



**HAL**  
open science

# LA CÔTE D'ALBÂTRE COMME TERRAIN DE JEUX ? AMÉNAGEMENTS, ACTIVITÉS PHYSIQUES ET PAYSAGES VÉCUS

Barbara Evrard

► **To cite this version:**

Barbara Evrard. LA CÔTE D'ALBÂTRE COMME TERRAIN DE JEUX ? AMÉNAGEMENTS, ACTIVITÉS PHYSIQUES ET PAYSAGES VÉCUS. Histoire, Philosophie et Sociologie des sciences. Université de Rouen, 2010. Français. NNT: . tel-00565235

**HAL Id: tel-00565235**

**<https://theses.hal.science/tel-00565235>**

Submitted on 11 Feb 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITE DE ROUEN**  
**FACULTE DES SCIENCES DU SPORT ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE**

**THESE** pour l'obtention du grade de :

**DOCTEUR D'UNIVERSITE**

**Champ Disciplinaire :** STAPS, 74<sup>e</sup> section du CNU  
**Ecole doctorale n° 350 :** « Savoirs, Critique et Expertises »

Présentée et soutenue publiquement le 23 mars 2010, par

**Barbara EVRARD**

**LA COTE D'ALBATRE COMME TERRAIN DE JEUX ?**  
**AMENAGEMENTS, ACTIVITES PHYSIQUES ET PAYSAGES VECUS**

Tome I

Sous la co-direction de : Pr. Michel Bussi et Dr. Damien Féménias (MCF)

**Devant un jury composé de :**

Mr Jean-Pierre Augustin, Professeur des universités en géographie, *Université de Bordeaux*

Mr Olivier Bessy, Professeur des universités en géographie, *Université de Pau*

Mr. Philippe Duhamel, Professeur des universités en géographie, *Université d'Angers*

Mr Olivier Sirost, Maître de conférence (HDR) en STAPS, *Université de la Méditerranée*

Mr. Michel Bussi, Professeur des universités en géographie, *Université de Rouen*

Mr Damien Féménias, Maître de conférence en STAPS, *Université de Rouen*

Laboratoire CETAPS EA 3832  
Et UMR 6266 IDEES

**Résumé :**

Ce travail étudie le sens et la place des activités physiques sur le littoral Haut-Normand. La démarche, socio-géographique, cherche à rendre compte des médiations territoriales à l'œuvre en multipliant les prises sur l'objet : les transformations concernent les usages comme les représentations, aussi bien que la gestion des choix d'aménagements. Il s'agit de comprendre les déterminations réciproques des cultures, des rapports sociaux et des rapports spatiaux.

Le corpus rassemble 39 entretiens, 949 questionnaires, 187 grilles d'observation et des documents produits par d'autres [documents d'urbanisme, cahiers d'acteurs, rapports administratifs].

Au-delà d'une radiographie des activités, la thèse dévoile des profils de pratiquants et identifie des paysages vécus. Quatre études de cas reconstruisent les jeux d'échelle, mais aussi les légitimités contradictoires à l'œuvre (public/privé, risque/sécurité, développement durable etc.). Au-delà des discours, ce trait de côte fait-il l'objet d'une « gestion intégrée » ? À quels partages et à quels clivages les usages récréatifs de ce littoral renvoient-ils ?

**Mots clés :** Littoral ; Activités physiques ; Sports ; Aménagement ; Environnement.

**Abstract :**

This work examines the meaning and impact of physical activities along the Upper-Normandy coast. The aim of this socio-geographical approach was to determine the types of territorial negotiations at work by analyzing the mediating factors from several angles: coastal transformations concern both usages and representations, as well as the management of choices in environmental planning. We sought to elucidate the reciprocal determination of the various cultures, social relationships, and spatial relations.

The corpus contains 39 interviews, 949 completed questionnaires, 187 observation sheets, and documents from several sources (departments of urban planning, the journals of concerned parties, administrative reports).

In addition to defining the physical activities, this work presents the profiles of the practitioners and identifies the various landscapes of experience. Four case studies reconstruct the differences in scale, as well as the contradictory legitimacies that are involved (public/private, risk/security, sustainable development, etc.). Beyond all discourse, is the Upper-Normandy coastline the object of "integrated management"? What types of sharing and division do the recreational usages of this coastal area reflect?

**Key words:** Coastal; Physical activities; Sports; Environmental planning; Environment





**UNIVERSITE DE ROUEN**  
**FACULTE DES SCIENCES DU SPORT ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE**

**THESE** pour l'obtention du grade de :

**DOCTEUR D'UNIVERSITE**

**Champ Disciplinaire** : STAPS, 74<sup>e</sup> section du CNU  
**Ecole doctorale n° 350** : « Savoirs, Critique et Expertises »

Présentée et soutenue publiquement le 23 mars 2010, par

**Barbara EVRARD**

**LA COTE D'ALBATRE COMME TERRAIN DE JEUX ?**  
**AMENAGEMENTS, ACTIVITES PHYSIQUES ET PAYSAGES VECUS**

**TOME I**

Sous la co-direction de : Pr. Michel Bussi et Dr. Damien Féménias (MCF)

**Devant un jury composé de :**

Mr Jean-Pierre Augustin, Professeur des universités en géographie, *Université de Bordeaux*

Mr Olivier Bessy, Professeur des universités en géographie, *Université de Pau*

Mr. Philippe Duhamel, Professeur des universités en géographie, *Université d'Angers*

Mr Olivier Sirost, Maître de conférence (HDR) en STAPS, *Université de la Méditerranée*

Mr. Michel Bussi, Professeur des universités en géographie, *Université de Rouen*

Mr Damien Féménias, Maître de conférence en STAPS, *Université de Rouen*

Laboratoire CETAPS EA 3832  
Et UMR 6266 IDEES



## **Remerciements**

*Parce qu'un doctorat ne se fait jamais seul, je tiens à saluer ici les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la concrétisation de ce travail de thèse. Je tiens à remercier en tout premier lieu mes deux directeurs de thèse Mr Michel Bussi et Mr Damien Féménias sans qui ce travail n'aurait pu aboutir. Tout au long de ces quatre années ils se sont investis, ils ont su me guider dans mes recherches et se montrer disponibles. J'aimerais sincèrement souligner la chance qui m'a été donnée d'évoluer au cœur d'un co-encadrement qui a parfaitement fonctionné. Je remercie particulièrement Damien qui m'a suivi depuis le master 1, m'a fait confiance, a supporté mes doutes, a accepté de se lancer avec moi dans cette aventure et m'accompagner au cours des différentes étapes. Un grand merci également à Michel pour l'expérience qu'il m'a apporté, son suivi régulier, ses retours toujours pertinents et la bienveillance dont il a fait preuve. Je mesure aujourd'hui la sérénité dans lequel ce co-encadrement m'a permis de travailler.*

*Je remercie également les rapporteurs de cette thèse, Messieurs Jean-Pierre Augustin et Olivier Sirost, pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail et leur lecture attentive de ce manuscrit. Merci également aux autres membres du jury qui ont accepté de participer à la soutenance : Messieurs Olivier Bessy et Philippe Duhamel.*

*Je souhaite souligner les conditions de travail très confortables qui m'ont été offertes par le laboratoire CETAPS et l'UMR IDEES. Un grand merci également à leur membre pour leur accueil bienveillant, les échanges formels ou informels toujours fructueux qui ont eu lieu. L'appartenance à deux laboratoires a constitué une véritable opportunité d'enrichissement.*

*Merci à l'école doctorale « ED 350 » pour les formations qui nous sont proposées et pour l'écoute qui nous est offerte.*

*Sans le soutien matériel de Ferrero France et du GIP Seine-Aval, ce travail n'aurait pu être mené dans les mêmes conditions. Merci pour la confiance qu'ils m'ont accordé et le soutien incontestable que ces deux financements m'ont apporté. Les séminaires du GIP ont aussi été l'occasion de rencontres et d'échanges très fructueux.*

*Par peur d'en oublier je ne nommerais pas ici toutes les personnes ressources sans qui ce travail n'aurait pas de sens. Merci aux interviewés de m'avoir accordé de leur temps, de m'avoir si bien accueillie et de m'avoir confié une parcelle de leur vie. J'espère que cet écrit saura traduire le savoir qu'ils m'ont livré. Mes remerciements vont également aux répondants anonymes des questionnaires qui, s'ils n'auront sans doute jamais l'occasion de lire ces lignes, ont également participé à l'aboutissement de ce travail.*

*J'aimerais aussi remercier les enquêteurs pêche à pied pour l'enthousiasme dont ils ont su faire preuve par tous temps : Mathilde, Charly, Pierre, Julien, Thomas, Martin, Lauriane, Manon, Oriane, Aurélien et Sofyan. Même les levés à 5h du matin n'ont pas eu raison de leur bonne humeur. Les bons moments passés m'ont réconciliée avec les enquêtes par questionnaires.*

*Je suis extrêmement reconnaissante à Régis pour sa patience, ses conseils, ses relectures statistiquement correctes, les réponses à toutes mes questions même les plus déroutantes, pour sa formule  $\chi^2$  « clé en main » et l'apprentissage de l'art de la négociation... Merci également à Pascal pour ses précieux conseils dans l'utilisation de Modalisa et ses relectures.*

*Un grand et sincère merci à mes précieux relecteurs : Florence, Martine, Brigitte et les autres.*

*Je tiens à mentionner le secours que m'ont apporté les informaticiens Benoît et Jean-Yves lorsque mon « deuxième cerveau » montrait des défaillances ! Merci également à Jean-Paul pour son aide cartographique.*

*Je tiens ici à exprimer tout le plaisir que j'ai eu à faire mes études et à enseigner en STAPS à Rouen. Les filles de la scolarité, particulièrement Béatrice et Evelyne qui savent entretenir notre bonne humeur avec leur sourire et le café toujours chaud. Elles m'ont également soutenue et encouragés au cours de ce travail. Merci à Farida et Murielle pour leur gentillesse et les séances papotage. De la même façon, j'aimerais remercier Colette et Jocelyne pour leurs conseils si précieux dans la compréhension des méandres de l'administration.*

*Merci à tous les doctorants du CETAPS que j'ai eu le plaisir de côtoyer depuis mon entrée au labo. Je ne les citerais pas tous par craintes d'en oublier mais en revanche je garde de très bons souvenirs des pauses café et déjeuner passés en leur compagnie, moments de relâchements et de libération indispensable au cours des longues journées passées au labo.*

*Une dédicace spéciale s'adresse à tous les passagers du bureau du bas avec qui j'ai passé beaucoup de temps : Gridou, Flo, Lolo, Gaëlle, Julien F., Julien V., Théo, Audrey et tous les autres. Toute ma gratitude et mon amitié va à ma p'tite Gridou, à la logique incomparable, qui a toujours été là pour me remonter le moral dans les moments difficiles. Sans son soutien et ses encouragements je n'aurais sans doute pas vécu cette thèse de la même façon. Flo m'a également apporté un grand secours gastronomique, mes papilles en frémissent encore. Merci aussi aux Haribos (parce que c'est bon la vie pour les grands et les petits) et au canard qui chante, les deux symboles du bureau du bas.*

*Je n'oublie pas bien sur les doctorants de l'UMR IDEES qui m'ont accueilli très chaleureusement et m'ont guidé dans la découverte de cet autre laboratoire. J'adresse un clin d'œil particulier à Anaïs, ma conseillère carto et à François.*

*Je remercie également tous les participants du mardi (ou mercredi) gâteau pour les délices auxquels il m'a été donné de goûter et pour cet agréable moment de convivialité.*

*Merci à Sophie, Yann, Maëva et tous les Briérons (et fiers de l'être). Mes fidèles parmi les fidèles, présents depuis plus de 25 ans à mes côtés pour certains et qui ont eu à souffrir de mon manque de temps sans jamais m'en tenir rigueur.*

*Une dédicace spéciale s'adresse aux filles de Bihorel pour m'avoir supportée dans les bons et moins bons moments. Merci particulièrement à mes deux compères Cla et Nini qui ont toujours été là, leur complicité, les bières toujours fraîches et leurs portes toujours ouvertes m'ont été d'un grand réconfort.*

*Merci aussi à Josiane et Jean pour la bonne humeur, leur accueil toujours chaleureux, les langoustines à l'armoricaine et le Léopard, mon précieux refuge, où j'ai appris à développer une nouvelle compétence : l'art du bricolage !!*

*J'ai également une pensée toute particulière pour Bertrand qui, depuis la seconde et en toute discrétion est à l'origine de ce parcours.*

*Enfin je tiens à exprimer toute ma gratitude à ma famille pour leur soutien moral, leur confiance et la compréhension dont ils ont fait preuve ces quatre dernières années malgré mon absence à leurs côtés. Un grand merci donc à Maman, Didou, Papa, Agnès, Benjamin, Aurélie, Romuald, Anne-Marie, Carole, Philippe, Léa, les Luneau, les Evrard, les Quibel, les Druaux, les Ponty, les Duboc... et tous ceux que je n'ai pas cités mais que je n'oublie pas. Je remercie particulièrement Maman et Didou qui m'ont souvent sorti la tête de l'eau. Les week-ends cocooning ont été de véritables bulles d'air et tombaient toujours à point. Leur présence et leurs encouragements sont pour moi les piliers fondateurs de ce que je suis et de ce que je fais. Je tiens à leur dédier cette thèse de doctorat.*



### *Logiciels et fonds de cartes utilisés*

La modification, la mise en forme de nos cartes et la gestion de nos bases de données ont été réalisées au moyen du logiciel Arcgis 9. Le système de coordonnées utilisé pour l'ensemble de nos représentations cartographique est le système de projection conique conforme de Lambert I.

Les fonds de cartes sont issus de la base de données du MTG, Laboratoire de géographie de l'université de Rouen.

Les analyses statistiques ont été réalisées grâce aux logiciels Sphinx plus<sup>2</sup> V-5© et Modalisa 6.0®.

La base de données bibliographique, les notes de bas de pages et la bibliographie ont été réalisées à partir du logiciel Endnote X2©.

---

# Sommaire

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>13</b>
<b>PARTIE 1 : CONSTRUCTION DE L'OBJET ET POSITIONNEMENT METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>19</b>
<b>1. LA COTE D'ALBATRE : DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE AU SACRIFICE ENERGETIQUE.....</b>	<b>20</b>
1.1. UN MODE D'INNOVATION EXOGENE .....	23
1.1.1. <i>Les bains de mer, une forme d'appropriation hygiénique et romantique du littoral (début XIX<sup>e</sup> – début XX<sup>e</sup>).....</i>	23
1.1.1.1. Début XIX <sup>e</sup> , aristocratie et promoteurs privés investissent le littoral .....	23
1.1.1.2. Deuxième moitié du XIX <sup>e</sup> , des pratiques qui transforment les images de la côte.....	26
1.1.1.3. Fin XIX <sup>e</sup> – début XX <sup>e</sup> l'apogée du tourisme balnéaire normand .....	28
1.1.2. <i>De l'entre-deux-guerres aux années 50 : un littoral démocratisé et un tourisme en perte de vitesse.</i>	28
1.1.2.1. Entrée progressive dans une société du loisir : réappropriation de la côte par les locaux et arrivée d'un tourisme de masse .....	28
1.1.2.2. Début d'une prise en charge publique des stations balnéaires .....	29
1.2. UN LITTORAL ENERGETIQUE AU SERVICE DE PARIS : UN AMENAGEMENT NATIONALISE.....	31
1.2.1. <i>Reconstruction d'après guerre : un littoral fonctionnel.....</i>	31
1.2.2. <i>La côte d'Albatre au service de l'intérêt général.....</i>	33
1.2.2.1. Répondre aux besoins en énergie du bassin parisien .....	33
1.2.2.2. Des usages ludiques qui perdurent à proximité des industries .....	35
1.3. APPROPRIATION LOCALES DU DEVELOPPEMENT : VERS UNE MARITIMITE ASSUMEE ? .....	36
1.3.1. <i>Contexte littoral à la fin du XXe siècle.....</i>	37
1.3.2. <i>Tourisme et loisirs du littoral seinomarin aujourd'hui.....</i>	39
1.3.3. <i>Un héritage hygiénique et romantique réapproprié.....</i>	40
<b>2. DU LITTORAL AMENAGE AU TERRITOIRE VECU .....</b>	<b>43</b>
2.1. LE TERRITOIRE DE LA COTE D'ALBATRE .....	43
2.1.1. <i>Caractéristiques paysagères.....</i>	43
2.1.2. <i>Les contraintes naturelles du littoral.....</i>	47
2.2. UNE LOGIQUE DE CONTROLE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	52
2.2.1. <i>L'Etat : un projet pour le territoire national.....</i>	54
2.2.2. <i>La région, acteur local ou relais national ?.....</i>	57
2.2.3. <i>Le département, au cœur de la dynamique nautique de la côte.....</i>	60
2.2.4. <i>Les communes partenaires privilégiés des acteurs du sport.....</i>	62
2.2.5. <i>La complexité du « mille-feuille » français .....</i>	65
2.3. UNE LOGIQUE D'ANIMATION DE LA COTE .....	67
2.3.1. <i>Les ports de plaisance .....</i>	68
2.3.2. <i>Les commerces spécialisés de proximité du littoral .....</i>	73
2.3.3. <i>Les associations sportives.....</i>	76
2.4. UNE LOGIQUE D'UTILISATION.....	78
2.4.1. <i>Les différents publics présents.....</i>	79
2.4.2. <i>Sens des pratiques corporelles dans la culture de loisir .....</i>	80
2.4.3. <i>Les loisirs sportifs porteurs d'enjeux territoriaux.....</i>	83
2.4.4. <i>Les résidents secondaires, des usagers comme les autres ?.....</i>	85
2.5. ACTIVITES PHYSIQUES ET APPROPRIATIONS TERRITORIALES .....	87
2.5.1. <i>L'origine hygiénique des activités physiques du littoral .....</i>	87
2.5.2. <i>Le tourisme sportif, outil de promotion d'un territoire .....</i>	89
2.5.3. <i>L'intérêt des activités physiques de nature comme analyseur d'un territoire.....</i>	91
<b>3. COMMENT DECRIRE ET COMPRENDRE LES PRATIQUES ? .....</b>	<b>93</b>
3.1. ACCEDER AU SENS ET AUX STRATEGIES D'ACTEURS .....	95
3.1.1. <i>Prise de contact avec un terrain et des informateurs .....</i>	97
3.1.2. <i>Choix des informateurs privilégiés.....</i>	98
3.1.3. <i>L'entretien semi directif comme outil de recueil des discours.....</i>	99
3.1.4. <i>Les enquêtes par questionnaires.....</i>	104
3.2. DECRIRE LES MODES DE PRATIQUES .....	118
3.2.1. <i>Méthodes d'observation des pratiques .....</i>	120
3.2.2. <i>Relevés de fréquentation.....</i>	121
3.2.3. <i>La cartographie : outil privilégié de l'analyse spatiale .....</i>	122
3.3. L'ANALYSE DE DOCUMENTS PRODUITS PAR LES ACTEURS.....	123



3.3.1. Les rapports, documents d'information et plans d'urbanisme des collectivités locales.....	123
3.3.2. Documents de communication des associations.....	125
3.3.3. Sites Internet et Cahiers d'acteurs.....	126
<b>PARTIE 2 : DES COTES D'ALBATRE, DES PRATIQUANTS ET DES ACTIVITES LUDO-SPORTIVES.....</b>	<b>129</b>
<b>1. CONTEXTUALISATION DES ENQUETES MENEES.....</b>	<b>131</b>
1.1. OUTIL D'ANALYSE DES DONNEES QUANTITATIVES.....	131
1.2. LES ENQUETES QUANTITATIVES SUR LES LOISIRS.....	133
1.2.1. Administration des questionnaires en situation de « face à face ».....	133
1.2.2. Une sélection de treize sites enquêtés.....	134
1.2.3. Déroulement des sessions d'enquête et gestion des imprévus.....	139
1.2.4. Un échantillonnage sur les plages.....	140
1.2.5. Les questionnaires loisirs : des réponses... à certaines questions.....	142
1.3. L'ENQUETE PECHE A PIED.....	145
1.3.1. Une administration des questionnaires en équipe.....	145
1.3.2. Echantillon des sites sondés.....	146
1.3.3. Déroulement de l'enquête et ajustement aux marées.....	147
1.3.4. Représentativité des pêcheurs interrogés.....	148
1.3.5. Des questions en suspend pour le sociologue.....	150
1.3.6. A quoi sert la sociologie de la pêche à pied ?.....	151
1.4. LES DONNEES QUALITATIVES : ENTRETIENS REALISES ET DONNEES MOBILISABLES.....	152
1.4.1. Comment les entretiens se sont-ils déroulés ?.....	152
1.4.2. Une diversité des interlocuteurs visée.....	153
1.4.3. Comment sont analysés les discours ?.....	158
1.5. LES DONNEES ISSUES DE L'OBSERVATION.....	162
1.5.1. Transcription d'une expérience subjective.....	162
1.5.2. Les relevés de fréquentation.....	163
1.6. DONNEES NECESSAIRES ET CORPUS OBTENU.....	164
<b>2. ACTIVITES ET FORMES DE PRATIQUES SUR LA COTE D'ALBATRE.....</b>	<b>169</b>
2.1. UNE MULTITUDE D'ACTIVITES PHYSIQUES DE NATURE PRATIQUEES.....	169
2.1.1. Baignade et randonnée : deux activités prépondérantes.....	170
2.1.2. Focale sur l'activité pêche à pied.....	174
2.1.3. Une prépondérance des activités terrestres.....	175
2.2. CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS.....	176
2.2.1. Enquêtes loisirs et enquête pêche, deux populations d'âge distinct.....	176
2.2.2. Une différenciation sexuée en fonction des activités.....	179
2.2.3. Un littoral « populaire » ?.....	182
<b>3. DYNAMIQUE DES ACTIVITES DE LOISIRS.....</b>	<b>187</b>
3.1. PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES PRATIQUANTS ET SITES DE PRATIQUES.....	187
3.1.1. Un espace de pratique de proximité ?.....	187
3.1.2. Une dynamique différente entre nord et sud du littoral.....	189
3.1.3. Cinq pôles d'attractivité.....	193
3.2. LA COTE D'ALBATRE DES TEMPS LIBRES.....	195
3.2.1. Une pratique dans le cadre de vie.....	197
3.2.2. Un terrain de jeu de proximité pour les rouennais et les parisiens.....	199
3.2.3. Une complexification du système des mobilités ?.....	201
3.2.4. Le littoral, un espace mal connu des « terriens ».....	203
3.3. LE TEMPS QU'IL FAIT : PRATIQUES ET CULTURES METEOROLOGIQUES.....	203
3.3.1. Une sensibilité qui change avec la culture de l'activité physique.....	204
3.3.2. Différentes dépendances aux météo.....	205
3.3.3. La météorologie comme apprentissage social.....	208
3.3.4. Des conditions de pratiques toujours différentes.....	211
3.4. PROFILS DE PRATIQUANTS.....	212
3.4.1. Une majorité de polypratiquants.....	212
3.4.2. Des pratiques estivales et hors structures.....	213
3.4.3. Une accessibilité des pratiques ludiques du littoral à nuancer.....	216

<b>4. UNE TYPOLOGIE DES ACTIVITES EN QUATRE « TYPES IDEAUX » .....</b>	<b>217</b>
4.1. LES CONSERVATEURS .....	218
4.2. LES EXPLORATEURS .....	219
4.3. LES PLAGISTES .....	219
4.4. LES IMMERGES .....	220
4.5. UN LITTORAL « D'ACTIFS » .....	221
<b>PARTIE 3 : MODALITES D'APPROPRIATION ET FORMES DE MARITIMITES .....</b>	<b>223</b>
<b>1. TYPOLOGIE QUALITATIVE DES USAGES .....</b>	<b>226</b>
1.1. PRATIQUES CORPORELLES ET PAYSAGES VECUS DE LA COTE D'ALBATRE .....	226
1.1.1. <i>Partir de l'inventaire des présents pour reconstituer des présences</i> .....	227
1.1.2. <i>Paysages fréquentés, milieux investis</i> .....	231
1.1.3. <i>Formes de pratique, prises paysagères</i> .....	238
1.1.4. <i>De paysages en dépaysements</i> .....	243
1.2. DES USAGES NON CONGRUENTS .....	244
1.2.1. <i>Une cohabitation entre « amateurs » et « puristes »</i> .....	245
1.2.2. <i>Stigmatisation et légitimation des pratiques</i> .....	248
<b>2. UN TERRITOIRE LUDIQUE DISPUTE, ENTRE CONFLITS ET NEGOCIATIONS.....</b>	<b>251</b>
2.1. LE GR21, UN PROBLEME D'ECHELLE .....	255
2.1.1. <i>Une illustration du « mille-feuille » bureaucratique français</i> .....	257
2.1.2. <i>Concurrence entre le Comité Départemental du Tourisme et le département : exemple d'une forme d'inertie</i> .....	259
2.1.3. <i>Droit d'accès au littoral et appropriation par les agriculteurs</i> .....	261
2.2. ANTIFER, OU LES CONFLITS D'AMENAGEMENT ILLUSTRÉS .....	265
2.2.1. <i>Petite histoire du site d'Antifer</i> .....	266
2.2.2. <i>Enjeux et représentations du littoral à l'œuvre</i> .....	269
2.2.3. <i>Les oppositions et contre-propositions</i> .....	271
2.2.4. <i>L'échec du débat public</i> .....	277
2.3. LA VOILE TIEN LA PLACE : UN ANCRAGE INSTITUTIONNALISÉ ET VALORISÉ .....	284
2.3.1. <i>Une activité structurée et professionnalisée</i> .....	285
2.3.2. <i>Une hégémonie de la voile et de la plaisance dans les politiques nautiques du littoral</i> .....	289
2.3.3. <i>Une concurrence entre clubs qui s'accroît</i> .....	294
2.4. PÊCHE À PIED ET SÉCURITÉ SANITAIRE, ENTRE JEUX D'ACTEURS ET MISE EN SCÈNE .....	299
2.4.1. <i>La pêche à pied, une activité à risque ?</i> .....	300
2.4.2. <i>Contrôlée à Etretat, ignorée à Antifer : une gestion hétérogène de l'espace et socialement différenciée</i> .....	304
2.4.3. <i>L'affichage de revendications à Antifer</i> .....	307
<b>3. LA COTE D'ALBATRE EXISTE-T-ELLE COMME BIEN COMMUN ?.....</b>	<b>312</b>
3.1. DES ESPACES CLIVES .....	312
3.1.1. <i>Une séparation des espaces de pratique</i> .....	313
3.1.2. <i>Des saisonnalités</i> .....	318
3.1.3. <i>Des conflits latents non résolus</i> .....	320
3.2. LA COTE COMME BIEN COMMUN .....	324
3.2.1. <i>A terre ou sur l'eau une esthétique « viking » qui s'affiche</i> .....	326
3.2.2. <i>Des activités non écologiques mais des pratiquants éco citoyens</i> .....	328
3.2.3. <i>Un désir de faire partager un littoral méconnu</i> .....	331
3.3. LA COTE D'ALBATRE N'EXISTE PAS : ILLUSTRATION AU TRAVERS DES DYNAMIQUES DE GESTION .....	333
3.3.1. <i>Le Havre, une tentative de gestion intégrée</i> .....	334
3.3.2. <i>Un début de développement soutenable mais non encore durable</i> .....	337
3.3.3. <i>Une gestion par intercommunalité plus qu'une gestion globale</i> .....	341
3.3.4. <i>Des côtes d'Albatre</i> .....	344
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>348</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>356</b>
<b>INDEX DES FIGURES .....</b>	<b>374</b>

*« La Normandie est comme ses pommiers : les racines  
bien en terre, le front tourné vers la mer ».*  
Guy de Maupassant.

---

# Introduction

---

*Randonnée de Mesnil-à-Caux jusqu'à Tocqueville-sur-Eu : Littoral de la Côte d'Albâtre (76), été 2009. Récit de Pascal Levailant disponible sur : <http://levailant.pascal.over-blog.com>.*

Cette étape de randonnée à pied sur la Côte d'Albâtre par deux seinomarins, et plus parfois, nous conduit de la valleuse d'Ingreval (valleuse du Pollet) à la valleuse inaccessible du Parfondval. Nous sommes entre Criel-sur-Mer et Dieppe. Durée de la randonnée : trois heures.

Au préalable ce tronçon nous a demandé une reconnaissance ou, autrement dit, "un repérage" car nous voulions avoir l'assurance de pouvoir descendre, ou non, à Parfondval. Nous avons constaté que la descente est devenue impossible à pied c'est pourquoi nous avons opté de parcourir cette portion du littoral par le haut en aller-retour.

Partis de la "Valleuse du Pollet", ou autrement dit la valleuse d'Ingreval, nous suivons le profil de la côte en franchissant le Val Mesnil (valleuse sèche et perchée). Le GR 21, dit GR de Pays, longe fort bien la côte. Cependant après le franchissement du Val Mesnil son entretien laisse à désirer ce qui n'est pas un problème pour nous, habitués à passer n'importe où... ou presque.

Au terme de l'aller nous dévions vers la plaine en choisissant de suivre la limite de deux cultures et en suivant le sillon large d'un champ de maïs. Nous saluons trois épouvantails. Le retour se fait donc en suivant le Val de la mer pour rejoindre la limite de Mesnil à Caux. Sur cette portion aucun randonneur n'est croisé. La fin de cette "boucle" se fait par le GR 21. Là encore le belvédère est magnifique car il surplombe au plus haut le platier de près de 80 m (Val du Mesnil). Seule frustration : ne pas pouvoir descendre sur le platier. Avantage : nous pouvons randonner sans se soucier de la marée. Au final une belle étape sous une légère brume de mer. En revanche plus tard dans la soirée à Dieppe nous profitons d'un coucher de soleil après un bain de mer au Puy (près de Dieppe). Que du bonheur avec en prime une dégustation de moules - frites, quai Henry IV à Dieppe.

Ce récit n'a, à première vue, rien d'extraordinaire. Nombreux sont les sites Internet ou les blogs de pratiquants qui trouvent là des occasions de partager des récits qui font du « coin de la rue »<sup>1</sup> un terrain de jeu, sinon d'aventure, et permettent de « faire société ». Ils y partagent également des informations et autres souvenirs au travers de supports écrits comme visuels.

La randonnée participe d'un phénomène plus large en France, le développement des activités physiques en milieu dit « naturel ». Une enquête<sup>2</sup> révèle ainsi que 71% des français âgés de plus de 15 ans pratiquent une activité physique, au moins de manière occasionnelle.

---

<sup>1</sup> Bruckner, P. et Finkelkraut, A. (1982). *Au coin de la rue, l'aventure*. Paris : Seuil.

<sup>2</sup> Muller, L. (2005a). "Age, diplôme, niveau de vie : principaux facteurs sociodémographiques de la pratique sportive et des activités choisies". *Bulletin de Statistiques et d'Etudes*. N° 5-05. Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Et, au sein du paysage sportif français, les activités « de nature » prennent de plus en plus d'importance. On estime à un tiers la part des français de plus de 15 ans qui s'adonnent à ces activités, dont les plus pratiquées sont le vélo et la randonnée pédestre. Autre signe de développement, parmi les 330 000 installations sportives recensées en 2006<sup>3</sup>, 78 500 (soit 23,8%) sont des sites, espaces et équipements dédiés aux activités de nature. Ces pratiques investissent des terrains aussi divers que le ville, la campagne, la montagne ou le littoral.

Depuis les années quatre-vingt, de nombreuses études s'intéressent d'ailleurs au développement et au mode d'organisation des activités de nature. Malgré la richesse et la multiplication des travaux de recherche, les pratiquants restent néanmoins mal connus et difficiles à identifier. Si de nombreuses études s'appuient sur les institutions, pour comprendre les phénomènes, les activités de nature se développent plus souvent hors de toute structure. La difficulté est alors d'identifier les pratiquants (qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Où vont-ils ?), et de comprendre leurs pratiques.

Au regard des connaissances produites sur les activités de nature du pourtour méditerranéen, de la façade atlantique ou encore de la région Bretagne<sup>4</sup>, les littoraux du nord de la France apparaissent, dans la littérature, comme des territoires oubliés. Ils sont souvent négligés dans les travaux sur les activités physiques.

Dès lors, le récit de Pascal sur cette sortie pédestre sur le littoral Haut-Normand constitue une manifestation, parmi d'autres, d'un mouvement plus général qui montre le littoral Haut-Normand comme un espace de loisir. Ces quelques lignes donnent également à voir quelques uns des paradoxes de la côte d'Albâtre. Ce trait de côte, qui s'étend du Havre au Tréport, possède des caractéristiques géomorphologiques singulières. Les falaises, hautes parfois d'une centaine de mètres, proposent des points de vue surplombants sur les paysages côtiers. Produit d'une époque, ce point de vue permet de percevoir d'un seul « coup d'œil » une découpe signifiante du monde<sup>5</sup>. Pour autant, le sentier reste le plus souvent perché sur les falaises, et ne donne pas nécessairement accès à la mer. Sur les cent quarante kilomètres de côte, on ne recense que trente cinq accès à la mer, dont certains sont devenus inaccessibles en raison des éboulements et/ou de leur dangerosité. On peut alors sentir la mer, la voir sans pour

<sup>3</sup> Bouffin, S., *et al.* (2008). "Les sports de nature en France en 2006". *Bulletin de Statistiques et d'Etudes*. N° 08-01. Ministère de la Jeunesse et des Sports.

<sup>4</sup> Par exemple, pour ne citer que quelques travaux parmi les plus récents, Guibert, C. (2006). *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. Paris : L'Harmattan. , Niel, A. (2005). *Contribution à l'étude des paysages sportifs*. Thèse de doctorat, non publiée. Marseille : Université de la Méditerranée, Faculté des sciences du sport., Sayeux, A.-S. (2008). *Surfeurs, l'être au monde. Une analyse socio-anthropologique*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

<sup>5</sup> Lenclud, G. (1995). "L'ethnologie et le paysage. Questions sans réponses". In Voisenat, C., (dir.). *Paysages au pluriel ethnologie des paysages*. Paris : Maison des sciences de l'Homme. P. 3-18.

autant avoir la possibilité de s'en approcher. Le sentier littoral conduit aussi, parfois, à rentrer dans les terres, au cœur des champs. Privés de ces points de vue prisés, les randonneurs vivent des plaisirs ambigus, qui alternent satisfactions et frustrations, et s'inscrivent dans une économie des plaisirs différés. Paysages saisissants, jeux de plateau et de platier, exigeant physiquement et topographiquement, ce littoral plaît au regard mais se laisse difficilement explorer.

Le récit pose aussi le problème de l'entretien des aménagements de loisir. Outil de promotion du littoral, le chemin n'est pas entretenu, reste parfois mal balisé, et est même devenu impraticable par endroit. Au final, même une activité à première vue aussi accessible que la randonnée nécessite sur cette côte un effort préalable de préparation et de repérage. Il faut soit s'assurer de l'ouverture des accès, soit jouer avec les marées lorsque l'on décide d'un parcours aux pieds des falaises.

On voit que Pascal combine deux activités, le bain de mer vient ici conclure la marche. Si de multiples pratiques sont possibles en bord de mer, son récit laisse aussi entendre que certaines portions du sentier sont peu fréquentées. Comment expliquer que, dans un contexte de développement des sports de nature, cette côte attire peu de pratiquants ? Que font les politiques publiques locales, qui disent encourager le développement des activités physiques, valoriser le littoral de Seine-Maritime et promouvoir un tourisme « actif » ?

Comprendre les pratiques suppose, comme on le voit, de s'intéresser au milieu au sein duquel elles s'inscrivent. Les activités placent le pratiquant au cœur d'une relation où réalité physique et réalité phénoménale se co-construisent<sup>6</sup>. Etudier un territoire à partir des loisirs pratiqués, c'est en fait accéder à sa fonction sociale, économique, politique et culturelle. Les pratiques physiques constituent un moyen original et fécond pour mettre en lumière les différentes logiques d'acteurs en interrelation au sein d'un même territoire.

Pour analyser et comprendre ces déterminations réciproques, ce travail se situera dans une approche pluridisciplinaire. Cette recherche en STAPS, prend pour objet les activités physiques. Nous puisons ensuite dans les outils de la géographie pour mieux mettre en avant la relation qui se noue entre les pratiques et le territoire. Nous nous appuyons également sur des outils issues de la sociologie afin de comprendre comment agissent et interagissent les groupes sociaux qui évoluent et cohabitent sur la côte d'Albâtre. Il s'agit de comprendre dans quelles cultures et dans quels rapports sociaux les activités physiques s'inscrivent et quelles

---

<sup>6</sup> Berque, A. (2000). *Médiance, de milieux en paysage*. Paris : Edition Belin.

sont les logiques sociales qui les fondent. Cette thèse est donc située au carrefour de plusieurs disciplines et mobilise, de ce fait, des références diversifiées.

Ce travail vise à observer les pratiques ludo-sportives dans un contexte à la fois naturel et aménagé. On cherche ici à croiser les méthodes d'observations et d'analyses d'activités « discrètes », peu connues et parfois peu visibles, en tout les cas rarement mesurées. L'objectif est de comprendre, à partir des pratiques physiques, les tensions paradoxales d'un littoral au passé touristique dont les enjeux actuels oscillent entre industrie et développement récréatif.

La première partie du travail contextualise le problème et rappelle les caractéristiques morphologiques, économiques, politiques et sociales de la côte d'Albâtre. De l'émergence des bains de mer aux grands projets d'aménagement des années soixante, on montrera dans le premier chapitre que l'histoire explique en partie le fait que ce territoire n'est pas d'emblée perçu comme un espace récréatif. On identifiera aussi les acteurs présents sur ce littoral. Il s'agit de comprendre comment et par qui ce territoire est aménagé et géré, et d'interroger la structuration d'une offre de loisirs maritimes. En quoi les aménagements côtiers participent-ils du rayonnement et du développement régional ? Quelles ont été les formes de développement privilégiées ? On posera alors les outils qu'on a choisi de mobiliser pour comprendre et analyser la médiation territoriale en question. La multiplication des entrées sur le terrain (questionnaires, entretiens et observations entre autres) répond à la fois au désir de multiplier les prises empiriques sur l'objet et donne à voir la complexité des phénomènes.

La seconde partie propose une « radiographie » des pratiques. Les enquêtes menées sont contextualisées pour mieux mettre en avant les conditions dans lesquelles les données ont été recueillies. On sera dès lors en mesure de définir les limites de notre propos. On identifiera alors les territoires, les activités et les pratiquants à partir des données essentiellement quantitatives, afin de replacer les usages récréatifs dans une dynamique tant sociale que spatiale. D'où viennent les pratiquants ? Quels sont les espaces qu'ils investissent ? Quelle est la mesure du phénomène au regard de la place qu'occupent les loisirs sportifs de nature dans le paysage français ? Au final, cette partie propose de qualifier autrement les usages à partir d'une réduction en quatre « type idéaux ». Nous verrons alors que ce bord de mer est aussi un paysage qui s'explore et combien les pratiquants qui s'y croisent présentent des caractéristiques bien distinctes.

La troisième partie se veut plus compréhensive et mobilise des données plus qualitatives afin de rendre compte des jeux d'acteurs sur ce territoire. La typologie extraite des questionnaires sera rediscutée aux regards des expériences corporelles et des paysages vécus.



Puis, à partir de quatre études de cas, nous verrons comment, entre usages privés et enjeux publics, cet espace se présente comme un territoire en tension. En quoi les différents usages peuvent-ils être antagonistes ? Quelles sont les pratiques reconnues comme légitimes ? Quelles sont les images de la nature mobilisées qui entrent en jeu ? Quelles représentations du littoral les pratiques construisent-elles ? Dans quelle mesure ce territoire joue-t-il sur les modalités pratiques ? Comment les pouvoirs publics gèrent-ils cet espace commun ? Ce littoral existe-t-il comme bien commun ? *In fine*, dans le dernier chapitre, il s'agira de comprendre comment les représentations, les usages et les modes de gestion s'opposent et se dispersent pour mieux identifier les éléments de définition d'un littoral partagé.

---

# **Partie 1 : Construction de l'objet et positionnement méthodologique**

---

Comprendre les usages récréatifs de cet espace nécessite non seulement un état des lieux des pratiques, mais aussi une compréhension plus globale du contexte socio-économique et historique de la côte d'Albâtre dans laquelle ces pratiques se développent.

Comment se sont transformés les usages de la côte d'Albâtre ? En quoi ces usages transforment-ils les aménagements du littoral ? Comment comprendre le paradoxe actuel du littoral Haut-Normand qui se fait jour entre un désintérêt apparent et des pratiques ludosportives en développement ? Dans cette partie, nous ferons un rapide retour socio-historique afin de comprendre quelles ont été les grandes étapes de l'investissement ludique du littoral. Ensuite nous nous attacherons à situer les concepts mobilisés pour comprendre et analyser les modes de pratiques comme les choix d'aménagement. Enfin, on aboutira à la présentation des outils construits pour l'enquête.

L'objectif de cette partie est de situer le sens et la place des loisirs sur ce littoral. Nous reviendrons dans un premier temps sur l'histoire de la côte d'Albâtre dans ces grandes lignes, depuis l'avènement des bains de mer. Il s'agit d'interroger la place accordée aux loisirs au regard des grandes évolutions qui ont marqué l'aménagement et le développement socio-économique du trait de côte. Dans un second temps nous chercherons à identifier le rôle et les logiques d'actions des différents acteurs présents sur ce littoral. C'est entre les logiques d'aménagement et d'animation et les expériences qui y sont vécues que la côte d'Albâtre est érigée en espace récréatif. Nous verrons alors les outils et la démarche empirique qui sont mobilisés pour tenter de comprendre comment les activités physiques peuvent être pensées comme des médiateurs territoriaux.

## **1. La côte d'Albâtre : du développement touristique au sacrifice énergétique**

Les littoraux constituent une source d'attraction pour l'installation humaine par les possibilités d'échanges et les ressources naturelles disponibles. Dans le même temps, ces eaux sont source de craintes et ont longtemps été considérées comme terrifiantes. A l'époque classique, l'océan fait peur. La mer, ses « habitants » et ses frasques ne peuvent résulter de « l'état naturel » des choses<sup>7</sup> et sont autant d'images de l'Enfer, qui rappellent la nécessité de suivre le droit chemin.

La mer est perçue comme l'espace de tous les dangers et la vie en bord de mer est vue par les premiers « explorateurs » comme pitoyable et misérable : « Dès que vous arrivez quelque

---

<sup>7</sup> Bachelard, G. (1942). *L'eau et les rêves: essai sur l'imagination de la matière*. Paris : José Corti.

part, les mendiants se ruent sur vous et s'y cramponnent avec l'obstination de la faim. Vous leur donnez, ils restent ; vous leur donnez encore, leur nombre s'accroît [...]. Aussi rencontre-t-on quantité d'estropiés, de manchots, d'aveugles-nés, de bossus, de darteux, de rachitiques »<sup>8</sup>. Les lignes du rivage sont assimilées à des ruines et le littoral est accusé d'être porteur d'innombrables maux (inondations, naufrages, invasions, épidémies transmises par les bateaux de marchandises...).

Seuls quelques hommes sont à même de défier l'océan dont la traversée est perçue comme une épreuve, une sorte de purgatoire. Traverser la mer, rédemptrice et régénératrice<sup>9</sup>, permet d'expié ses fautes et de revenir dans le droit chemin. Mais les pêcheurs constituent un monde à part, différent de celui des terriens. Les activités maritimes sont d'abord envisagées comme les auxiliaires des activités agricoles. Dans une région où l'agriculture est dominante comme en Haute-Normandie, la mer joue un rôle secondaire ou devient le territoire auxiliaire des moins favorisés. « Territoires du vide »<sup>10</sup>, les littoraux sont considérés de façon répulsive par les occidentaux. Cette vacuité s'explique par une absence d'appropriation des espaces littoraux<sup>11</sup>. Ils sont globalement inoccupés, exceptés par les populations riveraines qui en utilisent les ressources.

Si le désir de mer existe à l'époque romaine (le citoyen romain se délecte de promenades sur le rivage ou en barque), il semble disparaître pendant un millénaire pour refaire surface à partir du XVIIe siècle. La plage et le désir de mer ont été inventés<sup>12</sup>, comme celui de la montagne et de la campagne. D'abord source de dégoût, l'attrance pour les littoraux « relève d'une ritualité acquise tardivement, non d'une sympathie instinctive »<sup>13</sup>. L'image répulsive laisse peu à peu place à une esthétique du sublime, à la contemplation des forces de la nature à l'œuvre. L'espace maritime, ouvert sur l'horizon, transfigure des désirs « de vert » (de campagne) en désir « d'ailleurs ». Les récits de voyageurs suscitent la curiosité. L'ailleurs imaginaire se transforme en imaginaire de l'ailleurs, renforcé par l'exotisme des populations autochtones qui « rappellent à l'observateur les peuples primitifs des contrées lointaines »<sup>14</sup>.

---

<sup>8</sup> Flaubert G. (1885). *Voyage en Bretagne. Par les champs et par les grèves*. Bruxelles : Complexe. In Urbain, J.D. (1994). *Sur la plage: Moeurs et Coutumes balnéaires (XIXe-XXe siècles)*. Paris : Payot et Rivages. P. 63.

<sup>9</sup> Corbin, A. (1988). *Le territoire du vide. L'occident et le désir du rivage (1750-1840)*. Paris : Aubier. P. 20.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Lageiste, J. (2007). "L'identité touristique des littoraux". In *Tourismes et territoires*. 6e Rencontres de Mâcon, 13, 14 et 15 septembre 2007 - Pré-actes.

<sup>12</sup> Urbain, J.D. (1994). *Op. Cit.*

<sup>13</sup> Ibid. P. 59.

<sup>14</sup> Guillet, F. (2000). *Naissance de la Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750-1850*. Caen : Annales de Normandie / Fédération des Sociétés historiques et Archéologiques de Normandie. P. 486.

L'exploration des paysages littoraux et leur description par les écrivains s'accompagnent d'une littérature abondante consacrée aux peuples des rivages.

Dès le début du XVIIIe siècle, le bain de mer, sous contrôle des médecins, constitue l'un des usages les plus importants des littoraux. Considérés comme bénéfiques pour la santé, les bains traduisent, par leur succès, un désir du rivage montant au XVIIIe siècle. La mer fait peur, mais dans le même temps, elle transfigure une nature dont les bienfaits ne sauraient être remis en question. Pour Alain Corbin<sup>15</sup>, les plaisirs de la mer prennent leur origine dans le regard porté par l'individu sur l'environnement. La représentation qu'il en a, bien plus que le mode de vie, participe de la transformation des usages de l'eau et permettent « le dessin d'un désir nouveau ».

Les usages de la plage et des littoraux tels que nous les connaissons aujourd'hui sont apparus tardivement. Ce n'est qu'à partir du XIXe siècle que l'on cherche à prendre volontairement des bains de mer. Au contact direct avec l'élément marin vient s'ajouter l'aspect romantique de la contemplation. Les romantiques n'ont pas découvert la mer, ils ont accentués le désir du rivage. Ils en font un lieu privilégié de la découverte du moi en renouvelant les manières de vivre la plage. L'atmosphère et le paysage distillent leurs bienfaits tout autant que l'onde marine. La mer devient un milieu idéal, non altéré par les miasmes de la vie urbaine, et autorise un retour sur soi en réponse à la contemplation des forces de la nature.

A partir du XXe siècle les bains de mer sortent du carcan médical pour devenir une activité plus hédoniste, pratiquée pour elle-même et pour les sensations qu'elle procure. Nous verrons dans cette partie quelles sont les formes prises par ces pratiques des bains de mer sur la côte d'Albâtre et quelles sont les conséquences de l'investissement ludique du littoral sur la territorialité. La territorialité est ici entendue au sens de l'ancrage territorial des pratiquants. Elle relève, selon Guy Di Méo<sup>16</sup>, d'une intériorisation des représentations collectives et dans le même temps d'une appropriation individuelle qui va elle-même modifier la structure sociale à l'origine de cette représentation. Nous verrons d'abord comment les bains de mer participent d'une forme de développement exogène du littoral. Les pratiques hygiéniques et romantiques participent en effet d'un aménagement du bord de mer. Les villégiateurs venus de la ville s'approprient la côte et transforment les usages comme les paysages maritimes. Dans un second temps, nous nous intéresserons aux reconstructions d'après-guerre. La côte d'Albâtre est ici aménagée par l'Etat et transformée en littoral énergétique au service de Paris.

---

<sup>15</sup> Corbin, A. (1988). *Op. Cit.* P. 75.

<sup>16</sup> Di Méo, G. (2001 [1998]). *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan Université.

Enfin, le XX<sup>e</sup> siècle est marqué par une décentralisation du pouvoir au profit des collectivités locales. Il apparaît que celles-ci tentent de se réappropriier « leur » littoral afin de relancer l'économie touristique par le développement des loisirs.

### **1.1. Un mode d'innovation exogène**

Il s'agit, ici, de comprendre rétrospectivement le rôle et la place des interventions publiques et des appropriations privées dans l'aménagement du littoral Haut-Normand à partir de l'émergence d'un « désir du rivage »<sup>17</sup>. En nous appuyant sur l'exemple de Dieppe, première station balnéaire du littoral Haut-Normand, nous cherchons à comprendre quels sont les groupes qui s'approprient le littoral. Quelles formes prend cet investissement maritime ? Comment se concrétise cette appropriation territoriale ? Y a-t-il aménagement du littoral ?

#### *1.1.1. Les bains de mer, une forme d'appropriation hygiénique et romantique du littoral (début XIX<sup>e</sup> – début XX<sup>e</sup>)*

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle la côte normande s'impose comme destination « touristique » et lieu de villégiature. On y vient observer un panorama, se vivifier et se ressourcer au sein d'une nature « exemplaire » et « implacable ». L'époque des bains de mer marque une première transformation de ce que Corbin appelle le « désir du rivage »<sup>18</sup>. Des pratiques hygiénistes et romantiques, diffusées progressivement, investissent le littoral durant les trois mois d'été. L'innovation se traduit ici par une transformation simultanée des usages et des images de la côte. D'une première image répulsive, la mer devient peu à peu désirable sous l'impulsion des artistes puis de l'aristocratie. Le développement d'une villégiature participe, quant à elle, à la colonisation privée de la côte par l'aristocratie parisienne et anglaise.

##### 1.1.1.1. Début XIX<sup>e</sup>, aristocratie et promoteurs privés investissent le littoral

La côte d'Albâtre fait l'objet d'une mise en tourisme précoce. Des établissements de bains de mer se développent à Dieppe dès 1822. Ces bains à lame, dans une eau froide et salée perçue comme revigorante, s'adressent essentiellement aux classes dominantes. La plage de Dieppe est investie dans un premier temps par l'aristocratie parisienne. Le premier établissement de bains, la Société anonyme de l'établissement sanitaire des bains de mer de la ville de Dieppe, sera rebaptisé Les bains Caroline, en référence à Marie-Caroline (Duchesse

---

<sup>17</sup> Corbin, A. (1988). *Op. Cit.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

de Berry)<sup>19</sup> qui a fait la renommée des bains de Dieppe et entraîné avec elle l'aristocratie française et anglaise. Cette pratique thérapeutique dominera durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle.

Avec les bains, une villégiature aristocratique se développe. Hommes politiques, hommes d'affaires, artistes et écrivains français ou étrangers investissent le littoral<sup>20</sup>. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'aristocratie puis les grands bourgeois initient la pratique de la villégiature en bord de mer. Il s'agit de quitter sa demeure urbaine pour fréquenter des lieux champêtres, qui restituent une hygiène, perdue dans l'air vicié des cités. Les villes d'eau attirent la « bonne société » européenne. Qu'elle soit eau minérale ou eau de mer, en pleine période hygiéniste, les mêmes vertus thérapeutiques leurs sont attribuées.

Cette pratique balnéaire et thermale est héritée du « Tour » anglais, tradition du voyage que tout jeune noble se devait d'effectuer. Dès 1815, la paix revenue entre la France et l'Angleterre, les Anglais reviennent sur le continent, en particulier sur la Côte d'Albâtre et y importent leur pratique mondaine des bains de mer. Dieppe répond à la fois à la vision romantique des peintres et aux attentes thérapeutiques des baigneurs.

Cette aristocratie va peu à peu s'approprier et structurer le littoral. La construction de « villas XIX<sup>e</sup> » marque et transforme à la fois l'espace de vie et les paysages littoraux. Construites sur des espaces laissés libres par les locaux, faisant face à la mer, les villas permettent de voir et d'être vu. Les architectes sont bien souvent parisiens, à l'exemple de Paul Déchard<sup>21</sup> qui officie sur la côte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les cabines de plage (tentes de toiles installées sur la plage ou « boudoirs nautiques »<sup>22</sup>, cabanes à flot tirées par des chevaux) vont, elles aussi, contribuer à la transformation des paysages maritimes et marquer l'emprise de la villégiature sur les plages.

Des casinos vont rapidement se développer en parallèle des établissements de bains, voire même en leur sein. La station constitue une enclave de luxe dans la ville-port. Ainsi l'Établissement des Bains de mer de Dieppe édifié en 1822 comporte des salles de jeux et des

---

<sup>19</sup> Sources : Les informations dieppoises (2006). *"Du XIV<sup>e</sup> siècle à 2007. Bains de mer à Dieppe, une histoire continue"*. Hors série, *Les informations dieppoises*. Juin. Binot G. « La préhistoire des bains de mer à Dieppe : De la balnéothérapie empirique au tourisme balnéaire. XIV<sup>e</sup> siècle-1824 ». In Hervieu J.-P., et al. (2002). *Bains de mer et thermalisme en Normandie. Actes du 36<sup>e</sup> congrès organisé par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 18-20 octobre 2001*. Caen : Ed. Charles Corlet. P. 13-31.

<sup>20</sup> Legoy, J., et al. (2004 (1990)). *Les Havrais et la mer: Le port – Les transatlantiques – Les bains de mer*. Rouen : PTC.

<sup>21</sup> Courpotin F. « Evocations architecturales en bord de mer durant deux siècles : Bilan d'aménagements de petites stations balnéaires en Normandie ». In Hervieu J.-P., et al. *Bains de mer et thermalisme en Normandie. Actes du 36<sup>e</sup> congrès organisé par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 18-20 octobre 2001*. P. 179-202.

<sup>22</sup> Pouillet G. (2007a). « De l'effroi à l'hédonisme. Le rôle des établissements de bain dans l'évolution de la pratique balnéaire ». In Château-Musée de Dieppe. (2007). *Les casinos de Dieppe (1822-1942)*. Bayeux : IMB. P. 10.

salles de bals. Les bains ne suffisent pas à eux seuls à attirer et occuper l'aristocratie en villégiature sur la côte. Pour les divertir, préserver l'entre-soi et se distinguer des autochtones, des activités mondaines leurs sont proposées. Casinos mais aussi hippodromes, théâtres, sociétés de Régate, terrains de golfs ou encore courts de tennis sont installés sur le littoral ou à proximité. A Dieppe cinq casinos se succéderont en un peu plus d'un siècle et un théâtre à l'italienne (« Le Petit Théâtre ») est inauguré en août 1826 à l'initiative de la ville. De la même façon dès 1830 des courses de chevaux se déroulent à Dieppe, pour se fixer définitivement à l'hippodrome de Dieppe-Rouxmesnil en 1852.

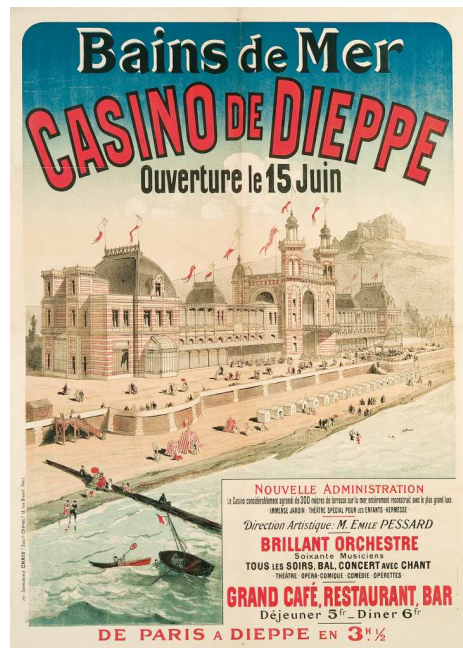


Photo 1 : Affiche touristique de 1887 annonçant l'ouverture d'un casino à Dieppe. Affiche du Château-Musée de Dieppe.

La venue de l'aristocratie parisienne se trouve facilitée par la création de lignes de chemins de fer qui relient Paris au littoral à partir de 1847 pour la ville du Havre et 1848 pour Dieppe. La station balnéaire est alors à environ cinq heures de Paris. Les trains « de plaisir » et les abonnements « bains de mer » contribuent largement au développement des stations balnéaires de la côte et de Dieppe en particulier. La ligne de Dieppe est l'œuvre d'une initiative privée<sup>23</sup>. La côte d'Albâtre devient dès lors le littoral de Paris. L'aristocratie anglaise bénéficie, elle, d'une liaison transmanche directe entre Brighton et Dieppe dès 1824 puis Newhaven-Dieppe. Les villégiateurs anglais possèdent leurs quartiers constitués de villas (comme à Puys) et leurs commerces (pharmacies, hôtels, épicerie...). Ils contribueront à l'importation et au développement des activités sportives sur le littoral.

<sup>23</sup> Les frères Pereire se sont vus confier la construction de la ligne Paris-Rouen-Le Havre par une loi du 11 juin 1842 qui desservira par la suite Dieppe. En 1855 la Compagnie de l'Ouest et de Brighton regroupera plusieurs compagnies ferroviaires desservant la Normandie et la Bretagne. L'Etat procédera au rachat de la compagnie en 1909 afin de faire face aux difficultés qu'elle rencontre.



1.1.1.2. Deuxième moitié du XIX<sup>e</sup>, des pratiques qui transforment les images de la côte

Les activités sportives prennent, dès le milieu du XIX<sup>e</sup>, une place importante dans la sociabilité des clientèles des stations. Les Sociétés des Régates ou les Yacht Club répandent le goût « des choses de la mer » au sein des classes aisées mais stimulent aussi les « instincts maritimes » de la population littorale<sup>24</sup>. Pour autant, la codification des bains ainsi que les modes de vivre des villégiatures tendent à limiter les pratiques spontanées des populations maritimes. Comme pour le développement des Gorges du Verdon, le littoral est construit « sur une vision urbaine, bourgeoise et contemplative du site », les acteurs et institutions locales n'ont qu'un rôle de figuration<sup>25</sup>. Les actions publiques servent d'accompagnement au développement des stations, en facilitant l'acquisition des terrains ou en garantissant les crédits d'investissement, mais les projets sont d'abord d'initiative privée.

A l'origine les bains de mer constituent une pratique aristocratique, de classe et de distinction, qui se distingue de la bourgeoisie industrielle. La noblesse innove par la création « d'une nouvelle quête du bien-être » et « met en circulation le souci de son corps »<sup>26</sup>. Les populations maritimes sont mises à l'écart et considérées comme une gêne au développement des pratiques du bain : « le projet [des bains de mer] échappe décidément aux dieppois tant les tarifs pratiqués excluent de fait les personnes de condition modeste, et les renvoient hors de la plage »<sup>27</sup>. Les activités thérapeutiques sont isolées des pratiques de pêches et même de bain de la population locale.

Si différentes activités cohabitent au sein d'une même station, les groupes et les pratiques se distinguent et s'exercent dans des lieux séparés. « Toute cette population disparate est parquée par quartiers qui représentent assez exactement les diverses catégories de baigneurs. Le quartier du Vieux-Port, le plus solitaire, est spécialement affecté à l'aristocratie. La Place et ses attenants renferment la portion la plus remuante et la plus encombrante de la population. C'est dans ce groupe d'habitation que viennent s'engouffrer des familles qui arrivent aux eaux avec tout l'attirail de provisions et de commodités de toute sorte »<sup>28</sup>. Si les dieppois découvrent également les plaisirs du bain, les espaces de vie et de pratique entre locaux et villégiaturistes sont strictement séparés. La plage est, par exemple, partagée entre une pratique codifiée des bains et une pratique de baignade et de pêche des usagers locaux.

---

<sup>24</sup> Cabantous, A., *et al.* (2005). *Les français, la terre et la mer, XIII<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Fayard.

<sup>25</sup> Mao, P., *et al.* (2004). "Objets géographiques et formes de développement autour des Gorges du Verdon". In Debarbieux B. et Fourny M.C. (dir.), *L'effet Géographique*. MSH Alpes : Grenoble. P. 181-196.

<sup>26</sup> Rauch, A. (1988). *Vacances et pratiques corporelles*. Paris : PUF. P. 31.

<sup>27</sup> Pouillet G. (2007b). "Dieppe, stations balnéaires: 1822-2007". *Revue Quiquengrogne*. N° 43. P. 3.

<sup>28</sup> Rauch, A. (1988). *Op. Cit.* P. 57.

Ginette Poulet explique combien les déambulations et les usages de la plage sont étroitement surveillés par le Génie militaire<sup>29</sup>. Il y a donc aussi une séparation des espaces de vie, les villas et les établissements de bains se développent à partir des villes ou villages existants mais ne se confondent pas avec les constructions locales.

La clientèle change, désormais ce sont surtout des familles bourgeoises qui viennent en villégiature les mois d'été. Le mari profite de la courte distance entre la côte normande et Paris pour s'occuper à ses affaires la semaine, et rejoindre femme et enfants le week-end par « le train des maris »<sup>30</sup>. De plus, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la cure cohabite avec une pratique plus bourgeoise et plus nonchalante du bain. Et si les plages de galets et les mers froides continuent d'attirer la haute aristocratie, elles n'en subissent pas moins la concurrence de stations de Basse-Normandie aux plages sableuses.

Le tissu balnéaire se diversifie également pour s'adapter aux besoins des différentes clientèles. L'aristocratie investit les stations de renommée, telles Dieppe ou Deauville. La bourgeoisie préfèrent les petites stations calmes et verdoyantes comme Puits ou les Petites Dalles à l'agitation des plages mondaines. De la même façon, de « jolis petits trous »<sup>31</sup> comme Saint-Pierre-en-port, à proximité de stations d'importance, sont à même d'accueillir une clientèle moins aisée, composée de familles, de fonctionnaires ou d'employés. Pour cette clientèle plus modeste et plus familiale, les plaisirs champêtres comptent ici plus que les mondanités ou même les plaisirs de la mer<sup>32</sup>.

Avec le développement des liaisons, notamment inter stations, d'autres sites sont rendus accessibles. Cette extension des stations sur les vallées s'accompagne aussi d'une privatisation. A l'exemple de Veules-les-Roses ou de Pourville, ce type de station est principalement fréquenté par un public mondain qui achète des terrains, y fait construire des villas et en exclut peu à peu les populations locales. Les grandes familles s'isolent dans les vallées boisées, à l'abri des regards dans de grandes villas. L'entre-soi et la tranquillité sont recherchés en opposition aux jeux de mises en scènes des stations mondaines<sup>33</sup>.

---

<sup>29</sup> Poulet, G. (2007b). *Op. Cit.* P. 10.

<sup>30</sup> Rauch, A. (1988). *Op. Cit.* P. 47.

<sup>31</sup> Désert, G. (1983). *La vie quotidienne sur les plages normandes du second empire aux années folles*. Paris : Hachette.

<sup>32</sup> Guillet, F. (2000). *Op. Cit.*

<sup>33</sup> Bussi, M. (2000). "Périodisations touristiques sur la Côte d'Albâtre". In *Actes des XXVII<sup>ème</sup> journée de la Commission Nationale de Géographie du Tourisme et des Loisirs, du 3 au 5 mai 2000, La Rochelle*, (non publié).

1.1.1.3. Fin XIX<sup>e</sup> – début XX<sup>e</sup> l'apogée du tourisme balnéaire normand

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, les usages du littoral tendent progressivement à se transformer. Les lieux investis ne sont plus les mêmes, les tenues se font plus légères, les pratiques évoluent et les guides baigneurs s'effacent peu à peu au profit des maîtres nageurs : les bains de mer sont plus ludiques et le séjour sur la plage est davantage tourné vers le jeu. A la veille de la première guerre mondiale, les plaisirs de la baignade et de la promenade ne suffisent plus. Jeux et surtout jeux d'argent deviennent l'attraction majeure. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la mer sert davantage « d'alibi » pour les propriétaires de casino. 80% des parisiens qui passent leurs vacances en Normandie s'adonnent aux jeux d'argent<sup>34</sup>. Les plaisirs de la mer comptent alors moins que les distractions offertes par les établissements et par la ville, signes d'une sociabilité mondaine et du bon goût parisien.

*1.1.2. De l'entre-deux-guerres aux années 50 : un littoral démocratisé et un tourisme en perte de vitesse.*

L'entre deux guerre marque pour la côte un fort ralentissement de l'activité touristique. La clientèle aristocratique et bourgeoise se détourne du littoral Haut Normand au profit de stations comme Deauville ou Nice qui devient une station estivale. L'installation croissante d'hôtels à prix plus modérés, la disparition des gazettes mondaines et la destruction ou la reconversion des casinos en témoignent<sup>35</sup>. D'autres usagers vont dès lors investir les stations délaissées par l'élite. Dieppe à moins de trois heures de la capitale et desservie par le réseau routier va être peu à peu investie par un tourisme plus populaire.

1.1.2.1. Entrée progressive dans une société du loisir : réappropriation de la côte par les locaux et arrivée d'un tourisme de masse

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, la côte d'Albâtre subit la concurrence des plages de Basse-Normandie puis de la côte d'Azur. Les établissements de bains ferment progressivement et laissent pour seules traces le patrimoine bâti et les casinos. L'aristocratie se détourne des plages de Seine Inférieure et laisse place à un investissement plus populaire du bord de mer. Dans le même temps, la pratique du bain sort peu à peu de son carcan médical et se fait plus ludique. Ce sont alors les locaux et d'autres touristes parisiens qui investissent le bord de

---

<sup>34</sup> Cabantous, A. *et al.* (2005). *Op. Cit.* P. 557

<sup>35</sup> Château-Musée de Dieppe. (2007). *Op. Cit.*

mer<sup>36</sup>. La mise en place des congés payés par le front populaire va favoriser le développement du littoral comme espace touristique de proximité.

Sur la côte d'Albâtre, l'augmentation du temps libre se traduit d'abord par une réappropriation du littoral par les locaux et d'autres parisiens. C'est une classe « populaire » qui peu à peu va investir la plage et transformer les modes de pratiques et le sens donné aux bains de mer. D'une pratique hygiéniste, la baignade se fait davantage jeu avec l'environnement et pratique de détente. D'autres activités vont également se diffuser comme la voile, le canotage et la natation. Au cours du XXe siècle des associations nautiques s'installent progressivement sur le littoral. Les cabines de plage qui servaient autrefois à se changer à l'abri des regards et à conduire les baigneurs à l'eau se sédentarisent peu à peu le long des digues et servent à stocker le matériel de plage et à se protéger du soleil.

Il y a donc une réappropriation et un détournement des usages existants mais aussi invention d'autres usages. Il se produit une popularisation du littoral et une massification progressive des pratiques. La semaine de quarante heures, les congés payés mais aussi l'apparition de billets de train « troisième classe » pour les destinations du bord de mer, permettent à une autre clientèle (parisienne) de goûter les plaisirs des vacances à la mer. La principale station concernée par cette « France ouvrière en vacances »<sup>37</sup> est Le Tréport. Dieppe, jusqu'au début de la seconde guerre mondiale, reste une station fréquentée par une clientèle riche car le coût des logements et des distractions reste onéreux.

Les loisirs maritimes se démocratisent et se développent avec la diminution du temps de travail, l'émergence d'un temps de loisirs et un « nouveau » souci du corps<sup>38</sup>. Les pratiques hygiénistes cèdent peu à peu du terrain aux plaisirs hédonistes de la baignade. Une morale du plaisir se substitue à la norme médicale de la baignade.

#### 1.1.2.2. Début d'une prise en charge publique des stations balnéaires

Si de nombreux documents retracent l'histoire de Dieppe et plus généralement de la côte d'Albâtre à la « Belle époque », les informations relatives au début du XXe siècle jusqu'aux années cinquante sont plus rares. Ce sont principalement les travaux de Clary et Duhamel qui se sont intéressés à cette période.

---

<sup>36</sup> Bussi, M. (2007a). "La côte d'Albâtre: heurs et malheurs touristiques depuis deux siècles". *Revue d'Etudes Normandes: "La côte d'Albâtre usages et images"*. N° 3. P. 37-50.

<sup>37</sup> Les informations dieppoises. (2006). *Op. Cit.*

<sup>38</sup> Georges Vigarello (2000). Le culte du corps dans la société contemporaine. Conférence Georges Vigarello disponible sur: [http://www.canal-u.education.fr/canalu/chainev2/utls/auteur/339\\_vigarello\\_georges](http://www.canal-u.education.fr/canalu/chainev2/utls/auteur/339_vigarello_georges)

Clary D. (1977). <i>La façade littoral de Paris</i> . Paris: Thèse: Ophrys	Fréquentation touristique inégalement répartie dans l'espace et le temps se concentrant sur une mince bande littorale. Importance très forte des résidences secondaires selon les stations. La présence de touristes présente des avantages incontestables mais également des perturbations notamment une activité tertiaire incertaine et non pérenne et un accroissement du déséquilibre régional vers l'est
Duhamel P. (2007). <i>Tourisme et temps long</i> . Mémoire d'HDR sous le parrainage du Pr. Violier Ph.	L'apogée du développement touristique de cette côte apparaît au début du 20e siècle mais avec de réelles différences entre les sites. La seconde guerre mondiale annonce la fin de la vocation touristique du littoral qui ne correspond plus aux valeurs du tourisme qui tend à se présenter davantage désormais sous la forme de "communautés vacancières"

**Tableau 1 : Travaux qui traitent du tourisme de la côte d'Albâtre début XXe siècle.**

Pour autant il est possible de dire qu'il y a une transformation des pratiques de loisirs et des usages existants et que sans toutefois parler d'aménagement public du littoral, qui suppose une visée prospective, il y a une première prise en charge par les communes des équipements relatifs au tourisme et aux loisirs et une préservation des ouvrages existants. Par exemple, la ville de Dieppe achève sur ses fonds propres les travaux du Casino suite à une faillite de l'entrepreneur. Le but est de permettre son ouverture durant l'été 1932 afin de satisfaire la clientèle touristique de la station. A aucun moment il n'est question d'un développement maîtrisé ou choisit entre les activités balnéaires et les autres activités de la station. La priorité est laissée au tourisme et aux initiatives privées.

Pour autant, c'est bien dès le début du XXe siècle que les communes se réapproprient peu à peu le bord de mer. Camille Coche, maire de Dieppe fait déclarer d'utilité publique tous les terrains de la Plage afin d'entretenir la promenade publique créée à l'initiative de Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie en 1853. L'acte de cession est signé le 8 décembre 1898. Les collectivités locales aménagent plages et digues dans le but de répondre à une demande sociale de loisirs de bord de mer. Mais si les plages sont aménagées, les structures d'accueil touristiques ne sont pas renouvelées. Les infrastructures tombent peu à peu en désuétude.

Comme le montre Duhamel<sup>39</sup>, au sortir de la seconde guerre mondiale, le littoral Haut-Normand ne fait plus partie des destinations touristiques prisées. Ne restent sur la côte que les locaux et les « communautés vacancières » qui ont hérités des villas et de la tradition du séjour sur la côte d'Albâtre. Comment expliquer ce déclin touristique ? Qui s'approprie le bord de mer ? Quels modes de développement se substituent à l'économie touristique ? Comment expliquer le fait que la Haute-Normandie ne fasse pas partie des grands projets de développement du tourisme de masse initiés par l'Etat dans les années soixante ?

<sup>39</sup> Duhamel, P. (2008). "Les communautés vacancières. Définir un nouveau type de lieux touristiques à partir de la côte d'Albâtre (Seine-Maritime)". *Norois*. N°206. P. 21-36.

Plusieurs pistes explicatives peuvent être évoquées. Le tourisme ne semble plus intéresser les stations de bord de mer. Les reconstructions d'après-guerre, le développement de la pêche et le début de l'industrialisation canalisent l'attention des collectivités locales et offrent d'autres possibilités de développement. L'entrée dans la modernité est davantage synonyme, sur cette côte, de développement industriel, là où les autres littoraux se développent principalement autour d'une économie tertiaire. Sans être totalement inexistantes, les activités touristiques ne canalisent plus l'attention et se traduisent par un abandon des infrastructures qui leur sont dédiées. Nous verrons, au cours de ce travail, combien ce renoncement et cet héritage « désuet » pèsent sur l'économie et le développement touristique moderne.

## **1.2. Un littoral énergétique au service de Paris : un aménagement nationalisé**

Nous rapporterons dans cette partie les choix de développement et d'aménagement aux reconstructions urbaines et à la réorganisation économique d'après guerre. Quelles ont été les grandes étapes des choix d'aménagement d'après-guerre ? Comment expliquer le faible investissement public en terme d'aménagement touristique et sportif sur la côte au cours du XXe siècle ? Pourquoi faire le choix de devenir le réservoir énergétique de Paris ? Quelles sont les conséquences de ces choix d'aménagement sur les pratiques récréatives ?

### *1.2.1. Reconstruction d'après guerre : un littoral fonctionnel*

Les stations littorales Normandes ont été fortement touchées par les destructions de la seconde guerre mondiale. Quasiment tous les fronts de mer, même ceux des plus petites stations, ont été détruits par les Allemands, pour faciliter la défense de leur position, ou par les alliés afin d'attaquer les bases ennemies. Les équipements touristiques n'échappent pas à ces destructions. Les principes de la reconstruction sont, selon Danièle Voldman<sup>40</sup>, décidés à Paris par une administration centralisée puis appliqués sur le terrain par le relais des délégations départementales, sous la conduite de techniciens agréés par le gouvernement. Il s'agit d'un aménagement planifié par l'Etat, et si les plans de reconstruction et d'aménagement sont les mêmes pour toutes les villes sinistrées, le style urbanistique appliqué varie fortement en fonction de l'architecte agréé par le ministère et choisit pour reconstruire la ville. Le ministère impose, quant à lui, « des contraintes dans le choix des matériaux, les techniques de préfabrication, la répartition de l'espace urbain en zones fonctionnelles, et un

---

<sup>40</sup> Voldman D. (1997). *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*. Paris : L'Harmattan.

bouleversement contrôlé des parcellaires »<sup>41</sup>. Les choix de reconstruction dépendent de plusieurs éléments dont les principaux sont les dommages subis mais aussi l'activité principale de la ville. La reconstruction qui suit la seconde guerre mondiale s'est faite en similaire et non à l'identique, ce qui autorise d'importantes transformations. La reconstruction à l'identique, telle qu'elle était envisagée par la loi du 17 avril 1919, est alors perçue comme une cause de la stagnation française de l'entre-deux-guerres.

Les plages de galets, le faible nombre d'accès, l'éboulement des falaises et les attaques répétées de la mer sur les constructions font du littoral haut normand, pour les acteurs locaux, un obstacle plus qu'une ressource. Les équipements sont alors reconstruits dans une vision fonctionnelle et moderniste qui transforment l'architecture traditionnelle des sites. Les grandes villas, les hôtels et les établissements de bains disparaissent du paysage au profit de fronts de mer en béton, bordés d'immeubles. Les reconstructions marquent durablement les stations en gommant le patrimoine touristique<sup>42</sup>. L'urgence est au relogement et à la relance de l'activité économique. Il n'y a pas de reconstruction à l'identique du patrimoine détruit pendant la guerre contrairement à certaines stations de Basse-Normandie dans la mesure où la priorité est donnée à un tourisme social « peu soucieux de fronts de mer esthétiques, d'hôtels luxueux ou de rues piétonnes commerçantes »<sup>43</sup>. La ville est alors une barrière qui protège de la mer et de ses dangers. La côte est incessamment soumise aux attaques de la mer (éboulement des falaises, tempête...), le propre du front de mer et alors de constituer une zone tampon résistante. Après la seconde guerre mondiale, le port tend également à être séparé de la ville. La barrière spatiale s'est doublée d'une barrière technologique et la ville tourne désormais le dos à son ancien front de mer.

L'exemple du Havre est caractéristique de ce qui se fait sur l'ensemble du littoral. La ville a été l'une des plus durement touchée. Au sortir de la guerre, on dénombre 80 000 sans abri, 12 500 immeubles endommagés dont 10 000 complètement rasés<sup>44</sup>. Le centre ville est réduit à un amoncellement de gravats et le port, cœur économique de la ville, ne possède plus que quelques quais intacts. L'architecte Auguste Perret est alors chargé par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, de la reconstruction du centre ville. La volonté de l'architecte est de construire une ville moderne, c'est-à-dire débarrassée des traces du passé. Sont alors mis en oeuvre les principes de l'architecture moderne du milieu du XXe siècle,

---

<sup>41</sup> *Ibid.* P. 151.

<sup>42</sup> Bussi, M. (2007). *Op. Cit.* P. 41.

<sup>43</sup> *Ibid.* P. 42.

<sup>44</sup> Esdras-Gosse B. (1953). La reconstruction du Havre et l'industrialisation du bâtiment". *Revue d'Etudes Normandes*. N° 19. P. 357-372.

respectant un module géométrique et utilisant comme principal matériau le béton. Le mot d'ordre de la construction des Immeubles Sans Affectations Individuelles (ISAI) était de construire vite et économiquement. Les financements vont retarder la reconstruction qui s'achèvera à la fin des années soixante. Les travaux menés après guerre permettent à la ville du Havre de passer d'une économie portuaire basée essentiellement sur le pétrole à une économie plus équilibrée avec un transit international. En retour, ils font disparaître la fonction balnéaire de la station de la planification alors qu'une enquête du 30 août 1961 dénombre 60 000 personnes sur 2 km<sup>2</sup> de plage entre le Havre et Sainte-Adresse.



Photo 2: Le Havre 1900 (Auteur inconnu)



Photo 3: Le Havre, fin du XXe siècle (auteur inconnu)

L'innovation architecturale d'Auguste Perret est reconnue par les urbanistes. Pour autant, cette ville peut aussi apparaître « froide » et « dure » à l'image du béton qui la compose. Les grands boulevards, favorables à la circulation automobile, ne facilitent pas toujours l'appropriation des îlots reconstruits. C'est donc pour inciter les havrais à apprécier leur cadre de vie que la mairie propose l'inscription du quartier reconstruit par Perret sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en s'appuyant sur l'unité architecturale d'une technique urbanistique innovante.

### *1.2.2. La côte d'Albâtre au service de l'intérêt général*

#### 1.2.2.1. Répondre aux besoins en énergie du bassin parisien

L'une des spécificités du littoral Normand est d'être relié à la région parisienne par la voie fluviale de l'estuaire de la Seine. Si après guerre, l'orientation touristique de la Basse Normandie ne se dément pas, la Haute Normandie cherche, elle, de nouveaux leviers de développement. Le Havre présente déjà un fort développement industriel, notamment par le biais de ses industries pétrochimiques. Le tonnage de pétrole importé au Havre s'élève déjà à



226 000 tonnes en 1925<sup>45</sup>. Face aux besoins en énergie de la France en pleine reconstruction, la fonction de réservoir énergétique de Paris de la côte va se trouver renforcée. Michel Bussi replace d'ailleurs la partition des deux Normandies en 1956 dans cette « volonté de passer d'une région Normandie fondée sur une solide culture commune [...] à une région Haute-Normandie n'ayant pour raison d'être que sa "vocation" imposée d'estuaire et de voie fluviale de l'Île de France »<sup>46</sup>. Dans les années soixante et soixante-dix, le littoral est marqué par un équipement industriel lourd. Du Havre à Rouen l'estuaire sert de colonne vertébrale pour le passage de l'énergie et l'implantation d'industries automobiles sur un axe stratégique par rapport à la région parisienne. Ces grands travaux ne font l'objet, à l'époque, d'aucune contestation dans la mesure où ils apportent de nombreux emplois et d'importantes recettes fiscales. Le tourisme n'est pas prioritaire dans un département déjà considéré comme riche<sup>47</sup>.

Le choix du gouvernement de construire un port pétrolier à Antifer est confirmé en 1971. Le choix de ce site repose sur sa capacité à accueillir des supertankers de 500 000 tonnes permettant ainsi une économie de transport et un positionnement stratégique de la France dans le ravitaillement de l'Europe. Le 25 juin 1976, le nouveau terminal pétrolier du port du Havre est inauguré à Antifer. Cet équipement a nécessité dix années d'études et de travaux et un investissement d'un milliard de francs. « [...] cette réalisation est bien l'œuvre d'une volonté planificatrice de l'Etat, d'un effort d'aménagement par le Port autonome qui s'inscrit à la fois dans une ambition européenne et dans une logique régionale de développement du port du Havre, poursuivie aujourd'hui avec Port 2000 »<sup>48</sup>.

Entre 1960 et 1980, le port du Havre et les deux centrales nucléaires (Paluel et Penly) font du littoral l'un des principaux fournisseurs d'énergie de la capitale. Le choix de l'implantation de la centrale nucléaire de Paluel répond à plusieurs avantages<sup>49</sup>. Entre autre la situation par rapport au réseau de distribution existant et la possibilité d'alimenter l'Île de France et le Nord-Pas-de-Calais est intéressante ; ensuite la situation en bord de mer permet de répondre aux besoins en eaux de refroidissement d'une telle installation ; et enfin, nous pouvons ajouter le relatif isolement de la centrale dans un espace rural. Pour Roger Brunet<sup>50</sup>, le rôle énergétique du littoral Haut Normand se trouve encore conforté dans les années 2000 avec la

---

<sup>45</sup> Malon C. (2000). "Prospective et planification des grands travaux. L'exemple du port pétrolier d'Antifer". *Revue d'Etudes Normandes*. N° 1. P. 41-60.

<sup>46</sup> Bussi, M. (2003). "L'émergence d'une entité côte d'Albâtre : les acteurs d'un développement touristique et culturel". In Gravari-Barbas, M. et Violier, P. *Lieux de culture, culture des lieux – Production(s) culturelle(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

<sup>47</sup> Bussi, M. (2007). *Op. Cit.* P. 43.

<sup>48</sup> Malon C. (2000). *Op. Cit.* P. 53.

<sup>49</sup> Faburel V. et Bouvier, Y. (2008). *Paluel, 20 ans d'énergie*. Arras : Artois Presses Université.

<sup>50</sup> Brunet, R. (2001). "Désaménagement du territoire : l'énergie en France". In *Mappemonde (en ligne)*. N°1/01.

reconcentration de l'approvisionnement en pétrole sur Paris et l'axe Seine-Rhône. L'actuel projet de construction d'un port méthanier sur le site d'Antifer (lancé en 2007), en plus du port pétrolier existant, abonde l'idée d'une forte concentration des approvisionnements sur cet axe. Le Havre, qui jusqu'alors accueillait 40% des approvisionnements français en pétrole, connaît depuis les années 2000 une diminution du trafic. L'opportunité de l'installation d'un port méthanier viendrait diversifier les activités du port et désengorger les terminaux de l'estuaire de Seine. De la même façon, l'Etat a confirmé, en janvier 2009, la construction d'un second réacteur nucléaire à Penly (début de la construction en 2012). Ces projets confortent le rôle de « couloir énergétique » du littoral Haut-Normand.

Au niveau national, comme au niveau local, le tourisme de la côte d'Albâtre n'est plus dès lors une priorité, le déclin des activités industrielles et de pêche, dans les années soixante, font de l'énergie une opportunité incontestable de richesse et de développement. On peut d'ailleurs constater que la « géographie volontaire » d'aménagement du littoral des missions interministérielles des années soixante, se détourne des littoraux du nord de la France pour planifier et développer les équipements du Languedoc-Roussillon et de la côte Aquitaine. L'objectif est alors d'équiper les parties du littoral encore inexploitées afin d'asseoir le potentiel touristique du pays et de dégager les zones saturées<sup>51</sup>.

#### 1.2.2.2. Des usages ludiques qui perdurent à proximité des industries

Les aménageurs se sont longtemps appuyés sur le fort pouvoir attractif de la mer et de l'image de charme suscitée par le littoral Haut Normand. Mais rapidement son caractère authentique et atypique ne suffit plus à convaincre les touristes. La Haute-Normandie est loin de répondre aux exigences esthétiques et de confort du tourisme d'après-guerre. La préférence va aux plages de sables et aux mers chaudes.

Pour autant, les années soixante et soixante-dix voient naître un engouement particulier pour les activités de pleine nature. Celles-ci répondent à un souci de « mieux-être ». Ces pratiques permettent également de satisfaire une volonté de s'affranchir des contraintes de la vie sociale et de l'urbanisation par un retour sur soi au travers de l'élément naturel. La « re-création » de soi est ici recherchée et valorisée. Il ne s'agit plus simplement d'être dehors, pour prendre l'air et s'oxygéner mais pour profiter de la nature et s'amuser avec les éléments, en bref, pour « s'éclater ». Dans les sociétés contemporaines, les activités sportives se multiplient et se transforment à la fois dans une logique de l'offre qui cherche à s'adapter au

---

<sup>51</sup> Monod, J. et De Castelbajac, P. (1993). *L'aménagement du territoire*. Paris : PUF. Coll Que sais-je?

renouvellement des attentes des pratiquants et par la technologisation des pratiques qui inventent de nouveaux équipements<sup>52</sup>. Les loisirs de nature recourent des pratiques multiples et hétérogènes tant dans leurs formes que dans les espaces investis, le matériel utilisé et les modes de pratique. La côte d'Albâtre, bien qu'industrialisée voit se développer sur ses rivages de multiples pratiques de nature.

Dans la mesure où ce littoral a échappé au tourisme « conquérant » des années soixante, elle présente un aspect sauvage et des îlots verts apparemment favorables au développement des loisirs de nature. De plus, cette côte soumise aux marées et exposée aux vents offre la possibilité de pratiquer de nombreuses activités de glisse. Quelques spots sont bien connus et connaissent une certaine renommée en fonction des activités<sup>53</sup>. Ainsi, parmi les espaces de pratique privilégiés des wind-surfeurs il y a le site d'Antifer ou le Cap de la Hève au Havre. Les surfeurs se retrouvent volontiers pour une session sous les falaises d'Etretat, à Pourville, Quiberville ou encore Dieppe. Enfin, la plage de Saint-Aubin voit son ciel se colorer des nombreuses ailes de kite-surfs lorsque le vent est orienté nord nord-ouest. Le paradoxe de la pratique de ces activités dites de nature sur ce littoral est qu'elles se déroulent tout autant dans des sites préservés qu'industrialisés. Nous reviendrons sur ces éléments tout au long de notre exposé.

### **1.3. Appropriation locales du développement : Vers une maritimité assumée ?**

Si les sociétés utilisent l'eau et ont inventé des stratégies pour la mettre à leur service, aujourd'hui l'enjeu est de satisfaire des besoins croissants et surtout de gérer cette ressource vitale. Les usages ludiques de l'eau salée prennent aujourd'hui de multiples formes mais ne sont pas les seules activités présentes sur les littoraux. Le bord de mer est protéiforme par ses usages (cadre de vie, ressource alimentaire, support d'activités agricoles, source d'énergie, réfrigérant, composant industriel, moyen de transport et espace de loisirs). Entre conflits et cohabitation, les littoraux sont désormais perçus comme des espaces à protéger mais aussi à exploiter et à explorer. Les loisirs nautiques et aquatiques ne sont donc qu'une forme d'usage du bord de mer, mais participent de la construction d'une identité maritime. Quels sont les usages du littoral Haut-Normand ? Existe-t-il une identité maritime spécifique sur cette côte ? Quels sont les projets de développement qui s'attachent à ce territoire ?

---

<sup>52</sup> Parlebas, P. (1999). *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*. Paris : INSEP. P. 137.

<sup>53</sup> Cf. exemple des spots de surf de la zone Manche recensé dans le n°248 du magazine *Surf Session* de mars 2008 présenté en annexe.

### 1.3.1. Contexte littoral à la fin du XXe siècle

La situation géographique du littoral Normand dans l'Europe nord-occidentale est, selon Daniel Clary<sup>54</sup>, exceptionnelle. Elle est un secteur charnière à la convergence de trois flux. Elle est effectivement la seule façade maritime du bassin parisien, elle assure également la liaison entre la France et l'Angleterre, et cette côte borde, enfin, le plus important couloir maritime du globe. La Côte d'Albâtre présente également une situation favorable au développement du tourisme et des loisirs. Secteur privilégié de l'aire des vacances et des loisirs des parisiens, la proximité de foyers urbains importants comme Rouen lui confère une position privilégiée. Elle est la zone littorale française qui possède le plus grand réservoir potentiel de touristes<sup>55</sup>. Le développement du chemin de fer et des axes routiers entre le littoral et les grandes agglomérations renforce encore son accessibilité. Il y a alors distorsion entre une façade d'importance moyenne et l'immense marché que constitue son environnement<sup>56</sup>. Cette façade maritime présente également une réelle richesse faunistique et floristique qui justifie la présence de ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et une architecture typique classée en ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain ou Paysager) ou encore au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, en 2005, pour l'architecture Perret au Havre.



Photo 4: image disponible sur [www.lehavretourisme.com](http://www.lehavretourisme.com)

Le littoral Haut Normand se caractérise aussi par la présence du Havre, inséré dans une dynamique de développement européenne et mondiale. La France dépend fortement de la mer pour le commerce et le fonctionnement de son économie. Dans ce contexte de mondialisation les ports européens sont en concurrence, mais les ports des différentes façades françaises le sont également entre eux. Et même si elle possède des atouts indéniables, la France se

<sup>54</sup> Clary, D. (1977). *La façade littorale de Paris. Le tourisme sur la côte Normande*. Paris : Ophrys.

<sup>55</sup> Boillet, V. (1998). *La valorisation touristique du littoral haut-normand sous forme de « pays »*. Mémoire de DEA (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.

<sup>56</sup> Clary, D. (1977). *Op. Cit.*

caractérisé par sa faiblesse structurelle au regard des nations maritimes du nord de l'Europe<sup>57</sup>. Des projets comme celui de Port 2000 traduisent la volonté de l'Etat de rompre avec l'ancien système marchand et de s'adapter à la nouvelle donne. Le Havre dessert les quatre raffineries de la basse Seine et représente 35% de la capacité française de raffinage. Cette ambition industrialo-portuaire se trouve brisée par les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 (cycle de déclin pour la marine marchande et les ports français, inadaptés à la mondialisation des années 80-90). Le port se repositionne alors sur une courte distance avec un service plus lent mais régulier et massifié. Le développement de zones logistiques à proximité du port et dans les terres crée de la valeur ajoutée aux marchandises et est également créateur d'emplois.

Pour autant, Le Havre n'appartient pas encore à la catégorie des très grands ports européens comme ceux de la mer du nord, même si sa part de marché augmente de nouveau depuis les années quatre-vingt-dix. Il est le port naturel de Paris et le premier port à l'entrée de la Manche, mais se trouve concurrencé sur ce terrain par Rotterdam et Anvers<sup>58</sup>. Mais il est le dernier port à l'exportation ce qui offre une opportunité de compléter les cargaisons. Un des slogans publicitaire du Havre « premier port à l'import et dernier à l'export » vise à retourner sa faiblesse de port périphérique en qualité.

Si le développement économique de villes-ports comme Le Havre ne pose pas de difficulté majeure, le littoral Haut Normand est aussi marqué par une crise économique forte dans plusieurs stations à l'exemple de celle de Dieppe. La ville s'est développée autour du port et son économie dépend en grande partie de cet équipement, notamment avec les établissements de pêche et de commerce, la liaison transmanche qui apparaît au XVIIIe siècle et plus récemment le port de plaisance. Dieppe assure des produits frais à la capitale, qui se trouve à moins de deux heures. Mais avec la diminution du tonnage, la crise de la pêche artisanale dans les années quatre-vingt, la concurrence de ports mieux équipés comme celui du Havre et les différentes crises portuaires, toute l'économie se trouve mise en danger<sup>59</sup>. Cette fragilité se traduit par un taux élevé de chômage (13,2% contre 10,5% dans la région<sup>60</sup>), un faible niveau de qualification de la population et un flux migratoire négatif.

Des stations comme Dieppe cherchent dès lors de nouveaux leviers de développement. Dans quelle mesure le tourisme peut-il apparaître comme un secteur à développer pour les

---

<sup>57</sup> Cabantous, A. *et al.* (2005). *Op. Cit.* P. 648.

<sup>58</sup> *Ibid.* P. 666.

<sup>59</sup> Delmanche, J. (2002). *L'image de la ville : entre réalité et produit touristique. Etude réalisée sur Dieppe, ville-port et station balnéaire.* Mémoire de maîtrise (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.

<sup>60</sup> Taux de chômage par bassin d'emploi mis en avant par : Cordellier, S. et Netter, S., (coord). (2002). *L'Etat des régions françaises.* Paris : La Découverte.

stations touchées de plein fouet par la crise industrielle ? Le manque d'appui régional et l'absence de mise en valeur du patrimoine à l'œuvre jusqu'à la fin des années 90 ont aussi pu un frein au développement du tourisme et des loisirs sportifs de nature.

### *1.3.2. Tourisme et loisirs du littoral seinomarin aujourd'hui*

Depuis 2005 et le changement de majorité au Conseil Général, il semble qu'une transformation s'opère dans les modes de développement du littoral. De nouveau perçu comme « terrain de jeux » et de loisirs potentiel, il semble ne plus être considéré simplement comme une ressource énergétique. On voit ainsi apparaître, dans des documents diffusés par le département, un numéro spécial littoral en 2005 « Le littoral seinomarin : le département côté mer ». Ce document recense les actions et les projets de développement du Conseil Général en faveur du littoral. Les activités de nature sont affichées en première page sur fond de ciel bleu avec en arrière plan les falaises. Que contiennent ces projets de développement ? L'orientation énergétique de la côte a-t-elle disparue ? Comment combiner le développement industriel et la recherche d'un « nouveau souffle » de l'économie touristique ?

La Normandie apparaît davantage comme un lieu de passage et voit ses flux touristique lui échapper. Le problème des collectivités locales est alors de savoir comment fidéliser les touristes alors que la région ne dispose pas d'un atout classique dans le domaine. La mobilité des acteurs sociaux se transforme également et est un élément à prendre en compte par les collectivités. D'un modèle bipolaire, les mobilités se font système de multipolarités mouvantes. La proximité n'est alors plus le seul critère de sélection des terrains de loisirs. La qualité et l'envie deviennent les éléments prégnants d'un loisir plus mouvant, plus individuel et donc plus difficile à cerner, à anticiper. « La mobilité se fait plus complexe, variée et aléatoire. Les pôles d'attraction [...] se sont multipliés et ne sont plus fixes dans le temps ni dans l'espace »<sup>61</sup>. Le vacancier se fait plus imprévisible, plus capricieux et plus exigeant aussi. Le modèle spatial se complexifie, les trajets et déplacements ne se limitent plus au domicile- travail- grandes vacances, mais se multiplient et se diversifient au profit de multiples espaces-temps de loisirs (week-ends ; courts séjours ; excursionnisme). Pour Jarreau<sup>62</sup>, de nouvelles grandes questions se posent alors aux professionnels du tourisme tenus de s'adapter aux stratégies du loisir actuelles. Ainsi, ce n'est plus le tourisme, mais le loisir qui devient le lieu de mise en œuvre de stratégies et de développement économique. Les

---

<sup>61</sup> Potier, F. (2002). De l'évolution de la mobilité pendulaire à celle des loisirs. In Viard, J., et al. *La France des temps libres et des vacances*. Paris : L'Aube/ DATAR. P. 36.

<sup>62</sup> Jarreau, P. (2000). "Stratégies du loisir dans les destinations touristiques". *Cahier Espaces*. N° 66. P. 63-67.

consommateurs sont désormais plus volatiles et de moins en moins fidélisés. Ils présentent pourtant cinq grandes caractéristiques communes : ce sont des individus polycentrés (possédant de multiples centres d'intérêt) ; ils sont aussi hypermobiles (augmentation de la distance parcourue par jour de 30% en 12 ans) ; les consommateurs sont devenus plus sélectifs et plus exigeants ; et enfin, ce sont des individus désynchronisés, qui se construisent dans des temporalités qui leur sont propres. Quelles sont les stratégies des stations pour attirer ces vacanciers plus mobiles, plus imprévisibles et plus exigeants ?

La côte d'Albâtre accueille surtout une clientèle de proximité constituée d'habitues et d'urbains. Dans un contexte de tassement du nombre de visiteurs et des incertitudes du contexte économique, les stations tendent de plus en plus à s'engager dans une démarche économique et de « marketing ». La difficulté pour des petites stations balnéaires comme Yport est alors de réussir à concurrencer des stations plus importantes comme Le Havre ou Etretat. Comment l'offre touristique est-elle organisée sur la côte ? Comment les stations font-elle face à la concurrence des régions considérées comme plus attractives ? Quels sont les projets actuels de développement ?

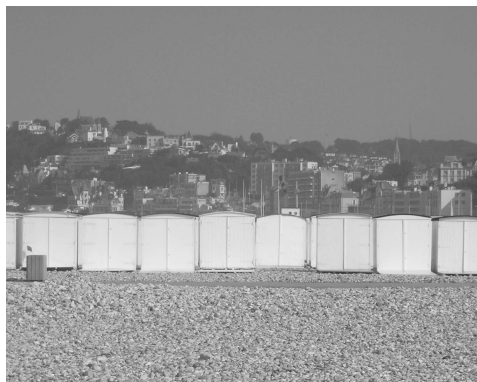
Dans le même temps, avec la Loi Littoral, les collectivités doivent réussir à conjuguer logique de développement et logique de préservation des espaces, ce que l'on peut appeler une « gestion intégrée des zones côtières ». Autrement dit il s'agit de prendre en compte à la fois l'espace maritime et l'espace terrestre pour parvenir à une régulation des conflits et permettre une croissance économique en préservant les ressources du territoire. Comment les pouvoirs publics gèrent-ils ces paradoxes ? Comment faire de ce territoire un littoral attrayant ?

### *1.3.3. Un héritage hygiénique et romantique réapproprié*

Les stations cherchent désormais à concilier un patrimoine naturel et un patrimoine industriel avec un développement touristique-sportif. En se réappropriant un héritage romantique et hygiénique et en s'appuyant sur les activités sportives de nature comme produit d'appel touristique, ces collectivités locales tentent de s'engager dans la voie d'une autre forme de développement.

Le passé touristique de la côte marque encore aujourd'hui l'aménagement du territoire. Si l'on reprend l'exemple de Dieppe, un établissement du nom des « Bains de Dieppe » a été ouvert au printemps 2008. Rappelant l'époque des bains de mer, cet établissement offre des soins thermaux, des bassins d'eau de mer, un restaurant et un solarium. En créant cet

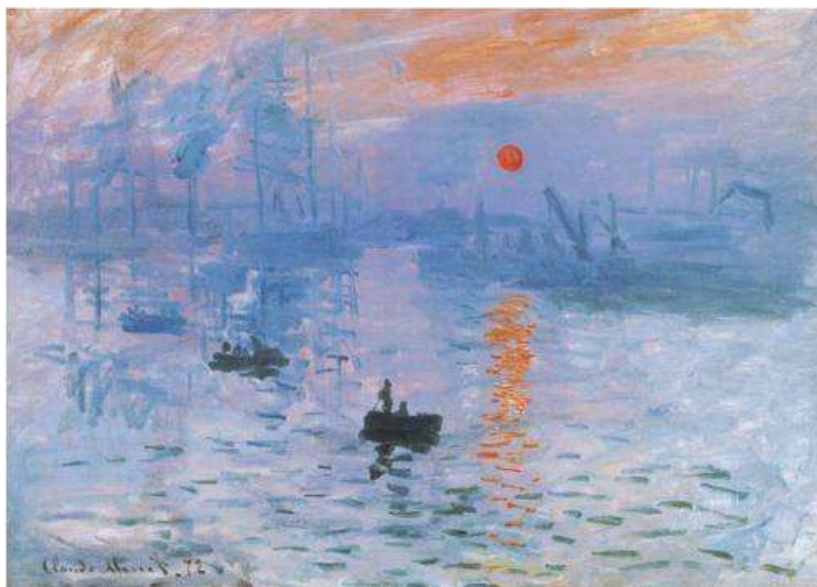
établissement, la ville joue sur l'aspect ludique en même temps que sur les bienfaits hygiéniques de l'eau de mer à l'origine des pratiques du littoral.



**Photo 5 : Le Havre. Cabines de plage (cliché Barbara Evrard)**

D'autres stations s'appuient également sur l'histoire des bains en installant en saison estivale des cabines de plages. Des stations comme Le Tréport font la promotion de ces cabines et en proposent la location directement sur leur site internet. Pour d'autres, les cabines tiennent davantage de l'héritage familial et sont mises en scène par les communes comme éléments de décor.

Dans le même temps, les aménageurs (notamment le Comité Département du Tourisme et les communes) s'appuient sur une représentation « romantique » des paysages en jouant la carte de l'authenticité. Un circuit touristique au Havre (« Le Havre, lumière des impressionnistes »), s'appuie ainsi sur la naissance de l'impressionnisme. Les représentations des peintres se trouvent ici confrontées aux paysages perçus par le randonneur, invité à admirer la beauté des paysages choisis et mis en scène. L'ensemble de la région joue désormais cette carte, par exemple, en 2010, la ville de Rouen organisera « L'Armada des impressionnistes ».



**Photo 6 : Claude Monet, « Impression soleil levant ». Cette œuvre, qui représente le port du Havre, est à l'origine du courant impressionniste.**

Deux groupes sont désormais connus sur la côte pour leur bain de mer quotidien : les pingouins de Dieppe et les dauphins de Pourville. Si les établissements de bains ont disparu, l'idée des bienfaits du bain dans une eau froide et salée reste présente dans les esprits. Ainsi,



même en plein hiver, ils sont une vingtaine sur les deux sites à se baigner tous les midis. C'est en 1984 que le club des pingouins de Dieppe est officiellement créé.

Cette façade maritime, à la convergence de trois flux, présente une situation géographique privilégiée avec un important réservoir de touristes potentiels. Ce positionnement ne suffit cependant pas à faire de la côte d'Albâtre un territoire touristique reconnu. Si elle présente des paysages remarquables, les sites fortement industrialisés comme Le Havre prennent le pas dans les représentations collectives. L'enjeu pour ce littoral est alors de parvenir à transformer son image de littoral désuet et industrialisé pour tenter, par le développement du tourisme, de relancer des territoires fortement touchés par la crise industrialo-portuaire. En rénovant des pratiques existantes, les collectivités retournent l'image désuète, ils en inversent le sens et la transforment en un patrimoine authentique réactualisé. Elles prennent également en charge l'aménagement de leur territoire et passent de ce fait d'un développement exogène à un développement endogène.

## 2. Du littoral aménagé au territoire vécu

L'offre publique d'aménagement se répartit en France entre de nombreux acteurs et s'inscrit dans une organisation décentralisée qui gère des territoires au sein du territoire national<sup>63</sup>. Cette tendance au fractionnement se trouve renforcée dans l'offre récréative du territoire. A la puissance publique s'ajoutent des groupements privés et des usagers. Les acteurs de l'aménagement et de l'animation de la côte d'Albâtre peuvent être résumés dans le schéma suivant :

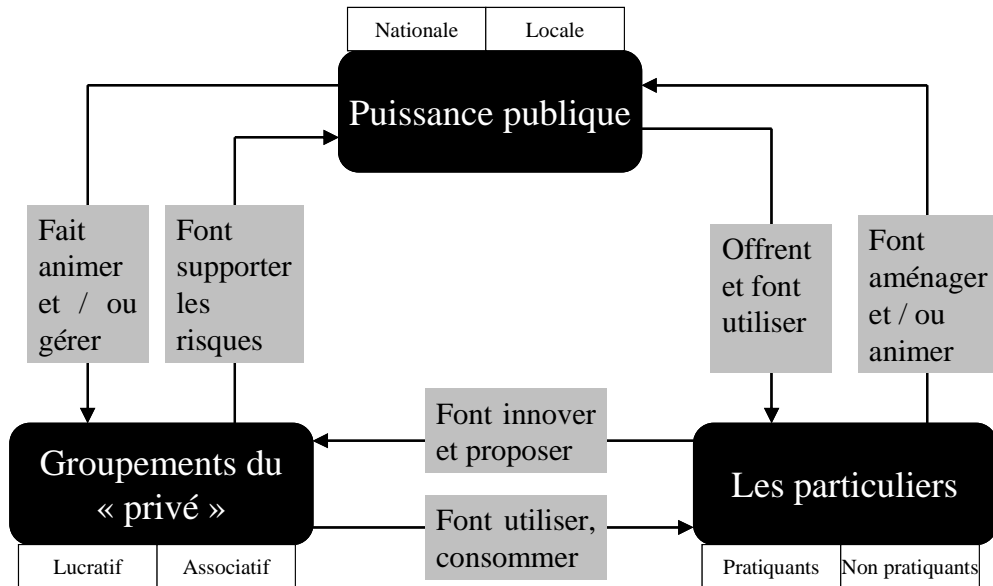


Figure 1 : Schématisation des interactions entre les différents acteurs.

Après avoir brièvement dressé un « portrait » du littoral, l'objectif de cette partie est d'identifier le rôle et les modalités d'interventions de chacun des acteurs sur le littoral Haut-Normand. Nous verrons alors dans quelle mesure ils agissent sur ce territoire et comment leurs actions peuvent se croiser ou s'opposer.

### 2.1. Le territoire de la côte d'Albâtre

#### 2.1.1. Caractéristiques paysagères

La côte d'Albâtre tient son nom de ses hautes falaises crayeuses ourlées de verdure qui s'étendent de l'estuaire de la Seine à l'estuaire de la Somme. Ces falaises, d'une hauteur variant de 50 à plus de 100 mètres, et la diversité des lumières et des couleurs de la côte présentent un intérêt paysager et touristique incontestable et font la renommée de ce littoral suscité notamment par l'aiguille d'Etretat. Les 130 kilomètres de côte ouvrent sur des villages perchés sur les falaises ou encaissés dans les vallées. Les plages de galets retenues par des

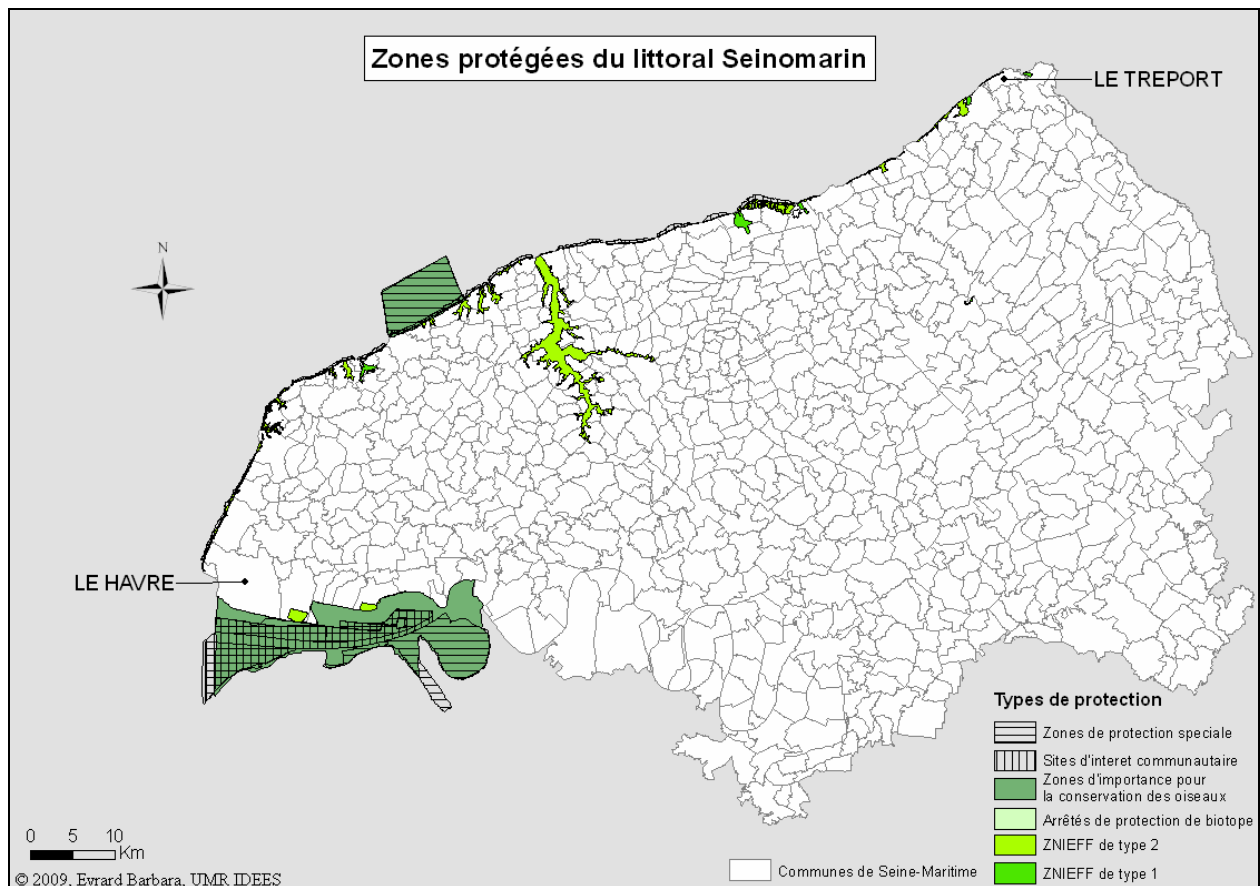
<sup>63</sup> Michel, M. (1994). *L'aménagement régional en France. Du territoire aux territoires*. Paris : Masson.

épis et protégées par des digues en béton constituent à la fois le charme et la principale contrainte de ce littoral.

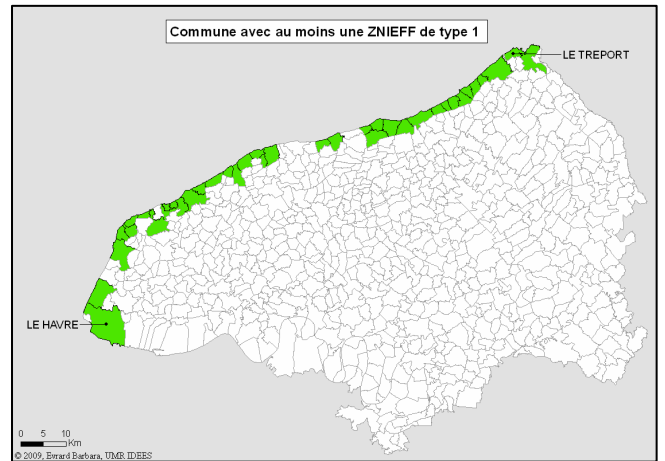
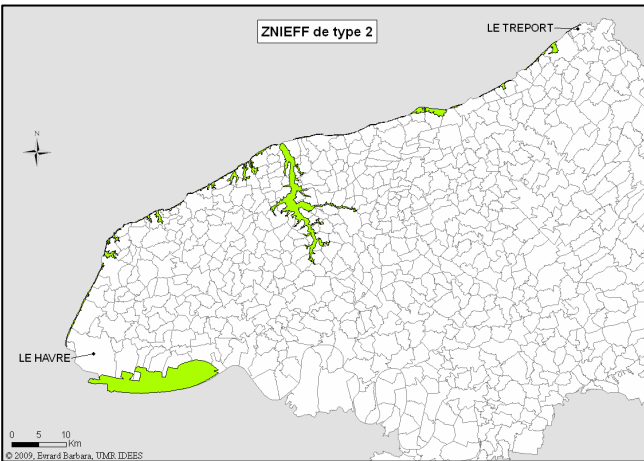
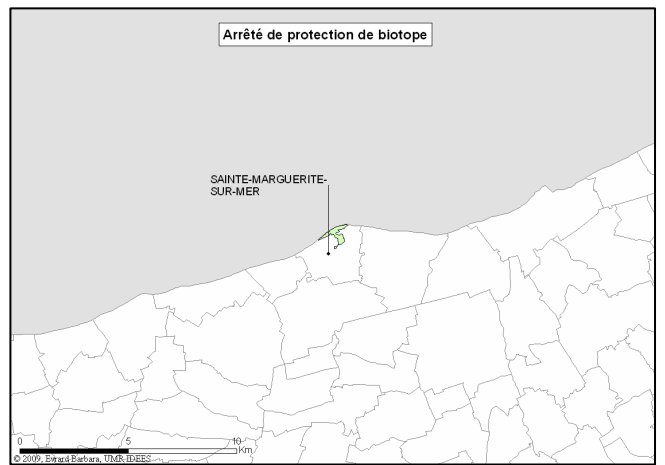
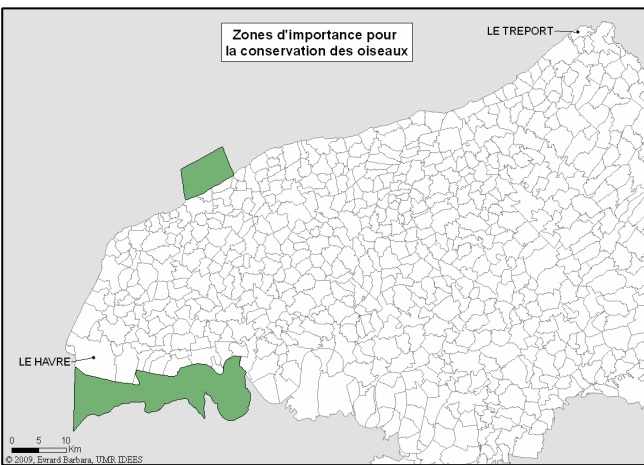
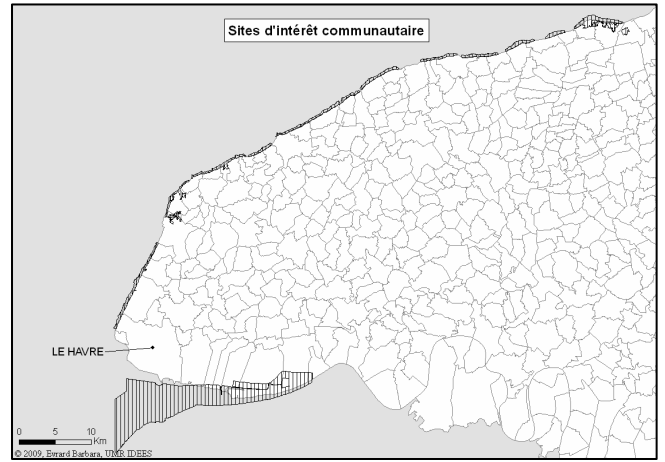
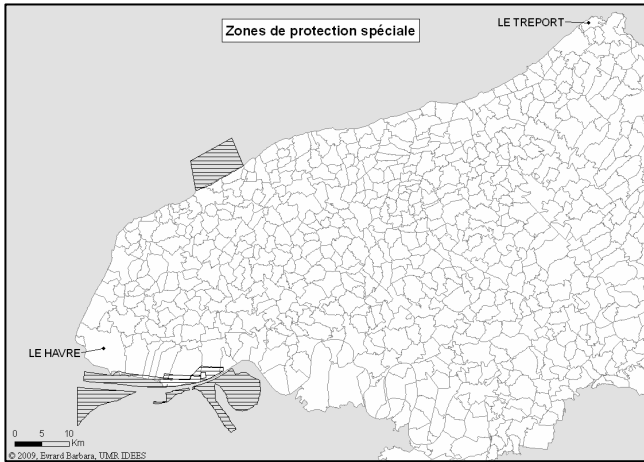


Photo 7 : Edition CAUE de Seine-Maritime, 2007.

La côte offre de nombreux espaces naturels préservés et des sites classés. Elle présente une réelle richesse faunistique et floristique qui justifie la présence de ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et de mesures de protection telles que les arrêtés de biotope ou les zones de protection spéciales.



Carte 1 : La majeure partie du littoral présente au moins une mesure de protection.



Cartes 2, 3, 4, 5, 6, 7 : Les différentes mesures de protection du littoral.

L'arrière pays Haut-Normand participe également au charme de la côte. Les champs ouverts avec de grandes parcelles cultivées, les prairies où paissent les élevages, les vergers, les îlots boisés en constituent les principaux éléments. Le clos-masure, abritant l'habitation, se trouve au centre de l'exploitation entourée de haies brise-vent. Chaque corps de ferme constitue un monde clos. La carte postale traditionnelle de la Normandie est d'ailleurs souvent constituée d'une vache au premier plan dans un verger de pommiers avec une chaumière pour arrière plan.



**Photo 8 : L'image de carte postale type de la Normandie. Auteur : Alain Baudry édition.**

Le patrimoine architectural de la Seine-Maritime présente, lui, une grande diversité de constructions et de matériaux (colombage, torchis, grès, brique et silex). Châteaux, manoirs, architecture Perret sont autant de traces de l'aménagement et de l'histoire du territoire. Ainsi, les habitations en briques et silex plus ou moins travaillées, les chaumières en colombage faites de bois et torchis ou encore les églises, chapelles et calvaires composent un territoire aux multiples facettes. Les villas balnéaires du XIXe sont elles plus massives et leur architecture plus éclectique mais contribuent, avec les cabines de plage, à faire vivre le patrimoine (immatériel) balnéaire du littoral.

L'histoire de la côte est également transmise au travers de fêtes destinées à rendre hommage aux gens de mer, où les spectateurs assistent à la bénédiction des navires, participent aux processions ou encore à la fête du hareng. Les nombreux musées comme Malraux au Havre, ou encore la cité de la mer de Dieppe et le musée de Terre-Neuvas de Fécamp retracent les légendes et mettent en avant un patrimoine maritime revisité.

Mais la Côte d'Albâtre présente aussi d'autres facettes, c'est là tout son paradoxe. Les paysages typiques et champêtres côtoient des espaces fortement urbanisés et industrialisés. Les centrales nucléaires, le port autonome du Havre, le port pétrolier d'Antifer et les différents ports de pêche rappellent que la côte sert aussi l'économie locale.

Le littoral seinomarin, quelque peu atypique, est loin de répondre aux exigences esthétiques et de confort de la mode touristique actuelle. Souvent perçu comme un espace austère à la météorologie capricieuse, c'est un trait de côte qui, à première vue, semble peu propice au développement des activités de loisirs. Les pratiques physiques sont-elles pour autant absentes du littoral ? Les normands sont-ils véritablement tournés vers la terre, dont l'usage s'arrêterait au bord de la falaise ? Cette côte n'est-elle vraiment qu'un paysage où peu d'activités récréatives se développent ?



### 2.1.2. Les contraintes naturelles du littoral

La présence des hautes falaises, caractéristique géomorphologique principale de la côte, laisse peu d'accès au rivage. Sur les 130 kilomètres de côte, seules une trentaine de vallées s'ouvrent sur les plages de galets. Difficile alors de trouver un abri pour de petites embarcations. En voilier, les seuls refuges possibles sont constitués des ports de plaisance distants de plusieurs dizaines de kilomètres et dont l'accès est parfois conditionné par la marée. Sur les cinq ports de plaisance existants, trois sont de type pleine eau. De plus, les plages de galets empêchent tout échouage et limitent la mise à l'eau des embarcations. Des cales de mise à l'eau existent. Mais parce qu'elles sont régulièrement recouvertes de galets et sont de ce fait endommagées, elles sont coûteuses à entretenir pour les collectivités locales.



**Photos 9 et 10 : Une solution à l'absence de port de plaisance : le stockage des embarcations sur les digue et la plage. Cela nécessite quelques adaptations pour le transport du moteur...**

Observation participante, le jeudi 29 mai 2008 au Havre, 18h30 sortie en mer avec des membres du Kayak club le Havre Océan (KHO). Exemple de mise à l'eau d'une embarcation légère.

Nous nous changeons dans les vestiaires du CRJS du Havre, base Hardouin car le KHO n'a pas de locaux. Ils ont simplement un casier dans les vestiaires du CRJS dans lequel ils rangent les papiers du club. Les gilets de sauvetage et les pagaies sont entreposés dans le garage du CRJS à gauche des vestiaires. Les kayaks sont stockés dans 2 containers sur le terre-plein nord.

Une fois le shorty revêtu, le gilet enfilé et la pagaie en main, le groupe se dirige vers les containers pour récupérer le kayak. Première mission : sortir les kayaks des containers. Ils sont entreposés sur des sortes de rails. Il y a trois étages de kayak (je n'atteins pas le dernier étage). L'accompagnateur le plus ancien, Gilles, cherche un kayak à ma taille.

Une fois les kayaks descendus, il reste à vider le restant d'eau souvent accumulée dans le kayak malgré le vidage effectué après chaque sortie. C'est sans doute cette eau croupie qui laisse flotter une odeur d'humidité salée à l'ouverture des containers. Ensuite il ne reste plus qu'à équiper chacun des kayaks de chariots de mise à l'eau fabrication « maison ». Ces chariots se composent d'une structure métallique avec deux crochets sur laquelle sont fixées des roulettes. Ils tiennent au kayak à l'aide de tendeurs fixés à l'avant du bateau et sont ensuite rangés dans les coffres des kayaks le temps de la sortie.

Une fois les chariots et les pagaies rangés dans les kayaks il ne reste plus qu'à amener les engins à l'eau. Nous traversons la base Hardouin puis la digue nord pour atteindre une bande de roulement faisant office de cale de mise à l'eau. Le kayak se fait lourd sur les bras d'autant plus qu'avant la bande de roulement il faut tirer le kayak sur le sable sur 10 mètres. Une fois au bout de cette descente il reste une bande de galets d'une dizaine de mètres à traverser avant de mettre à l'eau. Nous nous mettons alors deux par deux, la poignée d'un kayak dans chaque main pour les porter jusqu'au bord de l'eau.

L'absence de plages de sable à marée haute limite également le développement des activités de plage, de même que le gréement des planches à voile et le gonflage des ailes de kite-surf qui, sur les galets, risquent d'être déchirées. Les pratiquants privilégient donc la marée basse pour préparer leur matériel et pour se mettre à l'eau dans de meilleures conditions.



**Photo 11: Gréer sur les galets au risque de déchirer sa voile**



**Photo 12: A Saint-Aubin les conditions sont plus confortables pour préparer le matériel grâce à un espace vert séparant le parking et la plage**

La fragilité des falaises, liée à une forte érosion, se traduit par des éboulements réguliers et imprévisibles<sup>64</sup>. Cette érosion parfois spectaculaire pose un problème de sécurisation des accès tant pour les personnes circulant au pied qu'au sommet des falaises. Le chemin de randonnée GR21, appelé aussi sentier des douaniers, est d'ailleurs impraticable actuellement car plusieurs parcelles sont effondrées ou non sécurisées. Plusieurs accès sont également dangereux, interdits d'accès ou inaccessibles du fait de leur effondrement. Au-delà de leur fragilité, les falaises jouent également sur la pénétration des vents dans les spots qui ne fonctionnent dès lors que sur des orientations bien spécifiques.

<sup>64</sup> De nombreuses études s'intéressent aux risques générés par l'érosion des falaises. Notons notamment Costa, S. (2007). "Le risque naturel sur le littoral Haut-Normand". *Etudes normandes : "La côte d'Albâtre, usages et images"*. N° 3. P. 20-36, Pagny, J. (2002). "Le risque littoral sur la Côte d'Albâtre". In *Connaître pour agir [en ligne]*.





Photo 13: Ravinement sur le GR21



Photo 14: Un exemple de panneau d'avertissement

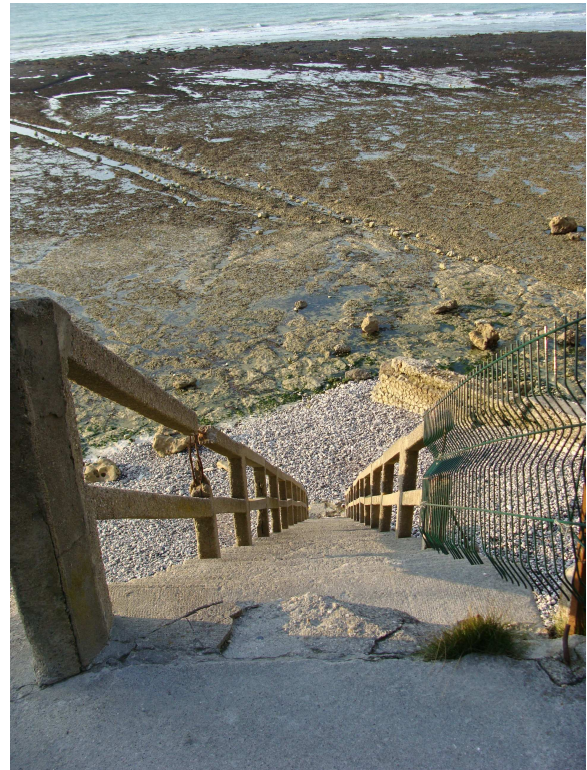


Photo 15: Escalier endommagé à Eletot (l'accès à cet escalier est normalement interdit)

Enfin, l'urbanisation et l'industrialisation du littoral, intensifiées après la seconde guerre mondiale, constituent un autre frein au développement des activités physiques de nature. Les attaques répétées de la mer sur les constructions font du littoral haut normand, pour les acteurs locaux, un obstacle et engendrent un surcoût lié à l'entretien et aux réparations des équipements. La vocation touristique et récréative de la côte disparaît peu à peu des aménagements au cours des années soixante et soixante-dix au profit d'une reconstruction fonctionnelle, moderniste et d'une intensification de la vocation industrielle du littoral<sup>65</sup>.

<sup>65</sup> Bussi, M. (2007). *Op. Cit.*



Typologie des sites	Commune	Accès type	Contraintes
Sans accès à la mer ou accès interdit	Tocqueville-sur-Eu; Biville-sur-Mer; Berneval-le-Grand; Belleville-sur-Mer; Bracquemont; Manneville-Es-Plains; Ingouville; Saint-Sylvain; Criquebeuf-en-Caux; La Poterie-Cap-d'Antifer; Heuqueville; Paluel, Penly	Perchée sur la falaises, coupée du littoral ou accès artificiel	Pas de plage ou plage interdite au public en raison de la présence d'une centrale nucléaire.
Valleuses sauvages	Saint-Léonard; Les Loges (valleuse d'Etigues); Valleuse de Bruneval (Saint-Jouin-Bruneval); Eletot; Grainval (Yport); Le Tilleul; Vaucotte (Vattetot-sur-Mer); Cauville; Vasterival (Varengeville-sur-Mer); Puys; Le Mesnil-Val; Bénouville	Vallée sèche avec accès par chemin	Accès difficile, peu indiqué, peu connu, éboulements réguliers, estran dangereux, grandes plages non entretenues et peu valorisées, stationnement souvent difficile, plage parfois "privatisée" par les résidents secondaires
Fronts de mer aménagés	Saint-Martin-aux-Buneaux; Sotteville-sur-Mer; Octeville-sur-Mer; Les Petites Dalles; Grandes Dalles; Pourville; Antifer (Saint-Jouin-Bruneval); Sainte-Marguerite-sur-Mer; Quiberville; Saint-Pierre-en-Port	Accès artificiel ou petite vallée ou village sur le plateau	Zone de stationnement réduite, petite plage de galets protégée par des épis et des digues en béton, éloignement des plages avec les "centres de vie".
Stations balnéaires	Criel-Sur-Mer; Saint-Aubin-Sur-Mer; Veules-Les-Roses; Veulettes-sur-Mer; Etretat; Sainte-Adresse ; Yport	Petite vallée	Plage protégée par des épis, petit parking (parfois payant). Plage éloignée du centre. (grande plage de sable à marée basse pour Saint-Aubin)
Villes-ports	Le Tréport; Dieppe; Saint-Valéry-En-Caux; Fécamp; Le Havre	Grandes vallées avec centre urbanisé	Grande plage de galets entrecoupée d'épis en béton. Digue-promenade bétonnée. Port de plaisance et/ou de pêche ou de commerce. Proximité d'un grand centre urbanisé.

Tableau 2 : accès et contraintes par type de station (pour plus de détails conférer annexe 1).

Chaque type de station présente des contraintes semblables (cf. tableau 2 ci-dessus et carte 12 à 16 p. 138). Les valleuses sauvages sont généralement d'accès difficile car elles sont peu ou pas indiquées. Elles sont peu connues et la descente à la plage se fait le plus souvent par un chemin encaissé, ou par un escalier abrupt voir par une échelle accrochée à la falaise. Le stationnement y est limité. Les plages sont laissées en l'état et les éboulements sont réguliers. Aucun épi ne retient les galets et la falaise est soumise directement aux attaques de la mer. Les fronts de mer aménagés présentent, eux, des digues en béton voir des épis qui protègent les plages et les constructions attenantes, les éboulements de falaise sont fréquents et les plages sont souvent éloignées des centres de vie.

Les stations balnéaires possèdent, en plus des épis et des digues, des petits parkings aménagés, certains sont payants en saison estivale comme c'est le cas à Saint-Aubin-sur-Mer. Les infrastructures sont attenantes ou à proximité des plages.

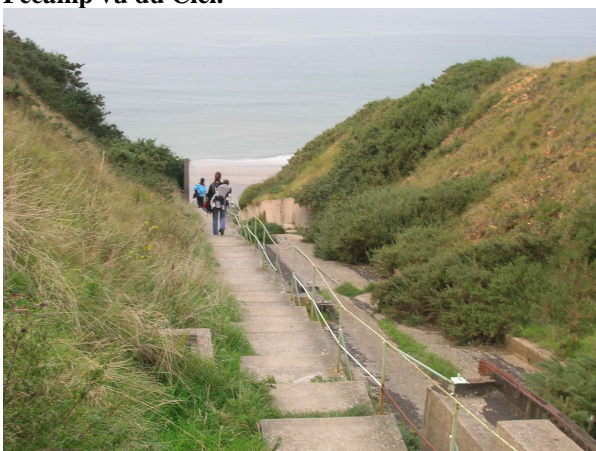
Enfin, les villes-ports, sont situées dans des vallées et se structurent autour d'un grand centre urbanisé voir industrialisé pour Le Havre. Les plages sont étendues, entrecoupées d'épis et surmontées de digues promenades en béton.



**Photo 16 : Image CAUE. Exemple de ville-port, Fécamp vu du Ciel.**



**Photo 17 : Exemple de station balnéaire. La plage et la digue de Saint-Aubin-Sur-Mer.**



**Photo 18 : Exemple de valleuse. L'escalier d'accès à la plage d'Octeville-sur-Mer.**

## 2.2. Une logique de contrôle et d'aménagement du territoire

Au-delà des enjeux spécifiques du littoral, l'aménagement du territoire s'inscrit dans plusieurs dilemmes<sup>66</sup>. Le premier d'entre eux consiste à choisir entre planification et libéralisme. L'aménagement est une intervention volontaire sur l'espace qui est une forme de planification. Elle complète la planification économique en définissant des stratégies d'organisation de l'espace. Même dans les pays libéraux, des traces d'aménagement volontaire du territoire apparaissent. Mais les mesures incitatives et discriminantes, telle que l'exonération de taxe professionnelle sur une durée donnée, qui visent à favoriser l'implantation d'une entreprise ou d'une activité, sont remises en cause. La ville du Havre souhaite, par exemple, créer un « village nautique » autour des bassins du commerce qui regrouperait l'ensemble des entreprises dédiées au nautisme et aux activités maritimes. Les structures, construites autour de ces bassins par la ville, seraient réservées exclusivement aux entreprises nautiques. Mais l'Union Européenne, bien que pourvoyeuse de moyens, scrute les mesures nationales afin d'y déceler les entorses au libre jeu du marché. La politique de la ville entre donc en conflit direct avec la libéralisation du marché européen et mondial.

Le second dilemme posé concerne le développement économique et l'égalité spatiale. L'aménagement du territoire vise à rétablir l'égalité et l'équité spatiale et peut prendre différents sens. Pour les habitants, il s'agit d'assurer une égalité d'accès aux services, commerces, équipements et loisirs ainsi qu'aux bassins d'emplois. Pour les entreprises il s'agit de faciliter l'accès aux administrations et à l'information, d'offrir une qualité de services et d'infrastructures et de simplifier les réseaux de coopération. Enfin pour les collectivités territoriales l'objectif est de garantir les possibilités d'éducation, d'offrir un cadre de vie attrayant, de favoriser l'emploi et de s'assurer des ressources fiscales pour assumer leurs fonctions. Pour ce qui concerne l'accès aux loisirs, le choix d'un équipement ou de son implantation peut conduire au renforcement des inégalités ou au contraire en favoriser un accès plus équitable. Ainsi, sur la côte d'Albâtre, choisir d'implanter un port de plaisance ou une cale de mise à l'eau, ou encore d'installer un équipement à Etretat ou à Criel-sur-Mer ne s'adresse pas au même public et n'intéresse pas les mêmes activités. L'impératif de développement économique peut alors entrer en conflit avec l'objectif d'équité spatiale. C'est pourquoi les politiques d'aménagement du territoire n'ont pris une réelle ampleur que dans les pays développés.

---

<sup>66</sup> Merlin, P. (2002). *L'aménagement du territoire*. Paris : PUF.

Le troisième dilemme oppose l'efficacité à l'équité. Les objectifs de l'aménagement du territoire ne sont pas seulement qualitatifs, ils visent autant l'économie que la commodité et l'harmonie. L'aménagement du territoire ne doit pas pour autant négliger l'efficacité, ni être un frein au développement. L'équilibre est donc complexe et nécessite de prendre en compte les inégalités sociales pour chercher à les réduire. Il convient alors de s'interroger sur les bénéficiaires finaux. Par exemple, le développement du tourisme ne profite pas toujours aux populations locales, à l'instar des animations et services proposés sur la côte pendant la période estivale, qui s'adressent en premier lieu aux touristes. La période d'ouverture ne correspond pas forcément aux besoins de la population locale. Les douches sur la plage sont ainsi ouvertes uniquement de début juillet à fin août. Or nos enquêtes démontrent que nombre de locaux fréquentent la plage et se baignent dès le mois de mai et jusque fin septembre, et apprécieraient une ouverture des douches sur toute la durée de l'été. De plus, le prix des locations d'engins nautiques proposé dans certaines stations exclut de fait une partie de la population locale aux revenus modestes. Rappelons simplement que sur l'ensemble du littoral le taux de chômage dépasse les 10%. Une enquête de l'INSEE, réalisée en 2007, montre que le taux de chômage des secteurs du Havre et de Dieppe, s'il est en baisse, reste supérieur à 9% alors qu'il est d'environ 8% sur le reste du département.

Enfin, le dernier dilemme pose le problème de l'aménagement face aux préoccupations environnementales. L'émergence de nouvelles préoccupations qualitatives dans de nombreux domaines et remet en cause le primat de l'aménagement de l'espace à des fins uniquement productivistes. Des notions telles la protection de l'espace, l'environnement et l'écologie apparaissent sur le devant de la scène. Des situations de développement économique peuvent dégrader l'environnement.

L'aménagement du territoire porte donc en lui-même des contradictions. Aménagé, signifie dès lors trouver des équilibres, des compromis. Chaque collectivité territoriale se voit, à son niveau, confrontée à ces différents dilemmes. En nous intéressant plus spécifiquement aux aménagements récréatifs de la côte d'Albâtre, nous tenterons d'identifier les rôles et prérogatives de chacun des acteurs. La gestion du littoral Haut-Normand concerne effectivement à la fois l'Etat, la région Haute-Normandie, le département de Seine-Maritime et les communes de bord de mer. À l'intérieur même de ses échelles d'intervention, différentes structures et plusieurs modes d'intervention existent. Quelles sont les grandes orientations nationales de l'aménagement du territoire et comment se traduisent-elles au niveau local ? Quelles sont les conséquences de la décentralisation ? Quelles sont les dispositions

spécifiques au littoral ? Quelles sont les spécificités de la côte d'Albâtre ? Y'a-t-il des aménagements spécifiques aux activités de loisirs sur le littoral Haut-Normand ?

### 2.2.1. L'Etat : un projet pour le territoire national

Pour plusieurs auteurs<sup>67</sup>, l'Etat aménageur du territoire correspond à une période historiquement datée qui concorde avec une conjoncture économique et politique précise. Au sortir de la seconde guerre mondiale, la création de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) correspond à la volonté gaullienne de donner priorité à la planification et à l'aménagement du pays. L'organisation de l'espace reproduit le modèle fordiste de division du travail<sup>68</sup>. A chaque zone d'un territoire correspond une fonction. Le rôle de l'Etat est en premier lieu de fixer les grandes orientations en vue d'obtenir une cohérence des aménagements et une répartition des fonctions à l'échelle nationale. L'objectif de la puissance publique est d'utiliser et d'organiser au mieux les ressources et richesses pour assurer tant le développement que la compétitivité de la France à l'échelle européenne et mondiale. Les objectifs de l'aménagement sont en premier lieu de faire face aux bouleversements qui interviennent dans la localisation des emplois. Il s'agit aussi de réduire les inégalités entre régions riches et régions pauvres. De plus, toute implantation d'entreprises suppose des charges d'équipements collectifs. Le budget national permet alors de reporter sur l'ensemble des régions les charges des agglomérations les plus coûteuses. L'aménagement du territoire est enfin un outil d'affirmation qui définit une politique globale et délimite les aires d'intervention des acteurs locaux.

Dans les années soixante à soixante-dix, l'Etat intervient directement dans la mise en œuvre d'aménagements régionaux. Il cherche à asseoir davantage le potentiel touristico-sportif du littoral et à retenir les touristes face à la concurrence de pays comme l'Espagne. Cet objectif se traduit par de grands plans d'aménagement comme la Mission Interministérielle pour l'aménagement du Languedoc-Roussillon ou de l'Aquitaine. Dans des régions largement sous exploitées d'un point de vue touristique, l'Etat investit massivement en planifiant la promotion immobilière ou encore la création de nombreuses stations *ex nihilo* avec port de

---

<sup>67</sup> Béhar, D. et Estèbe, P. (2004). "Aménagement du territoire: une mise en perspective". In Cordellier, S. et Lau, E., (coord.), *L'Etat des régions françaises*. Paris : La Découverte. P. 15-24, Lévy, J. (2003). "Aménagement du territoire". In Lévy, J. et Lussault, M. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin. P. 64-68, Merlin, P. (2002). *Op. Cit.*

<sup>68</sup> Béhar, D. et Estebe, P. (1999). "L'État peut-il avoir un projet pour le territoire ?". *Les annales de la recherche urbaine [en ligne]*. N° 82.

plaisance en Languedoc<sup>69</sup>. La côte d'Albâtre échappe à ces aménagements touristiques et à l'inflation immobilière, conservant ainsi de nombreux espaces naturels. Pour autant, le littoral Haut-Normand n'est pas exempt de tout plan d'aménagement. Il intéresse l'Etat en tant qu'espace industriel. Le Havre devient ainsi une zone industrialo-portuaire : un port pétrolier est construit à Antifer et deux centrales nucléaires sont créées à Paluel et Penly. La fonction touristique de la « façade littorale de Paris » laisse place à une fonction industrielle plus opportune dans un contexte où les coûts de transport maritime diminuent<sup>70</sup> et où l'énergie devient un enjeu stratégique de développement.

Mais avec la décentralisation et les crises industrielles, le rôle de l'Etat aménageur se trouve affaibli. Les grands plans d'aménagement laissent progressivement la place à l'intervention d'autres acteurs. Pour Béhar et Estebe<sup>71</sup> les fragmentations auxquelles le territoire est désormais soumis tant à l'échelle locale (opposition Paris-province, clivage ville-campagne) qu'à l'échelle européenne (divergences culturelles et économiques) rendent impensable une synthèse des enjeux au niveau global. L'Etat n'a plus ni les moyens, ni la légitimité pour imposer une politique de grands travaux comme cela a été le cas dans les années soixante à soixante-dix. Il intervient dans une politique de projet qui se traduit par une contractualisation avec les collectivités locales notamment au travers des Contrats de Plan Etat-Région (CPER). Les villes deviennent les principaux acteurs de l'aménagement du territoire et l'Etat assume le rôle de réparateur pour les territoires en crise<sup>72</sup>. Plusieurs communes du littoral Haut-Normand bénéficient d'aides nationales pour faire face à leurs difficultés socio-économiques comme Le Havre, Fécamp et Dieppe qui disposent de contrats de ville et de contrats de redynamisation urbaine.

Un autre acteur vient également concurrencer la puissance publique. Depuis les années quatre-vingt-dix, l'Europe permet aux régions d'accéder aux fonds structurels européens<sup>73</sup>. Ces aides se superposent à celles déjà accordées par l'Etat aux territoires les plus en difficulté. Mais la volonté européenne est de penser l'aménagement à l'échelle du continent en dépassant les frontières des pays. Ainsi la quasi-totalité du littoral seinomarin a bénéficié d'une aide de l'Europe pour la reconversion économique et sociale en tant que zone en difficulté structurelle. Le programme Européen objectif 2 a ainsi aidé la région Haute-

---

<sup>69</sup> Voir notamment : Augustin, J.-P. (1995). *Sport, géographie, aménagement*. Paris : Nathan Université. Coll. Fac Géographie. , Deyon, P. et Frémont, A. (2000). *La France et l'aménagement de son territoire*. Paris : Dexia.

<sup>70</sup> Guermond, Y., (coord.), (2001). *Atlas de France : Territoire et aménagement*. Paris : La Documentation Française.

<sup>71</sup> Béhar, D. et Estebe, P. (1999). *Op. Cit.*

<sup>72</sup> Béhar, D. et Estèbe P. (2004). *Op. Cit.*

<sup>73</sup> Guermond, Y. (2001). *Op. Cit.*

Normandie à hauteur d'environ deux milliards d'euros pour la période 2000-2006. Le Havre, dans le cadre de son Grand Projet de Ville (GPV) a reçu de l'Europe une aide de 4 570 000€. Ce montant correspond à 6,9% du total des aides du programme objectif 2 destiné à la région<sup>74</sup>.

L'aménagement des littoraux pose lui des problèmes spécifiques à la puissance publique. Il concentre une grande partie des populations sur un espace restreint et ce phénomène se trouve renforcé par la « civilisation des loisirs » dans les pays développés<sup>75</sup>. La massification des pratiques de loisir participe en effet à la transformation du littoral dans la mesure où elles exigent de nouveaux équipements (ports, bases nautiques, cales de mises à l'eau...). La plaisance est d'ailleurs l'activité dont l'emprise sur le territoire est la plus forte puisqu'elle nécessite la construction de ports de plaisance. De plus, le littoral est particulièrement fragile car exposé aux destructions occasionnées par la mer et sujet aux pollutions marines comme terrestres. L'action de la mer nécessite donc de réaménager le littoral ou de le sécuriser. Le déplacement des galets, avec la marée, ou l'érosion des falaises de la côte d'Albâtre nécessitent des actions spécifiques coûteuses en investissements mais aussi en entretien. Par exemple, les grandes tempêtes de 2007 ont détruit de nombreuses installations, comme au Havre où la digue du Cap de la Hève est éboulée par endroits ce qui rend dangereux l'accès au « Bout du Monde ».

L'Etat joue donc un rôle de régulateur et de protecteur des espaces les plus fragiles. La création en 1975 d'un Conservatoire du Littoral, qui fait notamment l'acquisition de terrains, répond en partie à cet objectif de protection. D'autres éléments, comme la loi « Littoral » s'impose, en matière d'urbanisme, aux compétences déléguées aux collectivités territoriales avec les lois de décentralisation. Elle s'applique aux communes riveraines des mers et océans et des plans d'eaux intérieurs. Les deux aspects fondamentaux de la loi sont la protection de l'environnement et le développement économique. Les Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) fixent, eux, les orientations fondamentales de protection, d'exploitation et d'aménagement. C'est un outil destiné à concilier les intérêts concurrents en matière d'utilisation de l'espace littoral. La notion de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), plus récente, sert désormais de cadre de référence au développement durable des littoraux à l'échelle Européenne. La GIZC est ici entendue comme « une gestion des zones côtières qui soit écologiquement durable, économiquement équitable, socialement responsable et adaptée

---

<sup>74</sup> EDATER. (2005). *Evaluation final du programme européen Objectif 2 Haute-Normandie. Rapport final 2005*. Montpellier : EDATER.

<sup>75</sup> Monod, J. et De Castelbajac, P. (1993). *Op. Cit.* P. 84.

aux réalités culturelles » (Recommandations du parlement Européen et du Conseil Européen du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe). Si ces différentes mesures visent à trouver un équilibre entre développement des littoraux et préservation de ces espaces considérés fragiles, leur mise en œuvre opérationnelle se révèle bien souvent problématique. L'Etat n'a pas toujours les moyens logistiques et économiques d'accompagner et de contrôler l'application de ces mesures sur le terrain.

L'Etat n'est plus le seul protagoniste de l'aménagement du territoire. Il pose les grandes orientations et peut jouer le rôle de réparateur ou de facilitateur mais il entre désormais en concurrence avec les collectivités locales et l'Europe. Même les projets d'envergure tels que les ports méthaniers se décident au niveau local. Pour le cas du projet de terminal méthanier d'Antifer, l'Etat, incité par l'Europe, est initiateur de la demande. Les porteurs de projets font eux le choix des sites. L'Etat est intervenu à Antifer dans la mise en place du débat public (CNDP) mais laisse l'issue du débat décider au niveau local. Nous verrons, dans la troisième partie, que les intérêts de l'Etat entrent ici en concurrence avec les intérêts des acteurs locaux, pour partie opposés au projet. La régionalisation renforce cette vision compétitive et concurrentielle entre les territoires, là où l'Etat légitime son intervention sur une vision d'équité spatiale. Pour Philippe Subra<sup>76</sup> l'aménagement du territoire se pose dorénavant comme une question « géopolitique » où la puissance publique peut entrer en concurrence avec d'autres acteurs sur un même espace. Se pose alors la question des jeux et stratégies d'acteurs dans les choix d'aménagement du territoire. Dans le cas du littoral Haut-Normand s'opposent les acteurs qui envisagent cette côte sous l'angle d'un bassin industriel et ceux pour qui le littoral est d'abord un cadre de vie et un espace naturel récréatif au potentiel touristique.

### 2.2.2. *La région, acteur local ou relais national ?*

La régionalisation peut être définie en premier lieu comme une forme de zonage qui est établie dans une perspective interventionniste, qui sert l'action de l'Etat. La loi Defferre attribue aux Régions l'élaboration d'une planification régionale visant le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique et l'aménagement du territoire. Ces collectivités sont également associées à l'Etat pour la définition du Plan de la nation dans lequel elles soumettent leurs actions prioritaires de développement. En définitive, le rôle

---

<sup>76</sup> Subra, P. (2008). "L'aménagement, une question géopolitique!". *Hérodote*. N° 130. P. 222.



conféré à la Région suite au processus de décentralisation est de servir d'interface charnière dans un système articulé entre les acteurs du niveau global (l'Etat) et les acteurs locaux<sup>77</sup>. Et même si elle accède au statut de « collectivité locale de plein exercice », les actions régionales restent fortement liées aux actions de l'Etat. D'une part les ressources des Régions proviennent principalement des dotations budgétaires et d'autre part les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) donnent à l'Etat les moyens d'infléchir les politiques régionales pour mieux les adapter aux exigences nationales. Avec le préfet de région, l'Etat dispose également d'un relais et d'un moyen de contrôle.

Même si la Région bénéficie d'une compétence générale, Yves Guermond<sup>78</sup> considère cette collectivité comme le parent pauvre de l'aménagement du territoire alors que paradoxalement elle est amenée à jouer un rôle de plus en plus important à l'échelle de l'Europe notamment. D'une part, l'antériorité et la légitimité des départements comme le développement de l'intercommunalité tendent à réduire la place et le poids des politiques régionales au niveau local<sup>79</sup>. Les Régions étant souvent réduites à un rôle de soutien et de financeur. Il nous suffit de regarder le budget du département de Seine-Maritime (1,4 milliard d'euros, 5<sup>e</sup> département de France) qui correspond au double de celui de la région Haute-Normandie<sup>80</sup>. Mais les deux départements et la région ont une majorité de gauche qui semble faciliter la coopération. D'autre part, si les régions accèdent à la scène internationale grâce à des relations partenariales, ces coopérations mettent en avant leurs inégalités de pouvoirs et constituent un handicap pour les régions françaises. Même si l'Etat incite les rapprochements en se basant sur la proximité géographique pour former de grandes régions homogènes (comme pour la Haute et la Basse-Normandie dont le rapprochement est conseillé dans le dernier rapport du Comité pour la réforme des collectivités locales de mars 2009), il n'en modifie pas les compétences mais propose une redéfinition de leurs répartition entre les différentes collectivités. La compétitivité des régions françaises au niveau européen et mondial s'en trouve limitée. D'autant plus que, désormais, les logiques concurrentielles et partenariales ne sont plus du seul ressort des entreprises mais concernent également les territoires. La concurrence s'impose à toutes les échelles et incite à la mobilisation des acteurs amenés à définir des stratégies de développement qui nécessitent une certaine liberté d'action.

---

<sup>77</sup> Michel, M. (1994). *L'aménagement régional en France. Du territoire aux territoires*. Paris : Masson. P. 1.

<sup>78</sup> Guermond, Y. (2001). *Op. Cit.*

<sup>79</sup> Smith, A. et Quermonne, J.-L. (1996). "Territoire et espace public dans l'Union européenne : les dimensions internes et externes (Partie 1)". *Cultures & Conflits, printemps-été 1996, [En ligne]*. N°21-22.

<sup>80</sup> Cordellier, S. et Netter, S. (2002). *Op. Cit.* P. 189.

Le principal problème de la Haute-Normandie est qu'elle ne constitue pas un pôle de développement dans la mesure où cette région n'est pas capable de faire surgir par elle-même la croissance. Trop proche de Paris, elle ne peut concurrencer la dynamique économique et l'attractivité de la capitale. Mais cette Région joue de sa proximité avec le bassin parisien pour capter une partie de la croissance issue de ce pôle de développement. Elle a également su tirer profit de la position stratégique de sa façade littorale pour s'inscrire dans l'espace de coopération Arc Manche, qu'elle co-préside avec le West-Sussex depuis 1996. Principalement centré sur des actions de dimension maritime et côtière, ce réseau vise à faire reconnaître la spécificité de l'espace Manche et la valeur ajoutée qu'il peut apporter à l'Union Européenne en tant qu'espace d'échange. Axé sur le développement portuaire et la gestion de la navigation, ce réseau propose néanmoins une réflexion et une incitation à la création d'une Gestion Intégrée des Zones Côtières à l'échelle du bassin maritime et identifie le tourisme comme un enjeu sectoriel à développer.

Le Schéma Régional de Développement économique de la région Haute-Normandie prévoit d'ailleurs le renforcement de son alliance avec la Basse-Normandie, notamment pour les actions touristiques. Il prévoit également l'élaboration d'un programme pluriannuel de promotion de la Normandie qui s'appuie sur un Comité Régional du Tourisme réunissant à la fois Haute et Basse-Normandie afin d'élaborer une stratégie touristique concertée. Cette coopération a pour but de renforcer l'image et de conforter la position touristique de la grande région, de structurer leur intervention sur les marchés émergents, de fidéliser et d'accroître la fréquentation touristique et enfin de développer le tourisme d'affaire. La région s'associe également aux départements de la Seine-Maritime et de l'Eure pour clarifier et simplifier les modes de financements des entreprises du tourisme et accompagner le schéma national des véloroutes et voies vertes par la mise en place de prestations touristiques sur ces itinéraires dans le cadre du CPER. Dans ce cadre, la région sollicite non seulement la participation du département mais aussi celle des communes et groupements de communes.

Enfin, seule façade littorale de Haute-Normandie, la côte d'Albâtre fait l'objet d'une attention particulière notamment dans la gestion, l'aménagement et la protection de ses espaces naturels. Le CPER prévoit la restauration et le maintien de la diversité des espaces, des sites et paysages et des espaces naturels du littoral, mais aussi la protection et la prévention des risques naturels. Cette mesure passe par la mise à jour de l'Atlas sur le risque littoral et l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques (PPR). La côte est définie dans le Plan Régional d'Aménagement du Territoire (PRAT), adopté en 1993, comme l'un des six espaces de développement de la région, notamment par son activité portuaire et industrielle.

La région Haute-Normandie a également réalisé en 2006 un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du territoire (SRADT) qui fixe les stratégies à l'horizon 2015, mais aussi une vision prospective à plus long terme (horizon 2025) posant l'avenir de la région dans ses relations avec l'Europe et le reste du monde. Dans ce schéma, l'axe 7 est consacré à la culture, au sport et aux activités de loisir considérés comme « les enjeux clés du développement des territoires et de l'épanouissement des hauts-normands »<sup>81</sup>, avec notamment pour souci une couverture plus homogène des équipements sur le territoire. Pour autant nous sommes loin des capacités de développement touristiques et sportifs de la région Bretagne ou Aquitaine. D'ailleurs, la région ne définit aucune action stratégique en faveur du développement des activités récréatives de nature sur la côte. Son intervention se limite aux équipements sportifs pour les activités structurées, à un accompagnement du sport de haut niveau et du sport scolaire pour les lycées. L'aménagement et l'animation du littoral restent principalement du ressort du département et des communes.

### 2.2.3. Le département, au cœur de la dynamique nautique de la côte

Le département a traditionnellement été conçu comme l'échelle spatiale intermédiaire de portée moyenne de dialogue et de mise en œuvre à l'interface entre l'Etat et la commune<sup>82</sup>. Historiquement ancrés dans les territoires vécus, les départements symbolisent une république de proximité et « constituent des rocs savamment taillés sur le territoire de la République »<sup>83</sup>. D'abord relais de la centralisation, le département est désormais une circonscription dotée d'une réelle autonomie et d'une forte capacité d'action. Son double statut, à la fois collectivité territoriale administrée par le Conseil Général et circonscription administrative gérée par le préfet, explique sans doute sa durabilité dans l'organisation territoriale française.

Principal bénéficiaire des transferts de compétences liés à la loi Defferre, le département a la charge de l'action sociale, de l'aménagement de l'espace (il gère, entretient et exploite notamment les ports qui ne relèvent pas de la compétence de l'Etat, il met en œuvre une politique de gestion et de protection des Espaces Naturels Sensibles et a la responsabilité des itinéraires de promenade et de randonnée), de l'éducation, de la culture et du patrimoine et enfin du développement économique. Si la région est mise en avant au niveau européen le département apparaît comme le niveau de collectivité le plus approprié pour traiter

---

<sup>81</sup> Conseil Régional de Haute-Normandie. (2006). *Région Haute-Normandie, horizon 2015. Un nouvel équilibre au service des Haut-Normands. Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire*. Rouen : Conseil Régional de Haute-Normandie. P. 12.

<sup>82</sup> Deyon, P. et Frémont A. (2000). *Op. Cit.*

<sup>83</sup> *Ibid.* P. 144.

notamment des questions sociales<sup>84</sup>. Cela se traduit au niveau du Conseil Général de Seine-Maritime (CG76) par une intervention forte, pour le sujet qui nous occupe, en faveur de l'ouverture de l'accès aux loisirs. Les compétences des départements ont été encore renforcées en 2003 où ils se sont vus attribuer la tutelle des « Pays ». Philippe Estèbe considère d'ailleurs que face à la faiblesse de la régionalisation et à la fragmentation locale, seul le département possède un système politique stable avec un périmètre d'action clairement identifiable<sup>85</sup>.

Les départements s'intègrent également aux programmes de développement et de coopération européens. La Seine-Maritime participe ainsi au programme Interreg IIIA qui vise, entre autre, à améliorer et dynamiser l'offre touristique des espaces littoraux de la Manche en coopérant dans les domaines du tourisme et des loisirs (mesure 7) et à coopérer pour la protection et la promotion d'un environnement de grande qualité (mesure 9).

Au-delà de ce programme, le département développe sa propre politique d'aménagement et de développement du territoire. Les actions en faveur des activités sportives et de loisir du conseil général de la Seine-Maritime se traduisent par la création en 2005 d'un service dédié au tourisme en parallèle du Comité Départemental du Tourisme (CDT) chargé de la gestion du plan départemental pour l'aménagement et la promotion du tourisme. Le Conseil Général a également mis en place depuis 2005 un Comité Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) afin de mieux gérer et réguler les espaces dédiés aux activités en milieu naturel. Enfin une direction des sports complète l'organigramme des services intéressés par les activités de loisirs du littoral. Afin de définir la politique d'aménagement et d'animation de la côte, le département a fait réaliser en 2006 un audit du nautisme. Principalement centré sur l'analyse des activités des ports de plaisance et des activités sportives fédérales, cette analyse a donné lieu à l'élaboration du Schéma Nautique départemental voté en 2007. L'un des enjeux actuels mis en évidence concerne la recherche de solution à la saturation des ports de plaisance. Le schéma nautique<sup>86</sup> fait ainsi état d'une demande non satisfaite (sur liste d'attente), de huit cent soixante et un anneaux. Trois problématiques apparaissent centrales, dans cette politique, la question de la rentabilité des équipements, celle de l'écologie et enfin celle de l'égalité d'accès aux installations (tant en terme de distance qu'en terme économique).

---

<sup>84</sup> Blanchard, N. (2004). *L'avènement du département providence*. Rennes : Editions de l'Ecole Nationale de la Santé Publique. P. 6.

<sup>85</sup> Estèbe, P. (2005). "Le département insubmersible. Entre modernité territoriale et archaïsme politique". *Informations sociales*. Vol. 1, n°121. P. 66-75.

<sup>86</sup> CREOCEAN et ACT Ouest pour le Conseil général de Seine-Maritime. (2006). *Schéma nautique départemental (Rapport de phase 1. Etat des lieux - Diagnostic)*. La Rochelle : CREOCEAN/ ACT Ouest.

Le département fait également figure d'animateur des pratiques récréatives. Il est ainsi l'initiateur de l'opération « Printemps Sports de Nature 76 » dont l'objectif est de donner le goût de la pratique des activités de pleine nature et de faire découvrir ces activités aux seinomarins en partenariat avec les associations et les comités sportifs départementaux. De la même façon, le département s'est engagé auprès des associations dans l'organisation et la promotion de la Fête du Nautisme sur le littoral et au niveau des bases nautiques. Le département s'emploie également à développer l'offre de véloroutes et de voies vertes sur son territoire. Ainsi la Véloroute du littoral, longue de 172 kilomètres relie Le Havre au Tréport en alternant sections réservées et routes départementales. Un budget de 40 000€ est consacré à l'aménagement de cette voie de circulation. La voie verte de la côte d'Albâtre entre Dieppe et Fécamp, uniquement réservée aux circulations douces, complètera la véloroute du littoral en 2011. Enfin, l'Avenue verte constitue à la fois la reconversion d'une ancienne voie ferroviaire et un partenariat entre la France et l'Angleterre. Le tracé de l'Avenue doit effectivement relier Londres à Paris d'ici 2010. A cette échéance, le département devrait posséder un réseau de 420 kilomètres de voies de circulation dites « douces ». Cette volonté de mise en cohérence à la fois de l'offre littoral mais aussi de l'arrière pays pose le problème du développement des groupements de communes. Les récentes réformes tendent effectivement à accorder de plus en plus de poids aux intercommunalités. Entre coopération et concurrence, la mise en cohérence des politiques entre les différents territoires est multiforme et se fait d'autant plus complexe.

#### *2.2.4. Les communes partenaires privilégiés des acteurs du sport*

Les 36 000 communes françaises constituent l'échelon extrême de la décentralisation et l'élément de base de la nation<sup>87</sup>. Depuis la loi Defferre du 2 mars 1982, les délibérations des élus sont devenues exécutoires de plein droit. Seuls les lois et décrets d'application pris en Conseil d'Etat peuvent être opposés aux collectivités locales. Les subventions sectorielles sont remplacées par une dotation globale forfaitaire dont chaque collectivité peut disposer librement. Pourtant un problème persiste : les collectivités les mieux pourvues en commerce et industries ou avec des populations à hauts revenus peuvent s'assurer des ressources confortables sans imposer une fiscalité élevée sur leur territoire à l'inverse des communes les plus déshéritées<sup>88</sup>. Les communes cherchent alors dans l'intercommunalité des solutions et de

---

<sup>87</sup> Marx, J.-L. (1997). *Les territoires de l'Etat*. Paris : PUF, Coll. Que Sais-Je ?

<sup>88</sup> Merlin, P. (2002). *Op. Cit.* P. 44.

nouvelles formes de solidarité territoriale. Les politiques nationales tendent d'ailleurs, depuis les années quatre-vingt-dix, à favoriser l'intercommunalité. Cette tendance au regroupement est d'autant plus renforcée qu'il apparaît que les limites électorales ne correspondent plus aux besoins de l'action publique<sup>89</sup> et que l'émiettement rend difficile à la fois la continuité des services et la compétitivité des collectivités au niveau Européen comme mondial<sup>90</sup>. Certains problèmes, on peut penser ici à la gestion des espaces naturels sensibles, au développement durable ou encore au tourisme, ne se bornent pas aux limites communales et sont traités plus efficacement à l'échelle du « Pays » ou de l'agglomération.

Au niveau des communes de Seine-Maritime, certaines se regroupent en communauté de communes ou en communautés d'agglomération afin de mettre en place des projets de développement. Les communautés de communes peuvent se regrouper en syndicat mixte et former ainsi les Pays d'Accueil touristique (notion développée dans le cadre du programme d'action prioritaire n°33 intitulée « valorisation des zones rurales » du VIIe plan du ministère de l'agriculture<sup>91</sup>). Ainsi, les agents de développement des Pays d'Accueil touristique mettent en place un projet commun de développement du territoire. La loi Pasqua a relancé la notion de pays qui doit « exprimer la communauté d'intérêts économiques et sociaux et éventuellement des solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural (le pays n'est donc pas exclusivement rural). Les collectivités territoriales doivent définir un projet commun de développement et sont le cadre de l'action de l'Etat en faveur du développement »<sup>92</sup>. Certains pays, comme le Caux Maritime, ont parfois eu des difficultés à émerger. Mais aujourd'hui la quasi-totalité du littoral est couverte par ces pays d'accueil<sup>93</sup>. Aujourd'hui il est difficile d'anticiper l'avenir de ces structures. Les missions transférées aux communautés de communes ou communautés d'agglomération menace les prérogatives des Pays. La coopération intercommunale peut aussi menacer la cohérence de l'aménagement national<sup>94</sup>. La volonté d'indépendance des élus locaux et la divergence entre les intérêts locaux et globaux aboutissent parfois à une mise en concurrence des territoires comme c'est le cas entre les Pays d'Accueil touristique du département. Chacun cherche à attirer les touristes présent sur le territoire, même au dépend des autres espaces touristiques.

---

<sup>89</sup> Jean, Y. et Vanier, M. (2008). *La France. Aménager les territoires*. Paris : Armand Colin.

<sup>90</sup> Deyon, P. et Frémont, A. (2000). *Op. Cit.*

<sup>91</sup> Source : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr).

<sup>92</sup> Merlin, P. (2002). *Op. Cit.* P. 231.

<sup>93</sup> La carte n°51 montre la couverture du littoral en fonction des différentes structures intercommunales existantes.

<sup>94</sup> Le Saout, R. et Madoré, F. (2004). *Les effets de l'intercommunalité*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Pour ce qui concerne la gestion des espaces naturels fragiles, plusieurs stations de la côte d'Albâtre ont mis en place une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) qui se surajoute aux mesures de protection existantes. Celle mise en place au Havre en 2002, affirme la volonté de l'équipe municipale de renforcer le concept « d'identité maritime » avec un développement portuaire et industrialo-portuaire, un développement des loisirs nautiques et balnéaires et une amélioration de la qualité de vie. Mais au regard des objectifs poursuivis, les mesures proposées apparaissent plutôt timides. Les explications peuvent en être multiples. Tout d'abord, le passage à un développement dit « durable » nécessite un changement dans les modes de production, dans les modes de vie autant que dans les modes de pensée. Ces transformations lourdes peuvent prendre du temps. Pour Zindeau<sup>95</sup>, le développement durable ne nécessite pas uniquement une adaptation de notre système économique dominant, mais peut-être davantage un changement de système. Un autre élément d'explication peut être lié au fait que les mesures et les recommandations de l'Etat restent relativement générales. Ce flou laisse alors les décideurs face à une vaste tâche à accomplir sans mode d'emploi et bien souvent avec des moyens limités.

Enfin, pour ce qui relève du sport et des loisirs, les communes sont les principales partenaires des associations. Elles assurent l'ancrage territorial des installations sportives. 85% des équipements sont la propriété des communes et 70% de ces équipements sont gérés par les communes. L'action des communes débute dès les années vingt avec l'élaboration des premiers grands stades et les cités jardins<sup>96</sup>. L'intervention de l'Etat ne prend une réelle ampleur qu'à partir des années soixante avec la planification des équipements culturels et sportifs en vue d'améliorer le cadre de vie, d'accompagner l'urbanisation et la jeunesse montante. Dans les années quatre-vingt, la commune réinvestit dans la création d'équipements sportifs. La réalisation de ces infrastructures suit non plus une logique de l'offre, mais une logique de marché en réponse à une demande et ce d'autant plus que la création d'équipement doit maintenant répondre à la fois à une exigence de rentabilité<sup>97</sup> et de développement « durable ».

Il est à noter également que de plus en plus d'activités délaissent les équipements qui leur étaient destinés pour investir des espaces libres. Les exemples en sont nombreux autour des pratiques de nature (du surfeur au vététiste) et des sports de rue (skatteurs et rollerskateurs).

---

<sup>95</sup> Zindeau, B. (1997). "Le développement durable: une introduction générale". In *Environnement: représentations et concepts de la nature*. Paris : L'Harmattan. P. 189-204.

<sup>96</sup> Augustin, J.-P. (1995). *Op. Cit.*

<sup>97</sup> Bayeux, P. et Dupuis, J. (1996). *Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation*. Paris : Revue EPS.

Les espaces publics urbains et de nature sont alors utilisés pour toute sortes d'activités sportives. C'est pour cette raison que sont apparues les pistes cyclables, les voies vertes mais aussi les skates parc. Une première tendance avait consisté à reléguer ces pratiques en marge des centres villes. Désormais des installations dédiées aux pratiques auto-organisées prennent place au cœur des espaces de vie comme sur la promenade au Havre. Les activités sportives et de loisir participent donc désormais à la structuration des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, et s'inscrivent dans les politiques d'aménagement des collectivités locales. Au-delà des équipements qu'elles proposent, les communes sont également les financeurs principaux des associations qui ne pourraient exister sans ces subventions. Mais la multiplication de ces pratiques autonomes et des sports de rue pose des problèmes d'aménagement et de gestion aux communes. Comment assurer la sécurité des usagers ? Comment concilier protection des espaces naturels et développement des activités récréatives de nature ? La gestion de ces pratiques pose aussi le problème de l'échelle de décision. Au niveau des communes certaines ont interdit l'accès des falaises en raison des dangers liés à l'érosion. Dans le même temps, le département souhaite réaménager le sentier des douaniers en tant que produit d'appel touristique. Qui finance la sécurisation du sentier ? Qui est responsable en cas d'accident ? Comment réguler le cheminement des piétons sur la falaise ? Comment aménager un site de pratique par définition instable puisque soumis à l'érosion ? Par l'étude des activités récréatives de nature, c'est toute la question de la gestion des pratiques mais aussi de l'aménagement du territoire et de l'emboîtement des échelles de gestion qui se trouve posée.

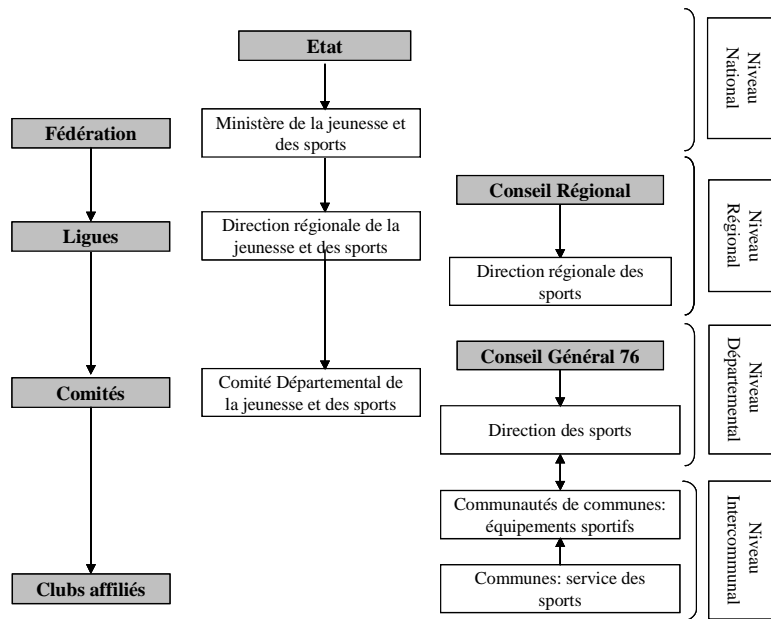
### 2.2.5. La complexité du « mille-feuille » français

A la lecture de Daniel Béhar et Philippe Estebe, il apparaît qu'il n'est désormais plus possible de parler d'aménagement du territoire au sens gaullien du terme. « L'espace français ne fonctionne plus comme une gigantesque usine fordiste où chacun à sa place contribuerait à la grande oeuvre nationale (voire européenne) dont seul l'État par sa hauteur de vue serait en mesure de tracer la cohérence et de donner le sens »<sup>98</sup>. A présent le problème de la cohérence territoriale se pose, et avec d'autant plus de complexité, à chacune des échelles de gestion territoriale. La gestion des politiques sportives et touristiques pose les mêmes problèmes de superposition de compétences (illustré ci-dessous), même si le croisement des financements joue souvent en faveur des structures sportives.

---

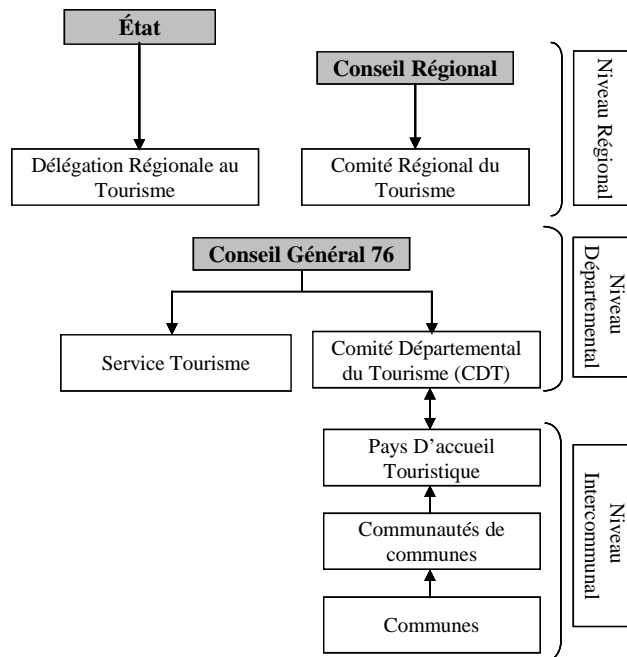
<sup>98</sup> Béhar , D. et Estebe, P. (1999). *Op. Cit.*





© 2009, Evrard Barbara, UMR IDEES

Figure 2: Organigramme du sport.



© 2009, Evrard Barbara, UMR IDEES

Figure 3: Organigramme du tourisme.

L'existence de ces multiples services et structures montre, au-delà de l'attention portée au tourisme, au sport et aux loisirs, la complexité du problème posé par l'aménagement et la gestion des activités du littoral du fait de la multiplicité des acteurs. Ainsi, pour Bernard Morel<sup>99</sup>, la création des différentes structures territoriales crée une certaine confusion pour les usagers autant que pour les élus qui ne savent pas toujours qui fait quoi avec en conséquence une multiplication des financements croisés et une perte de lisibilité de l'action

<sup>99</sup> Morel, B. (2008). "Institution et recompositions territoriales". *Rives nord-méditerranéennes, Action publique et transformation des espaces en Méditerranée septentrionale*, [En ligne]. N°20.

publique. L'un des principaux problèmes est que la répartition des compétences entre les collectivités territoriales n'est pas clairement définie et laisse une marge d'interprétation pouvant conduire à des situations de mise en concurrence voire de conflit entre les différents acteurs.

### 2.3. Une logique d'animation de la côte

Etudier les structures privées, c'est s'intéresser à des acteurs en prise directe avec les usagers, avec les pratiques et qui occupent une place dans l'animation du littoral. Mais c'est aussi s'intéresser au sport comme marché et secteur économique. Les activités de nature sont non seulement des pratiques récréatives, mais elles constituent également un marché constitué par les services, les produits sportifs et les infrastructures. A l'interface entre sport, loisir et tourisme, les activités de nature constituent un marché qui s'adresse à la fois aux locaux mais aussi aux touristes extérieurs et intéresse de ce fait des acteurs économiques<sup>100</sup>, qu'ils soient prestataires ou équipementiers. La multiplication des créations d'associations, l'augmentation du chiffre d'affaire des distributeurs de matériel et des prestataires de loisirs sportifs constituent des exemples du dynamisme de la filière<sup>101</sup>. En 2002, la Fédération Française des industries du sport estime à 2 milliards d'euros le chiffre d'affaire des équipementiers<sup>102</sup>. Sur la côte d'Albâtre, différents acteurs sont concernés, les ports de plaisance, les revendeurs d'articles sportifs spécialisés et les prestataires constitués principalement des structures sportives.

Mais l'impact de ces activités sur l'économie est à nuancer dans la mesure où le secteur est peu professionnalisé, notamment en Haute-Normandie, et que les emplois générés sont essentiellement saisonniers<sup>103</sup>. Le secteur est encore fragile, les emplois sont précaires et le taux de chômage reste important. Les activités de nature liées au tourisme sont principalement estivales et l'offre souffre d'un manque de cohérence entre les différents prestataires et entre les prestataires et le mouvement sportif. Quant aux pratiques régulières, elles fonctionnent majoritairement en dehors du système marchand sur ce littoral. Quelle place occupent les structures privées dans le secteur des loisirs sportifs de nature ? Dans quelle mesure

---

<sup>100</sup> Bessy, O. et Mouton, M. (2004). "Du plein air aux sports de nature. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux". *Cahier Espace*. N° 81. P. 13-29.

<sup>101</sup> Corneloup, J. et Bourdeau, P. (2004). "Les sports de nature. Entre pratiques libres, territoires, marchés et logiques institutionnelles". *Cahier Espaces* N° 81. P. 117-124.

<sup>102</sup> AFIT. (2004). *Tourisme et loisirs sportifs de nature. Développement touristique des territoires et sports de nature. Guide de savoir-faire*. Paris : AFIT.

<sup>103</sup> Wagner, C., et al. (2005). *Besoins de formation dans le secteur des Activités Physiques de Pleine Nature en Haute-Normandie*. Rouen : DRDJS.

participent-elles à l'animation du littoral ? Quels liens entretiennent-elles avec les pratiquants ? A quelles difficultés ces structures sont-elles confrontées ? Nous nous attacherons ici à développer trois études de cas. Les ports de plaisance constituent un exemple intéressant de prestataires de service dans la mesure où ce sont des équipements structurants et qu'ils peuvent être administrés en régie directe par les communes ou en délégation de service public. Les commerces de proximité, quant à eux, jouent sur ce littoral un rôle d'animation des activités auto-organisées. Ils répondent à un besoin que les structures institutionnelles ont, jusqu'à ce jour, négligé. Enfin, le dernier point s'intéresse aux associations sportives qui représentent le principal organisateur du mouvement sportif français.

### *2.3.1. Les ports de plaisance*

Les ports de plaisance constituent les équipements les plus structurants en terme d'aménagements liés aux activités de nature et dont l'emprise territoriale est la plus forte et la plus visible. Ils se trouvent dès lors au cœur de multiples enjeux. D'après le rapport ODIT France<sup>104</sup>, les ports de plaisance peuvent produire trois types d'impacts économiques. Les impacts directs sont liés à leur réalisation et à leur exploitation. Les impacts indirects correspondent à l'économie des activités nautiques et aux services correspondants. Les impacts induits sont liés aux effets de l'existence du port sur l'attractivité touristique de la station, son animation et l'augmentation des valeurs foncières et immobilières qui peuvent en découler. Les ports accueillent deux types de plaisanciers au profil distinct, les plaisanciers de passage d'une part et les locaux d'autre part. Les plaisanciers en escale effectuent des dépenses qui ont un impact direct sur l'économie de la ville. Les plaisanciers locaux font essentiellement des dépenses de ravitaillement et assurent au port un revenu fixe par le règlement de leur cotisation annuelle. Les ports de plaisance cherchent alors à trouver un équilibre entre les anneaux destinés aux locaux, occupés à l'année, et ceux laissés disponibles pour les plaisanciers. L'enjeu pour les gestionnaires des ports de la côte d'Albâtre est de parvenir à attirer des plaisanciers en escale. En parallèle des anneaux sont donc développées et modernisées des infrastructures telles que des sanitaires ou des magasins d'accastillage, mais aussi des services comme les bornes wifi accessibles dans différents ports de la Manche.

---

<sup>104</sup> ODIT France. (2007). *Le financement des ports de plaisance. Indicateurs, impacts économiques et possibilités de montage financiers*. Paris : ODIT France.

L'intérêt des villes pour la plaisance est d'abord lié à son attractivité touristique dans la mesure où elle sert l'animation de la ville et parfois la requalification de l'interface ville-mer. Les ports servent donc de vitrine du territoire et peuvent participer à valoriser l'image de la collectivité. Le port est une ouverture sur la mer pour les promeneurs, une incitation au rêve et à la découverte de la mer, où le mythe contemporain du littoral répond au besoin de s'ouvrir sur l'illimité et de se libérer des contraintes terrestres<sup>105</sup>. Mais il est aussi la première image du territoire pour le plaisancier extérieur. A Dieppe comme au Havre, les communes cherchent à recréer du lien entre la ville et le port. Les bassins du port de plaisance du Havre sont réaménagés, modernisés et un projet de village nautique est à l'étude pour relancer l'économie plaisancière et attirer des touristes en escales. A Dieppe, l'ancien port de pêche est reconverti en bassin de plaisance et le quartier du Perret a été rénové pour mieux s'ouvrir vers cet espace d'interface maritime.

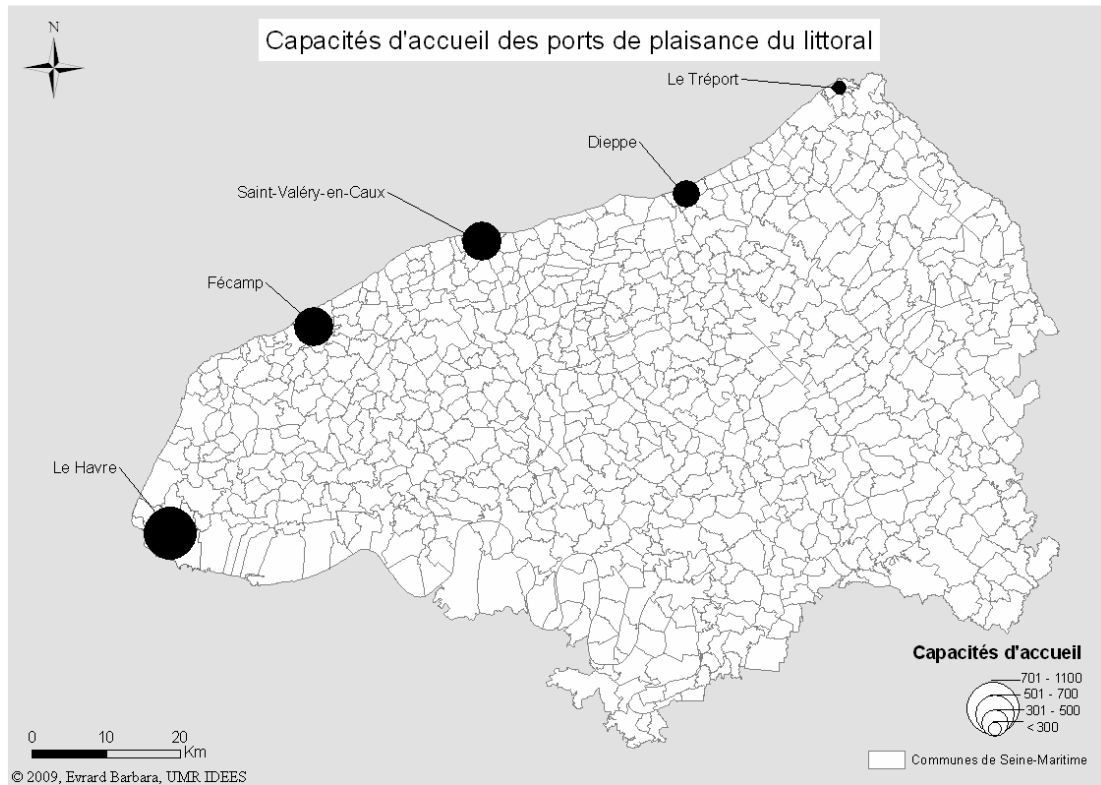
Enfin, les ports de plaisance participent aussi à la structuration de l'offre nautique<sup>106</sup>. Sur un littoral pourvu de plages de galets où la mise à l'eau nécessite des équipements spécifiques, les ports constituent l'infrastructure privilégiée de développement des activités nautiques. Est-ce à dire que les activités nautiques n'existent que dans les villes ports ? Serait-ce dans les stations équipées d'un port de plaisance que l'offre nautique est la plus structurée et la plus dynamique ? Dans la mesure où le nautisme se compose également de nombreuses activités auto-organisées, nous chercherons dans notre seconde partie à analyser le développement des activités au regard des équipements nautiques des différentes stations.

Le littoral Haut-Normand possède cinq ports de plaisance présentant des accès, des capacités d'accueil et des modes de gestion distincts. Le Havre est le seul port pleine eau accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et à forte capacité d'accueil avec plus de 1000 places. Dieppe et Fécamp possèdent également un port pleine eau mais accessible à marée basse uniquement pour des embarcations de faible tirant d'eau. Enfin les ports de Saint-Valéry-en-Caux et du Tréport sont accessibles uniquement à marée haute.

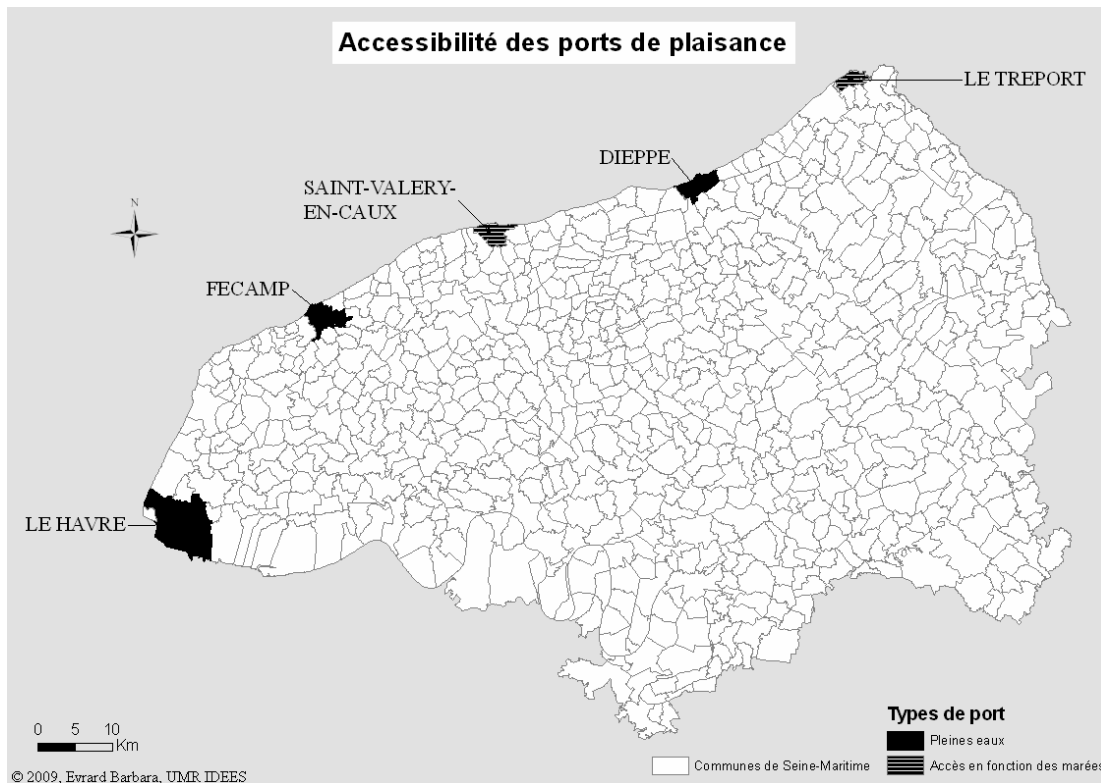
---

<sup>105</sup> Cabantous, A. *et al.* (2005). *Op. Cit.*

<sup>106</sup> Bernard, N. (2000). *Les ports de plaisance, équipements structurants de l'espace littoral*. Paris : L'Harmattan.



**Carte 8: Capacité d'accueil des ports de plaisance sur le littoral Haut-Normand<sup>107</sup>**



**Carte 9: Types de ports en fonction de leur accessibilité**

<sup>107</sup> Les données sont extraites de CREOCEAN et ACT Ouest pour le Conseil général de Seine-Maritime. (2006). *Op. Cit.*

Les ports de plaisance sont logiquement de responsabilité communale depuis les lois de décentralisation de 1982-1983 mais ils présentent différents modes de gestion. Quatre ports sont administrés avec un partenariat public/ privé dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) soit sous forme de concession, soit en régie intéressée. Cette DSP correspond à « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service »<sup>108</sup>. Mais ce la délégation de service pose quand même un problème, soulevé notamment par J.-N. Chauvey, malgré la délégation, le délégataire conserve la responsabilité du service public<sup>109</sup>, dans quelle mesure contrôle-t-il la réalisation effective du service et le respect de l'intérêt général ? En cas de déficit, qui assume les risques ? Le port de plaisance du Havre est sous statut d'Etat dans la mesure où il se situe dans le périmètre du Port Autonome. De statut national et propriétaire des infrastructures, le port autonome accorde au Syndicat d'Economie Mixte, gestionnaire, une concession sous réserve du paiement d'une redevance. Les ports de Dieppe, du Tréport et de Fécamp sont gérés par la Chambre de Commerce et d'Industrie locale. Le port de Saint-Valéry-en-Caux est en régie directe sous l'égide de la communauté de commune de la Côte d'Albâtre.

---

<sup>108</sup> Loi « MURCEF », 2001. In Voisin, A. (2007). "La gestion mixte des services publics. délégation de service public, externalisation et partenariat public-privé". *Regards croisés sur l'économie*. Vol. 2, n°2. P. 168-175.

<sup>109</sup> Chauvey, J.-N. (2008). "Pour une définition de la "publicité" par la capacité effective de contrôle : l'exemple des délégations de service public". *Revue Française d'administration publique*. Vol. 3, n° 127. p. 511-523.



**Carte 10: Modes de gestion des ports de plaisance du littoral par types de régie**

La vocation d'un port de plaisance est d'accueillir des embarcations liées à la plaisance qu'elles soient à visées sportives, ludiques ou touristique. L'activité propre du port est la gestion des places et l'entretien de l'équipement. Le gestionnaire doit alors trouver sa place par rapport aux attentes de la collectivité, à la solvabilité des propriétaires de bateaux, de l'intérêt qu'il porte à l'équipement, au développement économique et de l'emploi sur le port de plaisance et en tenant compte des contraintes spécifiques liées à l'aménagement de l'espace littoral. Aujourd'hui, l'engouement pour la plaisance est tel qu'il y a un décalage entre l'offre et la demande pour les places de port. Si l'intérêt du gestionnaire est d'optimiser la gestion du nombre de place pour répondre aux attentes du marché (principalement avec une régulation par la tarification), il n'est pas en mesure de décider des extensions portuaires. Il dépend effectivement d'une part des choix d'aménagement des collectivités et d'autre part des mesures restrictives d'exploitation des espaces littoraux liées aux préoccupations environnementales<sup>110</sup>. Actuellement, sur la côte d'Albâtre des projets visant le réaménagement des friches portuaires ou de bassins de commerce laissés vacants par des activités économiques en déclin sont à l'étude comme au Havre ou à Dieppe. Mais se pose dès lors le problème de la rentabilité économique lié notamment à la dépollution et à l'adaptation de ces infrastructures à l'activité de plaisance.

<sup>110</sup> Damien, M.-M. (2004). "Comment concilier l'essor de la plaisance et le développement durable?". In Sobry, C. *Le tourisme sportif*. Paris : Septentrion. P. 345-378.

### 2.3.2. Les commerces spécialisés de proximité du littoral

La pratique d'une activité sportive engendre une demande en terme de biens sportifs tels que les vêtements, les chaussures, le matériel et les équipements spécifiques. Les fabricants et revendeurs d'articles de sport organisent donc l'offre en fonction de cette demande. Mais les distributeurs spécialisés jouent plusieurs rôles sur ce littoral et ne se limitent pas à la vente de produits. Les commerces spécialisés fonctionnent aussi comme lieux de sociabilité, comme service météorologique et même, pour l'un deux, d'école d'initiation à la pratique. A quelle demande non satisfaite répondent-ils ? Est-ce leur rôle ? Pourquoi rendent-ils ces services ? Quels sont leurs intérêts ? Quelles sont leurs stratégies ? A quelles difficultés doivent-ils faire face ?

Nous avons mené des entretiens avec trois revendeurs installés à Dieppe et au Havre. Ils présentent un profil similaire. Jeunes hommes, entre 25 et 30 ans, ils pratiquent plusieurs activités de glisse depuis plus de quinze ans. Fortement impliqués dans la pratique des sports de glisse, ils sont bien connus sur les spots. Leur présence sur l'eau est d'ailleurs pour eux indissociable de leur activité de vente. Gregory, lui, s'est initié au kite-surf pour le magasin. Il donne maintenant des cours d'initiation, en partenariat avec une association, lorsqu'il vend un kite-surf de façon à ce que la pratique puisse se faire en autonomie et en toute sécurité.

Gregory (e15), 25 ans, employé magasin de glisse au Havre, planchiste et kite-surfeur, habitant du Havre. L'entretien à lieu au Havre à son magasin, le 20 mars 2008.  
« On ne vend pas la formation, parce qu'en fait tu ne gagnes pas de sous sur une formation. En fait on vend la formation par sécurité. Les mecs je vais leur mettre leur matériel en main sur la plage et je leur montre comment on le monte. Et je leur fais trois heures de formation plus ou moins gratuites. Et après si on prend le bateau effectivement les gens payent un peu parce qu'il y a des frais ».

Les trois vendeurs rencontrés considèrent qu'ils ont une responsabilité lorsqu'ils vendent du matériel pour ce qu'ils considèrent comme un sport à risque. Gregory a refusé la vente d'un parapente à un couple qui ne possédait pas de brevet. Mathieu, lui, a refusé des ventes de kites-surfs. Pratiquants eux-mêmes, ils connaissent les dangers de l'activité et craignent peut-être de voir ces débutants, inconscients des dangers et des règles de sécurité, arriver sur leurs espaces de pratiques. N'est-ce pas le rôle des structures fédérales d'encadrer ces activités et d'assurer la formation ? Comment expliquer l'absence d'une offre structurée autour des activités de glisse ? Dans le même temps, en offrant ce type de services, ils fabriquent également de la proximité et servent leurs propres intérêts.

Leur présence sur les spots s'avère également nécessaire et indissociable de leur activité de vendeur. D'une part, parce qu'ils peuvent ainsi tester du matériel qu'ils pourront ensuite



conseiller en attestant de sa fiabilité ; et d'autre part parce que cette présence crée une autre relation, plus affinitaire avec les habitués ou les clients potentiels. Dans un contexte de forte concurrence avec les autres enseignes spécialisées et avec la grande distribution<sup>111</sup>, combinée au développement de la vente par correspondance sur Internet, la proximité des relations devient un élément essentiel de la relation entre le client et l'entreprise. Mathieu confirme que la vente de ce type de matériel fait d'abord appel à une relation de confiance.

Mathieu (e25), 30 ans, gérant d'un magasin de windsurf au Havre, résident du Havre, l'entretien se déroule au magasin le 16 mai 2008, il est complété par un second le 29 mai 2008 suite à plusieurs interruptions du premier (coups de téléphone et arrivées de clients).

*« Ce business là c'est beaucoup de relationnel. C'est vraiment en fonction des affinités comme je disais tout à l'heure et du professionnalisme du gars. Il faut être présent, il faut être disponible et partout, que ce soit sur la plage ou que ce soit ici. [...] Pour moi c'est important la plage, parce que c'est là où on navigue tous, c'est là où on se rassemble, c'est là où on règle le matériel, c'est là où quand il y a un truc qui ne va pas, on le règle. C'est là que je prête du matériel comme ce week-end. Ça ne se passe pas qu'au magasin ».*

Avec l'homogénéisation croissante des produits, Dempérat<sup>112</sup> explique que la relation au client, la proximité tant spatiale qu'affective et la création d'un lien social durable sont source de différenciation et d'avantages compétitifs pour les entreprises. Gregory reçoit, lui, des appels des enfants qui habitent à proximité du magasin pour qu'il les emmène lorsqu'il se déplace pour une session.

Ce qui distingue également, en terme de service, les magasins spécialisés des grandes enseignes d'articles de sport correspond à la technicité du conseil et à la confiance établie entre le vendeur et le client.

Mathieu (e25), 30 ans, gérant d'un magasin de windsurf au Havre, résident du Havre, l'entretien se déroule au magasin le 16 mai 2008, il est complété par un second le 29 mai 2008 suite à plusieurs interruptions du premier (coups de téléphone et arrivée de clients).

*« Tous les ans en août on reçoit notre matériel qu'on choisit en fonction des conditions. Et après nous on essaye d'en tester le maximum. Sur les quatre magasins, on a pas mal de marques donc on tourne pour essayer d'avoir les avis de tout le monde. C'est important parce qu'aujourd'hui pour être vendeur en planche, il faut connaître tout, et toujours mieux que le client ».*

Les clients viennent d'abord dans ce type de magasin pour chercher un conseil. Mieux informés, notamment grâce aux multiples sites Internet spécialisés et de vente en ligne, les clients sont aussi plus exigeants. Dang Nguyen et Mevel<sup>113</sup> montrent d'ailleurs que les acteurs qui profitent le plus de la vente numérique sont les enseignes de vente spécialisées. Pour

<sup>111</sup> Fontanel, J. et Bensahel, L. (2001). *Réflexions sur l'économie du sport*. Grenoble : PUG.

<sup>112</sup> Dempérat, M. (2006). "Vers un renforcement de la proximité des relations client". *Revue française de gestion*. Vol. 3, n°162. P. 115-125.

<sup>113</sup> Dang Nguyen, G. et Mevel, O. (2007). "Nouvelle et ancienne économie. Vers une intégration réussie?". *Revue française de gestion*. Vol. 4, n°173. p.113-130.

réussir à concurrencer la vente sur Internet, souvent moins chère, les magasins de proximité doivent donc s'appuyer sur une qualité de service qui va souvent bien au-delà du produit vendu.

Ainsi les espaces de vente se font aussi lieu de sociabilité. Deux des magasins visités proposent un espace de convivialité avec fauteuils, magazines dédiés aux sports de glisse et vidéos de champions qui tournent en boucle. Les pratiquants viennent simplement pour discuter, chercher des conseils pour des figures qu'ils ne parviennent pas à exécuter lorsqu'ils savent que le vendeur parvient à les passer. Théâtre d'une mise en scène, ces ambiances participent aussi d'une valorisation des produits et d'une affirmation identitaire<sup>114</sup> soulignant l'appartenance au même groupe et la relation de connivence implicite.

Ces vendeurs jouent également le rôle d'animateur du littoral. Mathieu organise des compétitions de vagues, de vitesse et en monotype en collaboration avec une association de funboard. Encore une fois, ce rôle n'incombe-t-il pas aux structures délégataires ? Quels bénéfices peuvent retirer ces structures privées de la mise en place de telles manifestations ? Tout en animant ponctuellement le littoral, l'organisation de compétitions est un moyen de se faire connaître et de faire la promotion de l'enseigne. Outil de communication, les manifestations rendent également plus visible la pratique sur le littoral et peuvent être un moyen d'attirer sur les sites de nouveaux pratiquants afin d'étendre le marché potentiel. Pour autant, si les événements semblent être appréciés des pratiquants, la variabilité des conditions météorologiques en rendent l'organisation difficile. Plusieurs compétitions programmées en 2008 par Mathieu ont ainsi été annulées en l'absence de vent.

Enfin, l'un des services les plus prisés des pratiquants est le « standard météorologique ». Installés à proximité de la mer, en prise avec les conditions météorologiques réelles, les magasins font office de service de renseignement. Marc travaille avec Ocean Surf Report, il fait un rapport météorologique de l'état du spot les jours d'ouverture de son magasin. Et tous sont sollicités par des pratiquants pour connaître l'état de la mer en direct afin de compléter les données météorologiques recueillies par Internet. Si ces appels sont parfois contraignants à gérer, notamment lorsqu'ils sont avec des clients dans le magasin, les trois gérants rencontrés ont conscience que délivrer ces informations fait partie d'un service qui contribue à fidéliser la clientèle. Pour autant, tous trois considèrent qu'aujourd'hui la fidélité n'existe plus.

---

<sup>114</sup> Ohl, F. et Tribou, G. (2004). *Les marchés du sport: consommateurs et distributeurs*. Paris : Armand Colin.

Mathieu (e25), 30 ans, gérant d'un magasin de windsurf au Havre, résident du Havre, l'entretien se déroule au magasin le 16 mai 2008, il est complété par un second le 29 mai 2008 suite à plusieurs interruptions du premier (coups de téléphone et arrivée de clients).

« *Même moi qui croyais avoir des clients fidèles, même des potes, ça ne les empêche pas d'aller voir ailleurs. [...] C'est le pouvoir d'achat, aujourd'hui on cherche tous du prix. Moi je marche plutôt à la fidélité et au relationnel, mais la plupart les gens aujourd'hui ils cherchent le coût. Et puis les planches sont devenues tellement chères que c'est la guerre des tarifs* ».

Leur présence sur les sites, la participation aux rares événements liés aux activités de glisse leur sert alors pour tenter de séduire une nouvelle clientèle. Deux d'entre eux ont également fait le choix de ne plus se limiter aux articles spécialisés et de vendre notamment du *sportswear* qu'ils considèrent plus rentable. Ce type d'articles, moins spécialisé, ne s'adresse pas seulement aux pratiquants. La spécialisation de ces petites entreprises sur des « niches étroites » engendre une prise de risque importante qu'ils tentent de contrecarrer par une offre de produits à destination d'un public plus large<sup>115</sup>.

### 2.3.3. Les associations sportives

Les structures du mouvement fédéral constituent la base de l'encadrement sportif pour répondre à la demande d'activité sur un territoire donné<sup>116</sup>. Dès 1945, l'Etat introduit la notion de délégation de pouvoir accordée aux groupements sportifs et aux fédérations<sup>117</sup>. La loi Avice du 16 juillet 1984 va encore plus loin en considérant que l'accès aux activités physiques et sportives et leur développement relève de l'intérêt général et constitue un droit pour chacun<sup>118</sup>. Les fédérations ont dès lors les compétences spécifiques et les prérogatives de la puissance publique. C'est donc au titre de la mission de service public qu'elles rendent que les organisations sportives peuvent prétendre à une délégation de pouvoir.

Ce qu'il est convenu d'appeler le « mouvement sportif » est organisé, en France, par les clubs et les fédérations sous une forme privée associative. Ces associations sont dès lors chargées de gérer et d'animer les activités sportives que ce soit le sport amateur, le sport professionnel, le sport de haut niveau et le sport loisir. Si les fédérations possèdent par le biais de la délégation d'une assez large autonomie, l'Etat conserve pourtant un certain nombre de prérogatives dans la conduite des politiques sportives. Ainsi, comme dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'Etat définit les grandes lignes de sa politique qui seront ensuite

<sup>115</sup> Bouchet, P. (2005). "Développement des entreprises d'articles de sport et effets pervers". In Bouchet, P. et Sobry, C. *Management et marketing du sport: du local au global*. Villeurbanne d'Ascq : Septentrion. P. 287-306.

<sup>116</sup> Bourg, J.-F. et Gouguet, J.-J. (1998). *Analyse économique du sport*. Paris : PUF.

<sup>117</sup> Callède, J.-P. (2000). *Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique*. Paris : Economica. P. 98-99.

<sup>118</sup> *Ibid.* P. 101.

mises en œuvre, sur le terrain, par les fédérations délégataires ou agréées par l'intermédiaire des associations affiliées. Les objectifs prioritaires du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MSJSVA)<sup>119</sup> sont principalement le maintien et l'amélioration du rang de la France dans le classement mondial des nations, le développement des pratiques sportives compétitives et le développement d'une pratique sportive diversifiée et de qualité pour le plus grand nombre. Il est notamment attendu des fédérations qu'elles portent une attention particulière à la fonction sociale et éducative du sport. Le site Internet du ministère précise effectivement que « conformément aux dispositions de l'article L. 100-1 du code du sport, les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent, notamment, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ». Pour atteindre ces objectifs, l'Etat apporte une aide financière aux fédérations et met également à disposition des conseillers techniques. Mais si l'Etat décide de la politique générale, le principal mode de financement des associations et leurs principaux partenaires sont les collectivités territoriales.

Ainsi, sur la côte d'Albâtre, les clubs sportifs sont les partenaires privilégiés des collectivités locales pour la mise en place des projets de développement sportifs et touristiques au travers par exemple des stations nautiques, des clubs de voile ou encore des clubs de kayak. Pour autant ce partenariat n'est pas sans poser problème. Si les collectivités cherchent, par l'intermédiaire des activités physiques de nature, à dynamiser leur territoire, à valoriser leur image, à tendre vers une plus grande égalité d'accès aux loisirs et à développer le tourisme, dans quelle mesure peuvent-elles s'appuyer sur le « monde sportif » ? Comment s'appuyer sur des structures associatives fonctionnant majoritairement avec des bénévoles afin de développer des projets éducatifs et touristiques ? Et enfin, dans un contexte de recul de l'Etat-providence, les associations sportives n'ont-elles pas intérêt à se tourner désormais davantage vers le développement de services marchands, de stages clés en main et autre « wonderbox » pour assurer la continuité de leur activité ?

Mais à côté de ce modèle sportif pur, dominé par l'organisation des clubs et la compétition, se précise un autre modèle centré sur les sports de loisirs qui investissent d'autres espaces de pratique et viennent remettre en cause la légitimité de l'institution

---

<sup>119</sup> Informations disponibles sur le site du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, rubrique sport.

sportive<sup>120</sup>. Fondées davantage sur une logique ludique et commerciale ces activités viennent bouleverser le système traditionnel du sport et donc les politiques publiques qui l'accompagne. Depuis la fin des années 90, nous voyons effectivement apparaître des mesures telles que la mise en place des CDESI (Commission des Espaces Sites et Itinéraires) chargées de recenser les Espaces Sites et Itinéraires des activités de nature et tenter de contrôler une pratique qui échappe autant aux pouvoirs publics qu'aux fédérations. Initiée en 2006, la CDESI du département de Seine-Maritime en est encore au stade de l'élaboration. Le recensement des sites est actuellement encore en cours. Pour autant, nous chercherons dans notre étude à comprendre quel est le rôle et quelle est la place de cette commission dans le « petit monde » des activités de nature du littoral Haut-Normand. De plus, le succès grandissant de ces activités suppose, comme le soulève A. Loret<sup>121</sup>, un changement dans la conceptions des équipements, des services et du matériel nécessaires à la pratique du sport et donc à la mission de service public qui y correspond. Comment prendre en compte les demandes de loisirs sportifs de nature ? Comment gérer des activités auto-organisées et qui ne sont pas par définition institutionnalisées ? Est-il possible de promouvoir un territoire par le biais d'activités sur lesquelles les collectivités n'ont aucune prise ?

#### **2.4. Une logique d'utilisation**

S'intéresser à l'investissement et à l'appropriation du littoral par des pratiquants d'activités physiques, c'est aussi repositionner la réflexion dans un cadre plus général. Identifier l'évolution du temps de loisir et la place qu'il occupe aujourd'hui dans nos sociétés, c'est aussi tenter de mieux comprendre les formes que peuvent prendre les activités de loisirs sur le littoral étudié.

Tenter de définir le loisir, c'est d'abord comprendre qu'il s'inscrit dans un temps libéré du travail comme de toutes les contraintes qu'impose la vie en société (tâches domestiques, obligations familiales, devoirs politiques ou religieux...). Comment est-on alors passé, en moins d'un siècle, d'une culture du labeur à une culture du loisir ? Quels sont les changements qui marquent cette évolution ? Quels sont les espaces et les temps au sein desquels s'inscrivent ces pratiques ? Quels sont les enjeux du loisir ? Et surtout quelles formes et quels sens les loisirs prennent-ils sur la côte d'Albâtre ?

---

<sup>120</sup> Loret, A. (1995). *Génération glisse : dans l'eau, l'air, la neige... la révolution du sport des années fun*. Paris : Autrement.

<sup>121</sup> Loret, A. (2003). "L'intégration par le sport au risque de l'innovation sportive". *Empan*. N° 51. P. 39-47.

#### 2.4.1. Les différents publics présents

Pour Jean Viard<sup>122</sup>, la période 1936-2002 est caractérisée par des changements multiples sur une courte période. Le nombre d'heures de travail est réduit de moitié sur une vie, progressivement s'instaure une culture de la mobilité et une initiation de masse aux loisirs. La société se fait majoritairement urbaine, les générations cessent peu à peu de cohabiter, le logement devient un lieu de réception. Pour ce qui concerne les vacances, le taux de départ des français augmente (de 15% en 1906 à 60% en 1996), les départs en week-ends concernent de 20 à 50% des citoyens, et enfin, les régions touristiques se peuplent plus vite que les autres.

Ces multiples changements accordent désormais une plus large place aux loisirs et entraînent une porosité et une confusion des temps, entre travail et hors travail. La vie sociale tend davantage à s'organiser autour des temps libres. Il y a désormais une plus grande mobilité des individus là où, avant, les déplacements étaient uniquement le fait des élites, des errants, des commerçants et des militaires. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'imaginaire du voyage précède le voyage populaire. Les premières échappées du travail se développent entre deux logiques : une logique populaire avec ses pratiques festives, ses bals et ses jeux où le but est avant tout de mettre au repos un corps fatigué par le travail, et une logique élitiste privilégiant des pratiques distinctives (comme la voile) où il s'agit de mettre en mouvement un corps inactif dans une logique hygiéniste et hédoniste. Les « trente glorieuses » sont effectivement une période de découverte de nouvelles activités et de nouvelles pratiques pour les classes populaires. 1968 marquera le décalage entre les transformations culturelles et le relatif immobilisme des institutions. La culture actuelle n'est effectivement pas seulement une démocratisation de pratiques réservées hier aux élites, elle est constitutive d'un autre mode de vie, d'une autre conception du social non anticipée par les institutions. On verra dans la partie 2 que des pratiques traditionnellement « élitistes », comme la voile, cohabitent sur la côte d'Albâtre avec des activités plus « accessibles » telles que la randonnée. On verra aussi que l'offre instituée ne répond pas toujours aux attentes et aux demandes des publics présents.

Par ces formes multiples et son intrusion dans le temps quotidien, le loisir n'est plus un fait occasionnel ou exceptionnel, il fait partie intégrante du mode de vie des sociétés modernes et constitue une « culture de loisir »<sup>123</sup>. Certains auteurs<sup>124</sup> vont même plus loin en affirmant que dans les sociétés « post-modernes », l'opposition loisir – travail n'existe plus

---

<sup>122</sup> Viard, J., *et al.* (2002). *Op. Cit.*

<sup>123</sup> Dumazedier, J. (1962). *Vers une civilisation du loisir ?* Paris : Seuil, Morin, E. (1962). *L'esprit du temps.* Paris : Grasset.

<sup>124</sup> Fernandes, Y. Freitas, D. (2001). "En redécouvrant le monde du loisir. Lorsque le travail se marie avec le loisir. ". *Sociétés.* N° 1. P. 21-29.

mais qu'au contraire ces deux temps sociaux s'interpénètrent et que la qualité de vie se mesure désormais à la flexibilité qui autorise les loisirs au quotidien. Le loisir n'est donc pas seulement une façon d'occuper son temps libre, il est une autre conception du temps social et du « vivre » en société. C'est un temps disponible à la pratique d'une activité choisie.

La côte d'Albâtre offre, comme les autres littoraux, de multiples opportunités de pratiques avec ses plages, ses falaises mais aussi ses digues promenades aménagées. Différents publics peuvent dès lors investir la côte. Les scolaires du département bénéficient de sa proximité pour s'initier aux activités nautiques. Les résidents, qu'ils l'utilisent de façon occasionnelle ou régulière, peuvent à tout moment profiter de cet espace gratuitement accessible pour pratiquer des activités terrestres ou nautiques dans leur cadre de vie.

Cette partie n'a pas pour but de présenter les modalités de pratiques sur la côte d'Albâtre qui feront l'objet d'un développement dans une autre partie. Pour autant, nous pouvons d'ores et déjà constater qu'une des caractéristiques majeures des activités pratiquées sur ce littoral est qu'elles s'inscrivent dans le temps du quotidien, voir sur des courts séjours de fin de semaine. Les espaces de pratique ne sont pourtant pas circonscrits au traditionnel territoire « domicile - travail », mais s'inscrivent au contraire dans un territoire spécifique appelant à davantage de mobilité. Les résidents du département sont eux aussi des usagers de la côte. Ils viennent profiter des conditions de pratique offertes par un littoral situé à moins d'une heure de route des centres urbains tels Rouen ou Yvetôt. Mais la « façade littorale de Paris »<sup>125</sup> accueille également des touristes qui viennent du bassin parisien et de l'Angleterre. Les activités physiques sont ici une occasion pour explorer et découvrir autrement le territoire.

#### *2.4.2. Sens des pratiques corporelles dans la culture de loisir*

La question des loisirs pose aussi celle des inégalités et des exclusions que ces pratiques engendrent. Puisque la mobilité est devenue la règle, partir en vacances, avoir des loisirs, est un acte intégrateur. En effet, « les mécanismes mis en place dans l'après-guerre pour assurer la démocratisation des loisirs et des vacances fonctionnent moins bien dans une société où l'enjeu n'est plus d'acculturer à des gestes nouveaux des populations intégrées, mais d'intégrer, par des gestes devenus banaux, des individus et des groupes exclus »<sup>126</sup>. Si les pratiques se transforment et que les loisirs se démocratisent, les enjeux concernant l'accès aux loisirs évoluent également. Ainsi, l'accès aux activités ludiques et touristiques devient un

---

<sup>125</sup> Clary, D. (1977). *Op. Cit.*

<sup>126</sup> Viard, J. *et al.* (2002). *Op. Cit.* P. 11.

véritable facteur de socialisation, et demeurent aujourd'hui encore un enjeu de démocratisation et d'égalité des conditions.

Les questions d'exclusion, d'intégration et d'égalité d'accès aux activités de loisirs constituent de véritables enjeux sociaux et territoriaux. Si le temps du travail a régressé au profit d'une part plus importante du temps libre, il n'en reste pas moins que, pour une partie de la population, ce temps libéré du travail ne permet pas, de façon systématique, l'accès aux loisirs. Quelles sont les politiques menées sur la côte d'Albâtre ? A qui s'adresse l'offre de loisir ?

Les loisirs participent, dans les sociétés modernes, à la construction identitaire individuelle. Creuset de la sociabilité<sup>127</sup>, cultivées pour elles-mêmes, les activités récréatives constituent autant d'expériences partagées et de formes « esthétiques » de la vie sociale. Ainsi c'est aussi au travers du loisir que les sociabilités se font et se défont, que des liens « communautaires » se reforment dans une société où le travail n'est pas la seule référence. En effet, pour Méda, le but du travail n'est pas de créer du lien social : « [...] le travail est, certes, un moyen d'apprendre la vie en société, de se rencontrer, de se sociabiliser, voire d'être socialement utile, mais il l'est d'une manière dérivée. Les collaborations et les rencontres occasionnelles qui s'instaurent dans les usines ou dans les bureaux constituent une manière d'être avec les autres, mais il s'agit somme toute d'une forme de sociabilité assez faible »<sup>128</sup>.

Dans les sociétés modernes, la construction identitaire est problématique : l'entrée dans l'âge adulte et dans la vie active est retardée, le marché du travail est source d'incertitudes... ce qui engendre des difficultés à se situer dans une société qui définit les individus, en premier lieu, à partir de leur statut professionnel. Dans une société polyculturelle où les institutions et les communautés sont en « déclin », l'individu est laissé seul face à lui-même.

Selon Dubet<sup>129</sup>, la société moderne est désormais divisée, elle n'a plus d'unité. Les traditions, les rationalités, les subjectivités ne convergent plus dans l'unité d'un système social. L'identité sociale constitue alors un "travail" : l'acteur social moderne est divisé entre plusieurs logiques, qui peuvent être contradictoires (logique familiale, logique du loisir, celle du travail...), qu'il s'efforce alors de concilier et d'intégrer. Dubet considère que l'acteur n'est pas totalement socialisé, que l'assimilation est incomplète, car l'action sociale n'est pas réductible à un programme unique. Il subsiste dans l'expérience sociale une part d'inachevé

---

<sup>127</sup> Féménias, D. (2004). « Sens des pratiques corporelles dans la culture de loisir ». In CEAQ (ed.). *Dérives autour de l'œuvre de Michel Maffesoli*. Paris : L'Harmattan. P. 233-243.

<sup>128</sup> Méda, D. (1995). *Le travail. Une valeur en voie de disparition*. Paris : Aubier. P. 169.

<sup>129</sup> Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Paris : Seuil.



car il n'y a pas d'adéquation absolue entre la subjectivité de l'acteur et l'objectivité du système. Irréductibles au déroulement d'un programme ou bien à une rationalité stratégique, l'expérience est alors définie par la combinaison de plusieurs logiques de l'action. De plus, la montée de l'individualisme engendre des revendications amenant l'individu à choisir son identité et non plus à se la faire imposer.

Or, dans la mesure où le loisir offre une multitude d'objectivations de soi possibles, il participe de cette construction identitaire : « mais là est probablement le grand défi que le loisir pose [...] : en même temps qu'il autorise, le loisir oblige ; la réduction de la durée du travail professionnel, l'accroissement du niveau de vie, acculent peu à peu [...] à des choix gratuits. Or ces choix engagent et forment la personnalité »<sup>130</sup>. L'individu ne se définit plus désormais par la fonction qu'il occupe dans la société, mais par son épanouissement personnel qui participe de la construction identitaire, et qui caractérise le passage à l'individuation<sup>131</sup>. La mise en jeu des corps dans les pratiques physiques vaut pour elle-même et appelle l'individu à se réaliser dans l'expérience vécue. Dans et par les activités récréatives, l'individu à la fois se divertit et se crée lui-même. Or l'accès aux loisirs ne va pas de soi. Si l'égalité d'accès aux soins de santé est l'argument fondateur des premières colonies de vacances où l'on envoie, au début du XX<sup>e</sup> siècle, les jeunes citadins des classes populaires à la montagne ou à la campagne, la démocratisation des loisirs et l'accès des classes populaires aux activités de temps libres constituent de nouvelles préoccupations sociales. Avoir un travail est une condition nécessaire de l'existence sociale<sup>132</sup>, mais non suffisante pour accéder au loisir. Profiter de ce temps social nécessite l'acquisition de nouveaux usages et l'apprentissage de nouveaux plaisirs<sup>133</sup>. Profiter et savoir user du temps libre non seulement s'apprend mais suppose de disposer de temps d'une part et d'un budget d'autre part. De fait, l'organisation d'une offre d'activités récréatives pose la question politique d'une égalisation des conditions, d'une réduction des inégalités sociales et spatiales.

La prise en compte des loisirs constitue aussi un véritable enjeu territorial dans la mesure où ils font désormais partie intégrante des critères de qualité de vie. Ainsi, pour implanter une entreprise où emménager dans une ville, l'accessibilité des activités de loisirs devient un critère discriminant aussi important que la proximité d'un bassin d'emploi. « La mise en lumière de l'évolution des stratégies des acteurs peut induire des contre-stratégies rapides, notamment d'un certain nombre de villes qui commencent à percevoir que la qualité

---

<sup>130</sup> Fourastié, J. (1977). *Des loisirs : pour quoi faire?* Paris : Casterman. P. 13.

<sup>131</sup> Féménias D. (2004). *Op. Cit.*

<sup>132</sup> Lazarsfeld, P. *et al.* (1982). *Les chômeurs de Marienthal*. Paris : Ed. de Minuit.

<sup>133</sup> Rauch, A. (1988). *Op. Cit.* P. 104.

de vie devient en soi un élément d'attraction des hommes et des entreprises »<sup>134</sup>. La proximité des loisirs ou d'un paysage constituent des éléments attractifs dans la mesure où ils sont constitutifs d'un cadre de vie agréable. Les loisirs participent en effet d'une construction et d'une appropriation de l'espace qui transforment l'environnement en cadre de vie.

#### 2.4.3. Les loisirs sportifs porteurs d'enjeux territoriaux

Si « aujourd'hui la Côte d'Albâtre ne mobilise pas des flux touristiques massifs [...] elle n'est pas vide de touristes pour autant »<sup>135</sup> et attire essentiellement un tourisme de courts séjours et une clientèle de proximité. Les offres touristiques « classiques » proposées sur d'autres littoraux n'apparaissent pas, ici, adaptées au public. Nous verrons dans quelle mesure les loisirs sportifs jouent un rôle dans les choix d'aménagement et participent de l'appropriation et de la structuration du territoire.

Les loisirs sportifs constituent donc une entrée pour saisir comment ce territoire joue lui-même son rôle de « médiateur »<sup>136</sup> des rapports sociaux. Erigée en territoire par les activités qui y sont pratiquées, la côte d'Albâtre participe d'une construction identitaire par les référents sociaux et spatiaux qu'elle génère, par les représentations qu'elle fait construire. Pour F. Guérin-Pace<sup>137</sup>, l'appartenance à un territoire n'est pas forcément le référent identitaire mis en avant par les individus. Pour autant, il semblerait que pour certains pratiquants interrogés l'appartenance géographique soit revendiquée et se donne à voir. Par exemple il nous a été rapporté qu'un surfeur d'Etretat, conduit par sa pratique à se déplacer sur de nombreux spots en France, a fait réaliser sur sa planche un dessin représentant l'aiguille d'Etretat. Ainsi, « à chaque individu est attaché un ensemble de lieux [...]. Tous ces lieux constituent le patrimoine identitaire géographique de chacun qui, selon les individus et les moments de la vie, sera en partie ou non mobilisé »<sup>138</sup>. Etudier les loisirs sportifs de nature de la côte d'Albâtre, c'est aussi chercher à comprendre si ce territoire est un référent identitaire fort et si la pratique d'une activité physique sur cette côte est productrice d'une « autre » identité territoriale, différente de celle des non pratiquants. On peut également se demander si cette identité territoriale est le reflet d'un sentiment d'appartenance où si elle se

---

<sup>134</sup> Viard, J., *et al.* (2002). *Op. Cit.* P. 20.

<sup>135</sup> Duhamel, P. (2008). *Op. Cit.*

<sup>136</sup> Di Méo, G. (2001). *Op. Cit.*

<sup>137</sup> Guérin-Pace, F. (2006). "Sentiment d'appartenance et territoires identitaires". *Espace géographique*. Tome 35, n°4. P. 298-308.

<sup>138</sup> *Ibid.* P. 299.

pose davantage comme un outil politique<sup>139</sup>. Ce sentiment individuel serait alors instrumentalisé pour mieux mobiliser les individus autour d'une action collective comme la valorisation du littoral côte d'Albâtre.

Comme d'autres pratiques de loisirs, le sport est également lié à des équipements dont on peut analyser l'inégale répartition dans l'espace. P. Merlin définit l'équipement comme « un ensemble de réseaux, d'installation et de bâtiments qui permettent aux résidents et entreprises d'obtenir les services collectifs dont ils ont besoins »<sup>140</sup>. Le sport est donc une organisation de l'espace, une mise en ordre de ses lieux d'intervention. Il est à noter également qu'aujourd'hui de nombreuses activités ont délaissé les équipements qui leur étaient destinés pour investir des espaces libres. Les exemples en sont nombreux autour des pratiquants autonomes (du vététiste au windsurfeur) et des sports de rue (skateboarders). Les espaces urbains et naturels sont alors utilisés pour toute sortes d'activités sportives. La multiplication de ces pratiques autonomes et des sports de rue pose de nombreux problèmes d'aménagement. C'est pour cette raison que sont apparues, et que se multiplient, les pistes cyclables, les voies vertes et les skates parc. Aujourd'hui ces installations prennent place au cœur des espaces de vie, comme sur la promenade au Havre. Les activités sportives et de loisirs participent donc désormais à la structuration des territoires qu'ils soient urbains ou naturels et s'inscrivent dans les politiques d'aménagement des collectivités locales.

Pour J.-P. Augustin<sup>141</sup>, la France est sans doute, parmi les pays développés, celui qui a le plus oeuvré à un projet de démocratisation sportive en favorisant l'accessibilité aux sports par l'édification massive d'équipements normalisés. Mais ce modèle a été doublé par le développement rapide d'autres usages ludo-sportifs. Ces activités physiques de nature sont associées aux loisirs comme à la compétition, mais aussi à la découverte du patrimoine et de l'environnement. En ce sens, ils intéressent les collectivités qui cherchent à promouvoir ce trait de côte. Chaque commune propose ses randonnées, ses activités nautiques ou sa plage<sup>142</sup> qui sont l'occasion de découvrir à la fois la côte et le patrimoine de la commune. L'accueil d'événements d'envergures comme la transat Jacques Vabre rend visible et contribue à donner une image plus dynamique d'un territoire souvent qualifié de « désuet ».

---

<sup>139</sup> Guermond, Y. (2006). "L'identité territoriale: l'ambiguïté d'un concept géographique". *Espace géographique*. Tome 35, n°4. P. 291-297.

<sup>140</sup> Merlin, P. (2002). *Op. Cit.*

<sup>141</sup> Augustin, J.-P. (1995). *Op. Cit.*

<sup>142</sup> Ces propositions d'activités sont disponibles soit auprès des Offices de tourisme ou Syndicats d'initiative ou encore sur le site Internet du département de Seine-Maritime.

#### 2.4.4. Les résidents secondaires, des usagers comme les autres ?

L'investissement du littoral passe également par la villégiature maritime. La villégiature maritime peut prendre plusieurs formes et influencer différemment les formes d'aménagement ludiques du littoral.

Plusieurs études notent le poids écrasant des résidences secondaires sur le littoral Haut-Normand<sup>143</sup>. Issue de la tradition de la villégiature maritime, ces résidences sont encore fortement ancrées dans le paysage littoral. Les résidences secondaires sont de grandes consommatrices d'espace, dans la mesure où elles sont sous fréquentées alors qu'il y a saturation des autres structures d'accueil. De plus, l'intérêt des français pour les placements immobiliers fait de la résidence secondaire le mode d'hébergement touristique le plus répandu en France. Les résidents secondaires de la côte d'Albâtre sont souvent issus de catégories sociales élevées. Leur participation au développement économique est relativisée par les collectivités du fait de leur faible présence sur la commune : leurs séjours sont souvent courts mais fréquents. Pratique interstitielle, ni touriste ni résident permanent, cette forme de villégiature reste souvent mal connue et difficile à comprendre tant pour les collectivités que pour les professionnels du tourisme. « Ni indigène, ni étranger pour autant, le résident secondaire se loge en un séjour qui semble résulter de la conjonction illogique du provisoire et du durable. Il s'inscrit dans un interstice paradoxal. D'ici et d'ailleurs, il est tout à la fois un passant qui reste et un habitant qui passe »<sup>144</sup>. Comment prendre en compte des résidents le plus souvent absents et qui, bien souvent, n'investissent pas la côte sur les périodes habituellement considérées comme touristiques ? Comment répondre aux besoins de vacanciers dont on ignore les attentes et qui bien souvent se font presque invisibles ? C'est là toute la problématique des communes accueillant en leur sein une majorité de résidents secondaires. Peu actifs dans la vie politique locale, ils ont pourtant des attentes. L'enquête de Déconihout révèle effectivement qu'ils sont majoritairement défavorables au développement touristique de leur commune. Peu préoccupés par le développement économique de la côte, ils souhaitent pourtant conserver leur tranquillité et profiter des loisirs proposés par la proximité du littoral. En effet, un groupe de quatre résidents secondaires, interrogés en entretien, explique avoir choisi Saint-Pierre-en-Port d'une part pour la proximité de cette station

---

<sup>143</sup> Boillet, V. (1998). *Op. Cit.*, Clary, D. (1977). *Op. Cit.*, Deconihout, C. (1999). *Les résidences secondaires en milieu littoral : impacts touristiques, environnementaux et socio-économiques. Etude appliquée à la côte d'Albâtre*. Mémoire de maîtrise (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie. , Duhamel, P. (2008). *Op. Cit.*

<sup>144</sup> Urbain, J.D. (2002). "Le résident secondaire, un touriste à part?". *Ethnologie française*. Tome XXXVII, vol. 2. P. 515-520.

balnéaire avec Paris et d'autre part pour les activités qu'ils peuvent pratiquer (pêche, nautisme, baignade, randonnée) dans un cadre qu'ils qualifient volontiers d'extraordinaire car à la fois « beau » et « faiblement fréquenté ».

La côte d'Albâtre a peu connu les effets de l'urbanisation littorale et présente seulement 15% de résidences secondaires. Distribuées de façon hétérogène dans l'espace, leur poids varie considérablement en fonction des stations. Duhamel précise qu'avec 50 000 lits, les résidences secondaires représentent environ 75% de l'hébergement touristique. Certaines stations sont même presque exclusivement occupées par ce que Duhamel appelle des « communautés touristiques », et deviennent ainsi des lieux créés et dominés par le tourisme. Bien que proche des caractéristiques des stations, « le développement et la pérennité du lieu reposent sur quelques acteurs, voire quelques familles et leurs réseaux. En cela, il ne s'agit pas d'un lieu ouvert sur la société locale ou globale. Le lieu se veut réservé à quelques uns pour assurer leur tranquillité, leur « entre-soi » »<sup>145</sup>.

Un autre mode de résidence secondaire tend à se développer et renforcer ce phénomène de « communauté vacancière », la location d'emplacements de camping à l'année. Si jusqu'en 1961 il n'y a pas de campings sur la côte, aujourd'hui on compte environ 11 000 lits. A Saint-Martin-aux-Buneaux, 40% des emplacements de campings sont loués à l'année. Certaines stations, telles Pourville ou Yport, dépassent les 65% d'emplacements loués à l'année et Sotteville-sur-Mer atteint 100%, traduisant une forte fidélisation de la clientèle. Moins coûteux qu'une maison, cette forme d'hébergement dépend pourtant du même motif : la volonté d'investir régulièrement une destination touristique et de se l'approprier.

Qu'ils soient en maisons ou en camping, les résidents secondaires influencent l'aménagement et l'animation des stations. Evoqué dans l'article de Duhamel et confirmé dans l'un de nos entretiens avec un représentant du Comité Départemental du Tourisme (CDT), toute initiative risquant de mettre en péril la tranquillité de la communauté, de perturber cet « entre-soi » est rejetée. Qu'il s'agisse d'un feu d'artifice, d'animations de la plage, d'aménagements destinés à attirer les touristes, ces propositions soulèvent de vives réactions.

---

<sup>145</sup> Duhamel, P. (2008). *Op. Cit.*

Sophie (e3). Agent de développement du plateau de Caux Maritime, entretien dans une salle de réunion du laboratoire à Mont-Saint-Aignan, le 10 avril 2007

« Il y a ceux qui ont acheté un petit coin de France et qui ne veulent voir personne. Et puis il y a ceux qui ont acheté une région qu'ils aiment, ils ont envie de s'intéresser aux gens, à la vie et ils apprécient qu'il y ait un peu plus de monde les week-ends et les vacances scolaires quand eux aussi sont là. Mais c'est aussi ces gens là qui viennent acheter leurs croissants tous les dimanches matins à Veules même au mois de décembre. C'est un public très difficile surtout quand on dépasse le stade critique, jusqu'à 50% ça va, au-delà il y a ce sentiment de force, de puissance. [...]. Les résidents secondaires vous pouvez tomber sur des gens super qui vont bien s'intégrer, comme vous pouvez tomber aussi sur des gens qui veulent toute la qualité de service de Paris sans en avoir les contraintes, qui vous ennuient parce que le coq chante, parce que les cloches sonnent. [...] Pour des communes comme Veulettes-sur-Mer c'est un frein au développement du tourisme, c'est clair, c'est le frein à main, les roues sont bloquées ».

S'ils représentent une clientèle fidèle, les résidents secondaires peuvent aussi être un frein à la volonté de développement touristique d'une station. Les résidents secondaires, du fait de leur enracinement et de leur nombre, ne peuvent donc pas être négligés ni dans les choix d'aménagement, ni dans ceux d'animation du littoral.

## 2.5. Activités physiques et appropriations territoriales

Le développement actuel des sports de nature « s'inscrit dans un cadre socio-culturel en mutation caractérisé par l'émergence d'une demande sociale de nature et de liberté émanant d'une population citadine de plus en plus coupée de ses racines rurales et confrontée aux contraintes de l'artificialisation de son milieu de vie »<sup>146</sup>. En quoi les loisirs maritimes répondent-ils à une demande de nature ? Comment est-on passé du grand air aux sports de nature ? Quelles sont les caractéristiques des activités de nature actuelles ? Le groupe des sports de nature est-il véritablement homogène ? Nous nous attacherons ici à replacer les activités de nature dans leur contexte historique et à en comprendre l'intérêt en tant qu'analyseurs d'un territoire.

### 2.5.1. L'origine hygiénique des activités physiques du littoral

Les activités de loisirs de la côte d'Albâtre tirent notamment leur origine des pratiques hygiéniques. Pour les hygiénistes de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la vie au grand air, associée à des exercices physiques, contribue à la santé de la personne et répond à un idéal de vie. Il s'agit de produire des corps forts, qui s'endurcissent au contact de la nature. Vivre au

<sup>146</sup> Leynaud G., Blaise L. (1995). Mission d'Inspection Spécialisée de l'Environnement (M.I.S.E.). Rapport de mission. *Le développement des sports et loisirs d'eau vive en France. Impact sur le milieu aquatique et conflits d'usages*. Paris : Rapport M.I.S.E. P. 7.

grand air est alors synonyme de bonne santé dans la mesure où cela permet d'échapper aux miasmes de la société industrielle. Le plein air, par ses exercices sains et naturels, est porteur des plaisirs de la vie à l'air libre. Ces activités au grand air « figure en creux une conversion récréative de la nature »<sup>147</sup>. L'héritage est également romantique, dans la mesure où les voyages et les explorations servent aussi à s'éprouver soi-même en éprouvant la nature, dans une esthétique du « sublime » et du « pittoresque ».

La fin du XX<sup>e</sup> siècle voit naître un engouement particulier pour les activités de nature. Le rapport à l'hygiène reste, mais sa signification se transforme. Les activités répondent désormais à un souci de « mieux être » ou de « bien être »<sup>148</sup>, en mal de définition, et dont les besoins ne sont finalement jamais totalement épanchés. Ces pratiques permettent également de satisfaire une volonté de s'affranchir des contraintes de la vie sociale et de l'urbanisation par un retour sur soi au travers de l'élément naturel. Se développe aussi une « croyance au corps profond »<sup>149</sup> dans lequel les exercices visent à se découvrir soi-même, à se libérer l'esprit à l'aide d'une conscience profonde de son propre corps. Le corps n'est plus un adversaire qu'il faut soumettre mais un partenaire, de jeu et de vie, qu'il faut apprivoiser pour « mieux vivre » et « s'épanouir ».

Au final, le nombre de pratiquants augmente considérablement et les activités physiques et sportives touchent de plus en plus de catégories d'âge<sup>150</sup> et de catégories sociales, alors que les activités fédérales ne sont désormais plus les seules à composer le paysage sportif. D'autres pratiques, peu ou pas institutionnalisées, cohabitent avec des pratiques traditionnellement compétitives et encadrées. Pour Augustin, « [...] on assiste à une recomposition et à une complexification d'un ensemble d'interactions qui font système. Cet ensemble est fondé sur des situations motrices proches des gestes sportifs qui s'expriment dans les clubs et les consommations, et sur la diversification des espaces de pratiques »<sup>151</sup>. C'est sans doute ce qui rend l'identification et la définition de ces activités si complexe. Les activités se laissent difficilement saisir dans la mesure où elles permettent des modalités de

---

<sup>147</sup> Sirost, O. (2009). "La vie au grand air ou l'invention occidentale des milieux récréatifs". In Sirost, O., (dir.). *La vie au grand air. Aventures du corps et évasion vers la nature*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy. P.9.

<sup>148</sup> Pour l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), la santé est définie comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » : préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946.

<sup>149</sup> Vigarello, G. (2006). "S'entraîner". In Corbin, A., (dir.), et al. *Histoire du corps. Tome 3 : Les mutations du regard. Le XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Seuil. P. 163-197.

<sup>150</sup> Bickel, J.-F., et al. (2005). "Changement et continuité dans les loisirs: une comparaison de cohortes". *L'année sociologique*. N°1, vol. 55. p. 129-169.

<sup>151</sup> Augustin Jean-Pierre (2002). "La diversification territoriale des activités sportives". *L'année sociologique*. Vol. 52. P. 418.

pratique extrêmement variées et s'adressent à un public de plus en plus large. Leurs définitions sont donc multiples et varient selon les auteurs<sup>152</sup>.

Dans la littérature actuelle, les termes d'activités de plein air, de sport de nature, d'activités physiques de nature, de loisirs sportifs... tendent à être confondus et substitués les uns aux autres. Ainsi nous préférons rester volontairement flou et prendre une définition large qui englobe la diversité des activités pratiquées sur le littoral Haut-Normand. L'objectif étant de ne pas exclure *a priori* des activités physiques qui font de la côte un espace récréatif.

Nous ne retiendrons que celles qui se déroulent en plein air, qu'elles soient pratiquées dans des espaces « naturels » ou « aménagés ».

Enfin, pour relever de notre étude, les pratiques doivent être circonscrites à la bande littorale, retenue ici au sens large du terme. Nous prendrons donc en compte les activités qui se déroulent aussi bien sur l'eau que sur la plage, sur les digues promenade ou au sommet des falaises.

Quatre catégories usuelles permettent de répertorier les pratiques et dans dresser l'inventaire.

Activités aquatiques	Activités nautiques	Activités terrestres	Activités aériennes
Baignade	Voile	Pêche à la ligne	Parapente
Plongée	Planche à voile	Pêche à pied	Cerf-volant
Surf	Kite-surf	Randonnées	Parachute
Bodyboard	Canoë-kayak	Activités de plage	
	Pêche en mer	Golf	
	Jet-ski	Equitation	
	Aviron	Motocross	
	Ski nautique	Skate-board	
	Bateau à moteur	Course à pied	
	Skimboard	Rollers	
		Vélo	

**Tableau 3 : Classification des activités physiques de loisir de la Côte d'Albâtre en quatre catégories usuelles, à des fins d'inventaire.**

### 2.5.2. Le tourisme sportif, outil de promotion d'un territoire

Nous ne distinguerons pas les pratiquants selon qu'ils sont locaux ou touristes. En revanche, le tourisme sportif nous intéresse dans la mesure où il est désormais pris en compte

<sup>152</sup> Hautbois, C. (2004). *Activités physiques et sportives, effets induits et rôle de la sphère publique. Légitimité, opportunité de l'intervention de la sphère publique locale en faveur des activités équestres en Basse-Normandie : vers une économie politique du tourisme sportif*. Caen : Thèse de doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, non publiée. P. 106. Corneloup, J., et al. (2001). "Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature". *Loisir et société*. N° 24. P. 21-46.



dans les politiques de développement économique des collectivités territoriales. Pour François Beauchard<sup>153</sup>, le tourisme sportif de nature désigne effectivement un secteur du tourisme pour lequel les activités sportives constituent une ressource économique : il s'agit de vendre une pratique autant qu'un territoire. Les activités physiques de nature sont dès lors considérées comme un produit d'appel, complémentaire de l'offre touristique, et qui peut influencer sur le choix de la destination.

De plus ces activités permettent, à l'heure où les préoccupations écologiques occupent le centre de la scène, de jouer sur la corde sensible. Aménager des voies vertes, proposer des randonnées à pied ou à vélo sert aussi de mode de communication. C'est une image « durable » du territoire qui se donne à voir, sur un littoral où les espaces naturels, faiblement aménagés, sont encore nombreux et permettent de le distinguer d'autres littoraux. Christian Fontugue souligne en effet que « si l'offre touristique en la matière n'est pas nouvelle, elle connaît depuis une quinzaine d'années une véritable explosion dont les principaux éléments structurants sont la valorisation de l'image (pour renforcer ou créer de nouvelles destinations touristiques), l'émergence d'une véritable filière touristique de sports de nature, la mise à disposition du public de nouveaux territoires « dédiés », l'action des pouvoirs publics pour protéger, aménager, gérer ces espaces de liberté que sont les sites et espaces naturels de la France »<sup>154</sup>. Nous verrons que c'est notamment autour des Pays d'Accueil Touristique que les stations de la côte, sous l'impulsion du Comité Départemental du Tourisme, tentent depuis 1998 de proposer une offre structurée de produits sportifs touristiques. Pour autant, si les loisirs sportifs de nature génèrent bien un tourisme réputé « doux », parce que diffus, non motorisé et ne nécessitant pas d'aménagements lourds, ils ne sont pas pour autant exempts de questionnements relatifs à leur impact environnemental et social.

Pour Haschar-Noé<sup>155</sup>, ces activités sont devenues politiquement légitimes auprès des décideurs locaux dans la mesure où elles peuvent servir à la revalorisation de territoires en déclin économique et démographique et ainsi accompagner le développement local. Pour autant, dans les logiques actuelles de gestion intercommunale, les acteurs locaux sont amenés à s'engager dans une logique de partenariats, avec les autres acteurs communaux d'une part et avec les acteurs du monde sportif d'autre part. Ces relations partenariales sont alors autant des

---

<sup>153</sup> Beauchard, F. (2004). "Sports de nature. De quoi parle-t-on?". *Cahier Espaces*. N° 81 P. 8-12.

<sup>154</sup> Fontugue, C. (2004). "Les sports de nature. Un outil de structuration de l'offre touristique". *Cahier Espaces* N° 82. P. 15-19.

<sup>155</sup> Haschar-Noé, N. (2004). "Loisirs sportifs et identité locale. L'exemple du site de Cap' Découverte à Carmaux". *Cahier Espaces*. N° 82. P. 111-117.

lieux de collaboration que de conflits<sup>156</sup>, qui peuvent aboutir à un immobilisme comme nous le verrons avec l'exemple du réaménagement du GR21 qui pourtant pourrait être un produit d'appel touristique fort pour les collectivités.

### 2.5.3. *L'intérêt des activités physiques de nature comme analyseur d'un territoire*

Comme le précisent Mao et Bourdeau<sup>157</sup>, la distinction entre sports traditionnels et sports de nature s'opère notamment par les espaces mobilisés pour la pratique. Les sports traditionnels utilisent des « lieux sportifs par destination » constitués par les piscines, les stades, les gymnases, les terrains de tennis... Ces installations s'inscrivent dans les projets territoriaux et leur implantation répond à des critères démographiques, d'accessibilité et éventuellement touristiques. Par contre, les activités sportives de nature s'inscrivent dans des espaces multiples aux contours flous. Ces différents espaces de pratique sont aujourd'hui souvent regroupés sous le terme d'Espaces Sites et Itinéraires (ESI). Le seul point commun de ces multiples activités est d'utiliser l'espace naturel comme support privilégié. Ces espaces ne sont pas spécifiquement destinés aux pratiques sportives, ils sont appropriés collectivement par les pratiquants et présentent des degrés d'équipement et d'aménagement variables. Les auteurs distinguent deux extrêmes, les espaces « sauvages » et les espaces artificialisés. Exempts d'aménagement, les espaces « sauvages » sont produits et légitimés par les usages et les discours des pratiquants. Les espaces contemporains artificialisés sont, eux, déterritorialisés et conçus spécifiquement pour les pratiques de nature. Ils sont adaptés aux attentes spécifiques des pratiquants, mais sans l'incertitude de la confrontation à un milieu « naturel ». Si ces structures artificielles n'existent pas sur la côte d'Albâtre, certaines sont pourtant actuellement à l'étude. C'est cette diversité des espaces qui rend le recensement des pratiquants et des sites de pratiques difficile. Une vision exhaustive avec les outils d'enquête actuels semble impossible. Seule l'observation sur les terrains de pratique repérés à l'avance ainsi que l'analyse des ventes des enseignes sportives (spécialisées ou non) donnent un aperçu de l'engouement pour ses pratiques sans parvenir à faire la distinction entre pratiquants réguliers ou occasionnels, confirmés ou débutants.

Si l'opportunité de développement d'une pratique sportive dans un espace donné dépend de ses caractéristiques morphologiques et climatiques, plusieurs recherches s'attachent à montrer combien le développement des espaces de pratique est conditionné par des données

---

<sup>156</sup> Honta, M. (2007). "Les nouveaux territoires du sport: des changements d'échelle sous influence". *Géographie, économie, société*. Vol. 9, n° 4. P. 403-418.

<sup>157</sup> Mao, P. et Bourdeau, P. (2008). "Les lieux de pratique des sports de nature en France : une géographie différenciée". In *Mappemonde (en ligne)*. N°89.

culturelles, historiques et sociologiques. Pociello<sup>158</sup> montre que l'émergence de fonctions ludiques et récréatives a eu pour effet de transformer les logiques de développement du sport en modifiant les cultures sportives et la dynamique des espaces de nature. De même, Alain Loret<sup>159</sup> montre que la forte pénétration du secteur marchand participe à la transformation structurelle des espaces sportifs de nature. Pour Pociello<sup>160</sup>, il serait également possible de mettre en évidence le marquage social des usages de la nature à partir des différences culturelles entre les agents sociaux du public, qui privilégieraient dans les espaces de nature les pratiques écologiques et contemplatives, et les gens du privé qui préféreraient les pratiques motorisées et plus agressives.

En définitive, l'intérêt ancien pour les activités sportives « prend aujourd'hui des formes nouvelles en raison de la progression des pratiques et d'un renversement dans la conception des politiques sportives. Traditionnellement, le mouvement sportif, l'Etat et les collectivités proposaient des installations et des activités. L'évolution actuelle, tout en maintenant cette offre, conduit à être plus attentif aux demandes et à favoriser les coopérations intercommunales »<sup>161</sup>. S'intéresser au développement des sports de nature, c'est donc aussi interroger, d'une manière plus générale, les transformations et les innovations au sein des modes de gestion d'un territoire.

---

<sup>158</sup> Pociello, C. (1995). *Les cultures sportives*. Paris : PUF.

<sup>159</sup> Loret, A. (1995). *Op. Cit.*

<sup>160</sup> Pociello, C. (1981). *Sport et société: Approche socio-culturelle des pratiques*. Paris : Vigot.

<sup>161</sup> Augustin, J.-P. (2002). "La diversification territoriale des activités sportives". *L'année sociologique*. N° 52. P. 417-435.

### **3. Comment décrire et comprendre les pratiques ?**

Ce travail s'intéresse à un territoire vaste mais aussi à de multiples groupes sociaux qui s'approprient ce territoire. C'est en faisant appel à la fois à des outils de la sociologie qualitative (observations, analyse systématique de documents et entretiens) et de la sociologie quantitative (questionnaires et relevés d'informations) qu'il est possible d'aboutir à une généralisation de l'objet d'étude. Il ne s'agit pas d'en faire un cas exemplaire mais plutôt de montrer comment le territoire est qualifié (re-qualifié ?) à la fois par ceux qui l'aménagent et par ceux qui l'utilisent et se l'approprient.

Etudier le littoral Haut-Normand, c'est lever le voile sur un espace dont la définition, les représentations et les usages sont multiples et complexes. S'affrontent alors plusieurs logiques d'acteurs parfois convergentes, compatibles ou divergentes. Parce qu'il est peu aménagé et qu'il présente des vallonnes « sauvages », ce littoral est un espace convoité. L'étudier nécessite de traiter les processus d'accords, de conflits et de négociations pour mieux en saisir la dynamique et les processus de transformations.

Il s'agit dans un premier temps de repérer le niveau de fréquentation des sites et les différentes modalités de pratiques relatives aux activités récréatives du littoral. Si plusieurs travaux s'intéressent à la pratique sportive en Normandie, et notamment en Seine-Maritime, aucune ne porte spécifiquement sur le littoral. Les recherches sur le littoral s'attachent davantage à étudier ses ressources halieutiques, à la faune et la flore, aux aménagements portuaires ainsi qu'aux différentes formes de pollution auxquelles il est exposé. Les activités de loisirs, comme la pêche ou le canoë-kayak, ne mobilisent l'attention des chercheurs que lorsque que les pratiquants se trouvent exposés à un risque, notamment microbiologique. En dehors de ceux de Lecoquière B. et de Legoy J. et al. (cantonnés à l'estuaire et au Havre), il existe peu de travaux en sciences sociales s'intéressant à cette côte.

<p>Agence de l'eau Seine-Normandie. <i>Loisirs nautiques du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands. Caractérisation des sites et des activités concernées. Evaluation qualitative des risques de contamination des eaux.</i> Rapport final 2004</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 560 sites de loisirs nautiques dans le bassin Normand majoritairement en eaux douces.</li> <li>▪ Principaux loisirs nautiques : canoë-kayak, voile (y compris la planche à voile) et aviron.</li> <li>▪ Enquête centrée sur les risques susceptibles de mettre en péril les loisirs nautiques.</li> </ul>
<p>Le livre Blanc du sport en Seine-Maritime : « <i>Le sport en Seine-Maritime, Etat de lieux</i> ». (1998). Publié avec la collaboration du CETAPS et du Conseil Régionale de Haute-Normandie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Histoire du sport en Seine-Maritime.</li> <li>▪ Démographie et pratique sportive licenciée depuis 1946</li> <li>▪ Recensement des sites pour la baignade, la voile, l'aviron et le canoë-kayak.</li> </ul>
<p>Ludivine Lemoine (2007). <i>Les espaces des pratiques sportives auto-organisées. L'exemple de la Haute-Normandie.</i> Thèse non publiée sous la direction de M. Bussi et F. Lucchini. Rouen.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude des sports auto-organisés</li> <li>▪ Traductions spatiales des activités sportives alternatives</li> <li>▪ 3 activités étudiées : la randonnée pédestre, le roller et le fitness.</li> <li>▪ Objectif : localiser et cerner les nouveaux espaces de pratiques.</li> <li>▪ Plus l'activité sportive est libre et plus sa gestion en est complexe.</li> </ul>
<p>Rapports d'enquête Seine-Aval, Sirost O. et al. (2007) : « <i>Perception du risque chimique chronique lié à la qualité de l'eau chez les acteurs et les usagers de l'estuaire de la Seine</i> ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perception du risque chimique</li> <li>▪ Représentation de l'eau</li> </ul>
<p>Rapports d'enquête Seine-Aval, Sirost O., Féménias D. et al. (2008): « <i>Activités nautiques formelles et informelles en Seine : radiographie des usages ludiques de l'eau et des représentations liées au milieu</i> ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Loisirs nautiques en baie de Seine. Indications sur les activités pratiquées en baie de Seine, la situation des sites de pratiques et sur la fréquentation de ces mêmes sites.</li> </ul>
<p>Lecoquière B. (1998). <i>L'estuaire de la Seine. Espace et territoire.</i> Mont-Saint-Aignan : PURH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition de l'estuaire comme interface</li> <li>▪ Contexte socio-géographique de l'estuaire de Seine.</li> <li>▪ La façade maritime comme obstacle plus que ressource pour les Normands</li> <li>▪ A l'inverse l'estuaire est perçu comme une synapse et un lieu d'échange.</li> <li>▪ Fonctions jouées par les grands estuaires industrielso portuaires</li> <li>▪ Difficultés de l'Etat définir et réglementer les estuaires.</li> </ul>
<p>Legoy J., Manneville Ph., Robichon J.-P., Levilly E. (2004). <i>Les Havrais et la mer: Le port – Les transatlantiques – Les bains de mer.</i> Rouen : Ed. PTC v.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Histoire du lien entre les havrais et leur littoral</li> <li>▪ Attachement profond à leur port de commerce et aux navires marchands</li> <li>▪ Un chapitre est consacré aux "plaisirs de la mer" en s'intéressant plus spécifiquement aux bains de mer et aux régates.</li> </ul>

**Tableau 4 : Principaux travaux de recherche en sciences sociales s'intéressant au littoral Haut-Normand.**

Si ces différentes études apportent un certain nombre de renseignements, elles laissent de côté certaines questions qui nous intéressent. Quelles sont les pratiques physiques auto-organisées du littoral ? Quels sont les sites de pratiques ? Qui sont les pratiquants, d'où viennent-ils et où vont-ils ? Quelles sont leurs représentations de la côte ? Quelles sont leurs expériences pratiques ? Quelles sont les politiques d'aménagement et d'animation du littoral ? De plus les éléments apportés sont parfois incomplets ou nécessitent d'être mis à jour (effectifs de licenciés). Et enfin la côte est rarement traitée dans son intégralité.

L'objectif premier est alors de faire émerger une « radiographie » des sites de pratique en identifiant à la fois les lieux sportifs institutionnels et les espaces « discrets » où se

développent des activités auto-organisées. Loin de prétendre à une illusoire exhaustivité, il s'agit surtout de mettre en lumière les principaux espaces de pratiques reconnus et identifiés comme tels par les usagers.

Le deuxième objectif est de croiser les données obtenues avec une enquête qualitative menée auprès des pratiquants et des aménageurs afin de comprendre leurs motifs d'action, mais aussi leurs vécus au sein de ce territoire et leurs représentations du littoral seinomarin. « Il ne s'agit pas de « comprendre » les conduites des hommes de manière intuitive et sympathique, mais bien de les rendre intelligible dans un projet de connaissance intellectuelle et rationnelle »<sup>162</sup>. Pour étudier ces procédures, notre recherche se trouve au croisement de la sociologie compréhensive et la géographie humaine.

Le recours à plusieurs méthodes de recueil de données a pour objectif, d'une part, de mieux saisir l'ensemble du phénomène étudié (les pratiques sportives, les activités de loisir) dans un territoire spécifique (la côte d'Albâtre). Le but est de multiplier les corpus et les prises sur l'objet en croisant des données de nature différentes pour en comprendre les différentes facettes. Certains nous reprocheront peut-être la connaissance de plusieurs méthodes plutôt que la maîtrise complète de l'une d'elle. Néanmoins, l'exploration de ces différents procédés nous a également fait prendre conscience, voire nous a confronté, à leurs limites. Si la combinaison des techniques n'est pas une solution à tout et nécessite un effort considérable de formation, elle présente malgré tout l'avantage de combler certains écueils.

### 3.1. Accéder au sens et aux stratégies d'acteurs

Choisir de se situer dans une approche compréhensive, c'est chercher à substituer à l'incohérence du monde humain un ensemble intelligible, cohérent et rationnel<sup>163</sup>. Ceci implique de prendre en compte le sens que les individus donnent à leur conduite. Le travail du chercheur est de reconstruire une compréhension rationnelle qui resitue les actions dans leur contexte social, c'est-à-dire dans leurs interactions avec les autres acteurs sociaux<sup>164</sup>. Dans le même temps, la sociologie doit se fonder sur la compréhension historique et l'enquête au sens large du terme. La typologie constitue alors un instrument privilégié permettant de clarifier et d'expliquer le réel. Cette démarche consiste à comparer les résultats des enquêtes à une idée abstraite construite par le chercheur. Elle permet aussi de caractériser des individualités historiques et de comparer, à partir d'un trait révélé comme essentiel, les sociétés et leur

---

<sup>162</sup> Schnapper, D. (2005 [1999]). *La compréhension sociologique : Démarche de l'analyse typologique*. Paris : Quadrige. P. 4.

<sup>163</sup> *Ibid.*

<sup>164</sup> Weber, M. (1965). *Essais sur la théorie de la science*. Paris : Plon.

évolution ; si la typologie ne constitue pas une fin en soi, sa construction et son analyse critique servent à clarifier et à expliquer le réel afin d'analyser le sens des expériences vécues et de le mettre en relation avec les caractéristiques d'un milieu social ou de la société.

L'approche de la géographie sociale, quant à elle, vise à repérer des structures et des relations qui naissent de l'interpénétration des rapports sociaux et les rapports spatiaux<sup>165</sup>. Cette science a pour objet « l'espace des sociétés » par le biais duquel on cherche à comprendre la dimension spatiale du social<sup>166</sup>. La mobilisation des concepts de la géographie se justifie en ce sens qu'elle permet la compréhension de l'appropriation, des représentations et de l'aménagement des espaces par l'homme. En considérant que la logique de localisation des phénomènes sociaux est une dimension fondamentale de la logique même du processus sociétal, les géographes placent au cœur de leurs analyses la confrontation du social et du spatial dans un processus dynamique de co-influence. La spécificité de cette discipline est qu'elle s'intéresse à l'étude de l'espace et de son organisation dans ses composantes naturelles et culturelles<sup>167</sup>. Le cadre théorique orientant plus particulièrement notre recherche est celui de l'aménagement du territoire et de la « médiation territoriale »<sup>168</sup>. Nous cherchons dès lors à comprendre ce qu'est l'aménagement du territoire. Dans quel processus socio-historique s'inscrit-il ? Quelles sont les échelles de l'aménagement ? Quels en sont les acteurs ? Quelles sont les représentations qui orientent les choix ? Mais surtout pourquoi les hommes aménagent leur territoire ? L'Aménagement du territoire est alors compris comme une organisation volontariste de l'espace. « Aménager le territoire consiste à prendre des décisions réfléchies sur la manière dont une population donnée doit utiliser (ou au contraire ne pas utiliser) une partie de l'espace terrestre. L'aménagement du territoire est finalement la mise en place, ou au moins l'énonciation, de représentations spatiales »<sup>169</sup>. Il s'agit également de repérer les structures et les relations qui naissent de l'interpénétration des rapports sociaux et des rapports spatiaux. En effet, l'espace vécu du quotidien contribue à la construction des territoires, mais il subit aussi les effets des déterminants spatio-temporels et socio-économiques. Cependant, les pratiques sociales transforment également les systèmes spatiaux.

---

<sup>165</sup> Di Méo, G. (2001). *Op. Cit.*

<sup>166</sup> Lévy, J. (2003). "Géographie". In Lévy, J. et Lussault, M., (dir.). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin. P. 399-401.

<sup>167</sup> Gumuchian, H. et Marois, C. (2000). *Initiation à la recherche en géographie : Aménagement, développement territorial, environnement*. Paris : Anthropos.

<sup>168</sup> Di Méo, G. (2001). *Op. Cit.*

<sup>169</sup> Gumuchian, H. (1991). *Représentations et aménagement du territoire*. Paris : Anthropos. P. 60.

C'est donc dans une dialectique du social et du spatial que les pratiques humaines trouvent un sens<sup>170</sup> et que l'environnement se trouve (re)qualifié.

### 3.1.1. *Prise de contact avec un terrain et des informateurs*

Aller sur le terrain, dans la vie quotidienne des acteurs dont les usages de la côte sont étudiés, c'est partir de l'activité pour mieux lier l'objet d'étude au contexte dans lequel il s'inscrit<sup>171</sup>. La principale difficulté à laquelle nous nous sommes confrontés a été de prendre la mesure du terrain. En effet, notre sujet de thèse diffère très largement de nos études antérieures. Nous nous étions précédemment concentré sur l'étude de groupes restreints dans un seul type d'activité (une équipe de handball, des entraîneurs de sports collectifs). Ici en revanche, notre étude s'intéresse à un territoire assez vaste (la côte de Haute-Normandie) et à des groupes sociaux distincts (les institutionnels, les acteurs privés, les pratiquants qui se subdivisent eux-mêmes en sous-groupes). Le problème était alors de savoir par où commencer ? Comment aborder ces problèmes ? C'est notamment par les lectures et par la réalisation des premiers entretiens que cette difficulté s'est progressivement levée.

Pour Becker<sup>172</sup>, même nos représentations inexactes peuvent être utiles dans la mesure où nous les vérifions par rapport à la réalité. Les premiers temps de notre recherche, nous avons ainsi été surpris du nombre d'activités de loisir, notamment nautiques et aquatiques, pratiquées sur cette côte. Ensuite, ce sont des éléments tels que l'affection des locaux habitant « au bord de l'eau » pour leur littoral qui nous a surpris et interrogé au regard du désintérêt de ceux de l'intérieur des terres ; ou encore les difficultés et conflits que soulèvent la « simple » réhabilitation du GR21. C'est à l'épreuve du terrain que nos questions ont pris sens qu'une analyse plus profonde de l'objet a pu s'établir. Le terrain est questionné autant qu'il questionne. Loin de n'être qu'un support de la recherche, il en est au cœur.

Pour Copans<sup>173</sup>, le terrain d'une enquête est problématique dans la mesure où il est souvent considéré comme un lieu d'expérimentation alors que, de fait, il préexiste à toute enquête et appartient en premier lieu aux populations qui y vivent, qui le marquent et se l'approprient. Aujourd'hui les lieux du terrain ne sont plus prédéfinis ou prédéterminés et le terrain n'est pas simplement un autre lieu. Il est d'abord une expérimentation de soi et des autres par la situation sociale artificielle temporaire créée avec les « observés ». L'ethnologue

---

<sup>170</sup> Di Méo, G. (2001). *Op. Cit.* P. 173.

<sup>171</sup> Becker, H.-S. (2002). *Les ficelles du métier*. Paris : La découverte. P. 85.

<sup>172</sup> *Ibid.*

<sup>173</sup> Copans, J. (1998). *L'enquête ethnologique de terrain*. Paris : Nathan.



cherche dès lors à se créer un rôle, à se trouver une place sur le terrain. Pour décrire le terrain et le rendre intelligible, il est nécessaire de donner à voir les bases de cette description. Il s'agit de donner à voir le « bricolage » du chercheur, ses outils et son cheminement au cœur de l'objet étudié, car si l'absolue neutralité scientifique n'existe pas, rendre compte de la position du chercheur sur son terrain contribue à une certaine objectivation du lien créé et constitue déjà une première forme de mise à distance.

### 3.1.2. Choix des informateurs privilégiés

Si les pratiques sportives se présentent sous de multiples formes et présentent des caractéristiques distinctes, les acteurs du système sont également nombreux. Ainsi, dans un rapport de la DATAR, les auteurs constatent « qu'interviennent concurremment dans le champ sportif, des fédérations unisport, des fédérations multisports affinitaires, des fédérations scolaires et universitaires, des collectivités territoriales, des établissements publics, des acteurs économiques, des médias et des professions spécialisées (agents, organisateurs d'évènements) »<sup>174</sup>. Cette multiplicité engendre bien souvent une difficulté de coordination des actions. Ainsi, qu'elles soient à visée ludique, touristique ou compétitive, les activités sont organisées principalement autour de trois grandes familles d'acteurs : les acteurs publics, les pratiquants et les acteurs privés.

Il est par ailleurs nécessaire de prendre en compte différents interlocuteurs que sont les institutionnels (élus et techniciens des pays d'accueil, des communautés d'agglomération, du département, de la région, de la Jeunesse et des Sport...), les pratiquants (d'activité nautiques, aquatiques, terrestres ou aériennes qu'ils soient résidents locaux ou touristes, pratiquants occasionnels ou réguliers...) et les acteurs privés ou de structures semi-publiques (structures marchandes, associations...). Une donnée importante à prendre en compte est que les pratiquants s'adonnent souvent à plusieurs activités de nature. La difficulté sera alors de trouver des interlocuteurs « représentatifs » des types d'usages que nous étudions afin de répondre à nos interrogations. En effet, « quel que soit le sujet qui nous intéresse, nous ne pouvons en étudier *tous* les cas – et nous n'avons d'ailleurs aucune raison de vouloir chercher à le faire. Toute entreprise scientifique s'efforce de découvrir quelque chose qui puisse s'appliquer à *toutes les choses* d'un certain type en étudiant *quelques exemples*, le résultat de cette étude étant, comme on dit, « généralisable » à tous les membres de cette classe de choses. Nous devons donc constituer des échantillons pour convaincre les gens que nous

---

<sup>174</sup> DATAR. (2002). *Schéma de services collectifs du sport*. Paris : DATAR pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

savons quelque chose sur l'ensemble de cette classe »<sup>175</sup>. L'échantillon sélectionné n'est bien sûr qu'une partie d'un système complexe, mais les informations recueillies nous informent sur la structure d'ensemble, « le tout social serait donc inclus, un peu comme un hologramme, en chaque individu (ou comme le génotype de l'individu est dans chaque cellule) bien que décliné différemment selon les grands critères de césure sociologique »<sup>176</sup>. Nous nous intéressons aux différentes représentations, usages et modes de gestion du littoral pour mieux accéder à la gamme complète des variantes d'un même phénomène, les activités physiques de loisirs en milieu sur le territoire de la côte d'Albâtre. En d'autre terme, nous cherchons une « saturation » du modèle<sup>177</sup>. Ceci n'a qu'un seul but, comprendre comment les loisirs participent de l'aménagement et de l'appropriation tant physique que symbolique d'un territoire.

Nous cherchons donc à interroger des pratiquants de chacun des types de pratique identifiés, dans la mesure où ceux-ci peuvent nous renseigner sur leur mode, espace et période de pratique, leurs usages et représentations de la côte d'Albâtre ainsi que sur les éventuels conflits d'usages relatifs à l'utilisation de ce territoire de pratique. Concernant les institutionnels, nous cherchons à rencontrer principalement les élus du département et de la région dans la mesure où ce sont eux qui déterminent les grandes lignes de la politique d'aménagement et d'animation du littoral. Une prise de contact avec les techniciens de ces institutions est également essentielle puisque ce sont eux qui proposent les projets et participent ensuite à la mise en place de la politique adoptée. Ils sont en prise directe avec le terrain et les acteurs locaux. Enfin, les structures privées et semi-publiques nous intéressent en ce sens qu'elles sont en prise directe avec le terrain et les usagers. Connaître leurs difficultés et leurs attentes c'est aussi connaître indirectement celles des usagers, sans compter que ces interlocuteurs sont souvent eux-mêmes des pratiquants.

### 3.1.3. *L'entretien semi directif comme outil de recueil des discours*<sup>178</sup>

La richesse des entretiens provient du fait que les individus ont une occasion de donner du sens à leurs expériences, à leur vécu. Ceci est d'autant plus vrai que dans les sociétés modernes, l'individualisme conduit à une absence de référent unanime et donc à un besoin de

---

<sup>175</sup> Becker, H. (2002). *Op. Cit.* P. 118.

<sup>176</sup> Juan, S. (1999). *Méthodes de recherche en sciences sociohumaines. Exploration critique des techniques.* Paris : PUF. P. 108.

<sup>177</sup> Sorokin, P. (1937). *Social and cultural dynamics.* New-York: American Book Compagny.

<sup>178</sup> L'objectif de ce chapitre est de présenter les outils utilisés. Le déroulement des enquêtes et les interrogés seront présentés au début de la partie 2, avant de passer à l'analyse des données proprement dites. Le détail des personnes interrogées en entretien est présenté dans le tableau n°3, p. 155.

justifier sa conduite. L'entretien est un récit qui « propose une reconstruction intellectuelle d'un moment du passé, inévitablement orientée par la présence de l'enquêteur, par le travail de la mémoire et par la signification que l'évolution du présent donne au passé »<sup>179</sup>. L'entretien est donc une situation sociale à part entière qu'il convient de prendre en compte et de critiquer, lors de l'analyse des résultats. L'objectif de l'entretien est de rendre intelligible les conduites des acteurs en les reconstruisant à partir des discours sur leurs actions et interactions sociales tout en considérant la situation particulière créée par l'enquête pour situer le propos.

A partir de problèmes identifiés, nous questionnons les acteurs autour de différentes thématiques afin de comprendre quelles sont leurs représentations du littoral, leurs motifs d'action et quels sens ils donnent à leur(s) pratique(s).

Une grille d'entretien a été construite pour les institutionnels et une autre, distincte, l'a été pour les pratiquants. Deux grilles ont été nécessaires dans la mesure où les informations que nous cherchons auprès de ces interlocuteurs ne sont pas identiques. Les questions présentées ici n'ont pas nécessairement été posées tel quelles sont présentées. Elles servaient surtout à relancer la discussion où à orienter l'interrogé lorsqu'il jugeait la première question sur le thème trop « générale ». De la même façon, l'ordre des thématiques n'a pas systématiquement été respecté, excepté pour la première thème qui constitue notre amorce d'entretiens.

Pour les pratiquants, il s'agit d'accéder au littoral tel qu'il est perçu, vécu et approprié par les acteurs. Par l'entretien, nous les interrogeons sur leur pratique (entrée dans l'activité, espaces et périodes de pratique, législation spécifique ou non), sur les paysages et le milieu support de l'activité (quelles images de la côte, avantages et inconvénients de ce littoral, type de nature perçue et attendue), sur les aménagements du littoral (aménagements dédiés ou non aux loisirs, rapport à l'industrialisation de certains sites) et enfin, nous les interrogeons sur les conflits d'usages (types de conflits, résolutions des conflits).

La première thématique vise à identifier l'activité pratiquée, les modes d'entrée dans l'activité, les conditions et modalités de pratiques, les espaces mobilisés et investis, les saisons de pratique et les difficultés ou contraintes de l'activité sur ce littoral. Il s'agit ici d'identifier les pratiquants, les activités et les modalités de pratiques. Situées en début d'entretien, ces questions visent d'une part à mettre en confiance l'enquêté, à nous faire partager son vécu dans la pratique et à instaurer la discussion ; et d'autre part à recueillir des informations sur l'activité pour mieux situer le pratiquant dans son propre cheminement dans

---

<sup>179</sup> Schnapper D. (2005 [1999]). *La compréhension sociologique : Démarche de l'analyse typologique*. Paris : Quadrige. P. 68.

la pratique et au regard des autres pratiquants (en quoi il leur ressemble, en quoi il s'en distingue).

- Entrée dans la pratique (comment, à quel âge, où, pourquoi)
- Quelles activités pratiquées sur la côte ? (sport, structure, uni ou poly activités, provenance géographique)
- Saisons et sites de pratique (quelle période, durée des sorties, zones de pratiques, avec qui...)?
- Difficultés rencontrées lors de la pratique ?
- Quelles sont les contraintes ou règles de sécurité liées à la pratique sur la côte ?

La seconde thématique de l'entretien s'attarde davantage sur les usages de la côte d'Albâtre et les aménagements nécessaires et/ ou dédiés aux activités. Il s'agit de comprendre les usages de la côte, dans quelle mesure ce littoral permet les pratiques et comment les activités y cohabitent.

- La côte est-elle un espace ludique ?
- La côte est-elle aménagée pour votre activité ?
- Qui sont les usagers de la côte ?
- Quelles sont les règles du partage de l'espace ?
- Qu'est-ce qui vous est proposé pour pratiquer votre activité ?
- Pourquoi cette côte ? Quels sont les paysages marquant de la côte ?
- Qu'est-ce que le Plan Nautique ?

La troisième thématique de l'entretien s'attarde davantage sur les représentations des usagers. Il s'agit de comprendre ce qu'ils perçoivent de la côte, le regard qu'ils portent sur ces paysages et comment ils prennent en compte le milieu dans lequel ils évoluent.

- Quelle image de la côte (Erosion des falaises, Plages de galets, Les marées) ?
- Rapport à l'industrialisation des sites
- En quoi la côte est-elle un environnement « naturel ».
- Rapport à la préservation de certains sites

Enfin le dernier thème de notre grille s'intéresse davantage aux questions d'environnement. Nous cherchons à comprendre si les pratiquants prennent en compte les préoccupations écologiques dans leur pratique et comment.

- Votre activité a-t-elle des conséquences sur l'environnement ?
- Qu'est-ce que serait pour vous une pratique éco-citoyenne
- Penser la question de la prise en compte du développement durable ou de l'eco-gestion ou de la protection de l'environnement (comportement éco-citoyen) à partir d'actions concrètes.

Pour les entretiens avec les institutionnels, si les thèmes abordés restent proches de ceux des pratiquants, l'approche en est différente, ce qui justifie le recours à une seconde grille d'entretien. Ainsi nous abordons des questions telles que l'aménagement de la côte (aménagements ludiques du littoral, projets d'aménagement, attentes en terme d'aménagements), les usages de l'espace côtiers (principaux usages, usages ludiques, publics), le développement de la côte (freins au développement, moyens mobilisés, prise en

compte d'un développement dit durable). L'analyse des entretiens se faisant à partir des grandes thématiques, il reste possible de faire une analyse croisée des paroles des usagers et des institutionnels.

La première thématique s'intéresse principalement à l'aménagement de la côte. Nous cherchons ici à comprendre quelle est la logique qui guide l'intervention des institutions sur cette côte et à identifier les acteurs de l'aménagement.

- Quelles sont les politiques d'aménagement ludique de la côte ?
- Quels sont les acteurs de l'aménagement ?
- Quels sont les paysages de la côte ? Quels problèmes cela pose-t-il en terme d'aménagement ?
- Qu'est-ce que le Plan Nautique ?

La seconde thématique abordée au cours de l'entretien se focalise autour des usages du littoral. Autrement dit il s'agit ici de faire expliciter aux interrogés la logique d'intervention. Nous cherchons à savoir quelle est l'offre de loisirs, à qui elle s'adresse et quelle connaissance ont les interrogés des usages existants.

- Quels sont les principaux usages nautiques de la côte ?
- Quelles sont les offres de loisirs maritimes ?
- A qui sont destinées ces offres de loisirs ?
- Quels sont les problèmes et les enjeux de cette offre de loisirs ?
- Quels acteurs structurent l'offre « ludique » ?
- Quels sont les projets ? A quel public s'adressent-ils prioritairement ?

Dans la première grille d'entretien, le dernier thème orientait la discussion vers les perspectives et projets de développement du littoral. Dans la seconde grille il s'agissait plutôt d'interroger les institutionnels sur les pratiques auto-organisées et les enjeux qu'elles peuvent représenter ainsi que sur l'obligation qui est faite désormais de prendre en compte le développement durable dans les politiques.

- Comment ces pratiques libres sont-elles prises en compte ?
- Y'a-t-il « détournement » des aménagements ?
- Quels sont les enjeux de cette demande non résolue ?
- Comment est pensée la question de la prise en compte du développement durable ou de l'éco-gestion ou de la protection de l'environnement (comportement éco-citoyen) à partir d'actions concrètes.

Enfin, lorsque nous rencontrons des élus, une thématique spécifique était ajoutée afin de comprendre leur rôle au sein de l'organisation et de la gestion des activités de loisirs sur le littoral.

- Quel est le rôle de l' élu ?
- Quelles sont les limites de l'influence de l' élu ?
- Quel rôle entre élu et technicien ?
- Qui fait les propositions/ demande de projet ?

L'outil utilisé présente cependant plusieurs limites. Les réponses aux questions sont faites de non dits et de zones d'ombres qu'il est difficile d'identifier au moment de l'entretien. Tout l'enjeu est alors de parvenir à les mettre au jour au moment de l'analyse des discours. L'enregistrement systématique des entretiens à l'aide d'un dictaphone numérique peut inciter à des non dits dans la mesure où il constitue une trace de la conversation notamment lors des rencontres avec les institutionnels.

Une autre limite peut également provenir d'un manque d'expérience lorsqu'au cours d'un entretien le chercheur perd la maîtrise de la discussion et ne parvient pas à faire parler l'interrogé sur les thèmes qu'il avait prévu d'aborder.

La façon dont l'enquêteur pose la question peut influencer la réponse de l'enquêté. De la même manière, des thématiques sensibles, comme celle relatives au développement « durable », peuvent engendrer des réponses conformes aux normes sociales même si, dans la pratique, le comportement de l'enquêté diffère. L'entretien est donc une situation sociale à part entière qu'il convient de prendre en compte et de critiquer, lors de l'analyse des résultats.

Si l'outil utilisé apporte un certain nombre d'informations, il laisse également sans réponses d'autres questions. La réalisation d'entretiens nous renseigne sur les activités pratiquées, mais les interrogés ne se limitent pas nécessairement au littoral. Ils racontent également leurs expériences vécues sur d'autres littoraux ou sur les plans d'eaux d'intérieur. Ces éléments facilitent certes la comparaison mais nécessite, au cours de l'entretien, d'être prudent et de veiller à recentrer régulièrement le discours sur l'espace de pratique au cœur de notre recherche.

De plus, les questions posées ne permettent pas un recensement exhaustif des activités. Nous verrons dans la deuxième partie du travail que le choix des interrogés est nécessairement restreint et ne permet donc pas de couvrir toutes les modalités de pratiques, ni même toutes les activités et toutes les institutions concernées par les loisirs de nature du littoral.

Enfin, chaque entretien possède sa propre « vie ». Bien qu'ils se déroulent selon une partition (la grille d'entretiens), ils ont chacun une dynamique qui leur est propre. Toutes les thématiques ne sont pas toujours abordées en intégralité en fonction du temps dont dispose l'interrogé. En fonction des relances de l'enquêteur, l'échange peut prendre une orientation non prévue, il peut être difficile de réorienter le discours de l'enquêté.

### 3.1.4. Les enquêtes par questionnaires<sup>180</sup>

La combinaison d'outils tels que l'observation, l'entretien et le questionnaire permet de multiplier les prises sur l'objet et donc d'obtenir des données complémentaires. L'entretien est l'instrument privilégié de la compréhension des conduites alors que le questionnaire sert à l'explication des comportements<sup>181</sup>. Pour Juan, « le chercheur peut et doit s'approprier le principe du *pluralisme explicatif ou compréhensif*, crée par ce que l'on nomme, sans le moindre mépris mais avec gourmandise, la « cuisine empirique », passer sans vergogne d'un procédé à un autre, s'autoriser l'emploi de techniques aucunement réservées à qui que ce soit... plus les chercheurs auront confiance en la fragilité des techniques utilisées par les autres et plus ils les fréquenteront. Plus ils auront conscience des limites de tout protocole de recherche et plus le débat sera franc et clairvoyant... »<sup>182</sup>. Ainsi, le recours à une enquête par questionnaire vise à déterminer comment des variables données se distribuent dans une population donnée. L'objectif de nos enquêtes est de déterminer quels sont les usages récréatifs hors structure du littoral en période estivale, c'est-à-dire la période considérée dans les enquêtes nationales comme la plus propice à la pratique. Nous cherchons à obtenir un panorama le plus complet possible des activités pratiquées et à identifier qui sont les pratiquants. Le choix de la période estivale ambitionnait de toucher les pratiquants occasionnels et les débutants puisque par entretiens nous rencontrons principalement des pratiquants réguliers, chevronnés et habitués de la côte.

La construction de notre questionnaire a nécessité la définition d'indicateurs pertinents au regard de l'objet étudié, des questions auxquelles nous cherchons à répondre et des thématiques abordées. Ces indicateurs sont, par exemple, le type d'encadrement, la structure, la périodicité, la saisonnalité, les conditions météorologiques de la pratique ou encore les difficultés rencontrées. Les questions utilisées étaient de différentes natures de type ouvertes, fermées, à réponses multiples, numériques ou numériques hiérarchisées. Enfin, une représentation schématique de la côte d'Albâtre, située en dernière page, vise à faire spatialiser par les enquêtés, leurs sites habituels de pratique en entourant les stations dans lesquelles ils se rendent (ou à défaut de les ajouter si elle ne sont pas référencées). L'objectif est d'identifier, à partir de leur lieu d'habitation, les zones géographiques qu'ils investissent pour leurs activités de loisirs. Si nous ne pouvons relier l'activité au site, nous pouvons identifier des aires d'influences des stations.

---

<sup>180</sup> Pour la description détaillée de l'échantillon, référer en Partie 2.

<sup>181</sup> De Singly, F. (2006 [1992]). *L'enquête et ses méthodes : Le questionnaire*. Paris : Armand Colin. P. 20.

<sup>182</sup> Juan, S. (1999). *Op. Cit.* P. 5.

Suite à la première session d'enquête, nous avons constaté que certaines questions n'apparaissaient pas pertinentes aux interrogés, d'autres étaient difficiles à traiter du fait d'un trop grand nombre de modalités proposées ou manquaient de précisions. Après traitement des questionnaires nous nous sommes aperçus que si nous avons obtenus beaucoup d'information sur la pratique, nous avons peu d'éléments pertinents concernant les paysages et les éventuelles difficultés rencontrées dans la pratique. Pour la session d'enquête de l'été 2008, nous avons donc modifié certaines questions (cf. annexe 5). Ainsi les items relatifs aux paysages et aux éléments de satisfaction ou d'insatisfaction dans la pratique sont passés en questions ouvertes. Nous avons également ajouté une question portant sur les animations proposées sur le littoral. L'objectif de ces modifications était de parvenir à préciser certaines modalités et d'obtenir des informations sur les données manquantes. Pour autant, la trame générale du questionnaire et les thématiques abordées sont restées les mêmes afin de pouvoir comparer entre elles les deux sessions d'enquête.

L'entête référence le questionnaire, en présente l'origine institutionnelle, précise les objectifs de l'étude, donne les règles essentielles au bon remplissage et garantit l'anonymat.

<b>NE PAS REMPLIR SVP</b>		
Code QR :	Date : / /	L.P. : _____
<b>Activités physiques, sportives et de loisirs de la côte d'Albâtre</b>		
<p><i>Dans le cadre de la thèse intitulée "Les activités ludiques de la côte d'Albâtre: usages et perspectives" réalisée à l'UFR STAPS de Rouen, nous nous intéressons aux usages du littoral Haut-Normand. En répondant spontanément à ce questionnaire, vous nous apporterez des informations précieuses. Veuillez répondre dans l'ordre des questions et dans les cadres prévus à cet effet. Nous vous remercions.</i></p> <p><b>Ce questionnaire est strictement anonyme</b></p>		

Les questions qui suivent visent à identifier les pratiques (items 4, 5, 6, 37 en 2007 et 4, 5, 6, 7, 32 en 2008)

Questions communes aux 2 questionnaires :

- Les activités pratiquées correspondent à une question à choix multiples sans limite de réponses. La limite des cinq dernières années permet de se situer dans une période relativement récente sans pour autant exclure les pratiquants occasionnels et de recenser toutes les activités pratiquées même les moins régulières.

<b>4. Durant ces 5 dernières années, quelles sont les activités physiques de loisirs que vous avez pratiqué sur la côte d'Albâtre?</b>					
<input type="checkbox"/> Baignade/ natation	<input type="checkbox"/> Plongée	<input type="checkbox"/> Surf	<input type="checkbox"/> Planche à voile	<input type="checkbox"/> Voile	<input type="checkbox"/> Kite-surf
<input type="checkbox"/> Canoë-kayak	<input type="checkbox"/> Pêche en mer	<input type="checkbox"/> Jet ski	<input type="checkbox"/> Pêche à la ligne	<input type="checkbox"/> Pêche à pied	<input type="checkbox"/> Randonnée
<input type="checkbox"/> Deltaplane	<input type="checkbox"/> Cerf-volant	<input type="checkbox"/> Autre			
<b>5. Si "autre", précisez:</b> _____					



- L'item 6, spécifique à l'enquête 2007, vise à identifier l'activité préférentielle des répondants et oriente les réponses aux questions suivantes autour de cette pratique.

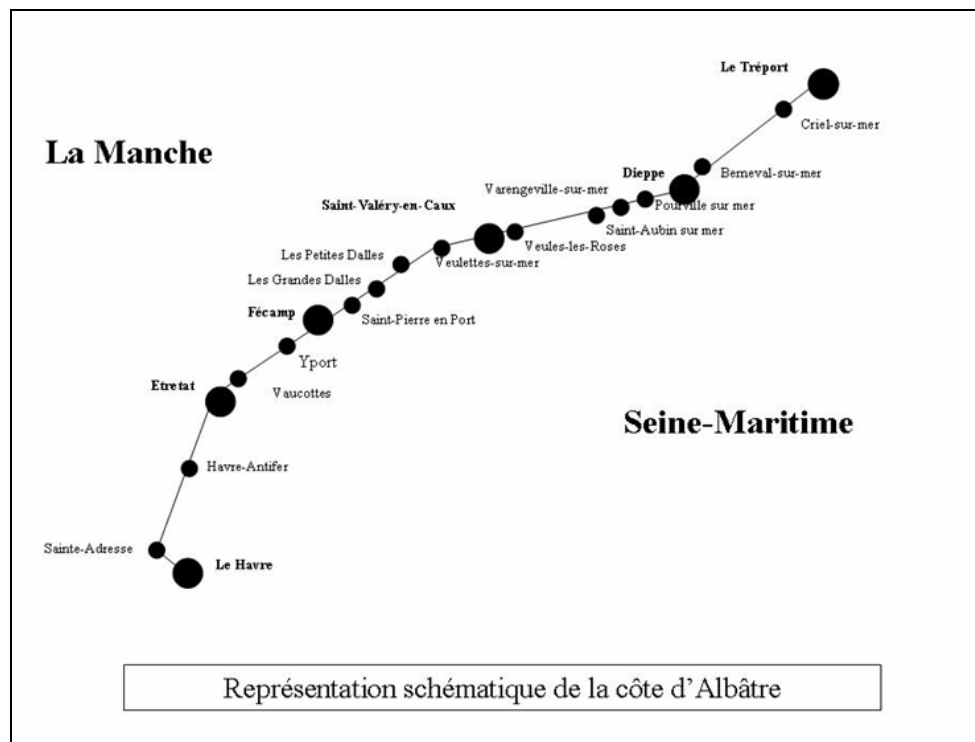
6. Parmi ces activités quelle est celle que vous pratiquez le plus souvent?

- Dans le questionnaire 2008, L'item 6 vise à identifier l'ancienneté dans la pratique d'une activité sur ce littoral.

6. Depuis combien de temps pratiquez-vous cette activité sur la côte?

- Les questions 37 (en 2007) et 32 (en 2008) ont pour objectif d'identifier les différents sites de pratique pour les relier ensuite à la provenance géographique des interrogés et définir les aires d'influence des stations. Le schéma comportait les principales communes du littoral. Les interrogés ont la possibilité de le compléter si leur site de pratique n'est pas indiqué.

37. En vous reportant sur la carte en page 3, indiquez votre (vos espaces) de pratiques.



Les questions suivantes visent à identifier les modalités de pratique à partir d'indicateurs comme l'encadrement, les motifs de pratique, les conditions météorologiques nécessaires (7, 8, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 29 pour 2007 et 8, 9, 10, 18, 19 pour 2008).

- L'item de l'encadrement suppose l'intervention d'un professionnel diplômé. Lorsqu'il y a lieu, les interrogés sont invités à préciser la structure d'encadrement dans laquelle ils s'inscrivent. Dans le questionnaire 2008, lorsqu'il y a lieu, les interrogés sont invités à préciser la structure d'encadrement dans laquelle ils s'inscrivent.

2007

<b>7. Pratiquez-vous cette activité:</b>		
<input type="checkbox"/> Encadré par un professionnel (guide, moniteur...)	<input type="checkbox"/> Parfois encadré	<input type="checkbox"/> Non encadré
<b>8. Dans quelle structure pratiquez-vous cette activité?</b>		
<input type="checkbox"/> Dans un club ou une association sportive	<input type="checkbox"/> Dans une structure marchande	
<input type="checkbox"/> Par le biais d'une entreprise de location de matériel	<input type="checkbox"/> Hors structure	

2008

<b>8. Pratiquez-vous cette activité:</b>		
<input type="checkbox"/> Encadré par un professionnel (guide, moniteur...)	<input type="checkbox"/> Parfois encadré	<input type="checkbox"/> Non encadré
<b>9. Pratiquez-vous cette activité dans une structure ?</b>		
<input type="checkbox"/> Dans un club ou une association sportive	<input type="checkbox"/> Dans une structure marchande	
<input type="checkbox"/> Par le biais d'une entreprise de location de matériel	<input type="checkbox"/> Hors structure	
<b>10. Si oui, de quelle association ou structure faites-vous parti?</b>		
<input type="text"/>		

Sept items sont spécifiques au questionnaire distribué en 2007

- La question 16 vise à définir ce qui motive la présence sur le littoral, soit l'activité, soit l'espace côtier.
- La question 17 recense différents météores et propose différentes conditions comme la taille des vagues, la force du vent, la température de l'air et de l'eau et l'état de la marée.
- Les propositions 18 à 21 supposent l'expression d'une opinion sur l'accessibilité du littoral pour la pratique des activités de loisirs. Elles recensent des éléments pouvant soit faciliter soit gêner la pratique comme les falaises, les galets, les aménagements et les conditions météorologiques.
- Enfin l'item 29 est une question ouverte dans laquelle les interrogés sont invités à décrire les éléments de satisfaction liés à la pratique de leur activité. Il s'agit ici de comprendre leurs motifs d'action.

<b>16. Vous venez sur le littoral :</b>				
<input type="checkbox"/> Pour pratiquer votre activité		<input type="checkbox"/> Pour profiter de la côte, l'activité est secondaire		
<b>17. Quelles sont les conditions météorologiques vous permettant de pratiquer votre activité?</b>				
<b>Vagues</b>	<b>Vent</b> (Echelle de Beaufort)	<b>Air</b>	<b>Eau</b>	<b>Marée</b>
<input type="checkbox"/> Pas de vagues	<input type="checkbox"/> Pas ou peu de vent	<input type="checkbox"/> Entre 5 et 10°C	<input type="checkbox"/> Eau à 10°C	<input type="checkbox"/> Haute
<input type="checkbox"/> Clapot	<input type="checkbox"/> Force 3 à 5	<input type="checkbox"/> Entre 11 et 15°C	<input type="checkbox"/> Entre 11 et 15°C	<input type="checkbox"/> Basse
<input type="checkbox"/> Petites vagues	<input type="checkbox"/> Force 6 à 8	<input type="checkbox"/> Entre 16 et 20°C	<input type="checkbox"/> Supérieure à 16°C	<input type="checkbox"/> Forte
<input type="checkbox"/> Grosses vagues		<input type="checkbox"/> Supérieur à 20°C		<input type="checkbox"/> Faible

**De Façon générale, êtes vous d'accord avec les propositions suivantes ? (Notez de 1= pas du tout d'accord à 4= tout à fait d'accord)**

	1	2	3	4
18. Les galets constituent une gêne à la pratique de mon activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. Les falaises sont un obstacle à la pratique de mon activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20. La côte d'Albâtre est aménagée pour la pratique de mon activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21. Les conditions météorologiques me permettent de pratiquer mon activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

29. En quelques mots, pourriez-vous expliquer ce qui vous plaît dans la pratique de votre activité (sur la côte) ?

Cinq items spécifiques au questionnaire distribué en 2008

- La question ouverte 18 vise à définir ce qui motive la présence sur le littoral.
- La question 19 recense différents repères météorologiques et propose différentes conditions de pratiques. Elle a délibérément été construite différemment de celle du questionnaire de 2007. Difficile à formuler et malgré une tentative de recodage, les difficultés liées à la diversité des météo et les multiples sensibilités dont ils font l'objet n'ont pu être dépassées. L'analyse de cette variable ne prend sens que si elle est combinée aux relevés de fréquentation, aux observations et aux entretiens.

18. Quels sont les motifs de votre venue sur le littoral?

19. Quelles sont les conditions météorologiques minimales vous permettant de pratiquer votre activité? (plusieurs réponses possibles)

<input type="checkbox"/> Tempête	<input type="checkbox"/> Gros temps (vent fort et forte houle)	<input type="checkbox"/> Vent et petites vagues
<input type="checkbox"/> Pas ou peu de vent et vagues	<input type="checkbox"/> Ni vent ni vagues	<input type="checkbox"/> Temps gris
<input type="checkbox"/> Temps pluvieux	<input type="checkbox"/> Conditions fraîches	<input type="checkbox"/> Beau temps (soleil et température chaude)
<input type="checkbox"/> température froide	<input type="checkbox"/> température fraîche	<input type="checkbox"/> eau et air à plus de 15°C
<input type="checkbox"/> tous temps	<input type="checkbox"/> Tout sauf la pluie	

Les questions 9 à 15 pour le questionnaire 2007 et 11 à 17 pour le questionnaire 2008 renseignent sur les modes et les niveaux de fréquentation du littoral et sont communes aux deux questionnaires. Seules deux variables ont été ajoutées et une reformulée.

- Les questions 9 (2007) et 14 (2008) ont pour objectif d'identifier les temps « sociaux » dans lesquels s'inscrit le déroulement des activités pour mieux caractériser des périodes de pratique.

9. Vous réalisez cette activité majoritairement

<input type="checkbox"/> En semaine	<input type="checkbox"/> Le week-end	<input type="checkbox"/> Pendant les vacances
-------------------------------------	--------------------------------------	---

**14. Vous réalisez cette activité majoritairement:**

- En semaine       Le week-end       Pendant les vacances       dès que possible

- Les questions 10 (2007) et 13 (2008) référencent les saisons de pratique

**10. A quelle période réalisez-vous cette activité?**

- Toute l'année       En hiver       Au printemps       En été       En automne

**13. A quelle période réalisez-vous cette activité?**

- Toute l'année       En hiver       Au printemps       En été       En automne

- Les questions 11 à 14 (2007) et 11, 12 et 15, 16 (2008) « mesurent » des fréquences et des durées de présence. Les items peuvent cependant manquer de précision pour les résidents du littoral et excluent les différences de pratique en fonction du temps disponible et des saisons. La question 13 est spécifique au questionnaire 2007. Elle a été supprimée dans la mesure où elle était redondante avec la question 12 qui demandait aux interrogés de chiffrer leur présence sur le littoral. La variable « Une ½ journée » a fait l'objet d'une reformulation en 2008 pour inclure ceux qui ne restaient qu'une heure ou deux sur le littoral.

**11. Vous pratiquez cette activité sur la côte d'Albâtre:**

- C'est la première fois       1 fois par an       Plusieurs fois (combien de fois par an environ? [ ][ ][ ]) )

**13. Vous pratiquez cette activité de manière :**

- Hebdomadaire       Mensuelle       Annuelle       Saisonnière       Occasionnelle

**14. Cette pratique donne lieu à un séjour sur la côte qui dure en général :**

- Une 1/2 journée       Une journée       Plusieurs jours (En moyenne combien de jours restez-vous? [ ][ ][ ]) )

**11. Vous pratiquez cette activité sur la côte d'Albâtre:**

- je réside sur la côte       C'est la première fois       1 fois par an       Plusieurs fois

**12. Combien de fois par an environ?**

**15. Cette pratique donne lieu à un séjour sur la côte qui dure en général:**

- Une 1/2 journée ou moins       Une journée       Plusieurs jours

**16. (En moyenne combien de jours restez-vous?)**

- Les questions 15 (2007) et 17 (2008) permettent d'identifier le mode d'hébergement des touristes et de distinguer les « types » de touristes (résidents secondaires et touristes de passage). La variable « je réside sur la côte » a été ajoutée en 2008 suite aux remarques de plusieurs interrogés en 2007 qui déclaraient rester en permanence sur la littoral.

**15. Si vous restez plus d'une journée sur la côte, où logez-vous?**

- En résidence secondaire       Chez des amis/ de la famille       En camping       En camping car  
 A l'hôtel       En gîte       En location

**17. Si vous restez plus d'une journée sur la côte, où logez-vous?**

- en résidence secondaire       chez des amis/ de la famille       en camping       en camping car  
 à l'hôtel       en gîte       en location       je réside sur la côte

Les questions d'opinion 22 à 26, spécifiques au questionnaire 2007, visent à repérer les représentations de la côte à partir de ces paysages marquants (plages de galets, falaises de craie, sites sauvages et stations aménagées) et du climat. Le terme de « valleuses » est utilisé localement mais n'est pas forcément connu des touristes, il nécessite donc parfois un éclaircissement.

<b>Que pensez-vous des paysages composant la côte d'Albâtre (notez de 1= je n'apprécie pas à 4= j'apprécie tout à fait)</b>				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
22. Les plages de galets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23. Les falaises crayeuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24. Les valleuses "sauvages"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25. Les stations balnéaires aménagées (ports, promenades, casinos, commerces...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26. Le climat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les questions ouvertes 20 à 22 du questionnaire 2008 remplacent les propositions fermées du questionnaire précédent. Réducteurs et quelque peu caricaturaux, ces items ne permettaient pas de qualifier les représentations des usagers. Les questions ouvertes visent à repérer les représentations de la côte à partir de ces paysages marquants, des motifs de pratique, de satisfaction et d'insatisfaction sur ce littoral et des éventuelles améliorations qui pourraient être apportées pour limiter des contraintes ou résoudre des difficultés ou des manques.

<b>20. Décrivez ce qui vous plaît et ce que vous aimez le moins dans les paysages du littoral Haut-Normand</b>
<b>21. En quelques mots, pourriez vous expliquer ce qui vous plaît et vous déplaît dans la pratique de votre activité sur la côte ?</b>
<b>22. Selon vous, y'a-t-il des améliorations à apporter à la côte d'Albâtre pour en faire un espace plus attrayant ou plus ludique ?</b>

Au regard des différentes questions d'opinion les questions 27 et 28 du questionnaire 2007, visent à faire expliciter par les usagers les problèmes de l'offre et de la pratique des loisirs à partir d'éventuelles difficultés qu'ils ont pu rencontrées sur ce littoral.

27. Avez-vous déjà rencontré des difficultés lors de votre pratique sur la côte? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
28. Si oui, précisez: <input type="text"/>

Les questions 23 et 24 du questionnaire 2008 visent à faire expliciter par les usagers les problèmes de l'offre et de la pratique des loisirs à partir de leur opinion sur la correspondance entre les attentes des publics et l'offre. Les entretiens ont apportés des réponses quant aux différentes difficultés rencontrées lors de la pratique de différentes activités sur la côte. Il apparaissait donc pertinent d'orienter davantage les questions autour des problèmes d'offre et de demande étant donnée que les questionnaires s'adressent à un public plus large que les entretiens.

23. Pensez-vous que les activités et animations proposées sur la côte répondent aux attentes du public?	
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
24. Si non, pourquoi?	<input type="text"/>

Enfin les dernières questions (30 à 36 du questionnaire 2007 et 25 à 30 du questionnaire 2008) reprennent les variables d'identification classiques afin d'identifier la catégorie socio-professionnelle des interrogés et leur zone de résidence pour mieux différencier les locaux des touristes. Ces questions ont volontairement été placées en fin de questionnaires. Plus personnelles elles peuvent déranger l'enquêté (comme la question de l'âge ou du diplôme) voire faire douter de l'anonymat (pour la question de la commune de résidence). La catégorie « commerçant, artisan, chef d'entreprise » a fait l'objet d'une division en 2008 différenciant « commerçant, artisan » et « chef d'entreprise ». Cette distinction gênant la comparaison et l'agrégation de nos échantillons, nous avons fusionné ces deux variables pour le traitement des données.

30. Sexe	<input type="checkbox"/> masculin	<input type="checkbox"/> féminin	31. Age :  _ _
32. Quelle est votre profession (où celle du chef de famille pour les mineurs)?			
<input type="checkbox"/> Agriculteur	<input type="checkbox"/> Retraité	<input type="checkbox"/> Chômeur	
<input type="checkbox"/> Cadre Prof. Intellectuelles Sup.	<input type="checkbox"/> Etudiant	<input type="checkbox"/> Commerçant, artisan, chef d'entreprise	
<input type="checkbox"/> Employé	<input type="checkbox"/> Ouvrier	<input type="checkbox"/> Profession intermédiaire	
<input type="checkbox"/> Autre			
33. Si "Autre", précisez:	<input type="text"/>		
34. Quel est votre niveau d'étude?			
<input type="checkbox"/> Sans diplôme ou CEP	<input type="checkbox"/> BEPC seul	<input type="checkbox"/> CAP, BEP ou équivalent	
<input type="checkbox"/> Baccalauréat ou brevet professionnel	<input type="checkbox"/> Bac + 2	<input type="checkbox"/> Diplôme supérieur à Bac + 2	
35. Dans quelle ville résidez-vous la majorité de l'année?	<input type="text"/>		
36. Code postal:	_ _ _ _		

Notre travail de thèse nous a également permis de bénéficier du financement d'une enquête sur la pêche à pied à l'embouchure de l'estuaire de la Seine. Financée par le programme FLASH<sup>183</sup> Seine-Aval, l'objectif de l'enquête était d'identifier une population exposée à un risque microbiologique. Il s'agissait ici de noter une fréquentation, d'identifier la population et de connaître le mode de pêche ainsi que la perception des risques. Nous nous intéressons surtout aux pêcheurs de moules, bivalves principalement contaminés par la présence de dinophysis (algues toxiques). Bien que cette enquête ait avant tout une visée appliquée qui répond aux demandes d'un « commanditaire », elle sert aussi les intérêts de notre travail de thèse. D'une part, jusqu'à cette enquête nous avons peu d'informations sur les pêcheurs à pied. Même si nous nous sommes concentrés sur des sites en sortie d'estuaire de Seine, les moyens disponibles ont permis d'effectuer un relevé de fréquentation pendant une période de grande marée au mois d'août, sur l'ensemble des stations du littoral. Trois équipes de cinq personnes ont été recrutées pour cette enquête et ont également été sollicitées pour la passation des questionnaires de notre propre enquête sur les loisirs sportifs. D'autre part, Seine-Aval, en échange de la réalisation de cette étude, finançait les dix-huit mois restant de notre travail de thèse.

L'Agence de l'Eau a réalisée en 2005 une enquête sur la pêche de loisir en eau douce et en mer sur le bassin de Seine Normandie (Basse-Normandie ; Bourgogne ; Champagne Ardennes ; Picardie ; Centre ; Haute-Normandie ; Lorraine ; Ile de France)<sup>184</sup>. Les pêcheurs de loisir sont estimés à 450 000 sur l'ensemble du bassin. 3,3% sont des pêcheurs à pied réguliers (soit 15 000). Les pêcheurs à pied représenteraient 17% des pêcheurs en mer sur les

<sup>183</sup> FLux de gènes et de bactéries Antibiorésistantes en estuaire de Seine, épidémiologie, exposition à l'Homme

<sup>184</sup> AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie). (2005). *Etude socio-économique de la pêche de loisir. Rapport de synthèse*. Rouen : AESN.

2 façades maritimes. L'enquête dresse également un profil des pêcheurs à pied. Agés en moyenne de 50 ans, ils sont pratiquant assidus (environ 15 sorties par an), se déplacent pour s'adonner à leur activité (20 à 25 kilomètres pour se rendre sur son lieu de pêche), ils sont principalement constitués des populations maritimes et touristiques et la période propice à l'activité correspond aux grandes marées. L'enquête note aussi que la fréquentation est particulièrement forte le jour du plus fort coefficient et le jour qui précède. Les côtes normandes sont considérées comme des espaces propices à la pêche à pied car elles sont soumises aux coefficients de marées les plus forts en Europe. Enfin, l'enquête fournit une estimation du nombre de pêcheurs à pied sur les littoraux par campagne de photographie aérienne. En Seine-Maritime en mars 1994, 310 pêcheurs sont dénombrés et 630 pêcheurs en juillet 1994.

Pour autant nous n'obtenons pas, dans ce rapport, d'informations sur les produits ramassés, les sociabilités et les modes de socialisation, les motifs de pratique, les modes de consommation, les représentations des risques, l'exposition aux dangers sanitaires, les modalités de connaissance du règlement et les pêcheurs occasionnels. Le rapport final ne fait pas non plus de distinction entre le littoral de Basse-Normandie et celui de Haute-Normandie (excepté pour l'estimation du nombre de pêcheurs). Enfin, les données utilisées pour l'estimation datent de 1994 et aucune précision n'est apportée sur la temporalité de cette estimation (par jour, par période de grande marée, pour le mois... ?).

Au travers du questionnaire construit, l'objectif est alors de compléter les informations existantes. Nous cherchons non seulement à mesurer l'exposition des populations à un risque de contamination sanitaire par prélèvement (pêche à pied) et consommation de bivalves mais aussi à identifier une population (profil socio-économique, provenance géographique), à connaître le mode de pêche (activités pratiquées, produits ramassés, sociabilité, socialisation), à mesurer une fréquentation (période et fréquence de pratique) et une exposition (quantité ramassée, consommation, maladies) pour enfin qualifier une exposition (connaissance de la réglementation, perception des risques, perception de l'interdiction, pollution). Il s'agit d'expliquer les conduites des acteurs, comprendre pourquoi et comment les individus pêchent à pied, à partir de types de problèmes identifiés et d'indicateurs.

L'entête référence le questionnaire, en présente l'origine institutionnelle, précise les objectifs de l'étude et donne les règles essentielles au bon remplissage et garantit l'anonymat.



Code intervieweur	<input type="text"/>	<b>NE PAS REMPLIR SVP</b>	
Code questionnaire	<input type="text"/>	Date de l'interview	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
		Lieu d'interview	
<b>Activités physiques, sportives et de loisirs de la côte d'Albâtre</b>			
<p><i>Dans le cadre de la thèse intitulée "Les activités sportives et de loisirs de la côte d'Albâtre" réalisée à l'université de Rouen, en collaboration avec le Groupement d'Intérêt Public "Seine-Aval", nous nous intéressons aux usages du littoral Haut-Normand. En répondant spontanément à ce questionnaire, vous nous apporterez des informations précieuses. Veuillez répondre dans l'ordre des questions et dans les cadres prévus à cet effet. Nous vous remercions.</i></p>			
<b>LE QUESTIONNAIRE EST STRICTEMENT ANONYME</b>			

Les questions 5, 6, 7, 8, 9, 18, 19, 44 visent à identifier les pratiques de pêche à pied

- Les questions 5 et 6 identifient les activités pratiquées.
- Les deux items suivant renseignent sur les produits pêchés et les modalités de pêches. La précision relative aux 12 derniers mois vise à s'assurer de l'actualité de la pratique et à analyser la pratique actuelle dans le cadre des risques sanitaires.

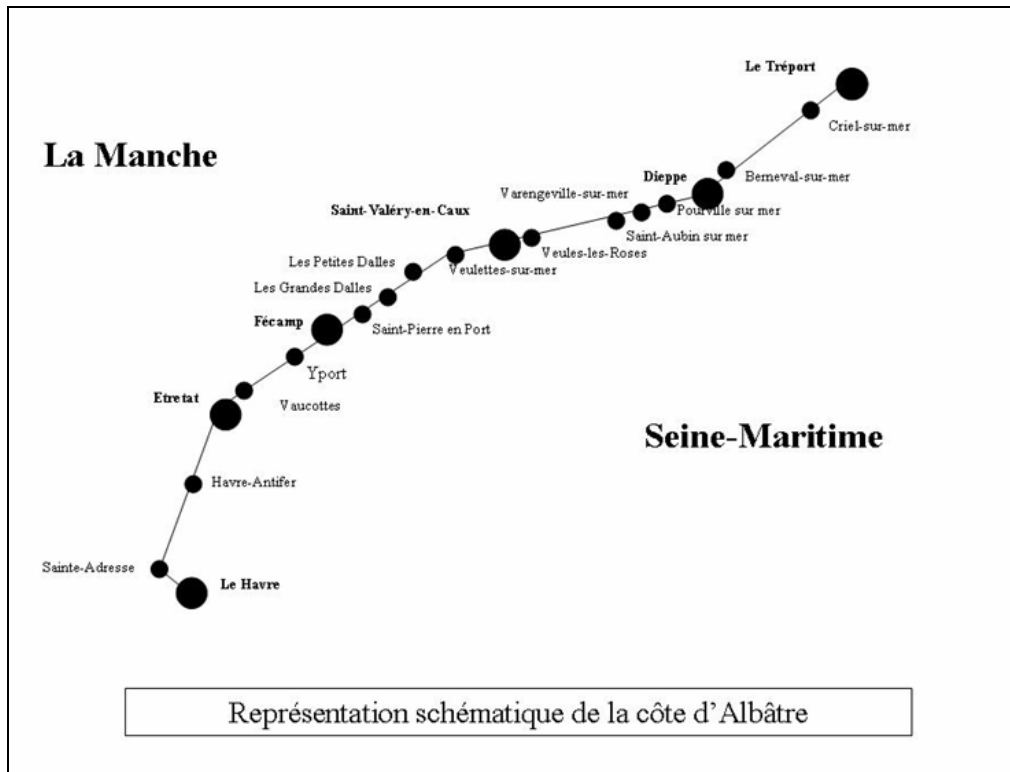
<b>5. Durant ces 12 derniers mois, quels types de pêche avez-vous pratiqués sur ce littoral? (plusieurs réponses possibles)</b>	
<input type="radio"/> pêche à pied	<input type="radio"/> pêche en mer
<input type="radio"/> pêche à la ligne	<input type="radio"/> pose de casier
<input type="radio"/> Autre	
<b>6. Si 'Autre', précisez :</b>	
<input type="text"/>	
<b>7. Qu'avez-vous pêché durant ces 12 derniers mois? (plusieurs réponses possibles)</b>	
<input type="radio"/> coquillages	<input type="radio"/> crustacés
<input type="radio"/> poissons	
<b>8. Si vous pêchez à pied, quels types de coquillage ramassez-vous?</b>	<input type="text"/>
<b>9. Vous pêchez le plus souvent (par ordre d'importance)</b>	<input type="radio"/> coquillages
	<input type="radio"/> poissons
	<input type="radio"/> crustacés

- Les questions 18, 19 identifient les motifs de pratique.

<b>18. Pêchez-vous: (plusieurs réponses possibles)</b>			
<input type="radio"/> pour le plaisir	<input type="radio"/> pour passer un moment entre amis/ en famille	<input type="radio"/> pour manger des produits frais	<input type="radio"/> pour faire des économies
<input type="radio"/> pour la balade au contact du milieu marin	<input type="radio"/> pour revendre les produits de votre pêche	<input type="radio"/> autre	
<b>19. Autre, précisez :</b>			
<input type="text"/>			

- La question 44 a pour but de faire localiser les sites de pratique d'une part pour identifier d'autres sites potentiellement à risque fréquentés par les interrogés et d'autres par pour situer l'aire d'influence des sites de pêche. Les interrogés étaient invités à préciser les sites fréquentés ne figurant pas sur la carte s'il y avait lieu.

**44. En vous reportant sur la carte en page 3, indiquez votre (vos) zone(s) de pêche.**



Dans les questions qui suivent l'objectif est d'identifier les socialisations et les modes de sociabilité aux travers d'indicateurs comme le mode de connaissance du site, les modes d'accompagnement et l'encadrement.

<b>15. Avec qui allez-vous à la pêche?</b>			
<input type="radio"/> seul	<input type="radio"/> en famille	<input type="radio"/> entre amis	
<input type="radio"/> avec des professionnels de la pêche	<input type="radio"/> avec des inconnus		
<b>16. Comment avez-vous connu cette zone de pêche? (Plusieurs réponses possibles)</b>			
<input type="radio"/> par brochure	<input type="radio"/> par hasard	<input type="radio"/> par transmission familiale	<input type="radio"/> par le bouche à oreille
<input type="radio"/> par des amis/ des connaissances	<input type="radio"/> autre	<b>17. Autre, précisez:</b>	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>

A partir d'indicateurs comme la période de pratique, les temps « sociaux » de l'activité, la fréquence des sorties et la durée des sorties, les questions 11 à 14 mesurent des niveaux de fréquentation.

<b>11. A quelle période pêchez vous des Coquillages ?</b>			
<input type="radio"/> Toute l'année	<input type="radio"/> uniquement lors des grandes marées de septembre		
<input type="radio"/> bis des grands coefficient de marée (>95)	<input type="radio"/> dès que possible		
<b>12. Vous réalisez cette activité majoritairement:</b>			
<input type="radio"/> En semaine	<input type="radio"/> Le week-end	<input type="radio"/> Pendant les vacances	<input type="radio"/> je m'adapte aux marées
<b>13. Vous pratiquez cette activité sur cette côte:</b>			
<input type="radio"/> Jamais	<input type="radio"/> Quelques fois dans l'année	<input type="radio"/> Une fois par mois	<input type="radio"/> Une fois par semaine
			<input type="radio"/> Plusieurs fois par semaine
<b>14. Lors de chaque sortie, vous pêchez en moyenne</b>			
<input type="radio"/> moins d'une heure	<input type="radio"/> entre 1 et 2 heures	<input type="radio"/> toute la durée de la marée	

La fin du questionnaire vise à qualifier une exposition à partir de l'identification de pratiques et de perceptions des risques.

- Les questions 20 à 23 identifient les modes de consommation à partir des produits ramassés en kilos, de la consommation (ou non) des produits et des modes de cuisson.

<b>20. Lors de chaque sortie, vous ramassez en moyenne:</b>		
<input type="radio"/> moins d'un kilo de coquillages	<input type="radio"/> entre 1 et 2 kilos	<input type="radio"/> plus de 2 kilos
<b>21. Consommez-vous les produits de votre pêche?</b> <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non		
<b>22. Mangez-vous ces coquillages:</b> <input type="radio"/> cru <input type="radio"/> cuit		
<b>23. Si vous les mangez cuit, utilisez-vous de l'eau de mer pour faire cuire vos coquillages ?</b>		
<input type="radio"/> Jamais	<input type="radio"/> Rarement	<input type="radio"/> Occasionnellement
<input type="radio"/> Assez souvent	<input type="radio"/> Très souvent	<input type="radio"/> Toujours

- La question ouverte 24 fait expliciter aux enquêtés ce qu'ils considèrent comme les risques liés à leur activité.

<b>24. Quels sont les risques principaux de l'activité pêche à pied?</b>

- Les questions 25 à 28 s'orientent autour des risques sanitaires pour caractériser la perception que les pêcheurs se font de ces risques et pour identifier des événements à risque auxquels ils ont pu être confrontés.

<b>25. Selon vous, y'a-t-il des risques concernant votre santé à consommer les produits de votre pêche?</b> <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
<b>26. Si oui, quels sont ces risques sanitaires?</b>	<input type="text"/>
<b>27. Suite à la consommation des produits de votre pêche, avez-vous déjà eu les problèmes de santé suivants?</b>	
<input type="radio"/> Réactions allergiques (rougeurs, boutons, plaques...)	<input type="radio"/> diarrhées
<input type="radio"/> vomissements	<input type="radio"/> autre
<b>28. Autre, précisez</b>	<input type="text"/>

- Les questions 29 à 35 visent à qualifier leur perception de la réglementation à partir d'indicateurs tels que la connaissance du règlement, le mode de connaissance, la connaissance des interdictions et la réaction vis-à-vis des interdictions.

<b>29. Connaissez-vous la réglementation liée à la pratique de la pêche à pied sur la côte ?</b>	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
<b>30. Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce règlement ?</b>		
<input type="radio"/> par affichage à l'entrée de la plage	<input type="radio"/> par affichage à la mairie	<input type="radio"/> par la presse
<input type="radio"/> par le bouche à oreille	<input type="radio"/> autre	
<b>31. Autre, précisez :</b> <input type="text"/>		
<b>32. Selon vous, la pêche à pied est-elle autorisée sur cette plage ?</b>		
		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
<b>33. Si c'était interdit et que vous le sachiez, continueriez-vous à venir pêcher ici ?</b>		
		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
<b>34. Pour quels motifs continuerez-vous de venir pêcher ici ?</b>		
<input type="text"/>		
<b>35. Pensez-vous que cette zone est moins polluée qu'ailleurs ?</b>		
		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

- Les questions 35 et 36 portent sur l'identification d'une zone polluée et les indicateurs de pollution.

<b>35. Pensez-vous que cette zone est moins polluée qu'ailleurs ?</b>	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
<b>36. En quoi reconnaît-on qu'une zone est polluée ?</b>		
<input type="text"/>		

Les questions relatives à la perception des risques, aux risques sanitaires, à la réglementation et à la pollution ont été posées dans l'ordre présenté ci-dessus. Ceci afin de voir si les risques sanitaires font partis des risques identifiés de l'activité sur ces sites en particulier. Les questions portant sur la réglementation et la pollution arrivent après celles sur les risques sanitaires afin d'éviter une influence éventuelle sur le discours des interrogés.

Enfin les questions 37 à 43 s'appuient sur des variables « classiques » pour identifier le profil socio-économique des pratiquants auxquelles s'ajoute une variable sur la provenance géographique des interrogés.

<b>37. Quel est votre sexe ?</b>	<input type="radio"/> Masculin	<input type="radio"/> Féminin	<b>38. Quel est votre âge ?</b>	<input type="text"/>
<b>39. Quelle est votre profession ?</b>				
<input type="radio"/> Agriculteur	<input type="radio"/> Commerçant, artisan, chef d'entreprise	<input type="radio"/> Cadre Prof. Intellectuelle Sup.		
<input type="radio"/> Profession intermédiaire	<input type="radio"/> Employé	<input type="radio"/> Ouvrier		
<input type="radio"/> Chômeur	<input type="radio"/> Elève, Etudiant	<input type="radio"/> Inactif		
<input type="radio"/> Autre				
<b>40. Si 'Autre', précisez :</b> <input type="text"/>				
<b>41. Quel est votre niveau d'études ?</b>				
<input type="radio"/> Sans diplôme ou CEP	<input type="radio"/> BEPC seul	<input type="radio"/> CAP, BEP ou équivalent		
<input type="radio"/> Baccalauréat ou brevet professionnel	<input type="radio"/> Bac +2	<input type="radio"/> Diplôme supérieur à Bac +2		
<b>42. Dans quelle ville résidez-vous la majorité de l'année ?</b>				
<input type="text"/>				
<b>43. Code postal</b>				
<input type="text"/>				

Pour autant, comme les autres outils, les questionnaires présentent certaines limites. La façon de poser la question par l'enquêteur peut induire la réponse, mais cela permet en même temps d'engager un contact et permet de récupérer des informations de façon informelle. Les questionnaires permettent d'analyser uniquement les comportements.

De plus, la réponse des enquêtés est d'emblée cadrée et limitée par les modalités choisies par l'enquêteur. Les comportements sont donc quelque peu « caricaturés ». Il est toujours limitant de tenter de faire rentrer la complexité des comportements individuels dans une case. Cela nécessite de faire des choix et d'éliminer non pas des comportements absents, mais d'éliminer les propositions les moins appropriées. Les répondants peuvent de ce fait être amenés à sélectionner ce qui se rapproche le plus de... et non pas ce qui est. On n'a donc pas accès à la compréhension des expériences vécues car les questionnaires provoquent une réponse sur des comportements, là où l'entretien fait construire un discours autour des expériences<sup>185</sup>.

Nous avons également posé des questions de faits et des questions d'opinion. Or si sur les questions de faits portant sur des comportements effectifs les réponses sont assez fiables et aisées (il suffit de cocher des cases), sur les questions de perception notre outil peut se révéler plus approximatif. Les réponses à des questions d'opinion peuvent varier en fonction de la façon dont on pose la question, de la façon dont la personne s'exprime, des normes sociales mais aussi du codage soit des variables proposées soit des questions textes.

### **3.2. Décrire les modes de pratiques**

Le recours à l'observation (directe ou indirecte) reste un outil indispensable à la compréhension de notre objet d'étude. Cette méthode vise à rendre visible, à donner à voir, des mondes mal connus. Le travail de l'observateur consiste alors « à nous étonner de ce qui nous est le plus familier [...] et à rendre plus familier ce qui nous paraissait originellement étrange et étranger »<sup>186</sup>. Ce recueil d'informations par l'observation nécessite alors l'acquisition d'un certain « savoir-regarder ». Ainsi le chercheur cherche à « regarder » et plus seulement à « voir ». En effet, « voir, c'est recevoir des images ». A l'inverse, regarder c'est diriger volontairement ses yeux sur un objet ou une personne, pour discerner un maximum de détails ancrés dans une globalité. Regarder nécessite alors, au préalable, un apprentissage et un travail sur soi pour s'intéresser à ce qui fait sens pour l'autre. Observer c'est accepter de se

---

<sup>185</sup> Eyraud, C. (2008). *Les données chiffrées en sciences sociales. Du matériau brut à la connaissance des phénomènes sociaux*. Paris : Armand Colin.

<sup>186</sup> Laplantine, F. (2002). *La description ethnographique*. Paris : Nathan Université. Coll 128. P. 13.

faire surprendre. De plus, puisque l'observateur se situe dans le champ de recherche, il influence d'une certaine manière ce qu'il étudie. La vision de l'observateur sera donc transformée par son intrusion et par les interactions avec ce monde qui modifie son regard. De ce fait, Laplantine précise que « nous construisons ce que nous regardons à mesure que ce que nous regardons nous constitue, nous affecte et finit par nous transformer »<sup>187</sup>. L'observation engage donc nécessairement le chercheur dans le terrain étudié.

Le recours à l'observation s'inscrit tout autant dans une démarche sociologique qui vise à comprendre les comportements sociaux, que dans une démarche géographique où l'objectif est de saisir les pratiques et les représentations de l'espace des groupes étudiés<sup>188</sup>. Une observation des différents sites a ainsi été menée. Les sessions d'enquêtes par questionnaires étaient également une occasion de prendre des notes sur la météorologie, l'ambiance ressentie, les individus présents et les activités auxquelles ils s'adonnent ainsi que sur la disposition des aménagements (lourds ou légers) sur les plages et les digues. C'est dans un aller-retour entre terrain et théorie qu'un repérage des lieux s'est effectué en vue non seulement de qualifier l'organisation et les usages de l'espace littoral, mais aussi pour mieux les situer dans leur interrelation avec d'autres sites et d'autres pratiques.

La particularité du chercheur en sciences sociales est de travailler sur et avec des acteurs de la vie sociale. Cette réalité sociale étudiée préexiste à l'enquête et perdure en dehors de toute intervention du chercheur. *A priori*, le terrain appartient en premier lieu aux populations qui y vivent, le chercheur n'est qu'invité. Par notre présence et nos questions, nous venons perturber ce que l'on pourrait appeler « le cours normal » des choses. Je modifie dès lors, par ma simple présence (même discrète), la situation étudiée. S'instaure alors un jeu de co-influence entre le chercheur, son terrain et les acteurs sociaux. Ce nouveau jeu d'influence, pour paraphraser Kaufmann<sup>189</sup>, ne se surajoute pas mais plutôt en remplace d'autres. Cependant, « la plus grande force du chercheur, dans les disciplines sociohumaines comme dans celles qui ne sont plus si « dures » qu'on l'a cru un temps, est la conscience de ses faiblesses »<sup>190</sup>. S'il n'existe pas de moyens pour éviter cet écueil, il apparaît nécessaire de les expliciter et d'en avoir conscience aussi bien lors de l'exploration du terrain que lors de l'analyse des données pour avoir un regard critique sur les informations obtenues autant que pour déterminer les limites des outils mobilisés.

---

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>188</sup> Gumuchian, H. et Marois, C. (2000). *Op. Cit.*

<sup>189</sup> Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris: Nathan.

<sup>190</sup> Juan, S. (1999). *Op. cit.* P. 5.

Malgré la recherche de la plus grande objectivité possible du chercheur, il subsiste toujours une part de subjectivité dans notre relation au terrain d'étude, « l'observateur et l'observation sont inséparables, nul ne l'ignore plus aujourd'hui et, principe d'incertitude aidant, on peut même affirmer qu'il n'existe pas d'observation sans observateur ; il n'existe pas non plus d'observateur sans point de vue personnel, donnant pertinence à ses observations et contribuant à nourrir de manière plus ou moins explicite l'intelligibilité du monde social qu'il tente d'observer »<sup>191</sup>. Entre le monde réel et le langage, il n'existe pas de relation naturelle. Il existe un intermédiaire immergé dans une culture qui influence ce qu'il étudie. A travers cette interaction chercheur/environnement, l'individu ne cesse de créer. En aucun cas il ne duplique ou ne copie, puisque la description est une activité de construction et de traduction. Le chercheur interprète ses visions et ses pensées, en fonction de son vécu. C'est pourquoi, l'explication d'un champ social a autant de significations que d'observateurs et d'écrivains.

### 3.2.1. Méthodes d'observation des pratiques

La technique d'observation utilisée est celle qualifiée par Juan « d'observation descriptive » dans laquelle « le chercheur s'immerge moins profondément ou lorsque l'observation intervient en tant que complément d'autres techniques »<sup>192</sup>. Cette distance au terrain d'étude, dans notre cas, s'explique d'avantage par une impossibilité de pénétrer, de trouver une place, dans tous les groupes sociaux étudiés. Une immersion de longue durée de type ethnographique dans l'un des sites ou au cœur d'un groupe nous aurait certainement permis de mieux connaître et de mieux comprendre le rapport entre l'individu et l'espace investi. Mais l'objectif de notre enquête est en premier lieu de comprendre comment les loisirs sportifs de nature investissent la côte d'Albâtre, comment ils la transforment et en retour comment cet espace participe d'une transformation, d'un ajustement des pratiques à ses contraintes spécifiques. Nous avons alors pris le parti de multiplier les observations dans différents sites, au cours de différentes saisons, à différents moments de la semaine voir de la journée afin de saisir, par touches successives l'environnement, au sens large du terme, étudié.

Le corps du chercheur se trouve impliqué dans sa globalité dans l'étude du terrain, c'est un « regard du corps » qui est posé puisque le chercheur utilise tous ses récepteurs sensoriels

---

<sup>191</sup> Ethis, E. (2002). "Petite sociomorphologie des festivaliers ordinaires". In Ethis, E., (dir.). *Avignon, le public réinventé : Le Festival sous le regard des sciences sociales*. Paris: La documentation française. P. 247

<sup>192</sup> Juan, S. (1999). *Op. Cit.* P. 32.

comme outils, pour ressentir et décrire l'espace dans lequel il évolue, d'autant plus que, si l'on en croit Gumuchian, « la géographie s'apprend par les pieds ! »<sup>193</sup>. L'observateur « mobilise la totalité de l'intelligence et de la sensibilité du chercheur, mieux de sa sensualité, et le conduit à travers la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et le goût à s'attarder sur les différentes sensations rencontrées, à les détailler minutieusement »<sup>194</sup>. C'est pourquoi notre grille d'observation contient aussi bien des données situationnelles (comme le lieu, la date, l'heure), des données quantitatives (par exemple le nombre de bateaux sur l'eau ou de baigneurs) que des données plus subjectives telles que la luminosité, le temps qu'il fait, l'ambiance, les bruits, les pratiques, les publics...<sup>195</sup>. Allant de notes de quelques lignes à plusieurs pages, les observations constituent autant un carnet de terrain qu'une autre découverte du littoral. Du déplacement pour agrément à la sortie d'étude programmée, la connaissance de notre objet d'étude passe aussi par une nouvelle familiarisation.

### 3.2.2. Relevés de fréquentation

Dans le cadre de notre enquête, nous avons également eu recours à des observateurs « étrangers » à l'enquête. Cette méthode utilisée fait suite à un « bricolage » qui tente de résoudre le problème de la multiplicité des lieux face à l'unicité du chercheur. L'objectif des relevés est de repérer les activités pratiquées pour tenter d'avoir une idée générale de la fréquentation des sites par les pratiquants d'activités de nature notamment au cours de la période estivale. Il s'agissait en quelque sorte, dans notre projet de départ, de constituer une banque de données des activités observées sur le littoral.

Les carnets sont construits à partir des observations que nous avons effectuées au préalable. Les informations recueillies concernent principalement les sorties des voiliers, la présence d'activités nautiques, la fréquentation des plages, la fréquentation des installations ludiques et sportives sur et autour de la plage, les conditions météorologiques, l'ambiance ressentie par l'observateur, les publics, des informations situationnelles (lieu, date, heure)<sup>196</sup>. Le carnet est construit de sorte qu'il soit facilement rempli (une partie est pré remplie à la manière d'un questionnaire et d'autres parties destinées à une expression plus libre) et aisément transportable (format carnet de chèque). L'objectif était ici de simplifier autant que possible le codage, afin d'éviter les erreurs d'interprétation et rendre plus rapide le remplissage de manière à ne pas rebuter les informateurs. Le premier carnet réalisé a subi

---

<sup>193</sup> Gumuchian, H. et Marois, C. (2000). *Op. Cit.* P. 186.

<sup>194</sup> Laplantine, F. (2002). *Op. Cit.* P.21.

<sup>195</sup> Cf. document annexe, p. 78.

<sup>196</sup> Cf. document annexe, p. 134-135.



quelques modifications pour la seconde saison d'enquête afin de tenter d'obtenir plus de précisions et de détails notamment sur l'ambiance ressentie. Certains de nos informateurs, notamment ceux de l'université, ont utilisé uniquement la première version.

### 3.2.3. La cartographie : outil privilégié de l'analyse spatiale

Certains géographes<sup>197</sup> s'inquiètent de l'absence de présentation de la méthodologie employée par les chercheurs pour construire leur cartographie. Nous tenterons donc ici d'explicitier les principales étapes suivies dans notre démarche. La modélisation de notre travail nous a conduit à faire appel à la cartographie thématique afin d'une part de spatialiser des phénomènes, et d'autre part de définir la nature des phénomènes représentés et leur variation. L'avantage de la carte par rapport à une photographie ou à une description est qu'elle « constitue le moyen le plus efficace pour enregistrer, calculer, révéler, analyser et comprendre les relations spatiales qui existent entre les différents phénomènes concrets ou abstraits dont la localisation est géographique »<sup>198</sup>. Les fonds de carte d'origine proviennent du laboratoire MTG. Nous avons ainsi utilisé le fond de carte du département et des communes de Seine-Maritime.

Des données qualitatives et quantitatives ont été ajoutées à ces sources afin de les compléter. Ainsi nous avons soit extrait directement de ses fonds de carte des éléments comme les communes du littoral, soit nous avons complété ces documents à partir d'autres sources. Par exemple, nous avons construit une base de données recensant l'ensemble des communautés de communes, communautés d'agglomération ou pays d'accueil touristique auxquelles appartiennent les communes du littoral. D'autres données ont été extraites de nos enquêtes par questionnaires (provenance géographique des pratiques) ou encore de nos entretiens (sites de pratiques et fonctionnement des spots en fonction des conditions météorologique).

L'appel à une représentation cartographique a été réalisé soit lorsqu'une synthétisation ou une schématisation permettait d'éclairer nos propos, soit pour spatialiser un phénomène, soit parfois pour tenter de comprendre la relation entre deux évènements (y'a-t-il un lien fort entre le lieu d'habitation et le lieu de pratique ou encore certaines stations sont-elles plus attractives que d'autres).

---

<sup>197</sup> Entre autre : Bord, J.-P. (2006). "Le géographe et la carte. Point de vue et questionnement de la part d'un géographe cartographe". In *Cybergeog : European Journal of Geography (en ligne)*. N°17. Et Gumuchian H. et Marois, C. (2000). *Op. Cit.*

<sup>198</sup> Cuenin, R. (1972). *Cartographie générale. Tome 1 : Notions générales et principes d'élaboration*. Paris : Syrolles. P. 13.

### **3.3. L'analyse de documents produits par les acteurs**

Travailler sur des documents produits par les acteurs nécessite dans un premier temps d'en connaître l'auteur. Pour certains, comme les documents d'urbanisme, la source est facilement identifiable (la commune). Dans un second temps, lorsqu'il s'agit de la production d'un rapport ou d'un projet, il peut être important de connaître les méthodes de production de données utilisées. La qualité des données recueillies peut effectivement varier et nous intéresser directement ou non selon que le rapport est réalisé à l'échelle nationale, régionale ou départementale par exemple. Enfin, il peut également être nécessaire de connaître le public ciblé afin de resituer le document produit dans son contexte.

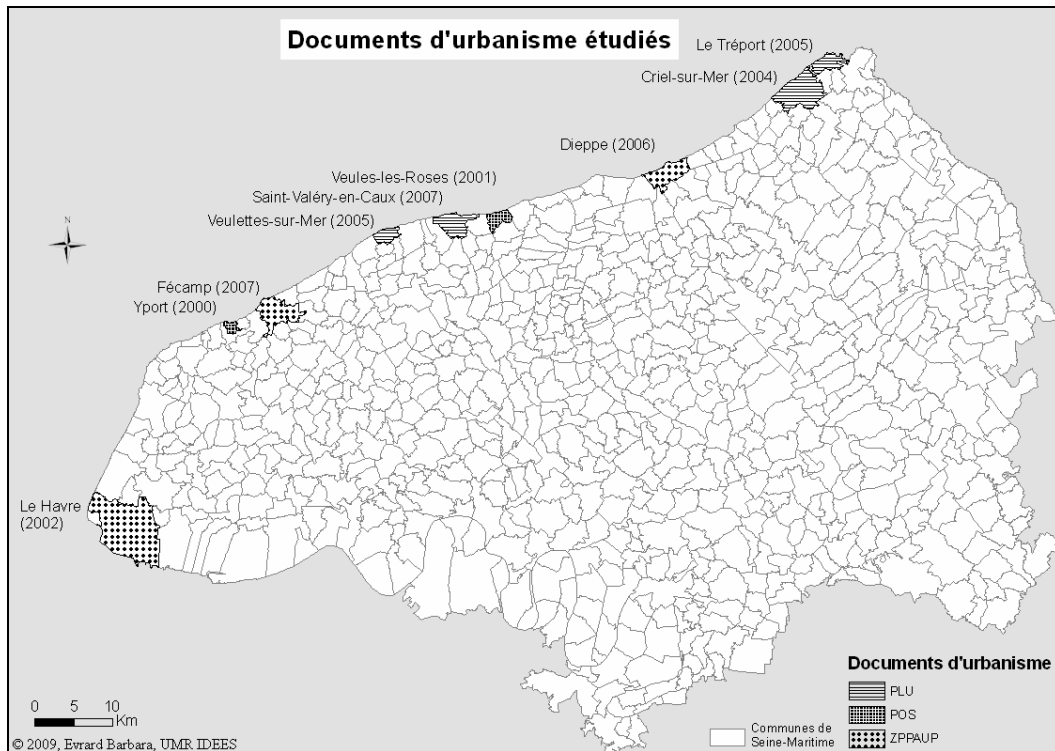
#### *3.3.1. Les rapports, documents d'information et plans d'urbanisme des collectivités locales*

Une autre étape de cette étude consiste à faire un état des lieux des projets. Il s'agit de récupérer les projets qui concernent directement l'aménagement ou l'animation sportive du littoral. Cela nécessite de connaître et de contacter les institutions qui aménagent et administrent la côte d'Albâtre : les communes, les communautés de communes, les agglomérations, le conseil régional et départemental. Au travers des projets il nous est alors possible de relever les tendances lourdes, les effets conjoncturels ou événementiels facilitant l'aboutissement de tel ou tel autre projet. La transformation de la côte d'Albâtre s'insère effectivement dans un contexte socio-économique plus large que ce soit à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Comprendre les choix politiques de développement régional nécessite de s'interroger sur la finalité des projets, les motifs d'action, mais aussi les publics visés. Cette compréhension passe également par une analyse des processus de décision. Qui sont les acteurs ? Quels sont les réseaux ? Quelles sont les organisations qui interviennent dans cette prise de décision ? Quel est le rôle et quelles sont les obligations des collectivités territoriales dans la gestion et l'aménagement de l'espace côtier ? Il s'agit en fait de comprendre le rôle et le fonctionnement des politiques, à la fois nationales et locales, dans l'aménagement de la côte d'Albâtre afin de mieux saisir les enjeux de développement que sous-tendent ses décisions. L'aboutissement ou l'abandon d'un projet sont caractéristiques des représentations du littoral et permettent de mieux en comprendre l'évolution.

Nous nous sommes intéressés aux documents d'urbanisme de 9 communes réparties sur l'ensemble du littoral Haut Normand (Le Havre, Yport, Fécamp, Veulettes-sur-Mer, Saint-

Valéry-en-Caux, Veules-les-Roses, Dieppe, Criel-sur-Mer, Le Tréport). Ces communes ont été choisies en fonction de leurs caractéristiques (ville-port ou station balnéaire) et pour couvrir au mieux l'ensemble de la côte. Nous nous sommes également intéressés aux communes dont les documents ont été récemment mis à jour afin de recueillir des informations relativement récentes. Différents types de documents existent (cf. annexe 6). Les POS (Plans d'Occupation des Sols) ou les PLU (Plan Local d'Urbanisme) sont des documents de référence qui traduisent la politique communale en matière d'aménagement du territoire en accord avec les recommandations des autres acteurs influençant le niveau local (Etat, région, département...). Ces documents d'urbanisme sont le support de l'aménagement du territoire et définissent à la fois les grandes orientations politiques du développement et les actions concrètes à mener.



**Carte 11: Type de documents d'urbanisme du littoral étudiés. Les années correspondent aux dates des dernières modifications des documents.**

Les documents d'urbanisme présentent un état des lieux de l'utilisation des sols de la commune ainsi qu'un bilan socio-économique. Lorsqu'une ZPPAUP est ajoutée, elle précise également les espaces naturels et les éléments patrimoniaux mis en valeur et protégés par la collectivité. Si les documents d'urbanisme nous renseignent sur les politiques d'aménagement choisies, ils ne nous donnent aucune information sur les modalités de promotion et d'animation du littoral. De plus, nous n'avons que peu d'information concernant la politique sportive de la commune. En nous intéressant au tourisme et aux loisirs, de manière plus générale, nous parvenons cependant à recueillir des indications concernant les objectifs de

développement de la commune et sur les aménagements dédiés. De plus, certains de ces documents n'ont connu aucune mise à jour depuis 2000, la politique des communes étudiées a donc pu évoluer sans que cela ne se traduise nécessairement par une transformation de l'occupation des sols.

Nous avons également pu accéder au schéma nautique du département récemment mis en place et définissant la politique départementale en matière de nautisme ainsi qu'au rapport du cabinet d'étude ayant conduit à la réalisation de ce schéma. Le rapport présente une synthèse des données recueillies sur le terrain et notamment un état des lieux des ports de plaisance et clubs nautiques du littoral. A cette synthèse s'ajoutent des préconisations largement suivies dans le schéma nautique final. Cependant ces documents sont essentiellement centrés sur l'activité voile. Des actions ponctuelles sont menées auprès d'activités moins bien structurées mais ne sont pas présentées dans ce schéma. Connaître l'ensemble des projets et politiques menés par les collectivités territoriales aurait nécessité de recenser et d'interroger l'ensemble des acteurs décisionnaires concernés par le littoral et les activités sportives dans chacune des ces institutions. Notre travail ne présente donc pas un aperçu exhaustif de l'ensemble des projets mais plutôt les grandes tendances des politiques d'aménagement et d'animation du littoral ainsi que les moyens mis en œuvre.

Enfin, d'autres documents diffusés, notamment, dans les offices de tourisme peuvent nous renseigner sur les actions ponctuelles menées soit par la communes, soit par d'autres collectivités locales. Les Pays d'Accueil Touristiques mettent, par exemple, à disposition des cartes recensant l'ensemble des chemins de randonnées de leur territoire, certains en effectuent même une classification en fonction de leur accessibilité et de l'investissement physique nécessaire.

Les entretiens menés avec les élus constituent donc un travail complémentaire à l'analyse de ces documents qui ne peuvent répondre à eux seuls à l'ensemble de nos questions. Connaître et consulter ses manuscrits nous offre en revanche des arguments pour relancer la discussion et interroger les acteurs de l'aménagement.

### *3.3.2. Documents de communication des associations*

Les associations présentes sur le littoral possèdent toutes des documents d'information destinés à leurs adhérents ou futurs adhérents. D'une simple feuille A4 rappelant les modalités d'adhésion à un livret de plusieurs dizaines de pages rappelant l'historique du club et son fonctionnement actuel, ces imprimés nous renseignent principalement sur l'activité du club,

son nom, sa localisation et les contacts au sein de la structure. Les sites Internet peuvent également être une source importante d'information notamment lorsque la structure ne possède pas de local comme c'est le cas par exemple de l'association Funboard76 ou encore afin de récupérer les lieux et dates des manifestations.

L'étude de ces documents ne renseigne cependant pas sur le nombre et les caractéristiques des adhérents, les projets de développement de la structure ou encore sur les activités auto-organisées. Une fois encore ces documents sont à considérer dans leur complémentarité avec les autres données dont nous disposons qu'ils prennent la forme d'entretiens, de questionnaires, d'observations ou de relevés d'information.

### *3.3.3. Sites Internet et Cahiers d'acteurs*

Si les pratiques dites « libres » ne sont pas instituées, elles présentent pourtant une certaine forme d'organisation. Les moyens modernes de communication, et notamment les sites Internet font effectivement lien entre les différents pratiquants. Ils nous fournissent alors une multitude de renseignements concernant les lieux de pratiques, des photographies ou séquences filmées de sorties ou encore des témoignages relatant le déroulement d'une session. Plus fréquemment dédiés aux sports de glisse il existe, malgré tout, quelques sites relatifs à la randonnée (pédestre ou cyclotouriste). Occasion d'une mise en scène de soi, les pratiquants se racontent et font partager leurs sensations comme leurs exploits à leurs pairs. Si la compétition n'est pas présente ici au sens fédéral du terme, les discours laissent pourtant apparaître une forme de hiérarchie liée à l'expertise des pratiquants. De plus, ces sites démontrent que loin d'être des pratiques solitaires, ces activités sont aussi des espaces de sociabilité.



**Photo 19 : Extrait de site internet de pratiquants. Ce site est accessible à l'adresse suivante : [www.diepeglisse.tk](http://www.diepeglisse.tk)**

Enfin, l'étude spécifique du projet d'implantation d'un terminal méthanier sur le site d'Antifer (commune de Saint-Jouin-Bruneval), nous a conduit à nous intéresser aux documents produits par les différents participants du débat public. Si nous nous sommes intéressés à ce débat c'est parce que nous considérons qu'il est un révélateur des enjeux de développement à l'œuvre sur le littoral, qu'il met en scène les « jeux » d'acteurs qui entrent en concurrence dans l'occupation d'un territoire, et qu'il donne également à voir les multiples représentations du littoral. Du maître d'ouvrage, aux élus et aux habitants en passant par les planchistes, tous sont intervenus dans le débat et certains ont produit des « Cahiers d'acteurs » exprimant leur position dans ce débat. Elaborés selon des règles fixées par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), ces documents nous renseignent sur l'origine de l'intervention et présentent un argumentaire se posant en faveur ou à l'encontre du projet. Certains cahiers vont même jusqu'à présenter un contre projet. Ces documents ont été analysés sous forme d'un tableau thématique où apparaissent le nom de l'acteur ou de l'association ainsi que les arguments avancés. Une analyse symétrique des différentes formes de généralités « s'impose particulièrement dans l'analyse d'organisations que l'on peut dire complexes en ce que leur fonctionnement obéit à des impératifs qui renvoient à des formes de généralité différentes »<sup>199</sup>. Onze thèmes ont ainsi été dégagés : le contexte énergétique, le contexte géopolitique, les partenaires du projet, les infrastructures, le choix du site,

<sup>199</sup> Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991). *De la justification : Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard. P. 21.

l'économie, l'écologie, le rapport risque/ sécurité, le cadre de vie, la position vis-à-vis du projet et enfin les contres propositions. Afin de resituer ces différents cahiers dans le contexte du débat, nous avons également étudié le rapport rédigé par la CPDP. Dans la mesure où ce débat se situe légèrement à la marge de notre étude, à défaut d'assister nous même au débat ou de réaliser un entretien avec différents acteurs, nous avons eu l'occasion de rencontrer et de discuter avec deux opposants au projet lors d'une sortie pédagogique organisée avec le département de géographie de l'Université de Rouen (le maître d'ouvrage et les défenseurs du projet ayant refusé de nous rencontrer).

<b>Problème</b>	<b>Technique de recueil</b>	<b>Partie(s) qui traite du problème</b>
Radiographie des pratiques	Analyse de documents; observations; entretiens; questionnaires; relevés de fréquentation; enquêtes existantes	Partie 2
Quantifier les pratiques	Analyse de documents; relevés de fréquentation; questionnaires; entretiens	Partie 2
Identifier les modes de pratiques	Entretiens; questionnaires; relevés de fréquentation	Parties 1, 2 et 3
Identifier les pratiquants	Entretiens; questionnaires	Partie 2
Difficultés	Entretiens; questionnaires; observations; enquêtes existantes.	Parties 1, 2 et 3
Représentations de la côte	Entretiens; questionnaires; observations; analyse de documents	Parties 1, 2 et 3
Environnement/ écologie	Entretiens; schémas et projets; documents d'urbanisme	Partie 3
Animation du littoral	Entretiens; questionnaires; brochures; sites Internet des collectivités et des associations sportives; analyse de documents	Parties 1 et 3

**Tableau 5 : Présentation des questions de départ, des outils de recueil et du moment de la démonstration dans lequel le problème est abordé.**

---

**Partie 2 : Des côtes d'Albâtre, des  
pratiquants et des activités ludo-  
sportives**

---



Plusieurs études et rapports<sup>200</sup> font état du fort développement des activités physiques de nature en France, reconnues comme telles par la législation dès lors que la pratique se déroule en relation avec la nature<sup>201</sup>. Les chiffres liés aux sports de nature sont certes nombreux, mais restent difficiles à interpréter tant les définitions et les activités prises en compte sont multiples. Certains rapports s'appuient principalement sur le nombre de licenciés, d'autres complètent ces données par des enquêtes auprès des pratiquants hors structure, d'autres encore raisonnent à partir des équipements et/ ou de leur fréquentation.

Si la situation exacte est difficile à établir, les différentes études s'accordent généralement pour dire qu'un français sur trois déclare s'adonner à la pratique d'au moins une activité physique et sportive de nature. Le vélo et la randonnée constituent les activités les plus pratiquées et les sports de nature sont principalement des activités de vacances. Autres caractéristiques importantes, les pratiquants d'activités nautiques sont majoritairement de jeunes hommes entre 15 et 34 ans alors que les activités terrestres tendent à attirer un public d'âge intermédiaire ou de seniors et davantage les femmes que les autres activités<sup>202</sup>. Enfin, il semble que les pratiquants de sports de nature soient issus principalement des catégories sociales les plus favorisées. Cependant la diversité des activités regroupées sous l'appellation « sports de nature » cache souvent de grandes disparités entre les profils de pratiquants.

Quelles sont les activités physiques de nature pratiquées sur la côte d'Albâtre ? Qui sont et d'où viennent les usagers ? Quel(s) environnement(s) investissent-ils ? Dans quelle mesure la pratique des activités de nature sur ce littoral s'apparente-t-elle à celle des français ?

L'objectif de cette partie est d'aboutir à une typologie des pratiques de la côte d'Albâtre au regard des activités pratiquées, des sites investis autant que des profils de pratiquants. Il s'agira d'abord de contextualiser les données recueillies pour mieux établir les conditions dans lesquelles ces données peuvent être interprétées et les biais que peuvent comporter nos enquêtes de terrains. Nous établirons ensuite un état des lieux des activités et définirons les profils types de pratiquants de ce littoral. Enfin, nous chercherons à identifier les espaces sites et itinéraires supports des pratiques.

---

<sup>200</sup> Citons entre autre : Canneva, H., (dir.) (2005). *La pratique des activités physiques et sportives en France. Enquête 2003, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Ministère de la Culture et de la Communication, Insee*. Paris : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et Insep. , Conseil National des Activités Physiques et Sportives (CNAPS). (2002). *Les sports de nature pour un développement durable. Rapport au Ministre des Sports portant sur le bilan et les perspectives de développement des sports de nature*. Paris : CNAPS., Revéret, C. (2004). "Le discret Big Bang des loisirs sportifs de nature". *Cahier Espaces*. N° 82. P. 8-14.

<sup>201</sup> Loi du 16 juillet 1984 modifiée.

<sup>202</sup> Canneva, H. (dir.). (2005). *Op. Cit.*

## 1. Contextualisation des enquêtes menées

Après avoir décrit les outils utilisés en première partie, nous nous attacherons ici à décrire les outils d'analyses utilisés et le contexte de réalisation des enquêtes afin de définir la limite de validité des interprétations qu'il est possible de développer à partir des données recueillies et du corpus constitué.

### 1.1. Outil d'analyse des données quantitatives

949 questionnaires exploitables ont été recueillis au cours des trois enquêtes. Celles-ci peuvent apparaître « artisanales » en opposition aux enquêtes « industrielles » dans lesquelles de nombreux acteurs sont impliqués et où plusieurs enquêteurs sont chargés de recueillir des questionnaires. Néanmoins, être seule à gérer la construction de l'outil, sa passation, son codage et son analyse permet d'affiner le traitement des données. Comme le dit Juan, « cet affinage n'est vraiment envisageable que dans l'enquête artisanale où le chercheur maîtrise tout le processus de constitution (et fait « corps » avec) sa base de donnée »<sup>203</sup>. De la même façon, Passeron<sup>204</sup> souligne l'importance de la continuité entre observation empirique et reconstruction puis utilisation argumentative des faits observés. Seule la maîtrise de ces différentes étapes autorise l'intelligibilité de l'enquête et une analyse raisonnée et circonspecte des données.

Dans la mesure où nos questionnaires sont constitués de variables nominales et ordinales, nous avons recours à différents tests statistiques. Un tri à plat des données est d'abord effectué afin de résumer les résultats obtenus, de dresser nos premiers constats, de mettre en classe les catégories d'âge et de comparer nos échantillons à la population de référence. Les « tableaux de fréquence » nous donne la répartition, en nombre et en proportion, des individus en fonction des différentes modalités de réponse à une question. Deux principaux tests sont utilisés : le  $\chi^2$  d'ajustement et le  $\chi^2$  d'indépendance en suivant la formule :

$$K\chi^2 = \sum \frac{(\text{observés} - \text{théoriques})^2}{\text{théoriques}}$$

Le  $\chi^2$  d'ajustement nous permet de mesurer l'écart entre les fréquences théoriques et les fréquences observées. Ce test permet, par exemple, de vérifier si la répartition hommes/femmes de notre échantillon est identique à celle de la population française ou encore des

---

<sup>203</sup> Juan, S. (1999). *Op. Cit.* P. 188.

<sup>204</sup> Passeron, J.-C. (1996). "L'espace mental de l'enquête (II)". In *Enquêter, Interpréter, Surinterpréter (en ligne)*. N°3.

pratiquants de sport de nature. Le seuil de significativité des différences de répartitions est fixé à  $p=.05$ .

Les trois questionnaires ont été construits principalement autour de variables nominales où chaque individu est classé en fonction de modalités (catégories). Les variables étant discontinues, tous les tests statistiques ne sont donc pas applicables à ces données. Nous utiliserons principalement quatre procédures.

Le test du  $\text{Khi}^2$  d'indépendance permet, à partir de tableaux de contingence (tableaux croisés), de déterminer s'il existe un lien significatif entre les réponses données par les participants à deux questions distinctes. Il s'agit de vérifier si une variable est contingente d'une autre<sup>205</sup>. Dans ce test, l'hypothèse nulle ( $H_0$ ) est l'indépendance des réponses aux deux questions. Néanmoins, il faut noter que si le test du  $\text{Khi}^2$  informe sur l'existence ou non d'un lien significatif entre les réponses à deux questions, il n'indique en aucun cas le poids de cette relation.

A partir du profil de modalités, il s'agit d'inventorier les modalités (de questions choisies ou pour l'ensemble des questions) pour lesquelles le  $\text{Khi}^2$  par case est significatif au seuil choisi. Le profil de modalités permet de comparer entre elles les modalités de plusieurs questions afin d'identifier celles qui sont dépendantes.

Nous utiliserons également l'Analyse Post-Factorielle de Correspondance qui permet de déterminer le lien existant entre des variables discrètes. L'objectif est d'analyser les liaisons statistiques existantes entre un grand nombre de variables et de rendre compte du système complexe que ces variables peuvent former<sup>206</sup>. Les résultats seront présentés sous la forme d'une analyse post-factorielle qui illustre graphiquement les caractéristiques des individus et donc les résultats de l'analyse factorielle. L'épaisseur du trait est une expression de la force du lien entre les modalités des variables. Plus le trait est épais plus le lien est fort.

Enfin, le PEM (Pourcentage de l'Ecart Maximum) est un indicateur d'écart à l'indépendance. Le PEM, construit à partir d'une Analyse Factorielle de Correspondance de base, définit un indice de liaison entre les modalités d'un tableau de contingence. Cet indicateur calcule l'écart maximum à l'indépendance (mis en pourcentage) des modalités d'un tableau de contingence<sup>207</sup>. Un PEM supérieur à 50% manifeste « une liaison tellement forte qu'ils sont l'indice d'une redondance des indicateurs » en revanche, lorsqu'il est inférieur à

---

<sup>205</sup> Howell, D.C. (2008). *Méthodes statistiques en sciences humaines*. Bruxelles : De Boeck.

<sup>206</sup> Cibois, P. (2007). *Les méthodes d'analyse d'enquête*. Paris : PUF, Que sais-je?

<sup>207</sup> Cibois, P. (1993). "Le PEM, Pourcentage de l'Ecart Maximum : un indice de liaison entre modalités d'un tableau de contingence". *Méthodologie Sociologique*. N°40. P. 43-63.

10%, la liaison peut être liée à un effet de hasard<sup>208</sup>. L'avantage du PEM est qu'il permet de calculer l'attraction, non pas pour chacune des modalités de l'enquête séparément, mais pour toutes les modalités sélectionnées. Le PEM donne la liste de toutes les modalités de l'enquête en attraction avec la modalité choisie par ordre décroissant de PEM.

## **1.2. Les enquêtes quantitatives sur les loisirs**

Une fois le questionnaire établi, nous avons cherché à sélectionner un échantillon au regard de la population de référence que sont les pratiquants d'activités physiques, sportives et de loisirs de la côte puisque « toute enquête consiste à interroger un nombre limité d'individus dans le but d'en inférer des propositions que l'on voudrait valides pour une population plus large dite « mère » ou « de référence » [...] »<sup>209</sup>. Nous avons dès lors choisit d'interroger sur place des personnes présentes sur les plages du littoral.

### *1.2.1. Administration des questionnaires en situation de « face à face »*

L'administration des enquêtes s'est faite en situation de face à face. Dans ce cas, l'enquêteur pose les questions lui-même et note les réponses. Ceci permet le contrôle des normes de passation et de récupération du questionnaire avec un minimum de questionnaires inexploitable (car incomplets par exemple). De plus cela présente l'avantage de pouvoir obtenir des informations informelles puisqu'une situation d'échange, de dialogue s'instaure souvent pendant et après la passation du questionnaire. Au départ je pensais procéder par auto-administration. Sur le terrain, cette technique s'est révélée difficilement réalisable. D'une part se posait la question de la récupération du questionnaire puisque je les faisais passer sur les différentes plages du département. Comment diffuser et récupérer les questionnaires, sans en perdre et en m'assurant du « sérieux » des réponses ? D'autre part, les interrogés étaient souvent en vacances ou au moins était-ce pour eux un temps de loisir. Remplir un questionnaire s'apparentait à un « travail » auquel ils n'avaient pas envie de se soumettre. Lorsque la proposition leur était faite de lire et de remplir eux-mêmes le questionnaire, ils répondaient souvent « allez-y, posez vos questions et je vais y répondre ». J'ai donc rapidement choisi l'administration des questionnaires en face à face. Ceci a d'ailleurs constitué un autre avantage puisque les professionnels du sondage considèrent que les jeunes femmes ont un rendement supérieur à celui des hommes car elles inspirent plus de confiance

---

<sup>208</sup> Cibois, P. (2007). *Op. Cit.*

<sup>209</sup> Juan, S. (1999). *Op. Cit.*

au regard des risques inséparables de toute interaction<sup>210</sup>. Il est vrai qu'en dehors des groupes de kite-surfeurs et de quelques « mauvaises » journées, j'ai essuyé dans l'ensemble peu de refus.

L'inconvénient de cette méthode de passation est qu'elle se révèle peu rentable en terme de temps et d'énergie. La durée moyenne de l'échange était d'une vingtaine de minute au minimum puisqu'il fallait d'abord lire les questions, parfois les relire, pour ensuite coder la réponse de l'interrogé. Le problème est que les réponses peuvent être involontairement induite par la façon dont je posais les questions. Et dans la mesure où l'enquêté ne peut pas lire les questions au préalable, les réponses se font nécessairement dans l'ordre du questionnaires.

Au travers de l'enquête pêche à pied réalisée en 2008 sur les sites de l'embouchure de l'estuaire de Seine, cinq enquêteurs supplémentaires ont pu être mobilisés durant trois heures sur quatre journées pour recueillir des questionnaires loisirs et ont ainsi permis une augmentation non négligeable du nombre de personnes interrogées et une couverture simultanée plus importante des sites.

### *1.2.2. Une sélection de treize sites enquêtés*

Le territoire de la côte d'Albâtre se présente tout d'abord comme un espace découpé administrativement (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et pays d'accueil touristiques). Michel Bussi<sup>211</sup> distingue trois types d'accès à la mer que sont les villes-ports, les stations balnéaires et les valleuses sauvages et qui correspondent à trois modèles distincts de développement qu'il convient de prendre en compte dans notre enquête.

Les villes-ports comme Le Havre sont des stations dont l'économie se développe principalement autour des activités du port (pêche, commerce). Ces sites constituent des pôles urbains d'attraction pour les communes alentour et sont les principaux bassins d'emplois du littoral. Bien que ces communes présentent des zones préservées, le littoral y est d'abord pensé comme une ressource économique à exploiter avant d'être une ressource naturelle à sauvegarder.

Les stations balnéaires comme Veules-les-Roses ou Criel-sur-Mer constituent les « pôles touristiques » du littoral. Peu aménagées elles fondent leur développement sur le tourisme mais proposent une offre de loisirs limitée.

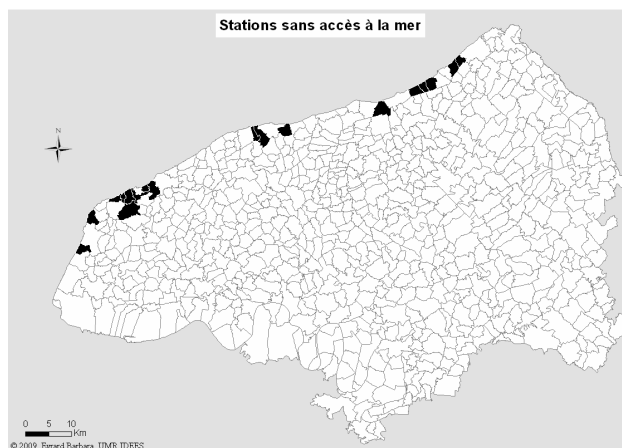
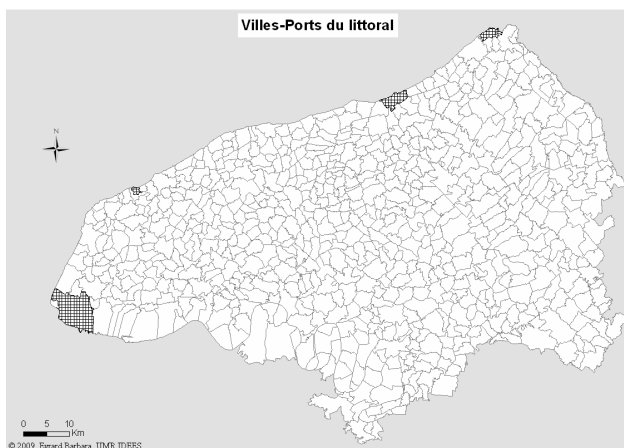
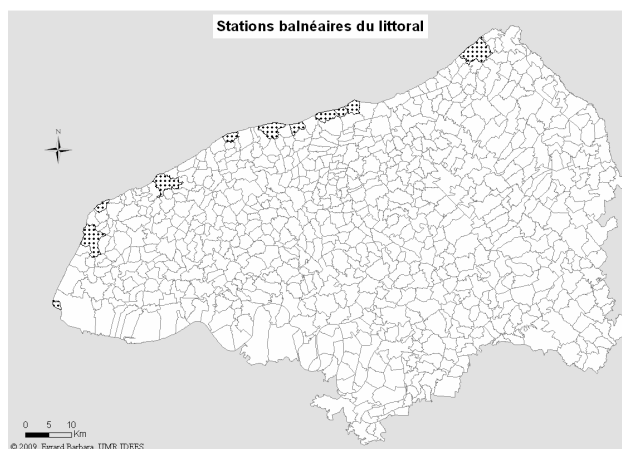
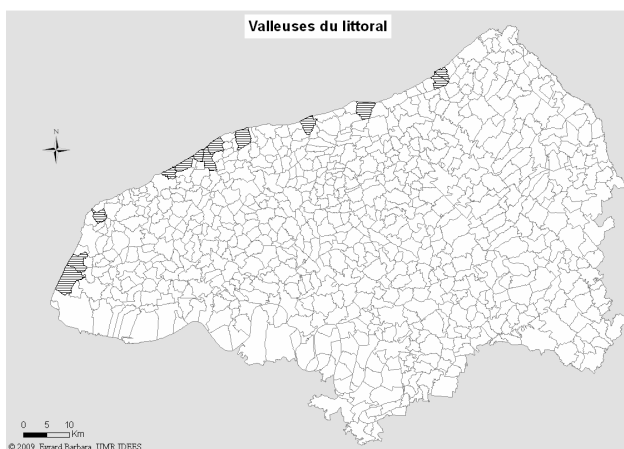
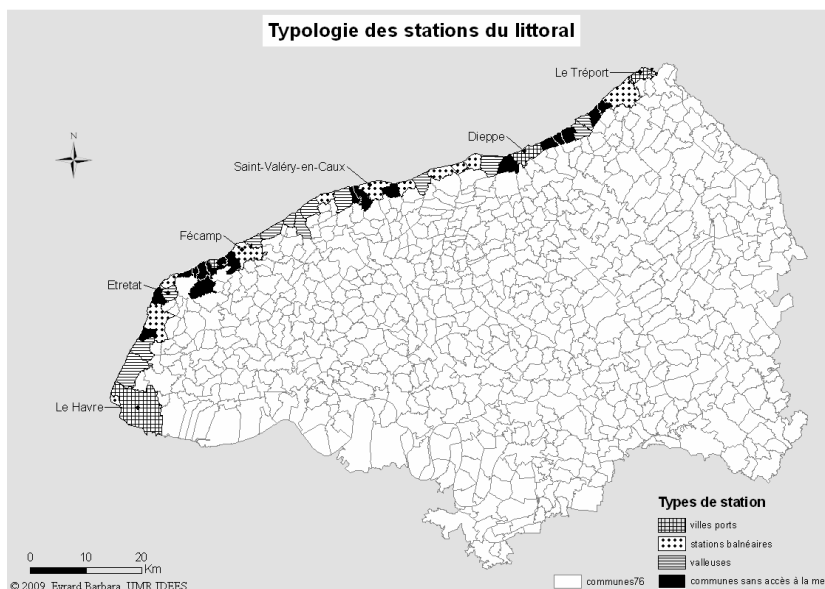
---

<sup>210</sup> *Ibid.* P. 186.

<sup>211</sup> Bussi, M. (2007b). "Trois types d'accès à la mer, trois modèles de développement". *Etudes normandes*. N° 3. 15-19.

Le troisième type de stations est constitué par les valleuses (vallées sèches, encaissées entre les falaises). Elles constituent des écrins préservés dans la mesure où l'aménagement y est fortement limité par la présence de la falaise. L'accès à la plage se résume bien souvent à un simple chemin ou à un escalier.

Enfin, le dernier type est constitué de communes littorales ne possédant pas d'accès à la mer, telles que Bénouville au sud de Fécamp.



Cartes 12, 13, 14, 15 et 16 : Typologie des stations du littoral Haut-Normand.

Le choix des sites s'est en premier lieu effectué au regard des activités de loisir présentes. Ensuite nous avons cherché à constituer une répartition géographique permettant de couvrir au mieux l'ensemble de la côte. La présence de seulement trois valleuses (Pourville, Les Petites Dalles et Saint-Jouin-Bruneval) dans les sites retenus pour la passation des questionnaires s'explique par la faible fréquentation dont les autres valleuses font l'objet. Nous y avons fait quelques incursions lors de nos sessions d'enquêtes, ne rencontrant que trois ou quatre personnes par demi-journée, nous n'avons pas poussé plus avant ces tentatives. Or notre principal souci était de rentabiliser notre temps de présence sur les sites.

En travaillant sur des activités de nature, nous devons aussi nous adapter aux conditions météorologiques. La pluie et le mauvais temps s'étant invités sur la quasi-totalité de nos enquêtes estivales, la côte est restée faiblement fréquentée.

Extrait de notes d'observation du Lundi 21 juillet 2008, Dieppe, 11h.

Le drapeau est orange. La température de l'eau est de 17°C, celle de l'air est de 16°C. Le vent est de force 3 à 4 de nord ouest, ouest.

Mauvaise journée pour les questionnaires, les gens ne font que passer et il y a peu de monde. Je fais quelques tentatives, refus systématiques. Difficile de tenir les questionnaires et de se faire entendre avec le vent.

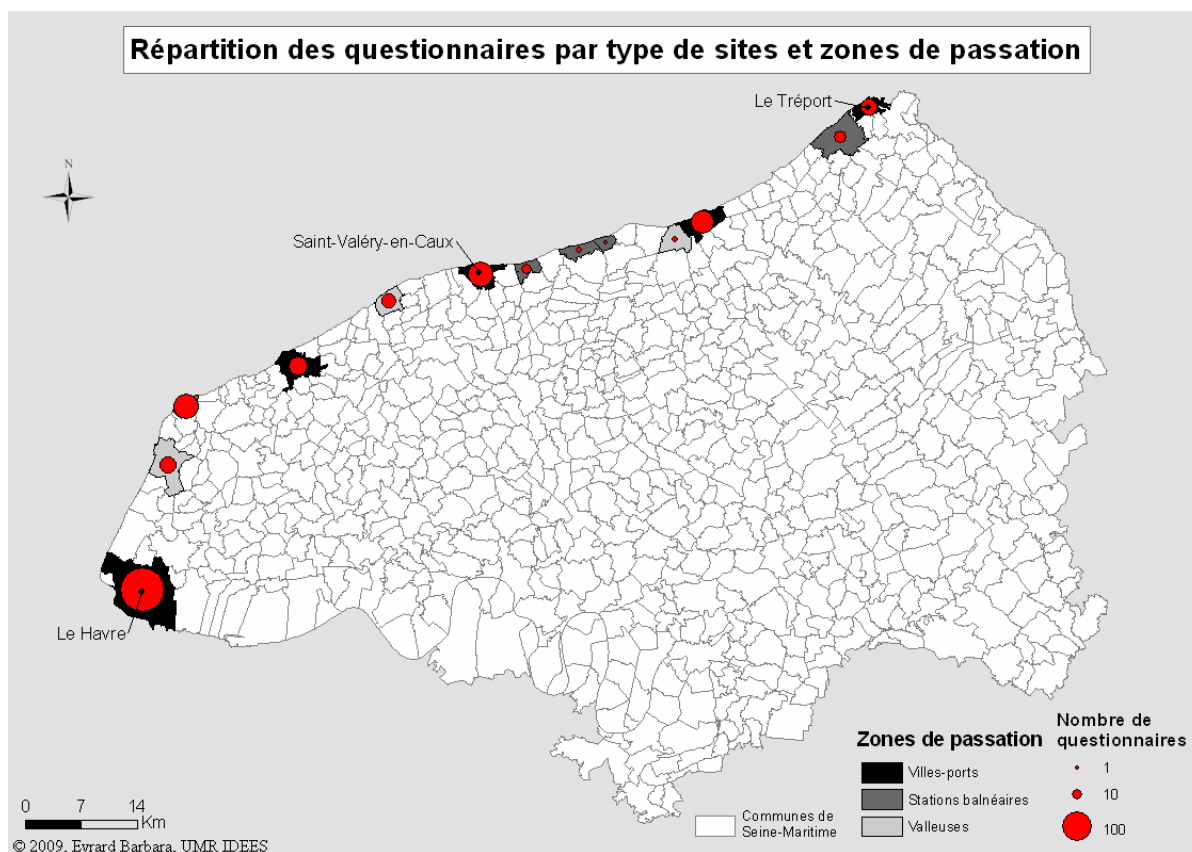


Photo 20 : 21/07/2008, Plage de Dieppe.

Je me suis alors concentrée sur les sites présentant potentiellement le plus de pratiquants. Les deux enquêtes loisirs se sont déroulées sur 13 sites répartis sur le littoral de Seine-Maritime. J'ai cherché à recueillir des questionnaires sur les différents types de station (villes-ports, stations balnéaires, valleuses). Si tous les sites ne pouvaient faire l'objet d'une session de passation de questionnaires, j'ai sélectionné des sites à enquêter sur l'ensemble de la côte en fonction des activités pratiquées et de leur situation géographique.

Types	Sites	Nb. cit.	Fréq.
Villes-ports	Le Havre	210	37,50%
	Saint-Valéry-en-Caux	70	12,50%
	Dieppe	53	9,50%
	Fécamp	37	6,60%
	Le Tréport	33	5,90%
Stations balnéaires	Etretat	72	12,90%
	Criel-Sur-Mer	14	2,50%
	Veules-Les-Roses	11	2,00%
	Saint-Aubin-Sur-Mer	3	0,50%
	Quiberville	2	0,40%
Valleuses	Saint-Jouin-Bruneval	31	5,50%
	Les Petites Dalles	21	3,80%
	Pourville	3	0,50%
<b>Total Obs.</b>		<b>560</b>	<b>100%</b>

Tableau 6 : Répartition des questionnaires recueillis par sites.

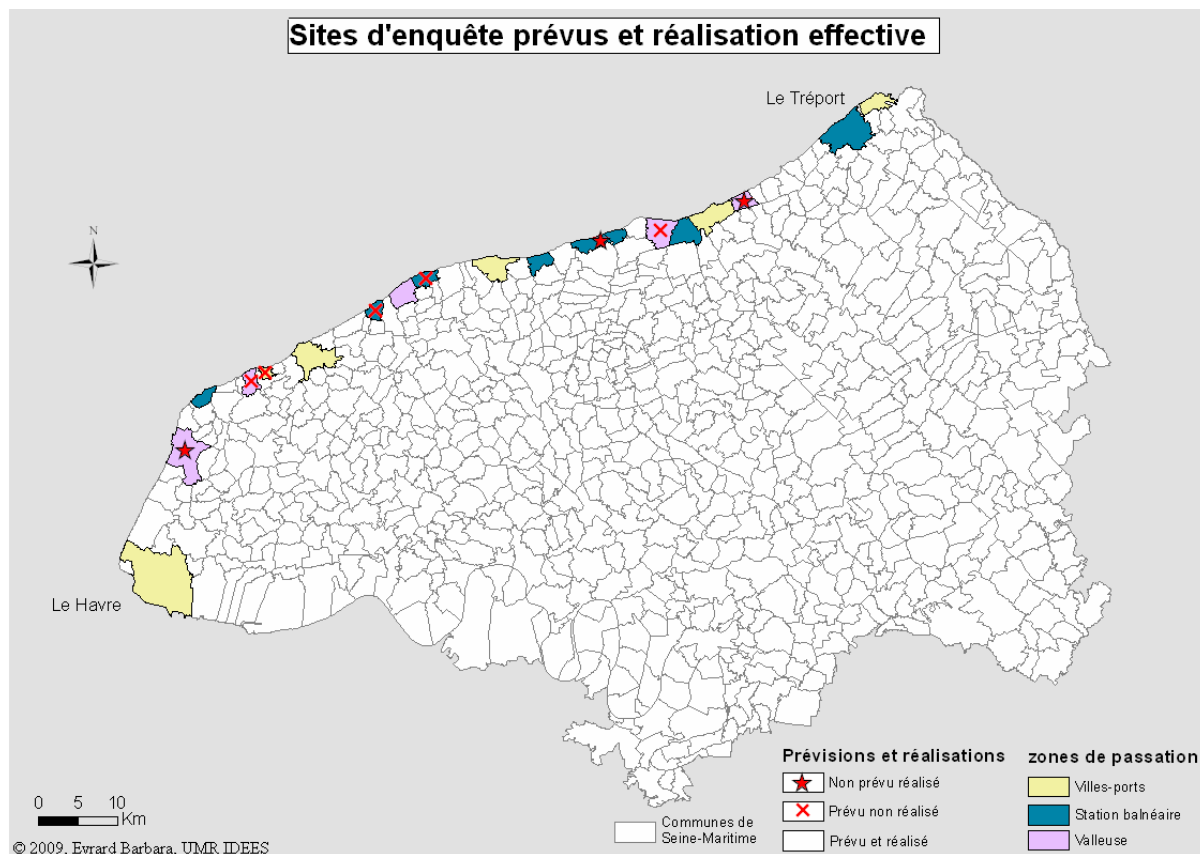


Carte 17 : Répartition géographique des questionnaires par types de site (N= 560).

Pour autant, il persiste toujours un décalage entre l'enquête conçue et l'enquête réalisée. Initialement quinze sites avaient été retenus pour mener les enquêtes tant qualitatives que quantitatives (six villes-ports, six stations balnéaires et trois valleuses). Finalement treize sites ont été enquêtés (cinq villes-ports, cinq stations balnéaires et trois valleuses). J'avais prévu de



couvrir tous les types de stations, mais je me suis concentrée essentiellement sur des villes-ports. Les conditions météorologiques nous ayant été peu favorables, j'ai préférentiellement enquêté sur les sites susceptibles d'accueillir le plus de public lors des journées de beau temps. Le Havre est la ville-port où le plus grand nombre de questionnaires ont été recueillis, dans la mesure où c'est un site très fréquenté quels que soit le moment de la journée et la météorologie.



**Carte 18 : Décalages entre enquête prévu et réalisé**



**Cartes 19, 20, 21 : Décalage entre enquête prévue et réalisée par type de sites.**

Malgré les décalages entre enquête prévue et effective, on peut considérer que l'ensemble du littoral a bien été couvert. Même si l'on constate une prédominance des villes-ports ainsi qu'une surreprésentation du Havre au niveau du nombre de questionnaires recueillis par site, aucune zone du littoral n'a été négligée. Tous les types de stations ont été pris en compte. Et la prédominance des villes-ports est aussi le reflet d'une différence de fréquentation et d'influence entre les sites.

### *1.2.3. Déroulement des sessions d'enquête et gestion des imprévus*

Les enquêtes par questionnaires se sont toutes déroulées en périodes estivales et à différentes périodes de la journée afin de ne négliger aucun public. Je suis partie de l'hypothèse que le public présent en matinée, en journée ou en fin de journée n'était pas nécessairement toujours le même. En 2007, j'ai effectué treize journées d'enquête en juillet et deux en août, dont onze en semaine et quatre lors de week-ends et jours fériés. En 2008 j'ai effectuée trois journées d'enquêtes en juillet et trois en août seule, puis quatre journées avec cinq enquêteurs dont huit en semaine et quatre en week-end et jours fériés.

Une des difficultés de ces enquêtes était de sonder les différents sites tour à tour en suivant une progression géographique pour couvrir l'ensemble du littoral. Mon choix a été de commencer par le nord du département (Le Tréport) car c'est l'espace de pratique que je connaissais le moins et pour lequel j'avais le moins d'informations, puis de redescendre (une journée par site) jusqu'au Havre. Je pensais pouvoir refaire ce parcours une deuxième fois. Mais d'une part le recueil, seule, des données est une procédure longue et parfois démotivante lorsque l'on est confronté à de nombreux refus, d'autre part l'interdépendance entre la passation et les conditions météorologiques ne m'a pas permis de faire exactement ce que j'avais prévu.

Une autre difficulté était la distance avec le littoral. Non résidente de la côte, chaque session de passation nécessite un déplacement d'une centaine de kilomètres aller. L'objectif est donc de rentabiliser les déplacements. Pour autant il m'est arrivé de recueillir une dizaine de questionnaires sur une session ou de me déplacer sans pouvoir en recueillir. Les sites web d'informations météorologiques constituaient alors un outil indispensable, ne disposant pas d'informateur sur place, pour prendre la décision d'effectuer ou non le déplacement. Mais la météorologie n'est, malgré tout, pas une science exacte. Certains déplacements auraient pu être effectués, alors que d'autres auraient pu être évités.

En plus des mêmes difficultés qu'en 2007, en 2008 j'avais l'enquête pêche à pied à mettre en place et à gérer. En revanche les enquêteurs ont pu être mobilisés quatre après-midi pour une durée de trois heures destinés au recueil de questionnaires « loisirs », soit 72h de travail de recueil de questionnaires qui aurait nécessité une douzaine de journées de recueil seule.

#### *1.2.4. Un échantillonnage sur les plages*

Le public touché est constitué par les présents sur les plages et les digues-promenades. Mais cette côte, en raison de ses plages de galets, n'incite pas à rester allongé toute la journée. La plupart des personnes interrogées sont donc aussi des pratiquants « actifs ». En passant les questionnaires sur la plage je touchais également les randonneurs car la morphologie de la côte est faite de telle façon qu'ils passent nécessairement par la vallée et parviennent bien souvent sur le front de mer. Les plages constituent dès lors un site d'enquête plus propice à l'enquête que la rue ou les chemins de randonnée dans la mesure où les individus y sont arrêtés. Il est difficilement envisageable d'arrêter un randonneur sur les falaises pendant sa pratique pour l'interroger.

En revanche la passation sur la plage ne m'a pas permis de toucher les pratiquants de l'intérieur des terres et ceux qui restent sur les falaises. Nous n'avons pas pu interroger les cavaliers par exemple. Mais lors de mes observations je n'en ai vu que deux sur la plage d'Antifer, les autres cavaliers semblent se retirer davantage dans les terres. Je n'ai pas non plus enquêté auprès des golfeurs dans la mesure où la pratique de cette activité apparaît davantage liée à la clientèle recherchée et au public spécifique qui fréquente Etretat. Mener une enquête nécessite aussi de délimiter un terrain, d'en fixer les bornes et donc de faire le choix d'exclure des activités qui semblent moins directement liées à l'objet de recherche. De la même façon j'ai interrogé peu de cyclistes car les véloroutes et pistes cyclables, quand elles existent, ne longent pas toujours la plage et qu'il est difficile de les arrêter.

L'échantillon a été constitué de façon aléatoire en fonction des présents, des refus et des acceptations et du temps disponible sur le terrain. La durée de présence sur site était d'environ six à huit heures par journée d'enquête. En 2007, 206 personnes ont été interrogées et 354 en 2008, soit un échantillon total de 560 répondants.

L'échantillonnage effectué est dit « sur place ». Nous avons choisi de faire passer les questionnaires sur les plages dans la mesure où elles présentent l'avantage de concentrer un grand nombre de personnes. Il s'agissait de trouver un compromis entre trouver des informations fiables sur les activités pratiquées et rentabiliser le temps de présence sur place. Or nous étions sûre de trouver du monde sur les plages. Je me déplaçais alors sur l'ensemble de la zone ou aux endroits carrefour (parkings, digues). J'ai également parcouru les digues pour pouvoir interroger des pratiquants tels que les pêcheurs qui ne se rendent pas nécessairement sur la plage. J'ai tenté d'interroger à la fois des femmes et des hommes, des individus seuls et en groupes, des familles, des couples... En bref de varier les personnes interrogées. C'est ainsi que l'on a le plus de chance d'obtenir la gamme complète des activités pratiquées sur le littoral, même les plus discrètes. Nous pouvons estimer que l'objectif est atteint dans la mesure où à nos variables « activités » de départ, les interrogés ont ajouté certaines activités que nous ne pensions pas présentes sur cette côte (comme le skimboard par exemple). Seuls les mineurs de moins de 15 ans ont peu été interrogés. Nous avons volontairement choisi de les écarter de la passation pour des raisons de fiabilité des réponses mais aussi parce que leurs réponses risquaient davantage de nous renseigner sur les pratiques des parents. Les moins de 15 ans ne sont effectivement pas autonomes au niveau de leurs sorties.

Cet échantillonnage « sur place » est également lié à l'absence de connaissance de la population « de référence ». Aucune estimation de la fréquentation des plages n'existe du fait

de l'absence d'enquête antérieure sur le littoral. Je n'ai donc aucune maîtrise de l'échantillon qui dépend aussi de paramètres externes à l'enquêteur comme les conditions de fréquentation des plages ou l'acceptation / refus de répondre. Notre population d'enquêtés peut donc ne pas être représentative de la population « mère ». Pour autant cela n'empêche pas de comprendre les phénomènes sociologiques sous jacents mais qui seront valables uniquement pour la population étudiée.

Enfin, dans la mesure où la majorité des sessions de passation se sont déroulées en semaine, il est possible que l'échantillon compte moins « d'actifs » qu'au cours des sessions, moins nombreuses, réalisées les week-ends. De la même façon il est probable que les familles soient sous représentées dans nos questionnaires du fait de cette temporalité de la passation mais aussi des conditions météorologiques. Les familles avec de jeunes enfants sont peut-être moins nombreuses sur la côte lorsqu'il pleut.

Les enquêtes par questionnaires réalisées nous renseignent donc sur les activités pratiquées mais elles ne nous donnent pas d'information sur le mode d'entrée dans la pratique. De la même façon nous avons peu d'information sur les pratiques hivernales et sur les activités encadrées. L'absence de couverture des vallées non aménagées laisse un certain nombre de questions en suspens. Y'a-t-il des activités pratiquées ? Lesquelles ? Sont-elles connues ? Par qui ?

#### *1.2.5. Les questionnaires loisirs : des réponses... à certaines questions*

Les questionnaires recueillis n'apportent pas de données sur la fréquence de pratique de chacune des activités. Les pratiques sont étudiées dans leur ensemble. Or à l'analyse des données nous nous rendons compte que la multi pratique est la modalité la plus fréquente. Il aurait été intéressant d'obtenir les réponses à chacune des questions en fonction des activités. Mais cette option paraît difficile à mettre en œuvre avec les moyens dont nous disposons.

Nous avons également une surreprésentation des activités randonnée et baignade. Dans la mesure où nous enquêtons sur les plages, la surreprésentation de l'activité baignade apparaît logique. Comment expliquer la surreprésentation des randonneurs ? De plus, cela signifie-t-il que les autres activités sont moins pratiquées, ou bien qu'elles sont pratiquées ailleurs, ou encore qu'elles sont pratiquées à d'autres saisons ?

Nos données comportent également une surreprésentation des villes-ports qui disposent d'un plus grand nombre d'infrastructures et autorisent la pratique d'activités différentes des stations balnéaires (comme la voile). Mais ce biais peu aisément être corrigé en effectuant un

test de khi2 d'indépendance pour vérifier si les activités pratiquées déclarées par les interrogés sont dépendantes ou non du lieu de passation des questionnaires (le test révèle que la dépendance n'est pas significative).

Si on analyse les limites de chacune de nos enquêtes, nous constatons pour l'enquête 2007, que la question de l'activité préférentiellement pratiquée peut dépendre du moment de la passation ou du choix préférentiel de l'interrogé (celle qu'il préfère pratiquer) sans nécessairement correspondre à celle qu'il pratique le plus souvent. Si on teste l'indépendance entre les dates de passation (en semaine ou le week-end) et les questions posées, il apparaît qu'il est peut-être nécessaire d'être prudent par rapport aux variables suivantes :

- Il existe un lien significatif entre le moment de la passation et le type d'encadrement. Les personnes interrogées le week-end sont celles qui pratiquent significativement plus d'activités « parfois encadrées » que les personnes interrogées en semaine. Or nos enquêtes ont principalement été menées en semaine. Nous risquons donc d'avoir une sous représentation des pratiquants qui s'inscrivent, au moins occasionnellement, dans une structure.
- Les personnes qui pratiquent moins de 15 fois par an sont significativement plus nombreuses que les autres à avoir été interrogées le week-end. Or nous avons fait passer moins de questionnaires le week-end, cette population risque d'être sous représentée.
- Les 45-55 ans sont significativement plus nombreux à avoir été interrogés le week-end que les autres catégories d'âge. On risque alors d'avoir une surreprésentation des moins de 45 ans et des plus de 55 ans.
- De la même façon, les ouvriers et les employés sont significativement plus nombreux à avoir été interrogés le week-end que les autres catégories socio-professionnelles. Il est donc possible que notre échantillon sur représente les CSP supérieures.
- Enfin, les personnes interrogées titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont significativement plus nombreuses à avoir été interrogées le week-end que les titulaires d'un autre diplôme. On risque donc d'avoir une sur représentation des plus diplômés.

Si on teste l'indépendance entre les types de lieu de passation (Villes-ports, stations balnéaires et valleuses) et les questions posées, il apparaît qu'il est nécessaire d'être prudent par rapport à la variable suivante :

- Ceux qui pratiquent plus de 100 fois par an sont significativement plus nombreux à avoir été interrogés dans les valleuses que ceux qui pratiquent moins de 100 fois par an. Or nous avons peu de valleuses dans nos sites de passation. Notre échantillon reflète

alors davantage les pratiques plus occasionnelles ce qui est conforme au but recherché mais nous prive d'information sur les pratiquants réguliers.

Pour l'enquête 2008, la reformulation, l'ajout et la suppression de certaines questions ne nous autorise pas à agréger nos deux populations. Seules certaines questions peuvent être regroupées sous condition parfois d'un recodage. Si on teste l'indépendance entre les dates de passation (en semaine ou le week-end) et les questions posées, il apparaît qu'il est nécessaire d'être prudent par rapport aux variables suivantes :

- Certains lieux de passation ont été sondés exclusivement le week-end (Fécamp et Saint-Jouin) alors que la ville d'Etretat a été investie exclusivement en semaine. Les publics relatifs à ces sites peuvent être très différents et donc engendrer une variabilité dans les réponses qui peut ne pas être dû aux sites mais au moment de la passation.
- Les personnes interrogées le week-end sont significativement plus nombreux à déclarer venir « le week-end » et « rester une journée » sur la côte. Il est donc possible que les sessions d'enquête réalisées en semaine ne touche pas les excursionnistes. On risque alors d'avoir une sur représentation des locaux et des vacanciers qui restent plusieurs jours, et une sous représentation des touristes excursionnistes.

Si on teste l'indépendance entre les types de lieu de passation (Villes-ports, stations balnéaires et valleuses) et les questions posées, il apparaît qu'il est peut-être nécessaire d'être prudent par rapport aux variables suivantes :

- Ceux qui fréquentent les stations balnéaires et les valleuses sont significativement plus nombreux que les autres à fréquenter le littoral en famille. Il est donc possible que notre échantillon sous représente les familles dans la mesure où nous nous sommes concentrés dans les villes-ports.
- Les personnes qui déclarent venir pour la première fois sont significativement plus nombreuses que les autres à avoir été interrogées dans les stations balnéaires. Il est possible que les touristes soient sous représentés dans notre échantillon puisque les questionnaires ont été principalement recueillis dans les villes-ports.

<b>Notre échantillon pourrait</b>	
<b>Sous-représenter</b>	<b>Sur-représenter</b>
Les activités randonnées et baignade	Les autres activités
Les pratiquants non plagistes	Les plagistes
Les plagistes du week-end	Les plagistes de semaine
Les pratiquants en structure	Les pratiquants hors structure
Les pratiquants réguliers	Les pratiquants occasionnels
Les excursionnistes	Les locaux
Les touristes	
Les familles	Les couples, les solos
Les 45-55 ans	Les moins de 45 et les plus de 55 ans
Les ouvriers et les employés	Les inactifs et cadres et professions supérieures
Les moins diplômés	Les plus diplômés
Etretat le week-end	Saint-Jouin et Fécamp en semaine
Stations et valleuses	Villes-ports

Tableau 7 : Synthèse des possibles sous et sur représentations de notre échantillon

### 1.3. L'enquête pêche à pied

L'enquête pêche à pied s'est déroulée sur trois sites en sortie d'estuaire sur lesquelles le ramassage des moules est interdit à l'année [La Hève au Havre, Octeville-sur-Mer (l'OTAN), Saint-Jouin-Bruneval (Antifer)]. La période de passation correspond aux marées d'équinoxes d'août et septembre 2008. Douze journées d'enquête (neuf en semaine et trois en week-end) ont permis de couvrir vingt marées (du matin et du soir).

#### 1.3.1. Une administration des questionnaires en équipe

Une équipe de six enquêteurs (dont 5 vacataires) a été mobilisée pour administrer des questionnaires anonymes auprès des pêcheurs considérés « exposés ». Mais au cours des deux premières journées d'enquête, seuls cinq enquêteurs recueillaient des questionnaires et un était mobilisé pour dénombrer les pêcheurs sur l'ensemble du littoral.

L'équipe devait couvrir trois sites. Or le site d'Antifer requiert plusieurs enquêteurs dans la mesure où la sortie de plage est vaste, proposant de ce fait de nombreuses solutions d'évitement pour les pêcheurs. De plus c'est le site qui, à partir de nos observations de pré-enquête, mobilise le plus de pêcheurs à pied. Nous disposions uniquement de deux véhicules or les sites sont distants de plusieurs dizaines de kilomètres (Antifer étant le plus éloigné des deux autres). Les allers-retours entre sites n'étaient pas envisageables. Laisser un enquêteur à La Hève et un à l'OTAN apparaissait comme une solution peu judicieuse. Par mauvais temps il n'y avait d'autre abri pour attendre la sortie ou l'arrivée des pêcheurs que la voiture. Un enquêteur seul à attendre risquait de se démotiver. La présence de deux enquêteurs permet



également un « contrôle social » des modalités de la passation et permet ainsi d'éviter autant que possible les « bidonnacées »<sup>212</sup>. Donc la solution adoptée a été de mettre 4 enquêteurs systématiquement à Antifer et 2 alternativement à Octeville et au Havre.

Pour cette enquête la passation des questionnaires a également été effectuée en situation de face à face ce qui permettait d'essayer moins de refus. Les pêcheurs sont souvent mouillés quand ils sortent de la pêche, et sont pressés de se changer. Ils ne sont donc pas disposés à écrire. L'autre avantage est que ce système de passation permet de limiter les stratégies d'évitement des pêcheurs. Au cours de cette enquête, nous n'avons pas procédé par échantillonnage mais nous avons tenté, au contraire d'interroger l'ensemble des présents. J'ai donc choisit de positionner les enquêteurs sur des points stratégiques situés entre la plage et les points de sorties (le parking ou la digue).

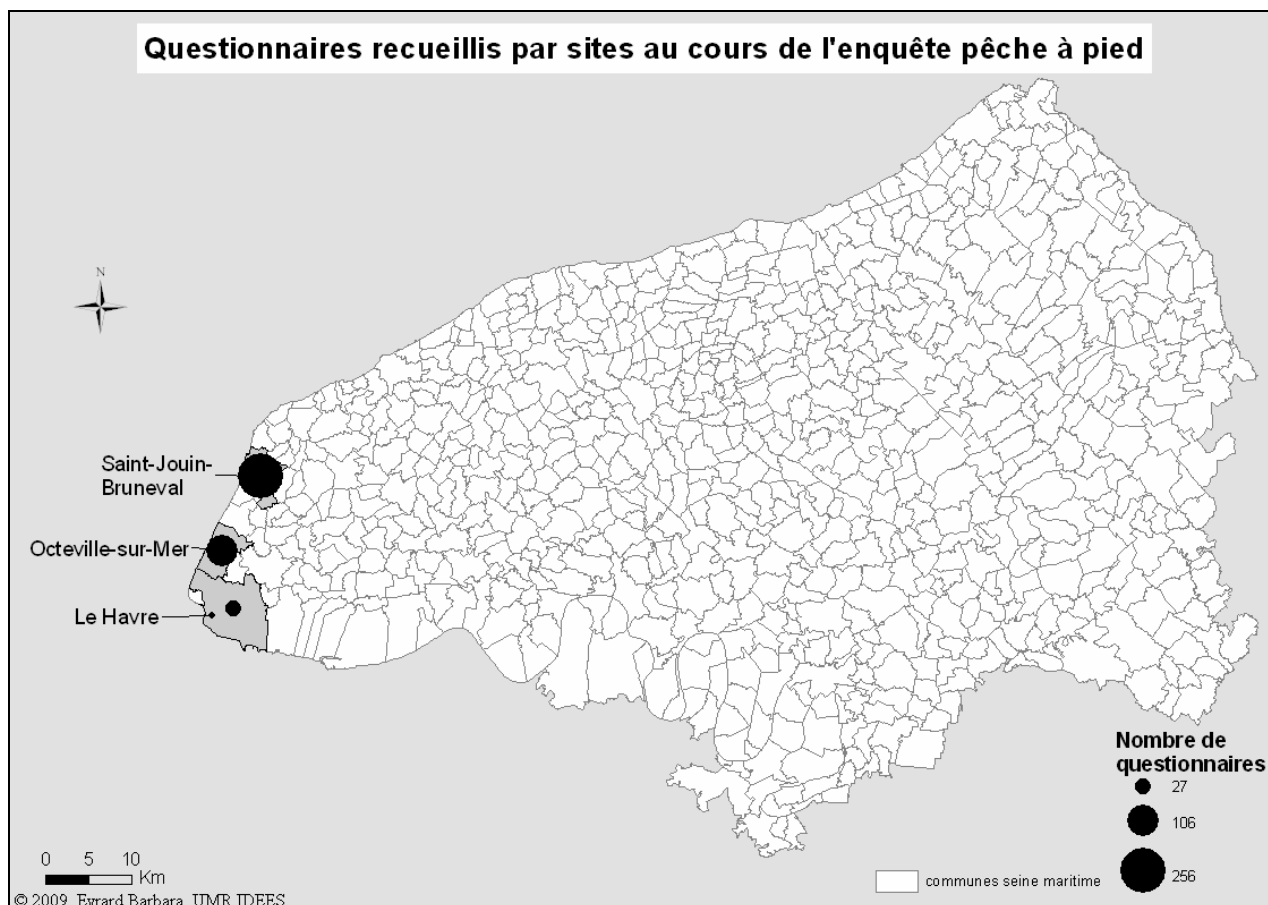
En revanche la passation en face à face mobilise tous les enquêteurs en même temps et se révèle coûteuse en temps et en énergie. Une autre difficulté rencontrée est liée à la compréhension d'interrogés qui possèdent parfois un accent cauchois très marqué.

### *1.3.2. Echantillon des sites sondés*

L'enquête pêche à pied s'est déroulée sur trois sites en sortie d'estuaire de Seine. Antifer est le site où nous avons recueilli le plus de questionnaires, dans la mesure où c'est un site très fréquenté par les pêcheurs du fait de son accessibilité. Un grand parking jouxte en effet la plage et une cale de mise à l'eau permet de descendre directement sur le sable à marée basse sans passer par les galets. Ce site suscite également un débat autour du projet de port méthanier. De nombreuses personnes interrogées et rencontrées sur le site « occupent » les lieux afin de montrer d'une part leur attachement au site, d'autre part pour animer la plage et ce même lorsque la météorologie est peu favorable. Quatre enquêteurs étaient présents en permanence sur le site d'Antifer, deux s'occupaient tour à tour du site d'Octeville-sur-Mer et du Havre.

---

<sup>212</sup> Badreau, V., *et al.* (2009). "Réponse à l'éditeur. Note critique à partir de l'article de Pasco *et al.* (2008) ou comment la traque des "bidonnacées" se mène au quotidien...". *Staps*. N° 84. P. 105-109



**Carte 22 : Répartition du nombre de questionnaires recueillis par sites au cours de l'enquête relative à la pêche à pied (N=389).**

Bien que cette enquête se concentre sur une zone déjà largement étudiée, elle s'intéresse à une activité jusqu'ici peu représentée. Le comptage effectué sur l'ensemble du littoral, a permis de répertorier les sites de pêche.

### *1.3.3. Déroulement de l'enquête et ajustement aux marées*

Lors de l'enquête pêche à pied le ramassage des questionnaires s'est déroulé sur trois sessions correspondant à trois périodes de grandes marées. La première session correspond aux 3,4 et 5 août 2008. La seconde session correspond aux 30,31 août et 1,2 et 3 septembre. La dernière session correspond aux 15, 16,17 et 18 septembre.

Une des difficultés de cette enquête sur la pêche à pied est de parvenir à ajuster nos déplacements en fonction de la marée. Il s'agissait de ne pas arriver trop tôt pour éviter une longue attente et de ne pas arriver trop tard au risque que les pêcheurs soient repartis. J'avais d'abord fait le choix d'arriver au début de la marée pour interroger les pêcheurs avant qu'ils ne soient sur la plage. Mais les pêcheurs refusaient car ils ne voulaient pas rater la marée. J'ai donc décalé notre arrivée à la mi-marée pour interroger les pêcheurs à la sortie mais certains restent juste le temps de ramasser ce qu'ils vont consommer. Donc l'évaluation de la « bonne

» heure d'arrivée est essentielle. J'ai choisi une arrivée 1h30 avant l'étal. Notre horaire de départ dépendait ensuite des pêcheurs.

Le mauvais temps constitue une autre difficulté car il y a alors absence de pêcheurs et des problèmes de passation. La fréquentation est dépendante de la météorologie mais notre enquête est, elle, dépendante des périodes de grandes marées. Avec le vent les feuilles s'envolent, avec la pluie il devient difficile d'écrire et les pêcheurs sont pressés d'être au sec et donc peu disposés à répondre aux enquêteurs. Il nous a fallu nous adapter à ces conditions. Nous accompagnions les pêcheurs à leur voiture et les interrogeons pendant qu'ils se changeaient.

Enfin, l'enquête du mois d'août s'est déroulée pendant une période d'interdiction de ramassage des moules. Les trois sites sondés sont, eux, interdits à l'année. Mais au mois d'août, l'ensemble du littoral était concerné par une interdiction temporaire. Cette interdiction peut avoir eu pour conséquence une diminution du nombre de pêcheurs de moules.

#### 1.3.4. Représentativité des pêcheurs interrogés

Le nombre de questionnaire est dégressif au fur et à mesure de l'enquête dans la mesure où nous rencontrons sur deux dernières sessions des personnes déjà interrogées (soit 24,4% « d'assidus »). Nous interrogeons systématiquement tous les pêcheurs présents sur les sites. Notre échantillon se compose de 389 interrogés. Or la population « mère » des pêcheurs sur ces trois sites sur l'ensemble des sessions d'enquêtes est estimée à environ 450 pêcheurs (soit 389 interrogés auxquels on additionne 64 refus).

Ensemble des sites		Trois sites sondés	
AESN <sup>213</sup>		Comptage enquêteur	Enquêtes Questionnaire
mars-94	juil-94	août-08	août et septembre 2008
310	630	398	450

Tableau 8 : Comptage des pêcheurs réalisé comparé aux données de l'Agence de l'eau

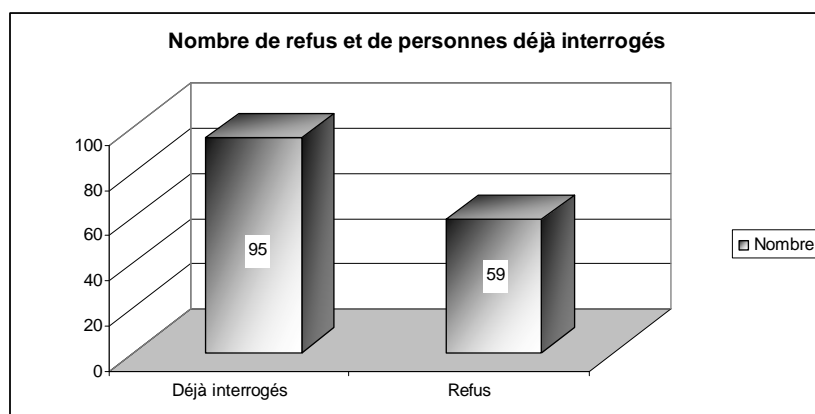
Alors que les enquêtes nationales adoptent par convention le taux de 0,7% comme norme de représentativité, celle de notre échantillon est de 85,9%. On peut de ce fait le considérer représentatif des pêcheurs à pied des trois sites enquêtés.

<sup>213</sup> AESN. (2004). *Etude socio-économique et spatialisée de la pêche de loisir*. Rapport d'étude.

**Première session d'enquête, journée 1 :**

Dans l'ensemble on a eu peu de refus. Sur Antifer on a eu 4 ou 5 refus et 31 questionnaires ramassés. A l'OTAN ils n'ont pas eu de refus. En revanche ils étaient 2 et il y avait environ 25 pêcheurs à pied. Ils ont eu 20 questionnaires.

Dans l'ensemble nous pouvons noter que les pêcheurs sont assez coopératifs à condition de leur expliquer que c'est une enquête menée avec la Faculté des Science du Sport de Rouen pour essayer de mieux connaître l'activité pêche à pied. Ceci d'autant plus qu'il y avait une interdiction de ramasser des moules sur l'ensemble du département qui était affichée sur les zone de pêche comme Antifer et Le Havre (nous n'avons vu aucun affichage à la base de l'OTAN). Malgré tout, de nombreux pêcheurs étaient présents mais nous étions souvent suspecté d'être là pour examiner le contenu de leur seaux.



**Graphique 1 : Nombre de refus et de personnes déjà interrogés au cours des 3 sessions d'enquête.**

Nous avons enquêté auprès des pêcheurs à pied des trois sites étudiés en période de grandes marées estivales. Nous n'avons donc pas d'information sur les pratiquants d'autres activités de pêche, sur les pêcheurs des autres sites, ni sur les pratiquants qui pêchent en dehors des grandes marées estivales.

L'enquête réalisée nous renseigne sur les activités pratiquées mais pas sur les modes d'entrée dans la pratique et les représentations de l'activité. Nous avons également obtenu peu d'informations sur les sorties encadrées. Elles ne s'effectuent pas sur ces trois sites et les pêcheurs rencontrés tendent à rester sur cette zone. Aucune information n'a été obtenue sur les représentations de la côte. Enfin, nous n'avions pas de question sur les difficultés rencontrées dans la pratique, ni sur d'éventuelles conséquences de l'activité sur l'environnement. Mais les réponses à la question texte sur les risques peuvent apporter des informations sur ces problématiques.

Dans cette enquête nous constatons que les pêcheurs de crustacés sont significativement plus nombreux que les pêcheurs de coquillages ou de poissons. Dans quelle mesure cette surreprésentation est-elle liée à l'interdiction ? Nous avons également une surreprésentation des 50 ans et plus. L'enquête s'est déroulée en période de vacances, les actifs étaient-ils partis ? Les plus jeunes et les familles sont-ils plus sensibles aux alertes et aux interdictions ?

Pêchent-ils ailleurs que sur ces sites ? Les plus jeunes ont été peu interrogés car ils étaient accompagnés d'adultes et ce sont les adultes qui répondaient le plus souvent. Mais les enquêtes de l'Agence de l'Eau<sup>214</sup> montrent que l'âge moyen des pêcheurs est de 50 ans.

Notre enquête comporte également une surreprésentation des locaux. L'absence de touristes est-elle liée à une méconnaissance des sites de pêche ? Connaissent-ils les interdictions ? Est-ce un biais lié à l'absence de couverture de l'ensemble des sites ? Pour autant les enquêtes de l'Agence de l'Eau estiment que globalement les pêcheurs à pied de la côte sont des résidents du littoral.

Une autre limite de cette enquête est que les motifs de pratique ont été renseignés dans des questions texte qui nécessitent un recodage. Mais les réponses sont sorties de leur contexte car déjà codées par un enquêteur. Lors du recodage, j'ai également été parfois confronté à des difficultés de relectures liées aux modalités de passation (questionnaires remplis debout, rapidement, appuyés sur des pochettes...).

Enfin, ce questionnaire est difficilement comparable aux deux enquêtes loisirs car il a été construit pour répondre à une enquête commanditée en fonction d'objectifs et de sites choisis par d'autres. Ainsi la comparaison des catégories socio-professionnelles avec celles des enquêtes loisirs nécessite d'être prudent car nos enquêtes ne ciblent peut-être pas les mêmes populations. Par exemple la surreprésentation des 50 ans et plus n'est pas présente dans nos enquêtes loisirs et risquerait de tronquer la pyramide des âges. Mais l'enquête porte sur une population très peu interrogée par ailleurs.

### *1.3.5. Des questions en suspend pour le sociologue*

Malgré des contraintes de recherche qui peuvent nécessiter de se prendre au jeu de la « sociologie sociale »<sup>215</sup>. Les travaux scientifiques peuvent aussi avoir pour but de répondre aux demandes sociales. Le respect de la rigueur scientifique peut aboutir à la fois à une utilité sociale et à des résultats scientifiquement intéressants. De plus, entrer dans le jeu des questions sociales peut aussi devenir nécessaire à l'entrée du chercheur sur le terrain ou à la continuité des travaux expérimentaux<sup>216</sup>.

Mais le problème de cette enquête est qu'elle est destinée à la fois à d'autres chercheurs, et à des décideurs politiques qui sont les principaux financeurs et parties prenantes dans le programme Seine-Aval. L'enquête est alors susceptible de servir à légitimer certaines

---

<sup>214</sup> *Ibid.*

<sup>215</sup> Lahire, B. (2002). "Utilité: entre sociologie expérimentale et sociologie sociale". In Lahire, B., (dir.). *A quoi sert la sociologie*. Paris: La découverte. P. 43-66.

<sup>216</sup> *Ibid.*

interventions publiques<sup>217</sup>. Comme le souligne Dubet, « ce n'est pas parce que les sociologues ne contrôlent pas les effets de la sociologie qu'ils produisent que la sociologie est sans effets. [...] Après tout, la sociologie nous apprend que rien n'échappe au social, y compris la sociologie »<sup>218</sup>. Le chercheur a-t-il pour autant les moyens de contrôler le devenir des résultats qu'il obtient ? Peut-il être tenu pour responsable de l'utilisation qui est faite de ses travaux ? Acteur social lui-même le chercheur ne peut être totalement détaché de la société et des enjeux qui s'y produisent et s'y rencontrent. Pour autant les modalités de réception par les acteurs ne sont pas à négliger. Ce n'est pas ce qui est restitué mais la façon de restituer les résultats de l'enquête, en prenant en compte la lecture qui peut être faite de l'analyse, qui peut peut-être permettre d'éviter les erreurs d'interprétation.

### 1.3.6. A quoi sert la sociologie de la pêche à pied ?

Activité physique des seniors, la pêche à pied nous permet d'accéder à des informations sur les loisirs des seniors et renvoie de ce fait à la question de ce que les gens disent quand ils disent qu'ils font du sport. Pratique populaire qui est passée du champ du travail vers celui du loisir, la pêche à pied souligne également les changements de représentations et d'usages du littoral.

A la suite d'auteurs comme Bourdieu, Hoggart, Sansot ou encore Grignon et Passeron<sup>219</sup>, nous considérons que les pratiques populaires constituent l'un des versants de la réalité sociale qui ne peut être négligé sans nécessairement faire ni dans le misérabilisme ni dans le populisme. Réalité sociale et culturelle du littoral étudié, la pêche à pied met en scène des rapports sociaux, mobilisent d'autres groupes que les activités de loisirs auxquelles nous nous étions intéressés et engagent des idées, des valeurs, des représentations et des cultures de la côte auxquelles nous avons peu eu accès jusqu'à présent. Activité comme une autre, la pêche à pied renvoie à la question de l'existence de loisirs résiduels, oubliés et non traités, mais qui peuvent parfois se révéler plus intéressants en soi que les seuls « sports ».

L'objectif de cette étude et plus généralement de mon travail de thèse n'est pas dès lors de proposer des solutions ou d'intervenir dans le champ social, mais bien plutôt de tenter de

---

<sup>217</sup> Martucelli, D. (2002). "La production des connaissances sociologiques et leur appropriation par les acteurs". *Education et Sociétés*. N° 9. P. 27-38.

<sup>218</sup> Dubet, F. (2005). "Sociologie : quelles évolutions? Les places de la sociologie dans les sciences sociales". *Cahiers français*. N° 326. P. 9-14.

<sup>219</sup> Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Ed. de Minuit. , Grignon, C. et Passeron, J.-C. (1989). *Le savant et le populaire*. Paris : Seuil. , Hoggart, W. (1970). *La culture du pauvre*. Paris : Ed. de Minuit. , Sansot, P. (1992). *Les gens de peu*. Paris : PUF.

construire des outils pour étudier des pratiques, donner à voir des logiques et des stratégies d'acteurs pour lire et comprendre le social territorialisé.

La rigueur scientifique consiste alors à prendre en compte la réalité sociale dans ses différentes dimensions. Ainsi le point de vue d'analyse le plus intéressant pour un sociologue se trouve le plus souvent être le point de vue occulté par d'autres, qui donne à voir les contradictions du système<sup>220</sup>. La pêche à pied apparaît dans le système des loisirs comme une question marginale, voire qui peut ne pas avoir lieu d'être. Cette activité dévoile en fait de nombreux processus à l'œuvre et fait apparaître la complexité d'un objet habituellement en marge des questions de la sociologie. Pourtant l'étude éclaire et complète les analyses effectuées sur les pratiques physiques de nature et sert à reconstruire des processus sociaux fondamentaux de domination, de déviance et de mobilisation.

#### **1.4. Les données qualitatives : entretiens réalisés et données mobilisables**

##### *1.4.1. Comment les entretiens se sont-ils déroulés ?*

Trente-neuf entretiens d'une durée de 45 minutes à 2 heures, en fonction de la disponibilité des participants, ont été réalisés et enregistrés avec l'accord des interrogés. Nos rencontres avec les interrogés se sont déroulées dans un lieu et à une date choisis par l'interviewé. L'objectif était d'une part de nous adapter à l'emploi du temps des interrogés, mais aussi de créer, autant que possible, des conditions d'entretien confortables et propices à l'échange. De la rencontre sur leur lieu de travail à celle à leur domicile, autour d'un café ou après un déjeuner en commun, chaque entretien présente une situation unique et particulière présentée dans les grilles d'analyse situées dans le document annexe.

Notre position de femme, et *a fortiori* de jeune femme, joue aussi un rôle dans notre relation à l'enquêté. Dans certaines situations d'entretien, si l'obtention de rendez-vous a pu se trouver facilitée par ce statut, cela s'est parfois révélé plus problématique.

Nos rencontres, notamment avec les élus et avec des pratiquants ou présidents de club d'un certain âge, nous ont occasionnellement mis dans une situation inconfortable. La conduite de l'entretien n'est plus totalement entre nos mains puisque nous ne sommes plus dans une position d'égal à égal mais d'un « non-initié » à qui l'on ne dit pas tout puisqu'il ne peut pas comprendre ou parce qu'il ne peut pas être dans la confiance. Dans le même temps, les enquêtés expliquent et illustrent peut-être plus leur propos dans cette situation. Ainsi, lors d'un entretien réalisé au Conseil Général, un technicien nous a confié travailler à la réalisation

---

<sup>220</sup> Becker, H. (2002). *Op. Cit.*

du schéma nautique. Ce schéma n'était pas encore rendu public, il a refusé de nous donner plus de détails par peur des fuites. Nous avons cependant récupéré ce document quelques semaines plus tard. De la même façon, lors d'un entretien mené avec un élu, nous ne sommes pas parvenu à conserver la maîtrise de l'entretien. L'élu ne répondait pas vraiment à nos questions, il orientait la discussion sur des thématiques sans doute plus proches de ses préoccupations mais qui étaient loin de nos problématiques. Chaque fois que nous ramenions le débat sur nos thèmes de recherche soit il esquivait la question, soit il déviait sur un autre sujet. Par exemple lorsque nous l'interrogeons sur les équipements de loisir du littoral, l'élu nous parlait de la politique d'équipement des villes en général, et de Rouen en particulier. Si cet entretien n'apporte pas directement de réponses aux questions que nous nous posons, il n'est pas pour autant vide de sens. Ces « déviations » indiquent d'une part la capacité de l'élu à maîtriser le jeu de la communication. D'autre part elles confirment aussi ce que nous avons appris par la suite, l'élu ne maîtrise pas nécessairement l'ensemble des sujets à propos desquels il doit prendre une décision. Il s'en remet alors aux techniciens pour l'éclairer sur la situation et définir ensuite une politique. Bien qu'inconfortable et déroutante sur le moment, cette situation est également extrêmement formatrice.

Cette absence de maîtrise absolue du déroulement de l'entretien se révèle aussi fructueuse. Certains problèmes que nous n'avions pas soulevés ont été abordés par les pratiquants. Ainsi nous ne portons pas une attention particulière à la météorologie. Ce thème revenait pourtant systématiquement dans les premiers entretiens réalisés avec des pratiquants. Nous avons alors intégré cette question à la fois à nos thématiques de recherche, mais aussi aux entretiens suivants lorsque le sujet n'était pas spontanément abordé.

#### *1.4.2. Une diversité des interlocuteurs visée*

La constitution de notre échantillon, si elle est une étape indispensable et à anticiper afin d'éviter l'oubli de grandes catégories de pratiquants et d'institutionnels, nous a posé de nombreuses difficultés. Dans un premier temps il nous fallait savoir par quels groupes commencer. Inscrite dans un laboratoire attaché à une UFR STAPS, nous nous sommes dans un premier temps tournés vers les personnes ressources disponibles. Un enseignant chercheur et un doctorant du laboratoire sont en effet adeptes respectivement du windsurf et du surf. A l'issue de ces premiers entretiens, ils nous ont orientés vers d'autres pratiquants susceptibles de nous répondre. Les prises de contacts avec les pratiquants se sont donc essentiellement faites par effet « boule de neige ». Un premier entretien obtenu nous offrait la possibilité



d'obtenir d'autres contacts, d'autres pistes à explorer, d'autres sources à examiner tels que les sites Internet. Si d'autres noms de personnes à interroger sont obtenus, le biais est que cet effet « boule de neige » tant à enfermer le chercheur dans une catégorie de pratiquants et/ou d'institutions.

Ainsi l'absence de contact au sein du groupe des kite surfeurs, des jet-skieurs, des pêcheurs et des cerfs-volistes ont rendu plus difficile, voire impossible, la rencontre. En l'absence d'associations existantes sur le littoral, nous avons tenté de lancer un appel sur les forums fréquentés par les kite-surfeurs. Suite à l'échec de cette tentative, nous avons réussi à rencontrer un employé d'un magasin d'articles nautiques par le biais de notre participation à l'assemblée générale de l'association Funboard76. Au cours de l'assemblée, les membres du bureau nous ont effectivement laissé un temps de parole afin que nous puissions faire un appel à volontaires. Plusieurs numéros ont ainsi été échangés et ont donné lieu à cinq entretiens, l'un d'entre eux était à la fois planchiste et kite-surfeur, nous avons donc centré l'entretien sur la pratique du kite-surf pour laquelle il nous manquait des données.

La rencontre avec les jet-skieurs s'est effectuée suite à la découverte de l'existence d'une association au Tréport dans un annuaire du nautisme. Plusieurs tentatives ont été nécessaires pour obtenir un entretien. Dès 2007 nous avons cherché à entrer en contact avec le président de l'association et c'est au cours de l'été 2008 que nous l'avons rencontré.

En ce qui concerne les institutionnels, le nom des personnes à contacter est généralement disponible dans l'organigramme des structures. Nous avons procédé systématiquement par une première prise de contact par e-mail en prenant soin de renseigner précisément l'objet de notre demande, une brève présentation de notre travail de thèse, l'équipe de recherche d'appartenance, le nom de nos directeurs, les raisons pour lesquelles nous souhaitions particulièrement les rencontrer et la durée probable de l'entrevue. Lorsque nous restions sans réponse nous faisons une relance par e-mail, puis par téléphone lorsque nous avons ses coordonnées. Si de nombreuses demandes sont restées sans réponse, nous avons pourtant réussi à rencontrer des informateurs dans l'ensemble des groupes auxquels nous nous intéressions, même si cela prenait parfois plus d'un an pour obtenir un rendez-vous. Une fois de plus, les premiers institutionnels rencontrés, notamment des fonctionnaires, ont souvent facilité notre entrée dans d'autres services ou structures. Certains nous ont fourni des coordonnées ou des numéros de lignes directes, pour d'autres le fait de parler de l'entretien réalisé avec une personne était un sauf-conduit à la rencontre. Ainsi au regard de notre thématique de recherche, des informations recueillies dans l'entretien et des « vides » laissés

par notre interlocuteur, il nous renvoyait vers une autre personne ressource capable de répondre aux questions laissées en suspend ou de compléter les informations.

L'une des difficultés a alors été de déterminer à quel moment arrêter les entretiens. De nombreux contacts ont été obtenus mais je ne pouvais pas interroger tous les institutionnels. Lorsque j'ai eu le sentiment que les informations des derniers entretiens devenaient redondantes avec celles déjà obtenues, j'ai considéré que j'avais une gamme suffisamment complète des variantes du phénomène pour interrompre, au moins momentanément, mes recherches de terrain pour finaliser l'analyse des données.

Structure	Nom	Entretiens
Clubs/ Associations	CN Paul Vatine; 4x4 Saint-Valéry-en-Caux; Viking Surf Club; Club de Kayak du Havre; Optivol; Cercle de voile du Tréport; SNPH; KHO; Sunjet Paradise; Aquacaux	10
Ligue	Ligue de voile	1
Magasins d'articles nautiques	Terre un Vague (Dieppe); Nausicaa; Sport Maximum	3
Ports de plaisance	Port de plaisance du Havre	1
Pays d'accueil touristique	Pays Caux Maritime; Pays des Hautes-Falaises	2
Département	Direction des sports; Mission projets portuaire et littoral; Député/ CG76; CDT; CDESI; Direction du tourisme	6
Office de tourisme	OT Le Havre et Etretat	2

	Activités	Entretiens
Activités aquatiques	Baignade	(2)
	Plongée	1
	Surf	3 (1)
Activités nautiques	Planche à voile	5 (2)
	Voile	5
	Kite-surf	2 (1)
	Canoë-Kayak	(2)
	Pêche en mer	0
	Jet ski	(1)
Activités terrestres liées à la mer	Pêche à la ligne	0
	Pêche à pied	1
	Randonnée	2
Activités aériennes	Activités de plage	0
	Parapente	(1)
	Cerf-Volant	(2)

10 entretiens (e2, e8, e15, e17,e23, e25, e26, e32, e36, e38) ont été comptés 2 fois dans la mesure où les interrogés sont à la fois institutionnel et pratiquant ou pratiquant de 2 activités majeures.

**Tableau 9 : récapitulatif des entretiens réalisés. Les activités de plage et de pêche n'ont pas donné lieu à des entretiens mais elles ont été largement couvertes par le biais des enquêtes par questionnaire. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'entretiens comptés doublement. Ainsi pour le surf 3 entretiens ont été réalisés, dont 1 l'a été avec un institutionnel qui est aussi un pratiquant.**

Différents profils de pratiquants ont été touchés. Les pratiquants de planche à voile, de surf, de kite surf, de parapente, de plongée et de jet ski ont entre 25 et 40 ans. Tous des hommes, ils sont des sportifs accomplis et aguerris. Ils pratiquent leur activité depuis plus de 10 ans pour la plupart. Doté d'une grande expertise, ils sont des usagers réguliers de la côte et sont bien souvent poly-pratiquants. Ils sortent environ 100 fois par an même en hiver et ont une bonne connaissance des sites qu'ils fréquentent. Si l'on prend l'exemple de Christophe, âgé de 33 ans il pratique le jet ski depuis environ 10 ans, il a testé de nombreuses activités nautiques en mer, il est également maître nageur sauveteur et pompier professionnel au Tréport. Il mesure environ 1m75 et présente un corps musclé reflet de sa condition physique,

qu'il entretient par des entraînements réguliers liés à sa profession. Autre exemple, Antoine est âgé de 35 ans, ancien cycliste de bon niveau (championnat de France) il s'est reconverti il y a 6 ans au kite-surf. Avant il pratiquait le cerf-volant de traction. Il sort surtout en hiver, là où les conditions sont les plus difficiles.

Les pratiquants de voile et de kayak sont globalement plus âgés (entre 30 et 62 ans). Nous avons rencontré principalement des pratiquants réguliers et expérimentés mais qui sortent surtout « en loisir » (excepté Sébastien, 20 ans, qui pratique la régate). Les pratiquants de voile connaissent la côte et l'utilisent comme site d'entraînement, mais ils se rendent régulièrement sur d'autres sites (notamment en Bretagne ou en Angleterre) pour naviguer. Multipratiquants également, mais moins « physiques » que les pratiquants précédents, ils fréquentent pourtant régulièrement le littoral, du printemps à l'automne, et sortent en moyenne une fois par semaine. Michèle est âgée de soixante ans, handicapée elle se déplace avec difficulté. Elle pratique régulièrement la nage avec palmes, en toute saison, et parcourt plusieurs kilomètres en mer. Elle est également co-proprétaire d'un bateau, spécialement aménagé, avec Jean-Claude. Résidents secondaires de Saint-Pierre-en-Port, ils viennent régulièrement sur le littoral, essentiellement les week-ends, et naviguent en toutes saisons.

Le pêcheur, la randonneuse et les pratiquants de 4x4 rencontrés ont entre 50 et 65 ans. Bien qu'ils connaissent la côte ils la fréquentent de façon plus épisodique. Leurs activités demandent une condition physique moins importante et des conditions de pratique moins spécifiques. Jean-François est un ancien motard : grièvement blessé au dos cette activité lui est désormais interdite. Il s'est tourné vers le 4x4. Bien qu'éprouvante parce qu'elle demande une concentration importante, cette activité sollicite moins la force physique.

En revanche, certains types de pratiquants n'ont pas été interrogés. Nous n'avons pas rencontré de débutants ou de touristes qui fréquentent peu la côte et maîtrisent moins l'activité. Cependant nous pouvons considérer que des pratiquants réguliers et expérimentés connaissent les différentes facettes du littoral. Peut-être moins représentatifs, ils constituent les cas extrêmes et nous permettent d'aller au bout de la logique interne de l'activité.

	<b>Planche à voile / Surf / kite-surf / parapente / plongée / jet-ski</b>	<b>Voile / kayak</b>	<b>Pêche à pied / randonnée</b>	<b>4 x4</b>
<b>Classe sociale</b>	moyenne et supérieure	moyenne et supérieure	moyenne et populaire	classe populaire
<b>Age</b>	25-40 ans	30-62 ans	50-65 ans	55-65 ans
<b>Sexe</b>	Masculin	Masculin et féminin	Masculin et féminin	Masculin et féminin
<b>Ancienneté dans la pratique</b>	> 10 ans	> 10 ans	> 10 ans	< 10 ans
<b>Ancienneté sur la côte</b>	< 5 ans et depuis l'enfance	depuis l'enfance		< 10 ans
<b>Mobilité sur et la côte</b>	Faible	Faible		Forte
<b>Mobilité hors de la côte</b>	Forte	Très forte		Forte
<b>Type de pratique</b>	Poly pratiquants	Poly pratiquants	Mono pratiquant ou baignade	Mono pratiquants
<b>Sorties</b>	± 100	± 50	± 10	± 2
<b>Saisonnalité</b>	Toute l'année	Sauf l'hiver	Sauf l'hiver	Toute l'année
<b>Conditions physiques</b>	Corps athlétiques	Corps "entretenus"	Sédentaires	Sédentaires

**Tableau 10 : Profil des pratiquants interrogés en entretien.**

Pour ce qui concerne les institutionnels, nous avons rencontré des représentants de la ligue de voile, des clubs et des associations de voile, de kayak, de funboard, de jet ski, de parapente, de surf, de 4x4 et une association de protection de l'environnement. Entre l'utilisateur et l'animateur du littoral, ces acteurs ont une vision peut-être plus distanciée de la pratique. Parce qu'ils l'animent autant qu'ils la pratiquent, la côte est peut-être moins perçue comme un terrain de jeu que comme un espace fonctionnel disponible.

Les gestionnaires de magasins d'articles nautiques rencontrés sont également tous des pratiquants. Installés sur le littoral, ils sont au plus près de la demande et nous donnent des informations sur ce qu'ils vivent en même temps que sur leur clientèle et sur leur rôle sur la côte. Parfois également « animateurs » parce qu'ils donnent des cours ou qu'ils organisent des compétitions, ils composent un profil particulier d'équipementier.

Le représentant du port de plaisance, connaît également la demande et est chargé de gérer un équipement structurant de l'offre nautique sur le littoral. Entre politique publique et gestion privée, le port de plaisance constitue un exemple de la complexité de l'aménagement et de la gestion des équipements littoraux.

Les élus et techniciens du département, des pays d'accueil ou encore des offices de tourisme sont ceux qui décident et mettent en place la politique d'aménagement et d'animation du littoral. Ils en connaissent l'histoire et en ont une vision à plus long terme que les pratiquants et les autres institutionnels rencontrés.

En revanche nous n'avons pas rencontré les techniciens ou élus de la région, des communautés de communes ou des communautés d'agglomération. Nous n'avons pas non

plus rencontré les responsables de la politique environnementale ni de représentant d'institutions comme l'Agence de l'eau. Nous avons surtout interrogé des représentant de structures qui nous paraissaient les plus actives sur ce littoral mais aussi, parfois par défaut, les interlocuteurs qui acceptaient de nous rencontrer. Ainsi, malgré de fréquentes relances téléphoniques et par mails pendant deux ans, nous ne sommes jamais parvenus à rencontrer un représentant du club de voile d'Etretat, qui pourtant constituait un bon exemple des difficultés rencontrées par les structures sur le littoral.

#### 1.4.3. Comment sont analysés les discours ?

Dans la mesure où nous nous intéressons moins au vocabulaire utilisé qu'aux argumentaires développés, une fois les propos recueillis, les entretiens sont écoutés en intégralité et retranscrits sous forme de tableau. L'analyse se fait par thématique, que celle-ci soit abordée par le chercheur ou spontanément par l'enquêté. L'idée principale de l'argumentaire et le temps auquel apparaît l'idée sont relevés ce qui permet d'extraire des citations précises. Ces tableaux nous permettent de reconstruire les logiques d'acteurs et de rapporter les différents points de vue. Ce mode de traitement des données ne correspond pas à la méthode traditionnelle d'analyse d'entretiens en sciences sociales. Ils sont habituellement retranscrits en intégralité dans le but de procéder à une analyse lexicale visant à repérer les champs sémantiques auxquels appartiennent les propos. Pour autant, l'utilisation des tableaux facilite la mise en relief des discours entre eux.

La raison de ce choix renvoie à notre souci d'interroger l'ensemble des acteurs intéressés par les activités « récréatives » du littoral afin de mieux comprendre les logiques d'acteurs en présence. Certaines thématiques émergent des discours des pratiquants interrogés et n'étaient par prévues dans notre grille de départ.

<b>Thématiques prévues</b>	<b>Thématiques émergentes</b>
Pratique	Conditions matérielles de pratique
Mode d'entrée dans la pratique	Partage de l'espace
Rapport à l'offre instituée	Rapport à la météorologie
Espace de pratique	
Saisonnalité	
Difficultés rencontrées	
Contraintes/ règles de la pratique	
La côte comme espace ludique ?	
Côte aménagée pour l'activité ?	
Représentations de la côte	
Activité et écologie	

**Tableau 11 : thématiques prévues et thématiques soulevées par les interrogés.**

En revanche, les entretiens réalisés avec les institutionnels ne font pas apparaître de nouvelle thématique. Leurs discours restent souvent proches de la question posée et font peu de digressions. Soit ils maîtrisent les techniques de communication qui consistent à ne répondre qu'aux questions explicitement posées (ou à éviter la question), soit la courte durée des entretiens laisse moins de place aux possibilités d'ouverture des discours.

Dans les tableaux, le « T » représente le thème abordé, le « A » correspond à l'argumentaire développé par l'interrogé et le « Tps » est le temps de l'entretien auquel l'argument apparaît. Les entretiens sont alors tous écoutés et les idées sont transcrites dans les tableaux (un par entretien) en respectant le vocabulaire utilisé par les interrogés. Les argumentaires développés dans les entretiens ne sont cependant pas tous retranscrits dans les tableaux. L'ensemble des tableaux est présenté dans le document annexe. Certains thèmes, trop éloignés de nos recherches ont volontairement été écartés. Ainsi Jean-François a passé plus de dix minutes à nous décrire les caractéristiques techniques et mécaniques de la voiture qu'il utilise pour ses sorties 4x4. Nous avons noté qu'il s'agit d'un équipement spécifique, que les pièces sont coûteuses mais nous n'avons pas relevé dans le tableau l'ensemble des spécificités du véhicule. De la même façon, Mikaël et Alain nous décrivent une de leur sortie dans les îles anglo-normandes et leur éblouissement face à la beauté des paysages. Nous avons relevé dans notre tableau qu'ils naviguent également ailleurs que sur la côte d'Albâtre et que l'un d'eux apprécie moins ce littoral que d'autres mais sans entrer dans le détail d'un paysage qui, au fond, ne concerne pas directement notre sujet excepté lorsque ces éléments permettent de mieux distinguer ou comprendre les spécificités du littoral étudié.

**Maxime (e2), 30 ans, planchiste et enseignant à l'UFR STAPS de Rouen, habitant de Rouen. L'entretien se déroule dans un café de Mont Saint Aignan, le 16 février 2007. Durée de l'entretien : 1h18.**

	<i>T1 : Pratique</i>	<i>T2 : Mode d'entrée dans la pratique</i>	<i>T3 : rapport à l'offre instituée</i>	<i>T4 : Espaces de pratique</i>	<i>T5 : Saison de pratique</i>	<i>T6 : Conditions matérielles de pratique</i>	<i>T7 : Difficultés rencontrées lors de la pratique</i>	<i>T8 : contraintes/ règles de la pratique</i>	<i>T9 : La côte espace ludique ?</i>	<i>T10 : Côte aménagée pour l'activité ?</i>	<i>T11 : Partage de l'espace</i>	<i>T12 : représentation de la côte</i>	<i>T13 : activité et écologie</i>	<i>T14 : rapport à la météo</i>
A1	Petit c'était du skim et du cerf-volant et après j'ai commencé la planche vers 8 ans.	J'ai commencé la planche quand j'étais gamin mon père était véliplanchiste	J'ai jamais fait de compétition en planche. La compétition c'est plus vis-à-vis de soi-même.	Quand y'en a un qui a eu son permis ça a été l'exploration des côtes du littoral.	Vers 17 ans j'ai commencé à sortir plus souvent et à m'organiser pour partir avec mon matériel.	A mes 10 ans j'ai demandé un grément pour gamin c'est comme ça que je m'y suis mis.	Au début j'ai eu quelques galères et les CRS sont venus me chercher en mer, mais en général ça se termine bien.	Y'a un code de navigation il doit être connu pour pouvoir pratiquer dans un aspect convivial.	J'ai une attirance pour la mer parce que ça vient d'une habitude quand j'étais gosse où j'ai appris à naviguer sur la Manche.	Saint-Aubin c'est un site agréable. Il y a des pelouses le long de la promenade et tu peux gréer ton matériel sans bouffer du sable.	La connaissance des spots elle se fait en écoutant les autres, dans les magasins.	Au Havre on y allait régulièrement. On était toujours au bord de mer qu'il fasse froid ou chaud.	T'as un risque de casser. T'as toujours des cadavres de mâts sur le bord de l'eau.	Des fois tu peux être sur un spot où le vent ne rentre pas et 20 bornes en dessous les mecs naviguent.
Tps	01'07 (2)	00'21 (2)	11'25	05'54	05'36	01'53 (2)	04'15; 1h06'16	30'19	49'33	24'15	06'12	15'54	13'25; 1h01'39	06'18
A2	Les années collège et lycée c'était toujours une pratique grâce à mon père parce qu'il fallait me véhiculer et acheter le matos.	On habitait au Havre et on passait beaucoup de temps à la plage on se baladait beaucoup l'hiver et l'été on allait à la mer.	Y'a pas de chrono. Y'en a qui on carrément des GPS maintenant. Moi c'est plus dans l'esprit du jeu.	On a regardé sur les cartes pour trouver les spots les plus proches de Rouen parce que moi je connaissais que Le Havre.	J'étais content de reprendre l'été le contact avec la mer par la planche à voile.	Tu apprends à manier ton matériel parce qu'à 18 ans c'était plus le même que quand j'apprenais avec mon père.	Les planchistes aiment bien parler de leurs petites péripéties.	Le gars qui prend une vague pour sauter est prioritaire sur celui qui surf la vague parce qu'il contrôle moins de choses.	T'as les vagues qui te permettent de sauter, de surfer. C'est l'aspect élémentaire naturel incontrôlable et y'a pas de limites.	Y'a pas d'endroits aménagés pour accueillir les véliplanchistes. Les meilleures plages c'est celles où y'a pas d'infrastructures.	C'est vraiment l'observation des autres et la discussion sur le bord de l'eau qui font que tu progresses.	J'adore cette côte Normande. C'est charmant, c'est vivant parce que t'as toujours du monde et de l'activité.		Maintenant un petit coup de portable tu sais si 20 bornes en dessous ça navigue.
	02'11 (2)	00'38 (2)	12'52	20'25	17'38	10'14	04'45; 1h02'39	31'04; 31'54	50'27	24'47	11'01	40'41		06'43
A3	La pratique des sports nautiques c'était que l'été dans la baie du Havre parce que c'était assez sécurisant.	Après je me suis mis à en pratiquer plus souvent et à rechercher la sensation de glisse. Et puis je pouvais aller plus loin là où il y a plus de vent.	Je ne suis jamais rentré dans une structure de compétition ni dans un club. Ça ne m'est jamais venu à l'esprit non plus. Tu peux te pointer sur l'eau quand tu veux.	Avant j'étais sur Le Havre voir Antifer. Après une fois à Rouen c'est Saint-Aubin-sur-mer en plus la plage est super agréable.	Je me suis réinvesti pour dès l'été venu pouvoir partir et faire 2 mois de planche non stop.	Depuis que je suis autonome d'un point de vue transport mes vacances s'organisent autour de la planche.	Tu choppes rapidement l'onglet avec le vent qui te glace et l'eau froide. Mais ça fait partie de cette vie windsurf un peu aventurier et dur au mal.	T'as toujours des cons sur un spot qui n'en ont rien à faire du code qui font ce qu'ils veulent et qui foutent un peu le souk.	T'as deux pratiques de la planche à voile. La pratique loisir découverte de famille et la pratique plus sportive où tu cherches la performance.	La confrontation c'est aussi avec les autres véliplanchistes et c'est toujours agréable. Les gars sont à la fois pas rancunier et ça te fait un petit plaisir.	C'est une vie au naturel. Les gens ne sont pas là pour se prendre la tête, ils sont là pour se détendre. Et c'est un espace de rencontre aussi.		Avec le froid j'ai appris, j'ai souffert mais on s'y fait tout doucement parce qu'on est heureux de renaviguer.	
	00'10; 00'51	02'10	13'32	23'30	19'01	29'13	47'33	31'33	1h07'30		11'53	41'38		21'13
A4	C'est des heures passées sur l'eau à se prendre des bûches parce que tu veux passer une figure ou que tu sors dans des conditions plus difficiles.	A l'époque du lycée les filles ça m'a motivé aussi pour faire de la planche. C'était un moyen de faire des rencontres.	Peut-être que si j'avais pris des cours j'aurais progressé plus vite aussi. Mais je ne regrette pas non plus.	Les planchistes normands l'été tu les retrouves plutôt en Espagne, au Portugal. Après le problème c'est que tout le monde se retrouve sur les mêmes spots.	Dès fin mars on était sur l'eau. Yvan c'est un mec qui n'a jamais froid donc on y allait.	C'est arrivé d'aller passer 3 jours à Saint-Aubin parce qu'ils avaient annoncé un coup de vent.	La SNSM ils te ramènent gentiment au bord sans souci. Les CRS quand ils viennent te chercher tu prends une amende c'est 120 ou 130€ le déplacement.	Là où on a eu et y'a toujours des problèmes c'est avec les kites. Y'a des municipalités qui interviennent pour séparer les kites ou interdire.	La planche a eu un gros trou noir dans les années 90-2000 parce que le matériel n'évoluait plus et y'avait moins de pratiquants.	Au contact d'Yvan qui naviguait bien ça m'a permis d'élever mon niveau par ses conseils et par le temps passé sur l'eau et le petit aspect compétition.	J'aime les différents changements de paysage. Et les galets je n'y pense même plus. Mais dire que c'est austère c'est des gens qui sont trop formatés méditerranée.	On regarde les horaires, on se cale sur les marées parce que le short break avec les galets tu ne peux pas te mettre à l'eau.		
	10'35	05'04	14'50	28'32	20'57	29'43	55'09	32'26	1h08'07		21'54	42'20		24'05
A5	Quand je suis arrivé à Rouen y'a 2 choses qui ont été dures l'éloignement de la mer et un manque de la pratique de la planche.	J'ai appris avec papa. C'était ses conseils. Après pour le windsurf j'ai regardé les copains sur les spots et les autres planchistes.			Au moindre petit coup de vent, au moindre petit rayon de soleil on était parti pour naviguer.	Je peux passer des heures et des heures à en parler et à bricoler parce qu'on bricole pas mal	Moi ça n'a jamais très grave mais une fois étant ado j'étais à La Hève et d'un coup le vent est tombé. Et y'a deux vedettes qui sont sorties du port pour me récupérer.	C'est arrivé des fois que les ficelles aillent se prendre dans les mâts souvent ça se termine en engueulade quand ça en vient pas aux mains.	Depuis 5 ou 6 ans on voit revenir tous les publics. On voit des planchistes qui étaient partis au kite qui reviennent parce que les possibilités sont différentes.	Quand le vent est orienté dans un certains sens et que t'as qu'un chenal de 4m t'es obligé de couper la zone de baignade.	Quand tu prends le temps de te promener t'as pleins de paysages, t'as de la couleur, t'as la falaise qui s'écroule. Y'a pleins de chose à découvrir.	Le climat ici fait que les plus gros coups de vent, avec les plus grosses vagues tu les as quand il fait froid.		
	15'43	07'35			21'35	38'11	57'31	33'30	1h09'11		25'10	43'50		46'40
A6	J'ai ralenti un peu la pratique du hand. Donc j'ai repris mais c'était pas facile parce qu'il y avait la distance. Et puis après y'a Yvan qui est arrivé et qui est aussi véliplanchiste.				L'été le plus dur en Normandie c'est d'avoir du vent. Les dépressions c'est novembre à avril.	La combinaison c'est obligatoire en terme de température et de sécurité au moins tu flottes. L'hiver t'as même les chaussons, les gants et la cagoule.	Avec Yvan aux Petites Dalles le vent est tombé et y'avait des gars qui étaient au loin. Et les mecs qu'étaient au bord allaient aider les mecs pour ramener leur matos.	Le chenal du port du Havre est normalement interdit mais ça n'empêche pas des planchistes de le traverser. T'as pas de limite.	T'as quand même une majorité de mecs sur l'eau par rapport aux femmes. Y'a plus de femmes en kite qu'en planche.	T'as des gars qui viennent de Normandie mais t'as aussi des parisiens qui sont là et qui passent plusieurs jours avec des potes sur le spot.	Y'a beaucoup de gens qui ne sont pas conscients de la richesse même en Seine-Maritime.			
	18'19; 19'43				25'44	45'22	59'12	52'05	1h12'41		29'57	44'20		
A7	Ma passion c'est vraiment la planche à voile. J'ai une vieille planche de surf et j'ai rien contre une baignade en mer ou un coup de skim ou de cerf-volant.				Y'a des gars qui naviguent décembre - janvier sans se poser de question. Ils ont le matériel pour et ils sont à côté ils peuvent naviguer 1h et rentrer.	La cagoule, les gants et les chaussons tu perds des sensations, tu sens moins les choses mais ça te permet d'être sur l'eau et de vivre ton sport à fond.	La galère courante c'est le jour ou y'a de la vague et du courant tu te fais brasser à prendre vague sur vague.	Ne pas aller naviguer tout seul c'est une règle de sécurité. C'est quand même un élément que tu ne contrôles pas.		A Saint-Aubin quand les kites viennent au milieu des planches ils ne restent pas bien longtemps. Y'a un rapport d'antipathie entre les deux.				
	37'54				27'12	46'17	1h01'04	54'14; 55'44		33'59				
A8						Au Havre, le fait d'avoir le port à côté t'as toujours une surveillance des CRS donc ils peuvent intervenir quand il y a un souci.					Un mec qui est en galère c'est les autres planchistes qui le dépannent. Ça fait parti de l'esprit de pratique.			
						53'08					56'03			

Tableau 12 : Exemple d'entretien réalisé avec un pratiquant.

<b>(e7) Yvan, 30 ans, planchiste et kayakiste, BE kayak, professeur des écoles, habitant de Rouen, l'entretien a lieu dans son camion entre Saint-Aubin et Rouen, le 27 juin 2007. Durée de l'entretien : 1h02.</b>														
	<i>T1 : Pratique</i>	<i>T2 : Mode d'entrée dans la pratique</i>	<i>T3 : rapport à l'offre instituée</i>	<i>T4 : Espaces de pratique</i>	<i>T5 : Saison de pratique</i>	<i>T6 : Conditions matérielles de pratique</i>	<i>T7 : Difficultés rencontrées lors de la pratique</i>	<i>T8 : contraintes/ règles de la pratique</i>	<i>T9 : La côte espace ludique ?</i>	<i>T10 : Côte aménagée pour l'activité ?</i>	<i>T11 : Partage de l'espace</i>	<i>T12 : représentation de la côte</i>	<i>T13 : activité et écologie</i>	<i>T14 : rapport à la météo</i>
A1	pratique en mer nécessite un apprentissage	Famille de kayakistes, planche l'été	enfant pratique club, en Normandie pratique libre	Pratique sur la côte depuis 4 ans	pratique toute l'année, hiver meilleure saison (pas en dessous de 6°C)	Achat planche de vague	Casse matérielle (pied de mât, déchirure voile)	contraintes météo, pas comme faire un tennis	dans le fait de pouvoir pratiquer	jamais d'aménagement pour les planches (économiquement pas intéressant)	fréquentation du spot (semaine/ week-end; PCS)	préfère Manche à la méditerranée car préservée	peu de conséquences directes sur l'environnement. Sport écolo	pas beau mais du vent
Tps	4'14	3'50	5'51	2'	17'18	5'27	22'32; 24'12; 25'38; 28'15	30'23	37'50	44'16	0'30	38'55; 40'45; 1'13(2)	4'03 (2)	0'17
A2	Apprentissage progressif, sortie d'abord par petit temps	début planche avec matériel du frère		connaissance spot par magazine et bouche à oreille	problème du froid ressenti avec le vent	hiver largement supportable avec combinaison et cagoule	3 ou 4 jours dans l'année où impossible d'y aller car trop fort	décourageant de venir pour rien	milieu naturel, mer		Fréquentation hivernale	regarde toujours le paysage en revenant vers la berge		choix du spot selon vent et marées
	4'45	5'07		2'42	18'33	18'09	23'42	32'08	38'13		1'29	39'06		3'04
A3	kayak de vague (avantages / inconvénients)			Saint-Aubin, le plus près ou les petites dalles ou le Havre, Pourville	plus résistant au froid; habitude par le kayak	combinaison intégrale ou shorty même en juillet	1 grosse casse sur les galets (gréement séparé de la planche)	contrainte matérielle			Manche bien car pas grand monde	en kayak encore plus le temps de profiter du paysage		Apprentissage progressif, sortie d'abord par petit temps
	6'19			3'24; 12'20	50'43	19'25	26'31	32'32			41'09; 43'39	40'02		4'45; 21'46; 22'06
A4	kayak de rodéo pour tout faire			Fréquentation des spots en fonction de la provenance géographique		durée des sorties	Rentrer après une casse/ solidarité sur l'eau	pas un sport d'étudiant sans le sous			règles de priorité mais ici pas besoin	pas les mêmes paysages dans l'eau et sur l'eau		orientation des spots en fonction de la morphologie de la côte
	9'44			15'54		20'38	28'37	34'25			41'42	0'04(2)		13'02
A5	balades courtes en mer d'une plage à l'autre en longeant la berge					Les voiles de vagues sont renforcées ("tramées")	passer la barre/ grosses vagues mais ramène au bord	engins de plage interdiction de s'éloigner de plus de 300m			Faire attention quand il y a du monde surtout en juin	falaises limitent l'empreinte artificielle de l'homme		conditions météo limitant de la durée de pratique (fatigue)
	10'43					26'04	22'35	35'25			43'43	1'56(2)		21'04
A6	Multi pratiques liées à la météo					certaines ont la remorque blindée de voiles	souffrance due au froid	méconnaissance de la réglementation planche mais pas de contrôle			planches tolérées si pas de gêne pour les autres/ jamais prioritaires	cadre esthétique qui respecte le paysage local		3 ou 4 jours dans l'année où impossible d'y aller car trop fort
	32'; 40'21					32'30	51'21	37'11			45'07	2'06(2)		23'42
A7	Prolo de la planche/ planchiste bonne situation					J'ai du matos d'occasion donc j'ai aussi plus de casse		celui qui est à tribord à priorité; dans les vagues c'est celui qui saute			été utilisation du chenal quand plage surveillée	Les galets ne sont pas agréables et c'est dangereux mais c'est moins gênant que le sable		Malgré les progrès techniques jamais de certitudes
	35'03					32'39		42'10			46'14	2'33(2)		31'32
A8	milieu masculin					Le matos d'occasion n'est pas cher					séparation kite/ planche à Saint-Aubin			
	48'03					32'58; 34'43					5'20(2); 8'20(2)			
A9	Chambre sur les spots										partage plus tendu entre les surfeurs			
	49'31										7'02(2)			

Tableau 13 : Exemple d'entretien réalisé avec un institutionnel.



## 1.5. Les données issues de l'observation

### 1.5.1. Transcription d'une expérience subjective

Les nombreux déplacements effectués, s'ils n'ont pas toujours fait l'objet de prise de notes ou de photographies, participent également d'une connaissance plus intime, plus subjective peut-être également avec un terrain qui nous touche. « De même que la musique, en tant qu'expérience sensible et émotionnelle effective, ne se laisse pas déduire logiquement d'un savoir non intuitif, de même l'expérience concrète de recherche ne se démontre pas par une argumentation conceptuelle : elle s'éprouve d'abord dans l'immédiation d'un vécu, dans l'intuition originaire de son essence. L'idée est donc de comprendre une connaissance qui n'est pas de l'ordre d'un savoir, mais d'un *éprouvé* ou d'une expérience subjective de recherche de l'essence de la recherche »<sup>221</sup>. Nous avons redécouvert ce que nous pensions être le littoral par des séjours multiples, de quelques heures ou de journées complètes à regarder, explorer et parcourir des sites parfois complètement inconnus. Au-delà de l'intérêt scientifique du terrain, les périodes d'observation ont aussi constitué pour nous des refuges dans nos phases de doutes. Les questions se trouvent mises momentanément en suspend, pour laisser la place à l'observation de l'action en train de se faire.

Le nombre d'observations est largement supérieur en 2008 comparativement à celui de 2007. La première année, lorsque nous allions sur le terrain nous ne savions quoi regarder, quoi noter. Nous nous rendions cependant régulièrement sur le littoral sans nécessairement prendre des notes. La seconde année, nous avons pris conscience, à force de lectures<sup>222</sup> et de parcourir la côte, qu'il y a des choses à noter, à décrire et à tenter d'expliquer même quand il ne se passe rien.

Notre enquête nous a également conduit à nous intéresser aux quatre Webcams disposées sur la côte. Elles semblaient au départ présenter l'avantage de pouvoir suivre au quotidien les pratiques se déroulant à divers endroits de la côte même lorsque nous ne pouvions nous déplacer. Si cet outil peut être un complément intéressant à l'observation directe, il ne saurait pourtant la remplacer. L'ambiance, la luminosité et un nombre important d'informations nous échappent effectivement et l'éloignement de la caméra rend parfois difficile la précision (est-ce une personne à pied ou à roller ? Est-ce un petit voilier ou une planche à voile ?...). De plus, l'utilisation de cet outil nécessite un certain nombre de précautions et présente des limites. Tout d'abord, nous utilisons un angle de vue choisit par un autre. Certaines Webcams

---

<sup>221</sup> Uhl, M. (2004). *Subjectivité et sciences humaines. Essai de métasociologie*. Paris : Beauchesne. P. 118.

<sup>222</sup> Notamment Becker, H. (2002). *Op. Cit.*

sont orientables à distance (celle de Dieppe et du Havre) alors que d'autres présentent un champ visuel plus limité (comme celle de Veulettes-sur-Mer). Ensuite, par temps de pluie ou de brume, assez fréquent en Normandie, l'image est impénétrable. Enfin, des incidents techniques rendent occasionnellement les Webcams indisponibles ou encore les images diffusées sont décalées (pendant 24 heures défilent en boucles 15 secondes d'images enregistrées dans la journée, à 11 h défilent les images enregistrées à 01h...). De plus, pour que cette méthode soit utilisée au-delà du simple outil informatique, il aurait fallu que nous puissions enregistrer les images des quatre Webcams tous les jours à la même heure sur une période donnée. Le matériel dont nous disposons ne nous le permettait pas.

### *1.5.2. Les relevés de fréquentation*

Au cours des étés 2007 et 2008, nous avons sollicité les maîtres nageurs sauveteurs du littoral afin de remplir un relevé de fréquentation en vue de recueillir des données sur plusieurs sites simultanément<sup>223</sup>. Sur une quarantaine de carnets distribués (qui comprennent chacun une quarantaine de fiches) 8 nous ont été retournés. Toutes les fiches n'ont pas toujours été remplies. Afin de récupérer ces carnets nous avons prévu des enveloppes pré remplies et pré timbrées avec une carte de visite à notre nom en cas de besoin. L'un de nos directeurs a été mis à contribution pour remplir les relevés, ainsi que deux planchistes de l'université et quelques proches se rendant régulièrement sur le littoral. Les données sont ensuite codées et traitées à l'aide du logiciel Sphinx. 187 relevés ont pu être traités.

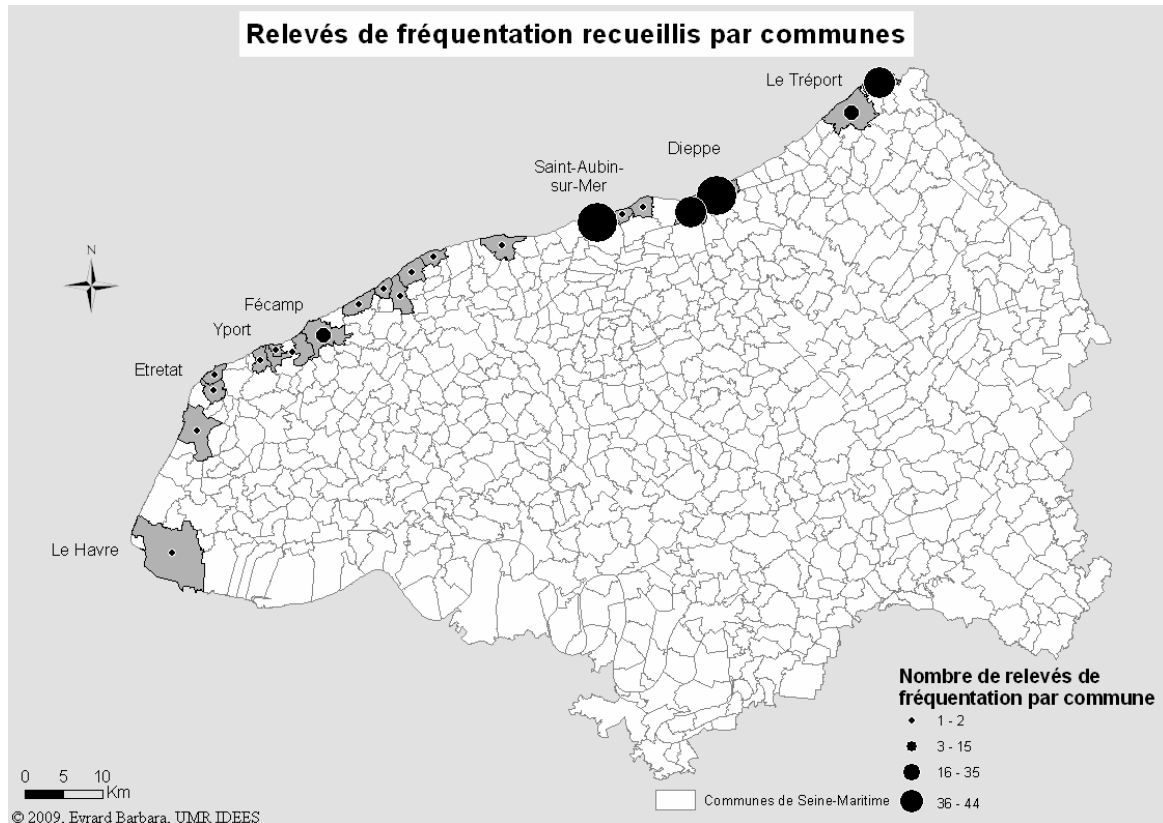
Les principales difficultés rencontrées ont été en premier lieu le peu de retour et une difficulté à contacter par la suite les informateurs pour récupérer ces carnets. Les surveillants de baignade sapeurs-pompiers ont accepté dans l'ensemble de jouer le jeu. Seuls les CRS ont refusé les deux années car cela nécessitait l'accord de leur hiérarchie. Ensuite, lors du remplissage nous ne maîtrisons pas la fréquence des relevés ainsi que leur codage. L'étude de fréquentation que nous pensions réaliser au départ s'est révélée difficile à mettre en œuvre du fait de la « volatilité » des pratiquants qui aurait nécessité des relevés systématiques toute l'année. Pour autant, les essais effectués montrent que des solutions existent et les manques constatés pourrait être comblés en utilisant soit des outils complémentaires, soit en mobilisant d'autres moyens. Ces données devront être utilisées avec prudence. Elles ont au moins l'avantage de donner une vue générale de la fréquentation de la côte d'Albâtre par les

---

<sup>223</sup> Cf. document annexe, p. 134-135.

pratiquants auto organisés, jusqu'ici méconnue, même si ces données méritent d'être complétées.

Cette méthode pourrait être à renouveler mais avec un partenariat sans doute plus formel avec institutions présentes tout au long de l'année sur le littoral comme les capitaineries par exemple.



Carte 23: Nombre de fiches de relevés de fréquentation récupérées par sites (N=187).

### 1.6. Données nécessaires et corpus obtenu

Nous avons identifié huit problèmes principaux et trente sous-objets dans ce travail auxquels nous avons cherché à apporter des réponses à l'aide de différentes techniques de recueil. Les huit problèmes correspondent à la « radiographie » des pratiques, à la quantification des pratiques, à l'identification des modalités de pratique, à l'identification des pratiquants, aux difficultés rencontrées sur ce littoral, aux représentations de la côte, aux questions d'environnement et d'écologie et à l'animation du littoral. Pour vérifier si nous avons suffisamment de matériau pour analyser et comprendre chacun de ces problèmes nous avons construit un tableau qui indique systématiquement les techniques de recueil utilisées,

les échantillons prélevés, les données disponibles, les prises sur les données et les biais et/ ou limites de chacun des outils pour ce problème<sup>224</sup>.

Pour ce qui concerne la radiographie des pratiques, nous avons obtenu plusieurs types de données grâce à une analyse de documents, à des observations, à nos entretiens, aux questionnaires et aux relevés de fréquentation. Si aucun de ces outils n'autorise un recensement exhaustif, par leur recoupement il est possible d'obtenir une vision générale de l'ensemble des activités pratiquées sur ce littoral, de localiser les sites sur lesquels se déroulent les activités et d'identifier les infrastructures existantes. Si nous avons des informations assez complètes pour ce qui concerne les villes-ports, nos données sont plus éparpillées pour les stations balnéaires et pour les vallées. De la même façon, la localisation des sites de randonnées en dehors du GR21 pose plus de difficultés dans la mesure où les autres sentiers ne sont pas exclusivement organisés autour du littoral. Nous ne les avons donc pas retenus dans notre travail.

La quantification des pratiques est sans doute le problème pour lequel nous avons les données les plus fragiles. Bien que nous ayons tenté d'utiliser plusieurs outils de recueil comme les webcams, les entretiens, les questionnaires, l'analyse de documents et les relevés de fréquentation, nos tentatives de mesure se sont révélées inefficaces. Dans la mesure où nous n'avons pas pu mettre en place un relevé systématique des présents sur les différents sites et en fonction des activités pratiquées, les données recueillies ne donnent qu'un aperçu de la fréquentation. C'est en recoupant ces données, en les croisant avec les conditions météorologiques de pratique et les caractéristiques des saisons que nous pouvons parvenir à identifier les saisons durant lesquelles se croisent le plus grand nombre de pratiquants. Il est difficilement envisageable de parvenir à une analyse plus fine relativement aux moyens dont nous disposons actuellement.

Pour identifier les modalités de pratiques nous nous sommes principalement appuyés sur les données recueillies à l'aide de nos questionnaires, de nos entretiens et des relevés de fréquentation. L'un des biais relatifs à ce problème provient des caractéristiques des échantillons de nos enquêtes. Nous avons peu de femmes, relativement peu de seniors (excepté dans l'enquête pêche à pied) et les moins de 15 ans ont été volontairement évités. Les modalités de pratiques identifiées sont alors principalement celles d'hommes entre 20 et 50 ans, de locaux, d'habités du littoral et qui pratiquent surtout en dehors de toute structure. Une étude spécifique des pratiques des femmes, des jeunes et des licenciés pourrait, à terme,

---

<sup>224</sup> Cf. tableau 10.

compléter nos recherches et permettre de comparer les caractéristiques de ces différents types de pratiquants.

L'identification des pratiquants est réalisée surtout par l'intermédiaire des questionnaires. Dans les entretiens la question de l'âge ou de l'origine socio-professionnelle n'était pas clairement posée aux pratiquants. Bien souvent ces informations nous sont données au fil de la conversation ou bien nous sont connues par avance. La limite de notre échantillonnage pour répondre à ces questions provient principalement d'une surreprésentation des locaux.

Pour ce qui concerne les difficultés rencontrées dans les pratiques, nous nous basons sur des données obtenues par entretiens, par questionnaires, par des observations et par l'analyse de documents d'urbanisme et d'autres études réalisées sur le littoral. Nous avons surtout des données relatives à quelques exemples qui reviennent régulièrement en entretiens mais pas de liste exhaustive des difficultés rencontrées pour chaque type de pratique. Nous savons par exemple que des cales de mise à l'eau comme celle du Havre sont régulièrement « embouteillées » en été, que la cale de Dieppe est enfouie sous les galets et ne peut donc plus être utilisée. Nous avons également connaissance des difficultés posées par les GR21 notamment du fait de l'éboulement des falaises. Les autres entraves ou obstacles sont plus spécifiques soit à une activité, soit à un site particulier.

Nous accédons à la connaissance des représentations du littoral des institutionnels comme des pratiquants par une analyse des discours et des réponses apportées dans les questionnaires, par nos observations et pas une analyse de documents produits par les acteurs qui traduisent les représentations des élus. En effet les discours des élus (en entretien) nécessitent bien souvent un recoupement avec d'autres sources d'information. Puisqu'ils maîtrisent l'art de la communication, ils savent aussi détourner les questions qu'ils jugent inintéressantes ou embarrassantes. Plusieurs zones d'ombre apparaissent ainsi à l'écoute des entretiens sans que l'on soit parvenu à les identifier au moment de l'entretien. Le jeu, pour eux, est surtout de valoriser la politique qu'ils mettent en œuvre sans nécessairement expliciter les raisons de leurs choix et en glissant sur les éventuels effets « pervers ». Les discours des pratiquants présentent eux aussi des zones d'ombre mais qui portent davantage sur des usages « transgressifs », sur des « secrets d'initiés ». Ils parlent, a priori, plus facilement des expériences qu'ils vivent sur la côte, de ce qui leur plaît ou non dans les paysages et les aménagements. En revanche ils tendent à lisser leur discours lorsqu'on leur parle des effets éventuels de leur pratique sur l'environnement. Face à la pression de la norme qui met au

cœur du social la nature et l'environnement<sup>225</sup>, les discours se font éco-citoyens. C'est alors par nos observations ou dans ce qu'ils nous décrivent de leur pratique qu'il faut chercher les décalages entre le dire et le faire pour mieux le donner à voir et le comprendre. C'est aussi dans les conflits que les multiples représentations du littoral et de l'environnement des différents groupes sociaux se donnent à voir le plus clairement. C'est pour cette raison qu'une partie de notre travail s'intéresse aux espaces où l'engrenage se bloque, puisqu'ils constituent des terrains propices au travail de recherche bien plus riches que lorsque le tout social semble homogène. Les contradictions sont révélées clairement même à ceux qui sont extérieurs aux groupes.

Enfin la question de l'offre d'animation, et notamment de son adéquation avec les demandes, trouve des éléments de réponses dans les entretiens, questionnaires, brochures diffusées par les offices de tourisme, les sites Internet des collectivités et des clubs et l'analyse des schémas, études et documents de communication du département. Si nous avons de nombreuses données relatives à ce problème, elles sont extrêmement diversifiées et parfois difficiles à mettre en relief. De plus l'offre de loisirs physiques est souvent confondue avec l'offre culturelle. De la même façon, il est difficile d'identifier clairement les acteurs de l'offre sportive puisque certains clubs (comme ceux de voile) prennent en charge l'ensemble de l'offre nautique d'une commune alors que sur d'autres sites cette offre est plus distribuée ou au contraire centralisée dans un service commun (comme avec les Stations Nautiques). Les problèmes de l'offre de loisirs sont bien souvent, dans les discours et documents analysés, centrés sur les enjeux économiques. Pour analyser et comprendre les enjeux sociaux et territoriaux, de la répartition de l'offre sur le littoral par exemple, il nous faut nécessairement croiser les données obtenues en entretiens ou par questionnaires avec d'autres, comme l'étude des annuaires nautiques, pour identifier la situation géographique des différentes structures.

---

<sup>225</sup> Kalaora, B. (1998). *Au-delà de la nature l'environnement*. Paris : l'Harmattan.

Problème	Sous-objet	Technique de recueil	Echantillon prélevé	Données	Prises sur les données	Biais/ limite
Difficultés	Cohabitation sur les sites de pratiques	Entretiens	26 entretiens pratiquants	Thème 11 et thème 7	Par activités, par sites, par problème	Quelques exemples qui reviennent. Problèmes centrés sur quelques sites. Pas d'activités massives donc peu de problèmes de cohabitation dans l'ensemble ou déjà résolus.
		Questionnaires	46 questionnaires	7 questionnaires en 2007 (question 28); 39 questionnaires (question 23) en 2008.	Par sites, par type de problème posé	Pas de questions spécifiques. Données qui apparaissent dans les questions ouvertes sur les problèmes ou difficultés rencontrées.
		Observations	2 fiches	Observation kite et planches à Saint-Aubin et cale d'Antifer	Par site, par problème	Problème de cohabitation par toujours visible de l'extérieur. Ce sont surtout les pratiquants qui en ont l'expérience.
	Géomorphologie du littoral	Observations	5 fiches	photos et descriptions (7 mai Antifer, Le Havre et Pourville, Octeville, Vasterival)	Par site, par spécificités	Pas de description stricte de la morphologie confondue avec les paysages, le ressenti et l'expérimentation de la côte. 1 sortie avec les géologues dans la Somme (même problématique) mais sans fiche d'observation réalisée.
		Enquêtes existantes	Principalement 3 études	Costa S., AREHN sur les risques, rapport phase 1 ACT OUEST	Par sites, par spécificités, par difficultés posées	Analyse en annexe des études. Pour plus de précisions nécessite de récupérer des études géomorphologiques.
		Entretiens	1 entretien	Entretien enregistré avec un enseignant chercheur en géologie de l'université	Par spécificités, par type de problème, par équipements spécifiques	non retranscrit
	Aménagement d'un espace protégé	Etudes existantes	9 documents d'urbanisme, données du ministère de l'environnement	recensement des sites protégées, documents d'urbanisme	Par type de protection, par limites	Pas d'études spécifiques aux espaces protégés du littoral à la côte. Pas d'analyse systématique de tous les documents d'urbanisme
		Entretiens	4 Entretiens institutionnels	Thème 11 et thème 1	Par type de problèmes posés, par limites	Questions pas spécifiques aux espaces protégés mais à l'aménagement de ce littoral.

**Tableau 14: Exemple de la thématique "difficultés" pour lequel nous avons listé les outils utilisés, les données recueillies et les biais et limites de l'outil pour répondre à cette question. Le tableau renseigné pour chacun des problèmes est consultable en annexe.**

## **2. Activités et formes de pratiques sur la côte d'Albâtre**

Quelles activités y sont pratiquées ? Où et par qui sont-elles pratiquées ? Quelles sont les activités prépondérantes ? Qui sont les pratiquants ? Nous tenterons de dresser ici le profil des pratiques du littoral seinomarin à partir de ceux qui le fréquentent et y pratiquent des activités physiques.

### **2.1. Une multitude d'activités physiques de nature pratiquées**

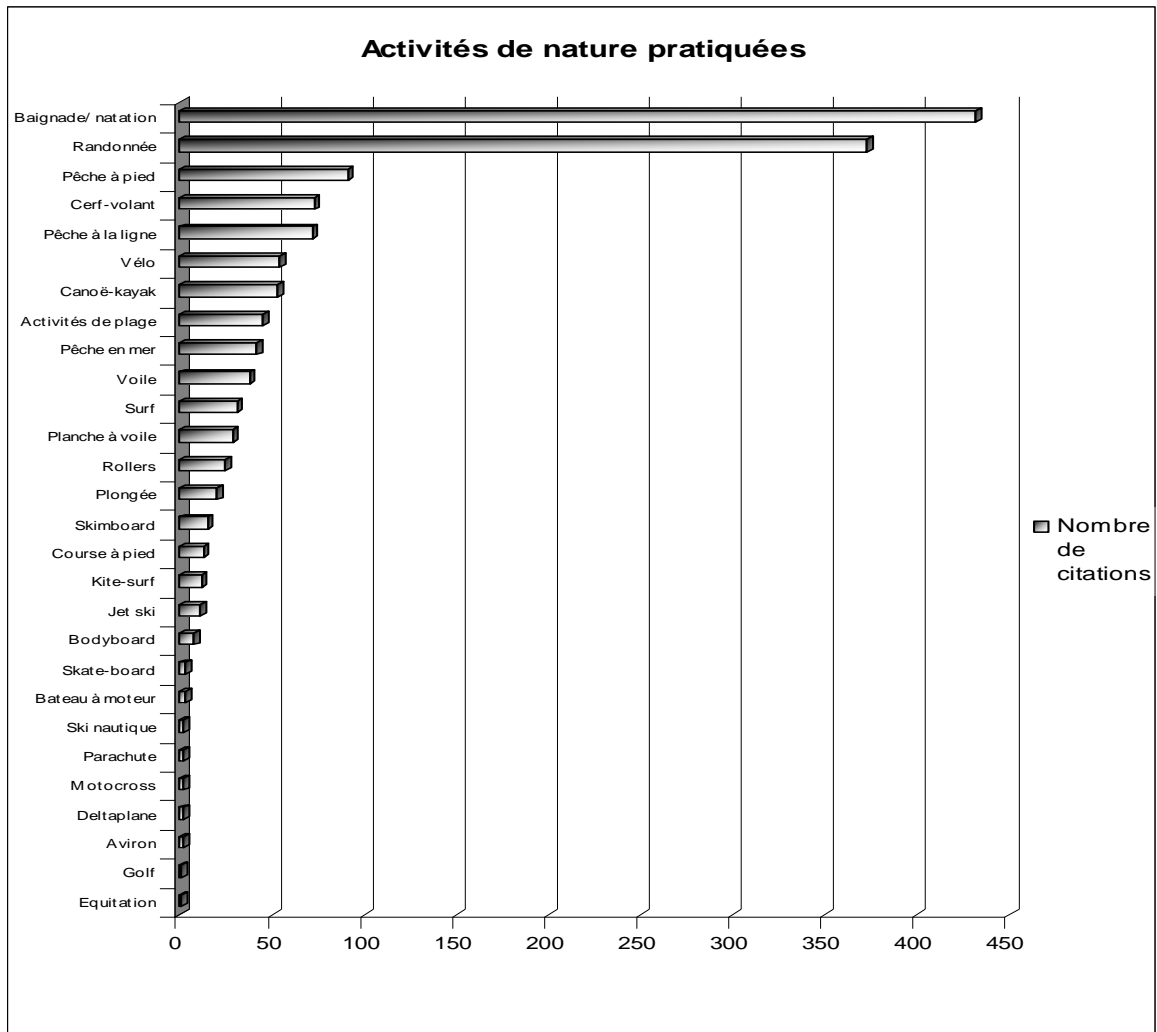
Les questions qui portent sur les activités pratiquées proposent au départ dix-neuf modalités de réponses différentes<sup>226</sup>. Après le recodage des questions « autres » de nos deux enquêtes, nous obtenons vingt-huit modalités. Les activités parapente, course à pied, bodyboard, skate-board, motocross, aviron, golf, randonnée 4x4 et ski nautique ont été ajoutées par les interrogés. La simple analyse des modalités auxquelles les interrogés ont répondu au moins une fois donne un aperçu de la diversité des activités pratiquées sur un littoral généralement jugé inapproprié à la pratique des activités de loisirs de nature.

Loin de l'image austère qui lui est régulièrement prêtée, la côte d'Albâtre est un territoire approprié et investi par des usagers venant pratiquer des activités ludiques et sportives dans un cadre pittoresque. La présence de l'eau est une source en soi d'attractivité. La mer offre effectivement l'opportunité de pratiquer de multiples activités récréatives notamment lors des journées de beau temps. Mais le littoral seinomarin est également investi toute l'année par les touristes comme par les locaux. Même au mois de janvier on peut se faire surprendre par quelques baigneurs ou surfeurs sortant de l'eau frigorifiés mais ravis par ce bain de mer. Le littoral, par ses usages, est donc bien un espace récréatif.

---

<sup>226</sup> Baignade, plongée, surf, planche à voile, voile, kite-surf, canoë-kayak, pêche en mer, jet-ski, pêche à la ligne, pêche à pied, randonnée, deltaplane, cerf-volant, vélo, activités de plage, skimboard, bodyboard et une modalité « autre ».



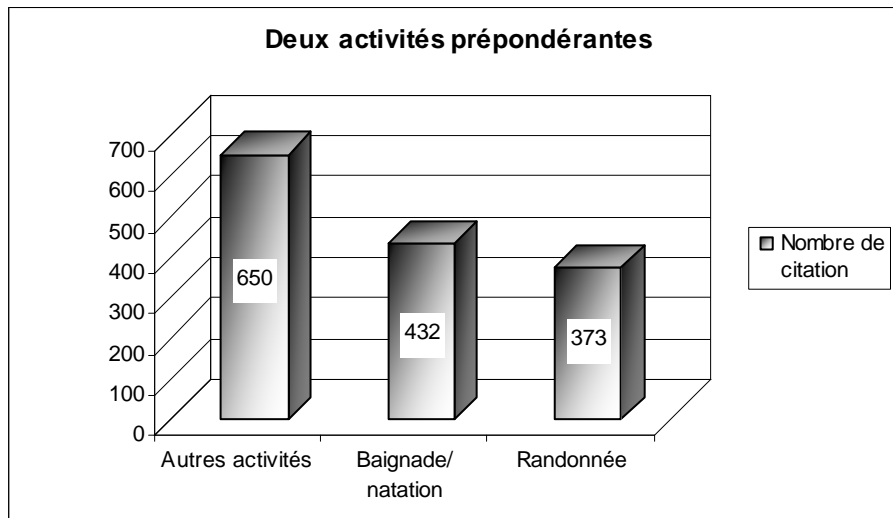


**Graphique 2 : Activités pratiquées sur le littoral en fonction du nombre de citation (Nb. Cit. = 1455, N=560).**

### *2.1.1. Baignade et randonnée : deux activités prépondérantes*

Nous avons combiné puis recodé les variables « activités » et « activités autres » de nos deux enquêtes menées en 2007 et 2008. Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (n=560) dans la mesure où les questions étaient à choix multiples. Ainsi nous comptons 1455 citations et 1 non réponse. L'échantillon total des répondants se compose d'une majorité de pratiquants d'activités de baignade (432 des 560 interrogés déclarent pratiquer la baignade, soit 77,1%). L'activité randonnée est citée 373 fois (soit 66,6% des interrogés qui déclarent pratiquer la randonnée). Contrairement à l'analyse faite par Ludivine Lemoine pour qui l'absence de club de randonnée atteste d'une faible attractivité de la côte, le

littoral apparaît bien comme un espace propice aux activités de randonnées notamment pédestres<sup>227</sup>.



**Graphique 3 : activités baignade et randonnée dans l'échantillon total (Nbr. Cit. =1455, N=560).**

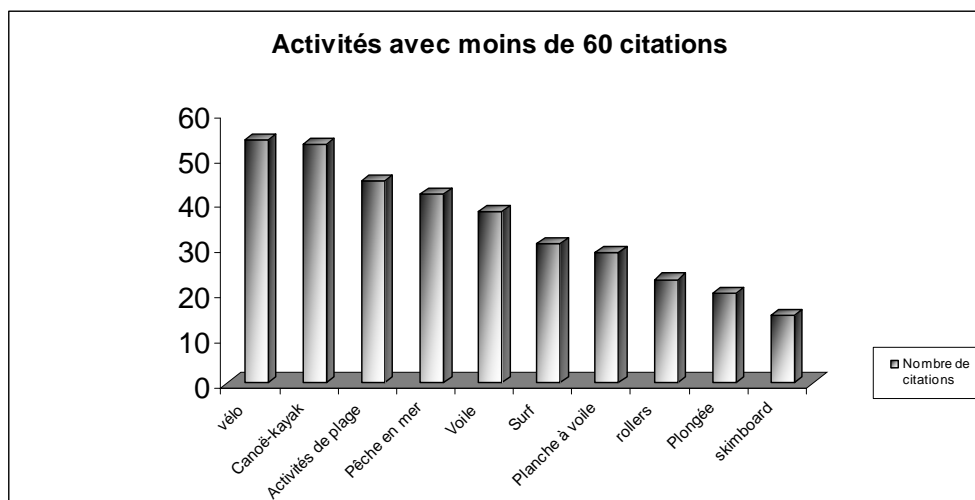
Conformément aux enquêtes nationales<sup>228</sup>, la randonnée et la baignade sont celles qui sont les plus souvent citées. La prépondérance de ces deux activités peut également s'expliquer par la période d'enquête (juillet et août). La baignade est une pratique estivale, et la passation des questionnaires a été réalisée sur les plages des stations balnéaires.

Les activités pêche à pied, pêche à la ligne et cerf-volant comptent plus de 70 citations. Elles sont donc citées par environ 13% des interrogés. On peut donc considérer que l'échantillon peut donner des indications fiables sur ces pratiques.

Treize activités sont citées moins de 60 fois. Elles sont donc citées par moins de 10% des interrogés. Si leur représentativité est faible au regard du poids d'activités comme la baignade ou la randonnée, nous pouvons néanmoins effectuer des analyses statistiques sur ces données mais avec une marge d'erreur plus grande et qu'il nous faudra prendre en compte.

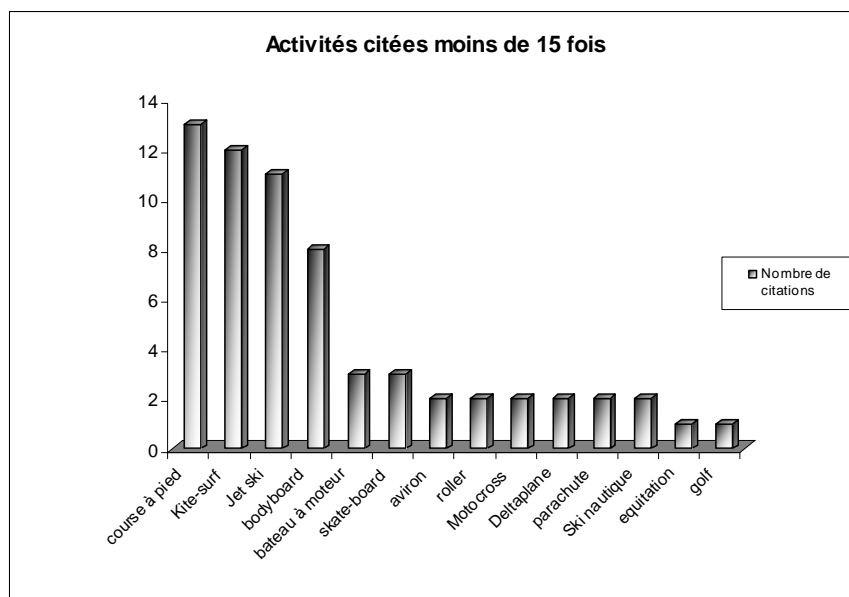
<sup>227</sup> Lemoine, L. (2007). *Les espaces des pratiques sportives auto-organisées: l'exemple de la Haute-Normandie*. Thèse. Rouen : Université de Rouen, Faculté de géographie. P. 180.

<sup>228</sup> Canneva, H. (dir.). (2005). *Op. Cit.*, Muller, L. (2005b). "Participation culturelle et sportive". *Insee première*. N° 1008. P. 2, Thiery, P. (2007). "La pratique du sport durant les vacances d'été". *Stats Info*. N° 07-01.



**Graphique 4 : Effectifs des activités citées moins de 60 fois parmi les 560 interrogés.**

La portée statistique de notre échantillon peut également se trouver amoindrie pour les activités qui comptent moins de 15 citations. Elles sont dès lors citées par moins de 2% des interrogés. Soit l'enquête révèle la faible pratique de ces activités sur le littoral, soit notre échantillon présente des biais. Des activités comme le bodyboard, le roller et le skate-board sont présentes en période estivale sur le littoral, mais sont principalement le fait des jeunes. Or nous avons interrogé davantage les adultes dans la mesure où interroger les plus jeunes revient à obtenir surtout des réponses sur les sorties des parents. De plus le littoral est plus fréquenté par des familles avec de jeunes enfants que par des adolescents et des questions comme celles relatives aux paysages peuvent présenter des difficultés de compréhension. L'aviron est, en revanche, plutôt une activité en eaux calmes qui se pratique assez peu en Manche. Le parachutisme est, lui, présent à l'aérodrome de Dieppe mais se pratique principalement dans les terres. Enfin, des activités comme le bateau à moteur, le MotoCross, le deltaplane, le ski nautique, l'équitation et le golf nécessiteraient une investigation complémentaire dans la mesure où les pratiquants de ces activités ont été peu interrogés au cours des enquêtes par questionnaires et n'ont pas été rencontrés en entretien.



**Graphique 5 : Activités citées moins de 15 fois parmi les réponses des 560 interrogés.**

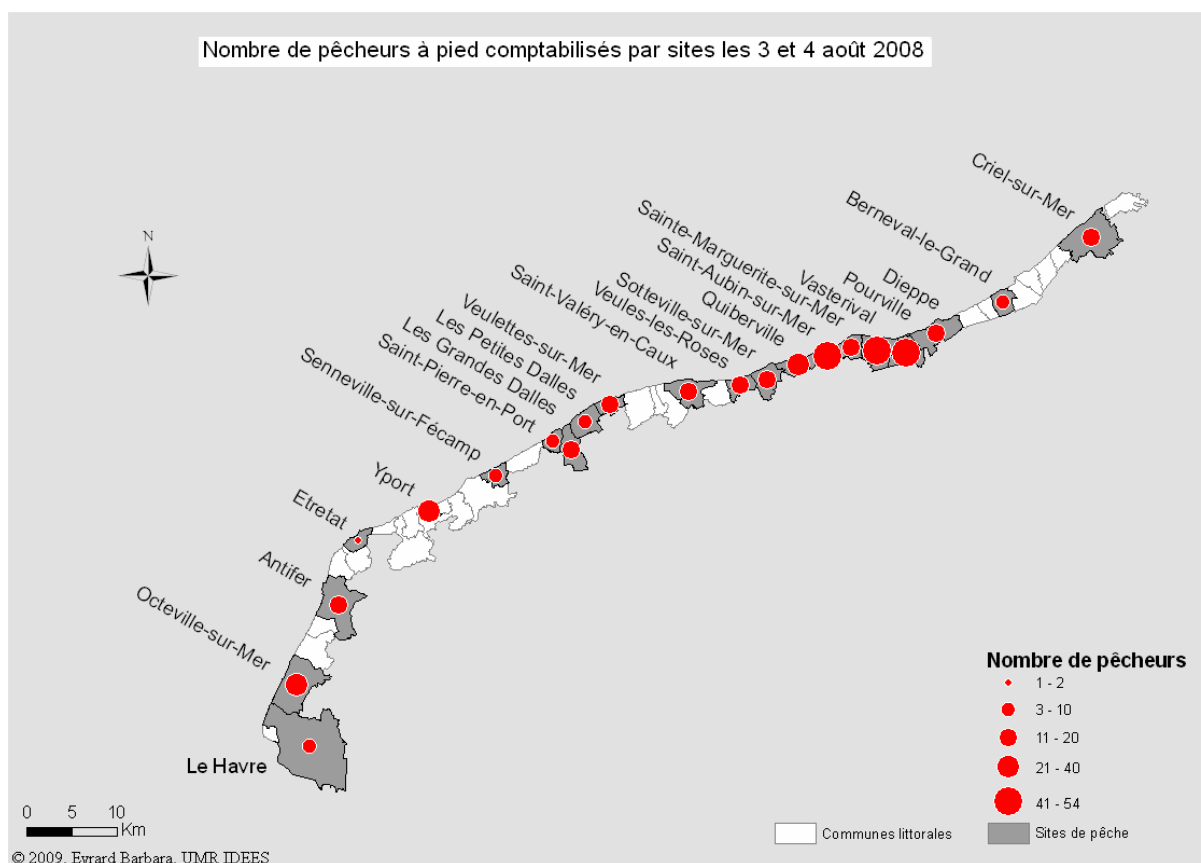
La faible représentation des activités fédérales, comme la voile ou la plongée, est liée d'une part par l'objectif de l'enquête qui était d'interroger les pratiquants d'activités hors structure, mais aussi par la période d'enquête. Les clubs constitués de bénévoles sont le plus souvent fermés l'été. Les structures professionnalisées accueillent principalement de jeunes stagiaires qui ne constituaient pas notre public cible. De plus, la passation des questionnaires s'effectuait sur les plages ou au niveau des points d'entrée donc loin des installations sportives proprement dites. Et enfin, si la Haute-Normandie compte parmi les régions qui ont le moins de licenciés en France (moins de 20 licences pour 100 habitants tous sports confondus), en revanche elle est, avec la Guadeloupe, la région française qui présente le plus fort taux annuel moyen de variation à la hausse du nombre de licences sports de nature délivrées entre 2002 et 2007 (entre 4,5% et 4,7% de taux de variation annuel moyen)<sup>229</sup>. Les activités retenues dans cette enquête sont constituées par l'ensemble des sports nautiques et les activités terrestres telles que la randonnée et l'équitation.

Dans nos enquêtes nous avons également peu touché de pratiquants d'activités de glisse. Là encore, l'une des explications peut être la période de passation des questionnaires dans la mesure où la saison estivale présente des conditions météorologiques peu favorables à la pratique, excepté pour des débutants car les vents et les vagues sont généralement assez faibles. De plus les pratiquants d'activités de glisse rencontrés en entretien expliquent utiliser leurs vacances pour pratiquer sur d'autres littoraux. Et lorsqu'ils restent dans le département ils ne sont pas présents sur les plages dans la mesure où ils naviguent.

<sup>229</sup> Ministère de la Santé de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative. (2008). *Les chiffres clés du sport*. Paris : MSJSVA.

### 2.1.2. Focale sur l'activité pêche à pied

Dans la mesure où les questionnaires diffusés pour la pêche à pied sont très différents de ceux des enquêtes loisirs, les données sont analysées séparément des autres. Le comptage effectué révèle la présence de pêcheurs sur l'ensemble du littoral. Un enquêteur était chargé de compter les pêcheurs sur l'ensemble de la côte. Sur la première journée il a couvert la zone du Havre à Saint-Valéry-en-Caux. Sur la seconde journée il a compté de Veules-les-Roses jusqu'au Tréport. Lors des deux journées de dénombrement des pratiquants, 348 pêcheurs ont été repérés sur les sites. La première journée de dénombrement fut orageuse et pluvieuse et a nécessité un nouveau comptage en 2009 afin de compléter les données manquantes (entre Fécamp et Les Grandes Dalles). Au final, nous avons compté 398 pêcheurs. La pêche à pied est donc une activité importante qui mobilise de nombreux pratiquants sur l'ensemble de la côte.



**Carte 24 : Dénombrement des pêcheurs à pied par sites de pêche.**

Les nombre de pêcheurs à pied que nous avons obtenu est proche du dénombrement réalisé par l'AESN par campagnes de photographie aérienne en 1994. Ainsi l'AESN recense 310 pêcheurs en mars, et 630 en juillet 1994.

Lors de sessions d'enquête, nous avons en moyenne sur les trois sites simultanément, au mieux, 100 pêcheurs à pied.

Au cours de l'enquête nous avons sondés 389 pêcheurs et avons essuyés 59 refus. Notre population, sur les trois sites, s'élève donc à 448 pêcheurs.

Puisque l'on observe une centaine de pêcheurs simultanément sur les trois sites, que l'on sait qu'il en existe 448 sur cette zone, alors on peut considérer que lorsque 100 sont sur place, 348 restent chez eux.

Dès lors, si on reprend les données de l'AESN, que l'on a sur une session 630 pêcheurs (fourchette haute) alors on peut estimer la population totale des pêcheurs à pied sur ce littoral à 2192 [630\*3,48].

La portée de l'enquête est cependant limitée quasi exclusivement aux pêcheurs à pied. Elle ne nous apporte donc pas d'informations relatives aux pêcheurs en mer et aux pêcheurs à la ligne. Ces activités mériteraient des investigations supplémentaires.

	Nombre de pêcheurs sortis simultanément	Nombre total de pêcheurs
3 sites enquête GIPSA	100	448
Enquête AESN mars 1994	310	950 (estimation)
Enquête AESN juillet 1994	630	2192 (estimation)

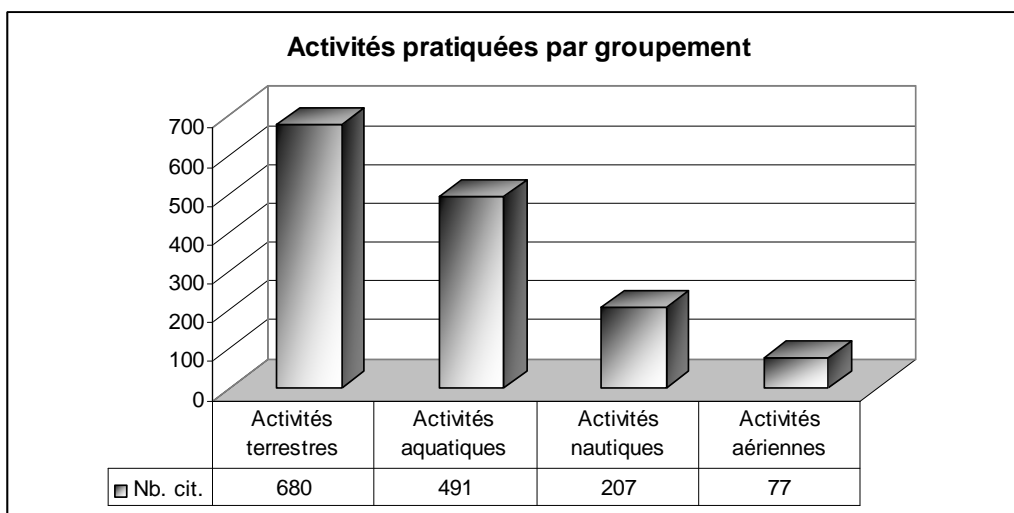
**Tableau 15 : Estimation du nombre total de la population des pêcheurs à pied sur le littoral.**

### 2.1.3. Une prépondérance des activités terrestres

Nous voyons dès lors que ce qui constitue à la fois la richesse et la complexité de notre terrain d'étude, c'est que les activités physiques de loisirs de la côte recouvrent une multitude de pratiques. En recourant à la classification usuelle présentée en première partie (cf. tableau n°3), nous pouvons effectuer un regroupement des activités.

Il apparaît alors que, conformément aux enquêtes nationales<sup>230</sup> qui traitent pourtant en grande partie des effectifs licenciés, que les activités terrestres sont celles qui sont principalement pratiquées sur la côte d'Albâtre mais avec un écart très faible entre activités terrestres et activités aquatiques. Sur cette côte, même les plagistes pratiquent au moins une activités terrestres. Les plages de galets se prête effectivement peu à l'oisiveté.

<sup>230</sup> Canneva, H. (dir.). (2005). *Op. Cit.*



**Graphique 6 : nombre de citations par groupe d'activités (Nbr. Cit. = 1455, N=560).**

Ce tableau simplifié révèle la prépondérance des activités terrestres sur les activités nautiques. Les conditions météorologiques ainsi que la température de l'eau peuvent être une piste explicative. Ce constat peut également étayer la thèse d'auteurs comme Bruno Lecoquière<sup>231</sup> affirmant que les normands sont davantage terriens que marins et se tourneraient dès lors préférentiellement vers l'intérieur des terres pour s'adonner à leurs loisirs. Enfin, nous pouvons également émettre l'hypothèse selon laquelle les activités terrestres comme la randonnée sont moins coûteuses et moins techniques, donc plus accessibles<sup>232</sup>, que les activités nautiques et aquatiques.

## 2.2. Caractéristiques des échantillons

### 2.2.1. Enquêtes loisirs et enquête pêche, deux populations d'âge distinct

L'échantillon de nos enquêtes loisirs se compose majoritairement de 15-25 ans (24,5%), de 35 à 45 ans (21,8%) et de 45 à 55 ans (17,8%). Autrement dit ce sont surtout des « actifs » que l'on rencontre sur les plages de ce littoral. Les moins de 15 ans n'en sont pas nécessairement absents, mais ils n'ont pas été interrogés au cours des enquêtes.

Dans la mesure où notre échantillonnage par catégorie d'âge n'est pas réalisé « au hasard », nous ne sommes pas en mesure de comparer notre population à celle de Seine-Maritime.

<sup>231</sup> Lecoquière, B. (1998). *L'estuaire de la Seine. Espace et territoire*. Rouen : Publication des universités de Rouen et du Havre.

<sup>232</sup> Lemoine, L. (2007). *Op. Cit.*

	Nb. cit.	Fréq.
Moins de 15	5	0,90%
De 15 à 24	136	24,50%
De 25 à 34	88	15,90%
De 35 à 44	121	21,80%
De 45 à 54	99	17,80%
De 55 à 64	69	12,40%
65 et plus	37	6,70%
Total cit.	555	100%

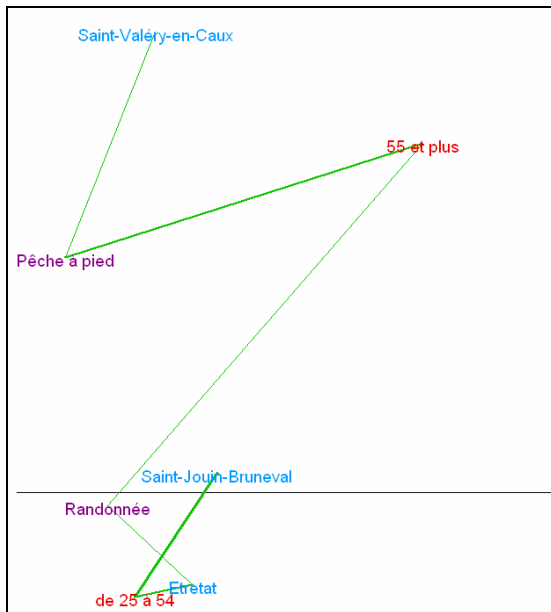
**Tableau 16 : Classes d'âge des répondants**

Une analyse par profil de modalités indique que les 15-24 ans ont majoritairement été interrogés au Havre. Le calcul du Pourcentage de l'Ecart Maximum (PEM) montre que 34% de cette classe d'âge s'exprime dans la modalité « Le Havre ». Pour les 25-54 ans, le calcul du PEM révèle que 27% de cette classe d'âge s'exprime dans la modalité « Etretat » et 35% dans la modalité « Saint-Jouin-Bruneval ». L'essentiel des pratiquants de cette classe d'âge ont donc été interrogés dans des stations balnéaires.

Les figures 4 et 5 ci-dessous correspondent à une représentation graphique<sup>233</sup> de l'Analyse Factorielle de Correspondance (AFC) réalisée à partir des variables « lieu d'interview », « âge » et « activités pratiquées ». Les deux figures donnent à voir les liaisons existantes entre les modalités des trois variables. Plus le trait est épais, plus le lien est fort. L'AFC met en évidence que les 15-24 ont été interrogés au Havre, ils pratiquent le skimboard (PEM = 79%) et le canoë-kayak. Les 25-54 ans ont été interrogés surtout à Saint-Jouin-Bruneval et Etretat. Ceux qui ont été interrogés à Etretat pratiquent surtout la randonnée. Enfin, les plus de 55 ans pratiquent la pêche à pied et les pêcheurs à pied ont principalement été interrogés à Saint-Valéry-en-Caux.

<sup>233</sup> Les représentations graphiques des AFC utilisées ici correspondent en fait à des analyses post-factorielles. Représenter graphiquement une AFC de base nécessiterait effectivement une représentation en trois dimensions impossible à représenter sur papier.



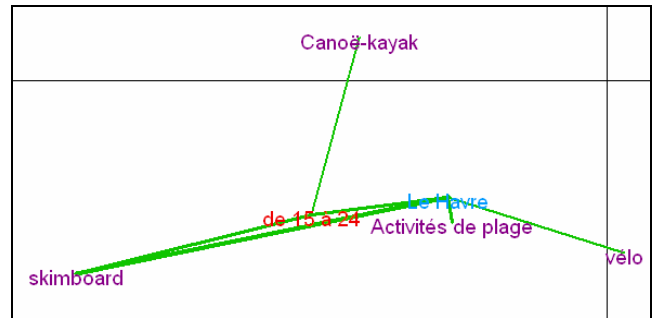


**Figure 4 : Analyse post-factorielle variable structurante 25-54 ans et 55 et plus.**

Nos deux enquêtes loisirs révèlent un lien entre le lieu de passation et la catégorie d'âge des interrogés. On constate une présence des moins de 25 ans principalement dans les villes-ports. Or c'est dans ces stations que se trouve la plus grande diversité d'animations et d'infrastructures de loisirs avec notamment des terrains de beach-volley et de beach-soccer, des pistes aménagées pour la pratique du vélo, du roller ou encore du skate-board et pour le Havre un skate-park.

Les 25-54 ont été majoritairement interrogés dans les stations balnéaires. Or, ce type de stations propose des infrastructures ludiques qui s'adressent principalement aux enfants (balançoires, structures réservées aux moins de 12 ans ou encore pataugeoires). Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que les villes-ports attirent davantage un public de jeunes adultes alors que les stations balnéaires tendraient à attirer surtout un public familiale.

Pour les pêcheurs interrogés on constate un âge moyen de 52,13 ans ( $\pm 15,25$ ). 53% de notre échantillon a 55 ans et plus. La comparaison entre les classes d'âge des interrogés et celles de la population de Seine-Maritime est possible puisque nous avons interrogés les présents sans discrimination. Les classes utilisées sont celles proposées par l'INSEE dans son recensement de 2006. On constate une différence significative entre l'âge des pêcheurs interrogés et la population de Seine-Maritime.

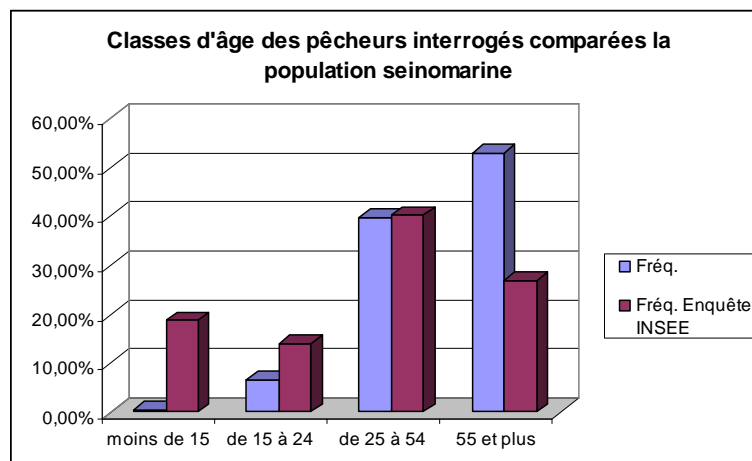


**Figure 5 : Analyse post-factorielle variable structurante 15-24 ans.**

	Age Insee données 2006		Age des pêcheurs	
	Effectif	Fréq.	Effectif	Fréq.
Moins de 15 ans	234630	18,86%	2	0,50%
15 à 24 ans	174338	14,02%	26	6,70%
25 à 54 ans	500625	40,25%	155	39,80%
55 ans et plus	334239	26,87%	206	53,00%
Total cit.	1243832	100,00%	389	100%

**Tableau 17 : Comparaison entre les classes d'âge de la population de Seine-Maritime (données INSEE) et celles les pêcheurs interrogés**

Les pêcheurs de moins de 15 ans sont significativement moins nombreux ( $ddl=1$  ;  $n=389$  ;  $Khi^2=85,56$  ;  $p<.05$ ) de même que les 15-24 ans ( $ddl=1$  ;  $n=389$  ;  $Khi^2=17,37$  ;  $p<.05$ ), alors que les plus de 55 ans sont significativement plus nombreux que dans notre population de référence ( $ddl=1$  ;  $n=389$  ;  $Khi^2=134,71$  ;  $p<.05$ ). Cette différence positionne la pêche à pied comme une activité de senior.



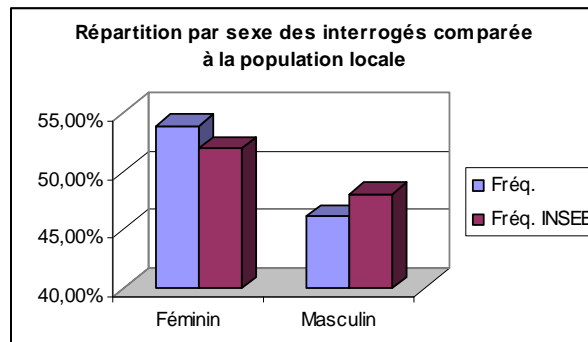
**Graphique 7 : Répartition des pêcheurs par classes d'âge (N=389) au regard de la population locale (Source : enquête INSEE bilan démographique local, 2006).**

Les pêcheurs de 55 ans et plus ont principalement été interrogés au Havre (PEM=52%) et ils ramassent principalement des moules. Les 25-54 ans ont plutôt été interrogés à Octeville-sur-Mer (PEM=18%). Cette différence peut s'expliquer notamment par l'accessibilité du site. L'accès au site de pêche à Octeville se fait par un escalier qui compte environ 400 marches si on considère que la mobilité des seniors est plus limitée que celle des adultes on comprend dès lors leur moindre représentativité sur ce site.

### 2.2.2. Une différenciation sexuée en fonction des activités

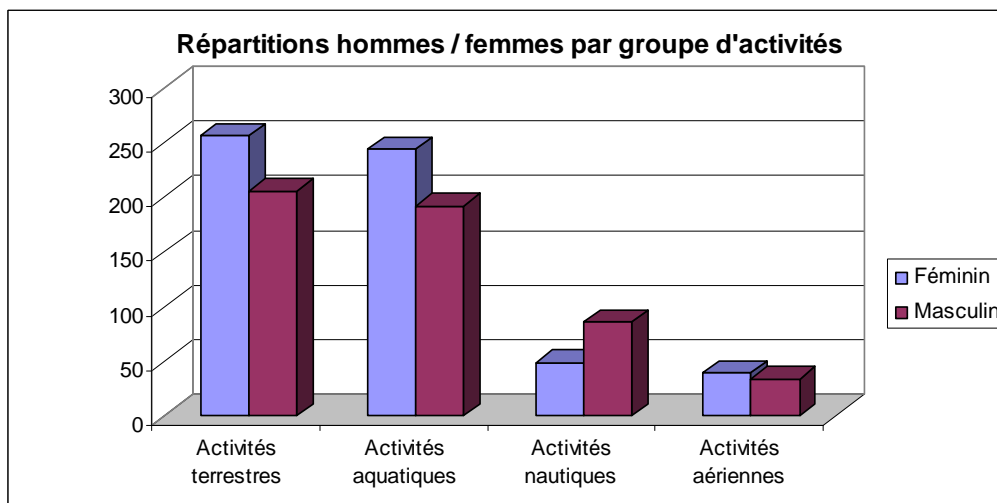
Nous avons agrégé les réponses de nos deux enquêtes loisirs, dans la mesure où la répartition des sexes entre ces deux enquêtes varie peu. L'échantillon total de nos enquêtes loisirs se compose de 53,9% de femmes et 46,1% d'hommes. La population de Seine-Maritime est, elle, composée de 51,97% de femmes et de 48,03% d'hommes. Il n'y a pas de

différence significative entre notre échantillon et la population de référence (ddl=1 ; n=560 ;  $Khi^2=0,86$  ;  $p>.05$ ).



**Graphique 8 : Répartition des pratiquants interrogés par sexe (N=560) comparée à la répartition des seinomars (enquête INSEE bilan démographique local, 2006).**

La proportion de pratiquantes interrogées sur les plages du littoral est légèrement supérieure à la celle relevée par l'INSEP (47%)<sup>234</sup> dans son enquête sur les sports de nature. Cependant, l'enquête INSEP révèle également que la répartition hommes – femmes dépend des activités de nature considérées. La randonnée, le vélo et l'équitation sont parmi les activités où la proportion de femmes est la plus importante (environ 50%). A l'inverse les sports nautiques sont majoritairement masculins.



**Graphique 9 : répartitions hommes et femmes en fonction des groupes d'activités (N = 560).**

Une AFC effectuée à partir du croisement des variables « sexe », « âge » et « activités pratiquées » nous révèle que la variable « féminin » est structurante des activités baignade et randonnée.

<sup>234</sup> Canneva, H. (2005). *Op. Cit.*

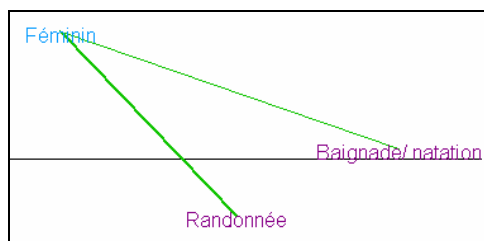


Figure 6 : Analyse post factorielle et variable structurante « féminin ».

La variable « masculin » est structurante de l'activité planche à voile, surf, pêche en mer et pêche à la ligne.

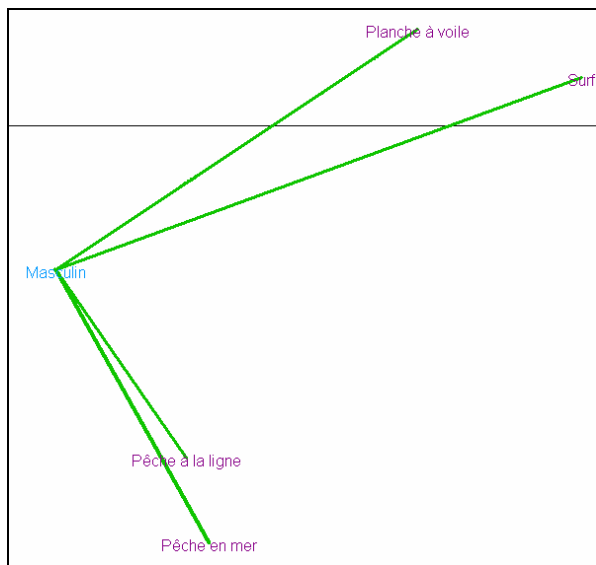


Figure 7 : Analyse post factorielle et variable structurante homme.

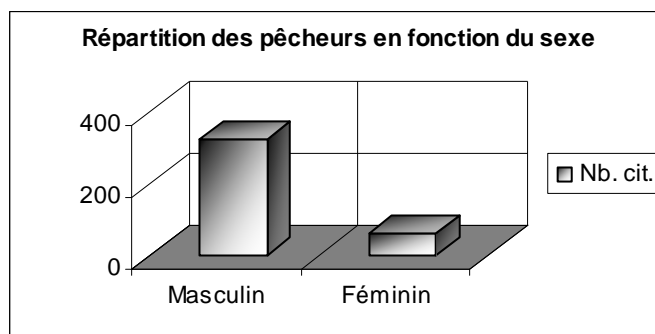
Notre enquête rejoint donc celles déjà menées par ailleurs qui démontrent une détermination du sexe (du genre) dans le choix des activités pratiquées<sup>235</sup>. Ainsi, pour Louveau « [...] s'agissant des femmes, appartenance de sexe et appartenance sociale surdéterminent les (im)probabilités de pratique, les disciplines choisies, les lieux et les finalités »<sup>236</sup>. Les activités sportives du littoral haut-normand n'échappent pas à ces représentations et déterminations. La rudesse des conditions de pratique des activités nautiques peut être un élément explicatif dans la mesure où les femmes sont seulement 36,4% à pratiquer des activités aquatiques. Pour autant sur 302 femmes interrogées 244 pratiquent la baignade (80,8%). Il semble donc que cette différenciation dans les activités nautiques soit moins liée aux conditions de pratiques qu'à des représentations sociales et culturelles.

Enfin, la pêche à pied est une pratique quasi exclusivement masculine. 84,1% de notre échantillon est constitué d'hommes. Les femmes interrogées accompagnaient souvent leur ami ou mari à la pêche. Nous avons croisé peu de groupes de femmes ou de femmes seules.

<sup>235</sup> Citons notamment les travaux de Terret, T. et Zancarini-Fournel, M. (2006). *Le genre du sport*. Paris : Presses Université du Mirail, et Defrance, J. (1995). *Sociologie du sport*. Paris : La Découverte. Coll. Repères.

<sup>236</sup> Louveau, C. (2006). "Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport". In Terret, T. et Zancarini-Fournel, M., (dir.). *Le genre du sport*. Paris : Presses Université du Mirail. P. 120.

La répartition hommes / femmes de notre échantillon est significativement différente de la répartition des sexes dans notre population de référence (ddl=1 ; n=389 ;  $\text{Khi}^2=202,33$  ;  $p<.05$ ).



**Graphique 10 : Répartition hommes / femmes dans l'activité pêche à pied (N=389).**

Ces résultats confirment ceux de différentes enquêtes menées sur la pêche récréative qui établissent que les pêcheurs de loisirs normands sont des hommes dans 80% des cas<sup>237</sup>.

### 2.2.3. Un littoral « populaire » ?

En ce qui concerne les questions relatives à la catégorie socio-professionnelle, nos deux enquêtes loisirs présentent des profils de populations similaires. Si l'on agrège les résultats, les professions les plus représentées dans notre échantillon sont les inactifs (31,79%) et les employés (26,6%). Viennent ensuite les ouvriers (13,6%) et les cadres (13,4%). Les professions les moins représentées sont les professions intermédiaires (5,36%), les commerçants, artisans et chefs d'entreprise (4,29%) et les agriculteurs (0,40%).

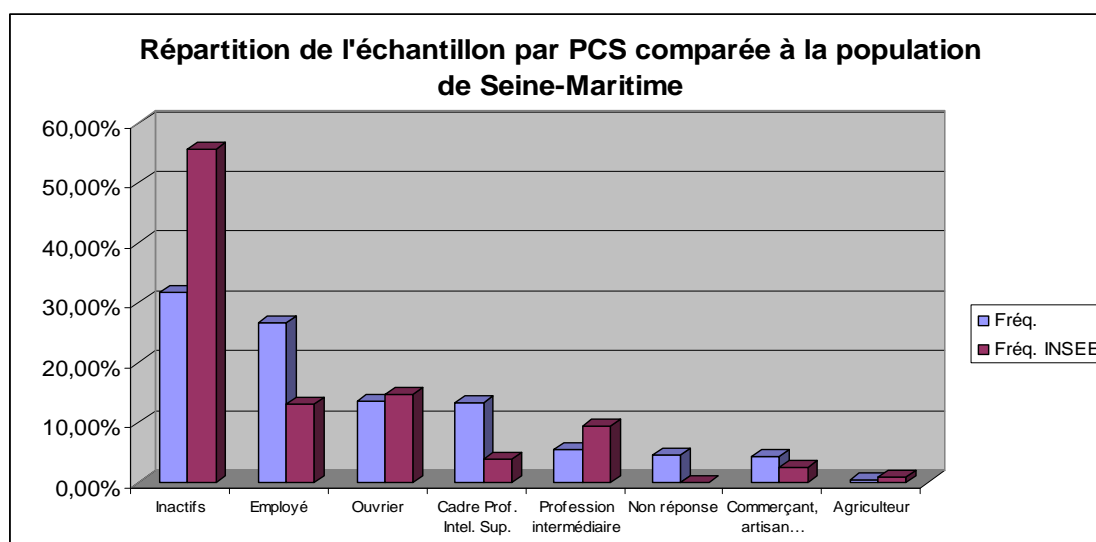
	Nb. cit.	Fréq.
Employé	149	26,61%
Inactifs	178	31,79%
Ouvrier	76	13,57%
Cadre Prof. Intellectuelles Sup.	75	13,39%
Profession intermédiaire	30	5,36%
Commerçant, artisan, chef d'entreprise	24	4,29%
Agriculteur	2	0,36%
Non réponse	26	4,64%
TOTAL CIT.	534	

**Tableau 18 : Répartition des plagistes interrogés par catégories socio-professionnelles**

La répartition des PCS dans notre échantillon est significativement différente de la répartition des catégories socio-professionnelle de notre population de référence (ddl=7 ; n=534 ;  $\text{Khi}^2=151,33$  ;  $p<.05$ ). On constate une surreprésentation significative des employés,

<sup>237</sup> Notamment les enquête : AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie). *Etude socio-économique de la pêche de loisir. Rapport de synthèse*, IFREMER, B. (2007). *Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM. Synthèse des résultats*. Paris : IFREMER, IODDE. (2007). *La pêche à pied récréative sur Marennes - Oléron. Programme « R.E.V.E. » 2006 - 2009. Second rapport intermédiaire de diagnostic. Décembre 2007.*

des cadres et professions intellectuelles supérieures et des commerçants artisans et chefs d'entreprise. A l'inverse on constate une sous représentation significative des professions intermédiaires et des inactifs. On peut noter une relative diversité des catégories socio-professionnelle des personnes interrogées sur le littoral. Mais il semble que la fréquentation du littoral soit le fait de personnes avec un niveau de vie plutôt élevé ce qui tend à confirmer les enquêtes relatives aux sports de nature<sup>238</sup>.



**Graphique 11 : Répartition des enquêtés par catégories socio-professionnelles (n=560) comparée aux catégories socio-professionnelles des seinomaris (Source : enquête INSEE, recensement de la population 1999).**

Nous avons également combiné nos deux enquêtes sur la question du niveau d'étude. Les niveaux d'études les plus représentés sont les CAP/BEP (24,3%), les diplômés supérieurs à bac + 2 (22,3%) et les diplômés du baccalauréat général ou professionnel (21,8%). Viennent ensuite les diplômés d'un bac + 2 (11,4%), les non diplômés (10,5%) et les titulaires d'un BEPC (8,9%).

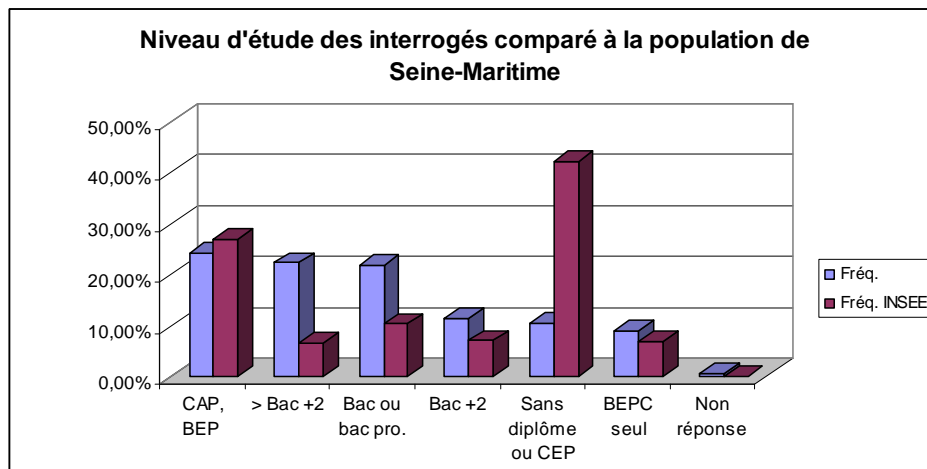
	Nbr. Cit.	Fréq.
CAP, BEP	136	24,30%
> Bac +2	125	22,30%
Bac ou bac pro.	122	21,80%
Bac +2	64	11,40%
Sans diplôme ou CEP	59	10,50%
BEPC seul	50	8,90%
Non réponse	4	0,70%
Total Obs.	560	100%

**Tableau 19 : répartition des plagistes interrogés en fonction du plus haut niveau d'étude atteint.**

Le niveau d'étude des interrogés est significativement différent de celui de la population de Seine-Maritime (ddl=5 ; n=556 ;  $\text{Khi}^2=284,59$  ;  $p<.05$ ). On constate une sous

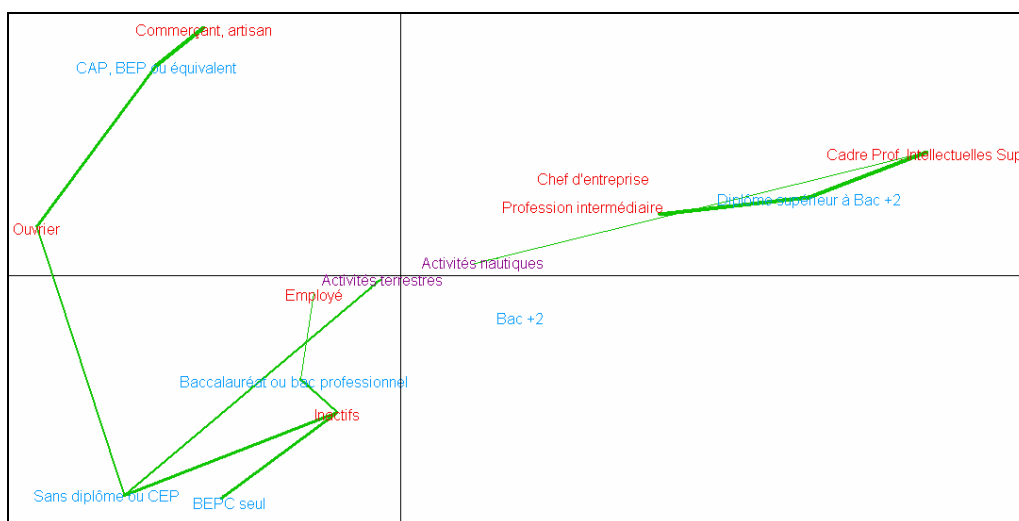
<sup>238</sup> Citons notamment Bessy, O. et Naria, O. (2004). "Sociologie des pratiquants des sports de nature. L'exemple de la Réunion". *Cahier Espaces*. N° 81. P. 52-77, Canneva, H. (dir.). (2005). *Op. Cit.*

représentation significative des non diplômés. En revanche on constate une surreprésentation significative des diplômés titulaires d'un baccalauréat, d'un diplôme supérieur à bac +2 ou d'un BEPC.



**Graphique 12 : Répartition des interrogés par niveau d'étude (n= 560) comparée au niveau d'étude des seinomarins non scolarisés de plus de 15 ans (Source : enquête INSEE, recensement de la population, 1999).**

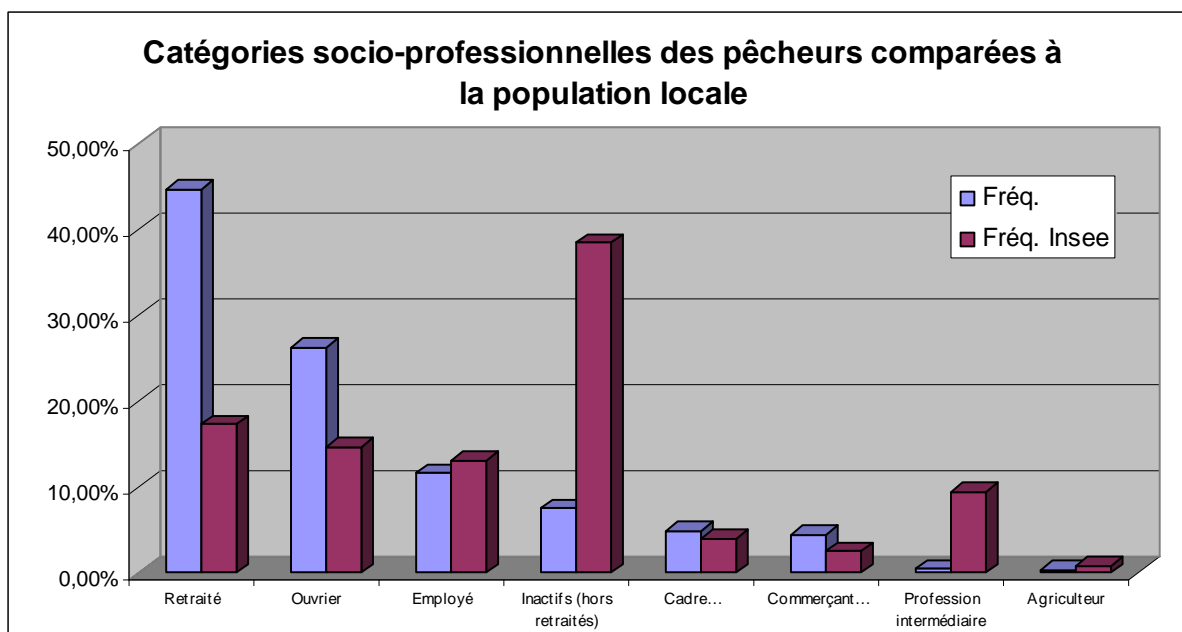
Une analyse à partir du croisement des catégories socio-professionnelles et des niveaux d'études révèle une différenciation de la distribution des interrogés en fonction des activités. Ainsi les activités terrestres sont le fait principalement de non diplômés et les activités nautiques sont le fait des cadres et professions intellectuelles supérieures (illustré par le graphique de l'analyse post-factorielle présenté dans la figure n°8 ci-dessous). Ces résultats confirment les résultats de l'enquête Insep<sup>239</sup> dans laquelle les sports nautiques sont considérés parmi les activités les plus discriminantes socialement du fait du coût élevé du matériel et du prix du séjour sur le lieu de pratique.



**Figure 8 : Analyse post factorielle des variables « niveau d'études », « catégorie socio-professionnelle » et « activités classifiées ».**

<sup>239</sup> Canneva, H. (dir.). (2005). *Op. Cit.*

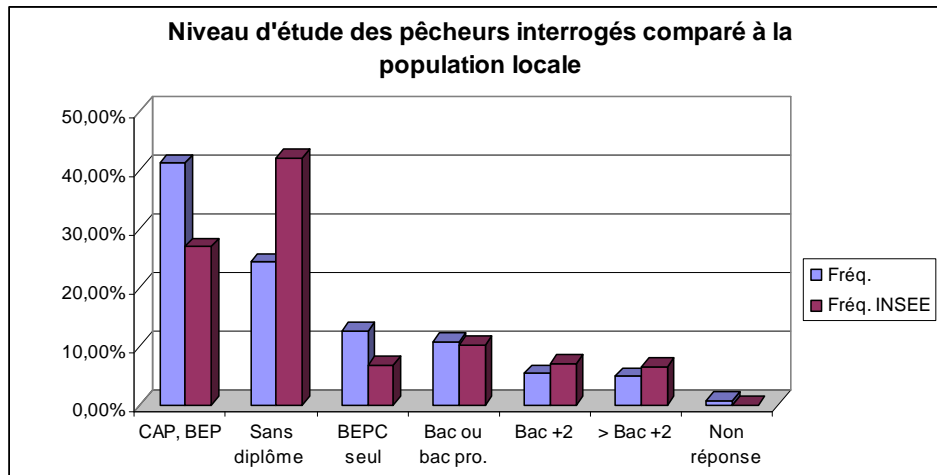
Les professions les plus représentées dans notre échantillon de pêcheurs à pied sont les retraités (44,7%) et les ouvriers (26,2%). La répartition des catégories socio-professionnelles de notre échantillon est significativement différente de celle de la population locale (ddl=7 ; n=389 ;  $\text{Khi}^2=170,13$  ;  $p<.05$ ). On constate une surreprésentation significative des retraités et des ouvriers. En revanche on remarque une sous représentation significative inactifs (hors retraités) et de ceux qui exercent des professions intermédiaires.



**Graphique 13 : Catégories socio-professionnelles des pêcheurs à pied enquêtés (n=389) comparées au PCS de la population seinomarine (Source : enquête INSEE, recensement de la population, 1999). Les retraités ont été isolés des inactifs afin d'identifier ceux qui sont sans activité professionnelle et ceux qui sont en arrêt d'activité.**

En ce qui concerne le niveau d'étude, une majorité d'interrogés a un CAP ou un BEP (41,1%), est sans diplôme (24,4%) ou a obtenu le BEPC (12,6%). La répartition des diplômes dans notre échantillon est significativement différente de la répartition dans la population de référence (ddl=5 ; n=386 ;  $\text{Khi}^2=92,05$  ;  $p<.05$ ). On constate une surreprésentation significative des titulaires d'un CAP ou d'un BEP et de ceux qui ont un BEPC. En revanche on a une sous représentation significative des non diplômés. La pêche à pied peut dès lors être considéré comme une activité de loisir « populaire ». Ces données sont confirmées par les enquêtes de l'AESN, de l'IFREMER et de IODDE présentées précédemment.





**Graphique 14 : Répartition des pêcheurs à pied par niveau d'étude (n=386) comparée au niveau d'étude de la population de Seine-Maritime non scolarisée de plus de 15 ans (Source : enquête INSEE, recensement de la population, 1999).**

### 3. Dynamique des activités de loisirs

Nous avons vu que la côte d'Albâtre présente une grande diversité d'activités et qu'elle accueille un public hétérogène. Où vont et d'où viennent les pratiquants ? Quelle est la dynamique des activités récréatives sur ce littoral ? Quels sont les pôles d'attractivité, les sites structurants ? Y'a-t-il une spécificité du fonctionnement des activités sur cette côte ?

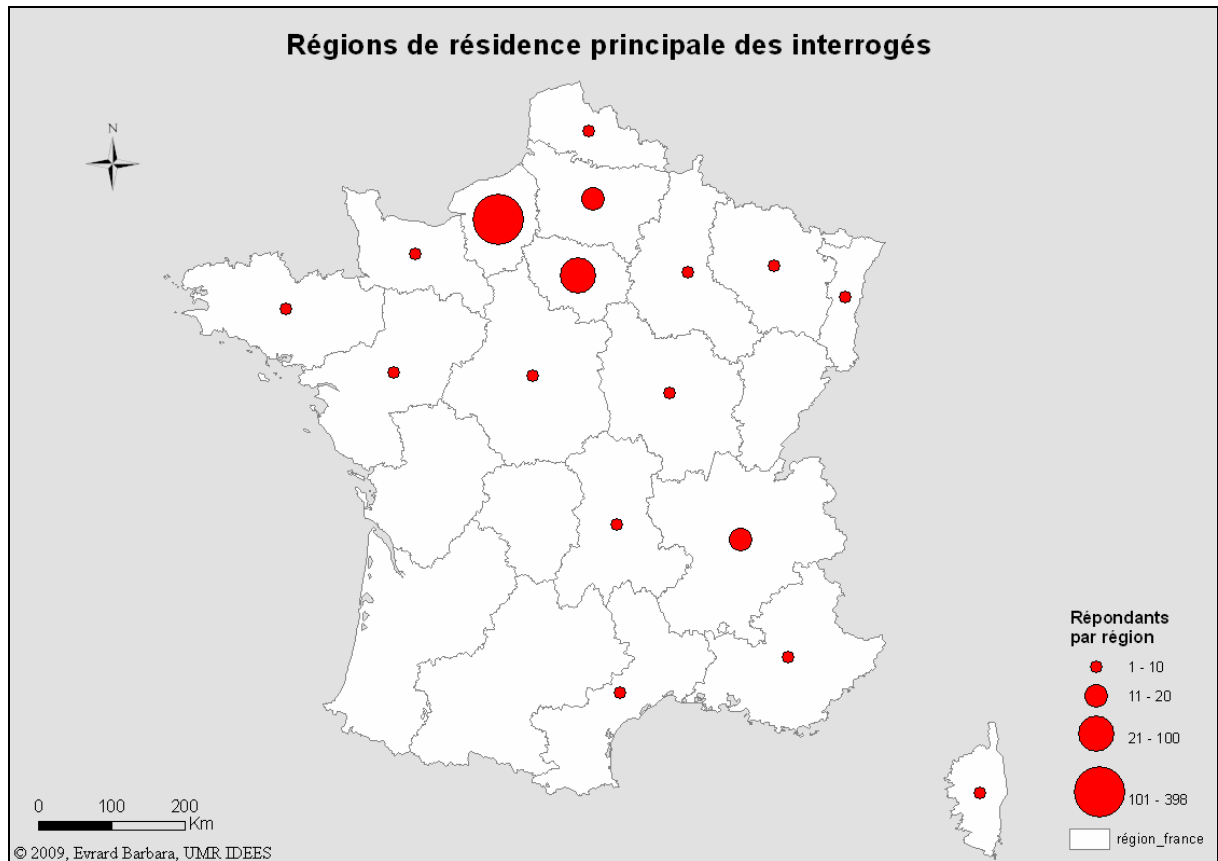
#### 3.1. Provenance géographique des pratiquants et sites de pratiques

##### 3.1.1. Un espace de pratique de proximité ?

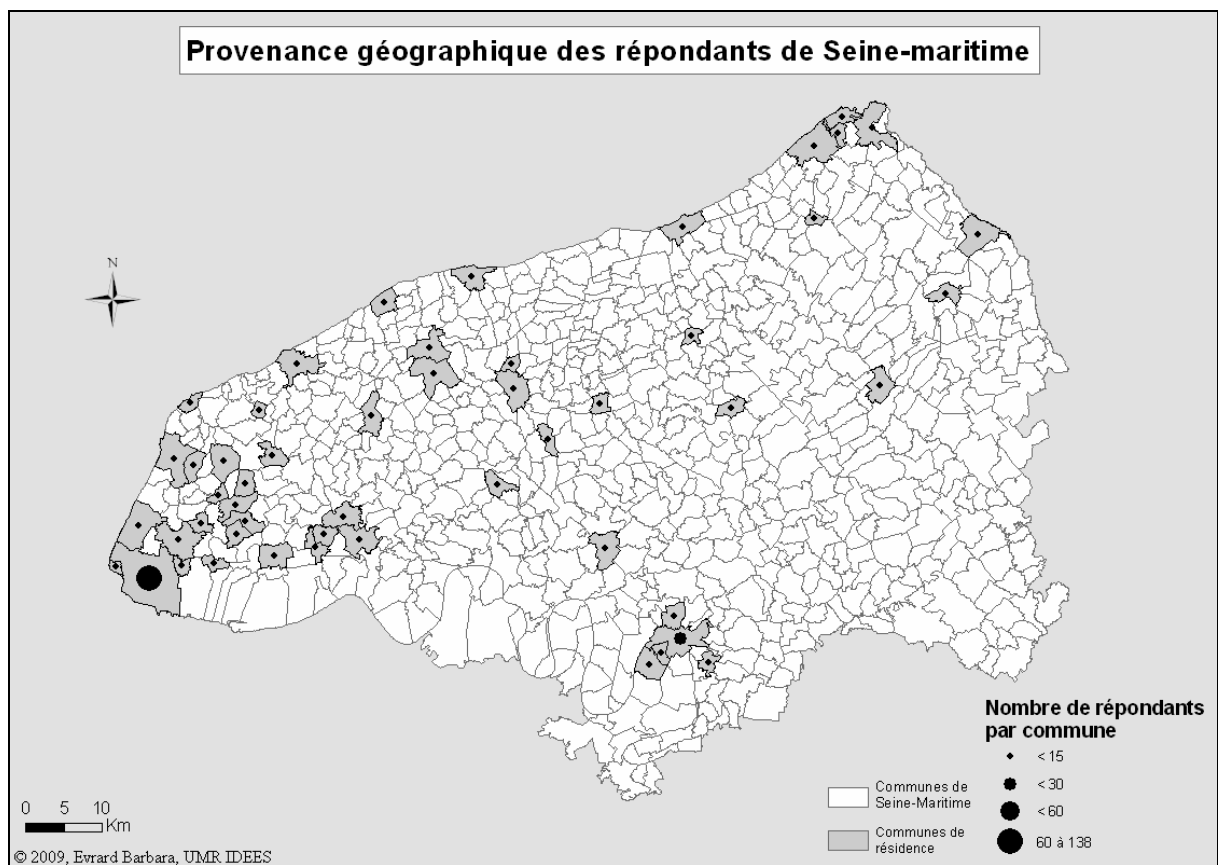
La majorité des pratiquants provient de la région Haute-Normandie (70%) et est majoritairement seinomarin (67,8%). Les touristes pratiquants hors département viennent pour la plupart d'Ile-de-France et de la moitié nord de la France. Les touristes pratiquants étrangers (3%) sont issus de l'Europe continentale essentiellement les pays du nord, la France ou les Pays-Bas. De plus, les seinomarins rencontrés sur le littoral sont, pour l'essentiel, résidents de la côte ou de l'arrière pays proche ou encore issus de l'agglomération rouennaise. Le Havre et son agglomération concentrent le plus grand nombre d'utilisateurs du littoral.

Population totale interrogée	
560	
France	Hors France
543	17
Haute-Normandie	Autres régions françaises
398	145
Seine-Maritime	Eure
379	19

Tableau 20 : Provenance géographique des interrogés.

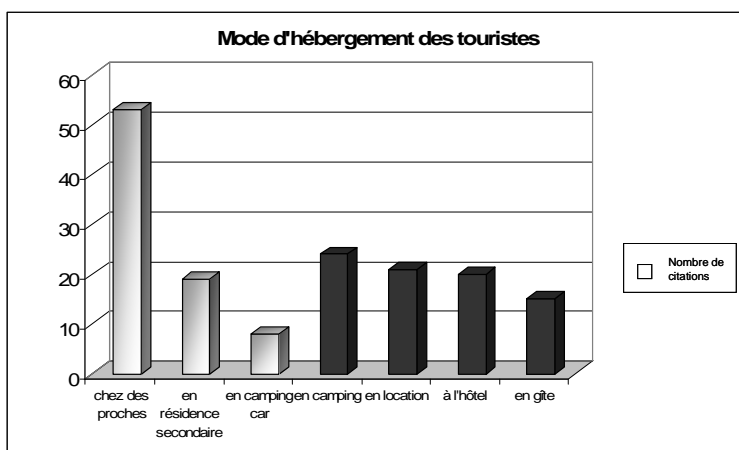


**Carte 25 : Région d'appartenance des touristes, 543 interrogés habitent en France (N=560)**



**Carte 26 : 379 interrogés résident en Seine-Maritime (N=560).**

La faible fréquentation touristique des résidents hors département peut s'expliquer soit par le déficit d'image touristique de la côte d'Albâtre<sup>240</sup>, soit par l'obsolescence et la rareté de son offre d'hébergement touristique<sup>241</sup>. Le plan de développement touristique du département, élaboré avec le Comité Départemental du Tourisme, reconnaît d'ailleurs ce déficit d'image et fixe comme axe de travail privilégié la réalisation d'une étude identitaire du département et la construction du territoire comme « marque » positionnable sur les marchés du tourisme<sup>242</sup>. Ce rapport souligne la position prépondérante des habitants du département perçus comme les premiers consommateurs de produits touristiques et de loisirs. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles la question de l'hébergement touristique n'est pas abordée dans le rapport alors qu'elle constitue, pour les professionnels du tourisme, l'un des principaux handicaps du département. Pourtant, notre enquête révèle que sur les 160 pratiquants qui restent plus d'une journée sur la côte, 80 (50%) utilisent un mode d'hébergement touristique tel que les hôtels, les gîtes ou les campings. Bien que cette question ne relève pas directement de notre travail, elle est concomitante du développement potentiel du tourisme sportif.



**Graphique 15 : Modes d'hébergement touristiques des pratiquants qui restent plus d'une journée sur la côte (n=160). En bleu les hébergements « non payants », en orange les hébergements « payants ».**

### 3.1.2. Une dynamique différente entre nord et sud du littoral

La pratique des activités physiques de nature sur la côte d'Albâtre présente une dynamique différente entre le nord et le sud du littoral (voir cartes 28 à 37 ci-dessous). Le secteur du Tréport, malgré un taux et une qualité d'équipements nautiques semblables aux stations balnéaires du sud, apparaît moins actif. En dehors de la baignade, peu d'activités

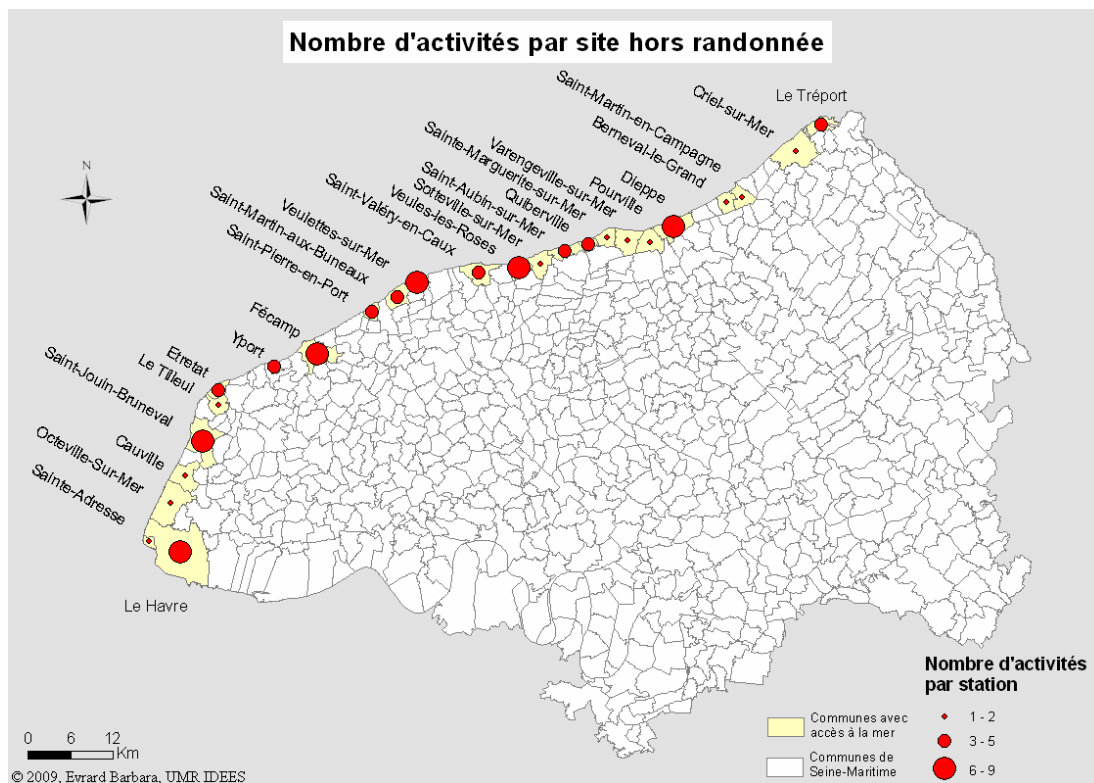
<sup>240</sup> Delmanche, J. (2002). *Op. Cit.*

<sup>241</sup> Prévotat, X. (1997). *Quelle place pour le tourisme de la côte d'Albâtre ?* Mémoire de DEA (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.

<sup>242</sup> Conseil Général de Seine-Maritime. (2003). *La politique départementale d'aménagement du territoire et de développement durable. Tome 2, A9, tourisme.* Rouen : Conseil Général de Seine-Maritime.

nautiques sont proposées et pratiquées. A l'inverse, sur le secteur entre Dieppe et Le Havre, la quasi-totalité des sites possédant un accès à la mer propose au moins trois activités<sup>243</sup>.

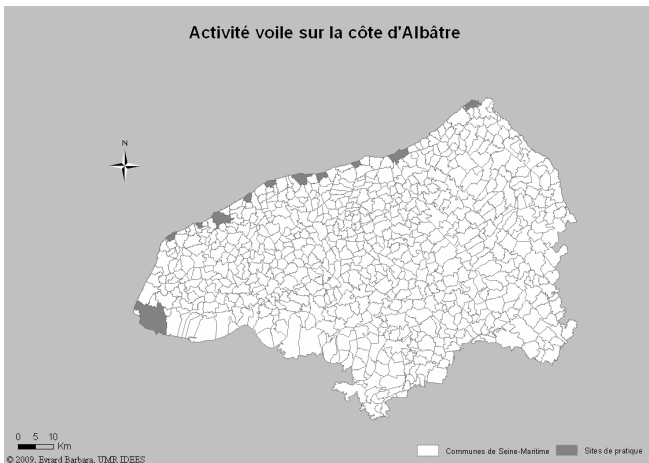
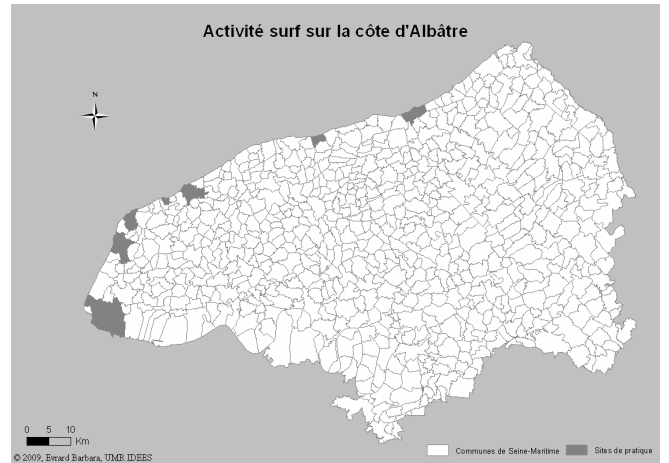
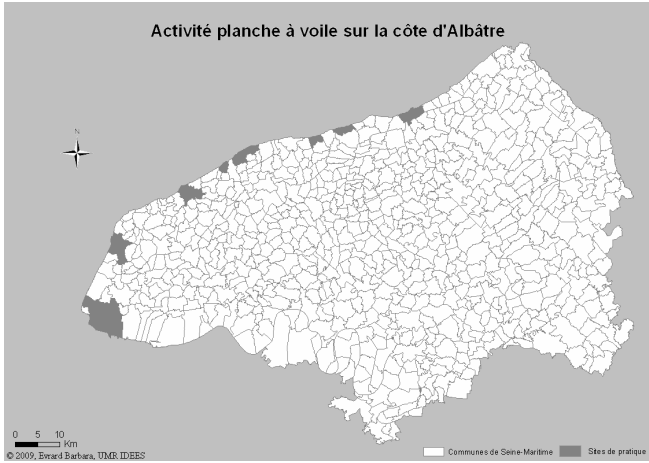
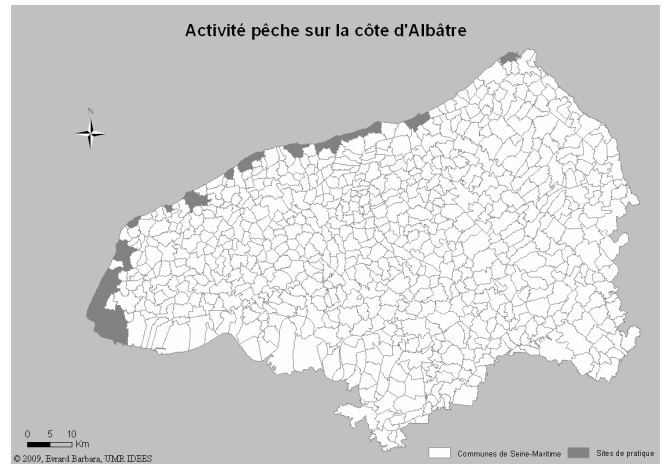
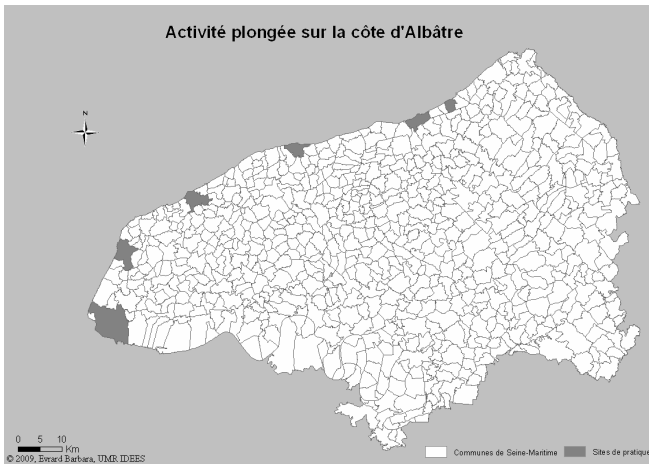
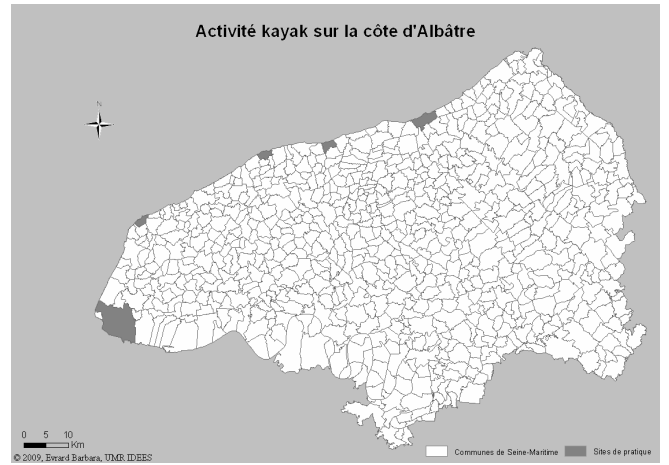
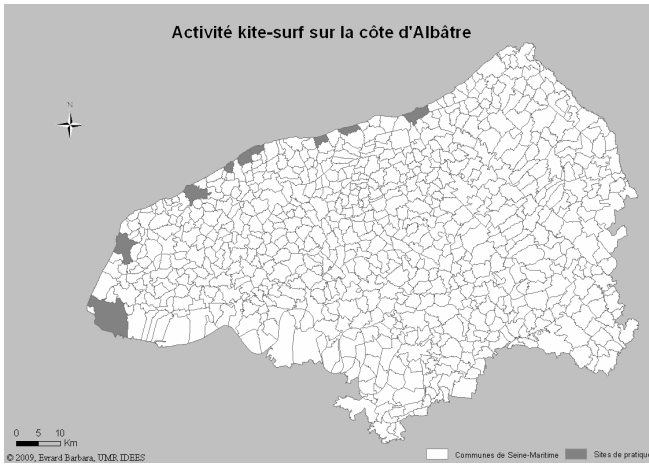
D'ailleurs, si les zones d'activités déclarées par les pratiquants se répartissent sur toute la côte, elles se concentrent essentiellement autour des stations balnéaires ou des villes port. Autrement dit, les pratiquants se rendent essentiellement sur les sites offrant des infrastructures et des animations supports ou complémentaires de leurs pratiques de loisir. Ils exploitent également davantage les sites au sud de Dieppe.



**Cartes 27, 28, 29 : Sites de pratiques des principales activités pratiquées recensés à partir des annuaires et des déclarations des pratiquants (560 questionnaires et 39 entretiens), hors randonnée.**

<sup>243</sup> Excepté Saint-Adresse intégrée au Havre, Octeville sur mer dont l'accès est composé d'un escalier de plus de 400 marches qui en limite l'accessibilité et les possibilités d'activités et Cauville accessible uniquement par un chemin abrupt.

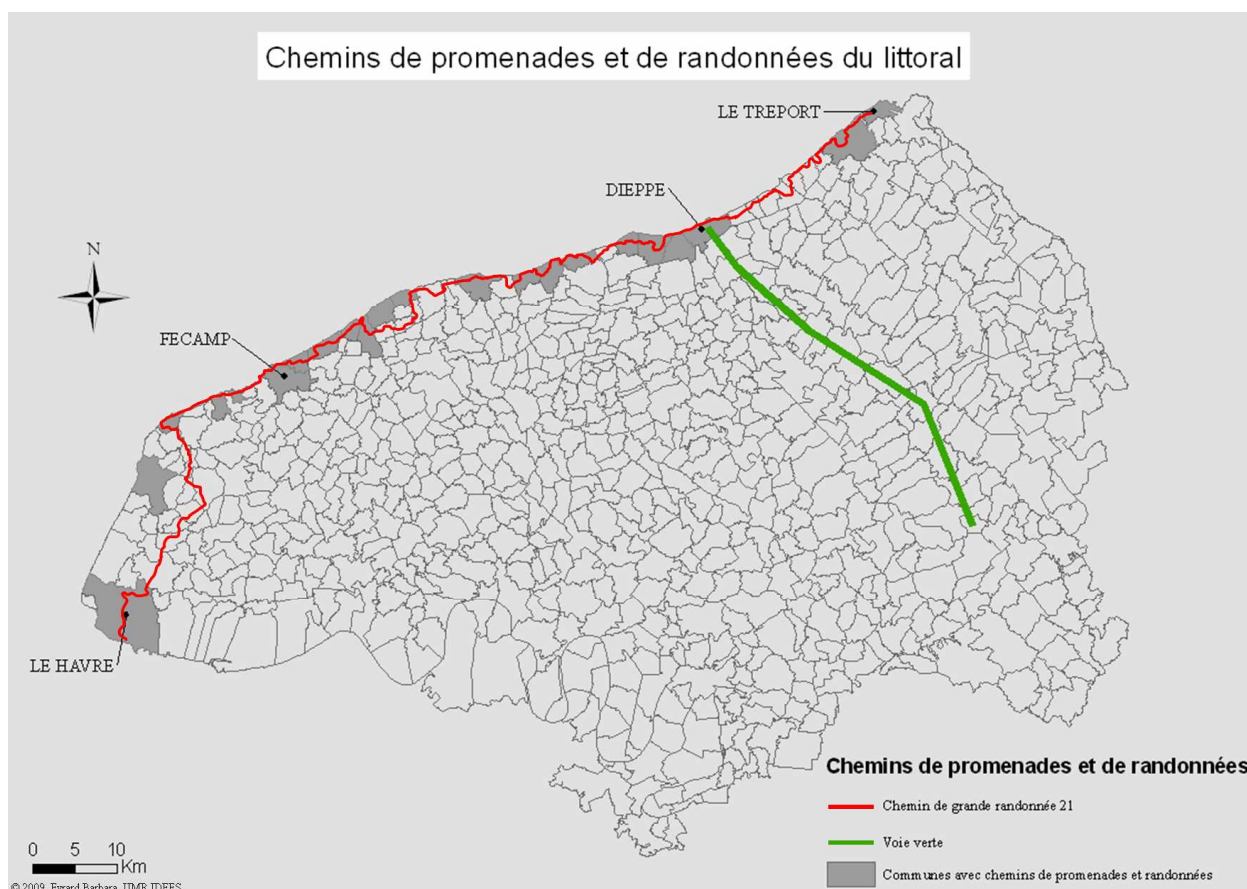
## Partie 2 : Des côtes d'Albâtre, des pratiquants et des activités ludo-sportives



**Cartes 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 : Activités de loisirs sur la côte d'Albâtre.**

Si chaque commune propose des activités de randonnées qui couvrent l'ensemble du littoral, elles avaient leurs documents et leurs propres signalétiques. Désormais le département organise l'harmonisation du balisage comme des cartes des chemins de promenade et de randonnée des communes de l'ensemble de son territoire. La voie verte, inscrite dans un projet européen plus vaste, est également valorisée à la fois en tant que lien entre le littoral et son arrière pays et mode de découverte « doux » du territoire.

Seul le chemin de Grande Randonnée (GR21) fait exception à cette valorisation. S'il est bien représenté sur les cartes du département, aucune information précise sur l'itinéraire n'est disponible. La Fédération Française de Randonnée Pédestre n'édite plus la carte IGN de ce GR. A l'origine ce sentier suivait le « chemin des douaniers » et certaines boucles de promenades l'investissent partiellement. Devenu dangereux suite aux éboulements successifs de la falaise, ce sentier est impraticable par endroits et passe parfois à l'intérieur des terres, loin du littoral. Nous verrons dans la troisième partie que depuis une dizaine d'années un projet de réaménagement du GR est à l'étude sans toutefois parvenir à une réhabilitation effective.

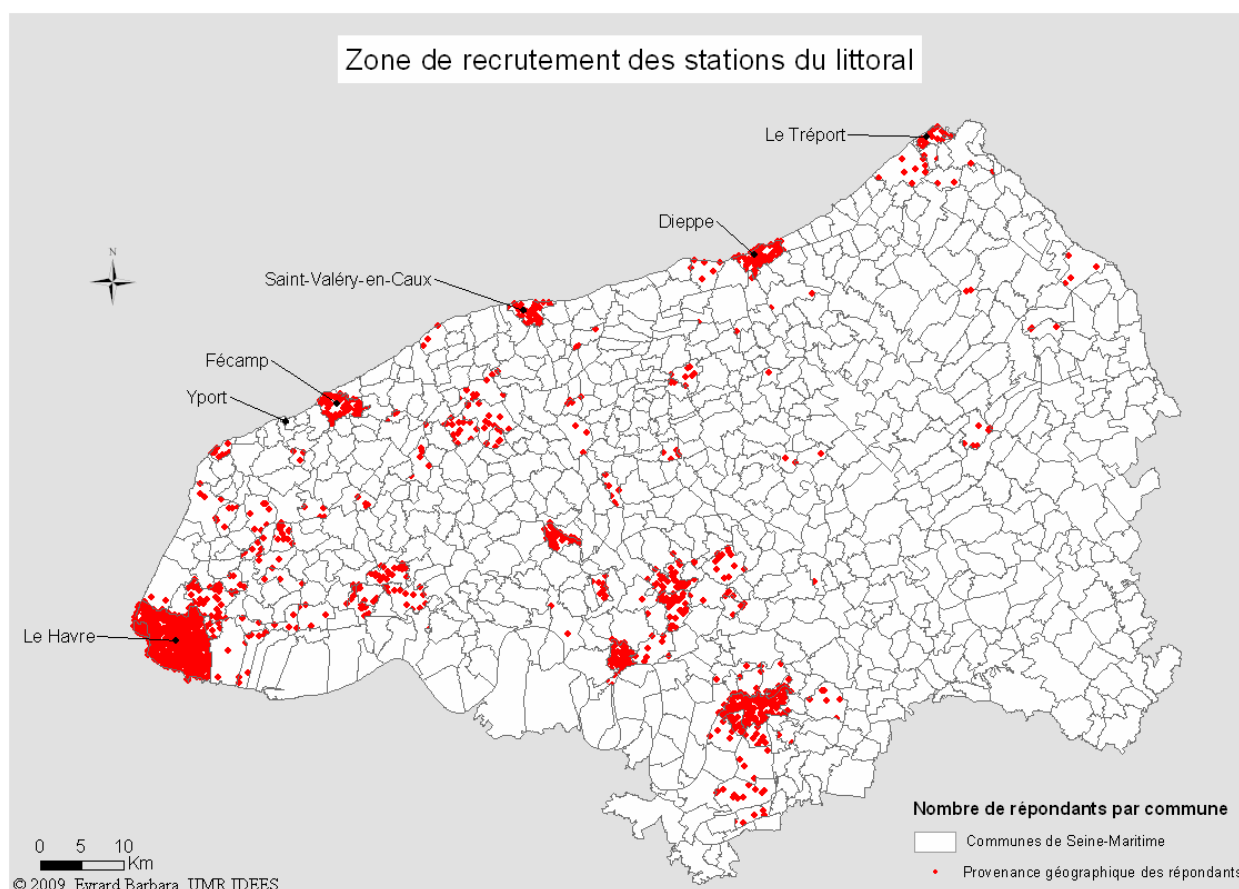


Carte 37 : Activités de randonnée sur la côte d'Albâtre.



### 3.1.3. Cinq pôles d'attractivité

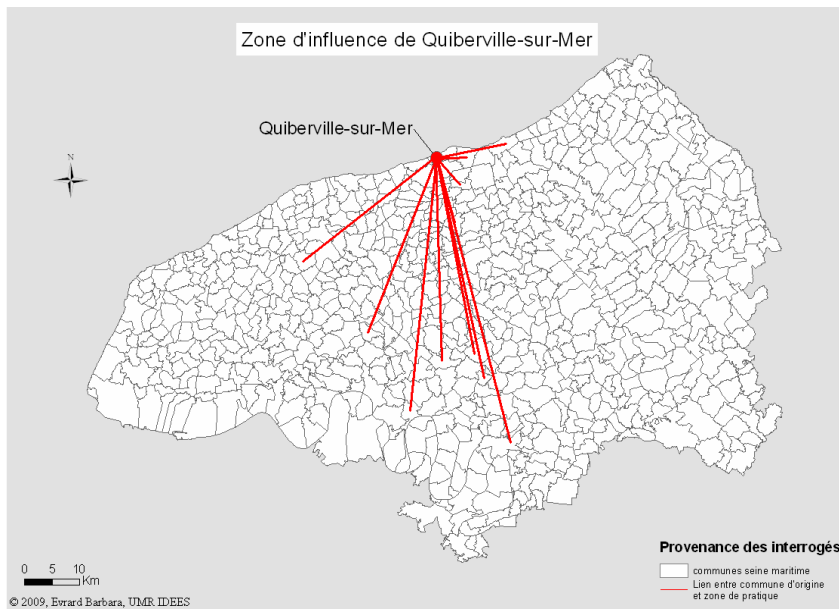
Si l'on compare les espaces de pratique avec la provenance géographique des pratiquants, il apparaît que cinq des six villes-ports constituent des pôles d'attraction au niveau du département. Le Tréport est un peu en marge de cette dynamique et tend d'ailleurs de plus en plus à se rapprocher de sa voisine Picarde<sup>244</sup>, Mers-les-Bains, pour tenter de retrouver une cohésion et une dynamique touristique que ne lui permet pas son éloignement avec les autres stations balnéaires de Seine-Maritime. Nous avons limité cette analyse aux résidents seinomarins dans la mesure où ils sont les principaux usagers du littoral.



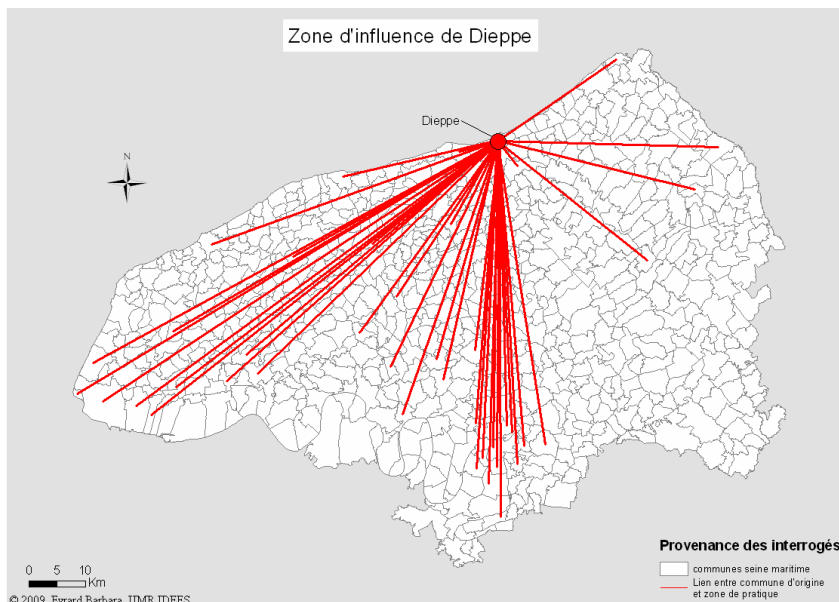
**Carte 38 : Zone de recrutement des stations du littoral en Seine-Maritime en fonction de la provenance géographique des répondants (N=379).**

<sup>244</sup> Thomire, C. (2002). *Mers-les-Bains, Le Tréport. Un développement touristique aux destins différents*. Mémoire de maîtrise (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.





**Carte 39 : Zone de recrutement de la station balnéaire Quiberville.**



**Carte 40 : Zone de recrutement de la ville-port Dieppe.**

Pour la lecture des deux cartes ci-contre, l'épaisseur du trait n'est pas à prendre en compte. En revanche la multiplication de ceux-ci montre la diversité de l'influence des stations, analysé à partir du traitement de la dernière variable de nos questionnaires.

Sur les cartes 39, 40 et 41 nous voyons nettement se dégager les aires d'influence des stations du littoral : les agglomérations de Rouen, d'Yvetôt et de Barentin pour l'intérieur des terres et les villes-ports. Si les stations balnéaires et les villes-ports ont une influence qui pénètre loin à l'intérieur des terres, les secondes ont cependant une influence plus diversifiée et plus lointaine. Les villes-ports sont attractives autant pour les grandes agglomérations de l'intérieur des terres que pour des communes du littoral. Pour l'ensemble des aires d'influence des stations, se référer au document annexe.

Le littoral et son arrière pays proche constituent, avec l'agglomération de Rouen et celle de Barentin, les principaux « viviers » d'usagers du bord de mer. Les habitants du pays de Caux et du pays de Bray semblent rester indifférents et profondément « terriens ». A l'inverse, les citadins et les résidents proches du bord de mer s'emploient davantage à s'approprier cette côte comme un espace de loisirs.

Nous voyons sur la carte 39 que ce sont principalement autour des villes-ports que se structurent les loisirs maritimes. Or si l'on se réfère à la carte n°31, il apparaît que ce sont ces mêmes villes qui offrent la plus grande diversité de loisirs nautiques. Même les petites stations balnéaires les plus fréquentées sont celles qui jouxtent les villes-ports. Les pratiquants qui les fréquentent sont essentiellement issus des stations portuaires, agglomérations les plus peuplées du littoral, et de l'agglomération rouennaise. La dynamique du littoral haut-normand se structure d'abord à partir de ses agglomérations, celle du Havre et de Rouen constituant les principaux réservoirs d'usagers. Il semble dès lors que ce soit l'offre (au travers notamment des équipements) qui produit la demande.

### **3.2. La côte d'Albâtre des temps libres**

Si les activités de loisir sont multiples, les espaces investis par les activités sont également divers. Nous pouvons relever des types de répartition géographiques des lieux en fonction des temps libres.

Les loisirs du quotidien s'inscrivent dans le temps journalier et dans l'espace local. Pour autant, les citadins privilégient désormais la qualité à la proximité là où précédemment ils privilégiaient la proximité<sup>245</sup>.

Les migrations de week-end sont une pratique essentiellement citadine. La France se caractérise par un faible taux de départ en week-end (7% des français), mais ceux qui partent le font plus souvent. En revanche le phénomène d'excursion à la journée tend à se développer. Ces pratiques de week-ends s'effectuent essentiellement hors de l'espace régional, mais avec des disparités fortes en fonction des régions. Les migrations des courts séjours sont, elles, concentrées dans l'espace et le temps (week-ends, ponts...). Si les parisiens sortent de leur région, les agglomérations de l'ouest que sont Rennes et Rouen « migrent » essentiellement dans leurs régions respectives<sup>246</sup>.

---

<sup>245</sup>Potier, F. (2002). "La république des temps libres n'est pas une et indivisible". In Viard, J., (dir.), et al. *La France des temps libres et des vacances*. Paris : l'Aube/ DATAR. P. 152-155.

<sup>246</sup> *Ibid.*

Cette répartition géographique des loisirs, avec le développement des courts séjours, entraîne une dispersion relative des zones réceptives. Les lieux de destination des courts séjours sont effectivement moins concentrés que ceux des grandes vacances. Ainsi, autant que de nouveaux temps, les loisirs investissent et permettent de (re)découvrir des territoires jusqu'ici délaissés ou, tout au moins, occupés autrement.

La région recèle dès lors une grande importance dans la mesure où les habitants des villes « s'échappent » d'abord dans leur région. Les rouennais vont effectivement se divertir sur la côte normande, aidés par les politiques incitatives comme les billets de train à 1€ vendu l'été pour rejoindre le littoral ou par des campagnes de promotion comme celle du numéro spécial du département dédié aux activités aquatiques.



Photo 21 : « La mer pour 1€ » présenté dans le numéro 1 du magazine Ma Région de janvier 2008.



Photo 22 : Les activités nautiques et aquatiques du département présentées dans un numéro spécial de l'été 2009.

Cela ne signifie pas que les pratiquants ne vont pas ailleurs, mais qu'ils utilisent d'abord ce qu'ils ont à proximité. Ceci se trouve confirmé au cours d'un entretien réalisé avec un responsable du CDT, dans lequel on nous explique que les organismes touristiques et de loisir de la côte s'adressent d'abord aux habitants des grandes villes de la région.

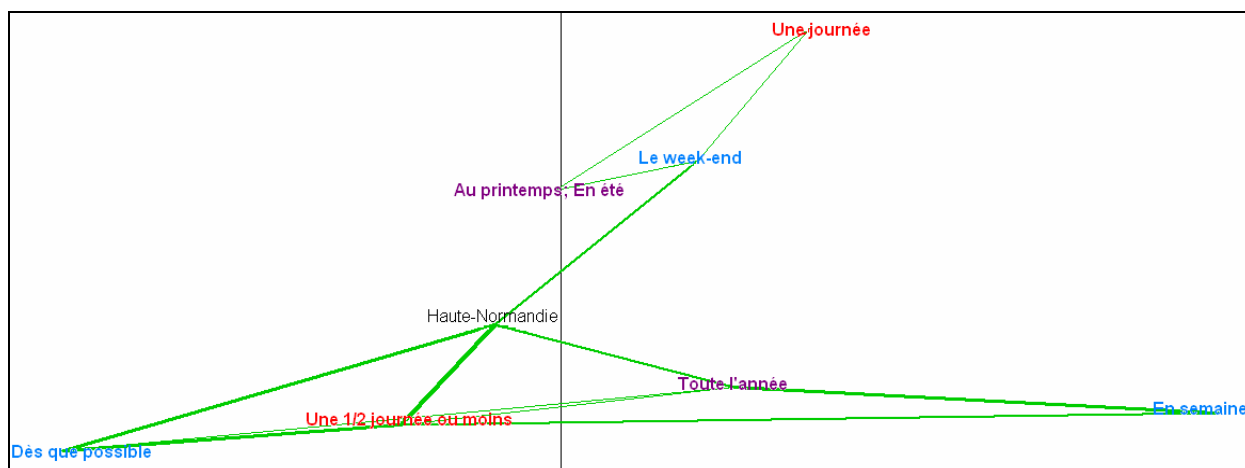
(e1) Michèle responsable du CDT de Seine-Maritime, dans une salle de réunion du CDT à Bihorel, le 29 janvier 2007

« Je ne sais pas si vous avez vu, mais la communauté côte d'Albâtre fait la promotion de sa station nautique. Souvent au mois de mars il y a des campagnes d'affichage sur notre territoire, là, rouennais ».

Des campagnes publicitaires invitent effectivement les rouennais à pratiquer sur la côte. De la même manière, les pratiquants interrogés disent utiliser ce littoral pour sa proximité au regard de leur lieu de vie et aussi de leur attachement à « leur » côte.

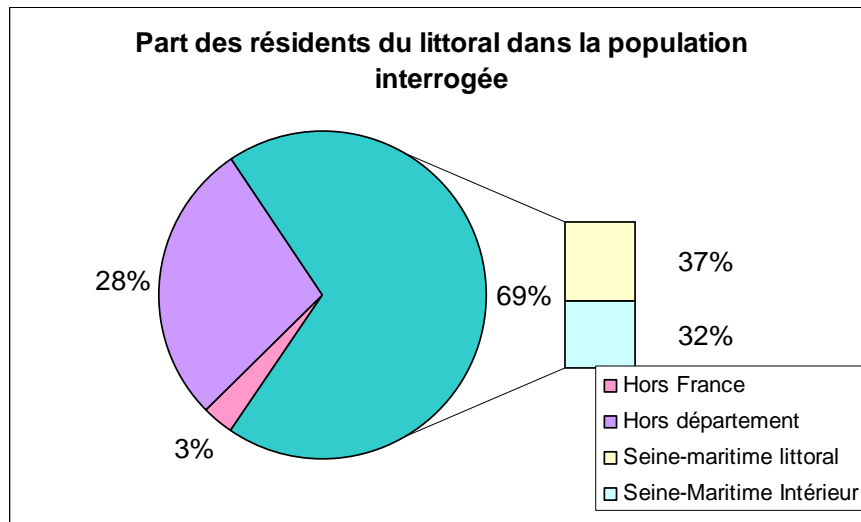
### 3.2.1. Une pratique dans le cadre de vie

La figure 9 correspond à la représentation graphique d'une analyse post-factorielle réalisée à partir du croisement des variables « période, saison, temps de présence » et « lieu d'habitation » de nos deux enquêtes loisirs. Nous voyons sur cette extraction que les hauts-normands viennent sur le littoral en toute saison, en semaine et le week-end dès qu'ils en ont la possibilité. Leur présence sur le littoral se limite le plus souvent à une demi journée. Ceux qui viennent le week-end, viennent le plus souvent en été et restent une journée.



**Figure 9 : Représentation graphique de l'analyse post-factorielle de la temporalité de pratique des hauts-normands.**

D'ailleurs, à partir des données de nos questionnaires loisirs, nous pouvons déterminer la part des pratiquants qui habitent une commune littorale sur notre population totale. Nous constatons alors que 69% des enquêtés résident en Seine-Maritime, et 37% des seinomars interrogés sont résidents du littoral et pratiquent dans leur cadre de vie.



**Graphique 16 : Lieu de la résidence principale des pratiquants et part des seinomarins.**

Les réponses aux questions « lieu de résidence », « période de pratique », « saison » et « temps de présence sur le littoral » sont significativement dépendantes. A l'inverse de la plupart des études sur les sports de nature qui les caractérisent comme des activités essentiellement de « vacances », la fréquentation de la côte d'Albâtre est essentiellement une pratique du quotidien. Pour la plupart des pratiquants, interrogés en entretiens ou par questionnaires, leurs activités récréatives s'inscrivent dans leur cadre de vie. Le cadre de vie est ici compris comme un paysage et un espace intégré, assimilé par l'être humain. « Les cadres de vie sont avant tout basés sur l'expression, [...] des rapports de l'homme à son milieu de vie, eux-mêmes marqués par cette tendance à l'intégration »<sup>247</sup>. Les usages du cadre de vie sont orientés par les potentialités du milieu. Or le littoral est un espace qui offre de multiples possibilités d'activités. Les possibilités de pratiquer quotidiennement s'en trouvent donc renforcées. Par exemple, Yvan, habitant de l'agglomération rouennaise, travaille au Havre. Il se rend régulièrement au travail avec sa planche à voile dans le coffre de sa voiture afin de profiter d'une éventuelle session en fin de journée. En cela le mode de fonctionnement des loisirs de ce littoral se rapproche de celui de l'île de la Réunion analysé par Olivier Bessy et Olivier Naria<sup>248</sup>. Les pratiques sportives sont moins le fait de touristes en vacances que de pratiquants locaux réguliers qui s'adonnent à leurs activités de nature dans des espaces proches de leurs lieux de vie<sup>249</sup>.

La démocratisation des loisirs et des vacances s'accompagne d'une réorganisation de la vie au quotidien autour d'activités hors travail choisies par l'individu pour son propre plaisir, pour son propre désir et qui font système. Il y a alors apparition de nouveaux modes de vie où

<sup>247</sup> Rougerie, G. (1975). *Les cadres de vie*. Paris : PUF. P. 46.

<sup>248</sup> Bessy, O. et Naria O. (2004). *Op. Cit.*

<sup>249</sup> Lemoine, L. (2007). *Op. Cit.*

l'individu se retrouve inscrit dans différents réseaux indépendants les uns des autres. Les temps libres et les temps de travail s'enchevêtrent de plus en plus (week-ends, vacances, séjours...). Il y a une porosité croissante des sphères privées et professionnelles<sup>250</sup>. Ce qui était avant un temps occasionnel (le temps des vacances) s'insinue et se confond désormais avec le temps quotidien (week-ends, RTT, courts séjours). Les loisirs font désormais partie du paysage quotidien, ils ne sont pas uniformes mais recouvrent de nombreuses pratiques et se répartissent sur les divers temps sociaux, ils ne sont effectivement plus le seul fait des grandes vacances.

Dans le même temps, les activités sportives se sont elles aussi transformées. Ce qu'il est convenu d'appeler le mouvement sportif est traditionnellement organisé, en France, par les clubs et les fédérations sous une forme privée associative. Ces associations sont encore actuellement au premier rang dans le fait associatif non seulement par le nombre de leurs adhérents, mais aussi par l'ancienneté et la longévité des premières sociétés, et enfin par le modèle universel de pratiques qu'elles proposent. Mais, à côté de ce modèle sportif institutionnalisé existe un autre modèle, dominé par des loisirs « sportifs » auto-organisés qui tendent à se développer depuis la fin des années quatre-vingt. Et dans ce dernier modèle, les loisirs « sportifs » de « nature » tiennent une place importante.

Sur la côte d'Albâtre, la transformation des temps sociaux et des pratiques sportives engendre une multiplication des espaces investis par les pratiquants et une diversification des temps de présence. Que ce soit en semaine, le week-end, pendant les vacances, en été comme en hiver, des pratiquants sont présents sur le littoral.

### *3.2.2. Un terrain de jeu de proximité pour les rouennais et les parisiens*

Notre étude confirme les résultats des différentes enquêtes précédemment menées, qui attestent d'un recrutement touristique essentiellement local et issu du bassin parisien<sup>251</sup>.

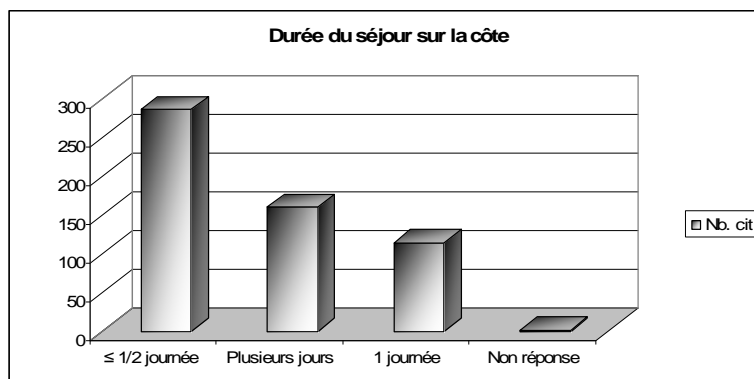
La durée des séjours est le reflet de ce tourisme de proximité : 20,4% des interrogés restent une journée sur la côte et parmi eux 53,5% résident dans le département hors zone littorale. 28,6% des interrogés sont des touristes de courts séjours (8 jours en moyenne) essentiellement issus de la région parisienne, et dans une moindre mesure de Picardie et de

---

<sup>250</sup> Potier, F. (2002). *Op. Cit.*

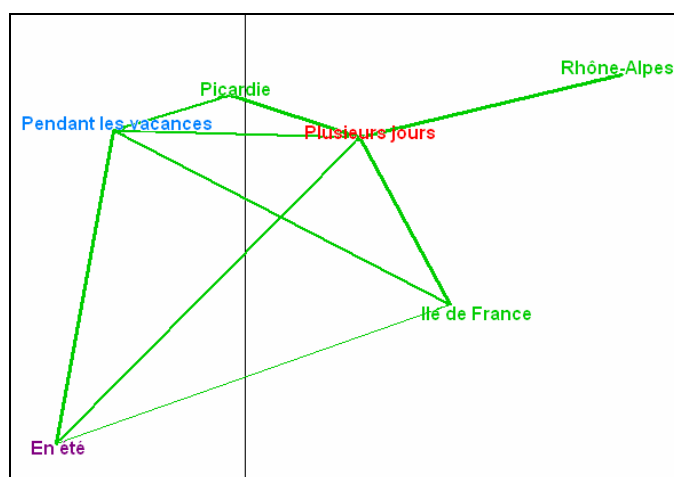
<sup>251</sup> Cabantous, A. *et al.* (2005). *Op. Cit.*, CDT. (2005). *Plan départemental de développement du tourisme, 2005-2007*. Rouen : CDT de Seine-Maritime, Lavacry, M. (2002). *L'évolution de la clientèle touristique parisienne sur le littoral du nord*. Mémoire de maîtrise (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.

Rhône-Alpes. Ces données sont cependant à resituer dans le contexte estival de l'enquête. Il est probable que durant les autres saisons le taux de courts séjours soit moins élevé.



**Tableau 21 : Durée des séjours des interrogés sur le littoral Haut-Normand.**

En effet, lorsque l'on procède à une analyse factorielle à partir de laquelle on croise les questions liées à la provenance géographique, à la saison de pratique sur cette côte et à la durée des séjours, on constate que la modalité « plusieurs jours » est liée aux modalités « en été » et « pendant les vacances ».



**Figure 10 : Représentation de l'analyse post-factorielle de la variable structurante « plusieurs jours ».**

A environ deux heures de trajet Paris et à une heure des grandes agglomérations de Seine-Maritime, la côte d'Albâtre est un espace dont la « proximité » est à questionner au regard des déplacements quotidiens. Les résidents de l'aire urbaine de Paris ont globalement moins de kilomètres à parcourir que les habitants des autres agglomérations de plus de 200 000 habitants (18,8 km en moyenne contre 29,7). Si la durée moyenne des trajets est de 35 minutes en heure pleine (identique aux autres grandes agglomérations), plus du quart des parisiens ont en revanche un temps de trajet domicile-travail supérieur à 45 minutes<sup>252</sup>. La durée du trajet pour se rendre sur le littoral est finalement courte lorsqu'elle est comparée aux temps de trajets quotidiens.

<sup>252</sup> Baccaïni, B. *et al.* (2007). "Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation". In *Insee première*, n°1129.

Déplacement domicile-travail dans l'aire urbaine de Paris				Déplacement Paris- Côte d'Albâtre	
Durée moyenne de l'ensemble de l'aire urbaine	Trajet moyen de l'ensemble de l'aire urbaine	Durée moyenne de la couronne périurbaine	Trajet moyen de la couronne périurbaine	Durée moyenne	Trajet Moyen
35 min	18,8 km	45 min	29,9 km	2h15	200 km

**Tableau 22 : Déplacements quotidiens des parisiens (données Baccaini B). et distance entre Paris et le littoral (source : viamichelin.fr).**

### 3.2.3. Une complexification du système des mobilités ?

Nos enquêtes se situent quelque peu en porte à faux au regard des tendances, rappelées par ailleurs en première partie, mises en évidence par de nombreux auteurs<sup>253</sup>. Ils soulignent la grande mobilité et la relative « infidélité » des pratiquants au regard des espaces de pratique mobilisés.

Si une distinction est à établir entre les activités, nous notons malgré tout une certaine « immobilité » des pratiquants, notamment pour ce qui concerne les sports nautiques et les pour les résidents du littoral. Il est vrai que la configuration du réseau routier se prête difficilement au vagabondage d'une station à l'autre. D'expérience, rejoindre Dieppe en partant du Havre se fait plus facilement et plus rapidement en repassant par l'intérieur des terres qu'en longeant le littoral. Bien que relativement proches en distance relative, les stations du littoral sont mal reliées entre elles, ce qui ne facilite pas les mobilités des pratiquants résidents du littoral.

	Le Havre-Dieppe	Le Havre-Tréport	Dieppe-Tréport	Rouen-Le Havre	Rouen-Dieppe	Rouen-Tréport
<b>Distance</b>	114 km	143 km	29 km	90 km	64 km	92 km
<b>Temps</b>	1h18	1h45	34 min	1h03	49 min	1h17

**Tableau 23 : Une difficulté à relier les stations du littoral. Les distances et temps ont été évalués à l'aide du site viamichelin.fr.**

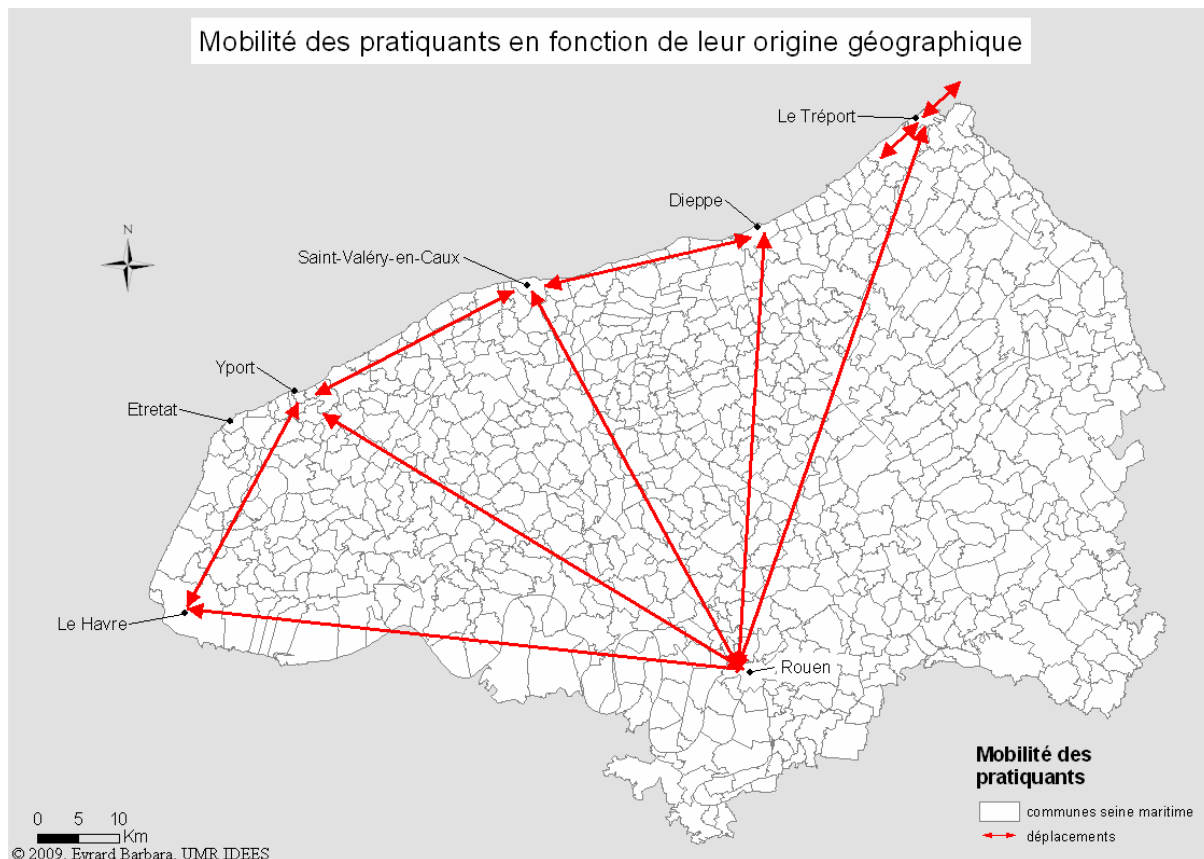
De ce fait, les havrais fréquentent les spots du Havre à Etretat voire Yport. Les dieppois descendent au plus loin jusqu'à Saint-Valéry-en-Caux et remontent peu au nord. Les tréportais restent dans leur enclave ou remontent vers Mers-les-Bains.

Les plus mobiles sont les pratiquants de l'intérieur des terres. Les rouennais sont à équidistance de tous les sites et, en tant que capitale régionale, Rouen présente un réseau routier qui dessert le littoral par autoroutes et voies rapides. Il existe un lien significatif entre le lieu

<sup>253</sup> Bessy, O. et Naria, O. (2004). *Op. Cit.* Augustin, J.-P., (dir.). (1994). *Surf Atlantique : les territoires de l'éphémère*. Talence : MSHA, Lorent, A. (1995). *Op. Cit.*, Viard, J. (2008 [2006]). *Eloge de la mobilité : Essai sur le capital temps libre et la valeur travail*. Paris : L'Aube, Viard, J. et al. (2002). *Op. Cit.*



d'habitation et le site de pratique confirmé à la fois dans nos entretiens et nos questionnaires (ddl = 228 ;  $\text{Khi}^2 = 702,1$  ;  $p < .05$ ).



**Carte 41 : Schématisation de la mobilité des pratiquants de Seine-Maritime sur le littoral.**

Les pratiquants d'activités dépendantes des conditions météorologiques comme le surf, la planche à voile ou le kite-surf se déplacent pour trouver le site le mieux adapté à l'orientation du vent. Mais ils restent dans une zone géographique relativement limitée. Autant par habitude que par commodité, mais aussi par souci d'économie. L'augmentation du prix du pétrole a une incidence sur les mobilités des pratiquants, qui prennent désormais en compte cette dépense. De l'analyse de nos entretiens ressort effectivement l'idée que les déplacements sont plus réduits, et que les pratiquants vérifient les conditions avant leur départ afin d'éviter « un déplacement pour rien qui prend du temps et qui coûte cher ». Le co-voiturage est également présent, bien que peu développé. Il est surtout le fait de rouennais, habitués du littoral et pratiquants assidus.

Seuls les pratiquants d'Ile de France et des activités terrestres telles que la randonnée ou le vélo correspondent au modèle de mobilité spatiale et de diversification des lieux décrit notamment par Bessy. « Le primat de la mobilité spatiale sur la fixité spatiale répond à un besoin de diversification des pratiques et des lieux. Il est davantage en conformité avec l'esprit des sports de nature et les mutations de la société. L'augmentation du temps libre et

l'évolution des mobilités urbaines permet un choix élargi d'espaces sportifs éloignés du lieu d'habitation »<sup>254</sup>. Ces éléments confirment que le littoral est d'abord un espace de pratique de proximité avant d'être un espace de « tourisme sportif ». D'ailleurs, dès qu'ils en ont l'opportunité, les pratiquants locaux s'échappent vers d'autres littoraux.

#### 3.2.4. *Le littoral, un espace mal connu des « terriens »*

Si le littoral constitue bien un espace de loisirs de proximité pour différents publics, il reste cependant des locaux qui n'ont pas accès à ce territoire de pratique. La carte 39 laisse effectivement deviner une influence « en creux » du littoral. Comme nous l'avons souligné par ailleurs, les habitants du Pays de Bray et même, dans une certaine mesure, ceux du Pays de Caux, se rendent peu sur la côte. De nos entretiens il ressort également que certains résidents des communes littorales ne se rendent pas au bord de mer. L'un des exemples qui nous a été donné concerne les populations qui résident sur les hauteurs du Havre.

Dans la mesure où notre enquête porte sur les usagers du littoral, nous n'avons pas enquêté sur les non usagers. Pour autant, ces comportements questionnent. Plusieurs auteurs<sup>255</sup> ont tenté d'apporter des pistes explicatives souvent liées à la barrière que constituent les falaises ou encore par la crainte des « terriens » qui perçoivent d'abord la mer comme un espace dangereux. Mais aucune étude ne s'intéresse à ces non usagers, nous ne pouvons donc qu'émettre que des hypothèses. Loin de penser cette absence d'usage comme une anomalie ou une anormalité, il semble cependant intéressant de mettre en relief les représentations du littoral des pratiquants et des « terriens ». Les terriens n'ont peut-être pas de temps de loisir, ou encore peut-être choisissent-ils d'autres espaces de pratiques ou d'autres littoraux pour leurs activités récréatives. Enfin, la non fréquentation du bord de mer par des populations pourtant résidentes du littoral peut éventuellement s'expliquer par une absence de « désir de rivage »<sup>256</sup> pour une mer agitée, et un littoral « brut », loin des images consensuelles de ce qui aujourd'hui (dans les médias) constitue les rivages désirables. Apparaît alors une distorsion entre la mer représentée et la mer vécue sur la côte d'Albâtre.

### 3.3. **Le temps qu'il fait : pratiques et cultures météorologiques**

De la combinaison du temps météorologique, du climat et du temps calendaire (les saisons), « naît une impression diffuse, mais certaine, d'être ici et maintenant et non ailleurs,

---

<sup>254</sup> Bessy, O. et Naria O. (2004). *Op. Cit.* P. 71.

<sup>255</sup> Cabantous, A. *et al.* (2005). *Op. Cit.*, Lecoquière, B. (1998). *Op. Cit.*, Legoy, J. *et al.* (2004). *Op. Cit.*

<sup>256</sup> Corbin, A. (1988). *Op. Cit.*

qui renforce le sentiment d'appartenance à un lieu autant que d'une inscription dans une saison donnée »<sup>257</sup>. Le temps qu'il fait participe donc à l'inscription dans le temps et dans l'espace. Le temps météorologique est finalement ce qui rythme le déroulement de l'année et le climat constitue un repère géographique au même titre que les paysages. Aussi anodine et routinière qu'elle paraisse, la météorologie est présente partout, dans toutes les sociétés et dans tous les milieux sociaux.

La météorologie se fait également outil lorsqu'elle sert la protection des biens et des personnes (prévisions des événements exceptionnels comme les tempêtes, les canicules et les ouragans) ou encore lorsqu'elle est utilisée, étudiée, analysée pour la pratique sportive (surf ou planche à voile qui nécessitent des conditions spécifiques de pratique) ou pour la réalisation d'une performance sportive comme en voile. La météorologie n'est plus accessoire, elle devient centrale dans l'activité.

Si cette sensibilité au « temps qu'il fait » est culturelle <sup>258</sup>, fait-elle aussi l'objet d'une sociabilité propre à des groupes sociaux ? Constitue-t-elle une sous culture de groupe ? Dans quelle mesure les activités physiques de nature sont-elles sensibles aux météores ? En quoi participent-elles d'une construction sociale de la sensibilité au temps qu'il fait ?

### *3.3.1. Une sensibilité qui change avec la culture de l'activité physique*

La Manche est une mer dont la température dépasse rarement les 18°C en été. Pourtant, été comme hiver, des baigneurs se mettent à l'eau. La sensibilité au froid et aux différents météores dépend non seulement de variations individuelles (relatives à la sensibilité), mais aussi de facteurs plus culturels. Tout le monde ne se baigne pas en hiver. Pour certains, cela est même inenvisageable. Les activités physiques de nature traduisent aussi des sensibilités différentes au temps qu'il fait. Il y a ceux qui pratiquent en toute saison, dans toutes les conditions et ceux qui ne sortent que lorsque les conditions s'y prêtent « bien ». Il y a le promeneur du dimanche, le « touriste », qui sort lorsqu'il y a un rayon de soleil et une température clémente et puis il y a les autres, les « puristes » qui marchent. Les randonneurs, les « vrais », s'ils ont prévu une semaine de randonnée en Normandie marcheront même s'ils n'ont pour compagnon de voyage que brumes et pluie. Le rapport au temps, là encore, permet de différencier les pratiquants entre eux.

---

<sup>257</sup> De La Soudière, M. (1999). *Au bonheur des saisons : voyage au pays de la météo*. Paris : Grasset. P. 11.

<sup>258</sup> *Ibid.*

Les avancées technologiques permettent aujourd'hui de bénéficier d'équipements adaptés et spécifiques aux activités de nature. Les combinaisons en néoprène se présentent sous formes courtes ou longues, avec plus ou moins d'épaisseur en fonction de la température de l'eau. Il est également possible de s'équiper de capuche, gants et chaussons. Certes loin de l'image du surfeur californien, bronzé, en bermuda, chevauchant les vagues dans une mer bleue turquoise, ces artifices permettent malgré tout de se mettre à l'eau en toute saison.

Si, pour Martin de la Soudière<sup>259</sup>, nous ne pouvons échapper à la météorologie, que l'on soit météophile ou clairement agacé, nous ne pouvons nous y soustraire. Présente partout, à la télévision, à la radio, dans les conversations, sur les panneaux lumineux des villes, insidieuse, la météorologie envahie notre quotidien. Toutefois, l'attention de tous ne se porte pas sur les mêmes éléments. Pour les uns il s'agira de savoir sur quel mode se déroulera la journée ou encore comment s'habiller. Pour les autres, des variations météorologiques dépendra la pratique (ou non) de leur activité. L'attention se porte davantage sur certains météores : quelle est la direction du vent, quelle est sa force, quelle est la hauteur des vagues ou la puissance de la houle... Le temps se lit, se décrit, et s'échange puisque c'est avec ses pairs que l'on devise le plus autour du temps qu'il fait. Les groupes de surfeurs ou windsurfeurs passent parfois des heures à parler du temps qu'il fait, du temps qu'il a fait et de la dernière bonne session aux conditions « idylliques » ou au contraire exécrables.

### 3.3.2. Différentes dépendances aux météores

La pratique de certaines activités physiques de nature dépend de météores comme le vent, les vagues ou la température. D'autres activités peuvent se pratiquer quasiment de tous temps et en toutes saisons. Les marcheurs, comme les cyclistes, sont plus coutumiers du « mauvais » temps. Ils « font avec » les conditions, s'en accommodent ou s'en protègent. Ils sont « plus tâcherons qu'artistes, presque paysans »<sup>260</sup> dans leur rapport au temps. La randonnée ne nécessite pas de conditions spécifiques de pratique, elle s'adapte aux différents types de temps, bien que les pratiquants choisissent préférentiellement une sortie par beau temps. Les pratiquants de 4x4, eux, préfèrent la pluie. Les chemins boueux constituent leurs terrains de jeu privilégiés.

---

<sup>259</sup> De la Soudière M. (1999). *Op. Cit.*

<sup>260</sup> *Ibid.* P. 91.

Le Tixerant M. et Gourmelon F.<sup>261</sup> proposent une modélisation du déroulement dynamique des activités humaines en mer à partir de filtres spatio-temporels. Les auteurs utilisent trois grands filtres : les « contraintes environnementales », les « contraintes réglementaires » et les « contraintes socio-économiques ». Nous avons réutilisé ce modèle pour représenter la dépendance aux météores des activités physiques de nature de la Côte d'Albâtre. Une simplification de la méthode permet de se concentrer uniquement sur les contraintes météorologiques et les activités de loisirs afin de construire un « calendrier de pratique potentiel » au travers de cinq filtres : les conditions de vagues, la température de l'air, celle de l'eau, la force du vent et le temps type. Certaines activités n'étaient pas présentes sur nos relevés de fréquentation ou trop peu citées pour être prises en compte lors de l'analyse par modalité spécifique effectuée. Nous avons complété ces données à partir de nos propres observations et des discours des pratiquants interrogés en entretiens. Les conditions indiquées dans le modèle sont celles qui apparaissent comme les plus fréquentes et les plus adaptées au regard des observations et des discours sur les pratiques de ce littoral.

---

<sup>261</sup> Le Tixerant, M. et Gourmelon, F. (2006). "Approche dynamique du déroulement d'activités humaines en mer côtière". In *Cybergeo (en ligne)*. N°333.

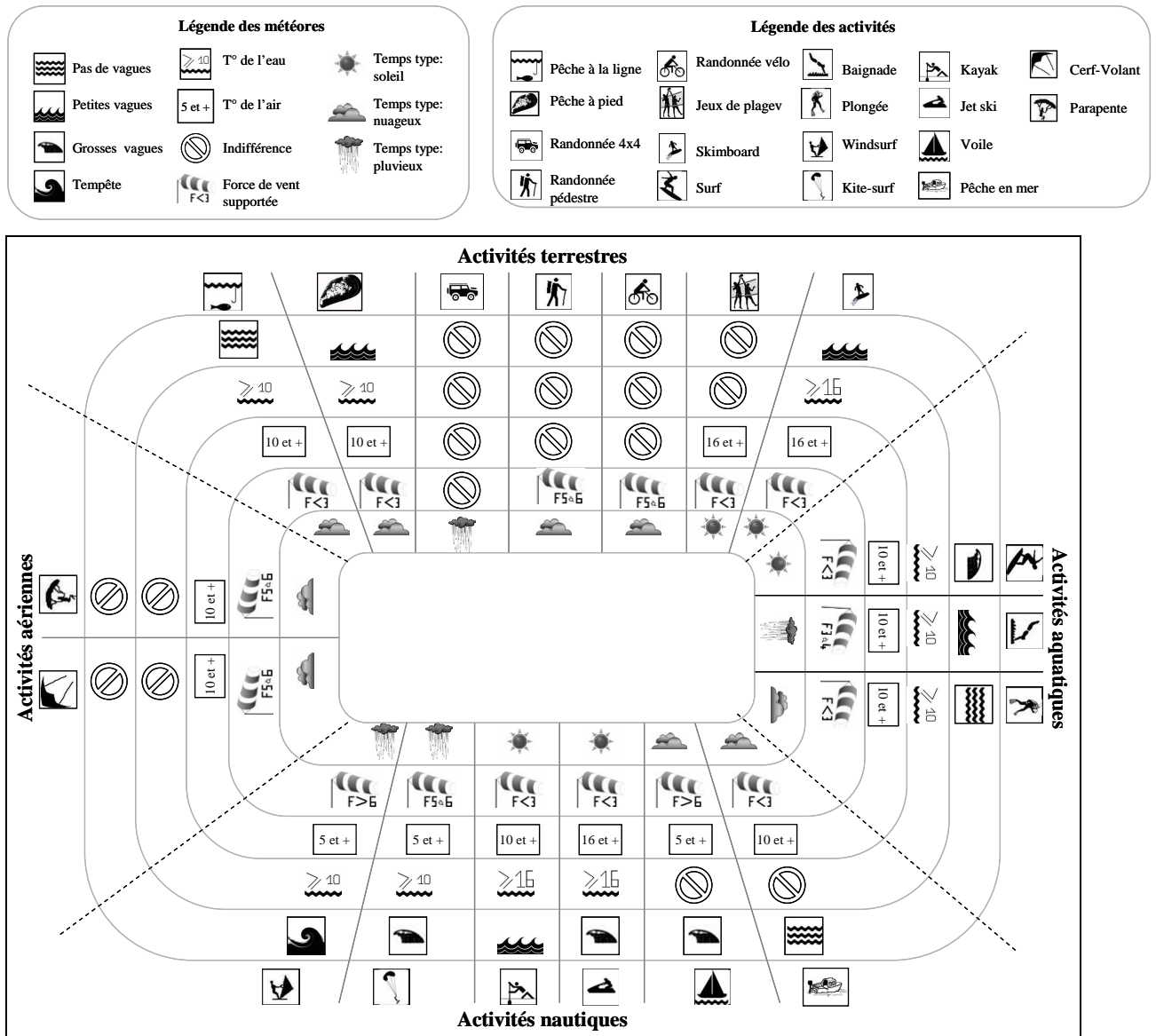


Figure 11 : Dépendance des activités aux météores (pour une analyse activité par activité cf. document annexe).

Cette figure met en avant les conditions requises pour la pratique des activités. Ainsi, le beach volley peut se pratiquer quelque soit la taille de vagues ou la température de l'eau. En revanche la température de l'air doit être douce (16°C et plus), le vent doit être faible et le temps ensoleillé. L'activité voile, quant à elle, peut se pratiquer même lorsqu'il y a des grosses vagues. Si la température de l'eau importe peu, la température de l'air doit être supérieur à 5°C. L'activité nécessite un minimum de vent et peu être pratiqué même par temps gris. Si la pluie est évitée c'est surtout parce qu'elle s'accompagne le plus souvent d'un vent très fort et d'une forte houle.

A ces dépendances des activités aux météores, s'ajoute la capacité technique d'affronter des conditions « rudes ». Tous les pratiquants ne peuvent pas s'aventurer en mer dans toutes les conditions : tout dépend du niveau technique, des capacités physiques et de l'engagement

choisi. Ainsi, apparaissent des guides météorologiques spécialisés en fonction des activités pratiquées tels que « Météo et stratégie. Croisière et course au large ». Météo France, sur son site Internet, a également édité une documentation relative aux dangers et aux risques météorologiques en mer. Enfin, de nombreux sites Internet donnent des informations relatives à la météorologie marine en fonction des activités<sup>262</sup>. D'autres auteurs soulignent le lien qui existe entre météorologie et activités sportives<sup>263</sup>. Chaque pratiquant peut dès lors, au regard des conditions météorologiques, choisir ou non de s'engager dans l'activité en fonction de son niveau.

### 3.3.3. La météorologie comme apprentissage social

Savoir lire le temps s'apprend et se transmet. Aujourd'hui élevée au rang de science, la météorologie a ses adeptes et ses spécialistes. Que l'on ne s'y trompe pas, si la météorologie s'est démocratisée et est devenue accessible au travers des « bulletins météo » qui suivent les journaux télévisés, savoir lire et interpréter des relevés de manière autonome nécessite certaines connaissances théoriques et une maîtrise du vocabulaire associé.

Si les randonneurs et les « plagistes » se contentent des bulletins météorologiques diffusés dans les médias, les surfeurs et planchistes élaborent eux-mêmes empiriquement leurs propres référents et leurs propres repères au fur et à mesure de leur évolution dans l'activité. Pour eux, rien ne remplace l'observation du temps qu'il fait *in situ*. Marc regarde la façon dont la vague heurte la digue de Dieppe pour savoir d'où vient la houle et anticiper une éventuelle session de surf. Ces indicateurs se transmettent de pratiquant à pratiquant et viennent compléter les informations météorologiques dont les données se révèlent souvent amplifiées. Tous les planchistes et surfeurs interrogés s'accordent pour dire qu'il faut diviser par deux les prévisions de vent de Météo France sur le littoral. Pour obtenir des prévisions au plus proche de la réalité, il est plus sûr de croiser les données de différentes sources ou encore d'avoir un informateur sur place.

Les activités de nature nécessitent donc différents niveaux de connaissance en météorologie. La navigation est une pratique où se trouvent associées à la fois connaissances scientifiques, observations, intuitions et prise de décisions pour pouvoir évoluer dans les meilleures conditions possibles en mer. Savoir naviguer suppose de connaître les « lois de la nature » pour pouvoir faire avancer l'embarcation. Pour De la Soudière, « Les navigateurs se

---

<sup>262</sup> Les plus connus sont sans doute Météo France, Windguru, Directwind, Ocean Surf Report et Allosurf.

<sup>263</sup> Godwin O. et Obasi P. (1996). "La météorologie au service du sport". *Revue Olympique*. Vol. XXVI, n°7. P. 62-63.

doivent de plus en plus d'être de véritables stratèges et de se faire prévisionnistes, aidés en cela par des météorologues auprès de qui certains effectuent des stages avant leur traversée »<sup>264</sup>. Marées, courants, vents, houle... sont autant de météores à prendre en compte non seulement pour la performance sportive, mais aussi pour une navigation plaisancière sécurisée.

En ce sens, la planche à voile se rapproche de l'activité voile. Sortir signifie en effet d'abord avoir les conditions de vent pour le faire, puisque sans vent pas de mise à l'eau possible. Mais l'enjeu est aussi de savoir quelle surface de voile adopter en fonction du vent. Les véliplanchistes « [...] évaluent parfois longuement les éléments météorologiques, avant et après la navigation. La grande question du parking est celle de la bonne surface de voile ; il s'agit de ne pas se tromper ; alors discussions et palabres vont bon train »<sup>265</sup>. La première question que pose un planchiste lorsqu'il en rencontre un autre en arrivant sur un spot est : « t'as mis combien ? ». Se tromper de surface c'est risquer de faire une mauvaise session ou être obligé de retourner au parking pour changer de voile et perdre du temps.

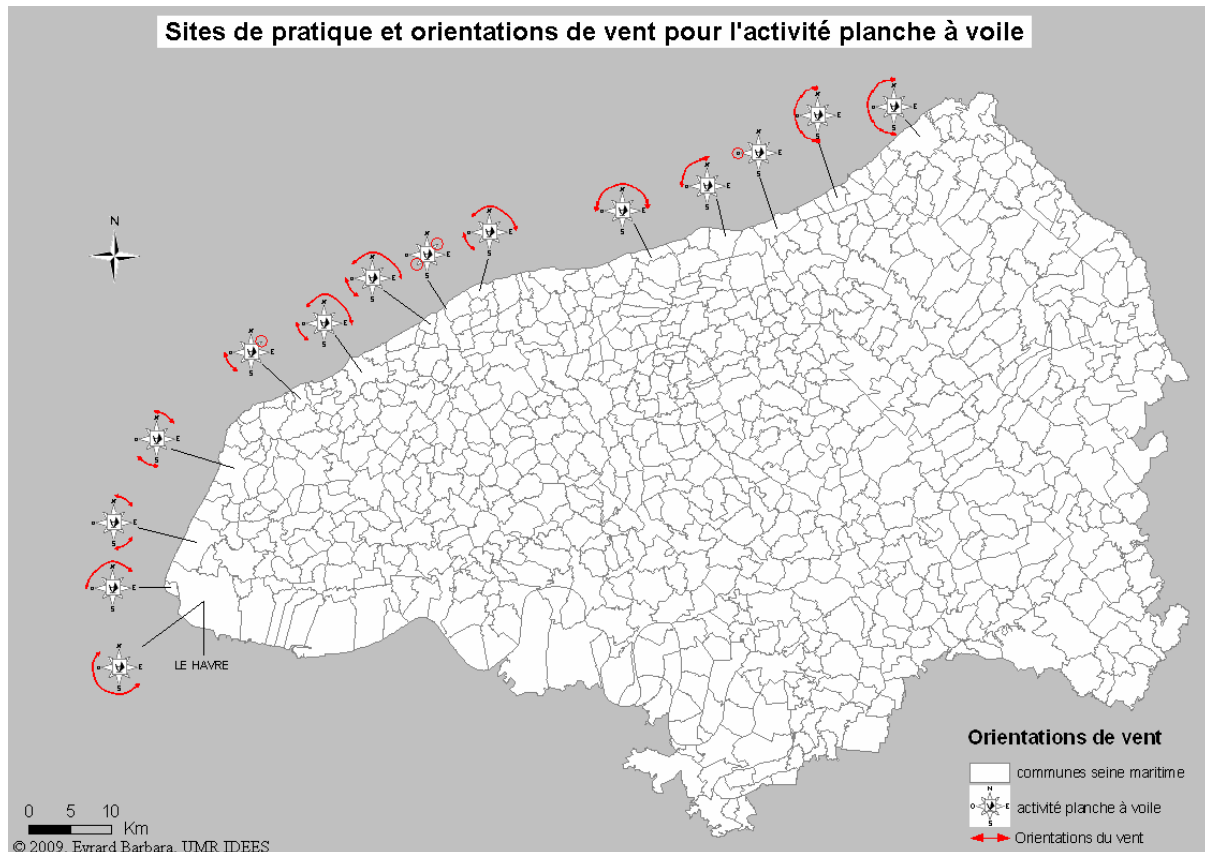
Sortie photo avec deux planchistes, avril 2009, Saint-Aubin-sur-Mer

J'ai eu l'occasion d'accompagner deux planchistes lors d'une session en avril 2009 durant laquelle je devais prendre des photos. Sur le parking nous avons l'impression que le vent soufflait fort, les deux planchistes ont alors choisi de mettre une voile 5.4. Arrivés sur l'eau le vent était plus faible que prévu. Ils ont réussi à partir, difficilement, au large. Au retour ils ne sont pas parvenus à rejoindre leur point de départ et sont arrivés à l'opposé de la plage. Ils ont été contraints de parcourir à pied, portant leur planche, l'ensemble de la digue pour revenir au parking et changer de voile. Les fenêtres de pratique sur cette côte se limitent à 2h avant la marée basse, à 1h30 après. Se tromper de matériel limite encore la durée d'une sortie qui se fait parfois attendre car les planchistes peuvent rester plusieurs semaines sans avoir la possibilité de pratiquer. La plupart des spots du littoral sont exposés nord, nord ouest. Or les vents dominants du littoral sont davantage orientés sud, sud ouest. Les rares journées de « bon » vent sont attendues comme le Saint Graal.

<sup>264</sup> De La Soudière, M. (1999). *Op. Cit.* P. 92

<sup>265</sup> Lacombe, P. (1999). "La planche à voile". In *Techniques et cultures (en ligne)*. N°39.





**Carte 42 : Orientations de vent selon les spots de la côte d'Albâtre pour l'activité planche à voile (pour les activités kite-surf et surf voir annexes).**

Là encore une connaissance empirique des conditions de vent se révèle précieuse dans la mesure où tous les sites ne sont pas équipés de manche à air. Observer l'équipement des autres pratiquants et utiliser des informations sensibles sont les principaux indicateurs des planchistes lorsqu'ils arrivent sur le site.

Chaque groupe se constitue ainsi une sorte de mode d'emploi, une grille de lecture du temps. Bien plus qu'un simple outil, le vocabulaire et les informations échangées participent de la construction du groupe social. Le temps sert de signe de reconnaissance et d'élément de distinction entre « Eux » et « Nous ». Il participe à la construction d'une identité de groupe qui se définit autant par l'affirmation d'une ressemblance avec le groupe de pairs que par l'expression d'une dissemblance avec les autres. Dire ce que je suis, c'est d'abord dire ce que je ne suis pas. En partageant un vocabulaire commun, la fréquentation (et la connaissance) des mêmes sites Internet spécialisés, par la lecture de magazines consacrés à l'activité et la maîtrise de concepts connus des seuls initiés, les groupes sociaux se construisent une identité propre, une grille de lecture météorologique et un mode d'emploi du temps qu'il fait<sup>266</sup> notamment pour des activités comme le surf, le kite-surf ou la planche à voile, qui nécessitent des conditions météorologiques spécifiques.

<sup>266</sup> De la Soudière M. (1999). *Op. Cit.* P. 24.

Un élément aussi banal et anodin que la météorologie traduit en fait différentes sensibilités et permet d'identifier différents groupes sociaux. Il met à jour de multiples rapports à l'environnement et à la nature. Aussi insignifiants que paraissent parfois certains comportements sociaux, ils sont toujours révélateurs d'une culture ou d'une forme de sociabilité. Pour reprendre Howard Becker<sup>267</sup>, même là où il ne se passe rien, la société fait son œuvre et les éléments qui nous paraissent au premier abord vides de sens, les moments où il ne se passe « rien », ont toujours à nous apprendre sur le fonctionnement social.

#### *3.3.4. Des conditions de pratiques toujours différentes*

Le temps qu'il fait est, à l'image de la femme des rêves de Verlaine, « ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre ». Le temps est en changement constant. Dès lors, les conditions de pratique varient elles aussi, comme les paysages cadres de l'activité. Les conditions de pratiques sont également extrêmement variables. Ainsi, si l'on prend l'exemple du surf, l'apprentissage de l'activité passe par l'acquisition d'un « toucher de vague ». Reconnaître une bonne vague par sa couleur, sa forme, sa vitesse participe de la construction de l'expérience du surfeur. L'engagement physique du pratiquant participe de sa formation et constitue un savoir incorporé, surfer supposant une adaptabilité pour pouvoir se confronter à une matière en modification perpétuelle. En effet, d'une saison à l'autre, voire d'une heure à l'autre, les vagues évoluent. Sur ce littoral, les conditions de pratiques sont également difficiles pour les activités nautiques. Pour les surfeurs, les vagues sont souvent courtes et jugées molles, pour les planchistes les conditions sont soit douces soit extrêmes. Ce littoral ne laisse pas de place à l'entre-deux. Ces deux types de pratiquants s'accordent également à dire que les conditions de pratique ne sont que trop rarement réunies et offrent généralement à peine une centaine d'occasions de sorties par an.

Mais même si sur cette côte la météorologie est loin d'être idéale, les modalités de pratique forgent des pratiquants polyvalents, capables de s'adapter à toutes les conditions. Contrairement aux sites où les vents entrent toujours de la même façon ou encore où les vagues déroulent toujours dans le même sens, la côte d'Albâtre présente des espaces et conditions de pratique diversifiées. Ces conditions sont autant d'occasion de progresser et de se confronter à l'incertitude du milieu, essence des activités physiques de nature et qui en fait tout l'intérêt. Le pratiquant joue de son corps pour mieux s'adapter aux conditions et

---

<sup>267</sup> Becker H. (2002). *Op. Cit.*

s'abandonner aux éléments d'une nature « partenaire » qui offre des conditions de jeux toujours différentes<sup>268</sup>.

### 3.4. Profils de pratiquants

Si les pratiquants présentent différentes sensibilités aux météoires, c'est aussi parce que leurs modalités de pratique et leurs profils différents.

#### 3.4.1. Une majorité de polypratiquants

Un quart des pratiquants ne pratique qu'une seule activité et les trois quart pratiquent deux activités ou plus. La valeur médiane est de 2 activités.

Nombre d'activités	Nbr. Cit.	Pourcentage
1	145	25,89%
2	182	32,50%
3	106	18,93%
4	63	11,25%
5	30	5,36%
6	11	1,96%
7	10	1,79%
8	6	1,07%
9	4	0,71%
10	1	0,18%
11	2	0,36%
Total	560	100,00%

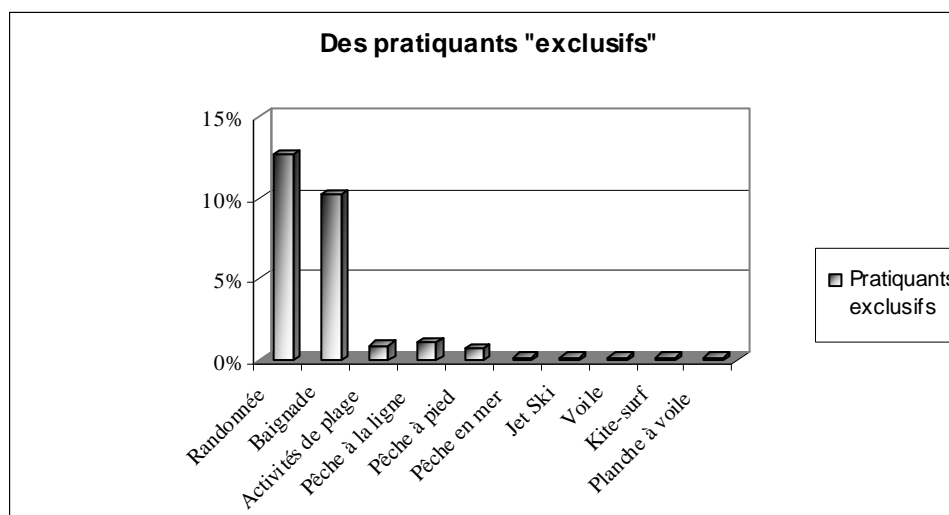
**Tableau 24 : Nombre d'activités que les plagistes interrogés déclarent pratiquer sur le littoral**

L'une des caractéristiques des pratiquants d'activités de nature est qu'ils sont, pour la moitié d'entre eux, polypratiquants. Soulignée notamment dans l'enquête INSEP, cette multi-activité provient en partie du poids important du vélo et de la randonnée. Dans nos enquêtes, 74,1% des pratiquants déclarent pratiquer au moins deux activités. Certains pratiquent jusqu'à 11 activités différentes sur la côte d'Albâtre. Cependant nous ne notons aucune différence en terme de nombre d'activités pratiquées sur le littoral entre les locaux (qu'ils résident ou non sur la côte) et les touristes. Rares sont effectivement ceux qui pratiquent plus de quatre activités indépendamment de diverses possibilités offertes par cet environnement. Notre enquête peut être à l'origine de cette absence de différenciation dans la mesure où nous ne

<sup>268</sup> Vigarello, G. (1991). "D'une nature... l'autre : Les paradoxes du nouveau retour". In Pociello, C. *Sports et société : Approche socio-culturelle des pratiques*. Paris : Vigot. P. p. 239-247.

prenon pas en compte la régularité des pratiques. A partir du moment où celle-ci avait été pratiquée au moins une fois au cours des 12 derniers mois, nous prenions en compte l'activité.

L'exclusivité de la pratique concerne uniquement 12,7% des randonneurs, 10,2% des baigneurs, 1,1% des pêcheurs à la ligne, 0,9% des pratiquants d'activités de plage, 0,7% des pêcheurs à pied et 0,2% des pêcheurs en mer, des jet-skieurs, des pratiquants de voile, des kite-surfeurs et des planchistes.



Graphique 17 : Interrogés pratiquant exclusivement une activité.

### 3.4.2. Des pratiques estivales et hors structures

45,2% des interrogés pratiquent une activité sur la côte l'été, mais 30,6% le font toute l'année. Seule une faible part de ceux qui pratiquent toute l'année font partie d'un club ou d'une association dans lequel ils se rendent surtout le week-end. La variable « toute l'année » est structurante pour les activités vélo, rollers et surf.

Les pratiques estivales constituent la majorité de notre échantillon et se font principalement hors structure, en dehors de tout encadrement. Ce sont surtout les activités de plage (54,6%), de baignade (45,2) et de randonnée (42,2%) qui se déroulent en été pendant la période des vacances. Les activités jet-ski (64,3%), pêche à la ligne (69%) et pêche à pied (59,2%) se déroulent aux beaux jours, dès le printemps.

	Au printemps		En été		En automne		En hiver		Toute l'année		Total	
	Eff.	%L	Eff.	%L	Eff.	%L	Eff.	%L	Eff.	%L	Eff.	%L
Activités de plage	7	12,7	31	56,4	4	7,3			13	23,6	55	100
4X4									1	100	1	100
Baignade/natation	96	17,3	251	45,2	23	4,1	9	1,6	176	31,7	555	100
Aviron	2	40,0	1	20,0	1	20,0	1	20,0			5	100
Course									1	100	1	100
Rollers	10	29,4	12	35,3	1	2,9	1	2,9	10	29,4	34	100
Vélo	13	18,6	20	28,6	3	4,3	1	1,4	33	47,1	70	100
Canoë-kayak	12	16,9	28	39,4	5	7,0	1	1,4	25	35,2	71	100
Cerf-volant	18	18,2	42	42,4	7	7,1	2	2,0	30	30,3	99	100
Pêche à la ligne	26	26,0	43	43,0	3	3,0	2	2,0	26	26,0	100	100
Pêche à pied	25	20,0	49	39,2	9	7,2	1	0,8	41	32,8	125	100
Randonnée	80	16,6	203	42,2	25	5,2	7	1,5	166	34,5	481	100
Pêche en mer	11	18,6	24	40,7	6	10,2			18	30,5	59	100
Jet ski	3	21,4	6	42,9					5	35,7	14	100
Kite-surf	1	7,7	3	23,1					9	69,2	13	100
Planche à voile	6	16,2	15	40,5	2	5,4			14	37,8	37	100
Voile	10	19,2	22	42,3	4	7,7			16	30,8	52	100
Plongée	3	12,5	13	54,2	1	4,2			7	29,2	24	100
Surf	5	13,2	11	28,9	2	5,3			20	52,6	38	100
Wake- Board									1	100	1	100
Parapente			1	100							1	100
Body-Board									2	100	2	100
Total	328	17,8	775	42,2	96	5,2	25	1,4	614	33,4	1838	100

**Tableau 25 : Répartition des activités déclarées par saison. Les pourcentages sont calculés en ligne: 12,7% de ceux qui déclarent pratiquer une activités de plage pratiquent au printemps.**

Si plus de la moitié des interrogés pratiquent l'été, le littoral est pourtant loin d'être saturé. Contrairement aux plages du sud de la France, cette côte est relativement préservée du tourisme de masse. La grande diversité des activités pratiquées en été est à replacer au regard du nombre de pratiquants interrogés. Bien que les deux années d'enquête aient été particulièrement pluvieuses, nous avons pu observer l'affluence lors des quelques journées de très beau temps. L'occupation des plages, plus dense qu'en d'autres saisons, n'aboutissait pourtant pas à une saturation de l'espace. L'intensification de la fréquentation se remarque davantage sur les digues, où il devient difficile de circuler, et sur les parkings attenants aux plages où toutes les places sont occupées. De plus, les activités se répartissent sur l'ensemble des plages du littoral et se pratiquent sur des territoires distincts. Ainsi la randonnée se fait essentiellement sur les falaises, le roller et le vélo sur les digues – promenade, les activités nautiques au-delà des zones de baignade et les activités de pêche soit sur les pontons, soit aux extrémités des plages ou en pleine mer.

D'autres pratiquants hors structure sont présents toute l'année sur le littoral. Des pratiquants les randonneurs (30,5%), les cyclistes (47,1%) ou encore les baigneurs (47,1%) se

rencontrent toute l'année sur cette côte. Deux modalités de pratiques et deux types de pratiquants se dessinent. D'un côté il y a les estivants, touristes et excursionnistes qui pratiquent de façon occasionnelle des activités récréatives essentiellement non encadrées. De l'autre côté nous trouvons des pratiquants réguliers, présents sur l'ensemble de l'année qui pratiquent des activités peut-être plus « sportives » qui se partagent entre auto-organisation et structuration.

Enfin, les pratiquants d'activités nautiques peu nombreux sur le littoral en période estivale, et donc peu représentés dans nos questionnaires. Nous avons vu à partir de l'analyse des données météorologiques que la période hivernale offre en effet les conditions les plus propices à la pratique de ces activités. Dès lors les problèmes de saturation des spots et de cohabitation des activités ne se posent peut-être pas aux mêmes saisons que sur d'autres littoraux.

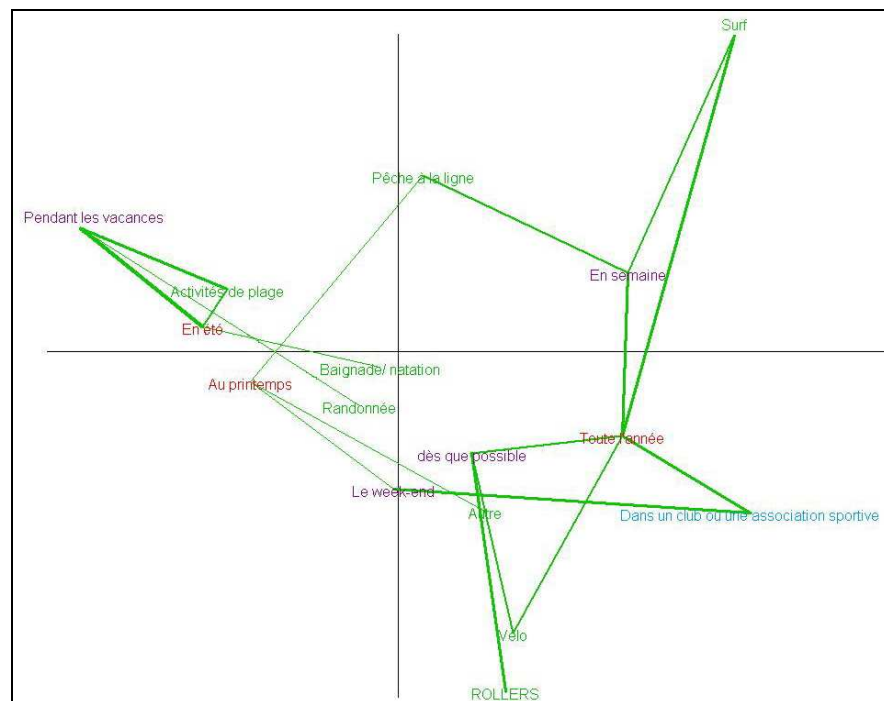


Figure 12 : Représentation graphique de l'analyse post-factorielle au croisement des variables « structure », « saison de pratique », « activité pratiquée » et « période de pratique ».

Ceux qui pratiquent toute l'année sont aussi majoritairement ceux qui font partie d'une association sportive. Ceux qui font du roller pratiquent dès que possible comme les cyclistes qui se rendent sur la côte toute l'année. Les surfeurs pratiquent toute l'année et majoritairement en semaine. Les pêcheurs à la ligne se rendent également sur le littoral en semaine mais plutôt au printemps.

*3.4.3. Une accessibilité des pratiques ludiques du littoral à nuancer*

Malgré la multiplicité des activités pratiquées, la diversité comme l'hétérogénéité de publics qui le fréquente, ce littoral reste moins accessible que d'autres. Il demande une disponibilité tant temporelle que culturelle.

Nous avons vu que les temps de trajet pour se rendre sur la côte sont relativement courts au regard de la mobilité des individus dans notre société. Pour autant, les activités dépendantes des météores nécessitent une capacité à se libérer au moment où les conditions de pratique sont réunies. La météorologie ne s'occupe ni des week-end ni des jours fériés. C'est pour cette raison, sans doute, que la plupart des pratiquants d'activités comme la planche à voile, le surf ou le kite-surf exercent des professions qui soit leur laissent beaucoup de temps libre, soit avec des aménagements possibles de leur emploi du temps.

De plus, les conditions de pratiques ne laissent pas de place à l'entre-deux. Soit il y a peu de vent, soit il est très fort, soit la température de l'eau est douce, soit elle est très froide. L'engagement dans une pratique régulière suppose alors une préparation et une bonne condition physique. Sortir à force 3 ou à force 5 ne s'improvise pas et distingue des barrières et des engagements dans la pratique différents.

Enfin, pratiquer sur la côte d'Albâtre exige une disponibilité culturelle pour le comprendre et pouvoir jouer avec les éléments. Mais faire de ce territoire un espace ludique potentiel nécessite également de dépasser les représentations habituellement attachées aux littoraux « désirables ». Loin d'être totalement inaccessible ou accessible aux seuls initiés, cette côte se présente finalement comme un territoire complexe à multiples facettes.

#### 4. Une typologie des activités en quatre « types idéaux »

Lorsque l'on croise la variable activité sur elle-même, on peut réaliser une arborescence des activités pratiquées. 27,5% des interrogés pratiquent une activité et une seule. En revanche, 72,5% des interrogés combinent plusieurs activités entre elles. Nous avons d'ores et déjà cinq groupes de pratiquants qui se dégagent. 27,86% des interrogés associent la baignade et la randonnée à d'autres activités. 21,25% des interrogés combinent uniquement la baignade et la randonnée. 16,96% des interrogés combinent la baignade avec d'autres activités (hors randonnée). 12,68% des interrogés pratiquent uniquement la randonnée, et 11,07% pratiquent uniquement la baignade.

Une caractéristique forte de notre échantillon est que 94,28% des plagistes interrogés pratiquent soit la baignade, soit la randonnée, soit les deux combinées entre elles et éventuellement à d'autres activités.

Pratiques	Nbr. Cit.	Fréq.	Activités pratiquées	Nbr. Cit.	Fréq.
Exclusives	154	27,50%	Randonnée seule	71	12,68%
			Baignade Seule	62	11,07%
			Pêche à la ligne seule	7	1,25%
			Activités de plages seules	5	0,89%
			Pêche à pied seule	4	0,71%
			Jet-ski seul	1	0,18%
			Kite-surf seul	1	0,18%
			Pêche en mer seule	1	0,18%
			Planche à voile seule	1	0,18%
Voile seule	1	0,18%			
Multiples	406	72,50%	Baignade + randonnée	119	21,25%
			Baignade + randonnée + autres activités	156	27,86%
			Baignade + autres activités hors randonnée	95	16,96%
			Randonnée + autres activités hors baignade	25	4,46%
			Multi pratiques hors baignade et randonnée	11	1,96%
Total	560	100,00%		560	100,00%

**Tableau 26 : Répartition des plagistes interrogées en fonction de leur type de pratique.**

Il apparaît que la première classification des activités proposées ne permet pas de comprendre ces différentes combinaisons d'activités. Comment qualifier et expliquer les multiples modalités de pratiques ? Dans quelle mesure des pratiquants d'activités parfois extrêmement différentes peuvent-ils présenter des similitudes dans leurs usages du territoire ? Qu'ont-ils en commun ? Comment reconstruire une typologie qui, au lieu de classer des activités, classerait davantage des modes d'utilisation du littoral ?



Si on regarde les choses autrement, il est possible d'identifier des modalités de pratiques à partir des combinaisons (ou absence de combinaison) des activités. Lorsque que l'on raisonne à partir des différentes utilisations du littoral, on constate alors que quatre types se dégagent avec chacun plusieurs profils de pratiquants. Autrement dit, on peut regrouper les pratiquants dans la mesure où leurs modalités de pratique caractérisent des façons bien distinctes d'utiliser la côte d'Albâtre.

Type	Eff.	Fréq.
Conservateurs	345	61,61%
Explorateurs	106	18,93%
Plagistes	88	15,71%
Immergés	21	3,75%
Total	560	100,00%

Tableau 27 : Effectif et part des différents type de pratiquants dans l'échantillon total.

#### 4.1. Les conservateurs

Les « conservateurs » constituent la plus grande majorité de notre échantillon (61,61%). Ils se caractérisent par une utilisation que l'on peut qualifier de « traditionnelle » du littoral. La zone de bain (proche du bord), l'estran et le plateau constituent les principaux territoires investis. Ces activités se caractérisent surtout par des plaisirs du « retrait » où le pratiquant s'éloigne des zones les plus agitées. Ce littoral se prête particulièrement à ce type de pratique dans la mesure où il est peu fréquenté et offre de nombreux sites isolés. Les activités pratiquées sont la baignade, la randonnée et la pêche.

Type	Profils	Nbr. Répondants	Total type	Fréq. Échantillon total
Conservateurs	Exclusifs	150	345	61,61%
	Randonnée / baignade et pêche	182		
	Terriens	13		

Tableau 28 : Profils des "conservateurs" et part dans l'échantillon total.

Trois profils se distinguent parmi les « conservateurs ». Les exclusifs ne pratiquent qu'une activité baignade ou randonnée ou de pêche.

Certains « conservateurs » combinent la baignade et la randonnée ou la baignade avec une activité de pêche, ou la randonnée avec la pêche.

Enfin, les « conservateurs terriens » ne pratiquent pas la baignade mais combinent des activités de pêche avec des activités terrestres telles que le vélo.

## 4.2. Les explorateurs

Le type des « explorateurs » représente 18,93% de l'échantillon. Il rassemble des pratiquants qui jouent avec les éléments (l'eau, l'air, la terre) et s'investissent dans de multiples activités. Le milieu maritime au sens large est exploré et exploité dans toutes ses dimensions. Véritable terrain de jeux, le territoire fait vivre aux « explorateurs » une multitude d'expériences et une gamme variée de sensations par la confrontation aux éléments. Les autres font partie intégrante de l'activité. Par leurs prouesses techniques ou leur engagement, ils se défient et invitent à un dépassement de soi.

Type	Profils	Nbr. Répondants	Total type	Fréq. Échantillon total
Explorateurs	Joueurs	22	106	18,93%
	En surface	34		
	Interfaces	10		
	Purs	40		

**Tableau 29 : Profils des "explorateurs" et part dans l'échantillon total.**

Dans ce type, nous avons identifié quatre profils différents de pratiquants. Les joueurs pratiquent la baignade et/ou la randonnée et au moins trois autres activités (aquatique et/ou nautique et/ou terrestre et/ou aérienne). L'un d'eux pratique par exemple la baignade, la randonnée, la plongée, la voile, le canoë-kayak et la pêche à pied.

D'autres explorent principalement les surfaces. Un interrogé déclare pratiquer à la fois la baignade, la planche à voile, le canoë-kayak et la pêche en mer. Il multiplie les formes de navigation à la surface de l'eau.

Certains interrogés se situent davantage aux interfaces terre / mer. Ils explorent les surfaces en combinant des activités nautiques et terrestres. L'un des interrogés pratique par exemple la randonnée, le canoë-kayak et la pêche à pied.

Enfin, les « purs explorateurs » jouent avec et se jouent des quatre dimensions du littoral. Les activités nautiques, aquatiques, terrestres et aériennes constituent autant d'opportunités et de territoires à investir. Onze d'entre eux pratiquent ainsi la baignade, la randonnée, le canoë-kayak, le vélo, le roller, le cerf-volant et des activités de plage. Sur cette côte, le cerf-volant pratiqué est essentiellement celui dit « de traction ». La voile est proche de celle utilisée pour le kite-surf et les pratiquant se font régulièrement soulever de terre.

## 4.3. Les plagistes

Le type des « plagistes » regroupe principalement des pratiquants d'activités qui se déroulent sur ou en proximité directe de la plage (le beach-volley ou le beach-soccer, le skim-

board, le roller ou le vélo sur les digues-promenades). Ils représentent 15,71% de notre échantillon total ce qui est finalement peu au regard des lieux de passation des questionnaires. Le bord de mer est utilisé de façon purement ludique et moins « sportive ». Ces activités sont essentiellement liées à la saison estivale. Le bord de mer est un milieu et un décor où l'on se montre et s'expose aux autres. Même sans exhibition, le pratiquant ne peut échapper au regard des autres.

Type	Profils	Nbr. Répondants	Total type	Fréq. Échantillon total
Plagistes	explorateurs	48	88	15,71%
	Purs	40		

**Tableau 30 : Profils des "plagistes" et part dans l'échantillon total.**

Deux profils différents ont été identifiés. Les « plagistes explorateurs » combinent des activités de plage avec des activités sur les digues-promenades ou sur les pelouses qui jouxtent les plages. L'une des combinaisons relevée associe par exemple la baignade, la randonnée, les activités de plage, le cerf-volant et le vélo.

Les « purs plagistes » restent dans une zone restreinte et investissent uniquement la plage et la zone de baignade, ils n'accèdent donc pas aux falaises.

#### 4.4. Les immergés

Les « immergés » associent pour la plupart la baignade et/ou la randonnée et une activité aquatique. Ils représentent 3,75% des plagistes interrogés. Leur spécificité est qu'ils explorent, à la différence des autres, l'espace sous-marin. La mer est ici un milieu qui s'explore. Cette activité sous marine est par définition cachée du regard des autres. Immergés dans une eau souvent froide, parfois opaque, les pratiquants évoluent souvent seuls dans un environnement « silencieux », en retrait de l'agitation de la plage.

Type	Profils	Nbr. Répondants	Total type	Fréq. Échantillon total
Immergés	Marins	12	21	3,75%
	Sous l'eau / sur terre	9		

**Tableau 31 : Profils des "immergés" et part dans l'échantillon total.**

Parmi les immergés on trouve deux profils différents. Les « marins » combinent éventuellement la baignade et/ou la randonnée avec au moins une activité nautique et une activité aquatique. L'un des interrogés pratique par exemple la baignade, la plongée, la planche à voile et la voile. Il joue avec l'eau dans ses différentes dimensions : sur et sous la surface.

Les autres « immergés » combinent baignade, randonnée, au moins une activité aquatique et parfois une activité terrestre. Nous avons, par exemple, un répondant qui déclare pratiquer

la randonnée, le surf et le roller. Il investit à la fois l'espace maritime sous différentes dimensions, terrestres et aquatiques.

#### 4.5. Un littoral « d'actifs »

Ce qui rassemble la majorité des pratiquants interrogés et qui fait de la côte un espace original est la pratique de la baignade et de la randonnée couplée quasi systématiquement à d'autres activités. La côte d'Albâtre n'est pas un littoral où l'on s'expose passivement au soleil.

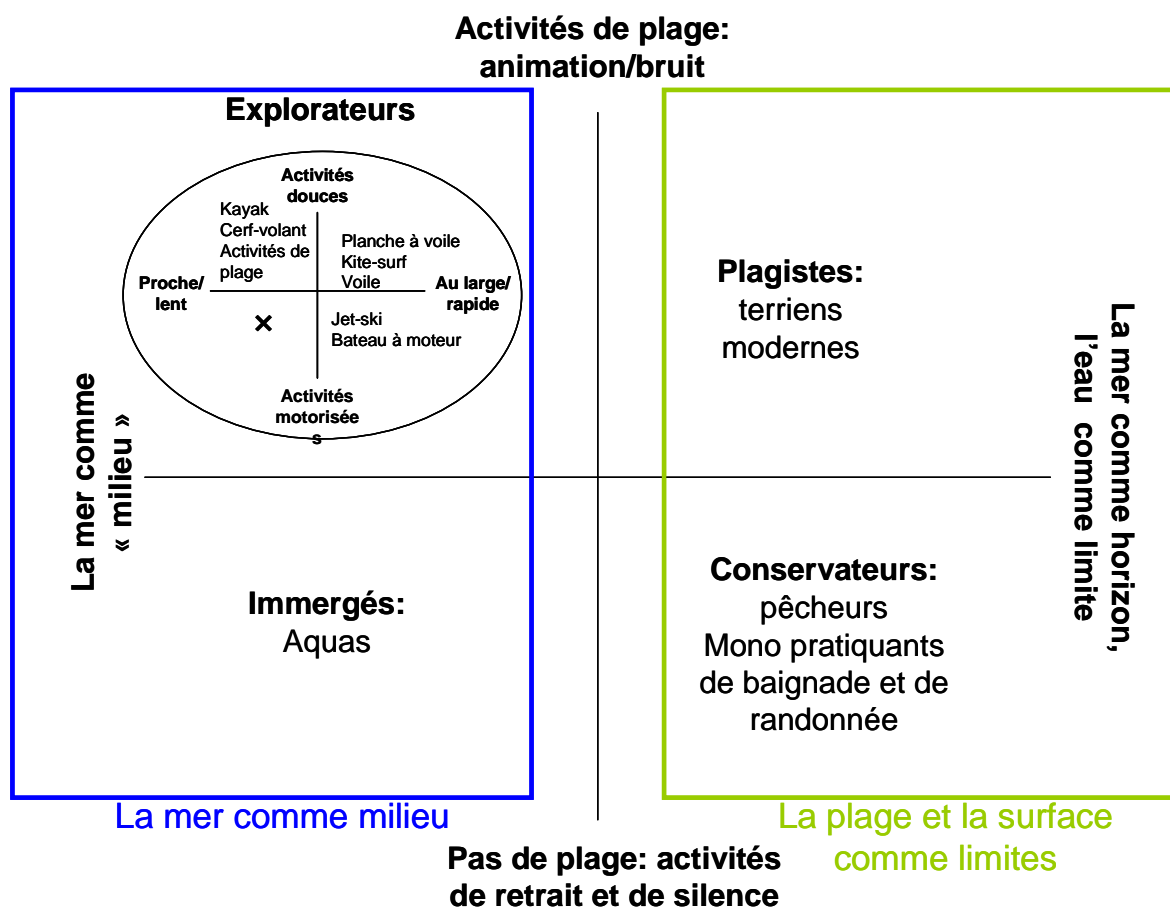


Figure 13 : Différenciation des types au regard des usages de la mer et de la plage.

A partir de la figure 13, on peut identifier deux types de maritimité. Les explorateurs utilisent la mer comme un milieu et exploitent les différentes potentialités du littoral à terre comme sur l'eau. Ils pratiquent une multitude d'activités en fonction des opportunités et des désirs du moment. Les immergés utilisent également la mer comme milieu de pratique. Avec les explorateurs, ils jouent avec l'environnement de pratique. En revanche les immergés sont centrés sur l'exploration du milieu marin sur ou sous l'eau.

Les plagistes comme les conservateurs sont d'abord des terriens, qui parfois se baignent mais restent à proximité de la plage, ils ne s'éloignent pas du bord.

Les plagistes peuvent être qualifiés de terriens modernes. Les activités qu'ils pratiquent sur la plage ou sur les digues se déroulent principalement pendant la période estivale et participent à l'animation du littoral.

Les conservateurs ont un usage plus contemplatif de la côte. Cette qualification n'est pas péjorative. Elle vise simplement à caractériser des pratiquants qui ont un usage « traditionnel » du littoral. Si certains se baignent et randonnent, la majorité a une pratique exclusive de la pêche. S'ils se rendent parfois en mer pour pêcher, la mer est moins un milieu à explorer qu'un milieu duquel on s'approche et dont on prélève des ressources.

Ces différents types de pratique sur le littoral s'accompagnent dès lors sans doute d'appropriations paysagères et de représentations de la côte distinctes en fonction des expériences vécues. Dans quelle mesure les représentations et les usages des pratiquants sont-ils concordants ? Comment s'organise la cohabitation ? Quelles sont les activités soutenues par les collectivités territoriales ? Quels sont les aménagements proposés ? A qui sont-ils destinés ?

Les données quantitatives ne nous permettent pas de répondre à ces questions. La troisième partie de ce travail s'appuie donc essentiellement sur des données qualitatives pour tenter de compléter le regard porté sur le fonctionnement récréatif du littoral.

---

## **Partie 3 : Modalités d'appropriation et formes de maritimités**

---

L'objectif de cette dernière partie est de comprendre les différents usages pour mieux rendre compte des attentes contemporaines que la côte d'Albâtre suscite et des oppositions qu'elle engendre. Il s'agit de montrer, à partir des pratiques et des modes de gestion, que les activités physiques sont autant d'immersions dans le milieu maritime que de constructions du maritime. Cette partie vise à rendre compte de la façon dont, à partir d'un même espace, les usages construisent des territoires singuliers. On cherche à comprendre dans quelle mesure les représentations s'opposent et se dispersent pour mieux identifier les éléments que définissent, malgré tout, un littoral partagé.

La démarche propose de partir d'une catégorisation qualitative et d'une sociologie du sensible (du poétique<sup>269</sup>), des pratiques et des espaces afin de repérer quelles sont les recompositions du littoral à l'œuvre. On verra alors que la côte des pratiquants n'est ni complètement homogène, ni totalement contemporaine à elle-même et que les sites mobilisés sont loin d'être des environnements « naturels ». Ce dernier élément repose dès lors la question de la définition des activités dites « de nature » et replace une nouvelle fois le débat au cœur de la diversité des pratiques et des représentations de « la nature » à l'œuvre dans ces activités.

Dans un second temps, on montrera les tensions constitutives de la côte d'Albâtre. Etudier le littoral, c'est lever le voile sur un territoire dont la définition, les représentations et les usages sont multiples et complexes. S'affrontent alors plusieurs logiques d'acteurs, parfois convergentes, souvent divergentes voire incompatibles. Comprendre ces oppositions nécessite de traiter sur un continuum les processus d'accord et de ruptures (du simple désaccord au conflit) dans la mesure où ils peuvent être considérés comme les moments d'un même cours d'action<sup>270</sup>. Entrer par les conflits donne à voir les différentes représentations et les multiples enjeux suscités par l'appropriation du littoral. C'est par une compréhension des stratégies des différents acteurs<sup>271</sup> qu'il est possible d'aboutir à la mise en évidence des principaux clivages existants. Les loisirs investissent par les pratiques des terrains et des espaces variés avec des significations multiples. Tout l'enjeu est alors de replacer le littoral dans sa complexité pour comprendre mieux ce qui rassemble, ce qui divise et en définitive ce qui fait de ce littoral un espace ludique.

On verra ainsi dans un troisième et dernier temps dans quelle mesure la côte d'Albâtre peut exister (ou non) comme bien commun. Il s'agit de comprendre quelles sont les dynamiques de

---

<sup>269</sup> Sansot, P. (1986). *Les formes sensibles de la vie sociale*. Paris : PUF.

<sup>270</sup> Simmel, G. (2003). *Le conflit*. Paris : Circé/ Poche.

<sup>271</sup> Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris : Seuil.

transformation des usages et des représentations du littoral. Nous sommes ici au cœur de la théorie de la médiation<sup>272</sup> qui consiste à comprendre les pratiques ludiques dans leurs interactions entre un environnement et des individus. L'objectif est de comprendre cette co-influence par les processus de négociation et d'appropriation qui l'engendrent, pour au final expliquer pourquoi la côte d'Albâtre n'existe pas en tant que telle. Ce littoral n'est pas, en définitive, un territoire homogène, mais se constitue de plusieurs territoires juxtaposés.

---

<sup>272</sup> Di Méo, G. (2001). *Op. Cit.*



## 1. Typologie qualitative des usages

Le développement actuel des activités physique du littoral s'inscrit dans des espaces souvent qualifiés de « naturels ». En quoi les loisirs maritimes répondent-ils à une demande de nature ? Quel est l'environnement naturel investi ? Autrement dit de quelle nature parle-t-on ? Est-ce la même pour toutes les pratiques ? Dans quelle mesure les usages de la nature peuvent-ils constituer un groupement homogène ? Comment cohabitent les activités ? Dans cette partie, l'objectif est de resituer les activités dans leur environnement effectif pour mieux interroger la « naturalité » des environnements investis.

### 1.1. Pratiques corporelles et paysages vécus de la côte d'Albâtre

L'objectif, ici, est de comprendre dans quelle mesure des expériences corporelles, situées à l'interpénétration des cultures et des rapports spatiaux, construisent des paysages singuliers. Il s'agit de mettre en avant les relations réciproques qui lient ce trait de côte à des pratiques, afin de rendre compte des attentes contemporaines qu'il suscite. Dans cette perspective phénoménologique, ontologique<sup>273</sup> et poétique<sup>274</sup>, on verra en quoi la notion de paysage constitue un levier méthodologique pour comprendre un milieu original et les relations effectives, affectives et sensibles qui lient les hommes aux lieux.

Les auteurs s'accordent pour dire que le paysage est un vécu, une « expérience concrète »<sup>275</sup>, socialement et culturellement construite, dont l'individu participe. Constitué à la fois d'éléments naturels et de perceptions, organisé par des représentations culturelles et par des pratiques socialement distribuées, le paysage met en résonance le réel et l'imaginaire. Un tri des éléments s'opère à partir du vécu individuel, de l'attachement au lieu, des souvenirs, des émotions et ce en fonction de schèmes culturels et de symboles collectifs<sup>276</sup>. Apprécier un paysage est donc la marque d'une appartenance culturelle et sociale.

Parce que le paysage est une réalité subjective, il traduit le rapport humain aux apparences<sup>277</sup>. Comme l'écrit Brunet<sup>278</sup>, le paysage est bien souvent entendu « très précisément et tout simplement » comme « ce qui se voit ». Cette prépondérance de la vision

---

<sup>273</sup> Berque, A. (2000). *Op. Cit.*

<sup>274</sup> Sansot, P. (1986). *Op. Cit.*

<sup>275</sup> Cauquelin, A. (2004 (1989)). *L'invention du paysage*. Paris : Quadrige/ PUF. , Chételat, J. et Ley, E. (2002). "Intégration des représentations sociales dans la gestion du paysage jurassien". In *Cybergeo (en ligne)*. N°228. , Donadieu, P. et Périgord, M. (2007). *Le paysage : entre natures et cultures*. Paris : Armand Colin. Coll 128. , Kessler, M. (1999). *Le paysage et son ombre*. Paris : PUF.

<sup>276</sup> Chételat, J. et Ley, E. (2002). *Op. Cit.*

<sup>277</sup> Donadieu, P. et Périgord, M. (2007). *Op. Cit.*

<sup>278</sup> Brunet, R. (1995). "Analyse des paysages et sémiologie. Eléments pour un débat". In *La théorie des paysages en France*. Seyssel : Champ Vallon. P. 7-20.

mérite d'être questionnée. Les sportifs nouent avec les milieux qu'ils traversent ou explorent des relations qui ne peuvent être réduites à leur seule dimension visuelle. Ces médiations ne peuvent être dissociées des conduites motrices dans lesquelles elles s'inscrivent. Comme le montre Niel, le paysage n'est alors plus seulement perçu, il est vécu et éprouvé<sup>279</sup>. Il est un construit situé au croisement d'éléments naturels, de représentations culturelles et de perceptions multi sensorielles. On verra ici que le paysage n'est pas un décor que l'on perçoit « ou non ». Il participe plus largement à la production d'un vécu et est le produit d'une expérience.

Il s'agit de montrer comment se construit un paysage vécu à partir d'expériences corporelles et comment cet environnement singulier engendre des modalités de pratiques et des représentations spécifiques. Les activités physiques constituent autant d'immersions dans la nature que de constructions de la nature. Comment les expériences corporelles construisent-elles, à partir d'un même espace, des paysages singuliers ?

La démarche adoptée propose de partir d'un rapide inventaire des présents (locaux, touristes et pratiquants) et de les catégoriser à partir de leurs mobilités et de leurs disponibilités, afin de repérer quelles sont leurs présences au littoral. On verra alors que la côte d'Albâtre des usagers n'est ni complètement homogène, ni totalement contemporaine à elle-même. Il semble pertinent, dans un deuxième temps, de caractériser les espaces mobilisés par les pratiquants. Loin d'être totalement « naturels », les sites investis et appréciés ne sont pas toujours ceux qui sont attendus. Quels sont les « hauts lieux » qu'érigent les pratiques ? En quoi font-elles émerger des paysages inattendus ? Ce sera l'occasion de catégoriser autrement les pratiques, et de voir comment elles se laissent aussi reconstruire par l'environnement au sein duquel elles se déploient.

### *1.1.1. Partir de l'inventaire des présents pour reconstituer des présences*

Les résidents de la côte d'Albâtre ne sont pas tous marins ou tournés vers la mer. Si les exploitants agricoles ne représentent plus qu'une part marginale (en nombre) de la population normande, ils mettent en forme un « bonheur des campagnes » que partagent aujourd'hui encore les habitants des plateaux. Les agriculteurs cultivent et produisent la nature. Situés dans un rapport techniciste à l'environnement, ils cherchent à connaître la nature pour mieux la maîtriser. Cette « Normandie des champs », héritage du passé encore très présent en Seine-Maritime, renvoie aux plaisirs d'une vie dans un paysage ouvert (open fields). L'arrière pays

---

<sup>279</sup> Niel, A. (2005). *Op. Cit.*

et sa « campagne paysage »<sup>280</sup>, symbole d'une nature domptée, offre au regard un espace organisé, travaillé et délimité. L'agriculture participe d'une structuration des territoires autant que d'un ancrage social et historique. La culture des champs, délimitée par les falaises et élevée en culture du beau invite à des plaisirs « terriens ».

Loïc (e17), 35 ans, surfeur, président du viking surf club, chargé de mission littoral au département. L'entretien a lieu à son bureau à Rouen, le 28 janvier 2008.  
*« Les seinomarine ne sont pas du tout tournés vers le maritime. C'est cauchois [...]. Ça change un peu pour les gens du littoral ou on est plus dans une société de loisir où, pour diversifier leurs loisirs ils se tournent un peu vers la mer. Mais ça concerne une frange littorale. Derrière on a du mal ».*

Ces plaisirs correspondent aussi en partie à des choix contraints, dans la mesure où l'accès aux plages suppose de disposer d'un véhicule. Les plages, peu nombreuses (35 accès à la mer seulement pour 140 km de côte), sont de difficilement accessibles. Quand aux falaises, toujours susceptibles de s'écrouler, elles restent dangereuses. Les usages de l'espace maritime des « Terriens », illustrés dans le documentaire d'Ariane Doublet, s'arrêtent au bord de la falaise. Les plaines qui surplombent le littoral sont constituées de champs ouverts, sans haies (openfields) partagés entre cultures et prairies. Les parcelles cultivées sont plus vastes que dans les terres et offrent au regard une diversité de couleur. Du brun des champs de blé au bleu des champs de lin, les cultures, caressées par le vent, offrent au regard un paysage toujours en mouvement. Sur les plateaux agricoles émergent des habitations entourées de grandes haies brise-vent.



**Photo 23: Terres cultivées des plateaux de Seine-Maritime. Source : CAUE 76.**

Quand aux pratiques de pêche locales, elles s'inscrivent dans la tradition aujourd'hui perdue des Terre-Neuvas, pêcheurs du lointain, de la haute mer et du danger. Autrement dit, les « terriens » nous rappellent que le rivage désirable est loin d'être une évidence et qu'il n'est pas moins fondé de préférer les plaisirs « sûrs et abrités » de l'intérieur des terres.

<sup>280</sup> Hervieu, B. et Viard, J. (2005 [2001]). *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. Paris : l'Aube.

Dominique (e37), responsable de l'antenne de la DRDJS du Havre. L'entretien se déroule dans son bureau de la DRDJS, le 12 juin 2008.

« Ce que l'on peut constater c'est que sur notre littoral on n'a pas la culture maritime que ce soit Le Havre, Fécamp ou ailleurs. On pourrait croire à Fécamp. Il y a un patrimoine maritime très fort comme au Havre avec les paquebots... Mais c'est la mer labeur, la mer souffrance, la mer drame aussi ».

La côte se fait d'autant moins désirable qu'elle est souvent agitée, exposée aux vents, aux tempêtes et est difficilement accessible. De fait, la mer est encore ressentie comme une barrière, et les falaises apparaissent davantage comme un obstacle que comme un passage<sup>281</sup>. Habiter le littoral et se tourner vers la terre peut pourtant apparaître paradoxal, dans une société où les mythes contemporains de la mer s'ancrent profondément dans des désirs d'ailleurs<sup>282</sup> et d'autrement<sup>283</sup>.

Cette côte se présente aussi, depuis plus d'un siècle, comme la « façade littorale de Paris »<sup>284</sup>. Elle accueille surtout une clientèle de proximité, constituée d'habités et d'urbains qui pratiquent un tourisme excursionniste (à la journée) et de court séjour. Ces touristes viennent fréquenter des sites, c'est-à-dire contempler des paysages qu'ils ont anticipés, déjà vus ou décrits par d'autres. Cette côte a effectivement fait l'objet d'abondantes représentations picturales comme celles de Delacroix, de Monet ou encore de Dufy. De nombreux écrivains, comme Flaubert, Maupassant ou Leblanc, se sont également attachés à en décrire les paysages. C'est bien à la contemplation d'un tableau que nous assistons, lorsque des panneaux explicatifs proposent de comparer le visible à sa figuration romantique ou impressionniste. C'est un espace déjà pensé et défini comme paysage qu'ils viennent admirer. La côte et ses « hauts lieux » servent alors de décors dans lesquels les touristes se mettent eux-mêmes en spectacle au travers des prises de vue et des clichés<sup>285</sup>. Le spectacle du paysage en lui-même importe peu, c'est la mise en scène de l'individu dans ce paysage qui en constitue l'intérêt. L'expérience du voyage est en premier lieu l'occasion d'un retour sur soi où l'individu s'éprouve dans des expériences paysagères et se met en scène à l'intérieur de la carte postale. Les « touristes » ont de fait une connaissance superficielle du littoral qu'ils traversent sans l'explorer. La mer est en premier lieu un paysage qui se regarde et non un territoire qui s'explore. Les touristes ignorent bien souvent les possibilités de pratique que la côte d'Albâtre autorise. Ils sont d'abord à la recherche d'un dépaysement maritime et d'une découverte patrimoniale. Ne pouvant miser sur les atouts classiques des destinations

<sup>281</sup> Lecoquière, B. (1998). *Op. Cit.*

<sup>282</sup> Cabantous, A, *et al.* (2005). *Op. Cit.*

<sup>283</sup> Féménias, D. (2004). *Op. Cit.*

<sup>284</sup> Clary, D. (1977). *Op. Cit.*

<sup>285</sup> Augé, M. (1992). *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris : Seuil.

maritimes, les collectivités locales s'appuient surtout sur la promotion d'un patrimoine naturel, historique, et sur les paysages mis en scène par des artistes<sup>286</sup>. Les doris, barques traditionnelles des pêcheurs, les villas style XIXe, les maisons de briques et silex, mais aussi l'architecture Perret du Havre classée au patrimoine mondial de l'UNESCO constituent les emblèmes de ce territoire patrimonialisé enraciné dans le passé<sup>287</sup>. La côte est ici perçue dans une représentation « conservatrice » comme un paysage-patrimoine à préserver car reflet d'une histoire, témoin du passé et beauté sauvage. Les touristes s'inscrivent de fait dans un paysage essentiellement construit par le regard : ils se voient voir ce qui a déjà été vécu et représenté<sup>288</sup>.



Photo 24: La plage d'Etretat. Source : CAUE 76.

Une troisième population fréquente le littoral. Ceux qui pratiquent des activités physiques et sportives « de nature », et voit dans cette côte un milieu maritime à investir. Ni touristes, ni nécessairement résidents, ils ont une présence au bord de mer différente de celle des « terriens » et des « touristes ». Très fréquemment en activité au bord de la mer, ils se déplacent pour aller à la rencontre des conditions météorologiques. « Nomades », ils transportent souvent avec eux du matériel pour pratiquer (surf, VTT, cerf-volant etc.), si l'occasion se présente. Leur présence au territoire relève souvent de la veille, notamment par média interposés (Webcams, bulletins météo, sites spécialisés, réseaux divers).

Hervé (e14), 35 ans, ancien président de funboard76, planchiste sponsorisé, habitant du Havre, en terrasse sur la digue-promenade du Havre, le 19 mai 2008.

« La météo je la regarde plusieurs fois par jour. Tout le monde le fait, tout le monde vous le dira. On est tous scotchés sur la météo. Et même si on regarde la météo à sept jours et qu'on voit qu'il n'y a rien pendant sept jours, demain je vais me reconnecter. Parce qu'il y a ce rêve à chaque fois qu'on clique. Le rêve de se dire : tiens ils annoncent du vent. La météo ça dicte ma vie et la vie de ma famille ».

<sup>286</sup> Bussi, M. (2000). *Op. Cit.*

<sup>287</sup> Di Méo, G. (2001). *Op. Cit.*

<sup>288</sup> Cauquelin, A. (2004). *Op. Cit.*

Ils viennent faire, et pratiquent le littoral dans ses différentes dimensions. Il s'agit en fait de profiter des multiples possibilités offertes par cet environnement plutôt que de se résigner en se limitant à ses contraintes. Poly-pratiquants, les adeptes des activités physiques multiplient les expériences de la nature, par la terre, l'air et l'eau les pratiquants s'immergent de multiples façons dans les paysages normands. Les paysages maritimes, toujours changeants, « fonctionnent » comme des milieux qu'il s'agit de comprendre pour mieux en jouer et s'y jouer. Pratiquer de manière régulière suppose alors de connaître chaque spot (morphologie du terrain, hauteur de houle, force et orientation des vents, des courants, précipitations, fréquentations humaines etc.).

Marc (e8), 32 ans, surfeur, propriétaire d'un magasin d'articles de sports de plein air, habitant à Dieppe. L'entretien à lieu dans son magasin à Dieppe, le 24 mai 2007  
*« Il y a des sites pour savoir si les spots fonctionnent. Malgré tout ça ne vaut pas le coup d'œil de quelqu'un qui habite sur la côte. Mais après ça s'apprend avec le temps. Tu peux avoir un spot où ça ne fonctionne pas et dix kilomètres à côté ça rentre ».*

Il s'agit de profiter des possibilités offertes par un environnement dynamique, d'en explorer les limites, de s'exposer à la gamme complète des sensations et des découvertes que propose un « milieu » par nature changeant. Les déplacements dans des paysages font vivre des émotions et structurent des expériences de la nature comme du territoire. Dans ces activités physiques, le déplacement constitue en lui-même sa propre fin. Le contenu et le fondement de l'action motrice résident dans cette « lecture » et ce « décodage » des changements météorologiques du milieu.

En définitive, les paysages de la côte d'Albâtre demandent à être rapportés aux usages de ceux qui les produisent et s'y activent. Les plaisirs abrités (et quelque peu sédentaires) des terriens des plateaux dévoilent des désirs de campagne que l'émergence de sites balnéaires reconnus n'a pas fait disparaître, et qui ne se confondent pas non plus avec les explorations du milieu maritime. Des paysages historiquement, socialement et culturellement hétérogènes se superposent sur un même territoire. L'attractivité de la mer n'est ni la même pour tous, ni fondée sur les mêmes motifs.

Reste à savoir à présent à quels paysages on s'expose par l'intermédiaire des pratiques physiques.

### *1.1.2. Paysages fréquentés, milieux investis*

Les stations balnéaires constituent les paysages les plus connus du littoral. A l'image d'Etretat, immédiatement identifiable par son aiguille, ces stations de type valleuses

aménagées ou vallées urbanisées composent l'essentiel des sites touristiques de la côte. Les accès aux vallées sont rares, méconnus, préservés et souvent confidentiels. Au cœur de vallées faiblement aménagées, une route, un chemin, un escalier ou encore une échelle mène à une plage déserte. Le Val Ausson appartient à la fois à des propriétaires privés et à la commune d'Eletot. On y accède par une route unique, bordée de caravanes et de bungalows dont les propriétaires observe d'un œil curieux les nouveaux venus. En l'absence de parking, on se gare sur le bas côté pour accéder à un plateau surplombant la mer. L'accès à la plage se fait par un escalier, aujourd'hui fermé car fortement dégradé.



Photo 25 : Vue sur la mer depuis le plateau du Val Ausson.



Photo 26 : Escalier du Val d'Ausson, aujourd'hui officiellement fermé permettant d'accéder à la plage.

Les stations balnéaires, quant à elles, sont construites au cœur des vallées. Les maisons sont construites au pied des coteaux, à l'abri des vents alors que les villas massives, héritées du XIXe siècle, sont situées plus en hauteur sur les coteaux et surplombent la vallée. Ce patrimoine au charme à la fois typique et désuet, hérité de la villégiature des bains de mer, associe la côte à son passé et marque aujourd'hui encore les projets d'aménagement du territoire. Yport, petit port de pêche, est constitué d'habitations en brique et silex accolées les unes aux autres. L'impression de promiscuité est renforcée par l'étroitesse des rues. On accède à la plage par une jetée, pour découvrir les doris (bateaux de pêche traditionnels) fraîchement repeintes avec des couleurs vives et les cabines de plages soigneusement entretenues qui bordent la digue. Les usages d'autrefois (vivre de pêche, se changer à l'abri des regards), sont réinventés et appropriés par d'autres. Les cabines servent désormais à ranger les sièges et autres matelas pour mieux s'accommoder des inconfortables galets. Elles servent aussi d'empreinte sur les paysages pour les collectivités. Désormais l'installation, la forme et la couleur des cabines sont prises en charge par les communes.

Ayant échappé au tourisme « conquérant » des années soixante<sup>289</sup>, la côte d'Albâtre présente aussi, aujourd'hui encore, un aspect sauvage favorable au développement des activités physiques « de nature ». Les valleuses faiblement aménagées, comme celle du Tilleul, sont autant de « niches vertes » qui s'offrent à une demande sociale de nature croissante.

Gregory (e15), 25 ans, employé magasin de glisse au Havre, planchiste et kite-surfeur, habitant du Havre. L'entretien à lieu au Havre à son magasin, le 20 mars 2008.

*« Dès que tu passes Etretat t'as l'impression d'être en Cornouailles. C'est beau, tu n'as pas grand monde. C'est le côté sauvage, c'est ce que j'adore. Tu as des belles couleurs, de la belle végétation. Tu arrives dans Vaucotte, tu arrives à Etigues, ce sont des petites valleuses. Tu descends une petite route, il n'y a pas de maisons, il n'y a rien. Tu passes entre deux pans de falaises, c'est plein d'arbres. Tu passes sous un pont d'arbres, tu as l'impression d'être dans les îles avec ta planche de surf quand il fait beau, c'est énorme ».*

Mikaël et Alain (e19), 30 ans, pratiquants de voile et kayakistes, habitant de Rouen. L'entretien se déroule au club de kayak de Rouen, le 05 mai 2008. Durée de l'entretien : 1h20.

*« Moi je n'aimais pas au début. J'étais habitué un peu à la mer avec les plages, les dunes, les trucs comme ça. Maintenant, ce qui ne me plaît pas c'est la couleur de l'eau. Quand je vois la couleur de l'eau qu'il y a en Manche ou en Bretagne nord, ce n'est pas pareil. Maintenant, le côté falaise, le côté galets, les valleuses, là je commence à aimer. Mais bien quoi. Je commence à apprécier franchement, il y a un petit côté rude que j'aime bien [...] moi les falaises avec les prés et les vaches au dessus moi j'aime bien ».*

Jean-Luc (e24), 50 ans, président du club de kayak du Havre, kayakiste, habitant du Havre, l'entretien se déroule à son domicile le 16 mai 2008.

*« Ce qui me plaît, c'est le côté sauvage. Il n'y a pas de maisons. Tu longes la côte, il n'y a pas de maison, c'est un côté complètement sauvage les petites plages comme le Tilleul. Moi je trouve que c'est magnifique ça. [...] Parfois on fait Fécamp / Yport, il n'y a pas un chat. Il y a ce côté un peu nature vierge en quelque sorte qui me plaît moi ».*

Note d'observation du mercredi 10 juillet 2007, 13h plage de Sainte-Marguerite-sur-mer.

Je fais une halte à Sainte-Marguerite-sur-mer. La plage est difficile à trouver. C'est une valleuse du nom de Vasterival. Au bout de la route se trouve un petit parking d'environ 10 places. Ensuite il faut descendre un chemin escarpé puis un escalier pour accéder à une longue plage de sable recouverte de rochers éparses. Peu de galets, juste une bande de 2 mètres au pied des falaises. Je suppose qu'à marée haute la plage se résume à cette bande de galets. Avant d'accéder à la plage, comme à Pourville, un panneau rappelle qu'il est interdit de marcher sous les falaises et explique les dangers relatifs aux risques d'éboulements. Je croise deux groupes de touristes étrangers. Au loin deux pêcheurs avec leur épuisette. La luminosité est moyenne, quelques nuages, le soleil est haut au dessus de ma tête mais il fait froid. Le vent vient de l'ouest. La plage est très longue, cela laisse l'impression d'être seul au monde. Juste le bruit du vent qui souffle, des vagues qui roulent et les cris de quelques mouettes. Il se dégage une impression d'absolue tranquillité. Je dirais du paysage qu'il est sauvage, beau et simple. Les falaises ici sont dans des nuances de marrons. De l'oranger en passant par une couleur rouille jusqu'à un brun presque noir. Seuls les morceaux éboulés, cassés au pied de la falaise laissent entrevoir leur blancheur. C'est un contraste étonnant.

<sup>289</sup> Augustin, J.-P. (1995). *Op. Cit.*



Portée par des citoyens confrontés à l'artificialisation de leur milieu de vie, cette tendance combine préoccupations écologiques et désirs physiques d'aération. Les vailleuses viennent ainsi répondre à un désir de nature restée « sauvage » ou « authentique » : les terrains de jeu se présentent alors comme des espaces fragiles et menacés, qu'il s'agit de nettoyer, de protéger et de préserver. Le désir d'une nature exempte de pollutions humaines mais suffisamment aménagée et sécurisée pour demeurer accessible (piste goudronnée, escalier sécurisé) fait réapparaître « un désir romantique de « polysensorialité » qui se manifeste par l'envie d'éprouver la nature, non seulement par le regard, mais par tous les sens, de faire corps avec elle »<sup>290</sup>. Loin de se contenter de poser un regard « surplombant » sur les paysages, les pratiquants cherchent là une « immersion dans » le milieu. Le terme de « spot » utilisé par certains pratiquants, importée du surf et du windsurf, désigne ainsi à la fois une zone de pratique et une expérience sensible. Comprendre comment fonctionnent les spots interdit de les réduire à de simples « décors » (en arrière plan) auxquels les pratiquants seraient indifférents ou insensibles, mais impose au contraire de les considérer comme des milieux explorés et éprouvés, comme des paysages sentis et vécus, qui donnent accès à des expériences signifiantes. Ces sites, expérimentés par « gros temps », constituent également des épreuves « initiatiques » qualifiantes et hiérarchisantes.

Marc (e8), 32 ans, surfeur, propriétaire d'un magasin d'articles de sports de plein air, habitant à Dieppe. L'entretien à lieu dans son magasin à Dieppe, le 24 mai 2007.  
« Les spots c'est Pourville-sur-Mer, juste à côté. Mais après il y a d'autres petits endroits et il y a des secrets spots, donc on ne peut pas le dire parce qu'ils sont normalement plus ou moins secrets. Beaucoup les connaissent, il y a notamment un secret spot très connu, c'est au car ferry. Et après il y a pleins d'endroits, ça dépend des activités [...]. On cherche des endroits où, les conditions sans être les mieux, il y a moins de monde. C'est la quête ».

Méconnues et peu fréquentées des terriens, inconnues des touristes, les vailleuses sont autant de secrets spots autour desquels se nouent des échanges. La connaissance à leur propos (leur existence, leur fonctionnement) se transmet de pratiquant à pratiquant, par le bouche-à-oreille. Leur partage fonde des sociétés « de secret » et des sociabilités « de connivence ». Ces écrins de verdure sont autant de refuges pour des plaisirs « cachés » ou pour des plaisirs « du retrait », auxquels n'accèdent que des initiés. Ces sites sont, notamment, très prisés des randonneurs, des surfeurs et des plongeurs (chasse sous-marine).

Pour autant, les activités « de nature » n'investissent pas que des paysages « de vacances », limités à la station balnéaire et à la vailleuse « sauvage ». La localisation des

<sup>290</sup> Kalaora, B. (2001). "A la conquête de la pleine nature". *Ethnologie française*. Tome XXXVII, n°2. P. 591-597.

pratiques impose de penser ce qu'elles investissent lorsqu'elles se déploient à proximité directe des zones urbaines, de sites industrialisés ou encore de friches industrielles.

Karl (e34), 50 ans, chasseur sous marin, président de la section plongée de l'ASRUC et enseignant à l'UFR STAPS. L'entretien se déroule dans mon bureau à Mont-Saint-Aignan, le 9 juin 2008.  
*« Mon lieu de prédilection, et de beaucoup de monde aussi [pour la chasse sous-marine] c'est ma digue d'Antifer. Il y a huit kilomètres de cailloux, c'est en pleine mer, il y a du courant... Il y a tout ce qu'il faut comme biotope et environnement, il y a de quoi faire ».*

Parmi les stations, ce sont en effet les villes-ports qui constituent les sites les plus fréquentés et les plus pratiqués. Plus urbanisés, ces paysages sont aussi les plus équipés, et ouvrent en conséquence l'éventail des pratiques possibles. Sur la plage, des terrains de beach-volley et de beach-soccer, aménagés en sable, le temps de l'été, dynamisent les usages. Les plaines engazonnées de Dieppe et du Havre accueillent des parties de football ou des concours de cerfs-volants. L'étendue du linéaire ouvre les digues au roller, ou justifie l'aménagement d'une piste cyclable. Le Havre dispose d'un skate-park, de deux piscines, de plusieurs clubs de plage, de paillotes qui font de son front de mer un véritable espace scénique informel, où on ne saurait trop distinguer acteurs et spectateurs, tant la théâtralité s'y trouve généralisée. Avec les villes-ports, principaux pôles d'attractivité du littoral, tant par leur niveau de fréquentation que par l'étendue de leur zone d'influence géographique, tout semble indiquer que l'offre de loisirs détermine les demandes de pratique.

Au Havre, les activités nautiques cohabitent aussi avec le trafic commercial. Multicoques, plaisanciers, planchistes, kite-surfeurs (etc.) se mêlent au ballet des porte-conteneurs, des cargos et des ferries qui croisent au large. La plage du Havre, presque constamment en activité, s'offre comme un espace de pratique de proximité, facilement mobilisable. Cette fréquentation continue montre que l'essentiel reste la possibilité de s'adonner à son activité dans le temps du quotidien, et que les pratiques constituent aussi une façon de s'approprier la ville, de la faire plutôt que de la subir. La fréquentation du plan d'eau, comme celle du skate-park, contribue à transformer le regard. Le béton de l'architecture Perret, qui borde la plage du Havre, n'est pas gris. Sa couleur varie en fonction des changements du ciel et de sa luminosité. Evoluer sur ce « spot » c'est dès lors se donner l'opportunité de regarder autrement la ville et c'est aussi le signe d'une forme d'attachement à l'environnement de pratique.

Extrait de note d'observation du 6 mai 2008, réalisée au Havre.

15h, plage du Havre. 200 à 300 personnes sur la plage. Le parking est plein. Une vingtaine de cabanes de plages sont ouvertes. Les restaurant et cabanes sandwich, frites, glaces, crêpes sont de nouveaux ouvertes. Ce midi il m'a fallu ½ heure pour obtenir un sandwich dans l'une de ces cabanes. Il y avait pas mal de gens qui venaient manger sur la plage.

Dans l'eau il y a une dizaine de baigneurs qui entrent dans l'eau, nage un peu et ressortent. Sur l'eau il y a 10 voiliers, 9 optimistes accompagnés d'un bateau de sécurité et 7 planches à voiles également accompagnées d'un bateau de sécurité. Au loin un cargo s'éloigne et un autre est en approche. Ce midi il y avait 2 jets ski sur l'eau.



**Photo 27: Au Havre, les pratiquants se mêlent à la navigation commerciale**

La plage de Saint-Jouin-Bruneval, située à une centaine de mètres du terminal pétrolier d'Antifer, présente, un peu plus au nord, un autre visage du littoral. Cette plage se présente comme le seul accès aménagé à la mer entre Le Havre et Etretat. Une seule route, aménagée pour le port, dessert les deux aménagements du port et de la plage, et offre une vue surplombante. Du haut de la falaise, les cuves sont visibles, et composent avec l'immense digue nord et la capitainerie le spectacle d'une nature dominée par l'homme. Ce paysage, industriel, impressionne par ses dimensions, faites pour accueillir des pétroliers géants, et par sa vacuité. L'aménagement est la plupart du temps inutilisé, les supertankers n'ayant jamais été construits. Les lacets sculptés dans le calcaire permettent aux camions, voitures et « combis » de descendre sur un immense parking, au pied de la falaise. Une fois sur la plage, légèrement en contrebas, le port et ses cuves sont pratiquement devenus invisibles. L'orientation de la plage fait qu'on leur tourne le dos, et que l'on contemple, à gauche d'un horizon resté très ouvert, des falaises restées vierges. Sur la droite, d'immenses blocs de béton, comme jetés en vrac pour composer la digue portuaire, rappellent aux loisirs leur limite. Une « baraque à frites », un poste de secours et quelques tables accueillent en été quelques milliers de personnes, qui viennent profiter d'une plage de sable fin découverte à marée basse. La baignade cède la place, lors des grandes marées, à une importante activité pêche à pied, dans les rochers situés à proximité. L'ensemble de la zone de pêche est réputé,

et la cale de mise à l'eau est très souvent encombrée. Planchistes et kite-surfeurs s'approprient eux aussi le spot, dès que l'orientation des vents leur est favorable.

Le paysage d'Octeville-sur-Mer est lui aussi fort et surprenant composé à la fois d'un cimetière à bateaux et de friche industrielle. De grandes épaves rouillent à proximité d'installations portuaires délabrées. Cette ancienne base de l'OTAN, conçue pour stocker du pétrole en période de guerre froide et aujourd'hui en ruine, accueille une association écologique très dynamique, alternative et solidaire (Aquacaux). A droite de la « plage », installé sur des éboulis de falaises, un village de cabanes semble camper au milieu du chaos. Parmi des ruines, qui partent avec le talus, ces abris servent aujourd'hui encore de « résidences secondaires », de « paradis verts » pour quelques familles de la commune. Ici, tout semble attaqué par la mer, soumis à l'érosion, pris dans les mouvements du terrain. La fragilité du site et l'instabilité du terrain expliquent sa confidentialité. Le haut de la falaise, également affaissé, sert néanmoins d'aire de décollage pour les parapentistes. Si Antifer dévoile la force de l'industrie, capable de s'imposer au relief, Octeville illustre plutôt l'échec des aménagements face aux glissements du terrain. Clandestines et bricolées, les cabanes campent des plaisirs forts (pêches, vie dans la nature) mais précaires, des plaisirs bruts et élémentaires, pris dans une nature authentique, source de plaisirs rugueux.



**Photo 28: A gauche de la plage d'Octeville, l'ancienne base de l'OTAN accueille désormais une association de protection de l'environnement**



**Photo 29: A droite de la plage, un "village" de cabanes installé sur des éboulis de falaises**

Ces paradoxes apparents peuvent s'expliquer de multiples façons. Le pratiquant peut être indifférent au milieu. Les loisirs ne sont effectivement plus des temps occasionnels mais s'inscrivent dans le quotidien. Les usagers cherchent alors des espaces de jeux de proximité qui soient facilement mobilisables. La pratique s'introduit ainsi au milieu ou en fin de la journée de travail.

Antoine (e36), 35 ans, kite surfeur, ancien cycliste de haut niveau, habitant de Pavilly. L'entretien se déroule à son domicile le 09 juillet 2008. Durée de l'entretien : 1h17.  
« C'est vrai qu'il y a des fois j'arrive au boulot, j'ai les planches dans le coffre, je sors de l'eau quoi ».

Le cadre importe peu, l'essentiel est la possibilité de s'adonner à son activité dans le temps du quotidien. Ces expériences vécues en milieu urbanisé peuvent aussi être une façon de s'approprier l'espace. Pour Augustin<sup>291</sup> les activités sportives de nature participent d'une valorisation des espaces naturels et d'une naturalisation des milieux artificialisés. Par la mise en jeu des corps, les loisirs sportifs de nature servent d'outils de reconquête de l'espace urbain. Enfin, il peut s'agir de montrer que malgré les contraintes il est aussi possible de pratiquer sur ce littoral, qu'il est un espace ludique parmi d'autres.

### *1.1.3. Formes de pratique, prises paysagères*

Les enquêtes par questionnaire révèlent une des originalités de ce littoral. Comme nous l'avons vu en seconde partie, la côte est sous-fréquentée par les jeunes (les 14-24 ans) et sur-fréquentée par les plus diplômés. La côte d'Albâtre attire autant pour ses plages que pour ses falaises. Une grande majorité déclare non seulement s'y baigner, mais aussi y pratiquer la randonnée. Il est vrai que la Manche ne propose que des bains de fraîcheur (18°C à la fin de l'été), et que la plage n'offre au farniente que des galets. Associée à la randonnée, la côte d'Albâtre se présente ainsi comme une source de plaisirs alternatifs face aux héliotropismes lascifs à la mode. Les activités physiques s'y présentent comme un moyen privilégié pour accéder à des paysages préservés qui se méritent. Pour accéder à la vailleuse du Tilleul, il faut au préalable laisser sa voiture sur un petit parking qui marque l'entrée du site. Il faut ensuite cheminer une vingtaine de minutes avant d'accéder à la plage. A marée haute, une partie de la plage est inaccessible. A marée basse, il est possible de rejoindre Etretat en longeant la mer. De nombreuses « portes » offre des perspectives surprenantes sur les falaises. Fréquenté ce type de plage nécessite un effort physique mais aussi, le plus souvent, un effort de recherche dans la mesure où la plupart des vailleuses ne sont pas indiquées.

Les pratiquants se différencient ensuite entre eux par les autres activités physiques et sportives qu'ils exercent sur le littoral, en plus de la baignade et de la randonnée. En seconde partie nous avons identifié (par tris croisés) quatre profils de pratiquants : les « conservateurs », qui pêchent à pied, à la ligne ou en bateau, les « plagistes », qui localisent

<sup>291</sup> Augustin, J.-P. (1995). *Op. Cit.*

sur les plages et les digues leurs autres pratiques (volley, roller, jogging...), les « immergés », qui pratiquent la plongée et/ou le surf, et enfin les « explorateurs », qui s'adonnent un peu à différentes pratiques (VTT, kayak, kite surf, windsurf, parapente, etc.). On peut également identifier les pratiquants par leurs spots de prédilection, et localiser les pratiques.

Pour compléter ce repérage qui inventorie plus qu'il ne donne à comprendre, l'exploitation des entretiens permet d'accéder aux sensibilités dans lesquelles les activités s'inscrivent. Deux esthétiques paysagères peuvent être identifiées, selon que les pratiquants donnent la priorité à l'observation ou à la contemplation du milieu maritime, ou qu'ils transforment ce dernier en terrain de jeu. Ces deux sensibilités traversent toutes les activités, et les entretiens montrent que les individus glissent aussi de l'une à l'autre. Chaque forme de pratique produit ainsi un monde socio-naturel, auquel l'esthétique sert de ciment, parfois d'institution. Au sein des groupes se partagent des expériences qui structurent des paysages vécus, qui fonctionnent comme des références culturelles et comme des territoires d'appartenance.

De nombreuses pratiques peuvent être qualifiées de contemplatives, dans la mesure où elles se présentent comme soumises à une fin qui leur est extérieure : se dépayser, accéder à des paysages. Sans disparaître pour autant, le plaisir de la randonnée ne réside pas tant dans le fait de marcher que dans le souci d'accéder à ou de lire des paysages sur fond de sensibilité romantique. L'esprit des « bains de mer » du XIX<sup>ème</sup> siècle perdure, où la nature est perçue comme bienfaitrice, et où l'eau froide revigore, soigne les maux d'une vie citadine. Le bain n'est que rarement natation, et le rafraîchissement est souvent à lui-même sa propre fin, comme l'attestent le peu de mouvements effectués dans l'eau. Le rivage est d'abord un lieu de méditation où l'on randonne, pêche, surfe, plonge ou navigue pour admirer une nature sauvage ou « jardinée ». Se mouvoir dans la nature est une façon de s'émouvoir du spectacle parfois grandiose qu'elle propose, et d'éprouver sa propre fragilité. Marcher au bord des falaises, les longer en kayak sont deux façons de se sentir en vie. Pêcher à pied ou à bord d'un petit bateau, surfer et plonger, chasser en apnée sur des épaves sont autant de formes d'immersion dans une nature qui vit, dans un écosystème qui enveloppe, dans un milieu qui fascine. Les pratiques sont surtout le support d'une découverte différente de la côte.

(e23) Entretien réalisé avec 2 pratiquants de voile d'une soixantaine d'année de Saint-Pierre en Port (Michèle et Jean-Claude), une ramasseuse de fossiles (Nathalie) et la compagne de Jean-Claude, résidents secondaire à Saint-Pierre-en-Port l'entretien se déroule à leur domicile après un repas pris en commun, le 30 octobre 2007.

« Elle [Nathalie] a une approche extrêmement contemplative. C'est-à-dire que quand tu pêches à côté de Nathalie, tu t'intéresses un peu aux crevettes, un peu aux bouquets, aux bons coins etc. mais beaucoup aux paysages, aux lumières, au soleil... Parce que les grandes marées généralement il faut que la mer soit basse et le soleil couchant. C'est généralement là qu'elle y est. On a ça en commun en fait tout les trois, c'est que même à bord du bateau, sauf en régates, mais quand on fait de la promenade à la limite le bateau irait n'importe où on regarderait la falaise. On a un pays tellement magnifique. »

La nature est un « tableau vivant » à préserver et à protéger<sup>292</sup>, et y pénétrer offre une occasion de retour sur soi, une réponse à un besoin de ressourcement<sup>293</sup>. Les percées de la lumière à travers les nuées, les couleurs des cieux et de la mer, les agencements du végétal et du minéral composent un ensemble authentique. Centrée davantage sur la réception des sensations, sur le souci de se laisser traverser ou travailler par les paysages, cette sensibilité « féminine » et « écologique », s'accompagne parfois d'une nostalgie conservatrice, sinon restauratrice. La nature menacée est à protéger, à mettre sous cloche.

Antoine (e36), 35 ans, kite surfeur, ancien cycliste de haut niveau, habitant de Pavilly. L'entretien se déroule à son domicile le 09 juillet 2008. Durée de l'entretien : 1h17.

« La côte elle est ce qu'elle est. Pour moi elle est belle. Les galets, les falaises, il ne faut pas y toucher ».

Le bâti inauthentique, qui ne se fond pas dans le paysage, est perçu comme une souillure, une verrue qui altère la beauté de la côte. La nature est alors comme enfermée dans une nostalgie des origines : en interdire ou en contraindre l'accès est la solution à privilégier pour retrouver un âge d'or, un paradis perdu.

Ces usagers contemplatifs, réceptifs à la vulnérabilité des milieux naturels, à l'histoire du bâti, en croisent d'autres, davantage soucieux de conditions de pratique et d'aménagements fonctionnels. Le littoral est aussi un terrain d'exploration et de jeu, où l'on se donne à voir parfois devant un public. Planchistes, surfeurs, kite-surfeurs et kayakistes surfent les vagues ou s'en servent de tremplins, un peu comme les parapentistes se jouent des trous d'air et des vents ascendants. De la même manière, sur les plages et les digues, les jeux-spectacles du cerf-volant, du beach-volley, du skateboard, du roller etc. renvoient à des plaisirs de composition : jouer avec les éléments, se jouer d'eux, s'y jouer. Ces formes de pratique, hétérogènes dans leurs logiques ludomotrices, s'intègrent toutes dans une sensibilité complice

<sup>292</sup> Kalaora, B. (1993). *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*. Paris : L'Harmattan.

<sup>293</sup> Corbin, A. (1988). *Op. Cit.*

ou de connivence avec leurs environnements. Le plaisir se trouve dans la sensation de liberté procurée par la maîtrise des éléments et des engins. Ils décryptent le milieu pour mieux en jouer et donnent l'impression d'une « enfance de l'art ». La qualité technique du spot et la configuration ou l'aménagement fonctionnel du site (cales de mise à l'eau etc.) comptent alors davantage que les qualités intrinsèques des paysages. Ainsi les habitués du littoral, pour qui le décor est secondaire, parce qu'ils connaissent les sites, les surveillent par média interposés, viennent avant tout pour pratiquer.

Le plaisir se trouve dans la sensation de liberté procurée par la maîtrise des habiletés, dans la capacité de décoder le milieu pour mieux en jouer, à la recherche du geste « beau » et « juste ». Ces pratiquants, au fond, traversent plus les paysages qu'ils ne se laissent traverser par eux. D'ailleurs certains pratiquants n'apprécient pas ce littoral qu'ils considèrent monotone. Ils viennent sur cette côte surtout par commodité et pour sa proximité avec leur lieu d'habitation.

Mikaël et Alain (e19), 30 ans, pratiquants de voile et kayakistes, habitant de Rouen. L'entretien se déroule au club de kayak de Rouen, le 05 mai 2008.

Mikaël explique : « Ici tu sors du port, tu te dis « on va où ? ». Devant toi tu as la mer, et puis il n'y a rien d'autre quoi. Alors que là où on va tu vois des îles partout, il y a des phares ».

Pour d'autres, le paysage n'est tout simplement perceptible dans la mesure où la vitesse de l'engin fait défiler les éléments de décor en arrière plan. Percevoir le paysage nécessite alors un effort pour se décentrer de l'activité.

Hervé (e14), 35 ans, ancien président de funboard76, planchiste sponsorisé, habitant du Havre, en terrasse sur la digue-promenade du Havre, le 19 mai 2008.

« Quand on navigue on est vraiment focalisé sur notre pratique, sur la vague et il faut vraiment se forcer à regarder pour se rendre compte de la chance qu'on a de voir la côte de ce côté-là [...]. Il faut vraiment parfois, durant les longs bords, que je me force. Je me dis regarde comme c'est beau. »

Les plus aguerris de ces « joueurs » viennent s'endurcir au contact d'une nature rude, à travers laquelle il s'agit de se confronter aux éléments, et dans laquelle il s'agit de s'éprouver. On qualifiera cette esthétique volontaire de « combative ». C'est de la dépense physique et du dépassement de soi que naît le plaisir de pratiquer. Adeptes des « grosses conditions », « dans » et « par » lesquelles il s'agit de « sortir », malgré le froid, malgré la pluie, malgré les risques, des pratiquants explorent et repoussent leurs limites dans une « nature force ». Face à des éléments « hostiles », ces combattifs éprouvent leur volonté, leur courage, leur puissance. Monde dur, la mer produit des mondes « de durs », masculins, virils, des mondes d'hommes capables de braver et d'endurer les conditions, capables d'abnégation et de solidarité face à un environnement parfois agressif, qu'il choisissent d'affronter. Cette pratique par « gros



temps », souvent hivernale, particulièrement exigeante techniquement, établit une barrière entre les « vrais » et les autres, et distingue des niveaux, établit une hiérarchie. Ces pratiquants cherchent d'abord à éprouver les éléments pour mieux se connaître et se maîtriser, comme pour se rendre maîtres et possesseurs de leur propre nature. Face à des conditions hostiles dans une nature extrême, le combatif éprouve sa volonté et son courage. L'affrontement réussi, sans casse, érige le pratiquant en « héros » moderne qui en sort grandit, plus fort.

Mathieu (e25), 30 ans, gérant d'un magasin de windsurf au Havre, résident du Havre, l'entretien se déroule au magasin le 16 mai 2008, il est complété par un second le 29 mai 2008 suite à plusieurs interruptions du premier (coups de téléphone et arrivée de clients).

*« Moi en décembre j'ai failli y rester. S'il n'y avait eu personne, j'y restais. Dans des grosses conditions il ne faut jamais être tout seul ».*

Fredéric (e27), 35 ans, windsurfeur, habitant à Notre-Dame-de-Gravenchon. L'entretien se déroule à son domicile le 20 mai 2008. Il est à noter qu'en entretien ce pratiquant nous confiait la seule condition météorologique qui le retenait sur le bord est l'orage. Or il n'a pas participé à cette sortie.

*« Mathieu nous a fait une belle frayeur au mois de février. Ils annonçaient 4 mètres en houle, c'était très gros. Il y avait des gars du coin. On hésitait parce qu'il y avait des éclairs, c'était irrégulier et il y avait des gros grains. Mathieu et Hervé sont arrivés ils y sont allés la fleur au fusil. Arrivé là c'était un peu déventé au bord et il y avait un shore break vraiment conséquent. Hervé est resté au moins une heure à se prendre toute les séries. Il est ressorti. Mathieu a cassé au bout d'une heure. C'était au mois de février donc il faisait nuit très tôt. Il s'est fait une dérive et les gars ont hésité à appeler le CROS parce qu'ils ne le voyaient plus et c'était monstrueux ».*

L'autre fait ici parti du paysage. La présence d'autres « héros » rend possible l'engagement extrême en me protégeant. Il est une garantie face à l'incertitude du milieu affronté. En cas d'incident les autres s'engagent implicitement à me venir en aide, par leurs propres moyens ou en avertissement les secours. Mais l'autre me défie également en s'engageant lui-même dans des conditions extrêmes. Il m'invite à une surenchère, qui constitue une attente sociale normative au regard de mon statut dans le groupe de pratiquants, à laquelle je ne peux me soustraire sans perdre la face<sup>294</sup>. En retour les autres pourront témoigner de mes exploits car l'aventure n'existe pas sans récit. Si elle n'est pas partagée, l'expérience vécue perd son sens et ne peut participer à la valorisation du « héros ». Le témoignage d'un semblable est la preuve de ma compétence et l'existence effective du défi relevé. Les autres pratiquants sont à la fois mes témoins, les miroirs de ma propre activité et ceux par qui et envers qui je me vois reconnu.

Sensibles aux paysages bruts (Octeville, Antifer), sensibles à l'aspect minéral de la côte, ils reconnaissent aussi souvent les nécessités de l'urbanisme et de l'économie. Cette vision, fonctionnelle et moderniste, concède aux « verrues » une place, tout en se disant soucieux

<sup>294</sup> Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Paris : Minuit. P.9.

d'en limiter le déploiement. Conscients des qualités paysagères de la côte, ces puristes la jugent également désuète et estiment que son côté ludique mériterait d'être mieux mis en avant. Le côté immuable d'un littoral ancré dans son passé, nostalgique de « la grande époque des bains », constitue finalement le principal handicap du développement de la côte d'Albâtre.

Cette typologie ne fige cependant pas les pratiquants dans une seule et unique modalité. Ils peuvent tour à tour passer d'une pratique contemplative, à une modalité plus rude au cours de la même sortie. Comme nous l'avons déjà souligné, les pratiquants d'activités de nature sont bien souvent des multi pratiquants passant d'une activité à l'autre au gré de leurs humeurs ou des opportunités qui s'offrent à eux.

#### *1.1.4. De paysages en dépaysements*

Les paysages demandent à être rapportés aux usages de ceux qui les produisent et s'y activent, pour mieux comprendre la sédimentation des pratiques où différentes strates du présent et du passé se superposent dans une même réalité sociale. Ainsi, sur la côte d'Albâtre, des désirs de campagne croisent des désirs touristiques de re-connaissance, et se combinent à des formes diverses d'exploration du milieu maritime.

Loin de suivre Charreton<sup>295</sup>, pour qui il n'existe pas de paysage pour le sportif en tant que tel, sous prétexte que c'est avec les éléments que le corps instaure sa relation privilégiée, on a ici montré que la médiation corporelle instaure le paysage en milieu, et que si « la géographie s'apprend par les pieds »<sup>296</sup>, le paysage peut aussi se lire par la manière dont les corps s'y investissent. Les paysages sont des constructions historiques, sociales et culturelles hétérogènes, qui permettent de rendre compte de ce que font les hommes des espaces qu'ils investissent et explorent. L'attractivité de la mer n'est ni la même pour tous, ni fondée sur les mêmes motifs.

La variété des paysages traduit en fait les différentes facettes d'une même réalité. La côte d'Albâtre est érigée en paysage par les activités qui y sont pratiquées et qui participent d'une construction esthétique de l'espace. Mais ce littoral participe lui aussi d'une construction paysagère par les référents culturels et spatiaux qu'il génère, par les représentations qu'il fait construire. C'est à partir d'expériences sensibles, suscitées par les caractéristiques du milieu, que les paysages traversés prennent forme et sens pour les pratiquants. Parce qu'ils choisissent de dépasser les représentations habituelles, les pratiquants explorent l'espace

---

<sup>295</sup> Charreton, P. (1984). "Poétique du paysage sportif". In CIEREC. *Lire le paysage, lire les paysages*. Saint-Etienne : CIEREC. P. 111-119.

<sup>296</sup> Gumuchian, H. et Marois, C. (2000). *Op. Cit.*

maritime de multiples façons et fréquentent la côte en toute saison. Ils s'approprient ce littoral différemment des terriens ou des touristes, notamment parce qu'ils l'appréhendent par une mise en jeu des sens. Le pratiquant s'attarde sur la côte, observe et lit autrement des paysages qu'il explore et exploite, formant ainsi progressivement ce qui devient pour lui un territoire vécu.

Mais les représentations des pratiquants ne sont pas uniformes, elles sont au contraire constituées de multiples tensions et contradictions. Il n'existe pas un paysage pour un pratiquant, mais une diversité d'expériences paysagères, fonction des expériences corporelles vécues. Gérer les aménagements et les paysages de ce littoral dans une perspective durable nécessite alors de penser l'environnement à la fois dans sa diversité et dans ses contradictions. Ainsi, pour Kalaora<sup>297</sup> les espaces naturels ne sont plus cantonnés uniquement à la sphère du loisir, les représentations contemporaines, plus complexes, y adjoignent une dimension publique, politique et écologique.

Les activités physiques, souvent trop vite qualifiées de « sportives » et « de nature », ne renvoient ni aux mêmes sites, ni aux mêmes paysages, selon les formes qu'elles adoptent, les lieux où elles sont pratiquées, et selon qu'elles le sont pour elles-mêmes ou à d'autres fins. Les activités physiques participent d'une valorisation des espaces naturels, mais aussi d'une naturalisation des milieux artificialisés. Les paysages, en définitive, se comprennent mieux si on les rapporte aux dépaysements qu'ils procurent, c'est-à-dire aux désirs d'ailleurs et d'autrement accentués dans la « culture de loisir »<sup>298</sup>. Autrement dit, pour comprendre et aménager les milieux, il devient nécessaire de prendre en compte leurs ambivalences, donc les environnements effectifs autant que les paysages apparents<sup>299</sup>. Cette conception appelle dès lors au dépassement de la dichotomie cartésienne, dont la raison instrumentale a guidé les relations à la nature des sociétés modernes.

## 1.2. Des usages non congruents

Nous verrons comment au sein des groupes de pratiquants se partagent des expériences, des valeurs et des références culturelles qui participent de multiples appropriations territoriales. Comment cohabitent ces usages ? En quoi ne sont-ils pas toujours congruents ? Qu'est-ce qui fondent leur distinction ?

---

<sup>297</sup> Kalaora, B. (2001). *Op. Cit.*

<sup>298</sup> Dumazedier, J. (1962). *Op. Cit.*

<sup>299</sup> Berque, A. (2000). *Op. Cit.*

1.2.1. Une cohabitation entre « amateurs » et « puristes »

Au-delà des modalités de pratiques et des formes d'appropriations territoriales, les pratiquants produisent et s'inscrivent dans des jeux d'étiquetages. Comment les uns et les autres se perçoivent-ils ? De qui cherchent-ils à se distinguer ?

Investir un espace de pratique, c'est entrer dans une pratique qui a ses codes et ses usages. Par exemple, sur une brochure de randonnées éditée par le Pays de Caux Maritime, nous pouvons lire des recommandations telles que : « Pensez au travail des agriculteurs et forestiers/ Respectez la nature, les cultures, les animaux/ Pendant la chasse, soyez prudents/ Le patrimoine visible des chemins est privé, ne rentrez pas dans les propriétés ... ». Chacune de ces recommandations tente de prévenir un usage transgressif ou imprudent des chemins de randonnées. Si ce problème du randonneur imprudent et désinvolte n'est pas spécifique à la côte d'Albâtre, ces conduites inconvenantes peuvent en revanche renforcer les clivages existants entre « amateurs »<sup>300</sup> et « puristes ». Comme le soulève Pociello<sup>301</sup> les pratiquants se distinguent par des goûts et des comportements identifiables et opposés. Ainsi ceux qui sont étiquetés comme « amateurs » (ou « touristes ») par les « puristes », pratiquent leur activité en dilettantes. La nature, cadre de pratique, est « consommée » et les activités sont un « moyen » d'accéder aux paysages « admirables » des « hauts lieux » touristiques. Par le panorama, « l'amateur » embrasse la totalité d'un espace qu'il reconstruit comme totalité paysagère et qui lui fournit l'illusion de son appropriation en même temps qu'un sentiment de puissance sur l'ordre naturel<sup>302</sup>. En toute méconnaissance des dangers, Michel témoigne du comportement imprudent des amateurs qui se promènent « en tongs » sur les sentiers littoraux et s'approchent au plus près du bord de la falaise pour mieux admirer la vue. Perçus par les autres usagers comme de simples consommateurs, ils sont stigmatisés en tant qu'ils méconnaissent l'environnement de pratique autant que les codes qui en régissent l'usage.

---

<sup>300</sup> Pociello distingue, lui, les « touristes » des « puristes ». Afin d'éviter la confusion entre les touristes qui ne sont pas nécessairement pratiquants, et les pratiquants qui pratiquent « en touriste », nous choisissons de qualifier « d'amateurs » et de « puristes » ces deux types d'usagers de la côte.

<sup>301</sup> Pociello, C. (1994). "Le futur comme une nouvelle forme d'enjeu". In Clément, J.-P., et al. *Sport et pouvoirs au XXe siècle*. Grenoble : PUG. P. 56-60.

<sup>302</sup> Cadiou, N. et Luginbühl, Y. (1995). "Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine". In Voisenat, C., (dir.). *Paysages au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme. P. 19-34.

Michèle (e1), responsable du CDT de Seine-Maritime, dans une salle de réunion du CDT à Bihorel, le 29 janvier 2007.

« Les pratiques à risque on en a déjà avec le GR21. C'est un peu le problème qu'on avait voulu soulever avec le GR21. Quand vous êtes face à un sport entre guillemet pratiqué par les puristes on n'a pas de souci. Parce que ces gens là analysent très bien les situations. A partir du moment où ça devient un peu plus à la mode et que tout le monde veut en faire, c'est là que l'on se retrouve face à des gens imprudents. [...] Et ces gens là sont très imprudents parce que parfois quand ils se promènent ils veulent voir au plus près. Et c'est vrai que quand on a été sur le terrain on voit bien l'herbe foulée par les pieds. Et moi, des gens du secteur m'ont dit « on voit des gens qui s'allongent pour regarder ». »



Photo 30 : Un « amateur » couché au bord de la falaise pour mieux saisir la vue.

Notes d'observation du mercredi 23 juillet 2007, 22h. Après l'entraînement avec les sauveteurs du Tréport, nous finissons la soirée au restaurant.

Chacun y va de son anecdote sur le sauvetage effectué aujourd'hui ou sur les dernières « aventures ». [...] Boule et l'un des sauveteurs sont allés récupérer 2 jet skieurs samedi. La mer était grosse, les deux jet skieurs étaient parisiens et naviguaient habituellement en étang. Pour Boule ils avaient fait le déplacement et même si les conditions étaient trop fortes pour eux, ils ne voulaient pas repartir bredouilles. Ils sont sortis quand même. Ils ont voulu sauter les vagues mais se sont percutés en l'air. Pas de bobos, mais même si les moteurs des jets ont été coupés à l'éjection (du fait de la clé accrochée au poignet du pilote), les jets dérivent. Les deux jets skieurs n'arrivaient pas à rejoindre leur engin et malgré les gilets de sauvetage ils s'épuisaient. Boule et un autre sauveteur sont donc aller les récupérer. Puis ils sont allés chercher les jets. Pour aller plus vite le second sauveteur a voulu passer par l'échelle du phare, le second jet dérivant à l'entrée du port. Il s'est pris un coup d'électricité. Donc au lieu de descendre à l'échelle il a sauté. Il avait oublié ses palmes, elles ont été coupées en deux à son entrée dans l'eau. Les deux sauveteurs me disent que leur récompense ce jour là c'était de faire un petit coup de jet. La majorité des sorties sont liées à des bateaux en difficulté ou a des nageurs fatigués.

A l'inverse, les « puristes » pratiquent leur activité en connaissance du milieu. Les données météorologiques, la morphologie des sites, parfois la faune ou la flore caractéristique font partie de leur culture de pratique. L'environnement est avant tout perçu comme un espace fragile à préserver (notamment des « autres »). Loin des sites touristiques, les « puristes »

s'attachent à découvrir des paysages alternatifs, loin des « clichés » et des images de « cartes postales ». Equipés et connaissant les dangers de ces falaises, ils sont perçus par les pouvoirs publics comme des pratiquants expérimentés qui au fond ne posent pas de problèmes. Habitué de la côte, ils se considèrent comme les usagers légitimes du littoral. Ici, la prise de conscience (ou non) de la fragilité du littoral comme la connaissance des codes relatifs à la pratique constituent le cœur du problème.

Par ce clivage, ce sont aussi des positions sociales qui se trouvent révélées. Accéder à la côte d'Albâtre et l'apprécier mobilise des référents culturels propre aux classes sociales supérieures.

Alain (e35), 55 ans, ancien régatier, enseignant-chercheur à l'UFR STAPS, résident de l'agglomération rouennaise. L'entretien se déroule à son bureau de l'UFR, le 25 juin 2008  
*« Les plages de galets ce n'est pas accueillant. C'est quasiment culturel de venir en week-end là-bas. C'est la grande bourgeoisie parisienne qui a créé cette culture des vacances à la fin du XIXe siècle. Et ça a conservé ce côté tout simplement parce qu'il n'y a pas eu de tourisme de masse parce que ça ne se prête pas à ça. C'est parce que ta famille avait une villa et que tu y as passé une partie de tes vacances que tu es attaché à ça. [...] C'est très sélectif à mon avis la côte d'Albâtre. »*

Le lire et se l'approprier passe par un apprentissage de codes et de référents distincts de ceux de la culture de masse. On y vient ni pour le soleil ni pour les plages de sables mais pour les lumières, les couleurs et la rusticité des éléments. Les images de cette côte sont en contradictions avec la mode des plages de sable, ensoleillées, à l'eau chaude et limpide de la méditerranée. Loin des encombrements et de la consommation de masse l'image touristique véhiculée de cette côte est symboliquement appropriée par une élite culturelle. Le même processus a été identifié par Kalaora avec les usages de la promenade en forêt et les représentations de ce qu'est une « belle forêt »<sup>303</sup>. Bien que des usages populaires existent et perdurent, une différenciation des modalités de pratique et des conduites distinctives s'opère en fonction de la classe sociale d'appartenance de l'individu. La promenade le long du port après le repas dominical n'est pas celle du randonneur qui part à la découverte du patrimoine et des paysages de la côte, qui explore autant les vailleuses que les sites industriels. Ces modalités ne mobilisent ni les mêmes représentations de la côte, ni les mêmes référents culturels.

<sup>303</sup> Kalaora, B. (1998). *Op. Cit.*

1.2.2. Stigmatisation et légitimation des pratiques

Ces catégorisations et étiquetages s'opèrent à la fois entre pratiquants, mais aussi entre les usagers et les professionnels. Quelles sont les pratiques légitimées et quelles sont celles qui sont stigmatisées ? De quels clivages ces processus de distinction sont-ils révélateurs ?

Au sein même des activités récréatives un clivage apparaît entre les usages légitimés et les usages disqualifiés, mis à l'index, tant par les pratiquants que par les institutionnels. Les activités non motorisées sont valorisées en tant qu'elles sont étiquetées comme des pratiques « douces », qui cohabitent aisément et servent la promotion d'un « tourisme vert ». L'image écologique de ces activités fonde leur légitimité puisqu'elles mobilisent uniquement les éléments et l'effort physique.

Dominique (e32), 45 ans, kayakiste, président du Kayak le Havre Océan, habitant de l'agglomération havraise. L'entretien se déroule à la terrasse d'un café près du port, le 29 mai 2008 et est suivi d'une sortie kayak en mer  
*« Le moteur c'est les bras. On n'utilise pas d'hydrocarbures. On ne laisse pas de déchets sur la plage. La consigne dans les règles qui sont données par la Fédération Française, on ne doit pas laisser de déchets derrière nous ».*

A l'inverse, les pratiques motorisées sont montrées du doigt dans la mesure où elles consomment des énergies fossiles et se révèlent bruyante. Stigmatisées par les autres pratiquants pour qui elles constituent une gêne et un danger, elles le sont aussi par les institutionnels qui y voient une mise en danger écologique et qui en limitent progressivement les espaces de pratiques. Des chemins de randonnées sont ainsi régulièrement fermés aux véhicules motorisés. Mais dans le même temps, Jean-François (e16) explique que les mairies font paradoxalement appel aux clubs de 4x4 pour dégager des chemins oubliés ou embroussaillés. Cette mise à la marge est d'autant plus visible aux beaux jours lorsque l'ensemble des pratiquants se partage des espaces restreints et des accès limités. L'exaspération que provoquent les jet-skieurs et l'encombrement des cales de mise à l'eau au printemps et en été, régulièrement évoqué au cours des entretiens réalisés, est un révélateur de cette stigmatisation des « motorisés ».

Christophe (e38), 33 ans, jet skieur et maître nageur sauveteur, habitant du Tréport. L'entretien a lieu sur la plage du Tréport, à côté du poste de secours où il travaille, le 23 juillet 2008 et est suivi d'un entraînement en mer avec les MNS.  
*« Nous les jet-skieurs on est les méchants de la mer. On détériore la mer et tout ça. Et en fait pas du tout. Parce qu'il faut savoir que sur un jet l'hélice est carénée donc on ne peut blesser personne et c'est un flux d'eau qui pousse la machine. Et il y a une aspiration en dessous et on ne peut pas abîmer quoi que ce soit. L'huile est biodégradable. Il n'y a que le bruit, et encore : au fur et à mesure ça fait de moins en moins de bruit. »*

Reine et Dominique (e20), 50 ans et 53 ans, co-pilote et pilote de 4x4, habitant de Pavilly. L'entretien se déroule à leur domicile le 11 janvier 2008

*« Pollution, c'est ce que les gens nous disent. Parce que la dernière fois quand on a fait la randonnée de Roumare, on a croisé un gars qui faisait de la course à pied dans le bois, il nous a dit « vous n'avez pas d'autres chemins où aller, vous polluez ». Enfin bref, on ne répond pas, on continue notre chemin. C'est un sport comme un autre, moi je dis qu'on ne dégrade pas plus que d'autres. »*

Enfin, cette différenciation entre « amateurs » et « puristes » peut également prendre la forme d'une opposition entre des usagers qui partagent les mêmes espaces et dont l'utilisation peut de ce fait devenir contradictoire (chasseurs, agriculteurs et randonneurs ; kayakistes et pêcheurs à la ligne). Les conflits concernent alors ceux qui se considèrent comme les détenteurs initiaux et légitimes de l'espace, les « titulaires », et les « accédants »<sup>304</sup> considérés comme les « nouveaux » usagers.

Jean-François (e16), 60 ans, pilote, président club de 4x4 Saint-Valéry-en-Caux. L'entretien se déroule à son domicile à Saint-Valéry-en-Caux, le 29 février 2008

*« Comme c'est nouveau, il y a une vingtaine d'année que ça existe les clubs de 4x4, ça embête les gens parce qu'ils ne savent pas ce que c'est. Mais ce qui est dans la culture et dans la tradition ça paraît normal. Moi vous savez à la rigueur j'écrase un peu d'herbe, une petite fleur sauvage qui va repousser, qui aurait aussi bien été mangée par un animal. Mais vous avez la chasse, qui est dans la culture et la tradition, ça les gens ils ne le voient plus. C'est normal. Mais ces gens là ils tuent. Mais c'est dans la tradition, ça ne gêne pas. »*

De la même façon, les professionnels de la mer conçoivent le littoral en premier lieu comme un espace de travail. La nature est exploitée, maîtrisée et aménagée pour assurer le développement économique. En revanche les pratiquants voient dans l'espace maritime un terrain de jeu qui ouvre sur une nature sauvegardée. A Dieppe, vont être construits à la place des anciens bassins de commerces des aménagements qui visent à faire entrer l'école de voile au cœur de la ville au niveau du Pollet. L'obstacle principal est l'attachement des dieppois pour le port commercial associé au développement économique de la ville et à la création d'emplois. Bien que l'activité commerciale du port se soit considérablement restreinte, la décision de réhabiliter ces bassins pour en faire un espace récréatif a nécessité du temps. Pour Francis qui travaille à la ligue de voile, la culture portuaire est ici profondément ancrée et tend à s'opposer à la culture maritime récréative. La culture du nautisme est arrivée tardivement, les activités existaient mais elles étaient moins développées et non professionnalisées. C'est principalement par le biais de la ligue de voile que les pratiques nautiques se sont structurées et on réussi à s'imposer dans le paysage maritime. Le littoral se dévoile comme un espace convoité tant par ses usages ludiques que quotidiens puisqu'il est également un espace de

<sup>304</sup> Michel, C. et Lardon, S. (2001). "L'accès aux espaces naturels: l'apport des chorèmes à la gestion des conflits d'usage". In *Mappemonde (en ligne)*. N°2/01.



travail et un cadre de vie pour ses riverains. Ces clivages posent en fait le problème de la prise de conscience et de l'acceptation, par les différents groupes sociaux, de l'existence d'autres usagers avec d'autres motifs d'action. La cohabitation paisible entre activités non congruentes n'est dès lors possible que si la légitimité de la présence est reconnue par les autres usagers.

## **2. Un territoire ludique disputé, entre conflits et négociations**

Entre usages privés et enjeux publics, cet espace se présente comme un territoire en tension entre des discours qui entendent préserver un espace naturel fragilisé et les pratiques sociales qui en exploitent les ressources. L'objectif est, ici, de comprendre dans quelle mesure ce littoral constitue un construit social qui met en jeu à la fois des représentations et des usages parfois antagonistes. La Côte d'Albâtre est un espace fragile, c'est une ressource limitée pour laquelle les acteurs (ou plutôt leurs usages du littoral) entrent en concurrence et peuvent entrer en conflits. L'enjeu est d'identifier, de comprendre et d'analyser pour les expliquer les jeux d'acteurs et les différents types de conflits relatifs à cet espace. En quoi les différents usages peuvent-ils être antagonistes ? Qui s'affronte ? Quelles représentations s'opposent ? Quelle est la nature des conflits ?

Après un repérage et une définition des grands clivages identifiés, on s'appuie sur des études de cas qui correspondent ici à des situations exemplaires de conflits et d'oppositions qui cristallisent les enjeux de la côte d'Albâtre et mettent en scène les différents acteurs et usagers du littoral. Les conflits sont, comme l'a mis en évidence Simmel<sup>305</sup>, créateurs d'unité et facteurs de socialisation. Ils donnent à voir les principales tensions et les contraires qu'ils synthétisent en éléments *contre*, ce à quoi on s'oppose, et *pour*, ce en vertu de quoi on lutte. Les buts visés par les protagonistes sont mutuellement incompatibles. Cette approche fait du conflit l'un des éléments constitutifs des sociétés et correspond à l'une des formes de socialisation les plus actives.

Chaque étude de cas fait l'objet d'une synthèse systématique des lignes de tension. La démarche dialectique utilisée vise à dépasser la description initiale afin de repérer et de donner à voir les contradictions afin de donner à lire la diversité. La typification en deux axes dialectiques est une « voie théorique idéale ». Cette démarche est donc parfois réductrice dans la mesure où on force le trait en accentuant des différences et des conflits qui ne se donnent pas toujours à voir aussi explicitement dans la réalité sociale. Mais replacer les diverses formes antagonistes dans leur articulation permet de rendre « intelligible le social »<sup>306</sup>.

Le littoral correspond en premier lieu à diverses échelles géographiques puisque le linéaire côtier de la côte d'Albâtre correspond au découpage administratif du département de Seine-Maritime et de la région Haute-Normandie. L'échelle géographique est médiatrice de l'action, des valeurs, du pouvoir et des préoccupations humaines<sup>307</sup>. Cette médiation s'exprime

---

<sup>305</sup> Simmel, G. (2003). *Op. Cit.*

<sup>306</sup> Berthelot, J.-M. (1990). *L'intelligence du social*. Paris : PUF.

<sup>307</sup> Volvey, A., (dir.). (2005). *Echelles et temporalités*. Paris : Atlande.

notamment par les découpages administratifs et les recompositions territoriales qui permettent de formaliser les entités spatiales et de configurer l'espace. On entend par échelles géographiques le découpage de l'espace qui constitue un classement décroissant des entités spatiales en fonction de leur taille, mais sans pour autant qu'il y ait une hiérarchisation entre ces différents niveaux scalaires. Ces découpages forment les échelons administratifs auxquels l'étude s'intéresse. A ces discrétisations spatiales s'ajoutent des niveaux de décision politiques qui, bien que s'appliquant à différents échelons territoriaux, peuvent intervenir sur les mêmes entités spatiales. A partir de l'exemple du GR21, il s'agit d'examiner le littoral au travers de différents échelons pour mieux comprendre que si on modifie la taille d'un phénomène, on en modifie en fait d'autres aspects. Parler d'échelle, c'est « admettre qu'autre chose que la taille change quand change la taille »<sup>308</sup>. L'échelle géographique devient ainsi l'instrument privilégié de l'intelligibilité des conflits d'acteurs sur cette côte, dans la mesure où la multiplicité des échelles et des acteurs multiplie les problèmes mais rend dans le même temps possible « la prise en compte de la structure feuilletée du social »<sup>309</sup>. Comprendre les différentes interactions, les déplacements, les redéfinitions et les redistributions de pouvoirs entre niveaux d'échelles, c'est aussi nécessairement s'intéresser aux acteurs qui jouent dans et avec les échelles territoriales. Parce que l'acteur est un stratège qui se situe dans un espace de jeu imposé mais qu'il peut modifier en jouant, il utilise la marge de liberté que lui laisse le système, dans les espaces inter échelons, où se croisent et se superposent les différents niveaux de l'exercice du pouvoir et de l'action publique. La question des échelles pose dès lors le clivage entre le jeu du local et du global, mais repose également la question des effets pervers, déjà bien connus par ailleurs, de la décentralisation qui peut aboutir à un « blocage » des institutions.

Le second clivage oppose intérêt public (ou général) et intérêts privés. L'opposition public/privé concerne moins ici la distinction entre la collectivité et la vie intime que l'opposition entre les administrations publiques et les structures commerciales, qui pose la notion du bien commun au cœur du débat. Le problème posé est celui de l'appropriation du littoral par des acteurs privés (entreprises commerciales ou propriétaires terriens) qui le confisquent ou en empêchent l'accès pour leur propre bénéfice. Les différents types de conflits se distinguent par la nature de leurs enjeux. Ici les conflits portent à la fois sur la distribution de biens rares (l'environnement « naturel » et les accès déjà limités au littoral) et sur des

---

<sup>308</sup> Lévy, J. et Lussault, M., (dir.). (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin. P. 285.

<sup>309</sup> Revel, J.d. (1996). *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*. Paris : Seuil / Gallimard. P. 13.

valeurs (protection ou exploitation de l'environnement). L'environnement est effectivement au cœur de différents enjeux. Il est en premier lieu un « bien commun ». En tant que patrimoine naturel, il est le reflet d'une histoire sociale, d'une culture, d'une société et est, de ce fait, constitutif d'un cadre de vie. Construit, pensé et aménagé par des pouvoirs publics qui en codifient l'utilisation, le littoral est aussi un « espace public » qui n'appartient pas de ce fait à une « personne morale de droit privé » mais qui est accessible à tous. L'espace est public à partir du moment où « ceux qui s'y trouvent peuvent et doivent penser que tous les autres membres de la société pourraient l'y côtoyer »<sup>310</sup>. Enfin, les usages de l'eau dans les activités économiques et industrielles donnent à voir la nature comme pourvoyeuse de moyens techniquement exploitables au service du développement économique. Le littoral seinomarin est ici convoité tant pour sa position géographique que pour son potentiel géomorphologique. A partir de l'exemple du projet de terminal méthanier sur le site d'Antifer, on verra combien la limite entre intérêts publics et privés est loin d'être claire. Ce sont finalement des définitions de l'intérêt général qui s'opposent en donnant à voir des visions du monde, et qui mobilisent les acteurs sociaux comme les acteurs politiques au sein de la sphère publique, scène délibérative et espace du débat politique.

Le troisième grand clivage étudié se rapporte à une opposition, classique en sciences sociales, entre dominants et dominés. La domination est comprise comme une relation sociale qui se caractérise par une relation dissymétrique au pouvoir et ceci au profit du dominant. On prêtera alors une attention particulière au processus de légitimation, c'est-à-dire à l'ensemble des processus par lesquels les « dominants » parviennent à faire reconnaître et accepter leurs actions par les dominés<sup>311</sup>. A partir de l'exemple de la voile, on s'intéressera à l'hégémonie de l'activité sur les autres, mais aussi à son ancrage institutionnel. L'objectif est ici de montrer le rôle du lobbying dans les activités sportives. Les lobbies, ou groupes de pression, constituent des groupements d'intérêts en vue d'exercer des pressions sur les pouvoirs publics. Le modèle d'organisation du sport calqué sur celui des collectivités locales a permis aux activités sportives de capter des financements publics lorsque les collectivités ont commencé à s'intéresser aux loisirs. Au sein même des loisirs s'instaurent des rapports de pouvoir et un processus de légitimation des activités aux yeux des pouvoirs publics. La stratégie des dominants repose sur le contrôle des ressources socialement valorisées (dans notre cas il s'agit des subventions publiques, des équipements et des supports de poste de la fonction publique). La voile, installée dès le début du XIXème siècle sur ce littoral, entretient des

---

<sup>310</sup> Lévy, J. et Lussault, M. (dir.). (2003). *Op. Cit.* P. 336.

<sup>311</sup> Weber, M. (1971). *Economie et société*. Paris : Plon.

relations avec les « hautes » sphères du pouvoir local. De plus, la voile s'appuie sur une organisation administrative qui tend à se développer : les clubs de voile disposent en effet non seulement de salariés (cadres techniques) pour encadrer leurs activités, mais aussi de cadres administratifs pour organiser la pratique et pour répondre aux appels d'offres. Les autres activités de loisir se trouvent donc mises en concurrence avec la voile, qu'elles ne peuvent pour autant pas concurrencer. Ce qui est en jeu, c'est la construction d'un espace public sportif où la démocratie de gestion des activités récréatives de nature est loin d'être une évidence face à l'omniprésence de certains acteurs.

Enfin, la dernière étude de cas s'intéresse à la question des risques sanitaires qui se partagent entre une gestion collective et une gestion que l'on peut qualifier de « domestique ». S'opposent alors l'individuel et le social. Cette relation met en avant les normes sociales, c'est-à-dire des préceptes d'actions, plus ou moins intériorisés et objectivables, qui régissent la conduite des acteurs par la définition et la codification des pratiques légitimes<sup>312</sup>. Or le risque est une notion socialement construite, qui varie d'une société à l'autre, et qui est fonction de représentations culturelles. La représentation du risque est fonction de la classe sociale, de la distance et de la source du danger, de sa nature. La culture fournit un cadre de perception spécifique qui détermine la façon dont nous appréhendons le monde qui nous entoure, les informations qui nous parviennent et donc aussi la façon dont nous évaluons un risque. En partant de l'enquête menée sur la pêche à pied, on verra que les dangers sanitaires définis par les chercheurs et qualifiés comme risques par la puissance publique ne correspondent pas nécessairement aux risques identifiés par les usagers. Se produisent alors, d'une part la mise en scène de la sécurité sanitaire par les autorités locales et, d'autre part, l'apparition de conduites déviantes, traduction en creux de la norme. A la suite de Becker<sup>313</sup> (reprenant Merton), on peut considérer l'anomie comme étant associée à des effets de structure qui incitent des individus ou des groupes à se soustraire aux codes sociaux. La transgression de la norme est alors une option tactique, une pratique déviante mais structurellement raisonnable, voire dans le cas des pêcheurs, une option instrumentalisée et mise en scène dans une attitude de défiance vis-à-vis des pouvoirs publics locaux. A partir de cette étude de cas, il s'agit de montrer qu'on ne négocie pas partout de la même façon. Dans la mesure où les enjeux symboliques ne sont pas les mêmes, l'occupation de l'espace et les pratiques sont différemment tolérées.

---

<sup>312</sup> Lévy, J. et Lussault, M. (dir.). (2003). *Op. Cit.* P. 335 ; Akoun, A. et Ansart, P. (1999). *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Le Robert-Seuil. P. 365.

<sup>313</sup> Becker, H.-S. (1990). *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.

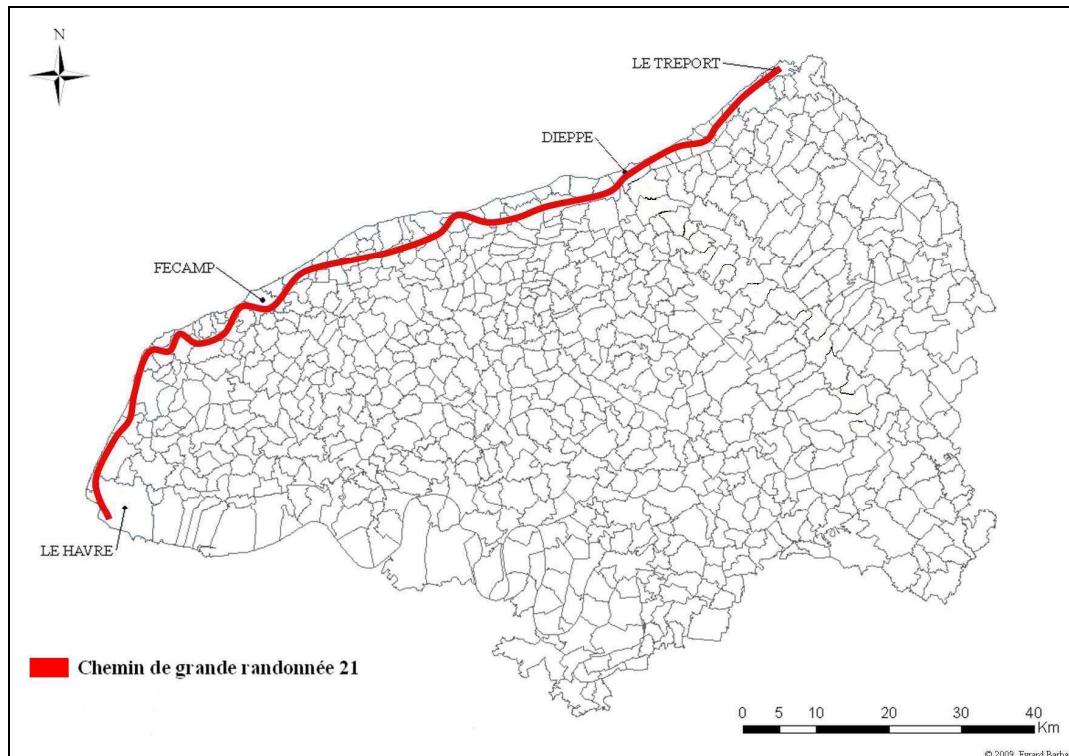
### 2.1. Le GR21, un problème d'échelle

Au-delà de l'obstacle qu'elles constituent pour accéder au littoral, les falaises sont à la fois une curiosité et l'occasion de pratiquer de multiples activités, support de découverte des paysages marins. Le chemin de Grande Randonnée (GR21), appelé également sentier des douaniers, en est aussi un facteur d'unité du littoral puisqu'il relie Le Havre au Tréport en longeant le trait de côte sur 161 km. Peu construit, le sentier offre l'occasion de déambuler dans une nature préservée ou cultivée par les agriculteurs. Du haut des falaises s'offrent au regard des paysages panoramiques, contemplés depuis des points de vue surplombants.



**Photo 31 : Vue panoramique depuis le GR, sur les falaises de Saint-Valéry-en-Caux. Au premier plan, on aperçoit les traces d'un éboulement récent.**

Face à l'importance de la randonnée sur cette côte, comme nous l'avons vu en seconde partie, ce chemin devrait servir d'outil de communication et de promotion touristique. Mais ce sentier est aussi soumis à l'érosion et est de fait impraticable par endroit. Les randonneurs sont dès lors contraints de s'éloigner du bord de mer en rentrant à l'intérieur des terres pour poursuivre leur marche. Activité qui invite à la contemplation, la randonnée sur cette côte est quelque peu dépréciée par les détours auxquels elle oblige et l'absence de vision de la mer sur certaines portions.



**Carte 43 : Du Havre au Tréport, le GR21 longe le littoral par le sentier des douaniers mais son tracé est parfois tenu de s'éloigner des falaises en raison des éboulements.**

L'aménagement du tracé du GR21 pose aujourd'hui problème. Son balisage est un révélateur des enjeux d'aménagement et des conflits d'acteurs du littoral. Créé en 1972 par des bénévoles de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, le GR21 fait aujourd'hui l'objet d'une « récupération » par les collectivités territoriales de la Seine-Maritime en vue de sa valorisation touristique. En effet, les lois de décentralisation (1982-1983) ont renforcé les compétences des collectivités en matière de gestion et de valorisation du territoire liées à un transfert de pouvoir de l'Etat vers des entités d'échelons inférieurs. Pourquoi ce tracé, aujourd'hui mis à mal par l'érosion des falaises, n'est-il pas rénové bien qu'il constitue un important support de promotion touristique ? Quels sont les acteurs en charge du projet et quels sont les verrous qui en empêchent l'aboutissement ? La perpétuelle réapparition du problème est un révélateur de l'importance des enjeux sous jacents. De plus, l'érosion des falaises repose en permanence la question du tracé puisqu'elle vient bousculer les frontières entre domaine public et privé. Comment combiner droit à la propriété privée et libre accès à la côte ? Quelles sont les difficultés posées par l'exploitation touristique de ce GR ? Comment allier activités de nature et protection d'un environnement déjà fragilisé ?

2.1.1. Une illustration du « mille-feuille » bureaucratique français

Avec l'érosion et le recul des falaises ce tracé est devenu dangereux car effondré ou instable par endroits. De plus, certains passages sont mal balisés et peu entretenus. Comment assurer la sécurité des usagers ? Quelle pertinence pour les offices de tourisme de faire la promotion d'un sentier à risque ? Qui est responsable en cas d'accident ? Même si de nombreux panneaux avertissent les usagers des risques d'éboulement et de la nécessité de rester loin du bord de la falaise, nous avons observé des comportements contraires à ces recommandations : un homme allongé en bord de falaise, la tête dans le vide ; des « plagistes » étendus sur leur serviette au pied des falaises à côté des éboulis qui se laissent aller au *farniente*...

La configuration actuelle du tracé incite parfois les maires à interdire formellement de circuler dans les zones à risques. Les acteurs de l'aménagement du territoire reconnaissent la nécessité et l'urgence d'un balisage.

Loïc (e17), 35 ans, surfeur, président du viking surf club, chargé de mission littoral au département. L'entretien a lieu à son bureau à Rouen, le 28 janvier 2008  
« On travaille aussi sur le GR21 où on a un problème de cohérence et de continuité lié à différents paramètres. On a la multiplicité des maîtres d'ouvrage, on a des zones qui sont peu entretenues sauf par le comité départemental. Il n'y a pas une réflexion globale. Il va y avoir un projet avec la CDESI mais on essaye de réfléchir à un nouveau tracé plus cohérent et plus sécuritaire par rapport au trait de côte. Et ce souci de proximité de la falaise a fait souvent prendre aux maires des arrêtés d'interdiction de circulation. On a perdu peu à peu de la littoralité de ce GR. ».

Or si les brochures<sup>314</sup> font la promotion du GR, tacitement les touristes sont incités à emprunter ce chemin. En cas d'incident, la responsabilité du préfet, représentant de l'Etat, peut être engagée puisque le sentier fait partie du Domaine Public Maritime (DPM). L'une des solutions envisagées dans l'étude de Messier et Covasso<sup>315</sup> était de reculer le tracé du bord de la falaise et de sécuriser le sentier par la mise en place d'écrêteaux et éventuellement de clôtures. S'il est actuellement possible de trouver le topoguide du GR21, celui-ci n'est pas mis en avant par les services d'animation touristique et ne sert donc pas à la valorisation du territoire Haut-Normand dans la mesure où les travaux de sécurisation n'ont pas été effectués. Qui est en charge du sentier ? Quelles sont les collectivités qui interviennent ?

<sup>314</sup> Fédération Française de Randonnée Pédestre. (1990). *Falaises et vallées du Pays de Caux*. Paris : FFRP. , Fédération Française de Randonnée Pédestre. (2002). *Le Pays de Caux, la Côte d'Albâtre*. Paris : FFRP. , Fédération Française de Randonnée Pédestre. (2007, 3ème édition). *La Seine-Maritime... à pied*. Paris : FFRP.

<sup>315</sup> Messier, P. (2001). *Réaménagement d'un sentier de grande randonnée (GR 21). Réflexion pour une implantation durable*. Rouen : Mémoire de maîtrise de géographie. Sous la direction de Mr. Daniel Delahaye (MCF) en collaboration avec le CDT.



Pour ce qui est du tourisme et de l'aménagement « récréatif », différentes collectivités agissent sur un même territoire, mais à des échelles d'intervention distinctes. Le sentier concerne à la fois la région Haute-Normandie, le département de Seine-Maritime et les communes traversées. À l'intérieur de ces échelles d'intervention, différentes structures existent. Au niveau régional, deux acteurs interviennent : l'Etat par le biais d'une Délégation Régionale au Tourisme (DRT), et le Conseil Régional par l'intermédiaire du Comité Régional au Tourisme (CRT)<sup>316</sup>. Pour Loïc (e17), chargé de mission au département, cette collectivité a longtemps oublié qu'elle était maître d'ouvrage sur le littoral, mais tente aujourd'hui de reprendre ses droits. Et là encore de multiples acteurs sont concernés. D'un côté les Comités Départementaux du Tourisme (CDT) et, depuis 2005, les acteurs du département de Seine-Maritime ont mis en place un second service touristique parallèle au premier. Ce service tourisme intégré au département a été mis en place par les élus suite à conflit avec l'un des responsables du CDT.

Sophie (e3). Agent de développement du plateau de Caux Maritime, l'entretien a lieu dans une salle de réunion du laboratoire à Mont-Saint-Aignan, le 10 avril 2007.

*« Au niveau du département, il y a le CG76 qui vient de se doter d'un service tourisme, c'est tout à fait parallèle. Avant il n'y avait que le CDT et c'était beaucoup plus simple puisque conformément à la loi, le CG avait confié au CDT la gestion de son plan départemental du tourisme. Là ils ont créé un service tourisme au CG76 qui reprend tout en doublon du CDT et qui empêche d'avancer. Ça fait 2 ans et là ils viennent de recruter deux personnes. Le problème en fait c'est que ce sont des règlements de personnes. Celui qui s'occupe du tourisme au CG 76 aimerait supprimer le CDT. Mais c'est ça le problème aussi. C'est que quand on travaille sur des projets on se rend compte que ça bloque parce que parfois deux personnes sont en conflit ».*

L'existence de ces deux services au sein de la même structure montre, au-delà de l'attention portée au tourisme, la complexité du problème posé par l'aménagement du littoral. Enfin, au niveau des communes littorales, toutes concernées par le projet, certaines se regroupent en communauté de communes afin de mettre en place des projets de développement. Ces communautés de communes peuvent se regrouper en syndicat mixte et former ainsi les Pays d'Accueil touristique (notion développée dans le cadre du programme d'action prioritaire numéro trente-trois intitulé « valorisation des zones rurales » du VIIe plan du ministère de l'agriculture<sup>317</sup>). Les Pays d'Accueil touristique, par le biais de leurs agents de développement, mettent en place un projet de territoire. Sur la côte normande, l'objectif principal est d'utiliser le potentiel de « produit d'appel » du littoral afin de développer également l'arrière-pays. Ainsi

<sup>316</sup> Une structure commune à la Haute et à la Basse-Normandie se met actuellement en place pour coordonner les actions touristiques des deux régions notamment au travers d'un projet de « navette » au sein de l'estuaire de la Seine. Pour autant ce comité, s'il gère des projets communs aux deux régions, ne supprime pas les structures existantes, mais vient s'y greffer.

<sup>317</sup> Source : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

de nombreux chemins de petite randonnée, également appelé chemins de Promenade et de Randonnée, ont été créés à l'initiative des Pays. Et, bien que le CDT ait harmonisé la signalétique des sentiers, chaque pays d'accueil possède ses « boucles » qu'il met en valeur dans ses propres brochures touristiques. En dehors du GR21, aucun autre tracé ne relie les différentes communes et Pays du littoral.

Cette multiplicité des acteurs et la confusion des rôles de chacun pose au fond un problème de lisibilité et d'efficacité de l'action publique.

Valérie (e10), Député de la première circonscription de Seine-Maritime, Maire de Rouen, dans son cabinet au siège du PS à Rouen, le 2 novembre 2008  
« *Le sport ne fait pas partie des compétences décentralisées. Donc tout le monde s'en occupe. D'un côté c'est plutôt bien pour le mouvement sportif parce que tout le monde donne. Mais c'est plutôt moins bien du côté de la lisibilité de l'action publique* ».

La décentralisation a pour but de rapprocher les centres de décision des citoyens. Les collectivités locales accèdent dès lors à une plus grande autonomie et fonctionnent sur le principe de la « libre administration », mais restent sous le contrôle de l'Etat<sup>318</sup>. L'objectif est d'adapter les politiques publiques à la diversité des situations locales, de les rendre plus flexibles, tout en réalisant des économies budgétaires par la spécialisation des compétences des différentes collectivités<sup>319</sup>. Malgré la volonté de clarifier la répartition des compétences et le renforcement de la région en tant que collectivité « chef de file »<sup>320</sup>, l'enchevêtrement des compétences continue de créer de nombreux contentieux entre collectivités. Pour qu'un projet aboutisse, il nécessite une coopération entre acteurs pour mieux coordonner les actions. Sinon, pour Edmond Maestri, on aboutit au mieux à un croisement des financements, qui engendre une certaine opacité de l'action publique pour les citoyens, à une complexification des procédures et à une tendance à l'inertie<sup>321</sup>.

### *2.1.2. Concurrence entre le Comité Départemental du Tourisme et le département : exemple d'une forme d'inertie*

Au niveau local, le projet de réaménagement du GR21 constitue en premier lieu un produit d'appel touristique. Un acteur du CDT confirme d'ailleurs que la randonnée constitue la première demande en documentation au sein des offices de tourisme du département. Le

<sup>318</sup> Source : La documentation française, vie publique. [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

<sup>319</sup> Le Lidec, P. (2003). "La seconde étape de la décentralisation en France: Une mise en perspective critique". *Mouvements*. N°26. P. 96-101.

<sup>320</sup> Lizette, J. (1991). "La décentralisation: Enjeux et perspectives". In Maheu, L. et Sales, A., (dir.). *La recomposition du politique*. Montréal : L'Harmattan et Les Presses de l'Université de Montréal. P. 251-272.

<sup>321</sup> Maestri, E., (coord.). (2004). *La décentralisation. Histoire, bilans, évolutions*. Paris : L'Harmattan.

tourisme sportif devient un moyen de diversifier l'offre de loisirs et d'aménager le territoire pour les collectivités territoriales<sup>322</sup>. Et comme ce littoral est peu propice au « farniente » sur les plages, la randonnée est une manière d'occuper les touristes et de leur faire découvrir un territoire qu'ils fréquentent d'abord pour ses paysages et son patrimoine.

Le GR a dès lors fait l'objet d'une enquête<sup>323</sup> pilotée par le CDT, l'Institut de Géographie de Rouen et des professionnels de la randonnée. L'objectif était de faire un diagnostic du chemin et de proposer un nouveau tracé sécurisé et plus attractif en tenant compte de l'usage effectif et du phénomène d'érosion. Actuellement, le service tourisme intégré au département réalise une nouvelle enquête relative au tracé du sentier. Bien que la réhabilitation du GR nécessite le rachat de parcelles, procédure longue dans la mesure où il est nécessaire d'identifier les propriétaires des terrains et de négocier le rachat, huit années se sont écoulées depuis la réalisation de la première enquête. Si ces études montrent une réelle envie de faire, nous faisons le constat d'un *statu quo* concernant le sentier.

Sophie (e3). Agent de développement du plateau de Caux Maritime, entretiens dans une salle de réunion du laboratoire à Mont-Saint-Aignan, le 10 avril 2007  
« Pour le GR, nous demandons un rendez-vous au département depuis le 28 septembre. L'étude [du GR21 faite par le CDT] avait bien montré que c'était un projet fort pour le département. Je pense que l'étude qu'ils ont fait a redit exactement la même chose que celle du CDT puisque rien n'avait été fait entre temps ».

Ici, le principal problème provient d'un manque de clarté vis-à-vis de la répartition des compétences entre les deux services. Cette marge d'interprétation laissée aux acteurs peut conduire à des situations de mise en concurrence voire de conflit. En effet, c'est lorsque deux adversaires ont un élément en commun (ici un territoire) que le conflit peut surgir. Et « parmi ces éléments communs, il y en a deux qui sont les fondements d'un antagonisme particulièrement fort : l'existence de qualités communes et l'appartenance à un seul contexte social commun »<sup>324</sup>. Or le service tourisme et le CDT interviennent sur le même territoire (le littoral), à une échelle identique (le département) et avec des objectifs similaires (développer le tourisme). L'un des acteurs de l'aménagement interrogé à propos du GR21 explique que le problème vient avant tout d'une concurrence entre services du Conseil Général qui se solde par un conflit de personnes.

<sup>322</sup> Feillet, R., *et al.* (2004). "Le « mois sport nature » en Bretagne comme concept de valorisation touristique du littoral : enjeux et paradoxe". In Sobry, C. *Le tourisme sportif*. Paris : Septentrion. P. 271-286.

<sup>323</sup> Messier, P. (2001). *Op. Cit.*

<sup>324</sup> Simmel, G. (2003). *Op. Cit.* P. 57.

Le fait que les compétences du CDT et du service tourisme puissent être interprétées laisse aux acteurs la possibilité de « jouer » avec le système<sup>325</sup>. Les acteurs utilisent cette marge de liberté pour, d'une part saisir les opportunités permettant d'améliorer leur situation, d'autre part pour maintenir et élargir leur capacité d'action. Chaque acteur tente de préserver ses propres prérogatives. Par exemple, le service tourisme a fait appel à un cabinet de conseil extérieur afin de mettre en place le cinquième plan de développement touristique. Cette tâche est normalement de la responsabilité du CDT. Loin de résoudre le problème, cette option révèle au contraire des dysfonctionnements lourds. Le CDT, de son côté, renforce sa collaboration avec les Pays d'Accueil ce qui en fait un interlocuteur privilégié entre le département et les communes. Les fonctionnaires et les services restent lorsque la majorité change. La transmission du pouvoir pose donc la question de la confiance et de la relation ambiguë entre l'élu et son administration. La création du second service tourisme est apparemment liée à l'association des personnels du CDT à l'ancienne majorité politique. Les fonctionnaires sont effectivement chargés de mettre en œuvre la politique des élus. Lorsque les majorités changent une relation de méfiance s'instaure.

Cette concurrence, au sein même de l'administration, tend d'autant plus à s'accroître que les politiques publiques sont soumises à une évaluation<sup>326</sup>. L'objectif premier de ce type d'expertise est de vérifier l'efficacité de l'action menée en comparant les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Si elle n'a pas pour but de sanctionner une politique, elle est pourtant perçue par les acteurs comme une forme de jugement qui tend à exacerber la mise en concurrence des services<sup>327</sup>. Les collectivités locales doivent désormais démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets efficaces qui justifient le transfert de compétences<sup>328</sup>.

### *2.1.3. Droit d'accès au littoral et appropriation par les agriculteurs*

L'érosion des falaises a entraîné un recul du tracé qui traverse des domaines jusqu'alors privés. Comment combiner droit à la propriété privée et libre accès à la côte ? Comment faire respecter la réglementation relative au sentier du douanier ? Comment sécuriser l'accès des usagers aux falaises ?

---

<sup>325</sup> Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *Op. Cit.*

<sup>326</sup> Bayeux, P. et Dupuis, J. (1996). *Op. Cit.*

<sup>327</sup> Perret, B. (2001). *L'évaluation des politiques publiques*. Paris : La Découverte.

<sup>328</sup> Hautbois, C. (2004). *Op. Cit.*

L'érosion modifie à la fois le paysage et l'aménagement du territoire. Messier et Covasso<sup>329</sup> montrent que le tracé du GR passe désormais au milieu d'un camping et coupe des parcelles privées. Emprunter ce sentier implique parfois de traverser des champs ou de rejoindre la route pour continuer la randonnée.

Un autre obstacle au passage des piétons est lié au grignotage progressif des chemins par les agriculteurs. Les sentiers se trouvent ainsi peu à peu intégrés aux parcelles cultivées.

Jean-François (e16), 60 ans, pilote, président club de 4x4 Saint-Valéry-en-Caux. L'entretien se déroule à son domicile à Saint-Valéry-en-Caux, le 29 février 2008

*« Il y a souvent des paysans qui s'emparent des chemins. Un chemin il doit faire au minimum trois mètres et puis un jour il n'y a plus rien. Il y en a quelques uns dans la région sur lesquels on repasse régulièrement parce qu'il n'y a pas que nous qui sommes pénalisés. Il y a aussi tous les randonneurs pédestres, équestres... ».*

Noëlle (e13), 46 ans, randonneuse, habitante de Duclair, à son domicile, 21 avril 2008

*« Parfois c'est embêtant parce que tu as des fermiers qui coupent le GR. Ils coupent, ils empiètent sur le parcours, donc ils mettent une clôture. Donc tu es coincé, tu es obligé de contourner la clôture pour trouver un autre chemin. Ça c'est un problème ».*

L'une des solutions envisagées par l'étude est le rachat des parcelles et le recul des clôtures afin de laisser un libre accès au littoral. La loi prévoit en effet une servitude de passage pour les piétons (large de trois mètres), appelée « chemin du douanier ». La présence de clôtures constitue alors un obstacle, légalement proscrit, à l'usage public d'un bien commun.

« L'autorité administrative peut [...] modifier le tracé ou les caractéristiques de la servitude, afin [...] d'assurer, compte tenu notamment de la présence d'obstacle de toute nature, la continuité du cheminement des piétons ou leur libre accès au rivage de la mer [...] »<sup>330</sup>.

Un autre enjeu du rachat de ces parcelles est la sécurisation des accès. Recréer le GR, c'est aussi l'éloigner du bord de la falaise. Reculer la servitude de passage de plusieurs mètres éviterait la réapparition, au moins pour quelques temps, de la disparition du tracé et sécuriserait le cheminement des randonneurs qui se trouveraient ainsi tenus à distance du bord de la falaise.

L'exploitation des terres en bordure de falaises fragilise encore le milieu. La rachat des parcelles et le léger repli du tracé vers l'intérieur des terres soulagerait le bord de falaise des pressions auxquelles elle est actuellement soumise (randonnées pédestres et motorisées, circulation d'engins agricoles et mise en culture des terres) et pourrait ainsi ralentir l'érosion.

<sup>329</sup> Messier, P. (2001). *Op. Cit.*

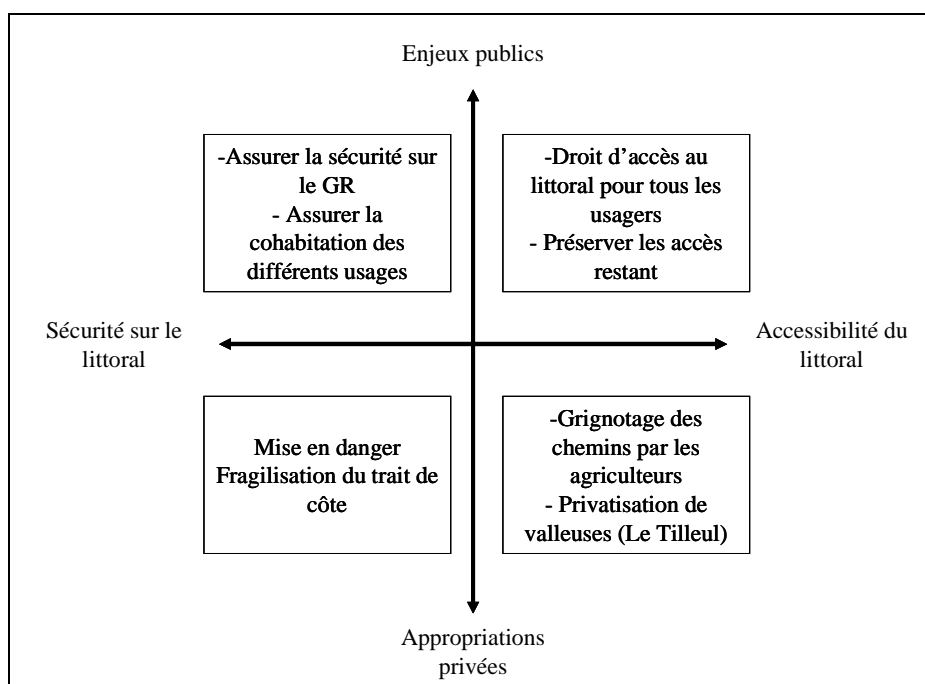
<sup>330</sup> Article L160-6 du code de l'urbanisme.

Les enjeux sont d'importance. Le tourisme apparaît comme une solution dans un contexte de crise industrielle et agricole. De plus, si l'accès des piétons en bordure de littoral est un droit, le réaménagement du sentier peut également être conçu comme un outil de protection pour un littoral fragile. Trois types d'acteurs se croisent ici avec des intérêts parfois divergents. Tout d'abord les usagers (touristes, pratiquants, excursionnistes...) pour qui le GR21 est avant tout support de découverte d'un paysage, accès à une nature « préservée ». Les institutions, ensuite, qui cherchent à valoriser et à promouvoir le littoral. Le sentier est alors pensé comme un outil de promotion touristique à sécuriser. La nature est ici perçue comme un environnement à aménager. Enfin, les agriculteurs pour qui les falaises constituent des terres cultivables et sont le support de leur activité économique.

Au-delà des conflits internes à l'institution, on voit bien que le simple aménagement d'un sentier littoral pose de nombreux problèmes et concerne de multiples acteurs. La volonté de réaménager le sentier se heurte à la lourdeur et à la complexité du système administratif français, mais aussi aux usages du GR21, parfois transgressifs ou au moins imprudents qui nécessite des aménagements et une sécurisation du cheminement. Un autre problème, non développé ici, concerne la gestion de la circulation sur le même sentier de multiples usagers. La cohabitation entre les 4x4, les motos, les vélos tout terrain et les piétons ne se fait pas toujours sans heurts et aboutit le plus souvent à des interdictions de circuler. Enfin, le rachat des parcelles suppose aussi des négociations avec des propriétaires terriens pour qui la falaise n'est pas un terrain de jeux mais un espace de travail. Sur les littoraux la gestion comme l'aménagement du territoire sont encore plus complexes qu'ailleurs. Le domaine public maritime est un espace convoité sur lequel, à la multiplicité des usages et des acteurs, s'ajoute la fragilité d'un milieu sans cesse en mouvement qui fait l'objet de plusieurs mesures de protection au niveau national. Bien que la législation française s'oriente vers une gestion intégrée des zones côtières<sup>331</sup>, développer, protéger et mettre en valeur l'espace littoral au niveau global pose de nombreuses difficultés et nécessite de lever de multiples verrous liés à des enjeux qui peuvent être contradictoires.

---

<sup>331</sup> Marcadon, J., *et al.* (1999). *L'espace littoral. Approche de géographie humaine*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.



**Figure 14 : L'aménagement du littoral suppose de gérer des enjeux qui peuvent être contradictoires.**

La prise en compte des loisirs constitue un véritable enjeu pour ce territoire touché par la crise industrielle. Les activités physiques font désormais partie intégrante des critères de qualité de vie. Elles sont aussi et surtout un facteur de développement local par le biais de leur mise en tourisme. L'aménagement du littoral répond à la fois à des enjeux au sein desquels s'opposent les intérêts publics et les appropriations privées. La mise sécurité et l'accessibilité du littoral s'opposent dès lors aux privatisations des espaces littoraux et à la fragilisation du milieu. Cette côte est non seulement un bien commun mais également un milieu à protéger.

L'un des enjeux des politiques publiques est de permettre aux usagers d'accéder à la côte sans mise en danger. Entre les éboulements de falaises, l'effondrement des escaliers et la dangerosité de certains chemins, l'accessibilité de ce littoral nécessite une veille constante des collectivités territoriales.

Cette accessibilité passe également par la préservation d'un droit d'accès à la côte. Sur une trentaine seulement d'accès possibles, certains sont désormais inaccessibles du fait de l'érosion comme c'est le cas à Eletot. D'autres sites, tels que Paluel ou Penly sont réservés exclusivement à l'industrie. Le bord de mer et la falaise sont de ce fait inaccessibles et les randonneurs sont contraints de contourner les installations. Enfin certains accès se trouvent privatisés. Les poses de clôture s'accompagnent d'un grignotage des chemins par les agriculteurs et aboutissent à une disparition des sentiers. Certaines valleuses sont également appropriées par des résidents comme celle d'Eletot près de Fécamp. Sans en interdire l'accès, les résidents surveillent les allées et venues et s'opposent aux projets de valorisation touristique pour tenter de préserver la tranquillité des lieux et l'entre soi.

Face à l'utilisation privée du littoral, l'un des enjeux des pouvoirs publics est également de préserver un milieu déjà fragilisé. Entre les usages ludiques, l'exploitation agricole et industrielle, l'aménagement de digues et d'épis, les pressions sur cette côte tendent à s'accroître. Le rachat de parcelles par le Conservatoire du littoral et les mesures de protection prises par les communes constituent des moyens de protection ponctuels. Mais nous verrons en fin de partie qu'il n'existe pas à ce jour de gestion d'ensemble du littoral. Les problèmes rencontrés, loin d'être résolus, ne sont que déplacés.

Enfin, les pouvoirs publics sont également tenus d'assurer la sécurité des usagers du Domaine Public Maritime (DPM). La pratique dans un milieu naturel est intrinsèquement source d'incertitudes et de multiples dangers. Mais les collectivités territoriales sont également tenues d'assurer de la cohabitation entre les multiples usagers sur un espace convoité à la fois pour ses potentialités ludiques et économiques. Il s'agit alors de veiller à ce que les activités des uns n'entravent pas le bon déroulement des pratiques des autres. L'enjeu pour les pouvoirs publics est d'organiser la cohabitation par exemple entre la circulation maritime et les embarcations de loisirs ou encore entre les agriculteurs et les randonneurs (motorisés ou non).

## **2.2. Antifer, ou les conflits d'aménagement illustrés**

Si le littoral oppose des acteurs institutionnels, il est aussi l'objet de conflits d'intérêts. Comme le souligne Philippe Subra, l'aménagement du territoire n'est pas seulement affaire de spécialistes, c'est une question politique, « c'est-à-dire une affaire de pouvoirs, de rapports de forces, de rivalités entre responsables et forces politiques, d'affrontements entre projets concurrents, entre groupes de pression, où s'expriment les intérêts divergents d'acteurs multiples; enfin une affaire de citoyens, un objet de débats dans les médias comme sur la place publique »<sup>332</sup>. Le littoral est à la fois un patrimoine à préserver (témoin d'une histoire commune), un paysage à explorer et un territoire ouvert sur la Manche à exploiter. A partir de l'exemple du projet de terminal méthanier sur le site d'Antifer, lui-même situé sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval, il s'agit de comprendre pourquoi et comment l'orientation énergétique du littoral effectuée dans les années soixante fait aujourd'hui l'objet d'un rejet et valorise en retour une nature « naturelle ».

Quels sont les différents intérêts en jeu ? Quelles sont les représentations de l'intérêt commun qui s'opposent ? Les loisirs de nature, instrumentalisés en temps qu'ils constituent un produit d'appel touristique, participent à l'animation et à l'appropriation du territoire. Pour

---

<sup>332</sup> Subra, P. (2008). *Op. Cit.*



autant, la fonction énergétique du littoral reste prépondérante dans un contexte politique d'autonomisation de l'Europe. Quelles sont alors les stratégies développées par les acteurs locaux et quelles sont celles des aménageurs ? Qui décide, de quoi, et à quel niveau ? Comment accorder une volonté de développement sportif et touristique des sites avec un développement énergétique ?

Il paraît pertinent de faire un bref rappel de l'historique du site d'Antifer. Dans un second temps, le propos se centrera davantage sur le débat public organisé autour du projet de port méthanier. Celui-ci soulève de vives réactions auprès des riverains, associations et élus du département. Au cours de différents reportages diffusés par France 3 Normandie, ou encore dans différents articles de presse, les réactions sont similaires : oppositions vives aux projets, manifestations, pétitions, « marche funèbre », déni du « débat » perçu comme un simulacre de consultation...

Quels sont les éléments permettant d'expliquer ce sentiment d'inutilité du débat, d'une décision qui serait déjà « jouée d'avance » ? Quels sont les arguments avancés par les opposants aux projets ? Par les partisans ? Quelles sont les contre-propositions ? Pour répondre à ces questions, on s'appuiera sur le compte rendu du débat public publié en ligne par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), ainsi que sur les cahiers d'acteurs, les contributions écrites des participants et les témoignages dans la presse ou plus informels que nous avons pu recueillir directement.

### 2.2.1. Petite histoire du site d'Antifer

La plage d'Antifer est à l'origine une valleeuse semblable à celle du Tilleul près d'Etretat. On y accédait par un chemin en terre et on s'aidait d'une corde pour accéder à une étroite bande de galets.



Photo 32: Descente à la mer de Saint-Jouin-Bruneval. Source : [www.saint-jouin-bruneval.fr](http://www.saint-jouin-bruneval.fr).



Photo 33 : Plage de Saint-Jouin-Bruneval. Source : [www.saint-jouin-bruneval.fr](http://www.saint-jouin-bruneval.fr).

La première cargaison de pétrole brut arrive au Havre en 1861 et c'est vers 1930 que le port se spécialise dans la réception des produits pétroliers<sup>333</sup>. L'augmentation de la taille des navires et les limites d'approfondissement du port du Havre nécessitent de trouver un nouveau site pour l'accueil des pétroliers. Le site d'Antifer est choisi pour la qualité de sa rade qui offre des profondeurs naturelles de plus de quinze mètres et qui conserve un niveau d'eau à peu près constant jusqu'à deux heures après la pleine mer<sup>334</sup>.

La décision de la construction du terminal a été entérinée en décembre 1969. Cet équipement a nécessité dix années d'études et de travaux et un investissement d'un milliard de francs.



Photo 34 : Chantier du port pétrolier d'Antifer. Source AREHN.

Inauguré en 1976, ce port a été construit pour accueillir des supertankers de plus de 550 000 tonnes (qui n'ont jamais été construits) dont les équipements sont exploités par concession par la Compagnie Industrielle Maritime (CIM). Le port est constitué d'une digue de 3,5 km de long conçue pour protéger les installations des houles de secteur nord et abriter les navires des courants. La digue abrite deux appontements pour supertankers reliés aux quatre bacs de stockage implantés en pied de falaise sur 35 hectares de terre-pleins<sup>335</sup>. Le pétrole brut déchargé à Antifer transite ensuite au Havre par un oléoduc qui traverse la campagne normande.

Depuis sa mise en service, le port d'Antifer a accueilli environ 2 500 navires et connu plusieurs variations d'activités liées notamment aux deux chocs pétroliers. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le port connaît une légère reprise de ses activités, soixante pétroliers transitent à Antifer chaque année, soit approximativement une escale de supertankers par semaine, ce qui représente 20% du pétrole brut importé en France.

<sup>333</sup> Malon, C. (2000). "Prospective et planification des grands travaux. L'exemple du port pétrolier d'Antifer". *Revue d'Etudes Normandes*. N° 1. P. 41-60.

<sup>334</sup> Lepotier, R. (1978). *Rouen, Le Havre, Antifer, ports de la Seine*. Paris : Edition France-Empire.

<sup>335</sup> Source : [www.cim-france.com](http://www.cim-france.com).



**Photo 35 : Actuel terminal méthanier. En arrière-plan, un pétrolier décharge sa cargaison sur l'un des appontements de la digue nord, à droite les cuves de stockage. Source : AREHN.**

Installé sur une ancienne plage, la cohabitation avec la population locale est parfois délicate. Avec la baisse de ses activités, l'utilité du terminal a été remise en cause mais un équilibre a été trouvé entre les activités industrielles et les activités de loisir. Seul site accessible facilement entre Le Havre et Etretat, le vaste terre-plein situé en pied de falaise sert de parking<sup>336</sup>. La plage d'Antifer offre également une plage de sable longue de deux kilomètres à marée basse, propice à de nombreuses activités de loisir (baignade, pêche à pied, activités nautiques). Une cale (la seule avant Fécamp) et un parking dédiés ont également été mis à disposition par la commune pour la mise à l'eau de petites embarcations.



**Photo 36 : La plage d'Antifer. Au premier plan la cale de mise à l'eau. A droite on aperçoit la longue bande de sable à marée basse.**

Mais cet équilibre précaire est aujourd'hui remis en question. L'installation étant sous-utilisée, le Port Autonome du Havre (PAH) souhaite rentabiliser l'équipement en lui adjoignant un terminal méthanier. Poweo a répondu à l'appel d'offre lancé par le PAH. Dans la mesure où le projet est supérieur à 300M€, il doit faire l'objet d'un débat public. Le maître d'ouvrage a déposé un dossier de saisine en avril 2007 auprès de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Le rôle de cette commission est de favoriser la concertation lors de la

<sup>336</sup> Sa capacité est d'environ 900 véhicules. Source : site de la commune de Saint-Jouin-Bruneval : [www.saint-jouin-bruneval.fr](http://www.saint-jouin-bruneval.fr).

réalisation de grands projets d'aménagement du territoire. Dans la mesure où le débat public fait état de nombreuses contestations et d'une forte participation du public, il est aussi l'occasion pour le chercheur d'analyser les conflits d'intérêts et les représentations du littoral à l'œuvre.



**Photo 37 : Simulation du terminal méthanier dans le dossier du maître d'ouvrage.**

### *2.2.2. Enjeux et représentations du littoral à l'œuvre*

Le débat public a pour finalité d'emporter l'adhésion et le consentement du public par l'information et l'expression des avis. Au cours du débat public, différentes formes d'intervention et d'échanges sont prévus. Les réunions publiques de proximité ont pour but de présenter le projet et ses enjeux au public. Les tables rondes permettent d'aborder les grands thèmes du débat et notamment les différents impacts du projet. Chaque acteur peut intervenir par le biais de questions posées au maître d'ouvrage, par la rédaction de cahiers d'acteurs ou de « lettres ouvertes » qui apportent une contribution écrite détaillée dans laquelle s'expriment les raisons de l'opposition ou du soutien au projet, ou encore des propositions alternatives.

Pour tenter de convaincre l'opinion publique, chaque acteur met en avant ses arguments. Une argumentation rationnelle est construite où partisans et adversaires citent des experts ou des textes précis mais, comme le souligne Eric Dacheux, tout débat politique comporte aussi « [...] une part d'émotion, de rhétorique, de persuasion et de mauvaise foi »<sup>337</sup> du fait de l'importance des enjeux.

Pour le maître d'ouvrage et les partisans, le projet répond à quatre objectifs. Il s'agit en premier lieu de diversifier les approvisionnements en énergie de la France, mais aussi de l'Europe. Plusieurs auteurs soulignent en effet l'importance croissante des politiques

<sup>337</sup> Dacheux, E. (2006). "Espace public et débat public. Réflexions sur le référendum européen". *Mots. Les langages du politique*. N° 81. P. 79-91.

énergétiques au sein de l'Union Européenne et la volonté de s'orienter vers une gestion globale de l'énergie<sup>338</sup>. Parce que les terminaux français existants fonctionnent à flux tendus, une nouvelle implantation contribuerait à assurer l'indépendance et la sécurité d'approvisionnement du pays et de l'Europe. Une partie du GNL (Gaz Naturel Liquéfié) importé à Antifer serait redistribué vers le continent européen.

L'insistance sur ces enjeux géopolitiques d'approvisionnements est par ailleurs contemporaine d'une ouverture des marchés qui brise les monopoles nationaux existants et d'accompagne l'évolution du secteur énergétique pour mieux satisfaire une demande croissante de gaz. Répondre à cette demande croissante nécessite d'assurer un bon maillage dans la desserte du territoire, et de revoir les réseaux de distribution à la fois pour la consommation domestique et pour la production d'électricité. L'implantation à Antifer aiderait à faire de la région du Havre un pôle de recherche et de développement en matière de systèmes innovants de production d'énergie. Ainsi la Seine-Maritime resterait leader de la production énergétique française.

S'affranchir des risques géopolitiques est le deuxième enjeu soulevé par le maître d'ouvrage. L'énergie est indispensable pour assurer le développement économique de nos « sociétés énergétiques »<sup>339</sup>. La France est le pays le plus éloigné des sources traditionnelles de gaz en Europe et dépend donc à la fois des pays producteurs et des sources d'approvisionnement. Or les pays producteurs sont également ceux qui sont les plus instables au niveau politique. Diversifier les zones d'approvisionnement et créer un marché intérieur à l'Europe apparaissent comme des problématiques incontournables au niveau de l'Union<sup>340</sup>. Installer un terminal méthanier dans la région havraise vise donc à conforter sa position géostratégique dans un contexte de concurrence mondiale et renforcer la vocation industrielle et portuaire de la région. Le site d'Antifer se révèle, dans ce contexte, comme le meilleur choix stratégique.

Troisième enjeu mis en avant par les porteurs du projet, installer un terminal méthanier sur ce site permettrait de rentabiliser le port pétrolier présenté comme un désastre environnemental et un échec économique. En plus de préserver les espaces encore disponibles dans l'estuaire, utiliser ce site permettrait de tirer parti des investissements réalisés dans les

---

<sup>338</sup> Par exemple : Creti, A. et Villeneuve, B. (2003). "Politique énergétique: aspects stratégiques de la question des approvisionnements". *Economie et prévision*. N° 3. P. 73-88. Cohen, D. (2007). "Un enjeu de civilisation". *Nouvelle Fondation*. N° 2. P. 34-39. Biava, A. (2007). "L'action de l'union européenne face au défi de la sécurisation de son approvisionnement énergétique". *Politique européenne*. N° 3. P. 105-123.

<sup>339</sup> Bouvier, G. (2003). "Enjeux géopolitique autour de la distribution d'électricité en France". *Hérodote*. N° 110. P. 71-87.

<sup>340</sup> Biava, A. (2007). *Op. Cit.*

années soixante-dix et déjà classé SEVESO II. Il est à noter que le projet initial d'Antifer prévoyait à la fois le port pétrolier et le port méthanier, les nouveaux aménagements s'intégreraient donc à l'intérieur des installations initiales. L'avantage d'Antifer lui est conféré par sa proximité avec les zones de consommation (notamment la vallée de Seine et le bassin parisien) et de stockage (Le Havre). L'accès maritime est en plus d'une grande qualité pour des navires de nouvelle génération et la distance avec les autres activités industrielles et pétrochimiques assure la sécurité des riverains.

Un autre argument avancé en faveur du projet concerne les enjeux économiques. Le transport de gaz par méthaniers est présenté comme plus économique que les gazoducs sur de longues distances et permet plus de flexibilité dans la destination ce qui engendrerait ainsi une diminution du coût pour le consommateur. La construction puis l'exploitation du terminal participerait également au développement de la région par la création d'emplois, mais aussi par les retombées fiscales qu'il assurerait aux collectivités territoriales. Et l'installation d'un terminal méthanier se présente comme un avantage compétitif pour les investissements industriels futurs.

Pour ce qui concerne les effets sur l'environnement, le gaz est un combustible moins émetteur de gaz à effet de serre que les autres sources d'énergie. Il est plus efficace et offre un meilleur rendement. L'impact serait modéré sur la zone humide en pied de falaise avec éventuellement des effets indirects faibles sur la zone « Natura 2000 » et des effets sur la ressource halieutique négligeables. Si des perturbations temporaires de l'écosystème sont possibles lors des travaux, l'exploitation du site ne produirait ensuite aucune émission atmosphérique.

En dernier lieu, pour tenter de convaincre la population locale et les usagers de la plage, le maître d'ouvrage évoque la possibilité de préserver les activités touristiques existantes.

Des représentations contradictoires de l'utilisation du littoral et plus généralement de la nature sont soulevées ou révélées par le débat. Les porteurs du projet souhaitent rentabiliser le site existant et exploiter un marché du gaz désormais ouvert à la concurrence et en pleine expansion. Exploiter les énergies existantes permettrait alors de financer un projet d'énergies renouvelables perçues sur du long terme.

### *2.2.3. Les oppositions et contre-propositions*

Pour les opposants au projet, le terminal méthanier présente une menace supplémentaire pour la faune et la flore du site avec l'anéantissement des friches en pied de falaise, ce qui

risque d'impacter la dérive de galets, déjà problématique dans le département. De plus les rejets d'eau froide représentent une menace non mesurée pour la ressource halieutique. L'écosystème marin risque également de souffrir de l'augmentation du trafic de gros navires dans cette zone. « En Seine-Maritime la nature n'en peut plus » est la phrase choc utilisée par les opposants qui s'inquiètent des effets possible d'une telle installation dans une région qui possède déjà de nombreuses installations à risque. Le dernier élément avancé concerne la construction de gazoducs nécessaires à la liaison entre Antifer et le Havre, non évoqué dans le projet, qui va impacter la valleuses de Bruneval et la campagne environnante. Les opposants au projet souhaitent passer rapidement à un mode de développement durable et ne voient dans les énergies fossiles qu'une transition pour passer aux énergies renouvelables. Enfin, malgré les garanties du maître d'ouvrage, les usagers de la plage craignent de voir le nombre d'accès au littoral encore réduit pour des raisons de sécurisation du site.

Marc (e18), directeur de la CRJS du Havre, l'entretien se déroule dans son bureau au Havre, le 6 mars 2008

*« Il y a quand même une activité de loisirs importante à Antifer. Il y a des pêcheurs. Il y a le petit port de pêche avec l'emblème du pélican. Il y a la plage d'Antifer qui est sympa parce qu'elle est protégée et qu'il y a une grande étendue de sable qui apparaît relativement vite [à marée descendante]. Elle n'est pas très propre parce qu'il y a des hydrocarbures, etc. Mais elle est quand même pratiquée. L'été les gens vont se baigner. Il y a une mise à l'eau pour les pêcheurs qui vont mettre leur zodiac à l'eau pour relever les casiers ».*

Joël (e26), 40 ans, trésorier du club Optivol, parapentiste, docker au Havre, résident de l'agglomération havraise. L'entretien se déroule à la terrasse d'un café sur la digue promenade du Havre, le 20 mai 2008.

*« Le littoral, c'est une zone de détente, de joies, mais qu'il faut préserver. C'est quelque chose qui est toujours en sursis à cause de tout ce qui peut se passer. Tu as l'industrialisation, quand j'entends parler de port méthanier à Antifer, c'est de la folie. Je parle pour les locaux qui habitent là-bas, ils avaient la malchance ils avaient le port pétrolier mais ils avaient une petite plage qui est sympa. Et maintenant on leur parle de mettre un port méthanier. C'est de la folie. C'est dommage d'aller salir la côte avec des trucs comme ça ».*

Dans le même temps les opposants au projet reconnaissent que la route d'accès et le parking n'existaient pas avant la construction du port pétrolier, et que leur accessibilité est un privilège consenti par le port du Havre. Mais l'utilisation de la plage pour les loisirs correspond à un consensus trouvé entre les habitants et les industriels qui ne doit pas être remis en cause. De plus, les pratiquants interrogés en entretiens reconnaissent que la présence de l'industrialisation, et notamment les digues, créent les conditions de pratiques favorables aux activités nautiques.



Extrait du cahier d'acteur réalisé par l'association « Saint-Jouin-Bruneval développement durable » dans le cadre du débat public, p. 10.

Cet espace approprié par les habitants faisait partie des compensations admises par le PAH lors de la création du terminal pétrolier il y a trente ans !

En effet, alors en pleins travaux sur le terminal, les habitants de Bruneval constatent que la magnifique plage de galets s'en est allée. La modification des courants due à la construction de la grande digue a laminé la plage.

C'est en compensation de la perte de cette plage que le PAH (représenté par Mr LEMASSON) s'engage face au conseil municipal de Saint Jouin bruneval, le 4 décembre 1974, d'ouvrir pour 1976, à la population la route du port afin que le public accède directement à la plage de Saint Jouin bruneval et d'y aménager un parking, des installations sanitaires et une aire de jeux. Plus tard, le préfet de l'époque, par courrier indique au maire que le perré qui sera construit pour protéger la vailleuse de Bruneval devra être entretenu par le PAH.



*Fréquentation de la plage de Saint Jouin Bruneval en Août 2007.*

L'utilisation de cet espace par les populations est issue du consensus entre représentants des habitants et industriels de l'époque. Il ne serait en aucun cas juste de revenir sur ce peu laissé qui donne à ce village son attractivité et qui est son devenir!

Le conflit naît aussi d'une incompatibilité entre le projet et les usages actuels. La présence du port méthanier risque d'aboutir à une fermeture de la route d'accès à la plage pour des raisons de sécurité. Le conflit porte ici sur l'exercice d'un contrôle sur le territoire et marque une forme d'appropriation territoriale qui peut s'exprimer de multiples façons. Dans le cas d'Antifer, les opposants au projet marquent leur territoire par des graffitis sur la plage, mais aussi par de multiples panneaux qui expriment leur refus vis-à-vis de l'implantation de l'équipement. L'usage et l'occupation, au sens premier du terme, de la plage par les usagers et les riverains de la commune sont le symbole à la fois de l'attachement des locaux à « leur » site et vise à montrer leur (omni)présence au maître d'ouvrage. Il s'agit véritablement d'occuper le terrain. Mais la plage et sa « baraque à frites » servent aussi de lieux de rencontre et de réunion pour les opposants, de point presse avec les médias et d'espace de mobilisation. Comme le souligne Fabrice Ripoll<sup>341</sup>, les groupes contestataires ont besoin de lieux qui leur soient propres pour assurer la vie « quotidienne » du collectif et, de façon symbolique, exister dans l'espace social.

<sup>341</sup> Ripoll, F. (2005). "S'approprier l'espace... ou contester son appropriation?". *Noroi*. N° 195. P. 29-42.





**Photo 38 : Illustration de l'opposition au projet, les graffiti réalisés sur la digue sud du port pétrolier, de nombreux écriteaux sont également visibles dans la commune.**

L'action revendicative est aussi faite de symboles identitaires<sup>342</sup> qu'on mobilise pour l'occasion. Sur le site du port pétrolier est installé un petit port de pêche professionnel qui compte une dizaine d'embarcations. Arrivé sur un pétrolier en 1981, un pélican a élu domicile dans ce port et est quotidiennement nourri par les pêcheurs qui lui octroient quelques poissons. Devenu la mascotte des usagers de la plage, Péli le pélican est également utilisé aujourd'hui comme emblème de l'opposition et contribue à forger une identité commune. Outil de publicisation de la contestation, ces symboles produisent également un discours et des représentations sur l'espace, enjeu du conflit<sup>343</sup>. Les processus d'identification au territoire sont renforcés par la mobilisation qui le délimite et en affirme l'appropriation par un groupe d'acteurs localisé (ici les riverains et les usagers de la plage).



**Photo 39 et Photo 40: Emblème d'Antifer, Péli le Pélican est également devenu le symbole de l'association de défense de la plage de Saint-Jouin-Bruneval et des opposants au projet**

Si on s'intéresse maintenant aux motifs d'opposition, pour Jean et Vanier<sup>344</sup>, les conflits qui portent sur l'implantation d'un équipement introduisent sur la scène publique des débats sur l'opportunité de leur réalisation mais aussi sur l'acceptabilité des nuisances et sur les relations

<sup>342</sup> Lecourt, A. (2004). "Les conflits d'aménagement: une analyse théorique et pratique à partir du cas breton". *ESO*. N° 21. P. 141-145.

<sup>343</sup> Darly, S. (2008). "La spatialité des conflits d'usage au sein des zones périurbaines en Île-de-France: une analyse empirique d'une modalité peu connue de la gouvernance des territoires". *Norois*. N° 209. P. 127-146.

<sup>344</sup> Jean, Y. et Vanier, M. (2008). *Op. Cit.*

entre les différents usages de l'espace. Ces trois points structurent effectivement les arguments contre le projet. Les opposants en premier lieu le paradoxe d'un développement fondé sur une énergie fossile, alors que les sommets du G8<sup>345</sup> et la Commission Européenne<sup>346</sup> s'engagent dans la voie d'une réduction des énergies fossiles, d'une diminution des émissions carboniques et dans le développement des énergies renouvelables. Le département de Seine-Maritime s'est lui-même engagé dans un projet de développement touristique « vert » du littoral. Le port méthanier et les risques associés sont dès lors perçus comme antinomiques avec un développement durable et présentent une incohérence au regard des accords de Kyoto. Les intérêts particuliers des porteurs du projet entrent alors en contradiction avec l'intérêt général qui vise à une diminution de la dépendance aux énergies fossiles et leur remplacement progressif.

Autre point de désaccord, le positionnement stratégique sur le marché du gaz n'apparaît pas évident aux yeux des opposants. Ils considèrent que les estimations de l'évolution des besoins en matière de consommation de gaz sont trompeuses dans un contexte de réduction de consommation d'énergie. Les besoins en gaz naturel pour le résidentiel tertiaire seraient largement surévalués et ne prendraient pas en compte le développement des énergies renouvelables. De plus, deux terminaux français sont en cours d'extension ce qui va doubler la capacité d'approvisionnement du territoire.

Un autre argument est avancé qui s'oppose à la mise en marché de l'énergie, qui doit rester du domaine public. Il s'agit de faire de l'accès à l'énergie un droit pour tous, idée également défendue par des acteurs de la communauté scientifique<sup>347</sup>.

Les risques potentiels d'un tel projet sont également questionnés. Une étude prospective a été commandée par le maître d'ouvrage. Pour autant, la parole des experts n'est plus désormais considérée comme l'expression de l'unique vérité. Les opposants mobilisent d'autres rapports, d'autres expertises scientifiques pour jouer le jeu de l'argumentation référencée et du débat contradictoire. Ainsi sont mis en avant les dangers liés à la densité de circulation de navires avec des matières dangereuses dans le couloir maritime le plus fréquenté du monde, mais aussi les expertises contradictoires quand à l'implantation d'un tel équipement en pied de falaise, ou encore les dangers qu'il représente pour la biodiversité. Dans un monde

---

<sup>345</sup> Lamy, J. (2006). "D'un G8 à l'autre : sécurité énergétique et changement climatique". *Politique étrangère*. N° 1. P. 131-144.

<sup>346</sup> Biava, A. (2007). *Op. Cit.*

<sup>347</sup> Citons entre autre : Cohen, D. (2007). *Op. Cit.*

désenchanté, l'objectivité du scientifique n'est plus un donné<sup>348</sup>. Les travaux de chercheurs sont questionnés par les opposants et contribuent à maintenir un niveau de doute dans le débat.

Au-delà de son contenu, le projet en lui-même est considéré par les participants au débat comme un « *déni démocratique* » dans la mesure où la commune souhaitait profiter de l'exposition de la digue pour en faire un parc éolien offshore. Le permis de construire a été autorisé par le préfet en 2001. Mais le PAH s'y est fermement opposé et propose quelques années plus tard la construction d'un terminal méthanier dans un projet porté par un investisseur privé, contre l'avis des élus et de la population locale, pour une énergie fossile (amenée à disparaître) et qui densifie davantage les implantations classées dans la région du Havre en mettant en péril la diversification des activités économiques. Les élus locaux ont le sentiment que leur compétence en terme d'aménagement du territoire se trouve bafouée par la souveraineté du port autonome.

Extrait du cahier d'acteur rédigé par Estelle Grelier, Présidente de la Communauté de Communes de Fécamp, Vice-présidente de la région Haute-Normandie, Vice-présidente du Pays des Hautes Falaises et Patrick Jeanne Maire de Fécamp, Vice-président de la région Haute-Normandie, Vice-président du Pays des Hautes Falaises, p. 2.

En tant qu'élus du Pays des Hautes Falaises, nous aspirons – et œuvrons – pour notre territoire à un avenir plus ambitieux et souriant que celui de devenir la banlieue industrielle havraise ! Dans cette affaire, la compétence structurante d'aménagement du territoire, confiée aux élus locaux, est tout simplement bafouée. Le PAH et Gaz de Normandie s'affranchissent sans complexe de la concertation minimale avec les élus, qu'ils ne respectent pas. Ainsi, dans le cadre des négociations sur le contrat de projet entre l'Etat et la Région, le PAH a présenté, en janvier 2007, ses perspectives de développement devant les membres de l'exécutif régional : aucune évocation, aucun mot sur un terminal méthanier à Antifer, pourtant décidé par le Conseil d'administration plusieurs mois auparavant ! Le Pays des Hautes Falaises lance, en juillet 2007, son schéma de cohérence territoriale (SCOT). Aucune information ne lui est officiellement communiquée alors que le SCOT est un document directeur qui prévoit, sur la base d'expertises approfondies et de concertations entre élus, les orientations de développement d'un territoire à l'horizon des 20 prochaines années ! Ces méthodes nous révoltent. Elles laissent à penser que les élus, qui représentent encore les citoyens..., ne doivent pas se saisir du destin des territoires dont ils ont la charge ! Ceci est à l'opposé de notre conception de la politique.

Enfin, dans le projet initial du port pétrolier une intégration environnementale de l'installation était prévue mais le PAH n'a pas respecté son engagement. Sans parler du manque de confiance entre les riverains, les élus locaux et le port autonome, les attentes en terme d'intégration paysagère de ce projet sont élevées et exigeantes (enfouissement maximal des cuves et reconstitution de falaise pour fermer visuellement le site). Le sentiment qui domine chez les opposants est que le trait de côte a été défiguré il y a trente ans, à des fins

<sup>348</sup> Berlivet, L. (1999). "Argumentation scientifique et espace public. La quête de l'objectivité dans les controverses autour des "risques de santé"". In François, B. et Neuveu, E. *Espaces publics mosaïques : Acteurs, arènes et rhétorique des débats publics contemporains*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes. P. 185-208.

jamais atteintes, et se solde aujourd'hui par un refus de faire du Pays des Hautes Falaises la banlieue industrielle havraise.

Sébastien (e21), 20 ans, régatier et surfeur, étudiant à l'UFR STAPS Rouen, habitant de Rouen. L'entretien se déroule au local de l'association étudiante à Mont-Saint-Aignan, le 4 février 2008.  
« *Quand on passe du côté d'Antifer, on voit bien que c'est un port qui a été construit pour rien parce qu'il n'a pas été rentabilisé, il n'est pas rentable. C'est une grande digue où il y a un pétrolier qui vient, et encore. Il n'y a pas les pétroliers qui étaient escomptés qui devaient venir, les supertankers. Ils voulaient construire un grand port, c'est un flop total* ».

Des contres propositions ont été soumises, au travers des cahiers d'acteurs, au porteur du projet et à la connaissance du public. Si l'ajout d'un terminal méthanier apparaîtrait, pour certains, nécessaire afin de rentabiliser le site pétrolier existant, le projet n'est pas acceptable en l'état. Ainsi, il a été suggéré une implantation en bout de digue pour éloigner les installations des habitations ou équipements communaux. D'autres propositions d'implantation ont été soumises, comme l'installation d'un terminal off-shore, d'un terminal flottant ou encore d'un terminal nomade. Mais certains refusent totalement l'idée d'un terminal méthanier et proposent à la place la création d'un port de plaisance HQE (Haute Qualité Environnementale), le remplacement du terminal par une garde côtière européenne qui ferait d'Antifer un pôle de contact européen pour la coordination des intervenants en mer, ou encore la transformation du site en zone pleinement touristique en lieu et place des activités portuaires existantes condamnées à disparaître. La plage est en effet déjà un espace de loisirs. L'association Saint-Jouin-Bruneval Développement Durable annonce une fréquentation de la plage allant jusqu'à 3000 personnes en été et la présence de deux associations de pêche soit environ 150 embarcations. Mais les retombées économiques et en terme d'emplois d'une activité touristique et/ou de service reste loin de celles d'un terminal méthanier. Daniel (e30) considère que 100 places de port équivalent à 1 emploi direct et 10 indirects. Le maître d'ouvrage avance en revanche la création de 600 à 700 emplois sur 3,5 ans pour le chantier et entre 59 et 82 emplois équivalents temps pleins pour l'exploitation et les services portuaires.

#### 2.2.4. L'échec du débat public

Suite à plusieurs conflits d'envergure, la loi Barnier de 1995, impose une concertation pour tous les grands projets d'infrastructure ayant une incidence sur l'environnement. Il ne s'agit pas simplement de mettre en place une enquête publique mais, par le biais de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), d'organiser l'information du public et de mettre en place un véritable débat ouvert à l'ensemble de la population, invitée à prendre part aux discussions

et à donner son avis sur le projet. La mission première du CNDP est de veiller aux modalités d'organisation et à la régularité de la mise en œuvre du débat public qui vise à répondre à trois objectifs<sup>349</sup> :

- Informer le public sur le projet
- Permettre à ce public de s'exprimer sur le projet
- Eclairer le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable du projet pour l'aider dans sa prise de décision.

Le débat public a pour finalité de « démocratiser » et d'apporter une certaine légitimité à la décision finale. Cette procédure s'inscrit dans une résurgence de l'idée de participation du « citoyen ordinaire » à la décision publique, au-delà de l'expression par le vote, dans les sociétés modernes<sup>350</sup>. La fonction de la participation, telle qu'elle a été pensée à ses prémices dans les années soixante, est d'être un instrument de contestation du système politique. Pour autant, le débat public est d'abord pensé comme un outil pour pouvoir continuer à aménager dans un contexte devenu de plus en plus conflictuel<sup>351</sup>. Ainsi le débat aboutit à une simple information du porteur du projet mais ne le contraint pas à prendre en compte les avis donnés. Il n'est pas un processus de co-décision mais un processus de consultation<sup>352</sup> qui ne permet pas de discuter de l'opportunité d'un projet.

En effet, la procédure du débat public s'effectue lorsque le projet est déjà bien avancé, et que les fonds engagés par le promoteur sont conséquents. Suite à un appel à projet du Port Autonome du Havre, des promoteurs soumettent leurs dossiers qui font ensuite l'objet d'une sélection par le PAH. Une fois le projet sélectionné, le promoteur lance les études (de faisabilité, de risques, de marché...). Le débat apparaît à la fin d'un processus de négociation entre le PAH et le promoteur, qui a déjà abouti puisqu'un accord a été trouvé. Quelle est alors la légitimité des débats ? Est-ce que le débat peut modifier le projet ? Quel est le poids accordé à la parole des uns et des autres, ont-elles toutes la même valeur, le même crédit ?

Dans l'avant-propos du compte rendu, présenté par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), il est indiqué que dès son inauguration, le port d'Antifer n'a cessé de représenter un potentiel sous-utilisé et que « c'est ainsi que le Port Autonome du Havre, dès le début de 2006, a préparé un appel à projet pour un terminal méthanier ». Or, au cours de l'édition « Baie de Seine » de France 3 Normandie du 3 juillet 2006, Olivier de Laurencie,

---

<sup>349</sup> Commission Nationale du Débat Public. (2006). *Rapport d'activité*. Paris : CNDP.

<sup>350</sup> Brachet, P. (2002). "Démocratie participative: du slogan à la mise en oeuvre". *Mouvements*. N° 19. P. 115-119.

<sup>351</sup> Subra, P. (2003). "A quoi et à qui sert le débat public?". *Hérodote*. N° 110. P. 149-170.

<sup>352</sup> *Ibid.*

directeur de l'exploitation du Port Autonome du Havre, déclare que « *aujourd'hui le port est sollicité par des gens qui voudraient établir un terminal de gaz liquéfié à Antifer. On est en train de regarder leur projet industriel* ». Une première contradiction semble apparaître. Qui est à l'origine du projet ? Le Port Autonome du Havre ? Des entreprises privées ? De plus, en amont du débat public organisé par la CNDP, une concertation entre les élus, les riverains, le porteur du projet et le Port du Havre avait déjà eu lieu sans que le projet ne fasse consensus. Le débat public, tel qu'il a été organisé, donne à l'assistance l'impression qu'il n'est qu'une formalité et que, quelqu'en soit l'issue, le projet ira à son terme. Comme l'illustre l'extrait d'article de presse ci-dessous, le débat apparaît alors comme une « consultation molle, fausse façade démocratique et vraie perte de temps »<sup>353</sup>.

Article du 22 octobre 2007 extrait du site Libération.fr, « Eco-Terre : Près du Havre, le port d'Antifer ne fait pas avancer le débat ».

« Ambiance houleuse, vendredi soir, dans la salle des fêtes d'Octeville-sur-Mer [...]. Sur l'estrade, cravatés, le verbe assuré, les « power point » soignés, des experts défilent devant les micros et débitent leurs chiffres. En contrebas, derrière les officiels – sous-préfet, président de Chambre de Commerce et d'Industrie, représentants du port autonome du Havre, maires - plus de 300 personnes. Associations, résidents, pêcheurs protestent, tempêtent. « *On ne nous donne pas le temps d'exprimer une opinion construite* », accuse un participant. « *Nous n'avons pas de réponses à nos questions* », dit un autre. « *Encore des messages lénifiants* », lâche le voisin. En cause ? Le projet d'implantation d'un terminal de gaz naturel liquéfié (GNL) sur le port d'Antifer, au pied des falaises de Saint-Jouin-Bruneval.

La quatrième des neuf réunions prévues jusqu'en décembre, dans le cadre du débat public, a duré quatre heures. Une fois de plus, le public est venu nombreux, et une fois de plus il repart insatisfait et mécontent. [...] la société Gaz de Normandie [...] lorgne sur le port pétrolier d'Antifer, entre Etretat et Le Havre. Ses qualités d'accès maritime et ses capacités d'accueil en font un site idéal à ses yeux pour y implanter un terminal méthanier. Or depuis la loi Barnier de 1995, chaque investissement dépassant 350 millions d'euros susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, doit faire l'objet d'un débat public. La société Gaz de Normandie s'exécute donc. Et tente de mettre les formes : un dossier de présentation du projet de 76 pages est diffusé à près de 200 000 exemplaires [...] La société y expose la libéralisation des marchés gaziers, la nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement et la baisse des coûts de transport... [...].

Au lieu d'évoquer un littoral sacrifié, les émissions de CO<sub>2</sub> contraires au protocole de Kyoto et les dangers encourus par les populations avoisinantes, « *on débat sur les statistiques fournies par les industriels qui n'ont été validées ni par la DRIRE ni par l'Etat* », accuse Alban Firmin, le président de l'Association pour la préservation et la valorisation de la Vallée de Bruneval. Et de dénoncer « *ce faux débat qui pousse à l'invective ou pire au silence* » ».

Le débat a malgré tout le mérite de mobiliser très fortement la société civile (groupements, associations, forums, syndicats, signature de pétitions, lettres ouvertes...) et opère ce que l'on pourrait appeler un « réveil démocratique »<sup>354</sup>. Mais il ne crée pas d'espace public qui permet aux citoyens de se sentir autant auteurs que destinataires du droit dans la mesure où toutes les paroles ne se valent pas. Le débat entre alors en contradiction avec l'éthique de la discussion

<sup>353</sup> Brachet, P. (2002). *Op. Cit.*

<sup>354</sup> Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris : Seuil et La République des idées.

promue par Jürgen Habermas<sup>355</sup>. En effet, malgré les oppositions, à la clôture du débat public, le porteur du projet annonce en juin 2009 sa décision de poursuivre la construction du terminal méthanier. Une concession est cependant accordée aux riverains, puisque l'installation est décalée de six cent mètres afin de conserver l'accès à la plage.

Les opposants ont alors recours à d'autres formes d'expression<sup>356</sup> pour tenter de se faire entendre, dénonciation publique (pétitions et lettres ouvertes), recours juridiques (au niveau de la commission européenne) et stratégies de ruptures de l'ordre public (manifestations pendant les séances du débat public, marches funèbres, manifestations devant la mairie le 14 juillet 2009 et inauguration d'une nouvelle Marianne symbole du combat mené sous le parrainage d'un résistant de la seconde guerre mondiale<sup>357</sup>...). La municipalité de Saint-Jouin-Bruneval constitue le relais des oppositions locales. Il s'agit de construire un rapport de force avec le maître d'ouvrage et le port autonome, représentant de l'Etat.

Dans le conflit, l'objectif des opposants est d'étendre le débat à l'échelle géographique qui lui paraît la plus favorable pour l'emporter<sup>358</sup>. Ce conflit n'est effectivement pas sans effet sur la vie politique locale. Les élections municipales de mars 2008 ont donné lieu un fort taux de participation et ont abouti à l'élection d'une liste de « nouveaux » venus sur la scène politique résolument opposés au projet, aux dépens de figures politiques locales bien connues. Le débat mobilise également des élus à l'échelle départementale et régionale avec l'intervention des présidents respectifs des deux conseils dans le débat. Quelques députés font également connaître leur position. Face à l'échec du débat public, le problème est porté au niveau juridique Européen et la mairie de Saint-Jouin-Bruneval invite les députés, les sénateurs et les maires à soutenir les actions de la commune.

An janvier 2010, le terminal méthanier continue de faire débat. Dans un communiqué de presse daté du 4 novembre 2009<sup>359</sup>, le porteur du projet (Gaz de Normandie) fait savoir qu'il a déposé auprès de la préfecture de Seine-Maritime un dossier de demande d'autorisation pour exploiter le terminal méthanier d'Antifer. Les opposants au projet, de leur côté, multiplient les actions pour tenter d'empêcher la construction du terminal. Ainsi, le 4 novembre 2009, le maire de Saint-Jouin-Bruneval, accompagnée d'une eurodéputée PS ont déposé les 4 000 signatures de la pétition contre l'implantation du terminal au Parlement Européen. Ce même jour, Gaz de Normandie présentait son projet à Rouen, le collectif d'élus et de riverains

---

<sup>355</sup> Dacheux, E. (2006). *Op. Cit.*, Habermas, J. (1978). *L'espace public*. Paris : Payot.

<sup>356</sup> Jean, Y. et Vanier, M. (2008). *Op. Cit.* P. 97.

<sup>357</sup> Cf. en annexe, le dossier de presse de la mairie de Saint-Jouin-Bruneval présentant l'inauguration de la Marianne.

<sup>358</sup> Subra, P. (2008). *Op. Cit.*

<sup>359</sup> Dossier de presse disponible sur : <http://www.gazdenormandie.com/actualites.html>.

opposés au terminal sont venus perturber le déroulement de la présentation. Enfin, le projet de terminal méthanier s'accompagne également d'un projet de construction de gazoducs afin de relier les ports du Havre et d'Antifer pour l'acheminement du gaz. Or les habitants des communes traversées ont constitué, le 10 décembre 2009, une nouvelle association « Danger-Gazoducs » pour tenter de faire entendre leur opposition.

<b>Soutiens au projet</b>	<b>Avis réservés</b>	<b>Opposés au projet</b>
Port Autonome du Havre	Un Sénateur UMP de Seine-Maritime	Habitant de Saint-Jouin-Bruneval et représentant d'Aquacaux
Association pour la défense des intérêts vitaux du port du Havre	Association des parents d'élèves de l'école de Saint-Jouin-Bruneval	Verts de Haute-Normandie
Représentant UMP de la mairie du Havre et de la CODAH	Un Représentant PS du CG76	Ecologie pour Le Havre
Station de pilotage de Fécamp	Union départementale de la CGT de Seine-Maritime	Capitaine au long cours et commandant de méthanier à la retraite
MEDEF région havraise et des Hautes Falaises	Un Député UMP et conseiller général de Seine-Maritime	Elus de Saint-Jouin-Bruneval
CGPME Haute-Normandie	Un Député PC de Seine-Maritime et conseiller municipal au Havre	Surfrider Foundation Europe
Représentant UMP de la mairie de Sainte-Adresse et de la CODAH		Elus PS de La Poterie Cap d'Antifer
CCI de Haute-Normandie		Groupe scolaire "Le Pélican"
Syndicat CGT de la CIM SNC du Havre		Elus PS de Fécamp
Syndicat CFE/CGC de la CIM SNC du Havre		Association pour la préservation de la vallée de Bruneval
Un Sénateur UMP de Seine-Maritime		Saint-Jouin-Bruneval développement durable
		Naturalistes
		Mouvement national de lutte pour l'environnement
		Elus PC d'Harfleur
		Association Eco-Choix

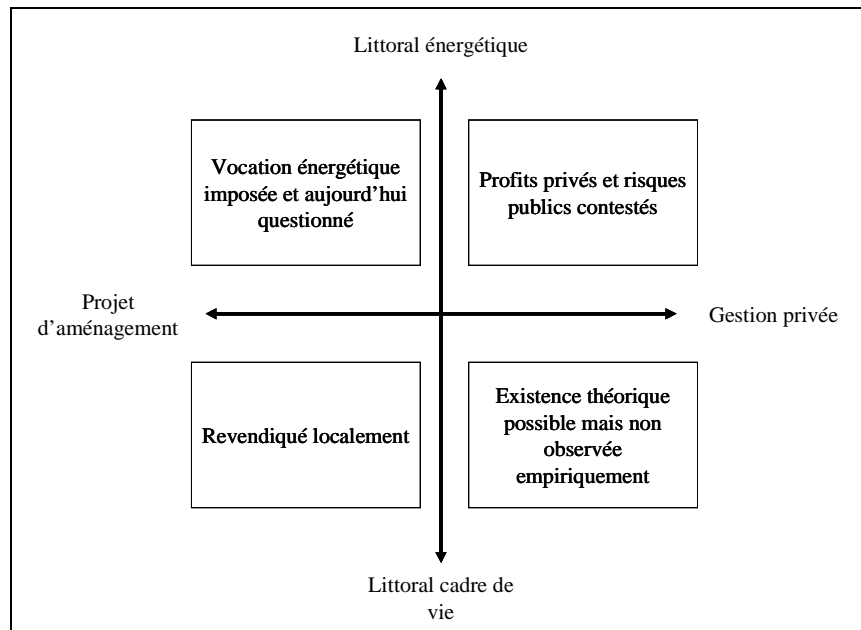
**Tableau 32: Positionnement des acteurs vis-à-vis du projet**

Ce tableau, reconstruit à partir Cahiers d'acteurs du débat public, montre le positionnement des différents participants au débat. On voit dès lors une nette opposition entre les élus de droite et les acteurs de la vie économique d'un côté, et les élus verts et de gauche ainsi que les habitants et les associations de protection de l'environnement de l'autre.

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, les équipements et les paysages du littoral se trouvent profondément bouleversés. L'aménagement de la côte est externalisé, parfois confié à des promoteurs privés, et échappe aux locaux. Après une confiscation du littoral par des élites (principalement parisiennes), comme nous l'avons vu en première partie, les pouvoirs publics aménagent l'espace maritime en planifiant les équipements. Il s'agit tout d'abord de reconstruire un linéaire côtier détruit, puis d'alimenter la France et aujourd'hui l'Europe en énergie. Au plan local, cette orientation énergétique décidée par l'Etat dans les années soixante fait aujourd'hui l'objet d'un rejet. La volonté de préserver un cadre de vie déjà



entaché par ce qu'ils considèrent comme une « verrue » perturbe le débat public. Ici il ne s'agit pas simplement du NIMBY (Not In My Backyard<sup>360</sup>), ce sont différentes visions de la société et du littoral qui se confrontent.



**Figure 15 : Entre gestion publique et privée deux visions du littoral s'opposent et cristallisent les conflits, d'un côté un littoral énergétique "rentable" et de l'autre un littoral ludique "durable".**

On se trouve dans cette étude de cas face à deux dialectiques, d'un côté la gestion privée opposée aux projets d'aménagement publics dans lesquels le bien commun s'oppose aux intérêts d'investisseurs privés. De l'autre l'opposition se cristallise autour des choix de développement de la côte, orientés vers l'industrie ou au contraire tournés vers une économie de service. Au final, deux remises en questions se trouvent au cœur du débat public.

La première concerne la souveraineté du PAH sur le territoire de la commune et pose le problème du gouvernement des institutions portuaires. Bien que les habitants et les élus s'opposent à la construction du port méthanier, le port autonome peut décider d'implanter malgré tout cet équipement. Le statut des ports autonomes autorise effectivement le PAH à gérer, exploiter et étendre les équipements de sa circonscription. Les locaux ont alors le sentiment d'être dépossédés de leur pouvoir de décision par une structure directement dépendante de l'Etat. La vocation énergétique du littoral leur est imposée de l'extérieur. D'une manière générale, Roger Brunet<sup>361</sup> considère que l'étude géographique de l'énergie en France révèle un désintérêt croissant pour un aménagement équilibré du territoire au bénéfice d'une soumission de plus en plus grande aux impératifs de profits à court terme des entreprises. Ces impératifs sont dénoncés au niveau local au bénéfice d'une gestion durable des territoires

<sup>360</sup> En français : pas dans mon arrière-cour.

<sup>361</sup> Brunet, R. (2001). *Op. Cit.*

ournée davantage vers une économie de service. Sur la côte d'Albâtre s'opposent alors le projet de port de plaisance HQE et le projet de terminal méthanier.

La seconde remise en question s'attache au sacrifice du littoral au nom du « bien général » pour une autonomie énergétique de l'Europe. Les réactions portent autant sur l'enlaidissement du paysage, que sur la non durabilité de ce type d'énergie ou encore sur la question de la permanence de l'équipement. Les habitants, les usagers et les collectivités locales cherchent désormais à faire valoir leurs droits en matière de développement du territoire et se font les porteurs d'une représentation alternative du bien commun. Ils contestent tout autant l'échelle de décision (l'Etat par l'intermédiaire des ports autonomes et les incitations de l'Europe) que l'acteur du projet, ici un promoteur privé. Si l'intervention des pouvoirs publics sur la côte n'est pas contestée, c'est désormais l'échelle et les modes d'intervention qui se trouvent remis en question.

Au travers de l'exemple d'Antifer, on voit aussi combien la transition d'un littoral économique vers un littoral touristique est difficile et ne va pas de soi. Bien que la majeure partie des littoraux français ait désormais intégré cette vocation touristique, la côte d'Albâtre ne parvient pas à sortir de sa vocation industrielle. Est-ce d'ailleurs dans son intérêt ? Le tourisme peut-il suffire à retrouver un dynamisme économique qui, depuis la crise industrielle, fait défaut à ce littoral ? Toute la difficulté est alors de parvenir à combiner le développement industriel de sites stratégiques, comme l'est Le Havre, avec un développement touristique et ludique atypique. Ce littoral est paradoxalement à la fois naturel, urbanisé et industrialisé. C'est en tout cas la voie dans laquelle se sont engagés la région, le département et de nombreuses communes de la côte.

Le site d'Aquacaux à Octeville-sur-Mer constitue un exemple de cette combinaison inhabituelle. Installée sur une ancienne base de l'OTAN, le site accueille aujourd'hui une association de protection de l'environnement qui fait office de chantier d'insertion et accueille le public (actions d'éducation, de sensibilisation, etc.).



**Photo 41 : Locaux de l'ancienne base de l'OTAN réhabilités et réinvestis par Aquacaux, une association de protection et d'éducation à l'environnement**

### **2.3. La voile tient la place : un ancrage institutionnalisé et valorisé**

L'accès aux activités physiques et sportives est considéré par l'Etat « d'intérêt général ». C'est donc à ce titre que les organisations sportives détiennent une délégation de pouvoir et se voient confier par l'Etat une mission de service public. Cette forme de partenariat entre le monde sportif et le secteur public confie aux associations l'animation du territoire. Et si l'Etat décide de la politique générale et apporte une aide aux fédérations, la principale source de financement des associations et leurs principaux partenaires sur le terrain sont les collectivités territoriales<sup>362</sup>.

Sur la côte d'Albâtre, les clubs sportifs sont effectivement les partenaires privilégiés des collectivités locales pour la mise en place des projets de développement sportifs et touristiques, essentiellement au travers des stations nautiques. Pour autant, ce partenariat n'est pas sans poser problème. Si les collectivités cherchent, par l'intermédiaire des activités physiques « de nature », à dynamiser leur territoire, à valoriser leur image, à tendre vers une plus grande égalité d'accès aux loisirs et à développer le tourisme, dans quelle mesure peuvent-elles s'appuyer sur le « monde sportif » ? Nombre de ces structures sont orientées en priorité vers la population locale et fonctionnent majoritairement avec des bénévoles. Seule la voile semble apparaître comme un partenaire capable, dans les faits, de mettre en place ces projets. Comment expliquer ce quasi monopole et cette hégémonie de l'activité ? Comment les clubs de voile parviennent-ils à s'imposer comme une structure incontournable de structuration de l'offre de loisirs sur la côte ?

<sup>362</sup> Augustin, J.-P. (1995). *Op. Cit.*

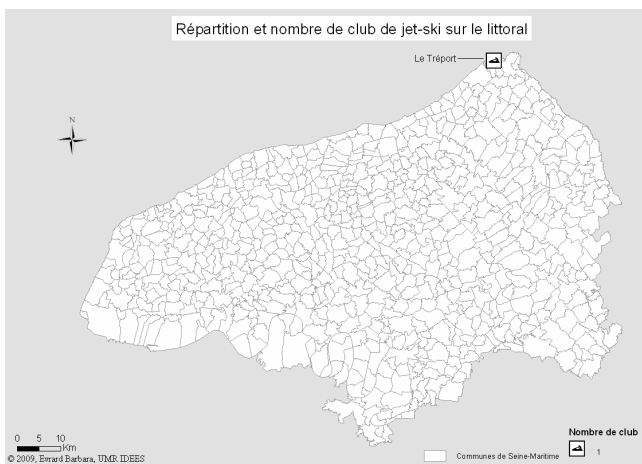
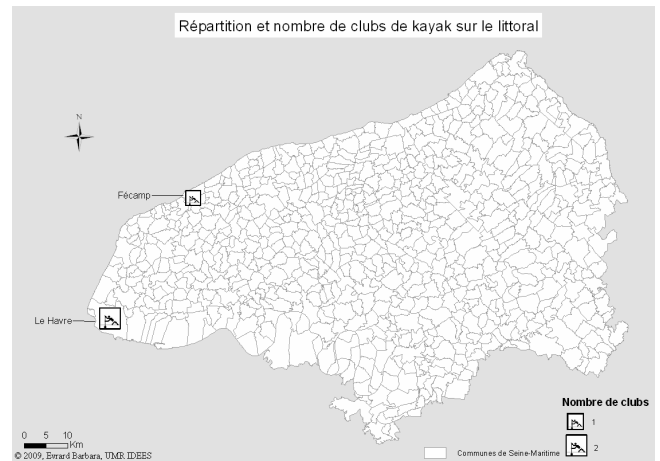
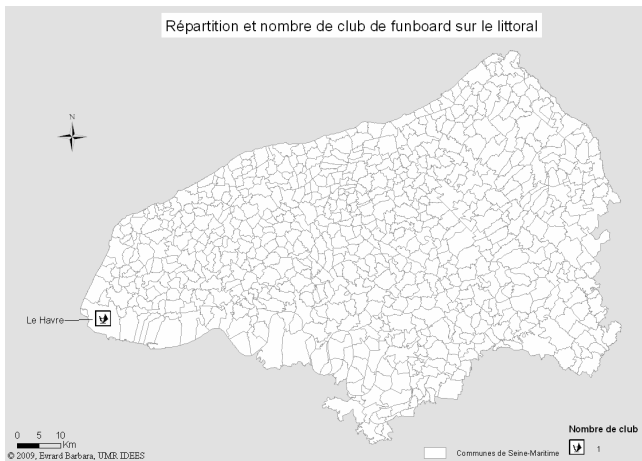
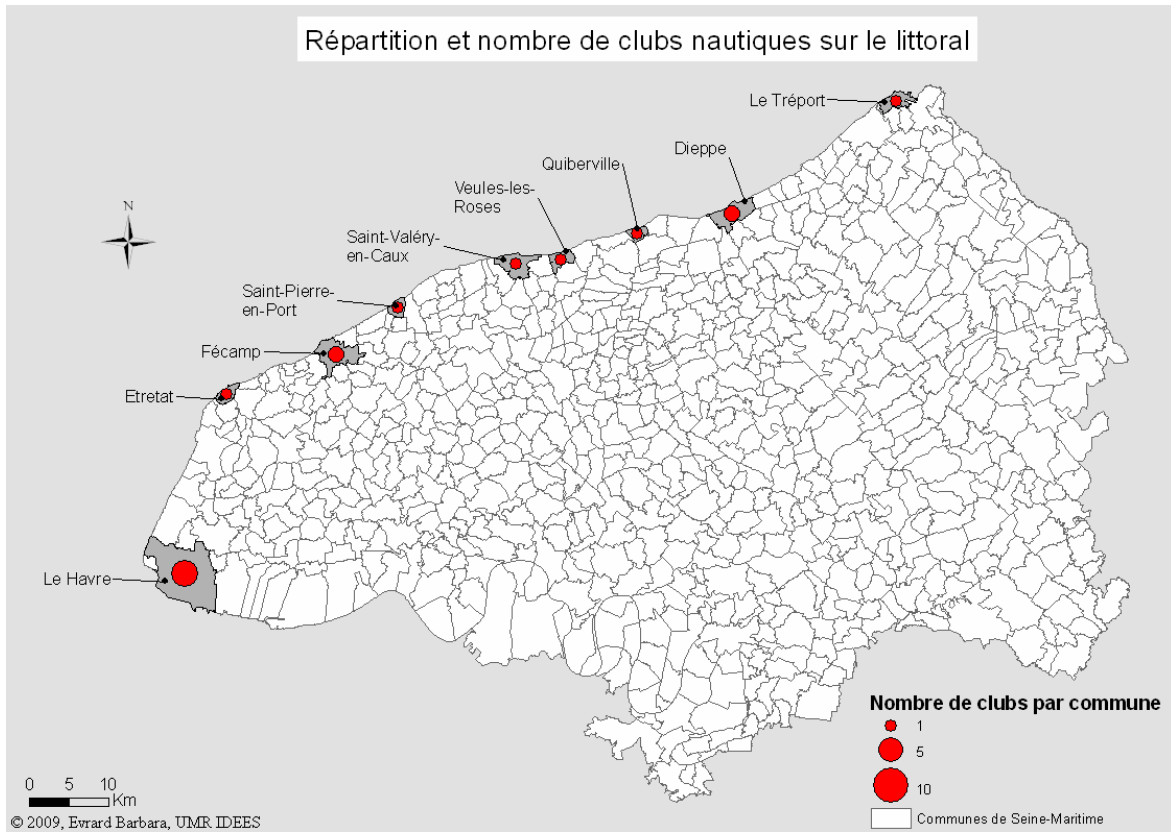
L'objectif est ici de montrer le rôle du lobbying dans les activités sportives, entendu comme l'expression d'une revendication collective, portée par un groupe de pression (lobbies), qui tente d'influencer directement ou indirectement toute intervention ou décision des pouvoirs publics<sup>363</sup>. Le modèle d'organisation du sport calqué sur celui des collectivités locales a permis aux activités sportives de capter des financements publics lorsque les collectivités ont commencé à s'intéresser aux loisirs. Au sein même du champ des activités sportives s'instaurent des rapports de pouvoir et des processus de légitimation des activités aux yeux des pouvoirs publics.

### *2.3.1. Une activité structurée et professionnalisée*

L'analyse de l'implantation et de la prise en compte des activités sportives institutionnalisées sur le littoral révèle la place prépondérante de la voile. Elle est la seule activité qui présente à la fois des clubs qui couvrent de façon relativement homogène le territoire et une ligue de Haute-Normandie. Les autres activités, comme le kayak, possèdent trois clubs implantés en Seine-Maritime et dépendent d'une ligue de voile Normande réunissant Haute et Basse-Normandie.

---

<sup>363</sup> Farnel, F.-J. (1994). *Le lobbying, stratégies et techniques d'intervention*. Paris : Les Editions d'Organisation, Lamarque, G. (1994). *Le Lobbying*. Paris : PUF, QSJ, Rival, M. (2006). "Vers un lobbying éthique? Ou comment pratiquer l'influence sans corruption?". *Entreprise Ethique*. N° 24. P. 20-27.



Cartes 44, 45, 46, 47, 48 : Implantation des clubs et associations sportives. Le nombre de symbole indique le nombre de structures implantées sur la commune.

L'activité voile est également la seule à avoir franchi le pas de la professionnalisation. Depuis les années 2000 ses effectifs salariés n'ont cessé de progresser. En 2006<sup>364</sup>, le littoral regroupe cinquante-sept personnels sur les soixante-dix-huit permanents que compte la région Haute-Normandie et une cinquantaine de saisonniers, ce qui représente 87% d'emplois à temps plein. Ces professionnels encadrent des pratiquants eux-mêmes de plus en plus nombreux (3870 adhérents en 2000, 8272 en 2006). La voile en Haute-Normandie se compose donc d'un réseau de clubs structurés, professionnalisés mais aussi économiquement forts avec une importante capacité d'autofinancement. Sur les plus de trois millions d'euros de budget de l'ensemble des clubs, 1,5 millions sont liés aux recettes nautiques directement générées par les structures. Les clubs s'imposent alors comme un interlocuteur incontournable des politiques nautiques aux côtés d'activités comme le kayak ou le funboard, moins présentes sur la côte, et qui comptent en moyenne une trentaine d'adhérents par structure.

Patrick (e39), responsable de la DRDJS de Rouen. L'entretien à lieu à son bureau de Rouen, le 9 octobre 2008

*« Grâce au schéma nautique on a été capable de générer une dynamique au niveau des équipements sur la voile notamment où ça a très bien marché. On a même été au-delà de ce que l'on pensait puisqu'on a décliné des co-participations avec la région notamment sur la structuration en 7.5. Puisque la voile c'est une des disciplines majeures pour le schéma nautique ».*

Sur la côte d'Albâtre, l'influence de la voile se fait particulièrement sentir au Havre. La ville accueille non seulement trois clubs (encore récemment quatre clubs co-existaient mais deux ont choisi de fusionner) mais également la ligue de voile, et mobilise 50% des pratiquants de l'ensemble de la région Haute-Normandie, 40% des employés et 1 400 000€ de financements en 2007, soit 40% de l'ensemble des budgets des clubs de voile.

La légitimité, obtenue par le nombre d'adhérents et leur capacité d'autofinancement, offre aux dirigeants de ces clubs de voile un « capital » dont ils peuvent user au sein de l'environnement local dans lequel ils sont insérés pour mieux négocier et en tirer un profit matériel ou symbolique. Cette légitimité donne à voir un double processus à l'œuvre en tant que les clubs constituent des lobbies et sont dans le même temps utilisés au bénéfice des acteurs politiques.

La capacité du président à mobiliser un réseau économique ou politique est une donnée prééminente pour l'accès à la fonction<sup>365</sup> du fait de la possibilité qu'il a de convaincre

<sup>364</sup> Les données utilisées sont celles obtenues auprès de la ligue de voile lors d'un entretien. Elles correspondent aux dernières données « officielles » que la ligue a accepté de nous fournir, c'est-à-dire celles qui ont été validées en assemblée générale.

<sup>365</sup> Koebel, M. (2000). "Les profits politiques de l'engagement associatif". *Regards sociologiques*. N° 20. P. 165-176.

d'éventuels sponsors et d'agrèger des subventions publiques. Les travaux d'Augustin<sup>366</sup> révèlent effectivement que les dirigeants sont généralement plus âgés et mieux établis que les pratiquants. Agés de 50 ans, ils sont mariés (64%), souvent propriétaires de leur maison (81%), occupent une situation professionnelle stable (81%) et souvent aisée (44%). L'appartenance sociale des dirigeants varie cependant selon les milieux et les associations. Ils s'inscrivent dans un système hiérarchique lié au champ du pouvoir. Les clubs qu'ils gèrent sont inscrits dans des sociétés locales dont ils ne peuvent être dissociés. Ainsi, les clubs disposant de cadres supérieurs obtiennent de meilleurs soutiens financiers et de meilleurs résultats sportifs. Or le recrutement des clubs de voile et de leurs dirigeants se fait principalement par homophilie<sup>367</sup> au sein des catégories sociales supérieures<sup>368</sup>. Ces clubs forment de ce fait un groupe de pression sans égal sur le littoral. Par son ancrage à la fois institutionnel (par le système d'organisation fédéral) et social (par la position des dirigeants dans la société) la voile peut fournir des interlocuteurs privilégiés aux collectivités locales.

Dans le même temps, l'engagement associatif au sein des clubs de voile peut être une source de profits politique au niveau local. La gestion des clubs répond à d'autres logiques non exclusivement sportives identifiées par Sobry comme le lobbying électoraliste, la volonté municipale de devenir une « ville sportive », la promotion locale par le sport, l'encadrement de la jeunesse ou encore le plaisir personnel des élus<sup>369</sup>. La voile est utilisée par les acteurs locaux, du département comme des communes, pour servir de produit d'appel touristique et assurer la visibilité médiatique de la collectivité.

Valérie, responsable croisière, et Gildas, chargé de mission nautisme, (e31), OT du Havre. L'entretien à lieu dans une salle de réunion de l'office du tourisme, le 23 mai 2008  
« *Le CNH c'est un acteur touristique qui veut prendre de la place au-delà du sportif, en proposant des offres pour les familles. Il y a un label famille plus qui a été attribué à cet établissement et non pas des familles locales mais des familles extérieures.* »

Mr Bourgeois (e30), directeur de la capitainerie du port de plaisance du Havre, dans son bureau de la capitainerie, le 27 mai 2008. Durée de l'entretien : 1h04.  
« *Le nautisme c'est aussi et surtout maintenant du tourisme. On a parlé de sport, on a parlé de pédagogie, mais c'est aussi du tourisme. C'est-à-dire que les gens, s'ils partent de chez eux pour aller faire un tour, ils viennent au bord de la mer et en se baladant le long de la plage et le long du port de plaisance ils s'approprient le rêvent d'une pratique nautique* ».

<sup>366</sup> Augustin, J.-P. (1995). *Op. Cit.*, Augustin, J.-P. et Garrigou A. (1985). *Le rugby démêlé*. Paris : Le Mascaret.

<sup>367</sup> Degenne, A. (2004). *Les réseaux sociaux*. Paris : Armand Colin.

<sup>368</sup> Mignon, P. (2005). "Les pratiques sportives: quelles évolutions?". *Cahiers Français*. N° 320. P. 54-57,

Muller, L. (2005). *Op. Cit.*, Muller, L. (2006). "La pratique sportive en France, reflet du milieu social". *Données sociale - La société française*. N° 8. P. 657-663, Pociello, C. (1995). *Op. Cit.*

<sup>369</sup> Sobry, C. (2004). *Le tourisme sportif*. Paris : Septentrion.

L'activité est régulièrement mise en avant dans les affiches publicitaires ou les documents de communication du département. Elle sert à l'édification d'une image dynamique du territoire mais est aussi convoqué en tant que partenaire éducatif. Des cycles de voile sont proposés par le département et quelques communes comme Le Havre aux élèves des écoles primaires ou des collèges. Koebel<sup>370</sup> note effectivement une analogie structurelle entre le fonctionnement de l'espace politique et de l'espace associatif, notamment sportif. L'un et l'autre fonctionnent en synergie au niveau local et s'influencent mutuellement, de la même manière qu'à un niveau plus global le pouvoir a besoin des lobbies du monde économique pour asseoir sa légitimité et sa domination. Cette co-influence se traduit tant dans les actions menées par les structures que dans les politiques mises en place par la puissance publiques.

### *2.3.2. Une hégémonie de la voile et de la plaisance dans les politiques nautiques du littoral*

Hérand et Chaze<sup>371</sup> ont identifiés cinq critères principaux d'attribution de subvention qui servent aux collectivités territoriales pour définir des stratégies d'intervention sportive : le nombre de licenciés, le niveau de pratique, les actions de formation, l'impact médiatique et les animations. Au regard de ces critères, seule la voile remplit l'ensemble des conditions sur le littoral. Elle présente le plus grand nombre de licenciés, la ligue de voile propose une structure d'encadrement des sportifs de haut niveau et une structure de formation des entraîneurs, les clubs proposent de nombreux stages aussi bien pour des particuliers qu'à destination des écoles, collèges et lycées. Et enfin la ligue, le département, les clubs du Havre, de Dieppe et de Fécamp se sont également associés pour développer l'accueil de grandes courses au large telles que la Transat Jacques Vabre ou le Tour de France à la Voile qui participent au renforcement médiatique tant de l'activité que des collectivités. La logique de demande des clubs de voile et celle de l'offre des collectivités territoriales du littoral apparaissent finalement comme complémentaires et se traduisent dans le Schéma Nautique Départemental<sup>372</sup> qui accorde une large place à la voile et une attention marquée pour les ports de plaisance.

---

<sup>370</sup> Koebel, M. (2000). *Op. Cit.*

<sup>371</sup> Hérand, C. et Chaze, J.-P. (1995). "La subvention. Un outil des collectivités pour orienter le développement du sport". In Augustin, J.-P. et Callède, J.-P. *Sport, relations sociales et actions collectives*. Talence : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. P. 659-664.

<sup>372</sup> CREOCEAN/ ACT Ouest pour le Conseil général de Seine-Maritime. (2007). *Schéma nautique départemental (Objectifs et orientations stratégiques)*. Nantes : CREOCEAN/ ACT Ouest.



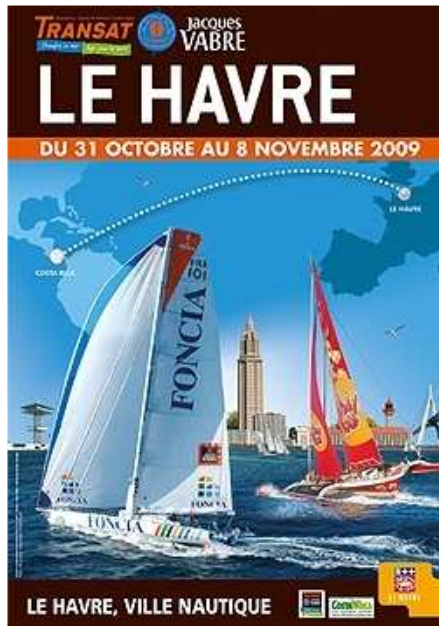


Photo 42 : La ville du Havre accueille le départ de la transat Jacques Vabre. Ces affiches étaient visibles dans l'agglomération rouennaise.

Dans le rapport qui fixe les objectifs et les orientations stratégiques du département, trente pages sont consacrées à la description des ports et de la plaisance sur le littoral. Les trente-quatre pages suivantes concernent le nautisme léger.

Le rapport constate une centralisation des aides sur deux zones littorales que sont Le Havre et Fécamp. Dans un second temps les auteurs soulignent que l'aide aux associations concerne majoritairement l'activité voile, et se concentre dans les zones structurées autour des ports, avec ensuite un « saupoudrage » des financements sur les autres clubs<sup>373</sup>.

Le schéma nautique décline cinq pôles d'intervention, pour tenter de répondre à cinq problèmes identifiés : le développement du nautisme scolaire, la découverte et l'initiation au nautisme, le tourisme, la pratique sportive en compétition et l'action sociale. Les stratégies définies s'orientent vers l'optimisation des structures déjà prestataires, une mise en place de passerelles entre la voile légère et l'habitable, le développement des liens entre les plans d'eau littoraux et intérieurs, le développement de la voile sportive sur des monotypes de régates et une hétérogénéité des publics visés comme des activités proposées. Les structures du littoral sont alors classées en fonction de leur correspondance avec les objectifs poursuivis.

<sup>373</sup> CREOCEAN et ACT Ouest pour le Conseil général de Seine-Maritime. (2006). *Op. Cit.*

Ville	Structures concernées	Objectifs				
		Nautisme scolaire	Découverte et initiation	Sport de compétition	Tourisme	Social
Le Havre	Voile	Oui	Oui	Oui	Non	A optimiser
	Kayak	Oui	Oui	Oui	Non	A optimiser
	Aviron	Oui	Oui	Oui	Non	A optimiser
	Point plage	Non	A optimiser	Non	Oui	Oui
Etretat	Voile	Oui	A optimiser	A optimiser	Oui	Non
Fécamp	Voile	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Kayak	Non	A optimiser	Oui	A optimiser	Non
Station nautique côte d'Albâtre (Veulettes, Saint-Valéry, Caniel, Veules)	Voile	Oui	Oui	A optimiser	Non	Oui
	Point plage	Non	A optimiser	Non	Oui	Non
Dieppe	Voile	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Aviron	Non	A optimiser	Oui	Non	Non

**Tableau 33 : Tableau simplifié du classement des activités par commune en fonction des objectifs du département.**

A la lecture du tableau, il apparaît que toutes les activités ne sont pas concernées de la même façon par le schéma nautique, et que toutes les villes n'ont pas le même potentiel. Pour le cabinet d'étude, les orientations déjà présentes dans les structures doivent être encouragées et développées (en jaune et en vert dans le tableau). Le département a choisi de suivre les recommandations de ACT OUEST. Or les orientations proposées tendent à renforcer les inégalités existantes tant au niveau de l'accès aux activités sur le territoire qu'au niveau des possibilités de développement des pratiques. Les structures de la ville du Havre sont renforcées dans leur rôle de formation des scolaires comme de l'élite et de l'initiation à la pratique. Fécamp et Dieppe présentent la possibilité de s'inscrire dans l'ensemble des programmes par l'intermédiaire de leurs structures voile. En revanche, en dehors des clubs du Havre, l'aviron et le kayak apparaissent surtout comme des structures à optimiser. Malgré une volonté affichée de rééquilibrer l'offre sur le territoire, aucune solution n'est envisagée pour le développement du nautisme dans la zone du Tréport.

Même si la voile est largement prise en compte dans le Schéma Nautique, deux des acteurs rencontrés (e9 et e39) se montrent insatisfaits du rapport et de la politique adoptée. Pour Francis (e9), les motifs d'insatisfaction évoqués portent principalement sur l'absence de concertation dans l'élaboration d'une politique qui les concerne directement puisqu'elle a des retombées sur le mode de financement et les orientations de développement des structures. Leur connaissance des pratiquants et de la demande n'est, à leurs yeux, pas suffisamment prise en compte. Autre élément d'insatisfaction, l'attention accordée aux ports de plaisance est jugée

disproportionnée. Francis (e9) considère que ce ne sont pas les ports qui donnent vie à une station mais qu'au contraire ce sont les clubs qui l'animent. Les institutionnels reprochent, eux, l'absence de propositions concrètes.

Francis (e9), directeur ligue de voile de Haute-Normandie. L'entretien se déroule dans son bureau au Havre, 21 janvier 2008.

« Il y a ACT OUEST qui a fait une étude avec le département de Seine-Maritime. J'ai été très déçu des conclusions du rapport. Il est énormément focalisé sur les ports de plaisance. Bien sûr il y a des retombées économiques importantes. Mais je ne suis pas sûr qu'il mesure bien les retombées directes et indirectes des activités de loisirs et nautiques en particulier. Le problème c'est que pour savoir ça il faut y passer du temps. Ils ne prennent pas forcément en compte les autres développements possibles sur les notions de services etc. [...]. C'est uniquement port, port, port. Ce n'est pas compliqué, ce n'est que ça. A un moment on ne va pas pouvoir continuer à en construire des places. Il va bien falloir essayer de se développer autrement. Nous on ne les a pas attendu, on fait autre chose à côté. En plus ce n'est pas, à mon avis, ce n'est pas ce qui fournit le plus de vie à une cité comme ici ou à un port parce que les bateaux ne bougent pas. Il y a quand même 40 à 50% de bateaux dans certains ports qui ne bougent pas ».

Patrick (e39), responsable de la DRDJS de Rouen. L'entretien a lieu à son bureau de Rouen, le 9 octobre 2008

« ACT OUEST ils ont rencontrés l'ensemble des acteurs. Ils ont fait un travail assez remarquable. En terme de propositions on est resté un petit peu sur notre faim. Mais c'est un petit peu ça à chaque fois. On fait des audits, on nous dit ce qui ne va pas, on nous donne des pistes mais on ne nous donne pas des solutions concrètes ».

Au-delà des critiques soulevées par les acteurs, les documents qui ont servi à l'élaboration du schéma nautique se révèlent incomplets et manquent parfois de précision. Dans le rapport de phase I, trente-huit pages sont consacrées au nautisme léger, principalement centrées sur une recension des clubs existants, du matériel et des prestations proposées et une étude des modes de fonctionnement des clientèles. Les clubs de voile, de canoë-kayak et d'aviron font l'objet d'une analyse précise et sont considérées comme des partenaires potentiels pour le département.

Mais certaines activités ou certains sites ont été occultés par le rapport, comme l'activité jet ski. Saint-Valéry-en-Caux a été oubliée dans les stations accueillant une activité voile légère. Six clubs existants sur la côte n'ont pas été répertoriés (le Cercle de Voile du Tréport, le Cercle Nautique de Saint-Pierre-en-Port, l'Ecole Municipale de Voile de Fécamp, le Club Nautique Valériquais, le Cercle de Voile de Dieppe et le club Course au large Dieppoise). Lors du recensement du nombre de licenciés par clubs, les données de la Société des Régates du Havre, la Société des Régates de Fécamp, le Centre Nautique Côte d'Albâtre sont manquantes<sup>374</sup>. De la même façon, les prestations sont uniquement celles de clubs de voile,

<sup>374</sup> Ces données sont accessibles sur le site de la Fédération Française de voile ou à défaut sur les sites Internet des clubs ou encore dans les compte rendus d'assemblée générale.

alors que les structures kayak proposent également des stages de découverte et des cycles d'initiation à destination des scolaires.

En ce qui concerne les activités autonomes, le rapport recense les spots par activité. Mais le tableau est incomplet dans la mesure où des sites de pratique comme Le Tilleul ont été négligés, Veules-les-Roses et Veulettes-Sur-Mer ont été répertoriés ensemble alors qu'ils présentent des caractéristiques différentes. Les peacks et orientations ont été notés uniquement pour quatre spots et les activités recensées sur les sites ne correspondent pas toujours à l'usage. Par exemple à Dieppe, seule l'activité surf a été recensée or la commune accueille également un site de funboard et de kite surf (malgré l'interdiction). Pour le surf, le spot d'Etretat n'a pas été répertorié alors qu'il est le plus réputé de la côte, et aussi celui qui pose le plus de problèmes. Ce recensement ne permet donc ni d'anticiper les éventuelles difficultés que peuvent poser ces activités, ni de connaître toutes les possibilités offertes par les stations.

Spot	Surf	Funboard	Kitesurf	Jet ski
Le Tréport				X
Dieppe	X	X	X	X
Pourville	X			
Petites Dalles	X	X	X	
Saint-Aubin-sur-Mer		X	X	
Saint-Pierre-en-Port		X	X	
Veules	X	X	X	
Veulettes	X	X	X	X
Saint-Valéry-en-Caux		X		X
Fécamp	X	X	X	X
Yport	X			
Vaucottes	X	X	X	
Le Tilleul	X			
Etretat	X	X		
Antifer	X	X	X	X
Saint-Adresse	X	X	X	
Le Havre	X	X	X	X

Tableau 34 : Activités pratiquées en fonction des spots répertoriés, en gris les données manquantes.

On peut dès lors raisonnablement s'interroger sur l'adéquation de la politique mise en place à la réalité du contexte local, mais aussi sur l'opportunité pour une collectivité de faire appel à cabinet conseil extérieur au territoire étudié. Bien que cette thématique ne fasse pas l'objet de ce travail, plusieurs questions sont soulevées et mériteraient sans doute un travail plus approfondi. Pourquoi le département ne fait-il pas appel à ses ressources internes pour établir un état des lieux du nautisme sur la côte ? Est-ce les élus ou les cabinets de consultants qui

élaborent la politique<sup>375</sup>? Pourquoi les acteurs du nautisme ne sont-ils pas mobilisés ? Comment expliquer l'absence de concertation entre le « monde sportif » et les pouvoirs publics ? Comment faire accepter une politique mise en place sans concertation et sans négociation avec les acteurs concernés ? Comment ce schéma nautique est-il perçu par les autres structures, et quels effets produit-il ? Quelle est la place des études « clés en main » dans la définition des politiques publiques<sup>376</sup>? Les exigences de rentabilité économique d'un cabinet de conseil peuvent-elles entrer en adéquation avec un travail d'analyse exhaustif<sup>377</sup> et approfondi ? Quelle est la fiabilité des travaux<sup>378</sup> sur lesquelles s'appuient les collectivités locales pour construire leur politique publique ?

### 2.3.3. Une concurrence entre clubs qui s'accroît

La spécificité du sport est que tous ses acteurs agissent bien souvent sur le même territoire géographique. Ils ont aussi les mêmes publics<sup>379</sup>. Au Havre, la présence de quatre clubs<sup>380</sup> de voile jusqu'en 2007, installés sur le même terre-plein s'est traduite par une concurrence accrue et un conflit ouvert.

Gérard (e29), 60 ans, pratiquant de voile et président du SNPH, habitant de l'agglomération de Rouen. L'entretien à lieu sur son lieu de travail à l'hôtel de région de Rouen, le 26 mai 2008.  
« *La ville du Havre, parce qu'il y a eu certaines tensions, a dû taper du poing sur la table en disant « vous allez vous auto détruire. Donc ce que l'on va faire c'est qu'à chaque club on va donner un petit peu une dominante » [...] Je crois que c'est la bonne formule. Après il n'empêche qu'on est quand même en concurrence quand on a un client individuel. C'est vrai qu'il y a un argument de vente marketing pour essayer de se le garder ».*

Deux structures ont ainsi été amenées à fusionner. Le « Club Nautique et Plaisance Havrais » et le « Club Nautique Havrais » se sont regroupés sous l'appellation SNPH (Station Nautique et Plaisance Havrais). L'un des membres interrogés explique les facilités de rapprochement des deux clubs par leur complémentarité, l'un était spécialisé dans la plaisance, l'autre dans les dériveurs, mais aussi par la similarité des profils de leurs adhérents et le partage d'une même conception de la voile. Mais l'idée selon laquelle « *plus on est gros, mieux on est soutenu* » (e29) semble avoir été la principale motivation de cette fusion dans un

<sup>375</sup> Saint-Martin, D. (2006). "Le consulting et l'Etat: une analyse comparée de l'offre et de la demande". *Ecole Nationale d'Administration*. N° 120. P. 743-756.

<sup>376</sup> Boucher, M. (2006). "La recherche, la politique et les dispositifs de lutte contre l'insécurité". In *Socio-logos [en ligne]*. N°1.

<sup>377</sup> Guibert, C. (2009). "De l'utilité des sciences sociales en cabinet d'étude: retour sur une expérience professionnelle singulière". In 5ème congrès international de la Société de Sociologie en Langue Française: A quoi servent les sciences sociales du sport? Recherches et utilité(s) sociale(s). Lyon.

<sup>378</sup> Badreau, V., et al. (2009). *Op. Cit.*

<sup>379</sup> Bayeux, P. et Dupuis, J. (1996). *Op. Cit.*

<sup>380</sup> Les quatre clubs sont le CNPH, le CNH, le Cercle de voile Paul Vatine et la SRH.

contexte de forte concurrence à la fois sur le « marché » des subventions au Havre et sur celui des pratiques individuelles. Le compromis trouvé avec la ville s'est aussi traduit par la définition d'une dominante pour chacune des structures, qui s'est accompagné d'un partage des subventions et des marchés publics relatifs aux créneaux scolaires.

Gérard (e29), 60 ans, pratiquant de voile et président du SNPH, habitant de l'agglomération de Rouen. L'entretien à lieu sur son lieu de travail à l'hôtel de région de Rouen, le 26 mai 2008.

*« Le service du sport de la ville du Havre justement contribue à faire en sorte que la cohabitation se passe bien. C'est-à-dire que toutes les collectivités doivent passer, à partir du moment où elles font une offre, par un marché public. [...] Donc avec le service des sports il y a toujours des appels d'offre mais qui sont faits de telle façon que les trois clubs puissent répondre, ce qui permet aux trois clubs d'avoir une activité partagée. Mais ce n'est pas vrai avec les activités d'un autre service on est en réelle concurrence, avec les problème que je vous ait évoqué. Et du coup une année on a raté un marché, donc ça veut dire qu'on s'assoit sur cinq mille euros ».*

Le SNPH s'occupe des dériveurs, le Centre Nautique Paul Vatine gère plutôt le catamaran et la Société des Régates du Havre (SRH) s'est spécialisée dans l'habitable. Mais chacun conserve, malgré tout, la possibilité de proposer chacune des activités de la voile (planche à voile, habitable, dériveur, catamaran, optimiste). Si ce compromis fait consensus pour les structures voile, les autres activités s'en trouvent lésées et n'ont pas les mêmes possibilités de négociation. Avec la mise en place du schéma nautique, la concurrence entre clubs et entre activités s'en trouve d'autant plus renforcée.

Jean-Luc (e24), 50 ans, président du club de kayak du Havre, kayakiste, habitant du Havre, l'entretien se déroule à son domicile le 16 mai 2008.

*« La voile je pense qu'elle va prendre le créneau. [...] On a eu un contact à un moment donné avec le club de voile et l'autre club de kayak qui est beaucoup plus orienté mer [...]. Et on a pensé faire un groupement d'employeur, à la limite avec un club de voile, pour pouvoir faire une animation mer. Eux ce qui les intéresse, moi je pense que c'est l'avenir, c'est-à-dire qu'ils vont embaucher qui a un BE voile et un BESAPT pour faire de l'animation kayak. Et ce qu'ils vont faire c'est prendre des sit-on-top, des kayaks ouverts, pour pouvoir faire de l'initiation quand il n'y a pas de vent ».*

Francis (e9), directeur ligue de voile de Haute-Normandie. L'entretien se déroule dans son bureau au Havre, 21 janvier 2008.

*« On est quand même étroitement liés dans le mouvement sportif avec le kayak et l'aviron. Et aujourd'hui ils ont le sentiment, ils n'ont peut-être pas tort, qu'on va les bouffer ».*

Dominique (e32), 45 ans, kayakiste, président du Kayak le Havre Océan, habitant de l'agglomération havraise. L'entretien se déroule à la terrasse d'un café près du port, le 29 mai 2008 et est suivi d'une sortie kayak en mer.

*« Nous on est plus menacé par la voile. Ça dépend ce qu'ils veulent faire comme kayak. Il pourrait y avoir des passerelles, mais on ne sait pas ce qu'ils veulent mettre derrière ».*

Au cours des différents entretiens menés auprès de responsables de structures (voile, kayak, 4x4, jet-ski, parapente, funboard), il ressort explicitement d'une part la nécessité des fonds publics dans le développement des pratiques, et d'autre part une accentuation de la mise

en projet des demandes de subventions. Cette mise en projet institue un rapport de force entre les différentes structures et contribue à l'organisation de groupes de pression qui se traduit par des luttes d'influences. Les transformations du système public de gestion des activités sportives introduites par les loi Voynet et Chevènement impliquent nécessairement des changements dans la gestion des organisations sportives. Un club qui souhaite se développer et continuer à bénéficier de subventions doit désormais être capable de maîtriser la méthodologie de projet<sup>381</sup> pour pouvoir négocier avec les pouvoirs publics et contractualiser avec eux. Ces changements impliquent une capacité des structures sportives à mobiliser des savoirs et savoir-faire bureaucratiques que les bénévoles ne possèdent pas toujours. Cette mise en projet des financements publics bénéficie aux clubs qui, forts d'une professionnalisation déjà avancée, s'appuient sur des professionnels formés pour l'encadrement de l'activité, mais aussi pour les montages administratifs et financiers indispensables pour répondre aux appels d'offres lancés par les collectivités locales. La sphère publique apparaît alors plus à même de soutenir un secteur déjà organisé que d'être à l'origine du dynamisme. Elle répond d'autant mieux aux sollicitations que les porteurs d'une demande ou d'une action sont déjà partiellement structurés et « solvables ».

L'existence d'acteurs expérimentés facilite finalement les choix et procédures d'arbitrage des collectivités, de moins en moins disposées à prendre des risques dans un contexte qui favorise la rentabilité de l'action publique<sup>382</sup>. Cette rationalisation des interventions des collectivités locales ne va-t-elle pas, finalement, à l'encontre de la mission de service public qui par définition n'est pas « destinée » à être rentable. On peut alors raisonnablement se demander si le souci d'efficacité « à tout prix » de l'action publique ne tend pas à renforcer davantage les inégalités tant territoriales, par le renforcement de la place du Havre dans l'organisation des activités nautiques, que sociales et même culturelles, par la légitimation de la domination de la voile dans la gestion des loisirs du littoral.

Dans le schéma nautique, l'une des préconisations est le développement de la polyvalence des structures. Or le seul acteur actuellement capable de recruter et de former des cadres polyvalents est une nouvelle fois la voile. Encouragés par le département et les collectivités territoriales, les clubs et la ligue tentent d'intégrer à leur offre de stage, notamment estivale, l'ensemble des activités nautiques (kayak, kite-surf, planche à voile, location de matériel...).

---

<sup>381</sup> Honta, M. (2008). "Sport et intercommunalité: quels enjeux pour la définition des politiques départementales et l'articulation de l'action publique sportive locale?". *Staps*. N° 2. P. 115-136.

<sup>382</sup> Hautbois, C. (2006). "La perception des acteurs comme indicateur de performance de l'action publique: le cas de l'intervention publique locale en faveur des activités équestres en Basse-Normandie". *Science et Motricité*. N° 58. P. 105-115.

On aboutit à la constitution d'un monopole de l'offre nautique par les clubs les mieux structurés au détriment du développement des petites structures qui se sentent « étouffées » et menacées.

Dans cette concurrence entre les clubs, on retrouve aussi en filigrane un débat qui fait partie intégrante du « monde sportif », l'opposition entre l'offre associative à but non lucratif et l'offre sportive fondée sur le profit matériel. Ici s'oppose d'un côté le sport, reconnu d'utilité publique, comme « bien collectif » relevant du droit pour tous d'accéder à une pratique sportive, et le sport comme « produit de consommation » proposé à des clients<sup>383</sup>. Loin d'être dépassé, ce débat qui anime le « monde sportif » dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle reste d'actualité.

Les uns, comme Jean-Luc (e24), défendent de petites structures lesquelles ont « *environ 40 adhérents mais avec une implication importante parce qu'on n'a pas de professionnels* ». Les valeurs défendues sont celles d'un sport amateur, apolitique et qui valorise le fonctionnement entièrement bénévole. Leur mode de fonctionnement se rapproche des groupements sportifs du début du XX<sup>e</sup> siècle qui ont une dimension essentiellement communautaire<sup>384</sup>. Le groupe sportif est d'abord un groupe social solidaire et les membres sont investis et attachés à la structure.

D'autres revendiquent la constitution d'une offre professionnelle, de produits rentables, à destination de clients pour lesquels les structures entrent en compétition. Le lien avec l'association est d'abord celui d'une prestation de service. Cette opposition n'est pas simplement liée à un conflit localisé, elle exprime également deux conceptions distinctes du sport. Le sport amateur et bénévole est mis au service de l'intérêt général alors que le sport professionnalisé au sein de clubs, transformés en « structures commerciales » qui ne se disent pas, se développent sur une logique proprement utilitaire<sup>385</sup>. Chaque association se trouve positionnée dans un espace physique et symbolique qu'il s'agit d'occuper et de défendre.

---

<sup>383</sup> Loret, A. (2008). *Le sport de la République. La France face au défi Olympique*. Nantes : Ed. du Temps.

<sup>384</sup> Defrance, J. (2000). "La politique de l'apolitisme sur l'autonomisation du champ sportif". *Politix*. N° 13. P. 13-27.

<sup>385</sup> Gasparini, W. (2004). "Le champ sportif associatif à l'épreuve de la monographie locale : identités régionales et associations sportives en Alsace". In Michon, B. et Terret, T. *Pratiques sportives et identités locales*. Paris : L'Harmattan. P. 267-297.



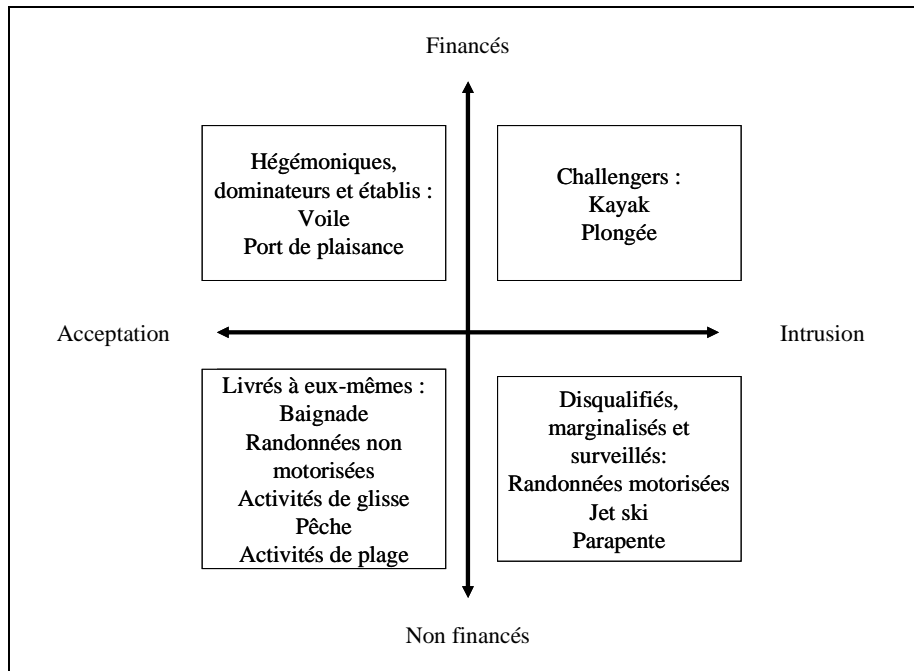


Figure 16 : La position des activités au sein du système sportif du littoral renvoie aux clivages acceptation/intrusion et financés/non financés.

L'étude de l'activité voile révèle les antagonismes existants entre les pratiques financées, soutenues par les pouvoirs publics et les activités non financées, le plus souvent auto-organisées. On voit aussi une opposition entre des usages acceptés voire même valorisés par les collectivités locales et d'autres qui font intrusion dans l'espace ludique du littoral. Le croisement de ces deux dialectiques donne à voir les positions occupées par les pratiques dans l'espace des activités de nature du littoral Haut-Normand.

Le kayak et la plongée sont financés dans la mesure où ces activités sont structurées dans des associations et mobilisent un matériel coûteux que les structures ne peuvent acquérir sans l'aide des collectivités locales. Pour autant ces pratiques peuvent être considérées comme des intrusions dans la mesure où elles apparaissent dans un système organisé autour de la voile.

Les randonnées motorisées et le jet-ski ne sont pas financés et sont également mis à l'écart par les autres usagers comme par les pouvoirs publics. Le parapente est, lui, soit interdit sur certaines communes, soit strictement contrôlé. Le décollage depuis le site d'Octeville-sur-Mer nécessite effectivement l'autorisation de la tour de contrôle de l'aéroport du Havre.

La baignade, les randonnées non motorisées, les activités de glisse, les différentes formes de pêche et les activités de plage sont reconnues et acceptées en tant qu'elles participent à l'animation du littoral. Certaines servent même à la valorisation touristique de la côte. Mais dans la mesure où ces pratiques se déroulent en dehors de toute institution elles ne sont pas directement financées. En revanche elles bénéficient d'équipements en sable qui sont mis en place par les collectivités territoriales. Des boucles de randonnée sont proposées, des terrains

de sable sont installés l'été sur quelques plages du littoral, des zones sont réservées à la baignade et surveillées par des personnels au frais des mairies et des sorties pêche sont organisées par le conservatoire du littoral avec le soutien du département. Seules les activités de glisse ne disposent pas d'équipements spécifiques.

Enfin, la voile et les ports de plaisance sont acceptés même reconnus comme légitime ce qui leur permet d'obtenir un soutien financier fort de la part des collectivités locales.

La légitimité acquise par la voile lui confère une place dominante dans le « système des sports » du littoral Haut-Normand. Cette relation sociale asymétrique, à laquelle consentent les autres activités, se traduit par l'appropriation des pratiques nautiques. Cette domination fait l'objet d'une contestation « molle » de la part des autres structures. La stratégie des dominants repose sur le contrôle des dotations publiques. La domination de la voile peut être qualifiée de traditionnelle dans la mesure où elle s'est installée sur le littoral avec l'apparition des Stations de Bains et entretient des relations avec les sphères décisionnaires de la société locale. De plus la voile s'appuie sur une organisation administrative et s'inscrit dans un processus de bureaucratisation qui tend à se développer et à asseoir d'autant plus la légitimité des dominants. Construire un espace public sportif, où chaque acteur a une place, n'est pas assuré et nécessite de pouvoir réunir et entendre les besoins comme les possibilités d'action de l'ensemble des acteurs. Nous verrons dans un troisième chapitre dans quelle mesure la mise en place de la CDESI peut permettre, ou non, d'instaurer une démocratie de gestion des activités sportives de nature.

#### **2.4. Pêche à pied et sécurité sanitaire, entre jeux d'acteurs et mise en scène**

L'étude de l'activité pêche à pied permet de comprendre les « jeux », les stratégies et les mises en scène des différents acteurs impliqués dans la définition de la sécurité sanitaire. On peut alors reconstruire *a posteriori* les processus sociaux à l'œuvre. Comment la pêche à pied apparaît-elle progressivement comme une déviance ? Qui sont les entrepreneurs de morale ? Qui sont ceux qui construisent les interdictions ? Qui interdit ? Dans quelle mesure l'activité est-elle contrôlée ?

On identifiera dans un premier temps le travail des entrepreneurs de morale, celui des autorités sanitaires qui participent à la construction de la pêche à pied comme une activité à risque et qui conduisent à interdire l'activité. En identifiant d'autre part les perceptions des pêcheurs nous verrons comment deux représentations de la réalité s'opposent.

Il paraît pertinent d'analyser ensuite l'action des autorités de contrôle dont la gestion hétérogène de l'activité produit des espaces de déviances différenciés. A partir de l'exemple de la pêche à pied, il s'agit de montrer qu'on ne négocie pas partout de la même façon. Dans la mesure où les enjeux symboliques ne sont pas les mêmes, l'occupation de l'espace et les pratiques sont différemment tolérées.

Enfin, l'analyse se centrera sur l'étude du cas particulier que représente la pêche à pied à Antifer. Sur ce site, la transgression de l'interdit s'affiche, pour donner à voir des revendications. Opposés à la construction du terminal méthanier, les pratiquants instrumentalisent l'activité à la fois pour marquer leur emprise territoriale, donner à voir leurs revendications et promouvoir un littoral alternatif.

#### 2.4.1. La pêche à pied, une activité à risque ?

Les sociétés contemporaines sont marquées par une extension importante de la représentation des dangers, de leur inventaire et des systèmes de prévention qui leur correspondent<sup>386</sup>. Cette notion de risque soulève deux paradoxes. Tout d'abord, alors que notre existence n'a jamais été aussi sûre<sup>387</sup>, se développe, dans les sociétés contemporaines, une hypersensibilité au risque, voire un déni du risque qui se traduit par la multiplication de leur prise en charge et des systèmes de prévention correspondants. Un monde plus sûr peut donc être considéré comme plus risqué.

Le danger est une menace réelle à laquelle on est physiquement exposé alors que le risque correspond, lui, à la probabilité d'être exposé à ce danger et est en cela une prévision des « menaces » qui pèse sur l'individu ou la société<sup>388</sup>.

Se représenter les risques et tenter de les prévenir renvoie à l'incertitude du monde. C'est finalement se confronter à ce que Charbonneau appelle « la gestion de l'impossible »<sup>389</sup>. Leur perception varie en fonction de la connaissance qu'ont les individus de la situation. A chaque culture correspond de « bons » et de « mauvais » risques, le rôle des entrepreneurs de morale est alors de définir les dangers auxquels un individu peut être exposé et énonce de cette façon des principes de précaution voir des interdictions au nom de « l'intérêt général ». Autrement dit les entrepreneurs de morale reconnaissent un danger et le construisent comme un risque

---

<sup>386</sup> Perretti-Wattel, P. (2001). *La société du risque*. Paris : La Découverte.

<sup>387</sup> Espérance de vie de 82 ans pour les femmes, disparition dans les pays développés des famines et des grandes épidémies mortelles, instauration de la sécurité sociale en France, diminution de la mortalité infantile...

<sup>388</sup> Beck, U. (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Aubier.

<sup>389</sup> Charbonneau, S. (1992). *La gestion de l'impossible*. Paris : Economica.

objectif identifié. Un risque correspond alors à un problème « équipé »<sup>390</sup> en tant que risque, à partir de la mobilisation d'outils que sont, dans notre exemple, les études épidémiologiques. La relation « experte » qui s'établit entre les scientifiques et les pouvoirs publics est rendue possible par le partage d'une même approche des dangers potentiels, qui sont rationalisés et analysés afin de faciliter la prise de décision. L'expertise se définit alors comme la « mobilisation de connaissances scientifiques ou techniques utiles à la décision politique ou administrative, et, plus généralement, à la bonne administration et au bon gouvernement »<sup>391</sup>.

De risque privé, la santé est devenue l'affaire de tous et est entrée dans le champ des risques collectifs entendus comme « des menaces d'atteintes qui affectent des biens collectifs (environnement) ou qui concernent de larges groupes de personnes du fait du comportement d'autres agents ou de phénomènes naturels »<sup>392</sup>. Les pouvoirs publics sont désormais tenus à l'évaluation des risques sanitaires et à la mise en place de dispositifs de veille, d'alertes, de police et de précautions.

Dans notre exemple, c'est à partir d'analyses effectuées par des microbiologistes que la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) et la préfecture prennent la décision d'interdire la pêche à pied, au nom de la protection de la santé publique, à l'année ou simplement lors de périodes déterminées. Les pouvoirs publics sont tenus d'agir face au danger potentiel sous la menace, le cas échéant, de sanctions pour « carence fautive »<sup>393</sup>. Les autorités sanitaires (la DDASS et la préfecture), lancent donc des alertes et le préfet choisit (ou non) d'interdire la pêche à pied en s'appuyant sur les analyses des microbiologistes.

On s'aperçoit par ailleurs que, dans une société où le souci de protection vis-à-vis des risques est extrêmement présent, il existe des pratiques individuelles où l'on s'expose volontairement au risque<sup>394</sup>. Ce phénomène donne à voir un second paradoxe. Il existe effectivement un écart entre la recherche de limitation et de contrôle des risques de la société globale et les conduites individuelles qui peuvent amener à une « surexposition » au risque.

S'oppose alors le droit des personnes de faire ce qu'elles veulent d'elles mêmes et les enjeux sanitaires qui font de la santé un problème public. Ce sont finalement deux définitions du bien qui s'affrontent, dans la mesure où l'objectivation des risques, effectuée par les

---

<sup>390</sup> Gilbert, C. (2003). "La fabrique des risques". *Cahiers internationaux de sociologie*. N° 114. P. 55-72.

<sup>391</sup> Buton, F. (2006). "De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique: l'activité de veille sanitaire". *Genèses*. N° 65. P. 71-91.

<sup>392</sup> Godard, O. (2003). "Le principe de précaution comme norme de l'action publique, ou la proportionnalité en question". *Revue Economique*. Vol. 54, n° 6. P. 1245-1276, p. 1246.

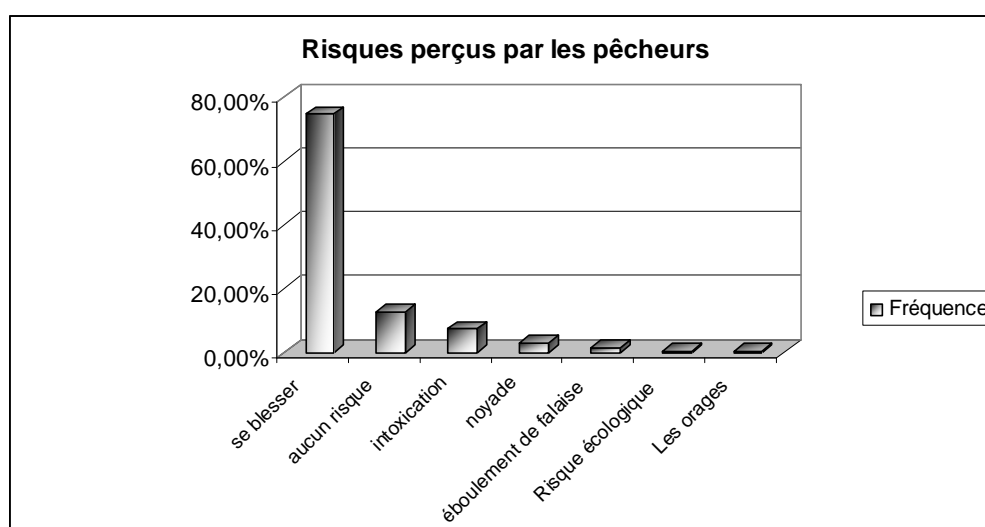
<sup>393</sup> Tabuteau, D. (2007). "Les interdictions de santé publique". *Sève*. N° 17. P. 21-38.

<sup>394</sup> Le Breton, D. (2002). *Conduites à risques*. Paris : PUF.

pouvoirs publics grâce au recours à l'expertise scientifique, ne rencontre pas toujours les risques subjectifs identifiés par le public<sup>395</sup>.

Pour les épidémiologistes, les pêcheurs sont exposés à un risque de contamination par prélèvement de bivalves lié à la présence de dinophysis. Cette algue toxique est présente dans les moules, et trois sites particulièrement exposés sont de ce fait interdits à l'année<sup>396</sup>. L'enquête menée vise ainsi à mieux identifier les populations « exposées ».

Pour les pêcheurs en revanche, les principaux risques identifiés sont ceux qui mettent en danger dans l'immédiat, au moment de la pratique, leur intégrité physique. Ils sont 74,7% à déclarer que les principaux risques sont liés à la possibilité de tomber ou de glisser, de se blesser, de se faire piéger par la marée.



**Photo 43 : Les risques identifiés par les pêcheurs à pied sont liés principalement à la mise en danger de l'intégrité physique au moment de la pratique (N=389).**

Pour 12,7% des interrogés l'activité pêche à pied ne présente aucun risque. Et seuls 7,3% d'entre eux identifient un risque sanitaire, lié à la probabilité d'une intoxication. Lorsque la question leur est directement posée, 71,5% considère qu'il n'y a aucun risque pour leur santé à consommer les produits de leur pêche. Si l'on effectue un changement de strates et que l'on analyse la réponse des pêcheurs de coquillage à cette question, 69% considèrent qu'il n'y a pas de risque. Les risques sanitaires semblent apparaître comme plus lointains voir inexistantes, pures inventions de scientifiques. Lorsqu'un risque est perçu, les conséquences sur la santé ne sont pas, elles, clairement identifiées (attraper un microbe, avoir de la fièvre, des maux de ventre ou des problèmes gastriques). Mais la menace semble ne pas les concerner puisqu'ils ne consomment pas de moules ou, lorsqu'ils en consomment, n'ont jamais été malades. Le

<sup>395</sup> Gilbert, C. (2003). *Op. Cit.*

<sup>396</sup> CEDRE. (2000). *Etude de risques et de vulnérabilité du littoral et de l'estuaire de la Seine-Maritime*. Rapport CEDRE. Révision du plan Polmar-Terre 76 : Etude des risques et de la vulnérabilité du littoral de la Seine-Maritime.

ramassage des coquillages est pourtant interdit à l'année sur les trois sites. Comment expliquer la différence entre le risque objectif de contamination, identifié par les scientifiques, et la représentation d'une absence de risque, dominante chez les pêcheurs à pied ?

Extrait de notes d'observation du Dimanche 3 août 2008. Ces notes étaient prises le soir au retour des sessions d'enquêtes.

[Malgré les interdictions], certains venaient ramasser des moules et des coquillages en nous expliquant que pour ne pas être malade avec des coquillages il fallait terminer le repas par un verre d'alcool fort (souvent cité le Calva et le Rhum), cela tuait les microbes.

2 pêcheurs interrogés sont venus à l'OTAN parce qu'à Etretat les sapeurs-pompiers faisaient de la prévention et les dissuadaient d'aller pêcher des moules. En arrivant à l'OTAN ils étaient donc bien au courant de l'interdiction. Dans l'ensemble il y a quand même une bonne connaissance des interdictions temporaires qui ne sont pas forcément respectées. En revanche ils ne savent pas si la pêche à pied est autorisée ou non sur Le Havre, Octeville-sur-Mer (OTAN) et Saint-Jouin-Bruneval (Antifer). Il n'y a pas d'arrêtés préfectoraux sur ces sites interdisant la pêche à pied, la seule interdiction concernait le ramassage des coquillages. Ils considèrent donc que la zone n'est pas polluée puisque la pêche à pied y est autorisée.

L'absence de risque pour les pêcheurs peut être liée à l'absence de pollution visible. En effet 73,3% d'entre eux considèrent que leur zone de pêche n'est pas polluée.

Un autre élément explicatif peut être la méconnaissance de l'interdiction. Pour 94,1% des interrogés, la pêche est autorisée sur leur zone de pêche. L'absence de panneaux interdisant ou autorisant formellement le ramassage des coquillages (en dehors des interdictions temporaires comme celles d'août 2008) leur laisse penser que la pêche y est autorisée.

A la question « si c'était interdit et que vous le sachiez, continueriez-vous à venir pêcher ici ? », les réponses sont partagées. Certains renonceraient à leur site de pêche et iraient ailleurs (57,1%). D'autres, sont attachés à leur site et n'y renonceraient pas (42,2%). Les principaux motifs expliquant la venue malgré l'interdiction sont en premier le plaisir (21,9%), l'habitude (18%), la mer comme espace public dont on ne peut interdire l'accès (12,9%) puis l'incompréhension de l'interdiction (11,2%).

Comme le souligne Sirost<sup>397</sup> dans une enquête relative à la perception des risques chimiques en estuaire de Seine, entre traditions (baignade, pêche, nautisme) et habitations à proximité, l'appropriation de l'eau rend caduques les mises en garde (politiques, scientifiques, affichages). Et malgré les risques identifiés par les scientifiques, la tradition de la pêche à pied et les représentations des risques des usagers rendent sourd aux mises en garde. Les interdictions sont vues comme des précautions prises à l'usage des touristes et comme une restriction de leur liberté d'accéder et d'utiliser le littoral comme ils l'entendent.

<sup>397</sup> Sirost, O. et al. (2007). *La perception du risque chimique chronique lié à la qualité de l'eau de Seine*. Rapport pour le Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval.

Là encore, ce sont deux conceptions d'une même réalité socionaturelle qui s'opposent et qui mettent en jeu des savoirs savants et des savoirs populaires. Pour les scientifiques, le ramassage des moules présente un danger potentiel bien réel, alors que pour les pêcheurs elle est une activité « innocente », sans risque, de loisir où se combine utilitarisme (« manger des produits frais ») et plaisir (« se détendre au contact du milieu marin »). Mais le refus de l'interdiction est aussi l'expression d'un refus des contraintes, ou au moins d'une demande de desserrement de celles-ci, au bénéfice de la responsabilité individuelle et préférant l'incitation à l'obligation<sup>398</sup>. Pour Tabuteau, « trop d'interdiction tue l'interdiction », elle devient alors soit banalisée, soit intolérable, mais dans les deux cas incite à un non respect de la règle.

#### *2.4.2. Contrôlée à Etretat, ignorée à Antifer : une gestion hétérogène de l'espace et socialement différenciée*

Bien que la pêche à pied soit interdite toute l'année sur les trois sites étudiés, des pêcheurs bravent l'interdit. Soit parce qu'ils méconnaissent la réglementation, soit parce qu'ils la considèrent comme non légitime. Ces pêcheurs transgressent, consciemment ou non, l'interdit. Le rapport IODDE souligne en effet l'importante méconnaissance de la réglementation par les pêcheurs et l'absence de prise d'information sur la qualité sanitaire des sites de pêche auprès des autorités compétentes<sup>399</sup>. Ce non respect des interdictions peut s'expliquer sur les trois sites par une absence d'affichage. Aucun panneau n'indique les mesures spécifiques prises. Seules les interdictions ponctuelles sont affichées à Antifer, mais elles ne le sont pas à Octeville et à La Hève. Cette absence d'information explique pour partie la transgression, mais ajoute également de la confusion. Lorsqu'un affichage ponctuel est effectué en période d'alerte sanitaire sur le littoral, les pêcheurs peuvent estimer qu'une fois l'alerte passée la pêche est de nouveau autorisée.

Au cours de l'enquête, une alerte sanitaire a été lancée. Elle a fait l'objet de contrôles policiers qui visaient d'une part à dissuader les pêcheurs de moules, d'autre part, à vérifier le contenu des pêches : lorsqu'une infraction était constatée, les pêcheurs étaient contraints de rejeter les moules ramassées. Dès lors que s'exerce un contrôle du respect de l'interdiction, l'activité est construite comme une déviance. A la suite de Becker<sup>400</sup>, il est en effet possible de considérer la déviance non pas comme « une qualité de l'acte commis par une personne, mais

---

<sup>398</sup> Tabuteau "Les interdictions de santé publique".

<sup>399</sup> IODDE. *La pêche à pied récréative sur Marennes - Oléron. Programme « R.E.V.E. » 2006 - 2009. Second rapport intermédiaire de diagnostic Décembre 2007.*

<sup>400</sup> Becker, H. (1990). *Op. Cit.*

plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un « transgresseur ». Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette avec succès »<sup>401</sup>.

Le comportement déviant est ici construit par la présence policière, mais celle-ci ne s'exerce par partout de la même façon. La commune d'Etretat, à quelques kilomètres d'Antifer, a fait l'objet d'une surveillance sanitaire pendant la période d'alerte. Site prestigieux, Etretat accueille en période estivale de nombreux touristes. Par la présence policière, il s'agit de montrer que l'on est présent pour assurer la sécurité des usagers de la plage. La sécurité sanitaire s'affiche à Etretat : on assiste à une mise en scène de la gestion des risques collectifs de santé publique.

Les trois sites considérés sensibles n'ont, en revanche, fait l'objet d'aucun contrôle. Activité de locaux et d'habitues sur des sites plutôt « confidentiels », car peu connus des touristes, la sécurité sanitaire est ici davantage un risque « domestique »<sup>402</sup>, géré individuellement, dans l'entre soi. Les déviants ne sont, dès lors, pas forcément ceux que l'on attend (âge moyen des pêcheurs 52 ans, 40% de 60 ans et plus, 41,1% ont un niveau CAP/ BEP et 24,4% sont sans diplôme). Chacun fait ainsi le choix de respecter ou non l'interdiction. Nous avons d'ailleurs rencontré des pêcheurs d'Etretat venus exceptionnellement à Antifer pour se soustraire aux contrôles.

Cette action non homogène et différenciée des territoires et des populations par les forces de l'ordre produit deux types de déviance. Une déviance finalement inexistante en période d'alerte à Etretat par l'effet dissuasif de la présence policière. En revanche, l'absence de contrôle sur les trois sites d'enquête fait de cette même pratique une déviance discrète<sup>403</sup>, tolérée, que l'on feint d'ignorer. Le regard est détourné, et aucune sanction n'est appliquée. La pêche à pied se traduit, sur ces sites, par un laisser-faire. Ni les pêcheurs désertant Etretat, ni les policiers présents sur ces sites ne sont dupes. Chacun sauve la face<sup>404</sup>, et la vie quotidienne se présente ici dans ce qu'elle a de plus absurde, vide de sens, dans la mesure où on se détourne des problèmes plus qu'on ne les traite ou les affrontes. Au final dans ce jeu de « dupes » tout le monde sort à la fois « grandi » et menacé. Les autorités de contrôle font leur travail, mais le problème demeure. Le préfet, lui, se protège puisqu'il interdit et contrôle sans

---

<sup>401</sup> *Ibid.* P. 33.

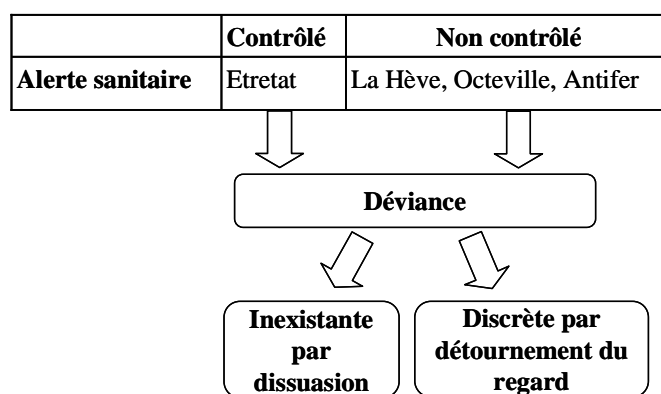
<sup>402</sup> Martin, M. (2008). "Entre protection nationale et résistances locales: le retour du loup en Cévennes". In XVIIIème congrès de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française du 7 au 11 juillet. Istanbul.

<sup>403</sup> Becker fait, lui, référence à une déviance secrète. Ici la déviance est connue mais feint d'être ignorée nous choisissons donc de la qualifier de « discrète ». Becker, H. (1990). *Op. Cit.*

<sup>404</sup> Goffman, E. (1974). *Op. Cit.*



pour autant faire de prévention sur les sites les plus sensibles. Les pêcheurs sont satisfaits de la possibilité de poursuivre leur activité au-delà des interdictions. Et enfin, les scientifiques ont alerté les pouvoirs publics et continuent à percevoir des financements pour l'étude des moules alors que la majorité des pêcheurs ramassent et consomment des crustacés. La sécurité sanitaire est alors vidée de sa substance et perd son sens dans la mesure où les contrôles sont insuffisants et qu'une tolérance s'est établie<sup>405</sup>. L'intervention des autorités de contrôle perd de son efficacité. La science, de son côté, perd de sa pertinence et de son utilité sociale. Et le gouvernement perd de sa crédibilité dans les campagnes de prévention des risques.



**Figure 17 : Processus de construction de la déviance dans l'activité pêche à pied.**

L'ignorance et l'incompréhension de l'interdit, face à un danger qui n'est pas immédiat et dont les pêcheurs ignorent la nature, laisse place à une transgression « en toute bonne foi » de la norme. Mais le risque subjectif perçu par les individus peut différer considérablement du risque objectif identifié par les scientifiques et reconnu par les pouvoirs publics. Les populations exposées ne veulent pas toujours savoir qu'elles le sont, elles ne veulent pas « croire » au risque, car cette représentation va à l'encontre de leurs croyances ou de comportements durablement établis<sup>406</sup>. La stratégie des pêcheurs déviants, lorsqu'ils connaissent la norme, consiste alors à décrédibiliser l'interdiction par voie de constats contradictoires<sup>407</sup> (« ça n'a aucun sens, c'est fait pour les touristes, c'est fait pour empêcher l'épuisement des ressources »), à puiser dans leur propre expérience des motifs de négation (« je n'ai jamais été malade ») et à justifier leur comportement (« ça fait 50 ans que je pêche ici, c'est une tradition »). Dans la gestion des risques collectifs, le comportement des individus face au risque n'est pas considéré comme une donnée primordiale<sup>408</sup>. Les procédures

<sup>405</sup> Tabuteau, D. (2007). *Op. Cit.*

<sup>406</sup> Appéré, G. (2006). "Gestion des risques et information endogène". *Revue française de gestion*. N° 162. P. 63-76.

<sup>407</sup> Geffroy, G. et Papinot, C. (2005). "Polltion littorale et "alimentation naturelle". La consommation des produits de collecte en Bretagne (enquête)". *Terrains & Travaux*. N° 9. P. 159-176.

<sup>408</sup> Appéré, G. (2006). *Op. Cit.*

d'interdictions ne s'accompagnent alors pas nécessairement d'une campagne d'information, c'est aussi l'une des explications possibles du refus de l'interdiction et de la méconnaissance globale du règlement, que ce soit pour les tailles des produits pêchés que pour les interdictions relatives aux sites de pêche. Or Appéré et Bonnieux confirment l'importance de l'information dans le processus de perception du risque sanitaire par les pêcheurs à pied<sup>409</sup>.

### 2.4.3. L'affichage de revendications à Antifer

Contrairement aux sites d'Octeville et de La Hève où la pêche à pied, sans être véritablement cachée, se fait discrète, à Antifer, la transgression de l'interdit s'affiche pour donner à voir des revendications. Opposés à la construction du terminal méthanier, les pratiquants instrumentalisent l'activité à la fois pour marquer leur emprise territoriale, donner à voir leurs revendications et promouvoir un littoral ludique, alternatif. La pêche à pied sert ici de symbole politique vis-à-vis des questions d'aménagement du territoire. L'analyse sociologique de la mobilisation<sup>410</sup> révèle alors l'importance fondamentale du rapport symbolique à l'estran dans l'activité. Par la « cueillette », les pêcheurs marquent leur possession et transforment l'espace public en territoire revendiqué socialement<sup>411</sup> et marqueur des appartenances locales. La dimension traditionnelle de l'activité soulevée par Papinot et perçue dans l'enquête par questionnaire rajoute à la fonction symbolique une fonction patrimoniale, qui se transmet de génération en génération, et qui est à défendre face aux menaces de fermeture du site. La pratique dans un site localement connu et la contestation partagée par une majorité de pêcheurs renforcent l'identité locale. L'activité se trouve alors instrumentalisée comme mode d'occupation du territoire et emblème de la contestation. Des animations pêche à pied sont ainsi organisées au cours de l'été 2008 et sont l'occasion de rappeler ce qui risque d'être perdu si le projet aboutit. « Si elle ne constitue évidemment pas le seul vecteur d'appartenance sociale locale, l'appropriation de l'estran par l'usage, les normes et les valeurs engagées dans la pratique contribuent à légitimer et construire de l'autochtonie, et ceci d'autant plus qu'elle est mobilisée contre cette menace « extérieure » sur le droit « coutumier » d'accès à la grève - territoire que les collectivités littorales particularisent et qui les particularise »<sup>412</sup>.

---

<sup>409</sup> Appéré, G. et Bonnieux, F. (2003). "Analyse du comportement face à un risque sanitaire cas de la consommation non-marchande de coquillages". *Revue d'économie politique*. N° 113. P. 373-401.

<sup>410</sup> Neveu, E. (2000). *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La découverte.

<sup>411</sup> Papinot, C. (2003). "Requalification du littoral et conflits d'usage. L'estran-environnement et l'estran territoire". *Sociétés Contemporaines*. N° 52. P. 105-121.

<sup>412</sup> *Ibid.* P. 120.

Par la mise en scène d'une activité traditionnelle, le jeu consiste à faire reconnaître un problème non identifié comme tel par les pouvoirs publics. La prise en compte de la menace que représente, pour les opposants, le terminal méthanier rend compte d'une confrontation entre la société civile et les autorités publiques. Les groupes protestataires tentent alors de faire pression sur les décideurs politiques en mobilisant l'opinion publique, pour les inciter à prendre en compte le problème, au nom du principe de précaution. Cette notion qualifie l'attitude à adopter face à des « risques collectifs potentiels » dans la mesure où l'existence des dangers n'est pas scientifiquement établie ni réfutée en l'état des connaissances scientifiques<sup>413</sup>. En prenant à témoins l'opinion publique et politique locale, les acteurs de la société civile interpellent les gestionnaires et sont à l'origine de la constitution du projet en « problème »<sup>414</sup>, en réaction à l'échec du débat public. Ce qui paraît paradoxal dans l'exemple d'Antifer c'est que la contestation s'exprime dans des espaces et pour des paysages inattendus. Les pêcheurs à pied s'organisent pour résister et défendre un territoire et un paysage qui, loin d'être « naturel », est au contraire industrialisé et artificialisé. De plus, s'ils demandent l'application du « principe de précaution » au regard du risque environnemental, ils ne tiennent pas compte des alertes sanitaires lancées sur le ramassage des moules.

L'analyse d'une activité aussi anodine que la pêche à pied contribue ainsi à révéler des « jeux », des stratégies et des mises en scène. La présence policière à Etretat en fait un espace de mise en scène de la sécurité sanitaire. Il s'agit de montrer que l'on est présent pour dissuader et rassurer. En revanche, à Antifer, la transgression de l'interdit s'affiche pour sensibiliser l'opinion à un « problème public ».

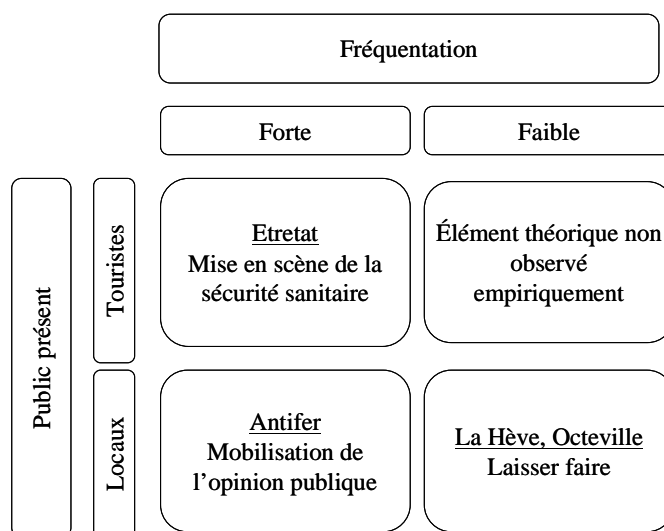


Figure 18: processus sociaux à l'oeuvre dans la mise en scène de l'activité pêche à pied

<sup>413</sup> Godard, O. (2003). *Op. Cit.*

<sup>414</sup> Gilbert, C. (2003). *Op. Cit.* P. 63.

La déviance apparaît dès lors comme le sous-produit d'une non gestion ou d'une gestion difficile face au poids de la tradition et à la non perméabilité des pêcheurs à une réglementation extérieure. Le préfet choisit de se protéger mais en l'absence de prévention, et en toute méconnaissance de ce que consomment les pêcheurs, il détourne les yeux. Le paradoxe est que la déviance des pêcheurs contraint alors les pouvoirs publics à gérer de manière différenciée les territoires de pratique. Ce constat conduit de fait à interroger les systèmes de gouvernance locaux en place, puisque parler de gouvernance c'est finalement parler de régulations et d'adaptations de l'action politique.

Lorsque l'on croise les dialectiques présence/ absence de risque et intervention ou non intervention des pouvoirs publics, on s'aperçoit que cette intervention des pouvoirs publics dans la gestion des risques prend différentes formes sur ce littoral. Gérés collectivement dans le cas des risques sanitaires en période d'alerte sur les sites les plus fréquentés, les dangers de la pêche à pied font aussi l'objet d'un laisser-faire par les pouvoirs publics locaux. On aboutit dès lors à une gestion domestique des risques.

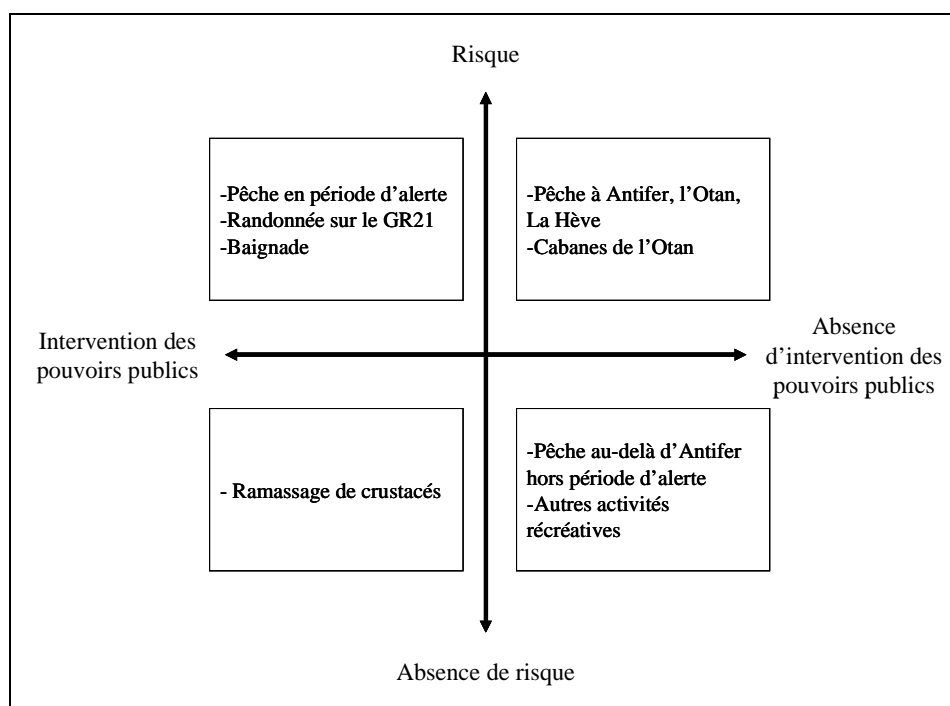


Figure 19: Gestion des risques par les pouvoirs publics<sup>415</sup>

Les usagers récréatifs sont aussi exposés à d'autres dangers reconnus et pris en charge par les collectivités locales. Le GR21 est reconnu comme un sentier non sécurisé. La commune d'Etretat a choisi de réaménager la portion du sentier qui traverse la commune pour mieux sécuriser et réguler le cheminement des piétons en bordure de falaises sur un site très fréquenté. Des barrières en bois ont été posées afin de limiter la proximité des randonneurs

<sup>415</sup> Cette classification des risques s'inspire d'une communication de Martin, M. (2008). *Op. Cit.*

avec le bord de falaise. D'autres communes ont pris des mesures d'interdiction visant à empêcher l'utilisation des accès les plus dangereux. L'escalier conduisant à la valleuse d'Eletot, comme celui de la valleuse de Sanneville-sur-Fécamp sont interdits d'accès. La baignade fait elle aussi l'objet de mesures particulières comme sur les autres littoraux français. L'été des zones de baignade sont délimitées et surveillées par des sapeurs pompiers ou des CRS.

Toutes les activités récréatives qui se déroulent en milieu naturel comportent des risques. Pourtant la plupart des activités pratiquées ne font l'objet d'aucune mesure de protection ou de gestion spécifique. Actuellement, sur la côte d'Albâtre, les déviances discrètes tendent plutôt à se gérer dans l'entre-soi et font l'objet d'un laisser-faire par les pouvoirs publics. Au-delà de la pêche à pied, le cas des cabanes de pêche installées illégalement sur le site de l'OTAN à Octeville-sur-mer constitue un autre exemple de cette gestion « par défaut ». Perchées sur des éboulis de falaises, au cœur d'un site qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'interdiction, les cabanes de pêcheurs font l'objet d'un avis d'expropriation. Ce site est considéré dangereux puisqu'il est régulièrement soumis aux éboulements et aux glissements de terrain. Certaines cabanes sont d'ailleurs désormais au bord du vide. Pour autant, leurs habitants continuent d'occuper ces « résidences secondaires » au cours de la période estivale où ils s'organisent une vie en proximité avec la nature dans un confort spartiate.

Jean-Jacques (e12), 65 ans, pêcheur, propriétaire d'une cabane de pêcheur à Octeville, président d'Aquacaux. L'entretien à lieu dans un bureau sur le site d'Octeville, 20 mars 2008  
*« Malheureusement la falaise s'est reculée un peu donc maintenant les jeunes ne mettent plus de cabanes. Mais à l'époque [dans les années 60], il y en avait pour tous le monde. Mais les jeunes il y en a encore du côté de Tarzan, il y a au moins encore 3 ou 4 familles qui descendent encore. Mais il y aura moins de monde cet été parce qu'il y a des cabanes qui ont encore bougé. Mais il y en a toujours, ça se perpétue ».*

Patrimoine local populaire, traces « vivantes » de l'ancienne activité professionnelle de la pêche à pied, ces constructions se transmettent d'Octevillais à Octevillais. Loin des regards, nichée entre la falaise et les carcasses de navires échoués, cette « communauté de secret », qui se cache pour vivre heureux, défie l'autorité. Dans le même temps le préfet comme le maire prennent des mesures « de façade » tout en laissant les usagers s'approprier le site. La vie dans la nature, devenue un loisir qui s'exprime dans le camping<sup>416</sup>, n'est pourtant pas accessible à tous. Ces « robinsons » modernes jouent dès lors avec l'institution pour bénéficier de ce qu'elle ne peut leur offrir.

<sup>416</sup> Sirost, O. (2000). *La tente noire. Sociologie du camping*. Paris : Mémoire de thèse non publiée. Sous la dir. De Michel Maffesoli.

Enfin, en dehors de ces risques identifiés, la majorité des activités se déroulent dans ce que l'on pourrait appeler la "quiétude du banal". Chaque pratiquant s'expose aux risques inhérents à toute pratique sportive et en assume les conséquences. Les règles de sécurité, établies par les fédérations servent de référence en cas de litige sans pourtant faire l'objet de contrôles.

Le littoral Haut-Normand, peu aménagé et présentant des vallonnes « sauvages », est un espace convoité. Au travers de ces quatre études de cas nous voyons combien le littoral est un espace dont la définition, les représentations et les usages sont multiples et complexes. S'affrontent alors plusieurs logiques d'acteurs parfois convergentes, compatibles ou divergentes. Étudier les activités physiques de loisir permet, tout d'abord, de mieux cerner les antagonismes relatifs aux usages et aux modes de gestion de la côte d'Albâtre. Mais elles donnent également à voir des enjeux qui dépassent la seule sphère sportive. Les questions que ces pratiques soulèvent font écho aux préoccupations des collectivités territoriales dont l'objectif est à la fois de relancer l'économie, de valoriser le patrimoine naturel et de préserver l'environnement, tout en satisfaisant une demande sociale de cadre de vie de qualité.

### **3. La côte d'Albâtre existe-t-elle comme bien commun ?**

A partir des quatre exemples analysés, on voit combien les loisirs constituent un champ social à part entière et comment ils interagissent avec de multiples autres champs sociaux. Ils révèlent différentes représentations du littoral et ainsi que de nombreux paradoxes. La définition et l'appropriation d'un espace comme la côte d'Albâtre, loin pourtant d'être le littoral le plus prisé pour le tourisme et les loisirs, ne sont pas donnés une fois pour toute mais font l'objet de négociations et sont sans cesse remis en question. En fonction de la nature du site, de la diversité des usages qui s'y développent, de l'environnement « naturel » considéré et des représentations qu'ils font construire, les différents sites du littoral font l'objet de conflits et d'oppositions de différentes natures qui le redéfinissent et le reconstruisent. Loin d'être figé, ce territoire s'inscrit au contraire dans plusieurs dynamiques en tension qui donnent à voir les stratégies des différents acteurs autant que la multiplicité de ses facettes. Comment, dans ces conditions, la côte d'Albâtre peut-elle exister en tant que telle et constituer un territoire homogène ?

Nous touchons ici aux médiations qui permettent de comprendre les pratiques dans leurs interactions entre un environnement et des individus. Par leur diversité même, ces médiations, négociations et appropriations interrogent. La côte d'Albâtre existe-t-elle en tant que telle ? Constitue-t-elle un territoire homogène, ou se présente-t-elle davantage comme un ensemble morcelé, qui juxtapose et superpose des réalités sociogéographiques hétérogènes ?

#### **3.1. Des espaces clivés**

Les travaux consacrés aux usages récréatifs sur les littoraux maritimes sont relativement peu nombreux au regard de ceux consacrés au nautisme<sup>417</sup>. Les études se centrent davantage sur les problèmes liés à la plaisance et à l'accueil des navires plus qu'à l'organisation et à la gestion des pratiques récréatives. Pour autant leur développement actuel et l'engouement qu'ils suscitent posent de multiples problèmes dans un espace par ailleurs complexe, délimité et codifié principalement pour la navigation mais de plus en plus approprié par des loisirs qui tendent à se diversifier.

Il s'agit ici de comprendre comment les pratiques récréatives de « nature » cohabitent au sein des sites. Comment l'espace est-il partagé entre les différents pratiquants ? Lorgnier<sup>418</sup>

---

<sup>417</sup> Peuziat, I. (2004). "Plaisancier en quête d'espaces naturels et de tranquillité: illusion ou réalité? Le cas de l'archipel de Glénan (France)". *Norois*. N° 193. P. 103-115.

<sup>418</sup> Lorgnier, N., *et al.* (2008). "Réflexion sur la gestion publique du tourisme et des loisirs sportifs de nature. L'exemple de l'offre sur le territoire du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale". *STAPS*. N° 80. P. 33-37.

souligne combien les pratiques de nature sont des activités technologisées, qui évoluent rapidement et prennent de court les institutions tant au niveau des savoirs-faire, des équipements et aménagements de sites que de l'animation et de la régulation / sécurisation des pratiques. Quels sont les modes de négociations ? Comment s'organise le vivre ensemble ? Quels sont les éléments négociés ? Qu'est-ce qui n'est pas négociable ? Qui organise la médiation et comment ? A quels consensus ou à quels compromis aboutit-on ?

### *3.1.1. Une séparation des espaces de pratique*

Les espaces de nature investis par les pratiquants sont construits à partir du sens et des valeurs qu'ils leur attribuent, et qui de ce fait participent d'une organisation tant sociale que spatiale des territoires de pratiques<sup>419</sup>. On s'attachera ici à repérer les modalités de séparation des pratiques et les règles, internes ou externes, qui les organisent. Il s'agit en fait de comprendre comment s'organisent, et par qui, les interactions entre les pratiques mais aussi entre les pratiquants d'une même activité.

Toutes les activités font l'objet soit de règles écrites définies par la législation, soit de recommandations et de normes. Ces réglementations sont plus ou moins contraignantes en fonction des pratiques.

Le tableau n°35, présenté ci-dessous, reprend les principaux éléments de réglementation des différentes activités pratiquées sur le littoral. Les éléments de législation et les recommandations ont été récupérés sur les sites Internet des fédérations correspondantes ou encore sur des sites Internet comme celui du Ministère de la Santé et des Sports pour la baignade. Les règles locales (normes) sont issues des données d'entretiens, des sites Internet des associations locales ou encore des brochures diffusées par les collectivités locales.

---

<sup>419</sup> Corneloup, J. *et al.* (2001). *Op. Cit.*



	<b>Législation spécifique</b>	<b>Recommandation</b>	<b>Normes</b>
<b>Baignade</b>	Respecter les zones interdites. En dehors des zones surveillées la baignade est aux risques et périls du pratiquant	Veiller à ne pas se mettre en danger. Respecter la signalisation (drapeaux)	Ne pas gêner le bon déroulement des autres activités.
<b>Plongée</b>	Pas de règles hors structure (sauf un permis pour la chasse sous marine en apnée réservée aux plus de 16 ans)	Règles de sécurité de la pratique. Vérifier les conditions météorologiques avant une sortie.	Ne pas plonger seul. Veiller sur les autres plongeurs
<b>Surf et activités associées (bodyboard, skimboard...)</b>	Pratique interdite en sorties de port et dans les zones de baignade surveillée. Les règles de priorité de la FFS font jurisprudence. Navigation diurne et dans la zone des 300m.	Respecter les chenaux et les zones de baignade. Vérifier les conditions météorologiques avant une sortie et en fonction de son niveau.	Règles de convivialité sur l'eau. Veiller sur les autres et apporter une aide aux secours engagés.
<b>Planche à voile et kite-surf</b>	Navigation diurne à une distance inférieure à 2 milles d'un abri. Au-delà des 300m obligation d'un équipement spécifique. Respecter les interdictions et les règles de priorité applicables aux navires	Vérifier les conditions météorologiques avant une sortie. Ne pas gêner les navires professionnels. Naviguer au moins à 2. Utiliser un harnais et une combinaison isothermique.	Règles de priorité sur les vagues et de convivialité. Veiller sur les autres planchistes.
<b>Voile</b>	Réglementation maritime : priorité, immatriculation, vitesse, entrées et sorties de port, règles et matériel de sécurité à bord, possession des documents nautiques obligatoires.	Vérifier les conditions météorologiques avant une sortie. Disposer de documents nautiques à jour.	Veiller sur les autres "marins".
<b>Canoë-kayak et aviron de mer</b>	Embarcation limitée à moins de 2 miles nautiques d'un abri (6 pour les kayaks auto-videurs). Habilitation de l'engin, immatriculation et matériel de sécurité fonction de la distance d'un abri.	Respecter les chenaux et les zones de baignade. Vérifier les conditions météorologiques avant une sortie et en fonction de son niveau.	Règle de priorité sur l'eau et sur les vagues.
<b>Bateaux à moteur</b>	Réglementation maritime (priorité, vitesse, entrées et sorties de port, règles et matériel de sécurité à bord). Permis bateau obligatoire.	Vérifier les conditions météorologiques avant une sortie.	Veiller sur les autres "marins".
<b>Jet ski</b>	Réglementation maritime (priorité, limitation de vitesse, immatriculation, équipement de sécurité). Détenir le permis plaisance. Navigation diurne à moins de 2 milles d'un abri.	Vérifier les conditions météorologiques avant une sortie.	Règles de priorité sur les vagues, limiter la gêne occasionnée et respecter les autres usagers.
<b>Pêche à la ligne</b>	Respecter les sites interdits (port, à proximité des centrales nucléaires...) et la maille des poissons. Interdiction de vendre les produits de sa pêche.	Ne pas pêcher ce que l'on ne va pas consommer	Ne pas gêner les autres pêcheurs.
<b>Pêche à pied</b>	Sites autorisés et interdits par la législation et tailles minimales des produits de la mer pêchés.	Vérifier l'heure de la marée. Replacer les rochers déplacés.	Veiller sur les autres pêcheurs à pied.
<b>Randonnées (à pied, à vélo, en véhicules motorisés)</b>	Respecter les autorisations et restriction d'accès.	Codes du bon usage des sentiers. S'informer de l'itinéraire et la météo. S'équiper en fonction des caractéristiques de la randonnée.	Respecter les autres usagers du sentier, la faune et la flore rester dans les zones balisées.
<b>Activités de plages</b>	Prohibition des feux et du camping. Législation applicable aux espaces publics.	Limiter la gêne des autres usagers (ex. bruit).	Règles sociales de partage d'un espace public.
<b>Parapente</b>	Règles de l'air et code de l'aviation civile. Aucun brevet obligatoire. Demande d'autorisation nécessaire sur certains sites (Octeville). Vol de nuit nécessite une autorisation spécifique. Etre assuré en responsabilité civile aérienne.	Vérifier les conditions météo avant une sortie. Consulter les panneaux de site. Se renseigner auprès des pilotes locaux. Respecter les propriétés privées, l'environnement et les accords locaux.	Règles de convivialités. Respecter la priorité lors d'un décollage ou d'un atterrissage.
<b>Cerf-volant</b>	Pratiquer à plus de 10km d'un aérodrome et à une hauteur inférieure à 150m (sinon règles du vol libre).	Respecter les zones réservées.	Règles sociales de partage d'un espace public.

**Tableau 35 : Législation, recommandations et règles sociales en fonction des pratiques. Sources : sites Internet des Fédérations, site du Ministère de l'Ecologie.**

Les activités de navigation comme la voile, le bateau à moteur où le jet ski sont des pratiques soumises au code de la navigation puisqu'elles se déroulent dans le domaines publics maritime côtier et/ou hauturier. Les limitations de vitesse, les règles de priorité, les espaces autorisés ou interdits sont définis par une réglementation stricte et les embarcations, soumises à immatriculation, font l'objet d'une déclaration en préfecture.

Le canoë-kayak et l'aviron de mer sont également des activités dont les embarcations doivent être immatriculées. Les limites de navigations autorisées sont définies par le code du sport en fonction de la taille de l'engin et le matériel de sécurité obligatoire à bord dépend de la distance à la côte.

Les activités planche à voile, kite-surf et surf sont moins contraintes par la législation. Seules l'obligation d'une navigation diurne, la distance limite et les règles de priorités sont régies par la loi (les règles de priorité de la Fédération Française de Surf font jurisprudence).

Si les activités de vol libre comme le parapente ne nécessitent pas de brevet spécifique, en revanche les pratiquants sont soumis aux règles de l'air et au code de l'aviation civile. Ces règles sont extrêmement contraignantes et la pratique de ces activités nécessite en plus une assurance spécifique.

La chasse sous marine, en apnée, nécessite l'obtention d'un permis et comme pour la pêche à pied et la pêche à la ligne, les pratiquants ont l'obligation de respecter les sites interdits ou protégés et les mailles des prises.

Enfin les activités comme la plongée, la baignade, le cerf-volant, les différentes formes de randonnée et les activités de plage ne font pas l'objet d'une législation à proprement parler mais plutôt de recommandations et de précautions pour une pratique en toute sécurité et dans le respect des autres activités.

Les espaces de pratiques font ainsi l'objet d'une surveillance par différents types d'institutions qui veillent au respect de la législation et de la sécurité des usagers du littoral. La SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) a une fonction de veille et de secours tout comme les pompiers et les CRS qui assurent la surveillance des plages sur ce littoral (en fonction des accords passés avec la mairie). La gendarmerie maritime veille, elle, au respect des règles dans le DPM (Domaine Public maritime) et les plages comme les falaises sont soumises à la même surveillance que les autres espaces publics (police et gendarmerie). D'autres acteurs viennent en appui à ces institutions comme les clubs nautiques installés en bord de mer qui veillent également, toute l'année, sur le plan d'eau. Il leur arrive ainsi de récupérer au remorquage des planches à voile ou des embarcations en difficulté.

Stéphane (e6), 30 ans. Responsable de base au cercle nautique Paul Vatine au Havre, dans son bureau au club du Havre, le 24 mai 2007.

« On récupère des gens en remorquage quand ils sont en difficulté. L'été, ceux qui n'ont pas préparé leur bateau et qui se disent c'est normal ça flotte c'est un bateau, des planches également, c'est plus rare mais ça arrive. C'est plus l'hiver. L'été comme les conditions de vent sont un peu moins fortes on voit un peu moins de planches. Ceux qui naviguent un peu plus dans des conditions extrêmes sont ceux qui sont susceptibles d'avoir un peu plus de casse matérielle et eux on peut les raccompagner l'hiver ».

Certaines pratiques font également l'objet, localement, de normes sociales établies tacitement par l'usage et définies par les communautés de pratique de façon implicite. C'est ce que Sayeux<sup>420</sup> appelle les « règles coutumières » qui à la fois organisent la pratique sur un spot, et dans le même temps hiérarchisent les pratiquants. Il y a ceux qui doivent se soumettre à la règle pour pouvoir pratiquer (les débutants et les extérieurs), ceux qui la font respecter (les habitués, « veilleurs de règles ») et ceux qui peuvent la transgresser (habitués dans une position hiérarchique élevée). Ainsi le surf sur les sites d'Etretat ou de Dieppe, bien que moins fréquentés que les spots de la côte Atlantique, s'inscrit dans le processus des « règles coutumières » et du localisme. L'appartenance au spot, la régularité de la pratique en ce lieu, même en hiver, et l'expertise donnent un statut au pratiquant et le situent dans la hiérarchie locale comme dans le réseau social. Son statut élevé lui donne le droit de faire respecter les règles, de prendre les vagues avant les « autres » (les débutants et les non locaux) et d'enfreindre les règles sans sanction.

Charly (e4), 25 ans, pratiquant de voile et surfeur, étudiant troisième cycle à l'UFR STAPS de Rouen, habitant de Rouen. Entretien dans son bureau au laboratoire à Mont Saint Aignan, le 15 mai 2007.

Pour Charly, c'est ce qui marque « l'appropriation du territoire par les surfeurs », où dans l'eau « il y a une différenciation du dieppois et du rouennais ».

Marc (e8), 32 ans, surfeur, propriétaire d'un magasin d'articles de sports de plein air, habitant à Dieppe. L'entretien à lieu dans son magasin à Dieppe, le 24 mai 2007.

Marc insiste sur le fait « qu'il y a beaucoup d'étrangers, de Rouen surtout, à Etretat et une petite colonie de surfeurs parisiens vient à Pourville ».

S'ils reconnaissent à tous un droit d'accès au littoral, cette présence « des autres » agace. Pour limiter et contenir « l'invasion », un contrôle strict s'opère alors par les locaux qui veillent à l'application des règles mais peuvent aussi empêcher les étrangers au spot de prendre les vagues. Gregory rapporte ainsi qu'à Etretat il a déjà eu une ou deux altercations et confrontations physiques et que l'ambiance sur le spot n'incite pas à s'y rendre. Les surfeurs non habitués d'Etretat préfèrent dès lors pratiquer sur des sites moins connus, où les conditions sont aussi moins favorables mais où l'ambiance est plus paisible, parce que les sites

<sup>420</sup> Sayeux, A.-S. (2008). *Op. Cit.*

sont moins fréquentés. La stratégie développée relève davantage de l'évitement. En revanche pour les locaux du spot, l'affrontement physique et symbolique permet de limiter « l'invasion » sur un site relativement étroit.

Au-delà des pratiquants, ce sont aussi différentes pratiques qui cohabitent. La planche à voile et le kite-surf mobilisent des conditions météorologiques similaires et des sites aux propriétés semblables, accessibles facilement avec une plage de sable à marée basse et un parking ou un terre-plein pour pouvoir se garer et préparer son matériel. Ces deux pratiques cohabitent donc fréquemment sur le littoral, non sans heurts.

Maxime (e2), 30 ans, planchiste et enseignant à l'UFR STAPS de Rouen, habitant de Rouen, dans un café de Mont Saint Aignan, le 16 février 2007

*« Quand on est au Havre et qu'on navigue au cap de la Hève, qui est "le meilleur coin pour les planches" et alors... je vais pas dire réservé aux planches, mais c'est délicat d'avoir un kite au milieu de dix ou vingt planches quand on navigue. C'est vrai que quand il y a un mec qui vient faire du kite à cet endroit là, généralement il ne reste pas bien longtemps. Parce qu'il n'est pas agréablement accueilli et que les mecs l'engueulent régulièrement quand la voile de kite passe à trois mètres de toi quand tu navigues. [...] Il y a un rapport de force qui s'est instauré entre les deux. Pas un rapport de compétition, c'est plutôt un rapport de... je dirais presque d'antipathie quoi. Le kite est arrivé sur l'eau tant mieux, ça fait toujours plus d'adeptes des pratiques nautiques. Après c'est quand même chacun dans son coin ».*

L'arrivée du kite-surf a bouleversé la séparation habituelle des espaces où le kayak était au plus près de la côte, venaient ensuite les planches à voile puis les voiliers et les bateaux à moteur. A Saint-Aubin, pour limiter les interactions entre planchistes et kite-surfeurs et assurer la pratique en toute sécurité et en toute sérénité pour chacun, une séparation des espaces de pratiques s'est établie entre habitués. Les planches naviguent à droite de la plage, à proximité du parking et d'un espace en herbe utilisé pour préparer le matériel, et les kite-surfeurs utilisent l'espace de gauche où le gonflage des voiles est plus aisé du fait d'une large bande de sable à marée basse.

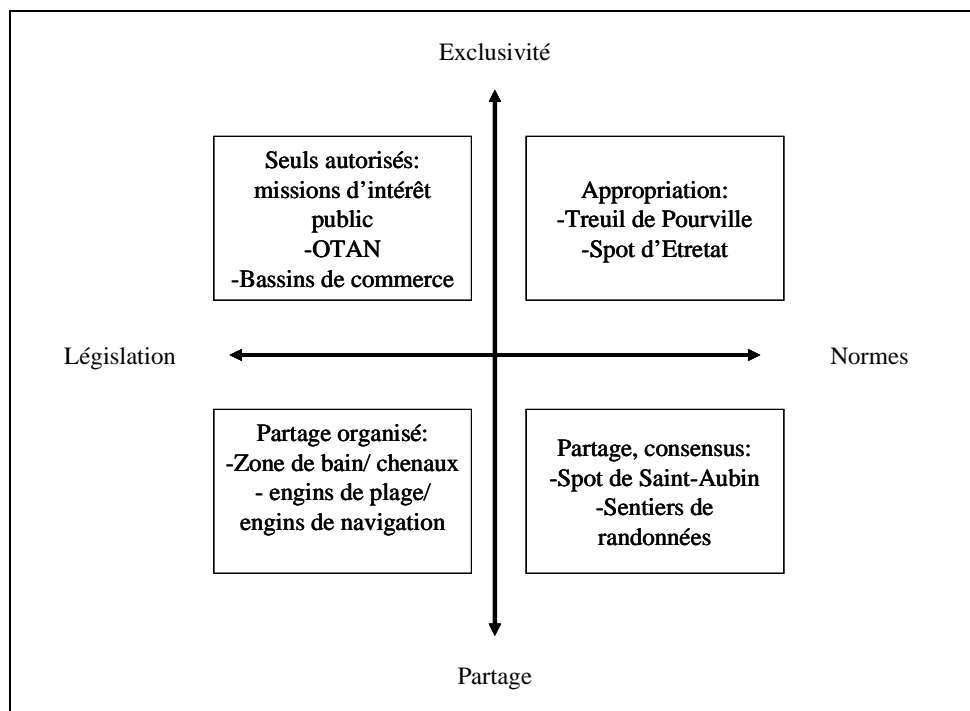


Photo 44 : Séparation des espaces à Saint-Aubin, à gauche les kite-surfeurs, à droite les planchistes.

Pour autant, les kites-surfeurs reconnus localement par leur niveau de pratique mais aussi parce qu'ils sont parfois planchistes, transgressent la règle et naviguent au milieu des planchistes.

Gregory (e15), 25 ans, employé magasin de glisse au Havre, planchiste et kitesurfeur, habitant du Havre. L'entretien à lieu au Havre à son magasin, le 20 mars 2008.  
 « *Moi je me balade en kite, je vais naviguer avec les mecs en planche, dès fois je suis en planche je vais voir les mecs en kite* ».

Reconnu à la fois pour son bon niveau de navigation mais aussi par les services qu'il rend par le biais de son magasin d'articles de glisse, les infractions aux règles commises par Gregory sont tolérées par les autres pratiquants.



**Figure 20: Une séparation des espaces entre les pratiques est organisée soit par la législation (règles), soit négociée localement entre pratiquants (norme)**

En fin de compte, la côte d'Albâtre est composée de petites stations avec une faible fréquentation, donc la réglementation est souple et une certaine autonomie de gestion est accordée aux pratiquants. Certaines activités, bien que normalement interdites, comme c'est le cas du kite-surf à Dieppe ou de la plongée sous la digue d'Antifer, sont tolérées tant qu'elles ne perturbent pas le bon déroulement des autres activités, notamment professionnelles.

### 3.1.2. Des saisonnalités

La diversification des espaces, sites et itinéraires de pratique sportive s'accompagne également d'une extension des saisons de pratiques. Les activités de nature ne sont plus

simplement des pratiques estivales ou printanières. L'accessibilité technique et économique des engins et les améliorations apportées aux équipements autorisent une diversification des publics, des modalités et des saisons de pratique. De ce fait on assiste à une superposition d'activités concurrentes.

Nous avons schématisé la présence ou l'absence de chacune des pratiques en fonction des quatre saisons. Nous avons utilisé les données de Météo France pour reconstruire les caractéristiques saisonnières du littoral seinomarin. Puis, à partir des relevés de fréquentation, des entretiens et du premier schéma présenté dans la partie 2, il a été possible d'identifier les périodes et conditions de pratique des différentes activités étudiées. L'objectif du schéma ci-dessous est de visualiser la superposition d'activités concurrentes ou au contraire congruentes.

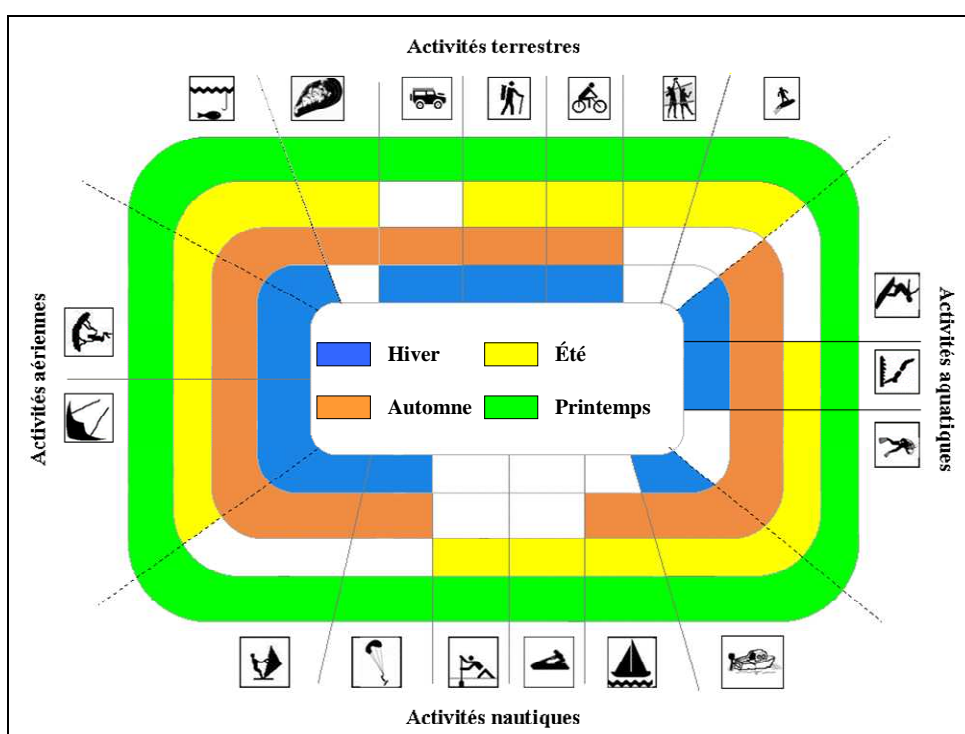


Figure 21: Schématisation de la présence des pratiquants de chacune des activités étudiées en fonction des saisons

A partir de ce schéma on voit que les activités planche à voile et kite-surf se pratiquent surtout en automne, en hiver et au printemps. En revanche, le kayak se pratique essentiellement au printemps et en été.

La schématisation nous permet de voir que le littoral est le plus fréquenté au printemps qui présente toutes les conditions météorologiques pour la pratique de l'ensemble des activités. Contrairement aux études qui montrent que les sports de nature sont des pratiques estivales et de vacances, sur ce littoral on trouve certes des pratiques de beau temps mais qui s'inscrivent dans le quotidien.

L'été, les activités de glisse sont quasiment absentes du littoral. Ces pratiques suivent un calendrier « saisonnier cyclique »<sup>421</sup> avec des temps forts de septembre à novembre et de mars à juin. Bien que moins nombreux, des groupes d'irréductibles continuent leur pratique l'hiver qui, malgré la rudesse des conditions, offre les meilleures sessions. De même le 4x4 est absent des sentiers littoraux dans la mesure où ceux-ci sont considérés comme trop fréquentés. Les pilotes préfèrent en plus les conditions « grasses » avec des chemins boueux.

En automne, les pratiques de plage (beach-volley, skimboard) et les pratiques nautiques côtières comme le kayak et le jet ski sont absentes du bord de mer. Les conditions sont plus fraîches, la saison est généralement pluvieuse et la mer plus agitée. Les kayakistes se replient alors sur les plans d'eau et les cours d'eau d'intérieur et les « plagistes » désertent le bord de mer.

En hiver seuls les plus endurants, les plus courageux et les mieux équipés des pratiquants d'activités aériennes, nautiques et de glisse sont présents. Les randonneurs, « tâcherons »<sup>422</sup> (à pied, en 4x4 ou à vélo) s'adaptent, eux, plus facilement à toutes les conditions. Les activités aquatiques immergées et les activités de plage sont également absentes, exceptés les pratiquants du « bain de mer » traditionnel et originel où l'eau froide est considérée bienfaitrice.

Si les pratiques concurrentes comme les différentes formes de randonnées, les activités de glisse, celles de plages et les pratiques nautiques se partagent les mêmes espaces au cours de saisonnalités analogues, il n'y a pas véritablement de pratiques massives. Les conflits sont ici moins nombreux que sur d'autres littoraux et se soldent par des négociations et ajustements en local ou par des stratégies d'évitement puisque bien souvent plusieurs sites présentent des caractéristiques morphologiques ou météorologiques semblables.

### *3.1.3. Des conflits latents non résolus*

Nous avons vu que les conflits sont finalement peu nombreux sur le littoral dans la mesure où les activités récréatives de nature sont plutôt confidentielles et sont surtout le fait d'initiés. Les conflits sont dès lors très localisés et font l'objet de conciliations implicites entre pratiquants, d'une tolérance de la sphère publique, de négociations entre structures et entre les clubs et les pouvoirs publics. La cohabitation est possible même avec les activités motorisées

---

<sup>421</sup> Péron, F. et Rieucan, J. (1996). *La maritimité aujourd'hui*. Paris : L'Harmattan.

<sup>422</sup> De La Soudière, M. (1999). *Op. Cit.*

concentrées dans quelques sites. Ce sont davantage des comportements qui sont réprouvés que des activités qui sont incompatibles.

Yvan (e7), 30 ans, planchiste et kayakiste, BE kayak, professeur des écoles, habitant de Rouen, dans son camion entre Saint-Aubin et Rouen au retour d'une sortie planche observée, le 27 juin 2007.

« Il y a des règles de priorité mais ici il n'y en a pratiquement pas besoin de ces règles là. Là-bas [sur la côte d'azur] avant de te mettre à l'eau tu es obligé de te dire « attends c'est dans quel sens déjà la priorité ? » ».

Il poursuit plus loin « ici en Normandie il n'y a pas trop de soucis parce que tu as vu, les deux pratiques qui se côtoient c'est kite et planche. Mais sur la plage de Saint-Aubin on s'est séparés. Y'en a qui naviguent au dessus, d'autres en dessous comme ça on ne se gêne pas ».

Antoine (e36), 35 ans, kite surfeur, ancien cycliste de haut niveau, habitant de Pavilly. L'entretien se déroule à son domicile le 09 juillet 2008. Durée de l'entretien : 1h17.

« Surtout ce qui me dérange c'est l'été, des personnes qui ne prennent pas de cours, ils prennent leur matériel comme ça. Ils ne savent pas ce qu'ils ont dans les mains. Ça peut être super dangereux pour les gens à côté. Il y a des fois c'est vrai que l'été c'est un peu ça aussi. L'été il y a de tout. C'est pour ça que moi, quand j'ai commencé, j'ai préféré apprendre l'hiver. Ça devait être au mois d'octobre – novembre. Et j'ai essayé d'apprendre l'hiver pour être le plus à l'aise possible quand l'été arrive ».

Pour autant, ces consensus ne sont pas des résolutions permanentes, mais des arrangements et des équilibres temporaires de conflits qui risquent de ressurgir. Les projets de développement du tourisme sportif peuvent engendrer une augmentation de la fréquentation des sites de pratiques qui viendrait remettre en question l'équilibre trouvé. Le tourisme sportif est entendu comme un métissage entre l'expérience du voyage et la découverte d'un lieu par la mobilisation d'activités ludiques, motrices et culturelles en filiation avec l'univers sportif<sup>423</sup>, dans un séjour dont la durée totale est supérieure à 24 heures<sup>424</sup>. Cette utilisation à des fins touristiques des activités sportives risque d'une part d'augmenter la fréquentation et d'autre part d'accentuer la concurrence entre des structures dont certaines, moins développées que d'autres, pourraient être davantage fragilisées.

La création des CDESI vise à organiser le développement des sports de nature pour garantir un certain équilibre social dans l'usage des Espaces Sites et Itinéraires, « en empêchant l'apparition des conflits »<sup>425</sup>, et à protéger le patrimoine naturel. Le département a effectivement compétence, suite à la loi Defferre, à protéger les espaces naturels, à développer le territoire. Le développement maîtrisé des sports de nature passe par l'instauration d'un PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires) et d'une démarche de concertation avec des acteurs représentant les institutionnels, le milieu associatif, les

<sup>423</sup> Pigeassou, C. (2004). "Le tourisme sportif: une réalité aux contours incertains". In Sobry, C. *Le tourisme sportif*. Paris: Septentrion. P. 33-67.

<sup>424</sup> Hautbois, C. (2004). *Op. Cit.*

<sup>425</sup> Comité National des Espaces Sites et Itinéraires (CNAPS). (2007). *Urbanisme et sport de nature. Rapport au parlement*. Paris: CNAPS.



professionnels du sport et du tourisme et les gestionnaires des espaces naturels. Au niveau de la Seine-Maritime, la CDESI en est à ses balbutiements. Le département a d'abord organisé, en 2006, une consultation des seinomarins autour de six problématiques : la place des loisirs motorisés dans les espaces naturels, la compatibilité entre certaines pratiques et la préservation des milieux et des espèces, le règlement des conflits d'usages, la pérennisation des accès aux sites, la commercialisation des produits touristiques, l'accès aux personnes handicapées.

Dans le même temps, un état des lieux des sports de nature a été mis en place afin d'identifier les spécificités sportives, touristiques et environnementales du département. Ce premier bilan a ensuite fait l'objet d'une étude stratégique du développement des sports de nature sur le territoire par un cabinet de conseil extérieur. Le Conseil Général a adoptée la création de la CDESI en 2007 avec un programme organisé autour de cinq actions pour 2008-2010. Il s'agit d'animer le dispositif PDESI en coordonnant la réalisation de l'inventaire des ESI et en assurant une concertation et des échanges réguliers entre les acteurs permanents. La deuxième action porte sur l'animation et le fonctionnement de l'instance CDESI pour permettre aux acteurs de délibérer et de se concerter sur les projets mis en œuvre. La troisième action vise à identifier et à actualiser les ESI à inscrire au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) par le biais d'une plate-forme Extranet accessible aux structures chargées de l'inventaire et aux représentants. Protéger, aménager et promouvoir les ESI inscrits au PDESI est la quatrième action définie par le département. Et enfin la dernière action vise à gérer les ESI à partir d'un SIG (Système d'Information Géographique) qui servira ensuite d'interface à l'ensemble des services du département.

L'objectif visé par le département en instaurant la CDESI est de valoriser le développement de la filière sport de nature afin de mettre en valeur le potentiel touristique et naturel du territoire dans une perspective de gestion pérenne et maîtrisée. La volonté du département, communiquée dans les divers documents d'information, est d'appuyer sa stratégie sur une large concertation. Bien que le site Internet ait permis de consulter directement les seinomarins, la constitution du comité est, en revanche, relativement fermée. Le Comité Départemental Olympique est Sportif est chargé de désigner les membres qui siègeront aux réunions. Un représentant a été désigné pour représenter le CDOS, les activités aquatiques, terrestres, aériennes, motorisées, scolaires et handicapé. Au final seuls six comités sportifs et le CDOS sont présents au sein de la CDESI, soit sept représentants des pratiquants de sports

de nature parmi trente-six membres (là où le CNAPS recommandait douze membres<sup>426</sup>). Si on examine la composition du comité, on s'aperçoit que certains acteurs sont mieux représentés que d'autres. Les acteurs institutionnels et les professionnels du tourisme figurent en bonne place, de même que les associations de protection de l'environnement et les gestionnaires des sites naturels. En revanche les pratiques auto-organisées ne sont pas représentées.

Malgré la mise en place du comité, certaines actions initiées depuis plusieurs années, comme c'est le cas du GR21, n'ont toujours pas abouti. Ce chemin de randonnée était pourtant préalablement inscrit au PDIPR et un « plan d'action » avait été instauré en 2006 par le département qui prévoyait une mise en fonction dès le printemps 2007. Il semble que le rôle principal de la CDESI soit, actuellement, la mise en place du SIG et le recensement des sites de pratique à inscrire au PDIPR. Ce dispositif ne paraît pas encore en mesure de se poser comme une instance de concertation capable de résoudre les conflits existants.

La principale difficulté posée à ce comité est notamment la gestion des pratiques auto-organisées qui échappent au mouvement sportif fédéral, dont il est difficile d'évaluer le nombre de pratiquants et dont les besoins sont mal connus. Et si l'objectif initial était de faire remonter les attentes et les besoins des usagers comme des gestionnaires des espaces naturels, la consultation publique est désormais close. Le site Internet ([www.sportsdenature76.net](http://www.sportsdenature76.net)) n'est plus accessible. Seule la plate-forme Extranet, réservée aux membres de la commission possède un forum de discussion. Le comité ne se présente donc pas comme un espace de concertation publique et de médiation pour la gestion des activités de nature, mais comme un outil politique de gouvernance, consultative plus que participative. Pourtant, si un conflit n'a pas de solution définitive<sup>427</sup>, il est amené à se transformer et à réapparaître sans cesse. Face à la complexité, seule la confrontation des points de vue contradictoires peut offrir un cadre d'expression du conflit et autoriser la continuité des actions dans un agir efficace pour construire la côte comme bien commun. Organiser la cohabitation des pratiques suppose de favoriser l'expression des contradictions pour trouver des compromis. La CDESI ne peut être viable que si elle organise la confrontation en vue de trouver des solutions. Il s'agit alors de définir un cadre commun d'action entre développement des activités de nature, pérennisation des ESI, protection des espaces naturels fragiles et développement économique.

En l'absence de pratique massive mais en présence d'une séparation des espaces, il apparaît que les conflits d'usages sont finalement plus limités sur la côte d'Albâtre que sur

---

<sup>426</sup> Comité National des Espaces Sites et Itinéraires (CNAPS). (2002). *Les sports de nature pour un développement durable*. Rapport au Ministre des Sports portant sur le bilan et les perspectives de développement des sports de nature.

<sup>427</sup> Benasayag, M. et Del Rey, A. (2007). *Eloge du conflit*. Paris : La Découverte.

d'autres littoraux. Les procédures de négociation sont ici plus locales que globales, dans la mesure où les dispositifs de médiation et de gestion apparaissent *a posteriori*. Si la CDESI n'apparaît pas comme un acteur fort dans l'organisation de la médiation des activités de nature, elle instaure malgré tout un renouveau dans la gestion des loisirs, et notamment ceux du littoral. De nombreux projets en cours visent effectivement à valoriser et à développer des activités comme les randonnées VTT, la spéléologie, le canoë-kayak et le vol libre sur la côte. De plus, la prise en compte de l'ensemble des acteurs constitue une évolution au regard, par exemple, de la constitution du schéma nautique. Ici les élus comme les institutions sportives, les gestionnaires des espaces naturels et les associations de protection de l'environnement sont réunies pour établir et définir des projets en commun.

### 3.2. La côte comme bien commun

Les usages récréatifs et les modes de fréquentation du littoral posent de nombreux problèmes en terme à la fois d'aménagements et d'impact sur l'environnement. Ils reposent la question de la gestion de milieux soumis à de fortes contraintes<sup>428</sup>. Pour les aménageurs, tout l'enjeu est de préserver un environnement fragile tout en garantissant une égalité d'accès des citoyens aux sites naturels et en préservant la liberté publique de circuler. La difficulté posée par les loisirs de nature est qu'ils obligent à repenser les modes de gestion des espaces naturels. Face à la multiplication des pratiques de nature, certaines institutionnalisées et organisées par des fédérations, d'autre non institutionnalisées, il s'agit de trouver un équilibre entre libre accès, préservation et valorisation. C'est donc l'usage d'un bien commun qu'il s'agit de réguler.

Le bien commun est défini comme un bien qui appartient et qui est accessible à tous, qui est par définition « non-appropriable »<sup>429</sup> et échappe de ce fait au marché. Un régime d'exception est constitué pour ce type de biens en vue de leur préservation. Mais le bien commun est aussi un construit social défini par les jeux d'acteurs et le contexte local dans lequel il s'inscrit<sup>430</sup>. L'eau est un bien commun et est un élément du vivre ensemble, du faire société<sup>431</sup>.

---

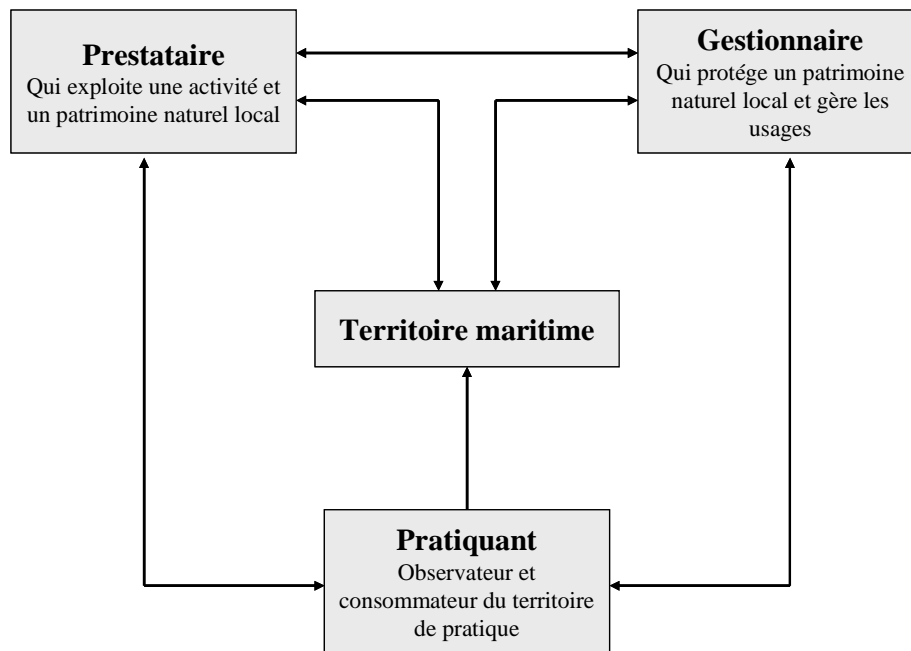
<sup>428</sup> Cazes, G. (1992). *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*. Paris : Bréal. Coll Amphi géographie.

<sup>429</sup> Roussel, F. (2005). "Le vivant n'est pas une marchandise". Quelques réflexions en marge d'un slogan". *Rue Descartes*. N° 49. P. 43-52.

<sup>430</sup> Lascoumes, P. et Le Bourhis, J.-P. (1998). "Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures". *Politix*. Vol. 11, n°42. P. 37-66.

<sup>431</sup> Perreux, J. (2008). "L'éducation à l'eau pour un bien commun". In Baribeau, T., et al. *Les jeux de l'eau, de l'homme et de la nature*. Paris: La Dispute. P. 235-246.

Dans un système d'acteurs où le littoral est défini comme un « bien commun », les responsabilités sont partagées et assumées dans l'objectif d'un développement pérenne à la fois du territoire maritime et du patrimoine naturel local<sup>432</sup>. A partir du schéma de Musard, il est possible d'identifier les relations d'interdépendance, entre le territoire maritime et les acteurs, qui favorisent la mise en place d'autres formes de gouvernance et de coopération dans la gestion du Domaine Public Maritime.



**Figure 22: Le schéma de Musard illustre la relation d'interdépendance entre les acteurs et le territoire maritime**

Comment cette interdépendance se traduit-elle sur la côte d'Albâtre ? Dans quelle mesure ce littoral est-il construit et pensé comme un bien commun ? Qu'est-ce qui est partagé entre les différents acteurs ? Au-delà de l'appartenance collective « du bien public », dans quelle mesure ce littoral constitue-t-il un patrimoine commun et approprié qui fait sens ? A partir de la construction d'une identité locale commune, partagé par les pratiquants aguerris, nous verrons dans quelle mesure la côte d'Albâtre est un territoire appropriés et revendiqué par les usagers. Nous verrons également qu'au-delà de la prise de conscience de l'existence d'un bien commun, les activités sont loin d'être écologiques. Nous verrons alors que si l'intérêt des différents acteurs en matière de protection de l'environnement ne converge par toujours, ils partagent néanmoins le désir de faire partager un littoral qu'ils jugent mal connu.

<sup>432</sup> Musard, O. (2007). "L'aménagement des sites de plongée sous-marine en France: une gestion environnementale publique et catégorielle du domaine public maritime?". *Norois*. N° 203. P. 37-50.

3.2.1. A terre ou sur l'eau une esthétique « viking » qui s'affiche

Les mises en jeu du corps sur la côte d'Albâtre traduisent de multiples formes d'appropriation du territoire. Les pratiquants des différentes activités revendiquent cette territorialisation par l'affichage d'une esthétique « viking » commune, qui les rapproche en même temps qu'elle les distingue des non pratiquants.

Comme nous l'avons déjà précisé, la saison hivernale est la plus favorable à la pratique des activités nautiques. Le froid affronté est alors synonyme de souffrance. Karl a, par exemple, été contraint de sortir de l'eau.

Karl (e34), 50 ans, chasseur sous marin, président de la section plongée de l'ASRUC et enseignant à l'UFR STAPS. L'entretien se déroule dans mon bureau à Mont-Saint-Aignan, le 9 juin 2008  
« En mars je suis allée 1h30 dans l'eau j'ai abandonné. J'avais les pieds et les mains frigorifiés ».

D'autres, peu nombreux, choisissent de se mettre à l'eau même en hiver. Hervé et Matthieu (e14 et e25) se disent « vikings » dans la mesure où ils pratiquent dans une atmosphère « nordique, minérale, dure ». Monde de « durs », capables de supporter les souffrances, ils font preuves d'abnégation et de solidarité face à l'hostilité des conditions qu'ils bravent. Parce que chuter ou casser peut aussi signifier mettre en jeu sa vie, ils se confrontent aux éléments et se protègent d'eux dans un même élan. La solidarité, déjà évoquée plus haut, n'est pas qu'une façade. L'« esprit marin » se traduit par une entraide et une assistance mutuelle.

Maxime, 30 ans, planchiste et enseignant à l'UFR STAPS de Rouen, habitant de Rouen, dans un café de Mont Saint Aignan, le 16 février 2007.

« Il y en a toujours un qui a un petit bout sur lui, quelque chose comme ça, pour te tirer ta planche, pour te filer un coup de main. Ça arrive sur tous les spots, on en voit régulièrement. Un mec qui a troué sa voile, qui a pété son mât, qui a pété son pied de mât et ce sont les autres planchistes qui viennent lui filer un coup de main, et qui le dépannent ou qui le tirent. Ça fait parti complètement de l'esprit de la pratique. Tu ne passes pas à côté d'un mec qui est dans l'eau. Enfin, tu regardes ».

Philippe (e28), 62 ans, Président du Cercle de voile du Tréport, habitant à Flocques (près du Tréport). L'entretien se déroule à son domicile, le 26 mai 2008. Durée de l'entretien : 1h02.

« Avec les bateaux à moteur on est copains, parce qu'on est des gens de la mer. Que l'on ait des gros bateaux ou des petits bateaux, que vous soyez riche ou pas riche, c'est tout le monde. Si il y en a un par exemple qui a un problème avec son voilier et qui ne peut pas rentrer au port parce qu'il est planté qu'il n'a plus de moteur, il y a un gars qui va aller le chercher. C'est super sympa ».

Veiller sur les autres est une forme de solidarité qui n'est pas propre à ce littoral. Mais cette solidarité est d'autant plus nécessaire que la pratique présente un danger. Au cours des entretiens réalisés, plusieurs témoignages relatent ces accidents où la présence des autres s'est révélée indispensable. En hiver, les pratiquants sont moins d'une dizaine sur les spots, alors que les conditions sont extrêmes. Cette veille collective participe alors non seulement à la

sécurisation de la pratique, mais aussi à la création d'une cohésion sur les spots, où l'ambiance est plus cordiale que belliqueuse. Si les conflits peu nombreux, c'est aussi parce que la présence de l'autre peut se révéler nécessaire.

Les pratiquants d'activités terrestres bravent aussi des conditions difficiles, dans lesquelles bien souvent le vent se mêle à la pluie, et vient fouetter les randonneurs perchés au sommet des falaises. Pour Marc (e8), cette côte nécessite alors non seulement le courage d'y aller, mais aussi une éducation du regard pour l'apprécier. Les pratiquants seraient capables de reconnaître la richesse et la diversité des paysages comme des terrains de jeux. Que les activités soient nautiques ou terrestres, les pratiquants s'accordent sur l'aspect rude et difficile d'accès du littoral. Pratiquer sur cette côte se mérite puisqu'il faut au préalable accepter de dépasser des contraintes, qu'elles soient liées à la configuration de la côte, à ses caractéristiques physiques ou encore à son climat. S'offre alors aux initiés un écrin qu'ils peuvent apprécier et partager en connaisseurs. Dans les entretiens on retrouve effectivement une mise en avant de la beauté des falaises, de la mer, des paysages aux couleurs changeantes, des sites préservés, sauvages et restés naturels. Seuls deux interrogés déclarent ne pas apprécier ce littoral, qu'ils trouvent monotone et difficilement accessible même s'ils en reconnaissent l'originalité. Pour autant, nombreux sont les pratiquants qui, dès qu'ils en ont l'occasion, investissent d'autres littoraux qu'ils considèrent plus favorables à la pratique de leurs activités. Au creux d'autres apparences, au-delà des représentations convenues et des usages établis, c'est un littoral méconnu et « discret » que les pratiquants partagent.

Etre pratiquant haut-normand est alors une identité qui s'affiche et se revendique, un pratiquant a d'ailleurs représenté l'aiguille d'Etretat sur sa planche de surf et un club porte le nom de « Viking surf club ». Ces pratiques produisent des formes d'appropriation du littoral, des expérimentations physiques et des expériences de soi. Dans une société où l'identité se vit comme un bricolage de sens<sup>433</sup>, les identités maritimes sont autant de constructions de soi. Le territoire fonctionne à la fois comme référence, élément de reconnaissance et d'identification. Les loisirs sportifs deviennent dès lors des éléments de médiation territoriale<sup>434</sup>. Le territoire sert à de référent identitaire et l'esthétique sert de ciment entre les acteurs sociaux. Ainsi, la côte d'Albâtre est érigée en territoire par les activités qui y sont pratiquées et qui participent d'une appropriation de l'espace. Mais ce littoral participe aussi d'une construction identitaire par les référents sociaux et spatiaux qu'il génère, par les représentations qu'il fait construire.

---

<sup>433</sup> Dubet, F. (1994). *Op. Cit.*

<sup>434</sup> Di Méo, G. (2001). *Op. Cit.*

*3.2.2. Des activités non écologiques mais des pratiquants éco citoyens*

Traditionnellement, le mouvement sportif, l'Etat et les collectivités proposent des installations et des activités. La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 exprime l'ambition de rester au plus près des réalités locales. Plutôt que de promouvoir l'extension d'une offre standardisée, comme ce fût le cas dans les années soixante, la notion de Schémas de Services Collectifs (SSC) vise à concevoir la planification en terme d'usages et de services collectifs adaptés aux différents territoires. Cette démarche se veut plus attentive aux besoins des territoires et des publics. Le SSC du sport se veut un instrument de cohérence et de mobilisation de l'ensemble des acteurs. Il envisage une concertation permanente à partir des schémas régionaux qui doivent contribuer au développement durable du territoire. Pour le Schéma de Services Collectifs national du sport, l'Etat retient cinq objectifs : faire du sport un droit pour tous, accroître la place et le rayonnement de la France sur la scène internationale, tenir compte du rôle du sport dans le développement durable des territoires, valoriser les espaces naturels et ruraux en proposant un accès raisonné, contribuer à la croissance économique et à la cohésion sociale par la formation, l'emploi et les services. Ces objectifs très généraux prennent ensuite des formes variées d'application selon les réalités territoriales.

Les différents schémas régionaux et départementaux locaux s'inscrivent dans cette démarche et tentent de concilier, notamment, développement touristique et protection de l'environnement. Les activités de nature font elles aussi l'objet de mesures spécifiques comme nous avons pu le voir avec le schéma nautique de Seine-Maritime et avec la mise en place progressive de la CDESI. Si des mesures en faveur des « bonnes pratiques » et du « bon usage » des espaces de pratiques sont mises en place, telles que les guides, l'objectif de développement durable n'est pas sans poser problème. Les emplois sportifs et touristiques créés par le développement des sports de nature génèrent aussi des emplois précaires en contradiction avec l'objectif social du développement durable. En 2006, sur les cent trente-huit professionnels de la voile, soixante sont des saisonniers.

Même si les activités de natures ont un faible impact direct sur l'environnement, les acteurs institutionnels interrogés pointent un certain nombre de problèmes comme la difficulté d'intervention sur les modes de gestion des propriétaires privés, l'insuffisance de la récupération des déchets sur les sites de pratique en période de haute fréquentation, l'absence de signalisation des espaces protégés, qui engendre une méconnaissance de l'existence de ces

espaces par les usagers. Certains pratiquants considèrent que leurs activités ne sont pas écologiques.

Hervé (e14), 35 ans, ancien président de funboard76, planchiste sponsorisé, habitant du Havre, en terrasse sur la digue-promenade du Havre, le 19 mai 2008  
*« Nos engins dépendent énormément du pétrole. Ce n'est que du pétrole, c'est étonnant mais aujourd'hui aucune alternative n'a été proposée. Est-ce que c'est lié au fait que c'est produit au même endroit en Chine dans deux usines différentes ? Mais personne n'a proposé d'autres matériaux [...] Sincèrement, ça me fait mal de le dire, mais clairement ce serait un énorme mensonge de dire qu'on fait des efforts pour protéger l'environnement, on ne fait pas de co-voiturage... ».*

Les matériaux utilisés pour la construction des engins et des équipements sont constitués à base de pétrole et aucune alternative n'est proposée. Pratiquer sur cette côte nécessite, peut-être plus qu'ailleurs, de nombreux déplacements en voiture. Des dégradations peuvent être engendrées par les flux d'usagers concentrés sur les quelques sites de pratique. Les ports de plaisance et les activités motorisées sont pointés du doigt comme les « mauvais élèves » du développement durable. Les uns parce qu'ils sont pollués, les dragages nécessaires mettent en suspension les polluants, les déchets stagnants s'accumulent et les déversements (accidentels) d'huile et de pétrole sont courants. Les autres parce qu'elles causent des dommages aux milieux naturels, à la faune et à la flore, qu'elles sont sources de dangers et de nuisances pour les autres usagers<sup>435</sup>.

Mais les pratiquants se disent « écolos » par les modalités de pratiques et les comportements qu'ils adoptent. Le respect de la nature fait partie intégrante, pour eux, de la pratique. Les activités qui s'appuient sur des météores (comme le vent ou les vagues) nécessitent une connaissance de l'environnement, qui incite au respect des milieux.

Tiffène (e5), 35 ans. Pratiquante de voile, habitante du Havre qui travaille à la communauté d'Agglomération du Havre (Codah), dans son bureau à la CODAH. Le Havre, 06 avril 2007  
*« C'est plutôt une pratique écologique avec plutôt un grand respect en général, le fait de garder les poubelles à bord etc. Je trouve que c'est une pratique qui est très attentive. [...] Quand on fait de la compétition par exemple on est très attentif au courant, avec toute une partie d'explication de comment se passent les courants, le pourquoi de ce qui peut s'y passer mais aussi par rapport au vent, tout ce repérage là. Ça ouvre un esprit vers la nature qui est évident ».*

La « bonne conduite » adoptée par les « vrais » pratiquants consiste surtout à ne pas laisser derrière soi de déchets et à respecter les zones protégées. Même les activités considérées comme destructrices se parent de préoccupations écologiques. Le président d'un club de 4x4 sur le littoral décrit la participation de son club à une opération de défense des loisirs verts (journées CODEVER, Comité de Développement des Loisirs Verts). Ils passent ainsi une

<sup>435</sup> Source : ministère de l'écologie et du développement durable dans un article publié en ligne consacré aux véhicules à moteur dans les espaces naturels.



journée par an à nettoyer et débroussailler des chemins qui ont été fermés ou oubliés. Les clubs de voile ou les associations de planchistes développent également un programme écologique de sensibilisation à l'environnement ou encore de nettoyage des plages. Produits d'une époque, ces initiatives montrent combien ces activités s'inscrivent, au moins au plan symbolique, dans les préoccupations écologiques du moment.

Extrait de notes présent au cours de l'assemblée générale de l'association Funboard 76 le Vendredi 1<sup>er</sup> février 2008.

L'AG se déroule dans les locaux prêtés gracieusement par la Société des Régates du Havre (SRH), dans une petite salle à côté du restaurant. Pendant l'AG, dans le restaurant, il y a un concert de musique celtique.

Nettoyage de la plage (en association avec Surfrider Fondation Europe et sa nouvelle antenne locale : Surfrider 76). 6 plages ont été nettoyées en 2007, plus de 350 personnes présentes. Le but est de nettoyer le « terrain de jeu » et de véhiculer une bonne image auprès des municipalités et du public. Travail en partenariat avec Aquacaux sur Saint-Adresse (pour faire reconnaître et médiatiser Aquacaux). Des jeux ont été organisés pour attirer l'attention du public (mais pluie durant la manifestation).

Au-delà des discours, les modalités de pratique ne sont pas exemptes d'impacts sur l'environnement. Mais dans un contexte où les préoccupations environnementales sont croissantes, les réponses des interrogés peuvent aussi servir à légitimer et valoriser des activités qui se disent « douces » pour mieux en défendre la pratique ou tenter de la pérenniser, comme dans le cas du 4x4. Le développement des activités de nature est effectivement influencé par les directives locales, nationales et européennes de protection des espaces naturels<sup>436</sup>. L'accès des sites sensibles peut de ce fait être limité ou interdit en fonction des dégradations que peuvent engendrer ces pratiques sur les sites protégés. L'impact réel des activités de nature est souvent mal connu et aboutit à des décisions incomprises par les pratiquants<sup>437</sup>. Les interdictions sont alors bravées et donnent lieu à des pratiques clandestines. Les usages récréatifs de la nature prennent de multiples formes, leurs pratiquants n'ont pas tous la même sensibilité à l'environnement et leur organisation tend à échapper aux institutions sportives, ce qui rend difficile la maîtrise des pratiques libres. En Haute-Normandie une concertation entre le Conservatoire des Espaces Naturels et les pratiquants de sports de nature a donné lieu à des partenariats. Les pratiquants de vol libre sont ainsi associés

<sup>436</sup> Pröbstl, U. (2003). "The influence of the European directives on development of nature-based sport and outdoor recreation in mountain areas". *Journal for nature conservation*. N° 11. P. 340-345.

<sup>437</sup> Mounet, J.-P. (2007). "La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation". *Développement durable et territoire [en ligne]*.

à la gestion et à l'entretien des sites d'envol<sup>438</sup>. Mais les partenariats ne peuvent être l'unique solution. Cet échange et cette co-gestion ne sont possibles que lorsque la pratique est le fait d'habitues déjà sensibilisés à la question de la protection des milieux. Pour la plupart des pratiquants c'est moins l'environnement en lui-même qui est au cœur des préoccupations que la préservation de la qualité et de l'accessibilité du terrain de jeux<sup>439</sup>. Tous les pratiquants de sport de nature ne s'inscrivent pas dans une démarche écologique. Et la volonté du département de développer le tourisme sportif renforce la nécessité d'une régulation locale et différenciée des activités de nature en fonction des sites qu'ils investissent, des modalités de pratiques et de la fréquentation qu'ils engendrent. Le littoral est ici moins un bien commun qu'un espace en commun.

### 3.2.3. Un désir de faire partager un littoral méconnu

Si les intérêts des différents acteurs (pratiquants, gestionnaires, prestataires) vis-à-vis de la protection du littoral ne convergent pas toujours, il y a néanmoins un point sur lequel ils s'accordent. Nos entretiens révèlent un désir de mettre en valeur un littoral méconnu et de faire partager ses richesses.

Pour les institutionnels, la côte représente un potentiel touristique peu connu. La clientèle est d'abord constituée de touristes de proximité, de rouennais et de parisiens. La côte est considérée comme un produit touristique à mettre en avant.

Jean-Yves (e22) vice président du département chargé du tourisme. L'entretien se déroule dans son bureau à la mairie de Notre-Dame-de-Bondeville, le 18 septembre 2007.  
« La côte c'est vraiment l'avenir [du département], elle est magnifique et on a des trésors ».

La présence de l'eau est perçue comme une richesse que les collectivités n'ont pas encore su exploiter et mettre en valeur. La communication et la valorisation de la côte passent alors par la mise en avant de son aspect naturel par les structures touristiques. Le site Internet, dédié au tourisme, du département met en scène de nombreuses photos des falaises, de la campagne qui borde la mer et des valleuses non aménagées. Le développement touristique présente, aux yeux des acteurs interrogés de nombreux avantages économiques, sociaux et aussi environnementaux en participant à la valorisation des espaces protégés.

Les pratiquants sont eux plus partagés. D'un côté Hervé (e14) note le faible nombre d'extérieurs sur les sites et souhaiterait faire davantage connaître les possibilités de pratique

<sup>438</sup> Horyniecki, V. (2006). *Impacts et gestion des sports de nature dans les espaces naturels protégés*. Rapport de stage, Master professionnel- Aménagement et gestion intégrée des ressources environnementales.

<sup>439</sup> Mounet, J.-P. (2007). *Op. Cit.*

offertes par ce littoral. « *L'association se bat pour montrer le potentiel de notre région et y développer la pratique de la planche* ». Cette médiatisation du littoral ludique passe par la réalisation de photographies qui mettent en scène le planchiste dans des paysages méconnus ou pris sous un angle différent du littoral. Ces photographies sont ensuite diffusées, accompagnées d'articles, dans la presse sportive spécialisée. Nathalie, résidente secondaire, se fait « ambassadrice » de son territoire en faisant découvrir le littoral à ses invités. Ce type d'initiative est d'ailleurs soutenu par le département qui propose aux seinomarins des cartes d'« ambassadeurs ». Les locaux qui font découvrir la région bénéficient de réductions et de droits d'entrée sur de nombreux sites et musées.

Mais si le potentiel et la beauté du littoral sont reconnus, les pratiquants désirent aussi échapper à l'invasion du tourisme de masse. Pour Charly il est important que le littoral reste un espace accessible, gratuit et peu aménagé. Mais, pour Peaudeau<sup>440</sup>, le développement du tourisme, et notamment du tourisme nautique, ne peut se passer d'infrastructures (création des accès, de parkings, de sanitaires, de jetées, sécurisation des sites, hôtelleries, restauration...). Joël, lui, voit dans cette zone de loisirs un espace en sursis à préserver.

Les divergences entre institutionnels, prestataires et pratiquants portent sur les modalités de valorisation et de commercialisation du littoral. La méditerranée, plusieurs fois citée, est utilisée comme élément de comparaison pour valoriser la côte. Mais elle sert aussi d'exemple à ne pas suivre.

Karl (e34), 50 ans, chasseur sous marin, président de la section plongée de l'ASRUC et enseignant à l'UFR STAPS. L'entretien se déroule dans mon bureau à Mont-Saint-Aignan, le 9 juin 2008.  
« *La méditerranée n'aurait pas autant de succès s'il n'y avait pas le soleil, ici la côte est mille fois plus belle* ». « *Si t'as pas de bouées tu te fais décapiter par les bateaux en méditerranée. Ici y'a pas ce problème* ».

Maxime (e2), 30 ans, planchiste et enseignant à l'UFR STAPS de Rouen, habitant de Rouen, dans un café de Mont Saint Aignan, le 16 février 2007  
« *Entendre dire que [ici] c'est austère ou que ça ne leur plaît pas, ce sont peut-être des gens qui n'y ont pas passé assez de temps ou qui sont un petit peu trop formatés méditerranée. Ce n'est pas la même ambiance. D'ailleurs tu me verras rarement sur les plages de méditerranée surtout en période estivale. Ce n'est pas mon univers on va dire* ».

Si les pratiquants désirent faire partager ce qu'ils considèrent comme leur littoral, ils cherchent également à en préserver le côté intimiste et à protéger l'entre soi favorable à une cohabitation pacifique des pratiques. Les institutionnels cherchent eux une clientèle de « qualité », curieuse du patrimoine bâti et qui dépense sur le littoral. Les prestataires

<sup>440</sup> Peaudeau, P. et Richebe, R., (coord.). (2002). *Le tourisme nautique : Pour un développement local coordonné*. AFIT/ ODIT France.

d'activités sportives cherchent à augmenter à la fois leur nombre d'adhérents et à développer les offres commerciales à destination des touristes tels que les stages. Le développement du littoral repose donc sur un équilibre fragile qu'il s'agit de trouver entre tourisme de masse et activités de nature jusqu'ici principalement réservées à quelques initiés.

### **3.3. La côte d'Albâtre n'existe pas : illustration au travers des dynamiques de gestion**

Nous avons vu que ce littoral présente une harmonie paysagère au travers de ses falaises, des plages de galets et des champs cultivés qui bordent la côte. Les usagers et les aménageurs partagent également des représentations communes. Ils se rejoignent autour du désir de faire connaître un littoral « beau », « sauvage » et finalement mal connu. On constate également une esthétique « viking » partagée par les pratiquants « combattifs ». Enfin, la côte d'Albâtre fait l'objet d'une valorisation commune dans la mesure où elle correspond à la fois aux limites du département et de la région. Mais il s'agit, dans cette partie, de montrer qu'il n'existe pas véritablement d'existence administrative du littoral en tant que telle. Il n'y a pas un pays d'Albâtre, ni un parc naturel<sup>441</sup> qui apporte une consistance administrative d'ensemble au linéaire côtier. Même si les derniers projets du département et de la région ainsi que les coopérations intercommunales montrent un désir de complémentarité, l'entité côte d'Albâtre est davantage un symbole politique qu'une réalité territoriale. Donc, au-delà d'une politique de valorisation, la côte d'Albâtre existe-t-elle ?

Depuis 2005 est à l'oeuvre une nouvelle prise en compte du littoral, perçu comme « terrain de jeux » et de loisirs potentiel. Jusqu'à présent, la valorisation de la côte était surtout le fait d'initiatives municipales. Le département et la région tentent peu à peu de se réappropriier des compétences qui sont les leurs et de structurer un territoire morcelé et jusqu'ici tourné vers l'industrie. Mais il apparaît que la fonction énergétique du littoral reste prépondérante dans un contexte politique d'autonomisation de l'Europe. Comment accorder une volonté de développement sportif et touristique des sites avec un développement énergétique ? Comment aménager un littoral industriel pour séduire les « touristes sportifs » par une offre de loisirs de nature ?

---

<sup>441</sup> L'existence d'un parc naturel sur la côte signifierait une mise en cohérence des actions de développement du littoral autour d'un projet commun et concerté de développement durable. Ce serait aussi promouvoir la protection et la valorisation du patrimoine naturel comme culturel du littoral et reconnaître la fragilité de ce milieu.

L'objectif de ce chapitre est d'identifier de quoi sont faits et comment se construisent des modes « innovants » de gestion du littoral. L'innovation sera entendue ici comme la réalisation d'une nouvelle organisation dans la gestion ou dans les usages du littoral<sup>442</sup>. Innover sur un territoire, est-ce nécessairement construire et aménager ? Est-ce passer d'une structuration privée d'un territoire à l'aménagement par la puissance publique ? Est-ce qu'innover ce n'est pas passer d'une somme d'intérêts privés à la prise en compte d'intérêts communs entre différents acteurs, autorisant le passage progressif à une gestion intégrée du littoral ? Et enfin, aménager n'est-ce pas nécessairement faire innover, transformer des usages, des représentations, des paysages ? A partir de l'exemple du Havre, nous verrons combien l'inscription dans une démarche durable nécessite, sur ce littoral, des compromis qu'il s'agit de gérer entre nature, urbanisation et industrie. S'intéresser à l'exemple du Havre, c'est se frotter au paradoxe d'une ville industrielle qui pourtant joue l'image de la station balnéaire et tente de mettre en avant ses espaces « verts ». Le mode de développement du littoral peut dès lors difficilement être qualifié de durable mais s'inscrit progressivement dans une démarche soutenable. L'une des raisons de l'absence d'un développement intégrée et à long terme des ressources de la côte peut s'expliquer, entre autre, par une gestion essentiellement structurée autour de l'intercommunalité qui tend à diviser le littoral.

### *3.3.1. Le Havre, une tentative de gestion intégrée*

Aujourd'hui, les modes de gestion peuvent se traduire par une conciliation entre un patrimoine touristique-sportif et un patrimoine industriel. L'exemple du Havre, nous montre combien les représentations de l'environnement, de l'écologie et de l'économie se complexifient. En réhabilitant des friches industrielles, en valorisant le béton et en s'appuyant sur les activités sportives de nature comme produit d'appel touristique, cette collectivité tente de s'engager dans la voie d'une autre forme de développement.

La spécificité du Havre sur la côte Normande est de jouer sur différentes figures de la ville. A la fois ville portuaire, avec un trafic relevé à 58,9 millions de tonnes de marchandises pour les neuf premiers mois de l'année 2008 et une augmentation de 7,8% du trafic, Le Havre confirme sa place de grand port européen aux portes de la mer du nord. C'est aussi le plus grands bassins d'emplois du littoral. L'aménagement du territoire se traduit par une

---

<sup>442</sup> Schumpeter, J.A. cité par Callède, J.-P. et Menaut, A. (2007). *Les logiques spatiales de l'innovation sportive : conditions d'émergence et configurations multiples*. Paris: MSHA.

planification à long terme du développement et des équipements industrialo-portuaires avec par exemple la création de Port 2000.

Le Havre est aussi une cité urbanisée qui fait partie des rares sites contemporains inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2005. Détruit à 80% après la seconde guerre mondiale, le centre ville est reconstruit par Auguste Perret. L'ensemble qu'il construit est l'un des plus cohérents de l'architecture moderne du milieu du XXe siècle. Ce centre moderne sera d'ailleurs l'objet d'une mesure de protection (ZPPAUP) avant son classement au patrimoine mondial. Cet ensemble de mesures montre la volonté de la municipalité d'œuvrer à la revalorisation de l'image du Havre auprès des habitants comme des touristes.

Le Havre est enfin une station touristique et de loisir. En 2007, l'Office de Tourisme constatait une augmentation de 32% du nombre de visiteurs<sup>443</sup>. L'accueil d'évènements sportifs comme la Transat Jacques Vabre attirent également les touristes (environ 200 000 visiteurs en 2007). Avec un espace maritime de qualité et des infrastructures valorisées, la ville du Havre parvient finalement à attirer des pratiquants d'activités de nature au sein d'un territoire fortement urbanisé.



**Photo 45 : La plage du Havre et ses activités de loisirs. En arrière plan l'architecture Perret.**

Si la notion de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) sert de cadre de référence au développement durable, sa mise en œuvre opérationnelle se révèle bien souvent problématique. La GIZC est ici entendu comme un « une gestion des zones côtières qui soit écologiquement durable, économiquement équitable, socialement responsable et adaptée aux réalités culturelles [...] »<sup>444</sup>. Lors de la création d'une ZPPAUP en 2002, le Havre affirme sa volonté de renforcer le concept « d'identité maritime » avec un développement portuaire et industrialo-portuaire, le développement des loisirs nautiques et balnéaires et une amélioration de la qualité de vie liée aux paysages de l'estuaire. Mais loin des contraintes d'une GIZC, les objectifs en matière de zones préservées restent relativement vagues et mesurés (espace

<sup>443</sup> Source : Magazine Ocanes de janvier 2008, p. 20.

<sup>444</sup> Recommandations du parlement Européen et du Conseil Européen du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe.

préservé en zone portuaire ; protection du littoral ; mesures compensatoires liées à la création de port 2000 ; falaises à protéger en tant qu'espaces remarquables). La collectivité locale tente ici de s'inscrire dans une planification stratégique et intégrée du littoral en veillant à la mise en place d'un développement dit « durable » qui intègre à la fois le milieu, les ressources et les activités humaines. L'objectif n'est plus ici d'opposer nature et industrie ou protection de la nature et développement économique, mais davantage de trouver un compromis autorisant un développement économique associé à une préservation des ressources et une amélioration du cadre de vie. Il s'agit ici de trouver un équilibre, qui peut apparaître précaire, entre gestion des espaces fonctionnels et préservation des espaces naturels sans que l'un ou l'autre ne se trouve lésé ou isolé.

Observation du vendredi 6 avril 2007 plage du Havre. J'arrive au Havre à 14h pour un entretien. Vers 16h je me dirige d'abord vers la plage. Le ciel est clair, le soleil est présent mais la température reste fraîche.

Arrivée au bord de l'eau, surprise ! Deux baigneurs et un homme, habillé, capuche, pantalon et gants, dans l'eau jusqu'aux cuisses. Les deux baigneurs me disent que l'eau est à 12/ 13°C. [...] Des enfants sur la grève, jettent des galets dans l'eau. Je me retourne et vois un cerf-volant bleu et blanc dans les airs. L'homme qui le tient est sur la plage. Il fait des bonds, propulsé par sa voile.

Un homme s'est arrêté pour lire sur les galets juste avant le banc de sable. Ici on n'entend que les sirènes et les vagues. Un homme est assis en tailleur, des écouteurs sur les oreilles, lunettes de soleil sur le nez, il semble en pleine « méditation », mains posées sur les genoux. Je me dirige vers le phare, une vedette sort du port, le dériveur et le voilier sont toujours dans la baie et semblent se rapprocher du port. Je croise deux hommes sur la jetée, sièges et cannes à pêche à la main. Ils ne parlent pas français, peut-être arabe mais je n'en suis pas sûre.

Arrivée derrière le poste de secours Raymond Pitet, ça grouille d'enfants dans un parc spécialement aménagé derrière la digue nord. A ma droite, un parc à bateaux, voiliers, avirons, planche à voile... J'arrive devant le port de plaisance. Une dizaine de pontons sont libres [...]. Le port de plaisance est composé de deux bassins. Pendant que je me dirige vers la capitainerie, un jet ski sort du port et le dériveur aperçu tout à l'heure y entre [...].

En sortant du port de plaisance pour retourner sur le parking de la plage, le trottoir est large. Une piste cyclable y est aménagée. En cinq minutes j'ai croisé six joggers, une quinzaine de personnes en rollers, un skateur et de nombreux vélos. Un camping-car étranger rentre sur le parking du port de plaisance avec deux surfers accrochés sur le toit. Juste avant le parking, un skate parc dans lequel cohabitent des skateurs et des rollers. La plupart avec casques, coudières et genouillères. Environ cinquante jeunes de sept à vingt ans environ. Juste un adulte (la trentaine) en skate.

Le bord de mer du Havre est effectivement partagé entre d'un côté le port industriel, dissimulé derrière une digue dont l'entrée est marqué par le sémaphore, et de l'autre l'espace récréatif. On a d'abord le port de plaisance, puis les clubs nautiques installés sur les terres pleines à proximité de la cale de mise à l'eau (gratuite). Ensuite on accède à la plage par un parc destiné aux enfants. Un skate parc occupe une partie de l'esplanade qui sépare la rue et la plage. En été sont également installés à proximité des terrains en sable pour la pratique du beach-volley et du beach-soccer. Un autre espace de jeux pour enfant est installé l'été près du poste de secours n°2. Une digue en béton longe la plage. L'été elle est en partie occupée par

des restaurants et cabanes à frites. Derrière la digue un espace vert à été aménagé. En période estivale on peut voir régulièrement des usagers jouer au ballon ou faire la sieste sur les pelouses. Enfin, sur un trottoir élargi, une piste cyclable relie le port à la pointe de la Hève. Ces multiples espaces récréatifs autorisent la pratique d'usages très divers, qui se croisent et cohabitent.

Finalement, Le Havre est une ville de contrastes qui les accepte et vit avec. Entre désir de nature et besoin de développement économique, les usagers de la côte d'Albâtre font vivre et s'approprient ce patrimoine réinventé en choisissant de pratiquer et en faisant « avec » les contraintes et les spécificité de la côte. Loin des oppositions tranchées, les Hauts Normands innovent en tentant d'intégrer le passé aux exigences du présent.

### 3.3.2. *Un début de développement soutenable mais non encore durable*

Le développement du littoral est-il durable ? Dans quelle mesure la prise de conscience collective se traduit-elle dans politiques publiques d'aménagement et d'animation du littoral ?

Le développement durable est entendu au sens du rapport Brundtland comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins<sup>445</sup>. Le concept de développement durable s'appuie sur trois piliers : la préservation et la régénération de l'environnement, la satisfaction des besoins humains et l'efficacité économique adaptée aux réalités locales. Il s'agit d'aboutir à un développement qui soit économiquement efficace pour la satisfaction des besoins humains, socialement équitable par l'existence de solidarité entre les sociétés et écologiquement soutenable pour les écosystèmes.

S'ils reconnaissent la beauté de leur écrin, les pratiquants comme les institutionnels affichent également un désir de le préserver. Les acteurs locaux de l'aménagement sont alors sensibilisés à l'environnement par le biais de colloques, mais aussi au travers d'associations de protection telles qu'Aquacaux, qui non seulement sollicitent les collectivités mais diffusent de l'information. Il s'agit d'après Sophie (e3), agent de développement, dans les projets d'aménagement et de développement, de « ménager le territoire », « de préserver et de valoriser », de favoriser « un développement soutenable et à long terme ». Les responsables des clubs affichent également un souci de préserver leur espace de jeux et de travail. Les pratiquants sont sensibilisés à la protection de l'environnement au cours, par exemple, de leur formation avec une initiation qui passe par la découverte des milieux de pratique, par une

---

<sup>445</sup> Rapport Brundtland 1987.



sensibilisation à la protection de l'environnement mais aussi par des journées thématiques autour du nettoyage des plages. Il semble qu'une prise de conscience collective des enjeux environnementaux soit engagée.

Pour autant, Valérie (e10), député-maire, considère que même si l'environnement est pris en compte et est affiché dans toutes les politiques d'aménagement, il ne l'est pas encore dans la dimension opérationnelle. Patricia, confirme qu'avec la ville du Havre, malgré un affichage « développement durable », les actions communes sont limitées.

Patricia (e11), directrice de l'association Aquacaux, l'entretien a lieu dans son bureau sur le site de l'ancienne base de l'OTAN à Octeville, le 20 mars 2008.

*« Si on parle du Havre, c'est vrai que malgré un affichage développement durable, les actions communes qu'il peut y avoir avec eux sont limitées. Effectivement ils nous payent pour intervenir sur leur plage pour le nettoyer. Ça avance lentement, quand même très lentement. Sur la problématique de déchets qu'il y a sur Le Havre, il y a d'anciennes décharges, c'est un petit peu compliqué. Il y a des millions de tonnes qui ont été déversées là, c'est arrêté mais ça pose toujours un problème aujourd'hui, la première alerte qu'il y a eu sur ça c'était en 2000. Avec les hélicoptères les élus étaient allés voir mais voilà ça fait du temps. Entre temps il y a eu un petit truc, on a reculé ».*

Ce sont alors davantage des déclarations d'intention qui sont énoncées que des mesures qui sont appliquées. Le travail des aménageurs est de sensibiliser les usagers aux natures. Pour autant, les zones sensibles sont peu visibles. Un pratiquant de voile, habitant en bord de mer et habitué à se promener sur le littoral avoue ne pas connaître l'existence d'espaces protégés. Quel est alors l'intérêt d'une zone classée si elle n'est pas signalée ? Lorsque l'activité est dite libre ou auto-organisée, les pratiquants évoluent sans guide dans l'environnement. Rendre plus visibles ces espaces protégés pourrait faire prendre conscience aux usagers de la fragilité comme de la richesse du milieu dans lequel ils évoluent. Nous avons vu qu'il existe différentes perceptions de la nature en fonction des activités pratiquées. Mettre en place plusieurs modes de lecture et de repérages de l'environnement permettrait aussi de toucher plus d'usagers, et d'offrir à chacun la possibilité de découvrir le littoral de multiples façons.

La prise en compte environnementale à long terme est limitée à quelques initiatives locales ou à des contraintes réglementaires. Magali (e33) nous explique par exemple comment la commune d'Etretat est tenue de respecter un certain nombre de mesures liées à la protection de son patrimoine naturel et à son inscription au patrimoine mondial. Chaque projet d'aménagement doit, par exemple, être validé par l'architecte des bâtiments de France. Plusieurs projets ont dû être abandonnés. D'autres ont abouti mais au prix d'effort financiers ou de persévérance (le projet de parking extérieur à la ville a nécessité neuf années d'études et de travaux entre 1998 et 2007 pour enfin voir le jour). Les mesures de protection dont font

l'objet le village et le domaine maritime d'Etretat peuvent donc aussi être un frein au développement.

Magali (e33), responsable de l'OT d'Etretat. L'entretien se déroule dans son bureau à l'office du tourisme, le 3 juin 2008

*« On est dans un site protégé, inscrit, classé. Nous avons le château qui est classé monument historique, l'église est classée monument historique, plus les falaises, donc ça veut dire que tout passe par l'architecte des bâtiments de France. Il y a des contraintes importantes et le souci des servitudes. Par exemple pour des aménagements, il y a eu un certain nombre de projets. Par exemple sur un parking il y avait un projet de palais des congrès ou de centre nautique. Le souci c'était les servitudes parce que les gens ont un droit de regard sur la falaise et on est dans l'impossibilité de construire des infrastructures qui seraient nécessaires au développement touristique ».*

Elle poursuit plus loin, *« Parfois d'un projet initialement finançable ça peut devenir quelque chose de totalement dément. Le pôle nautique a coûté extrêmement cher mais il y avait beaucoup de contraintes ».*

Mais, bien que contraignante, la protection des sites commence à être perçue comme un avantage dans la mesure où le patrimoine bâti et naturel est préservé et mis en valeur. Le slogan publicitaire d'Etretat est par exemple *« Etretat naturellement belle »*. L'environnement est mis en avant comme vitrine de la station. La nature et la beauté sont présentées comme des évidences qui caractérisent la station.



Photo 46 : Page d'accueil du site Internet de l'Office de Tourisme d'Etretat.

De la même façon l'office de tourisme de la commune imprime ses documents d'information uniquement sur des papiers recyclés et limite l'impression par l'utilisation d'autres supports de communication avec notamment le site Internet de la commune disponible en plusieurs langues. La forte présence de touristes étrangers incite à prendre en compte davantage le développement durable pour des visiteurs sensibilisés comme ceux des pays du nord de l'Europe. La communication et les pratiques changent, elles mettent de plus en plus l'accent sur l'aspect naturel du littoral. A l'origine les documents imprimés sur papier

recyclé étaient principalement destinés aux visiteurs allemands. Désormais la mesure s'applique à tous les documents de l'office de tourisme. Magali considère effectivement que la collectivité doit avoir un rôle moteur et doit montrer l'exemple pour que les prestataires et partenaires s'engagent à leur tour.

Le Syndicat des Bassins Versants « Saône Vienne Scie » en partenariat avec l'Agence de L'Eau Seine Normandie et le Conservatoire du Littoral ont lancé des études pour approfondir le projet de mise en œuvre de la réestuarisation partielle de la basse vallée de la Saône. Face aux problèmes d'inondation récurrents, d'érosion des falaises et de « rétention » de galets qui accélèrent l'érosion des falaises en aval du département, les différents partenaires ont décidé de restaurer le milieu estuarien. Ce type de paysage est aujourd'hui absent du trait de côte. Il a disparu au profit de digues qui interdisent les intrusions marines dans les vallées. Le projet de réestuarisation consiste à créer une ouverture de trente mètres dans la digue route actuelle qui longe les plages de Quiberville-sur-Mer et Sainte-Marguerite-sur-Mer afin d'améliorer le débouché du fleuve vers la mer. L'objectif est à la fois de maîtriser le problème lié à l'inondation des habitations, de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et de restaurer le milieu naturel qui sert aussi à la valorisation touristique des deux communes littorales. Stéphane Costa et plus récemment Frédéric Uhl<sup>446</sup> pointent en effet les erreurs réalisées par les collectivités dans la gestion du trait de côte où les épis, les digues et les brise lames n'ont fait qu'accélérer l'érosion des zones voisines. Mais ces initiatives restent très localisées. Réestuariser cette partie du littoral signifie créer un nouveau paysage sur la côte qui valorise aussi les espaces envasés. C'est créer un nouveau rapport à la mer en la faisant de nouveau rentrer dans les terres. Mais ce projet pose le problème des transformations des habitudes d'une vie abritée derrière la digue et rencontre de ce fait l'opposition de certains habitants<sup>447</sup>.

Un autre paradoxe apparaît entre le « dire » et le « faire » à première vue contradictoire. D'un côté la volonté écologique des collectivités s'exprime dans les schémas de développement et les documents de communication, et de l'autre continuent à se développer sur le littoral des projets comme celui du terminal méthanier d'Antifer ou le lancement d'un

---

<sup>446</sup> Costa, S., *et al.* (2002). "Le recul des falaises crayeuses du Pays de Caux: détermination des processus d'érosion et quantification des rythmes d'évolution". *Géomorphologie*. Vol. 8, n°2. P. 107-118. Les propos de Frédéric Uhl, chef du bureau littoral et du domaine public maritime au ministère français de l'écologie, sont rapportés dans un article du Monde en date du 12 août 2009, intitulé « Des solutions douces pour un littoral fluctuant ». Nous avons également rencontré Jean-Paul Dupont, Professeur des Universités et Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques lors d'un entretien informel sur le thème des aménagements de protection et leurs conséquences sur l'évolution du trait de côte.

<sup>447</sup> Voir le numéro du 19 juin 2009 du journal « Les informations dieppoises », disponible sur : [www.infos-dieppoises.fr](http://www.infos-dieppoises.fr).

nouveau réacteur EPR à Penly. Tenus parfois de choisir entre développement durable et développement économique, les élus sont tiraillés entre des logiques antagonistes. Ils se réjouissent d'un côté de l'installation d'un EPR à Penly et de l'autre condamnent l'installation d'un terminal méthanier à Antifer.

Communiqué de presse

Plus de 200 élus, de toutes tendances politiques confondues, se sont rassemblés le samedi 24 octobre à Etretat pour dire publiquement leur opposition au terminal méthanier en projet aux portes de la célèbre station touristique. Les parlementaires nationaux et européens, les conseillers régionaux et généraux, les maires... ont posé en ce jour les fondements d'un collectif d'élus qui refusent l'implantation d'une zone industrielle et gazière



Interview de Sébastien Jumel, maire PCF de Dieppe (Seine-Maritime) réalisé par 20minutes.fr. Propos recueillis par Catherine Fournier

Cet élu avait participé le 2 décembre à une délégation conduite par le maire UMP du Havre Antoine Rufenacht et composée d'élus de droite et de gauche, venue plaider en faveur du projet auprès du ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo.

*Toute la classe politique locale s'était prononcée en faveur de l'implantation de ce réacteur à Penly. Comment avez-vous réagi en apprenant la nouvelle ?*

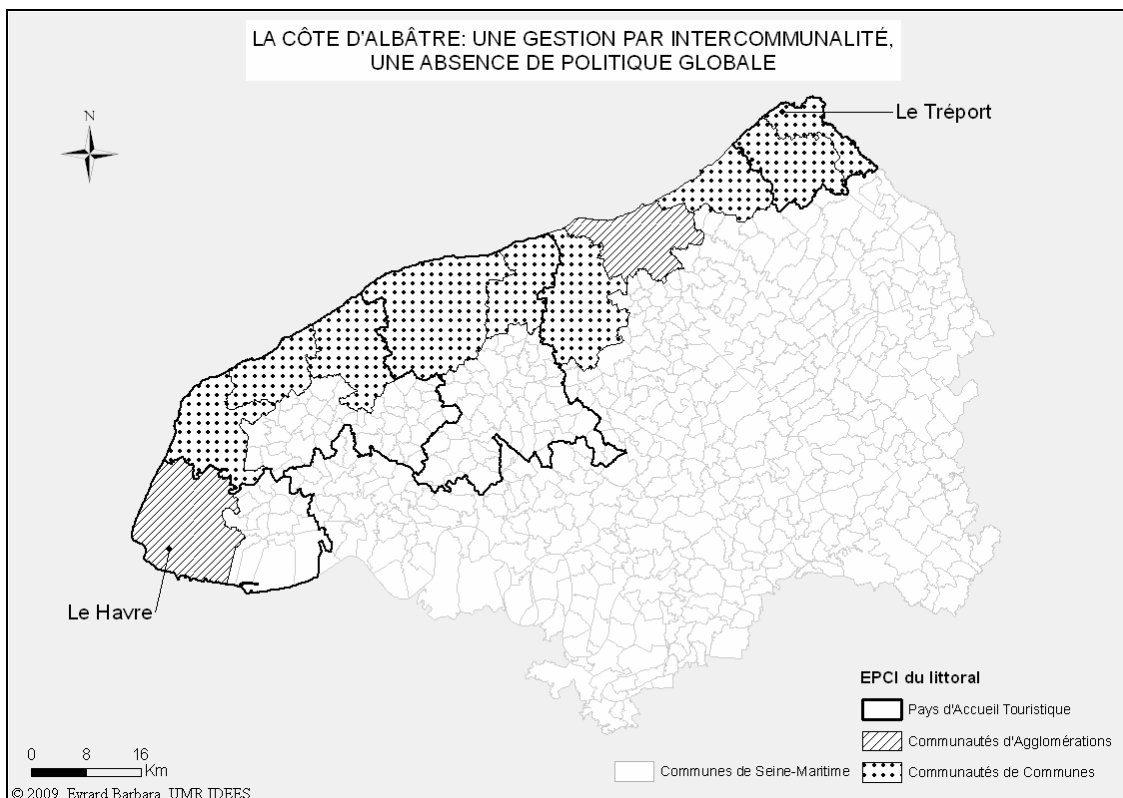
Je surveillais mon portable car je savais qu'une décision devait être prise cette semaine. J'ai appris cette excellente nouvelle dans la nuit. C'est une véritable bouffée d'oxygène pour Dieppe et sa région, particulièrement percutés par la crise économique et sociale du secteur automobile. Pour le port de Dieppe, c'est également une perspective de relance dont il ne faudra pas se priver.

Face à la crise économique qui touche particulièrement les stations du littoral, les industries énergétiques constituent un moyen de relancer l'emploi et l'économie. Une majorité d'élus du département se sont dès lors alliés pour défendre l'EPR. Le maire communiste de Dieppe délaisse même les Verts et se joint au maire UMP du Havre pour défendre le projet. Entre un affichage durable et la nécessité d'un développement économique, la position des élus apparaît comme « schizophrénique ».

### 3.3.3. Une gestion par intercommunalité plus qu'une gestion globale

Contrairement à la côte Picarde, qui s'est inscrite dans une démarche de GIZC, on constate une absence de gestion d'ensemble de la côte d'Albâtre. Le département intervient comme soutien aux projets de protection des sites naturels ou encore de développement touristique et ludique des stations mais aucun programme d'aménagement global n'a été, jusqu'ici, mis en place. La région est, en revanche, davantage tournée vers le développement exogène et

industriel de la Basse-Seine<sup>448</sup>. Les politiques de gestion du littoral sont principalement l'œuvre des communautés de communes et des Pays d'accueil touristiques, dans une recherche de complémentarité de l'offre entre la côte et son arrière-pays proche. Aucune commune du littoral n'échappe à l'intercommunalité. Les Pays d'accueil constituent l'échelle touristique la plus dynamique en terme d'animation touristique et organisent une offre en cohésion entre les communes côtières et de l'intérieur des terres. Proposé par les acteurs locaux, le pays présente une cohérence économique, géographique et politique. Cette organisation est envisagée comme un outil privilégié du développement local en milieu rural. Le Pays des Hautes-Falaises, dont le contrat a été signé le 18 juin 2004 avec l'Etat et la Région, a pour objectif de développer des activités touristiques et culturelles, d'améliorer l'attractivité et le désenclavement du territoire, d'assurer des services de qualité à la population et de préserver et de valoriser l'environnement.



**Carte 49: Les organisations intercommunales couvrent l'ensemble du littoral et son arrière-pays proche.**

Cette gestion intercommunale engendre certes une dynamique locale, mais tend également à amorcer une situation de concurrence entre territoires proches et entre les différents niveaux de collectivités<sup>449</sup>.

<sup>448</sup> Bussi, M. (2003). *Op. Cit.*

<sup>449</sup> Gaudin, J.-P. (1995). "Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques?". *Revue française de science politique*. Vol. 45, n°1. P. 31-56.

Etretat, bien qu'insérée dans une communauté de commune peut fonctionner avec ses ressources touristiques propres.

Magali (e33), responsable de l'OT d'Etretat. L'entretien se déroule dans son bureau à l'office du tourisme, le 3 juin 2008  
« *On a une activité touristique toute l'année par rapport au reste du littoral. On n'est pas fermé, on peut toujours accueillir les touristes* ».

Le Conseil National du tourisme souligne d'ailleurs l'absence d'outils opérationnels intercommunaux tels que des services touristiques ou des offices de tourisme communs<sup>450</sup>.

L'intercommunalité crée aussi des inégalités entre les groupements de communes. Certains d'entre eux accueillent des industries et installations portuaires qui dégagent une importante taxe professionnelle qu'elles peuvent ensuite réinvestir dans d'autres projets. D'autres, moins industrialisés dépendent davantage des aides allouées par le département, la région, l'Etat et l'Europe dont les orientations politiques ont alors plus d'influence.

Au-delà du tourisme, les problèmes liés à l'aménagement du littoral font aussi l'objet d'une logique de gestion localisée. L'aménagement d'épis et de digues, qui rompent la circulation naturelle des galets, en est une illustration comme d'ailleurs la rénovation des fronts de mer, qui conduisent à une absence d'harmonisation des paysages architecturaux du littoral. L'un des exemples les plus significatifs de cette absence de prise en compte globale de la côte d'Albâtre est la mise en marge des communes du Tréport et de Criel-sur-Mer. L'isolement géographique de ces deux communes se traduit également dans le schéma nautique du département et le schéma de développement touristique de la région. Ces deux communes sont plutôt invitées à se rapprocher de leurs voisines picardes comme Mers-Les-Bains.

Pour autant, il semble qu'un début de cohérence s'instaure dans les politiques de gestion. Michel Bussi pointe la facilitation que peut créer une uniformité politique aux différentes échelles de décision<sup>451</sup>. La région, le département et une majorité des communes littorales sont gouvernés par des majorités Socialistes ou Communistes (excepté Le Havre). Des projets de territoire complémentaires entre le département et la région, ayant pour but un rapprochement avec la Basse-Normandie pour créer une destination « Normande » plus visible, sont amorcés et se traduisent par la création d'un service touristique commun. De la même façon, le schéma nautique et le plan départemental de développement touristique s'accordent avec le schéma de développement territorial de la région, notamment dans la volonté de développer d'autres ressources économiques sur le littoral et la volonté de s'inscrire

<sup>450</sup> Dupuy, K., *et al.* (2005). *Tourisme et Intercommunalité*. Paris : Rapport du Conseil National du Tourisme.

<sup>451</sup> Bussi, M. (2003). *Op. Cit.*

dans une démarche de développement durable. L'économie des services apparaît comme l'une des solutions à la crise industrielle et portuaire de la région. Deux modes de développement sont visés. L'un interne consiste à faire revenir les seinomarins sur le littoral au travers des activités nautiques puisqu'ils constituent les premiers touristes de la côte. L'autre externe tente de constituer des alliances pour attirer de nouveaux touristes et les conserver sur le littoral, en s'unissant à la Basse-Normandie, et en faisant des structures sportives locales des partenaires de développement.

#### *3.3.4. Des côtes d'Albâtre*

L'étude des modes de gestion et des formes d'appropriation du littoral nous permet finalement de définir quatre types de stations, caractérisant quatre modes de développement touristique-sportif très disparates : les villes-ports, les stations balnéaires, les valleuses et les communes sans accès à la mer.

Les villes-ports comme Le Havre sont des stations dont l'économie se développe principalement autour des activités du port (pêche, commerce). Ces sites constituent des pôles urbains d'attraction pour les communes alentour et sont les principaux bassins d'emploi du littoral. Si ces villes-ports ont parfois été durement touchées par la crise, le tourisme et les loisirs sportifs apportent ici un complément à l'activité portuaire, un levier supplémentaire de développement à des stations disposant déjà au départ d'un certain rayonnement. Ces sites font l'objet d'un aménagement du territoire et d'une planification à long terme de leurs équipements industrialo-portuaires. L'innovation se traduit ici par une transformation des équipements et par des modes d'appropriation où se mêlent activités de nature et sites industrialisés. Bien que ces villes-ports présentent des zones préservées, le littoral y est d'abord pensé comme une ressource énergétique à exploiter avant d'être une ressource naturelle à sauvegarder. L'apparition de préoccupations environnementales est une évolution récente dans les projets de développement des villes-ports.

En revanche, la gestion intégrée constitue un véritable enjeu pour des stations qui se développent difficilement. Les stations balnéaires, fortement dépendantes du tourisme, cherchent un nouveau dynamisme dans l'intercommunalité pour faire face à la concurrence de stations plus renommées. En dehors d'Etretat, dont la notoriété internationale suffit à assurer le développement, ces sites ont la nécessité de diversifier leur offre touristique afin de tenter de séduire de nouveaux touristes et de capter les flux qui s'échappent vers la Basse-Normandie ou la Bretagne. Les loisirs sportifs de nature constituent alors un produit d'appel

touristique et un moyen d'animer la station. Le département tente désormais d'envisager un développement complémentaire de ces petites stations. L'innovation se situe ici dans un mode de développement où à la fois la côte et son arrière pays, l'économie et la nature sont pris en compte. L'aménagement est localisé, avec une implication des collectivités territoriales et une prise en compte des spécificités et de la complexité du développement du littoral Haut-Normand.

Le troisième type de stations est constitué par les valleuses (vallées sèches, encaissées entre les falaises). Elles constituent des écrins préservés dans la mesure où l'aménagement y est fortement limité par la présence de la falaise. L'accès à la plage se résume bien souvent à un simple chemin ou à un escalier. Peu mises en valeur, souvent non indiquées, ces valleuses sont pourtant bien connues des pratiquants locaux et constituent leurs « secrets spots ». Confisquées par des « élites » ou encore par l'Etat comme à Antifer ou à Paluel, ces valleuses constituent encore aujourd'hui des territoires privatisés.

Enfin, le dernier type de stations est constitué de communes littorales, comme Saint-Léonard, qui ne possèdent pas d'accès à la mer. Bien qu'installées en bord de mer mais ne possédant pas d'accès aux plages, ces sites ne peuvent s'appuyer sur une activité touristique maritime classique et tournent de ce fait le dos à la mer.

A partir de l'exemple du Havre, nous voyons comment les collectivités responsables cherchent aujourd'hui un autre mode de développement qui s'appuie sur les activités touristiques et les sports de nature en valorisant un cadre naturel relativement préservé. Conscientes des richesses mais aussi des faiblesses de leur littoral, les différentes collectivités locales cherchent à se démarquer des autres littoraux pour attirer de nouveaux touristes et inciter les locaux à se réapproprier leur territoire.

Si les seinomarins constituent le premier public cible de l'offre récréative, les activités de la côte d'Albâtre ne sont pas accessibles à tous de façon équitable. Cette typologie, reconstruite à partir de la figure n°13, vise à replacer les pratiques en fonction de leur coût et des connaissances qu'elles nécessitent. Il s'agit de classer différemment les activités et de resituer les usages locaux dans la hiérarchie sociale.



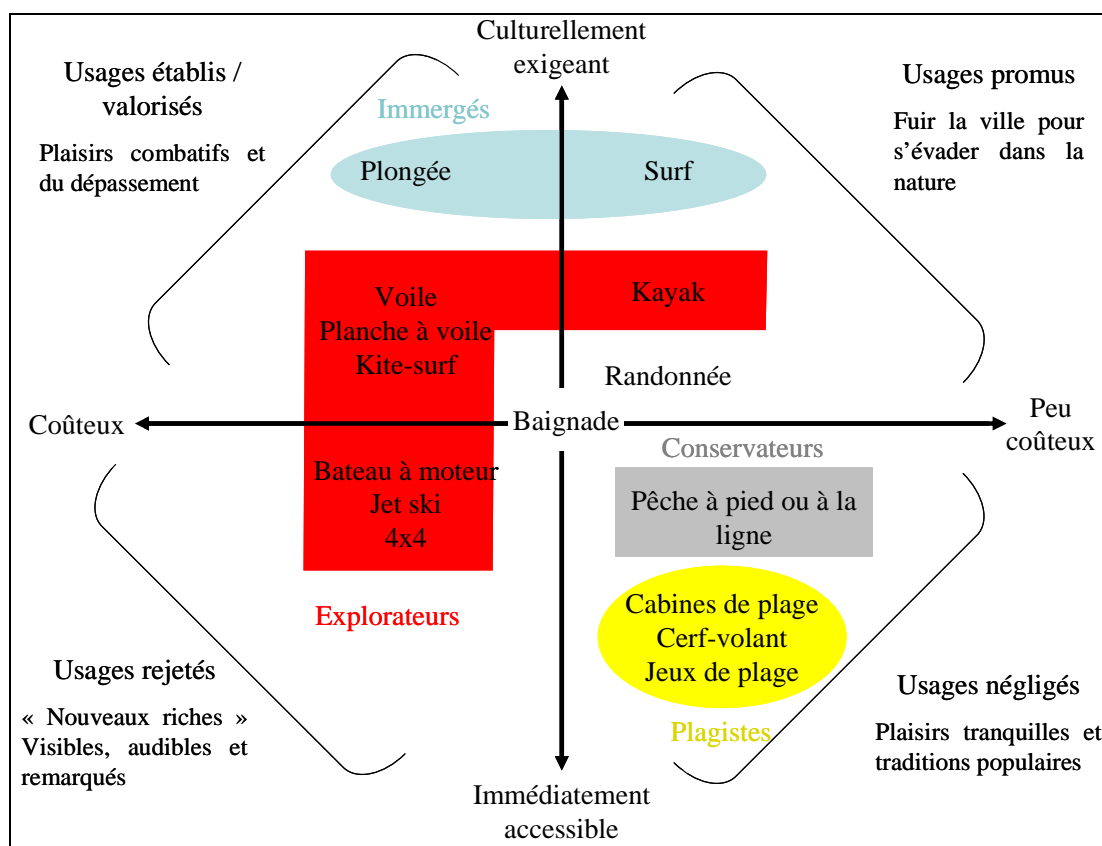


Figure 23 : Typologie des pratiques en fonction de leur coût et des exigences culturelles

Certaines activités sont plus exigeantes culturellement ou économiquement que d'autres. La voile, la planche à voile, le kite-surf, la plongée et le surf exigent des connaissances météorologiques et une maîtrise technique importante. Les pratiques sont coûteuses, soit en terme de matériel (planche, voile, détendeurs), soit en terme d'équipements (cagoules, gants, chaussons, combinaison). Ces activités s'adressent dès lors davantage aux classes sociales supérieures dotées à la fois d'un capital économique et d'un capital culturel élevé. Plaisirs combatifs, de confrontation aux éléments, ces activités jouent et se jouent de la nature. Ces usages, aujourd'hui établis, sont également légitimés par les collectivités locales. Puisqu'elles se déroulent à proximité des plages ces activités servent aussi de support de promotion touristique et d'animation des stations.

Le kayak et la randonnée peuvent être considéré comme des activités culturellement exigeantes mais peu coûteuses. L'achat d'un kayak représente certes une dépense élevée, mais le matériel est peu fragile et ne nécessite pas d'entretien. La randonnée nécessite l'achat de chaussures adaptées mais finalement peu coûteuses. En revanche ces activités, contemplatives et d'évasion dans la nature, mobilise des référents culturels liés à la lecture des paysages et de l'environnement qui ne sont pas accessibles à tous. Ces usages sont désormais promus par les collectivités locales puisqu'ils autorisent le développement d'un tourisme réputé doux.

Source de plaisirs tranquilles et issus des traditions populaires, la pêche, les cabanes de plage, le cerf-volant et les jeux de plage sont peu coûteux et peu exigeants. Les usages des plagistes sont souvent négligés par les pouvoirs publics. Si quelques espaces leurs sont parfois dédiés ils sont le plus souvent insuffisants par rapport à la demande. Les terrains de sable sont rapidement encombrés l'été et nécessitent d'attendre son tour sur le côté. Les cabines de plage ne sont pas assez nombreuses au regard de la demande. Elles ont complètement disparues à Etretat au regret des usagers.

Enfin, les activités motorisées constituent les activités illégitimes et rejetées du littoral. Coûteuses, elles demandent peu de connaissances techniques. Activités de « nouveaux riches », elles sont le plus souvent réprochées par les usagers comme par les pouvoirs publics. Visibles, audibles et remarquées elles cristallisent les agacements et les critiques. Ces pratiques sont considérées comme non écologiques et constituent aussi une gêne pour les autres usagers du littoral.

Cette typologie des usages pose en fait la question de la distribution et de la redistribution des équités. Les activités nautiques s'adressent au fond à une minorité de pratiquants mais sont pourtant largement soutenues économiquement comme politiquement par les pouvoirs publics. Si les plus jeunes, au travers des établissements scolaires, accèdent désormais à une découverte du nautisme, la majorité des adultes locaux n'ont pas accès à ces pratiques trop coûteuses et trop exigeantes. Le coût des locations, la nécessité de prendre des cours pour s'initier, la difficulté d'un littoral souvent agité sont autant de freins à la constitution d'une culture maritime. L'offre ne fait dès lors que renforcer les inégalités existantes au bénéfice de ceux qui accèdent déjà le plus facilement aux équipements de loisirs.

---

## **Conclusion**

---

Ce travail de thèse poursuit deux objectifs. Il s'agit dans un premier temps de comprendre comment la côte d'Albâtre est aménagée et utilisée par des acteurs aux trajectoires sociales et aux représentations culturelles distinctes. Dans un second temps, nous avons cherché à caractériser les activités en les analysant à partir des modalités de pratique plutôt qu'en fonction de leur nature.

Nous avons initialement identifié différents paradoxes. Si les falaises offrent des points de vue sur le littoral, elles en limitent également l'accès. Peu de plages sont accessibles et elles n'ont à offrir aux usagers que des galets et une mince bande de sable à marée basse.

Ensuite, si les activités physiques peuvent servir à promouvoir le littoral, les aménagements ne sont pas toujours ni entretenus, ni adaptés, ni même existants. Au-delà des contraintes naturelles, utiliser la côte d'Albâtre comme un espace de pratique nécessite un effort préalable.

Dès lors, si des pratiquants investissent ce trait de côte, ce territoire est loin d'être pensé d'emblée comme un espace récréatif.

Pour analyser ces différents paradoxes, nous avons posé plusieurs pistes de réflexion qui ont guidé notre recherche. Nous nous sommes d'abord attachés à déterminer qu'elles sont les activités pratiquées et les sites mobilisés. Nous avons établi que les villes-ports proposent une multitude d'activité et tendent de ce fait à attirer les pratiquants. Les espaces discrets mais aussi ceux qui sont les plus industrialisés, voire en friche, sont surtout investis par les plus assidus et les plus aguerris. Les données recueillies montrent que la côte d'Albâtre accueille des activités instituées et d'autres auto-organisées qui se développent différemment entre le nord et le sud du département. La zone qui s'étend du Havre à Dieppe apparaît comme la plus dynamique. Mais elle est aussi celle qui présente le plus d'équipements récréatifs et est la mieux desservie en terme d'infrastructures routières et ferroviaires. De nombreux auteurs<sup>452</sup> mettent en évidence la grande mobilité et la relative « infidélité » des pratiquants au regard des espaces de pratiques mobilisés. Nous notons, en revanche, sur cette côte une « immobilité » des pratiquants. Il est vrai que la configuration du réseau routier se prête difficilement au « vagabondage » d'une station à l'autre.

D'autres questions liées à la méconnaissance des pratiquants d'activités physiques auto-organisées ont également été soulevées. Nous avons vu que les pratiquants proviennent essentiellement de la Seine-Maritime. Ils résident principalement sur le littoral et dans les agglomérations d'Yvetôt, de Barentin et de Rouen. Peu de résidents de l'arrière pays rural

---

<sup>452</sup> Bessy, O. et Naria, O. (2004). *Op. Cit.*, Augustin, J.-P. (1994). *Op. Cit.*, Loret, A. (1995). *Op. Cit.*, Viard, J. (2008). *Op. Cit.*, Viard, J. *et al.* (2002). *Op. Cit.*

sont présents sur la côte. A partir de ce constat deux hypothèses peuvent être formulées. Soit les résidents de l'espace rural ne se rendent pas (ou peu) sur le littoral, leur cadre de vie suffisant à satisfaire leur désir de « vert ». Soit, moins nombreux, leur faible poids dans l'échantillon est essentiellement dû à un effet nombre. Peut-être trop vite qualifiés de « terriens »<sup>453</sup>, la fréquentation du littoral par des pratiquants seinomarins pourrait être encore approfondie. De la même façon, nous constatons une faible présence des « touristes sportifs ». Datant des années 2000, la mise en valeur touristique du littoral et l'utilisation des activités physiques comme produit d'appel touristique est relativement récente. Il est alors sans doute un peu tôt pour mesurer les effets d'une telle politique. Il pourrait être intéressant de réaliser une nouvelle enquête dans deux ou trois ans afin d'analyser l'effet des investissements publics sur la fréquentation de la côte.

Nous avons également relevé l'absence de quantification du nombre de pratiquants sur ce littoral. Face aux difficultés que pose le recensement des pratiquants hors structure, nous ne sommes pas en mesure de produire une estimation exacte de la fréquentation, excepté pour les pêcheurs à pied. Notre étude montre cependant que la côte d'Albâtre est un littoral sur lequel les activités physiques restent peu visibles. Cette faible fréquentation peut être expliquée en partie par les choix d'aménagement et de développement effectués au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Actuellement, malgré une volonté politique de démocratisation, nous avons également vu que les pratiquants sont majoritairement issus des classes moyennes et supérieures. L'image et les usages de ce littoral apparaissent davantage attachés aux représentations et aux attentes des classes dominantes. Au travers notamment de la pêche à pied ou des cabanes de l'OTAN, nous avons souligné le fait que les loisirs populaires sont tolérés plus qu'ils ne sont promus. La voile est en revanche soutenue et valorisée par les politiques publiques bien qu'elle constitue une activité difficilement accessible tant d'un point de vue technique que financier. Nous pouvons dès lors estimer que pour répondre à la demande des différents publics, l'offre actuelle nécessiterait d'être diversifiée tant en terme d'activités que de territoires de pratiques.

Notre travail visait à repérer les modalités d'utilisation du littoral afin de proposer une autre façon de penser les activités physiques en milieu « naturel ». Ce qui caractérise ce littoral, c'est en premier lieu la présence d'une majorité de poly pratiquants. Une première typologie identifie alors quatre combinaisons de pratiques. Les « conservateurs » réinvestissent des usages « traditionnels » et contemplatifs du bord de mer (le bain, la randonnée et la pêche). L'activité, source de divertissement, invite également à admirer et à

---

<sup>453</sup> Lecoquière, B. (1998). *Op. Cit.*

profiter des paysages du littoral. Les « explorateurs » jouent en revanche avec le littoral dans ses différentes dimensions. Les possibilités du territoire sont exploitées au travers une gamme variée de pratique par lesquelles le pratiquant se confronte aux éléments. Les « plagistes » s'adonnent à des plaisirs estivaux du bain et des activités de plage. Le bord de mer, lieu de détente et de rencontres, est un décor où l'on se montre et s'expose aux autres. Les « immergés » investissent en premier lieu l'espace sous-marin. La mer est ici un milieu qui s'explore dans des plaisirs cachés, car dissimulés au regard.

Cette typologie met en avant autant des combinaisons d'activités que des relations au milieu. Elle invite dès lors à s'intéresser aux paysages vécus des usagers. Les pratiquants nouent effectivement avec les milieux qu'ils traversent ou explorent des relations qui ne peuvent être dissociées des conduites motrices dans lesquelles elles s'inscrivent. Selon que les pratiquants se réalisent dans une sensibilité « contemplative » ou « ludique », ils n'investissent pas les mêmes paysages et ne vivent pas les mêmes expériences. On assiste alors à une sédimentation des pratiques dans laquelle différentes strates du passé et du présent se superposent et cohabitent. Les pratiquants investissent un même territoire mais qui revêt différentes significations. De la même façon, les activités récréatives participent à la construction de sensibilités singulières à la météorologie. Les différents groupes de pratiquants ne sont pas affectés, ni sensibles, aux mêmes éléments. Les conditions météorologiques distinguent des niveaux de pratique et contribuent à répartir les activités dans le temps et dans l'espace. La dépendance d'une activité aux conditions météorologiques suppose aussi une capacité à se rendre disponible. Mais pratiquer sur ce littoral exige aussi une disponibilité et un équipement culturel pour le comprendre et pouvoir jouer avec les éléments. Faire de ce territoire un espace récréatif nécessite aussi de dépasser les représentations habituellement attachées au littoral « désirable ». L'une des limites de cette reconstruction sensible est qu'elle se restreint à l'échantillon des personnes interrogées en entretien. Pratiquants aguerris et réguliers de la côte, ils utilisent le littoral dans ses formes extrêmes et se distinguent de la majorité des usagers constituée d'occasionnels. Il resterait donc à vérifier si les résultats obtenus se vérifient également chez des pratiquants moins expérimentés, peut-être moins assidus et aussi chez les plus jeunes.

Cette diversité des usages et des sensibilités conduisent à s'interroger sur les difficultés que peut poser la coexistence des activités sur le littoral. Entre la météorologie, la réglementation des pratiques et la fréquentation limitée, nous pourrions penser que les activités cohabitent en toute quiétude. Mais la côte d'Albâtre est un espace fragile et une ressource limitée pour laquelle les acteurs (ou plutôt leurs usages) entrent en concurrence ou en conflits.

Après un repérage et une définition des grands clivages identifiés sur ce littoral, nous nous sommes appuyés sur quatre études de cas qui correspondent à des situations exemplaires de conflits et d'oppositions. Ils cristallisent les enjeux de la côte d'Albâtre et mettent en scène les différents acteurs et usagers. Le cas du GR21 constitue une illustration des problèmes d'échelle que pose ce trait de côte. L'absence de rénovation de ce sentier, à l'étude depuis dix ans, pose problème au niveau local. Cette étude montre combien l'aménagement d'un espace littoral est complexe. L'enchevêtrement des compétences, les protections dont le domaine maritime fait l'objet et les conflits entre acteurs aboutissent à une forme d'inertie. Loin d'être anecdotique, cet exemple pose le problème de la distribution des compétences et de la concurrence entre institutions. Ce type de dysfonctionnement tend d'autant plus à s'accroître que les politiques publiques sont désormais soumises à une évaluation et que les collectivités ont davantage de charges à assumer.

Le terminal méthanier d'Antifer pose lui aussi un problème d'échelle entre le local et le national. Nous avons mis en avant que deux remises en questions se trouvent au cœur du débat. La première concerne la souveraineté du Port Autonome du Havre (PAH) sur le territoire de la commune. La seconde s'attache au sacrifice du littoral au nom du « bien général ». Le débat d'Antifer oppose des choix antagonistes de société : durable / énergétique, industriel / touristique, récréatif / rentable. L'intérêt général du niveau national ne coïncide pas nécessairement avec l'intérêt local. On voit finalement combien le passage du développement industriel à une économie touristique est difficile et ne va pas de soi. La côte d'Albâtre ne parvient pas à sortir de sa fonction industrielle qui pourtant ne suffit plus au développement économique du littoral. Toute la difficulté est alors de parvenir à combiner l'essor industriel de sites stratégiques avec un développement touristique et ludique qui s'appuient sur un trait de côte aux paysages atypiques.

Les activités physiques sur ce territoire posent également le problème de l'hégémonie économique et institutionnelle de la voile. Seuls clubs à couvrir de façon homogène le territoire, les structures voile sont également les seules à avoir franchi le pas de la professionnalisation. La légitimité acquise confère à cette activité une place dominante dans le « système des sports » du littoral Haut-Normand. Cette relation sociale asymétrique, fait l'objet d'une contestation « molle » des autres structures. Construire un espace public sportif pose ici de nombreuses difficultés et nécessite de pouvoir accorder la même place à l'ensemble des activités.

Quant à l'activité pêche à pied, elle dévoile de nombreux processus sociaux à l'œuvre et fait apparaître la complexité d'un objet habituellement en marge des questions scientifiques.

Ce étude de cas montre comment, en sortie d'estuaire de Seine, le ramassage des moules est identifié et « équipé » comme un risque « collectif » par les pouvoirs publics, et comment ce risque est ignoré ou disqualifié par les pêcheurs. Ce sont deux conceptions d'une même réalité sociale qui s'opposent, l'une « scientifique » et objectivée, l'autre « pragmatique » et plus subjective. Dans cet exemple, le non respect des interdictions correspond aussi à l'expression d'un refus des contraintes au bénéfice de la responsabilité individuelle. Dans la gestion des risques collectifs, le comportement des individus face au risque n'est pas considéré comme une donnée primordiale. L'absence de contrôles et de campagnes de prévention incitent au non respect de l'arrêté préfectoral et aboutissent à des déviances que les autorités feignent d'ignorer. Ce « laisser faire » aboutit à un affaiblissement de l'autorité de la Loi. La sécurité sanitaire est vidée de sa substance puisqu'une tolérance s'est établie. Changer les habitudes des pêcheurs face aux risques auxquels ils s'exposent passe alors sans doute moins par un renforcement des contrôles que par une information claire, accessible et à la mise en place de campagnes de prévention.

Au travers de ces différents éléments d'étude, la côte d'Albâtre apparaît finalement comme un territoire morcelé qui, au fond, n'existe pas en tant que tel. Certains projets, pensés et construits en continuité (notamment entre le département et la région), instaurent un début de cohérence dans les politiques locales. Cependant, aucune politique de gestion d'ensemble du trait de côte n'a été jusqu'ici mise en place. Il existe en revanche une forte dynamique intercommunale, les communautés de communes, les Pays d'Accueil Touristique et les communautés d'agglomération couvrant l'ensemble de la côte. Mais cette dynamique locale, pour intercommunale qu'elle soit, tend également à morceler le territoire.

Cet émiettement des collectivités territoriales, associé à une dispersion des compétences, n'est pas seulement un problème local, il fait désormais l'objet d'une attention particulière de la part de l'Etat. Ainsi, le Président de la République a annoncé son désir de voir les deux régions Normandes réunifiées lors de son discours du 27 novembre 2008 au Congrès des maires de France. Le rapport du comité pour la réforme des collectivités territoriales de mars 2009<sup>454</sup>, préconise également un rapprochement de la Haute et de la Basse Normandie qui n'est pas sans poser diverses interrogations : dans quelle mesure ce rapprochement peut-il être un atout pour les deux régions au niveau touristique ? Y'a-t-il une unité des littoraux ? Peut-on traiter et aménager ces deux façades maritimes de façon identique ? La côte d'Albâtre, la côte Fleurie et la côte de Nacre constituent-elles un littoral homogène ? Si les questions

---

<sup>454</sup> Comité National pour la Réforme des Collectivités Territoriales. (2009). *Il est temps de décider*. Paris : Rapport au Président de la République.



posées aux professionnels du tourisme de ces deux régions sont finalement identiques (quels atouts valoriser pour se positionner sur un marché fortement concurrentiel ? Comment séduire de nouveaux touristes ?), dans quelle mesure l'offre touristique et ludique de la côte d'Albâtre peut-elle être pensée en complémentarité avec celle du littoral Bas Normand ?

La côte Fleurie possède des atouts touristiques prisés notamment par les parisiens et la renommée de stations comme Deauville et Honfleur n'est plus à faire. Les parisiens comme les touristes étrangers connaissent et fréquentent ces sites dont la médiatisation est renforcée par des manifestations telles que le festival cinématographique de Deauville. De la même façon le Mont-Saint-Michel, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, constitue le haut lieu touristique de la Manche. Ce patrimoine naturel riche et diversifié s'accompagne d'un patrimoine historique fort notamment avec les plages du débarquement. Les trois départements de l'Orne, de la Manche et du Calvados se sont d'ailleurs réunis autour d'un « Espace Historique de la Bataille de Normandie ». Cet ensemble de sites, de musées et de lieux de mémoire retrace le déroulement de la bataille décisive pour l'issue de la seconde Guerre Mondiale. Avec ses 355km de linéaire, la côte de Nacre et la côte Fleurie offrent également un panel d'îles (Chausey, Jersey, Guernesey...) qui attirent de nombreux plaisanciers. Et la presqu'île du Cotentin est, elle, particulièrement prisée des pratiquants d'activités de glisses. Quel serait alors l'intérêt de la Basse-Normandie de coopérer avec la Haute-Normandie ? Quels avantages en retirerait-elle ?

L'un des difficultés de la réunification des deux régions peut éventuellement concerner la gestion des littoraux. Les caractéristiques géomorphologiques sont extrêmement distinctes, voir opposées. Comment parvenir à gérer de façon intégrée les deux traits de côte ? L'un est composé de falaises, de plage de galets avec peu d'accès à la mer, alors que l'autre est constitué de plages de sable, de stations largement ouvertes sur la mer qui, de ce fait, est facilement accessible. Les problèmes d'aménagement, de gestion et de mise en valeur en sont diamétralement opposés. Il s'agit d'une part de faire face à l'érosion des falaises et à l'image austère d'un littoral désuet et d'autre part de conforter une position touristique reconnue.

Pour autant, la diversité des caractéristiques de ces deux façades peut également être considérée comme un atout si elles sont pensées en complémentarité. La multiplicité des paysages et des activités touristiques pourrait permettre de conserver les touristes plus longtemps en Normandie. Le Comité Régional du Tourisme de Normandie a mis en place un "Label qualité tourisme" et un observatoire du tourisme Normand. Au lieu d'être essentiellement une destination de courts séjours et de tourisme excursionniste à la journée, la Normandie souhaite s'affirmer comme une destination touristique à part entière et renforcer

son image au niveau international. Les sites phares tels qu'Étretat et Deauville ne sont plus pensés en concurrence, mais comme des produits d'appels pour mieux valoriser une grande région Normande. Mais cette complémentarité n'est envisageable que si la réunification s'accompagne également d'un renforcement des infrastructures de liaisons entre les deux régions et d'un rassemblement des volontés autour d'un projet de développement commun qui s'accompagne d'une identité territoriale normande affirmée et affichée. Actuellement la coopération se limite à une démarche marketing, certes nécessaire au développement du tourisme, mais insuffisante en terme de développement territorial.

Enfin, se pose aussi aujourd'hui la question du projet de grand Paris qui pourrait inclure la Haute-Normandie. Quelle serait alors la place de la Normandie ? Serait-elle destinée à devenir la « banlieue verte » de Paris ? La côte d'Albâtre peut-elle retrouver son statut de littoral de la capitale ? Est-ce dans son intérêt ? Soumise à l'influence de la région parisienne, quel pourrait être l'avenir économique de la Seine-Maritime ? Ces questions, encore en suspend actuellement, peuvent constituer des enjeux de recherche pour les années à venir. Travailler sur un sujet tel que les activités de nature implique aussi de discuter de l'insertion du local dans un projet de développement plus global, à l'heure où les collectivités territoriales sont amenées à prendre en charge davantage de compétences dans un contexte de recul de l'Etat providence. Au-delà de la question du développement et de l'avenir économique de la côte d'Albâtre, se posent d'autres questions laissées en suspend par ce travail mais qui constituent des orientations de recherche pertinentes à creuser. Ainsi, les « effets de lieux »<sup>455</sup>, relatifs à l'attention accordée ou non à un territoire par les pouvoirs publics constituent un phénomène social et culturel symbolique qui participe d'une double construction : celle du territoire et celle, identitaire, des groupes sociaux qui y vivent. Or notre étude s'est intéressée particulièrement à ceux qui utilisent le littoral et dont les pratiques sont légitimées par les institutions. Mais l'effet de lieu n'est pas identique pour tous car selon leur situation socio-économique et leur degré d'intégration, les groupes sociaux ne partagent ni les mêmes espaces ni le même processus de construction identitaire. Ceux dont la maritimité n'est pas affirmée méritent aussi toute notre attention afin de replacer les pratiques récréatives dans une problématique d'équité territoriale et d'égalité d'accès aux activités maritimes. Cette perspective invite alors à réinterroger la concordance entre les aménagements réalisés, les politiques menées, les usages effectifs et les demandes sociales locales.

---

<sup>455</sup> Dubet, F. (1992). *Les quartiers d'exil*. Paris : Seuil.

---

# Bibliographie<sup>456</sup>

---

---

<sup>456</sup> Certaines références, précédées d'un symbole (\*), ne sont pas citées dans le texte. Elles ont été ajoutées parce qu'elles ont guidé notre réflexion et ont pleinement participé à l'élaboration de ce travail.

- AESN. (2004). *Etude socio-économique et spatialisée de la pêche de loisir*. Rapport d'étude.
- AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie). (2005). *Etude socio-économique de la pêche de loisir. Rapport de synthèse*. Rouen : AESN.
- AFIT. (2004). *Tourisme et loisirs sportifs de nature. Développement touristique des territoires et sports de nature. Guide de savoir-faire*. Paris : AFIT.
- Akoun, A. et Ansart, P. (1999). *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Le Robert-Seuil.
- \*Alonzo, P. (2006). *Initiation à la statistique descriptive en sciences sociales*. Paris : Vuibert.
- \*Ansart, P. (1990). *Les sociologies contemporaines*. Paris : Seuil.
- Appéré, G. et Bonnieux, F. (2003). "Analyse du comportement face à un risque sanitaire cas de la consommation non-marchande de coquillages". *Revue d'économie politique*. N° 113. P. 373-401.
- Appéré, G. (2006). "Gestion des risques et information endogène". *Revue française de gestion*. N° 162. P. 63-76.
- \*Arborio, A.M. et Fournier, P. (1999). *L'enquête et ses méthodes : L'observation directe*. Paris : Nathan.
- Augé, M. (1992). *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris : Seuil.
- Augustin, J.-P. et Garrigou A. (1985). *Le rugby démêlé*. Paris : Le Mascaret.
- Augustin, J.-P., (dir.). (1994). *Surf Atlantique: les territoires de l'éphémère*. Talence : MSHA.
- Augustin, J.-P. (1995). *Sport, géographie, aménagement*. Paris : Nathan Université. Coll. Fac Géographie.
- Augustin, J.-P. (2002). "La diversification territoriale des activités sportives". *L'année sociologique*. N° 52. P. 417-435.
- \*Augustin, J.-P., et al. (2008). *Géographie des sports en France*. Paris : Vuibert.
- Baccaïni Brigitte, et al. (2007). "Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation". In *Insee première*. N°1129.
- Bachelard, G. (1942). *L'eau et les rêves : essai sur l'imagination de la matière*. Paris : José Corti.
- Badreau, V., et al. (2009). "Réponse à l'éditeur. Note critique à partir de l'article de Pasco et al. (2008) ou comment la traque des "bidonnacées" se mène au quotidien...". *Staps*. N° 84. P. 105-109.
- \*Bale, J. (2003 [1989]). *Sports geography*. Nex-York: Routledge.
- Bayeux, P. et Dupuis, J. (1996). *Les politiques publiques sportives territoriales: de l'élaboration à l'évaluation*. Paris : Revue EPS.
- Beauchard, F. (2004). "Sports de nature. De quoi parle-t-on?". *Cahier Espaces*. N° 81. P. 8-12.
- Beck, U. (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Aubier.
- Becker, H.-S. (1990). *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.
- Becker, H.-S. (2002). *Les ficelles du métier*. Paris : La découverte.

- Béhar, D. et Estebe, P. (1999). "L'État peut-il avoir un projet pour le territoire ?". *Les annales de la recherche urbaine [en ligne]*. N° 82.
- Béhar, D. et Estèbe, P. (2004). "Aménagement du territoire: une mise en perspective". In Cordellier, S. et Lau, E., (coord.). (2002). *L'Etat des régions françaises*. Paris : La Découverte. P. 15-24.
- Benasayag, M. et Del Rey, A. (2007). *Eloge du conflit*. Paris : La Découverte.
- Berlivet, L. (1999). "Argumentation scientifique et espace public. La quête de l'objectivité dans les controverses autour des "risques de santé"". In François, B. et Neuveu, E. *Espaces publics mosaïques: Acteurs, arènes et rhétorique des débats publics contemporains*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes. P. 185-208.
- Bernard, N. (2000). *Les ports de plaisance, équipements structurants de l'espace littoral*. Paris : L'Harmattan.
- \*Bernard, N. et (dir.). (2005). *Le nautisme. Acteurs, pratiques et territoires*. Rennes : Presses Universitaire de Rennes.
- Berque, A. (2000). *Médiance, de milieux en paysage*. Paris : Edition Belin.
- Berthelot, J.-M. (1990). *L'intelligence du social*. Paris : PUF.
- \*Bethemont, J. (1977). *De l'eau et des hommes. Essai géographique sur l'utilisation des eaux continentales*. Paris : Bordas.
- \*Besse, J.-M. et Roussel, I. (dir.). (1997). *Environnement : représentation et concepts de la nature*. Paris : L'Harmattan.
- Bessy, O. et Mouton, M. (2004). "Du plein air aux sports de nature. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux". *Cahier Espace*. N° 81. P. 13-29.
- Bessy, O. et Naria, O. (2004). "Sociologie des pratiquants des sports de nature. L'exemple de la Réunion". *Cahier Espaces*. N° 81. P. 52-77.
- Biava, A. (2007). "L'action de l'union européenne face au défi de la sécurisation de son approvisionnement énergétique". *Politique européenne*. N° 3. P. 105-123.
- Bickel, J.-F., et al. (2005). "Changement et continuité dans les loisirs: une comparaison de cohortes". *L'année sociologique*. n°1, Vol. 55. p. 129-169.
- \*Binot, G. (2002). "La préhistoire des bains de mer à Dieppe : De la balnéothérapie empirique au tourisme balnéaire. XIVe siècle-1824.". In *Bains de mer et thermalisme en Normandie. Actes du 36e congrès organisé par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie. 18-20 octobre 2001*. Caen : Ed. Charles Corlet. P. 13-31.
- Blanchard, N. (2004). *L'avènement du département providence*. Rennes : Editions de l'Ecole Nationale de la Santé Publique.
- \*Blondé, M. (2000). *Les emplois touristiques : mesure et analyse à l'échelle infra départementale. Etude appliquée à la Seine-Maritime*. Mémoire de maîtrise (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris : Seuil et La République des idées.
- \*Bocard, H. (2006). *De Paris à la mer : la ligne de chemin de fer Paris- Rouen- Le Havre*. Paris : APIF.
- \*Bocianowski, P. (1992). *Grimpe on the roque*. Louviers : Imprimerie Fromentin.

- \*Bodiguel, M., (dir.). (1997). *Le littoral : entre nature et politique*. Paris : L'Harmattan.
- Boillet, V. (1998). *La valorisation touristique du littoral haut-normand sous forme de « pays »*. Mémoire de DEA (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991). *De la justification : Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Bord, J.-P. (2006). "Le géographe et la carte. Point de vue et questionnement de la part d'un géographe cartographe". In *Cybergeo : European Journal of Geography (en ligne)*. N°17.
- Boucher, M. (2006). "La recherche, la politique et les dispositifs de lutte contre l'insécurité". In *Socio-logos [en ligne]*. N°1.
- Bouchet, P. (2005). "Développement des entreprises d'articles de sport et effets pervers". In Bouchet, P. et Sobry, C. *Management et marketing du sport : du local au global*. Villeeneuve d'Ascq: Septentrion. P. 287-306.
- Bouffin, S., et al. (2008). "Les sports de nature en France en 2006 ". *Bulletin de Statistiques et d'Etudes*. N° 08-01. Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Bourg, J.-F. et Gouguet, J.-J. (1998). *Analyse économique du sport*. Paris : PUF.
- Bouvier, G. (2003). "Enjeux géopolitique autour de la distribution d'électricité en France". *Hérodote*. N° 110. P. 71-87.
- Brachet, P. (2002). "Démocratie participative: du slogan à la mise en oeuvre". *Mouvements*. N° 19. P. 115-119.
- Bruckner, P. et Finkielkraut, A. (1982). *Au coin de la rue, l'aventure*. Paris : Seuil.
- Brunet, R. (1995). "Analyse des paysages et sémiologie. Eléments pour un débat". In *La théorie des paysages en France*. Seyssel : Champ Vallon. P. 7-20.
- \*Buschini, F. et Moscovici, S., (dir.). (2003). *Les méthodes des sciences humaines*. Paris : PUF.
- Bussi, M. (2000). "Périodisations touristiques sur la Côte d'Albâtre". In *Actes des XXVIIème journée de la Commission Nationale de Géographie du Tourisme et des Loisirs, du 3 au 5 mai 2000, La Rochelle*. La Rochelle (non publié).
- Brunet, R. (2001). "Désaménagement du territoire : l'énergie en France". In *Mappemonde (en ligne)*. N°1/01.
- Bussi, M. (2003). "L'émergence d'une entité côte d'Albâtre : les acteurs d'un développement touristique et culturel". In Gravari-Barbas Maria et Violier Philippe. *Lieux de culture, culture des lieux – Production(s) culturelle(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*. . Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Bussi, M. (2007a). "La côte d'Albâtre: heurs et malheurs touristiques depuis deux siècles". *Revue d'Etudes Normandes*. N° 3. p. 37-50.
- Bussi, M. (2007b). "Trois types d'accès à la mer, trois modèles de développement". *Etudes normandes*. N° 3. 15-19.
- Buton, F. (2006). "De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire". *Genèses*. N° 65. P. 71-91.
- Cabantous, A., et al. (2005). *Les français, la terre et la mer, XIIIe – XXe siècle*. Paris : Fayard.

- Cadiou, N. et Luginbühl, Y. (1995). "Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine". In Voisenat, C., (dir.). *Paysages au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme. P. 19-34.
- Callède, J.-P. (2000). *Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique*. Paris : Economica.
- Callède, J.-P. et Menaut, A. (2007). *Les logiques spatiales de l'innovation sportive : conditions d'émergence et configurations multiples*. Paris : MSHA.
- Canneva, H., (dir.) (2005). *La pratique des activités physiques et sportives en France. Enquête 2003, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Ministère de la Culture et de la Communication, Insee*. Paris : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et Insep.
- Cauquelin, A. (2004 (1989)). *L'invention du paysage*. Paris : Quadrige/ PUF.
- Cazes, G. (1992). *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*. Paris : Bréal. Coll Amphi géographie.
- CDT. (2005). *Plan départemental de développement du tourisme, 2005-2007*. Rouen : CDT de Seine-Maritime.
- CEDRE. (2000). *Etude de risques et de vulnérabilité du littoral et de l'estuaire de la Seine-Maritime*. Rapport CEDRE. Révision du plan Polmar-Terre 76 : Etude des risques et de la vulnérabilité du littoral de la Seine-Maritime.
- Charbonneau, S. (1992). *La gestion de l'impossible*. Paris : Economica.
- Charreton, P. (1984). "Poétique du paysage sportif". In CIEREC. *Lire le paysage, lire les paysages*. Saint-Etienne : CIEREC. P. 111-119.
- Château-Musée de Dieppe. (2007). *Les casinos de Dieppe (1822-1942)*. Bayeux : IMB.
- Chauvey, J.-N. (2008). "Pour une définition de la "publicitude" par la capacité effective de contrôle: l'exemple des délégations de service public". *Revue Française d'administration publique*. Vol. 3, n° 127. p. 511-523.
- Chételat, J. et Ley, E. (2002). "Intégration des représentations sociales dans la gestion du paysage jurassien". In *Cybergeog (en ligne)*. N°228.
- Cibois, P. (1993). "Le PEM, Pourcentage de l'Ecart Maximum: un indice de liaison entre modalités d'un tableau de contingence". *Méthodologie Sociologique*. N°40. P. 43-63.
- Cibois, P. (2007). *Les méthodes d'analyse d'enquête*. Paris : PUF, Que sais-je?
- Clary, D. (1977). *La façade littorale de Paris. Le tourisme sur la côte Normande*. Paris : Ophrys.
- \*Clary, D. (1980). "Les formes d'urbanisme touristique et leur fonctionnement sur le littoral normand". *Bulletin d'Etudes touristiques*. N° 1. p. 19-29
- \*Clary, D. (1984). "Le tourisme littoral : bilan des recherches". *Revue de Géographie de Lyon*. N° 1-2. p. 63-72.
- \*Clément, J.-P., et al. (1994). *Sport et pouvoirs au XXe siècle : enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (années 20- années 90)*. Grenoble: PUG.
- \*Clout, H. (2006). "Beyond the landings: the reconstruction of Lower Normandy after June 1944". *Journal of Historical Geography*. N° 32. p. 127-148.

- Cohen, D. (2007). "Un enjeu de civilisation". *Nouvelle Fondation*. N° 2. P. 34-39.
- Comité National des Espaces Sites et Itinéraires (CNAPS). (2002). *Les sports de nature pour un développement durable*. Rapport au Ministre des Sports portant sur le bilan et les perspectives de développement des sports de nature.
- Comité National des Espaces Sites et Itinéraires (CNAPS). (2007). *Urbanisme et sport de nature. Rapport au parlement*. Paris : CNAPS.
- Comité National pour le Réforme des Collectivités Territoriales. (2009). *Il est temps de décider*. Paris : Rapport au Président de la République.
- Commission Nationale du Débat Public. (2006). *Rapport d'activité*. Paris : CNDP.
- Conseil Général de Seine-Maritime. (2003). *La politique départementale d'aménagement du territoire et de développement durable. Tome 2, A9, tourisme*. Rouen : Conseil Général de Seine-Maritime.
- Conseil Régional de Haute-Normandie. (2006). *Région Haute-Normandie, horizon 2015. Un nouvel équilibre au service des Haut-Normands. Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire*. Rouen : Conseil Régional de Haute-Normandie.
- Copans, J. (1998). *L'enquête ethnologique de terrain*. Paris : Nathan.
- Corbin, A. (1988). *Le territoire du vide. L'occident et le désir du rivage (1750-1840)*. Paris : Aubier.
- \*Corbin, A., (dir.). (2001). *L'avènement des loisirs (1850- 1960)*. Paris : Flammarion.
- \*Corbin, A. et Richard, H., (dir.). (2004). *La mer terreur et fascination*. Paris : BNF/ Seuil.
- \*Corbin, A. (2005). *Le ciel et la mer*. Paris : Bayard.
- Cordellier, S. et Netter, S., (coord). (2002). *L'Etat des régions françaises*. Paris : La Découverte.
- Corneloup, J., *et al.* (2001). "Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature". *Loisir et société*. N° 24. P. 21-46.
- Corneloup, J. et Bourdeau, P. (2004). "Les sports de nature. Entre pratiques libres, territoires, marchés et logiques institutionnelles". *Cahier Espaces* N° 81. P. 117-124.
- Costa, S., *et al.* (2002). "Le recul des falaises crayeuses du Pays de Caux: détermination des processus d'érosion et quantification des rythmes d'évolution". *Géomorphologie*. Vol. 8, n°2. P. 107-118.
- Costa, S. (2007). "Le risque naturel sur le littoral Haut-Normand". *Etudes normandes*. N° 3. P. 20-36.
- \*Courpottin, F. (2002). "Evocations architecturales en bord de mer durant deux siècles : Bilan d'aménagements de petites stations balnéaires en Normandie ". In *Bains de mer et thermalisme en Normandie. Actes du 36e congrès organisé par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 18-20 octobre 2001*. Caen : Ed. Charles Corlet. P. 179-202.
- CREOCEAN et ACT Ouest pour le Conseil général de Seine-Maritime. (2006). *Schéma nautique départemental (Rapport de phase 1. Etat des lieux - Diagnostic)*. La Rochelle : CREOCEAN/ ACT Ouest.



- CREOCEAN/ ACT Ouest pour le Conseil général de Seine-Maritime. (2007). *Schéma nautique départemental (Objectifs et orientations stratégiques)*. Nantes : CREOCEAN/ ACT Ouest.
- Creti, A. et Villeneuve, B. (2003). "Politique énergétique: aspects stratégiques de la question des approvisionnements". *Economie et prévision*. N° 3. P. 73-88.
- Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Paris : Seuil.
- Cuenin, R. (1972). *Cartographie générale. Tome 1: Notions générales et principes d'élaboration*. Paris : Syrolles.
- Dacheux, E. (2006). "Espace public et débat public. Réflexions sur le référendum européen". *Mots. Les langages du politique*. N° 81. P. 79-91.
- Damien, M.-M. (2004). "Comment concilier l'essor de la plaisance et le développement durable?". In Sobry, C. *Le tourisme sportif*. Paris : Septentrion. P. 345-378.
- Dang Nguyen, G. et Mevel, O. (2007). "Nouvelle et ancienne économie. Vers une intégration réussie?". *Revue française de gestion*. Vol. 4, n°173. p.113-130.
- \*Danièle, V. (1997). *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*. Paris : L'Harmattan.
- Darly, S. (2008). "La spatialité des conflits d'usage au sein des zones périurbaines en Île-de-France: une analyse empirique d'une modalité peu connue de la gouvernance des territoires". *Norois*. N° 209. P. 127-146.
- DATAR. (2002). *Schéma de services collectifs du sport*. Paris : DATAR pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- De La Soudière, M. (1999). *Au bonheur des saisons : voyage au pays de la météo*. Paris : Grasset.
- De Singly, F. (2006 [1992]). *L'enquête et ses méthodes : Le questionnaire*. Paris : Armand Colin.
- Deconihout, C. (1999). *Les résidences secondaires en milieu littoral : impacts touristiques, environnementaux et socio-économiques. Etude appliquée à la côte d'Albâtre*. Mémoire de maîtrise (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.
- Defrance, J. (1995). *Sociologie du sport*. Paris : La Découverte. Coll. Repères.
- Defrance, J. (2000). "La politique de l'apolitisme sur l'autonomisation du champ sportif". *Politix*. N° 13. P. 13-27.
- Degenne, A. (2004). *Les réseaux sociaux*. Paris : Armand Colin.
- Delmanche, J. (2002). *L'image de la ville : entre réalité et produit touristique. Etude réalisée sur Dieppe, ville-port et station balnéaire*. Mémoire de maîtrise (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.
- Dempérat, M. (2006). "Vers un renforcement de la proximité des relations client". *Revue française de gestion*. Vol. 3, n°162. P. 115-125.
- \*Dépelteau, F. (2007). *La démarche d'une recherche en sciences humaines* Paris : De Boeck Université.
- Désert, G. (1983). *La vie quotidienne sur les plages normandes du second empire aux années folles*. Paris : Hachette.

- Deyon, P. et Frémont, A. (2000). *La France et l'aménagement de son territoire*. Paris : Dexia.
- \*Dewailly, J.-M. et Flament, E. (1993). *Géographie du tourisme et des loisirs*. Paris : SEDES.
- \*Di Méo, G. (1996). *Les territoires du quotidien*. Paris : L'Harmattan.
- Di Méo, G. (2001 [1998]). *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan Université.
- Donadieu, P. et Périgord, M. (2007). *Le paysage : entre natures et cultures*. Paris : Armand Colin. Coll 128.
- Dubet, F. (1992). *Les quartiers d'exil*. Paris : Seuil.
- Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Paris : Seuil.
- Dubet, F. (2005). "Sociologie: quelles évolutions? Les places de la sociologie dans les sciences sociales". *Cahiers français*. N° 326. P. 9-14.
- \*Dugas, E. (2007). "Du sport aux activités physiques de loisirs : des formes culturelles et sociales bigarrées". *SociologieS, numéro Théories et recherche (en ligne)*.
- Duhamel, P. (2008). "Les communautés vacancières. Définir un nouveau type de lieux touristiques à partir de la côte d'Albâtre (Seine-Maritime)". *Norois* N°206. P. 21-36.
- Dumazedier, J. (1962). *Vers une civilisation du loisir ?* Paris : Seuil.
- \*Dumazedier, J. (1991). *Sociétés : Temps libres*. Paris : Dunod.
- Dupuy, K., et al. (2005). *Tourisme et Intercommunalité*. Paris : Rapport du Conseil National du Tourisme.
- EDATER. (2005). *Evaluation final du programme européen Objectif 2 Haute-Normandie. Rapport final 2005*. Montpellier : EDATER.
- Esdras-Gosse B. (1953). "La reconstruction du Havre et l'industrialisation du bâtiment". *Revue d'Etudes Normandes*. N° 19. P. 357-372.
- Estèbe, P. (2005). "Le département insubmersible. Entre modernité territoriale et archaïsme politique". *Informations sociales*. Vol. 1, n°121. P. 66-75.
- Ethis, E. (2002). "Petite sociomorphologie des festivaliers ordinaires". In Ethis, E., (dir.). *Avignon, le public réinventé : Le Festival sous le regard des sciences sociales*. Paris : La documentation française. P. 247.
- \*Evrard, B. et Féménias, D. (2007). "La côte d'Albâtre, espace récréatif". *Etudes normandes : "La côte d'Albâtre, usages et images"*. N° 3. P. 79-88.
- \*Evrard, B., et al. (2008). "Randonnées sur les falaises de la côte d'Albâtre : le GR21 objet de conflits ". *Actes du colloque international pluridisciplinaire "Le littoral : subir, dire, agir" - Lille, France, 16-18 janvier 2008 [en ligne]*.
- \*Evrard, B., et al. (2008). "Une politique publique innovante en Haute-Normandie? Entre sport, nature et industries, exemple d'un littoral en transition". *Actes du symposium international Innovation et loisirs sportifs de nature. Rétrospective et perspective. 19, 20 et 21 novembre 2008, Le Pradel*. Non publiés
- \*Evrard, B., et al. (2009). "Marins, terriens et touristes sur la côte d'Albâtre : " renoncer, moi ? Jamais !" ". *Magma [en ligne]*. Vol. 7, n° 3.
- \*Evrard, B., et al. (2009). "Entre risque sanitaire et mise en scène de soi: la pêche à pied sur la côte d'Albâtre". In Journée du Grand Réseau de Recherche en Science de l'Environnement et des Risques. Le Havre.

- Eyraud, C. (2008). *Les données chiffrées en sciences sociales. Du matériau brut à la connaissance des phénomènes sociaux*. Paris : Armand Colin.
- Faburel V. et Y., B. (2008). *Paluel, 20 ans d'énergie*. Arras : Artois Presses Université.
- Farnel, F.-J. (1994). *Le lobbying, stratégies et techniques d'intervention*. Paris : Les Editions d'Organisation.
- Fédération Française de Randonnée Pédestre. (1990). *Falaises et valleuses du Pays de Caux*. Paris : FFRP.
- Fédération Française de Randonnée Pédestre. (2002). *Le Pays de Caux, la Côte d'Albâtre*. Paris : FFRP.
- Fédération Française de Randonnée Pédestre. (2007, 3ème édition). *La Seine-Maritime... à pied*. Paris : FFRP.
- Feillet, R., et al. (2004). "Le « mois sport nature » en Bretagne comme concept de valorisation touristique du littoral : enjeux et paradoxe". In Sobry, C. *Le tourisme sportif*. Paris : Septentrion. P. 271-286.
- Féménias, D. (2004). "Sens des pratiques corporelles dans la culture de loisirs". In CEAQ (ed.). *Dérives autour de l'oeuvre de Michel Maffesoli*. Paris : L'Harmattan. P. 233-243.
- \*Férréol, G. et Deubel, P. (1993). *Méthodologie des sciences sociales*. Paris : Armand Colin.
- Fernandes Y Freitas, D. (2001). "En redécouvrant le monde du loisir. Lorsque le travail se marie avec le loisir. ". *Sociétés*. N° 1. P. 21-29.
- \*Fleischer, A. et Tsur, Y. (2003). "Measuring the recreationnal value of open space". *Journal of Agricultural Economics*. Vol. 54, n° 2. P. 269-283.
- Fontanel, J. et Bensahel, L. (2001). *Réflexions sur l'économie du sport*. Grenoble : PUG.
- Fontugne, C. (2004). "Les sports de nature. Un outil de structuration de l'offre touristique". *Cahier Espaces*. N° 82. P. 15-19.
- Fourastié, J. (1977). *Des loisirs : pour quoi faire?* Paris : Casterman.
- \*Frédéric, L. (2006). *L'enquête quantitative en sciences sociales. Recueil et analyse de données*. Paris : Dunod.
- \*Frémont, A. (1975). *La région, espace vécu*. Paris : PUF.
- \*Gamblin, A., (coord.). (1998). *Les littoraux. Espaces de vies*. Paris : SEDES.
- Gasparini, W. (2004). "Le champ sportif associatif à l'épreuve de la monographie locale: identités régionales et associations sportives en Alsace". In Michon, B. et Terret, T. *Pratiques sportives et identités locales*. Paris : L'Harmattan. P. 267-297.
- Gaudin, J.-P. (1995). "Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques?". *Revue française de science politique*. Vol. 45, n°1. P. 31-56.
- \*Gayraud, J.-L. (2007). *Urbanisme et sport de nature*. Rapport du Comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, remis au parlement et au gouvernement.
- Geffroy, G. et Papinot, C. (2005). "Polltion littorale et "alimentation naturelle". La consommation des produits de collecte en Bretagne (enquête)". *Terrains & Travaux*. N° 9. P. 159-176.

- Gilbert, C. (2003). "La fabrique des risques". *Cahiers internationaux de sociologie*. N° 114. P. 55-72.
- Godard, O. (2003). "Le principe de précaution comme norme de l'action publique, ou la proportionnalité en question". *Revue Economique*. Vol. 54, n° 6. P. 1245-1276.
- Godwin O. et Obasi P. (1996). "La météorologie au service du sport". *Revue Olympique*. Vol. XXVI, n°7. P. 62-63.
- Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Paris : Minuit.
- Guérin-Pace, F. (2006). "Sentiment d'appartenance et territoires identitaires". *Espace géographique*. Tome 35, n°4. P. 298-308.
- Guermond, Y., (coord.),. (2001). *Atlas de France: Territoire et aménagement*. Paris : La Documentation Française.
- Guermond, Y. (2006). "L'identité territoriale: l'ambiguïté d'un concept géographique". *Espace géographique*. Tome 35, n°4. P. 291-297.
- Guibert, C. (2006). *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. Paris : L'Harmattan.
- Guibert, C. (2009). "De l'utilité des sciences sociales en cabinet d'étude: retour sur une expérience professionnelle singulière". In 5ème congrès international de la Société de Sociologie en Langue Française : A quoi servent les sciences sociales du sport? Recherches et utilité(s) sociale(s). Lyon.
- \*Guibert, J. et Jumel, G. (1997). *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Guillet, F. (2000). *Naissance de la Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750-1850*. Caen : Annales de Normandie / Fédération des Sociétés historiques et Archéologiques de Normandie.
- Gumuchian, H. (1991). *Représentations et aménagement du territoire*. Paris : Anthropos.
- Gumuchian, H. et Marois, C. (2000). *Initiation à la recherche en géographie : Aménagement, développement territorial, environnement*. Paris : Anthropos.
- Habermas, J. (1978). *L'espace public*. Paris : Payot.
- Haschar-Noé, N. (2004). "Loisirs sportifs et identité locale. L'exemple du site de Cap' Découverte à Carmaux". *Cahier Espaces*. N° 82. P. 111-117.
- Hautbois, C. (2004). *Activités physiques et sportives, effets induits et rôle de la sphère publique. Légitimité, opportunité de l'intervention de la sphère publique locale en faveur des activités équestres en Basse-Normandie : vers une économie politique du tourisme sportif*. Caen : Thèse de doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives non publiée.
- Hautbois, C. (2006). "La perception des acteurs comme indicateur de performance de l'action publique: le cas de l'intervention publique locale en faveur des activités équestres en Basse-Normandie". *Science et Motricité*. N° 58. P. 105-115.
- Hérand, C. et Chaze, J.-P. (1995). "La subvention. Un outil des collectivités pour orienter le développement du sport". In Augustin, J.-P. et Callède, J.-P. *Sport, relations sociales et actions collectives*. Talence : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. P. 659-664.

- Hervieu, B. et Viard, J. (2005 [2001]). *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. Paris : l'Aube.
- Hervieu J.-P., et al. (2002). *Bains de mer et thermalisme en Normandie. Actes du 36e congrès organisé par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 18-20 octobre 2001*. Caen : Ed. Charles Corlet.
- \*Hervieu-Léger, D. et Hervieu, B. (2005). *Le retour à la nature. « Au fond de la forêt... l'Etat »*. Paris : L'Aube.
- Honta, M. (2007). "Les nouveaux territoires du sport: des changements d'échelle sous influence". *Géographie, économie, société*. Vol. 9, n° 4. P. 403-418.
- Honta, M. (2008). "Sport et intercommunalité: quels enjeux pour la définition des politiques départementales et l'articulation de l'action publique sportive locale?". *Staps*. N° 2. P. 115-136.
- Horyniecki, V. (2006). *Impacts et gestion des sports de nature dans les espaces naturels protégés*. Rapport de stage, Master professionnel- Aménagement et gestion intégrée des ressources environnementales.
- Howell, D.C. (2008). *Méthodes statistiques en sciences humaines*. Bruxelles : De Boeck.
- IFREMER, B. (2007). *Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM. Synthèse des résultats*. Paris : IFREMER.
- IODDE. (2007). *La pêche à pied récréative sur Marennes - Oléron. Programme « R.E.V.E. » 2006 - 2009*. Second rapport intermédiaire de diagnostic Décembre 2007.
- Jarreau, P. (2000). "Stratégies du loisir dans les destinations touristiques". *Cahier Espaces*. N° 66. P. 63-67.
- Jean, Y. et Vanier, M. (2008). *La France. Aménager les territoires*. Paris : Armand Colin.
- \*Joly, F. (1985). *La cartographie*. Paris : PUF.
- \*Joly, P.-B. et Marris, C. (2003). "La participation contre la mobilisation? Une analyse comparée du débat sur les OGM en France et au Royaume-Uni". *Revue Internationale de Politique Comparée*. N° 2. P. 195-206.
- Juan, S. (1999). *Méthodes de recherche en sciences sociohumaines. Exploration critique des techniques*. Paris : PUF.
- Kalaora, B. (1993). *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*. Paris : L'Harmattan.
- Kalaora, B. (1998). *Au-delà de la nature l'environnement*. Paris : l'Harmattan.
- Kalaora, B. (2001). "A la conquête de la pleine nature". *Ethnologie française*. Tome XXXVII, n°2. P. 591-597.
- Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan.
- Kessler, M. (1999). *Le paysage et son ombre*. Paris : PUF.
- Koebel, M. (2000). "Les profits politiques de l'engagement associatif". *Regards sociologiques*. N° 20. P. 165-176.
- Lacombe, P. (1999). "La planche à voile". In *Techniques et cultures (en ligne)*. N°39.
- \*Lafaye, C. et Thévenot, L. (1993). "Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. ". *Revue française de sociologie*. Vol. 34, n°4. P. 495-524.

- Lageiste, J. (2007). "L'identité touristique des littoraux". In *Tourismes et territoires*. 6e Rencontres de Mâcon, 13, 14 et 15 septembre 2007 - Pré-actes.
- Lahire, B. (2002). "Utilité: entre sociologie expérimentale et sociologie sociale". In Lahire, B., (dir.). *A quoi sert la sociologie*. Paris : La découverte. P. 43-66.
- Lamarque, G. (1994). *Le Lobbying*. Paris : PUF, QSJ.
- Lamy, J. (2006). "D'un G8 à l'autre: sécurité énergétique et changement climatique". *Politique étrangère*. N° 1. P. 131-144.
- Laplantine, F. (2002). *La description ethnographique*. Paris : Nathan Université. Coll 128.
- Lascoumes, P. et Le Bourhis, J.-P. (1998). "Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures". *Politix*. Vol. 11, n°42. P. 37-66.
- Lavacry, M. (2002). *L'évolution de la clientèle touristique parisienne sur le littoral du nord*. Mémoire de maîtrise (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.
- Lazarsfeld, P. et al. (1982). *Les chômeurs de Marienthal*. Paris : Ed. de Minuit.
- \*Le Breton, D. (2000). *Eloge de la marche*. Paris : Métailié.
- Le Breton, D. (2002). *Conduites à risques*. Paris : PUF.
- Le Lidec, P. (2003). "La seconde étape de la décentralisation en France: Une mise en perspective critique". *Mouvements*. N°26. P. 96-101.
- Le Saout, R. et Madoré, F. (2004). *Les effets de l'intercommunalité*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Le Tixerant, M. et Gourmelon, F. (2006). "Approche dynamique du déroulement d'activités humaines en mer côtière". In *Cybergeog (en ligne)*. N°333.
- \*Lebon, F. (2003). "Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs". *Education et Sociétés*. Vol. 1, n°11. P. 135-152.
- Lecoquière, B. (1998). *L'estuaire de la Seine. Espace et territoire*. Rouen : Publication des universités de Rouen et du Havre.
- Lecourt, A. (2004). "Les conflits d'aménagement: une analyse théorique et pratique à partir du cas breton". *ESO*. N° 21. P. 141-145.
- Legoy, J., et al. (2004 (1990)). *Les Havrais et la mer: Le port – Les transatlantiques – Les bains de mer*. Rouen : PTC.
- Lemoine, L. (2007). *Les espaces des pratiques sportives auto-organisées: l'exemple de la Haute-Normandie*. Thèse. Rouen : Université de Rouen, Faculté de géographie.
- Lenclud, G. (1995). "L'ethnologie et le paysage. Questions sans réponses". In Voisenat, C., (dir.). *Paysages au pluriel ethnologie des paysages*. Paris : Maison des sciences de l'Homme. P. 3-18.
- \*Lepeltier, M. (2002). *Entre authenticité figée et ambition raisonnée : Quel développement touristique pour Veules Les Roses ?* Mémoire de maîtrise (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.
- Lepotier, R. (1978). *Rouen, Le Havre, Antifer, ports de la Seine*. Paris : Edition France-Empire.
- Les informations dieppoises (2006). "Du XIVE siècle à 2007. Bains de mer à Dieppe, une histoire continue". *Hors série, Les informations dieppoises*. Juin.

- Lévy, J. (2003a). "Aménagement du territoire". In Lévy, J. et Lussault, M. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin. P. 64-68.
- Lévy, J. (2003b). "Géographie". In Lévy, J. et Lussault, M., (dir.). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin. P. 399-401.
- Lévy, J. et Lussault, M., (dir.). (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- Lizette, J. (1991). "La décentralisation: Enjeux et perspectives". In Maheu, L. et Sales, A., (dir.). *La recomposition du politique*. Montréal : L'Harmattan et Les Presses de l'Université de Montréal. P. 251-272.
- Loret, A. (1995). *Génération glisse: dans l'eau, l'air, la neige... la révolution du sport des années fun*. Paris : Autrement.
- Loret, A. (2003). "L'intégration par le sport au risque de l'innovation sportive". *Empan*. N° 51. P. 39-47.
- Loret, A. (2008). *Le sport de la République. La France face au défi Olympique*. Nantes : Ed. du Temps.
- Lorgnier, N., et al. (2008). "Réflexion sur la gestion publique du tourisme et des loisirs sportifs de nature. L'exemple de l'offre sur le territoire du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale". *STAPS*. N° 80. P. 33-37.
- Louveau, C. (2006). "Inégalité sur la ligne de départ: femmes, origines sociales et conquête du sport". In Terret, T. et Zancarini-Fournel, M., (dir.). *Le genre du sport*. Paris : Presses Université du Mirail. P. 119-143.
- Maestri, E., (coord.). (2004). *La décentralisation. Histoire, bilans, évolutions*. Paris : L'Harmattan.
- Malon, C. (2000). "Prospective et planification des grands travaux. L'exemple du port pétrolier d'Antifer". *Revue d'Etudes Normandes*. N° 1. P. 41-60.
- \*Malric, L. (1999). "Le sport dans les collectivités territoriales : service public ou produit d'appel ?". *Revue française de marketing*. N° 172. P. 21-37.
- Mao, P., et al. (2004). "Objets géographiques et formes de développement autour des Gorges du Verdon". *L'effet Géographique. Sous la dir. de Debarbieux B. et Fourny M.C.* MSH Alpes : Grenoble. P. 181-196.
- Mao, P. et Bourdeau, P. (2008). "Les lieux de pratique des sports de nature en France : une géographie différenciée". In *Mappemonde (en ligne)*. N°89.
- Marcadon, J., et al. (1999). *L'espace littoral. Approche de géographie humaine*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- \*Martel, L. (2006). "Quand la diversité interroge les politiques publiques sportives ou la difficulté de faire face au défi". *Management et avenir*. N° 10. P. 161-178.
- Martin, M. (2008). "Entre protection nationale et résistances locales: le retour du loup en Cévennes". In XVIIIème congrès de l'Association Internationale des Sociologues de Langues Française du 7 au 11 juillet. Istanbul.
- Martucelli, D. (2002). "La production des connaissances sociologiques et leur appropriation par les acteurs". *Education et Sociétés*. N° 9. P. 27-38.
- Marx, J.-L. (1997). *Les territoires de l'Etat*. Paris : PUF, Coll. Que Sais-Je ?

- \*Mathieu, D. et Praicheux, J. (1992). "Les géographes et le tiers temps : sport, loisirs, aménagements". *Cahiers de Géographie [en ligne]*. N° 32.
- \*Mauss, M. (1950). *Sociologie et anthropologie*. Paris : PUF.
- \*Mauss, M. (2007 (1924)). *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : PUF.
- Méda, D. (1995). *Le travail. Une valeur en voie de disparition*. Paris : Aubier.
- Merlin, P. (2002). *L'aménagement du territoire*. Paris : PUF.
- Messier, P. (2001). *Réaménagement d'un sentier de grande randonnée (GR 21). Réflexion pour une implantation durable*. Rouen : Mémoire de maîtrise de géographie. Sous la direction de Mr. Daniel Delahaye (MCF) en collaboration avec le CDT.
- \*Messier, P. et Covasso, A. (2001). *Etude sur le réaménagement du GR21*. Rouen : Comité Départemental du Tourisme et Faculté de géographie, sous la direction de Desbruères M.
- Michel, C. et Lardon, S. (2001). "L'accès aux espaces naturels: l'apport des chorèmes à la gestion des conflits d'usage". In *Mappemonde (en ligne)*. N°2/01.
- Michel, M. (1994). *L'aménagement régional en France. Du territoire aux territoires*. Paris : Masson.
- \*Michon, B. et Terret, T., (dir.),. (2004). *Pratiques sportives et identités locales*. Paris : L'Harmattan.
- Mignon, P. (2005). "Les pratiques sportives: quelles évolutions?". *Cahiers Français*. N° 320. P. 54-57.
- \*Miles, M.B. et Huberman, A.M. (2003). *Analyse des données qualitatives, 2e édition*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Ministère de la Santé de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative. (2008). *Les chiffres clés du sport*. Paris : MSJSVA.
- \*Miossec, A., (dir.). (1998). *Les littoraux entre nature et aménagement*. Paris : CNED-SEDES.
- \*Monneret, J. (1998). *Les politiques sportives des collectivités territoriales*. Paris : Vigot. Coll. Sport et enseignement.
- Monod, J. et De Castelbajac, P. (1993). *L'aménagement du territoire*. Paris : PUF. Coll Que Sais-Je ?
- Morel, B. (2008). "Institution et recompositions territoriales". *Rives nord-méditerranéennes, Action publique et transformation des espaces en Méditerranée septentrionale, [En ligne]*. N°20.
- Morin, E. (1961). *L'esprit du temps*. Paris : Grasset.
- Mounet, J.-P. (2007). "La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation". *Développement durable et territoire [en ligne]*.
- Muller, L. (2005a). "Age, diplôme, niveau de vie : principaux facteurs sociodémographiques de la pratique sportive et des activités choisies". *Bulletin de Statistiques et d'Etudes*. N° 5-05. Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Muller, L. (2005b). "Participation culturelle et sportive". *Insee première*. N° 1008. P. 2.



- Muller, L. (2006). "La pratique sportive en France, reflet du milieu social". *Données sociale - La société française*. N° 8. P. 657-663
- Musard, O. (2007). "L'aménagement des sites de plongée sous-marine en France: une gestion environnementale publique et catégorielle du domaine public maritime?". *Norois*. N° 203. P. 37-50.
- Neveu, E. (2000). *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La découverte.
- \*Neufville, S. (1999). *Les routes à thème : outils de promotion ou nouvelles formes de tourisme ? L'exemple de la Seine-Maritime*. Mémoire de maîtrise, (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.
- Niel, A. (2005). *Contribution à l'étude des paysages sportifs*. Thèse de doctorat, non publiée. Marseille : Université de la Méditerranée, Faculté des sciences du sport.
- ODIT France. (2007). *Le financement des ports de plaisance. Indicateurs, impacts économiques et possibilités de montage financiers*. Paris : ODIT France.
- Ohl, F. et Tribou, G. (2004). *Les marchés du sport: consommateurs et distributeurs*. Paris : Armand Colin.
- Pagny, J. (2002). "Le risque littoral sur la Côte d'Albâtre". In *Connaître pour agir [en ligne]*.
- \*Paoli, J.-C. (2008). "L'aménagement du littoral à l'épreuve de la décentralisation. Conflits et concertation en Corse et en Sardaigne". *Pôle Sud*. N° 28. P. 143-165.
- Papinot, C. (2003). "Requalification du littoral et conflits d'usage. L'estrans-environnement et l'estrans territoire". *Sociétés Contemporaines*. N° 52. P. 105-121.
- Parlebas, P. (1999). *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*. Paris : INSEP.
- Passeron, J.-C. (1996). "L'espace mental de l'enquête (II)". In *Enquêter, Interpréter, Surinterpréter (en ligne)*. N°3.
- Peaudeau, P. et Richebe, R., (coord.). (2002). *Le tourisme nautique : Pour un développement local coordonné*. AFIT/ ODIT France.
- Péron, F. et Rieucan, J. (1996). *La maritimité aujourd'hui*. Paris : L'Harmattan.
- Perret, B. (2001). *L'évaluation des politiques publiques*. Paris : La Découverte.
- Perretti-Wattel. (2001). *La société du risque*. Paris : La Découverte.
- Perreux, J. (2008). "L'éducation à l'eau pour un bien commun". In Baribeau, T., et al. *Les jeux de l'eau, de l'homme et de la nature*. Paris : La Dispute. P. 235-246.
- Peuziat, I. (2004). "Plaisancier en quête d'espaces naturels et de tranquillité : illusion ou réalité? Le cas de l'archipel de Glénan (France)". *Norois*. N° 193. P. 103-115.
- Pigeassou, C. (2004). "Le tourisme sportif: une réalité aux contours incertains". In Sobry, C. *Le tourisme sportif*. Paris : Septentrion. P. 33-67.
- Pociello, C. (1981). *Sport et société: Approche socio-culturelle des pratiques*. Paris : Vigot.
- \*Pociello, C. (1991). *Sport et société : Approche socio-culturelle des pratiques*. Paris : Vigot.
- Pociello, C. (1994). "Le futur comme une nouvelle forme d'enjeu". In Clément, J.-P., et al. *Sport et pouvoirs au XXe siècle*. Grenoble : PUG. P. 56-60.
- \*Pociello, C. (1994b). *Sport et pouvoirs au XXe siècle*. Grenoble : PUB.
- Pociello, C. (1995). *Les cultures sportives*. Paris : PUF.

- Potier, F. (2002). "La république des temps libres n'est pas une et indivisible". In Viard, J., (dir.), et al. *La France des temps libres et des vacances*. Paris : l'Aube/ DATAR. P. 152-155.
- Poulet G. (2007b). "Dieppe, stations balnéaires: 1822-2007". *Revue Quiquengrogne [en ligne]*. N° 43.
- Prévoat, X. (1997). *Quelle place pour le tourisme de la côte d'Albâtre ?* Mémoire de DEA (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.
- Pröbstl, U. (2003). "The influence of the European directives on development of nature-based sport and outdoor recreation in mountain areas". *Journal for nature conservation*. N° 11. P. 340-345.
- Rauch, A. (1988). *Vacances et pratiques corporelles*. Paris : PUF.
- \*Rauch, A. (1996). *Vacances en France de 1830 à nos jours*. Paris : Hachette.
- Revel, J.d. (1996). *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*. Paris : Seuil / Gallimard.
- Revéret, C. (2004). "Le discret Big Bang des loisirs sportifs de nature". *Cahier Espaces*. N° 82. P. 8-14.
- Ripoll, F. (2005). "S'approprier l'espace... ou contester son appropriation?". *Norois*. N° 195. P. 29-42
- Rival, M. (2006). "Vers un lobbying éthique? Ou comment pratiquer l'influence sans corruption?". *Entreprise Ethique*. N° 24. P. 20-27.
- \*Roger, A. (1995). *La théorie du paysage en France*. Seyssel : Champ Vallon.
- Rougerie, G. (1975). *Les cadres de vie*. Paris : PUF.
- \*Rougerie, G. (1977 [1969]). *Géographie des paysages*. Paris : PUF.
- \*Rougerie, G. (2000). *L'homme et son milieu : l'évolution du cadre de vie*. Paris : Nathan Université.
- Roussel, F. (2005). ""Le vivant n'est pas une marchandise". Quelques réflexions en marge d'un slogan". *Rue Descartes*. N° 49. P. 43-52.
- Saint-Martin, D. (2006). "Le consulting et l'Etat: une analyse comparée de l'offre et de la demande". *Ecole Nationale d'Administration*. N° 120. P. 743-756.
- Sansot, P. (1986). *Les formes sensibles de la vie sociale*. Paris : PUF.
- Sayeux, A.-S. (2008). *Surfeurs, l'être au monde. Une analyse socio-anthropologique*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Schnapper, D. (2005 (1999)). *La compréhension sociologique : Démarche de l'analyse typologique*. Paris : Quadrige.
- Simmel, G. (2003). *Le conflit*. Paris : Circé/ Poche.
- Sirost, O. (2000). *La tente noire. Sociologie du camping*. Paris : Mémoire de thèse non publiée. Sous la dir. De Michel Maffesoli.
- Sirost, O. et al. (2007). *La perception du risque chimique chronique lié à la qualité de l'eau de Seine*. Rapport pour le Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval.
- Sirost, O. (2009). "La vie au grand air ou l'invention occidentale des milieux récréatifs". In Sirost, O., (dir.). *La vie au grand air. Aventures du corps et évasion vers la nature*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy. P. 7-44.

- Smith, A. et Quermonne, J.-L. (1996). "Territoire et espace public dans l'Union européenne : les dimensions internes et externes (Partie 1)". *Cultures & Conflits*, [En ligne]. N°21-22.
- Sobry, C. (2004). *Le tourisme sportif*. Paris : Septentrion.
- Sorokin, P. (1937). *Social and cultural dynamics*. New-York : American Book Compagny.
- \*SRADT. (2006). *Région Haute-Normandie, horizon 2015. Un nouvel équilibre au service des Haut-Normands. Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire*. Rouen : Conseil Régional de Haute-Normandie.
- Subra, P. (2003). "A quoi et à qui sert le débat public?". *Hérodote*. N° 110. P. 149-170.
- Subra, P. (2008). "L'aménagement, une question géopolitique!". *Hérodote*. N° 130. P. 222.
- Tabuteau, D. (2007). "Les interdictions de santé publique". *Sève*. N° 17. P. 21-38.
- Terret, T. et Zancarini-Fournel, M. (2006). *Le genre du sport*. Paris : Presses Université du Mirail.
- Thiery, P. (2007). "La pratique du sport durant les vacances d'été". *Stats Info*. N° 07-01.
- Thomire, C. (2002). *Mers-les-Bains, Le Tréport. Un développement touristique aux destins différents*. Mémoire de maîtrise (non publié). Rouen : Université de Rouen, Département de géographie.
- Uhl, M. (2004). *Subjectivité et sciences humaines. Essai de métasociologie*. Paris : Beauchesne.
- Urbain, J.D. (1994). *Sur la plage : Moeurs et Coutumes balnéaires (XIXe-XXe siècles)*. Paris : Payot et Rivages.
- Urbain, J.D. (2002). "Le résident secondaire, un touriste à part?". *Ethnologie française*. Tome XXXVII, vol. 2. P. 515-520.
- Viard, J., et al. (2002). *La France des temps libres et des vacances*. Paris : L'Aube/ DATAR.
- \*Viard, J. (2004). *Le sacre du temps libre : la société des 35 heures*. Paris : L'Aube.
- Viard, J. (2008 [2006]). *Eloge de la mobilité: Essai sur le capital temps libre et la valeur travail*. Paris : L'Aube.
- Vigarelo, G. (1991). "D'une nature... l'autre : Les paradoxes du nouveau retour". In Pociello, C. *Sports et société : Approche socio-culturelle des pratiques*. Paris : Vigot. P. p. 239-247.
- \*Vigarelo, G. et Holt, R. (2005). "Le corps travaillé. Gymnastes et sportifs au XIX<sup>e</sup> siècle". In Corbin, A., (dir.), et al. *Histoire du corps. Tome 2 : De la révolution à la Grande Guerre*. Paris : Seuil. P. 313-377.
- Vigarelo, G. (2006). "S'entraîner". In Corbin, A., (dir.), et al. *Histoire du corps. Tome 3 : Les mutations du regard. Le XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Seuil. P. 163-197.
- Voisin, A. (2007). "La gestion mixte des services publics. délégation de service public, externalisation et partenariat public-privé". *Regards croisés sur l'économie*. Vol. 2, n°2. P. 168-175.
- Voldman D. (1997). *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*. . Paris : L'Harmattan.
- Volvey, A., (dir.). (2005). *Echelles et temporalités*. Paris : Atlande.
- Wagner, C., et al. (2005). *Besoins de formation dans le secteur des Activités Physiques de Pleine Nature en Haute-Normandie*. Rouen : DRDJS.

Weber, M. (1965). *Essais sur la théorie de la science*. Paris : Plon.

Weber, M. (1971). *Economie et société*. Paris : Plon.

\*Wilson, P.I. (2008). "Preservation versus motorized recreation: Institutions, hystory, and publics lands management". *The social Science Journal*. N° 45. P. 194-202.

Zuindeau, B. (1997). "Le développement durable : une introduction générale". In *Environnement: représentations et concepts de la nature*. Paris : L'Harmattan. P. 189-204.

---

## **Index des figures**

---

**Cartes**

Carte 1 : La majeure partie du littoral présente au moins une mesure de protection. ....	44
Cartes 2, 3, 4, 5, 6, 7 : Les différentes mesures de protection du littoral. ....	45
Carte 8: Capacité d'accueil des ports de plaisance sur le littoral Haut-Normand.....	70
Carte 9: Types de ports en fonction de leur accessibilité.....	70
Carte 10: Modes de gestion des ports de plaisance du littoral par types de régie.....	72
Carte 11: Type de documents d'urbanisme du littoral étudiés. Les années correspondent aux dates des dernières modifications des documents. ....	124
Cartes 12, 13, 14, 15 et 16 : Typologie des stations du littoral Haut-Normand.....	135
Carte 17 : Répartition géographique des questionnaires par types de site (N= 560). ....	137
Carte 18 : Décalages entre enquête prévu et réalisé.....	138
Cartes 19, 20, 21 : Décalage entre enquête prévue et réalisée par type de sites. ....	139
Carte 22 : Répartition du nombre de questionnaires recueillis par sites au cours de l'enquête relative à la pêche à pied (N=389). ....	147
Carte 23: Nombre de fiches de relevés de fréquentation récupérées par sites (N=187). ....	164
Carte 24 : Dénombrement des pêcheurs à pied par sites de pêche.....	174
Carte 25 : Région d'appartenance des touristes, 543 interrogés habitent en France (N=560).....	188
Carte 26 : 379 interrogés résident en Seine-Maritime (N=560).....	188
Cartes 27, 28, 29 : Sites de pratiques des principales activités pratiquées recensés à partir des annuaires et des déclarations des pratiquants (560 questionnaires et 39 entretiens), hors randonnée. ....	190
Cartes 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 : Activités de loisirs sur la côte d'Albâtre.....	191
Carte 37 : Activités de randonnée sur la côte d'Albâtre. ....	192
Carte 38 : Zone de recrutement des stations du littoral en Seine-Maritime en fonction de la provenance géographique des répondants (N=379). ....	193
Carte 39 : Zone de recrutement de la station balnéaire Quiberville.....	194
Carte 40 : Zone de recrutement de la ville-port Dieppe.....	194
Carte 41 : Schématisation de la mobilité des pratiquants de Seine-Maritime sur le littoral. .	202
Carte 42 : Orientations de vent selon les spots de la côte d'Albâtre pour l'activité planche à voile (pour les activités kite-surf et surf voir annexes). ....	210
Carte 43 : Du Havre au Tréport, le GR21 longe le littoral par le sentier des douaniers mais son tracé est parfois tenu de s'éloigner des falaises en raison des éboulements. ....	256
Cartes 44, 45, 46, 47, 48 : Implantation des clubs et associations sportives. Le nombre de symbole indique le nombre de structures implantées sur la commune. ....	286
Carte 49: Les organisations intercommunales couvrent l'ensemble du littoral et son arrière-pays proche.....	342

## Figures

Figure 1 : Schématisation des interactions entre les différents acteurs.....	43
Figure 2: Organigramme du sport. ....	66
Figure 3: Organigramme du tourisme. ....	66
Figure 4 : Analyse post-factorielle variable structurante 25-54 ans et 55 et plus. ....	178
Figure 5 : Analyse post-factorielle variable structurante 15-24 ans.....	178
Figure 6 : Analyse post factorielle et variable structurante « féminin ». ....	181
Figure 7 : Analyse post factorielle et variable structurante homme.....	181
Figure 8 : Analyse post factorielle des variables « niveau d'études », « catégorie socio-professionnelle » et « activités classifiées ». ....	184
Figure 9 : Représentation graphique de l'analyse post-factorielle de la temporalité de pratique des hauts-normands. ....	197
Figure 10 : Représentation de l'analyse post-factorielle de la variable structurante « plusieurs jours ». ....	200
Figure 11 : Dépendance des activités aux météores (pour une analyse activité par activité cf. document annexe). ....	207
Figure 12 : Représentation graphique de l'analyse post-factorielle au croisement des variables « structure », « saison de pratique » « activité pratiquée » et « période de pratique ». ....	215
Figure 13 : Différenciation des types au regard des usages de la mer et de la plage. ....	221
Figure 14 : L'aménagement du littoral suppose de gérer des enjeux qui peuvent être contradictoires. ....	264
Figure 15 : Entre gestion publique et privée deux visions du littoral s'opposent et cristallisent les conflits, d'un côté un littoral énergétique "rentable" et de l'autre un littoral ludique "durable".....	282
Figure 16 : La position des activités au sein du système sportif du littoral renvoie aux clivages acceptation/intrusion et financés/non financés.....	298
Figure 17 : Processus de construction de la déviance dans l'activité pêche à pied. ....	306
Figure 18: processus sociaux à l'oeuvre dans la mise en scène de l'activité pêche à pied ....	308
Figure 19: Gestion des risques par les pouvoirs publics .....	309
Figure 20: Une séparation des espaces entre les pratiques est organisée soit par la législation (règles), soit négociée localement entre pratiquants (norme) .....	318
Figure 21: Schématisation de la présence des pratiquants de chacune des activités étudiées en fonction des saisons.....	319
Figure 22: Le schéma de Musard illustre la relation d'interdépendance entre les acteurs et le territoire maritime .....	325
Figure 23 : Typologie des pratiques en fonction de leur coût et des exigences culturelles ...	346

**Tableaux**

Tableau 1 : Travaux qui traitent du tourisme de la côte d'Albâtre début XXe siècle.....	30
Tableau 2 : accès et contraintes par type de station (pour plus de détails conférer annexe 1).	50
Tableau 3 : Classification des activités physiques de loisir de la Côte d'Albâtre en quatre catégories usuelles, à des fins d'inventaire. ....	89
Tableau 4 : Principaux travaux de recherche en sciences sociales s'intéressant au littoral Haut-Normand.....	94
Tableau 5 : Présentation des questions de départ, des outils de recueil et du moment de la démonstration dans lequel le problème est abordé.....	128
Tableau 6 : Répartition des questionnaires recueillis par sites.....	137
Tableau 7 : Synthèse des possibles sous et sur représentations de notre échantillon.....	145
Tableau 8 : Comptage des pêcheurs réalisé comparé aux données de l'Agence de l'eau.....	148
Tableau 9 : récapitulatif des entretiens réalisés. Les activités de plage et de pêche n'ont pas donné lieu à des entretiens mais elles ont été largement couvertes par le biais des enquêtes par questionnaire. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'entretiens comptés doublement. Ainsi pour le surf 3 entretiens ont été réalisés, dont 1 l'a été avec un institutionnel qui est aussi un pratiquant. ....	155
Tableau 10 : Profil des pratiquants interrogés en entretien.....	157
Tableau 11 : thématiques prévues et thématiques soulevées par les interrogés.....	158
Tableau 12 : Exemple d'entretien réalisé avec un pratiquant.....	160
Tableau 13 : Exemple d'entretien réalisé avec un institutionnel.....	161
Tableau 14: Exemple de la thématique "difficultés" pour lequel nous avons listé les outils utilisés, les données recueillies et les biais et limites de l'outil pour répondre à cette question. Le tableau renseigné pour chacun des problèmes est consultable en annexe. ....	168
Tableau 15 : Estimation du nombre total de la population des pêcheurs à pied sur le littoral. ....	175
Tableau 16 : Classes d'âge des répondants.....	177
Tableau 17 : Comparaison entre les classes d'âge de la population de Seine-Maritime (données INSEE) et celles les pêcheurs interrogés .....	179
Tableau 18 : Répartition des plagistes interrogés par catégories socio-professionnelles .....	182
Tableau 19 : répartition des plagistes interrogés en fonction du plus haut niveau d'étude atteint.....	183
Tableau 20 : Provenance géographique des interrogés.....	187
Tableau 21 : Durée des séjours des interrogés sur le littoral Haut-Normand.....	200
Tableau 22 : Déplacements quotidiens des parisiens (données Baccaïni B). et distance entre Paris et le littoral (source : viamichelin.fr).....	201
Tableau 23 : Une difficulté à relier les stations du littoral. Les distances et temps ont été évalués à l'aide du site viamichelin.fr.....	201
Tableau 24 : Nombre d'activités que les plagistes interrogés déclarent pratiquer sur le littoral .....	212
Tableau 25 : Répartition des activités déclarées par saison. Les pourcentages sont calculés en ligne: 12,7% de ceux qui déclarent pratiquer une activités de plage pratiquent au printemps. ....	214
Tableau 26 : Répartition des plagistes interrogées en fonction de leur type de pratique.....	217
Tableau 27 : Effectif et part des différents type de pratiquants dans l'échantillon total.....	218
Tableau 28 : Profils des "conservateurs" et part dans l'échantillon total.....	218
Tableau 29 : Profils des "explorateurs" et part dans l'échantillon total.....	219
Tableau 30 : Profils des "plagistes" et part dans l'échantillon total.....	220
Tableau 31 : Profils des "immergés" et part dans l'échantillon total.....	220
Tableau 32: Positionnement des acteurs vis-à-vis du projet .....	281



Tableau 33 : Tableau simplifié du classement des activités par commune en fonction des objectifs du département. ....	291
Tableau 34 : Activités pratiquées en fonction des spots répertoriés, en gris les données manquantes.....	293
Tableau 35 : Législation, recommandations et règles sociales en fonction des pratiques.	
Sources : sites Internet des Fédérations, site du Ministère de l'Ecologie.....	314

**Graphiques**

Graphique 1 : Nombre de refus et de personnes déjà interrogés au cours des 3 sessions d'enquête.....	149
Graphique 2 : Activités pratiquées sur le littoral en fonction du nombre de citation (Nb. Cit. = 1455, N=560). .....	170
Graphique 3 : activités baignade et randonnée dans l'échantillon total (Nbr. Cit. =1455, N=560). .....	171
Graphique 4 : Effectifs des activités citées moins de 60 fois parmi les 560 interrogés.....	172
Graphique 5 : Activités citées moins de 15 fois parmi les réponses des 560 interrogés.....	173
Graphique 6 : nombre de citations par groupe d'activités (Nbr. Cit. = 1455, N=560).....	176
Graphique 7 : Répartition des pêcheurs par classes d'âge (N=389) au regard de la population locale (Source : enquête INSEE bilan démographique local, 2006).....	179
Graphique 8 : Répartition des pratiquants interrogés par sexe (N=560) comparée à la répartition des seinomars (enquête INSEE bilan démographique local, 2006).....	180
Graphique 9 : répartitions hommes et femmes en fonction des groupes d'activités (N = 560). .....	180
Graphique 10 : Répartition hommes / femmes dans l'activité pêche à pied (N=389). .....	182
Graphique 11 : Répartition des enquêtés par catégories socio-professionnelles (n=560) comparée aux catégories socio-professionnelles des seinomars (Source : enquête INSEE, recensement de la population 1999).....	183
Graphique 12 : Répartition des interrogés par niveau d'étude (n= 560) comparée au niveau d'étude des seinomars non scolarisés de plus de 15 ans (Source : enquête INSEE, recensement de la population, 1999).....	184
Graphique 13 : Catégories socio-professionnelles des pêcheurs à pied enquêtés (n=389) comparées au PCS de la population seinomars (Source : enquête INSEE, recensement de la population, 1999). Les retraités ont été isolés des inactifs afin d'identifier ceux qui sont sans activité professionnelle et ceux qui sont en arrêt d'activité. ....	185
Graphique 14 : Répartition des pêcheurs à pied par niveau d'étude (n=386) comparée au niveau d'étude de la population de Seine-Maritime non scolarisée de plus de 15 ans (Source : enquête INSEE, recensement de la population, 1999). .....	186
Graphique 15 : Modes d'hébergement touristiques des pratiquants qui restent plus d'une journée sur la côte (n=160). En bleu les hébergements « non payants », en orange les hébergements « payants ». .....	189
Graphique 16 : Lieu de la résidence principale des pratiquants et part des seinomars.....	198
Graphique 17 : Interrogés pratiquant exclusivement une activité.....	213

### Photographies

Photo 1 : Affiche touristique de 1887 annonçant l'ouverture d'un casino à Dieppe. Affiche du Château-Musée de Dieppe. ....	25
Photo 2: Le Havre 1900 (Auteur inconnu).....	33
Photo 3: Le Havre, fin du XXe siècle (auteur inconnu).....	33
Photo 4: image disponible sur <a href="http://www.lehavretourisme.com">www.lehavretourisme.com</a> .....	37
Photo 6 : Claude Monet, « Impression soleil levant ». Cette œuvre, qui représente le port du Havre, est à l'origine du courant impressionniste.....	41
Photo 7 : Edition CAUE de Seine-Maritime, 2007.....	44
Photos 9 et 10 : Une solution à l'absence de port de plaisance : le stockage des embarcations sur les digues et la plage. Cela nécessite quelques adaptations pour le transport du moteur... ..	47
Photo 11: Gréer sur les galets au risque de déchirer sa voile.....	48
Photo 12: A Saint-Aubin les conditions sont plus confortables pour préparer le matériel grâce à un espace vert séparant le parking et la plage .....	48
Photo 13: Ravinement sur le GR21 .....	49
Photo 14: Un exemple de panneau d'avertissement .....	49
Photo 15: Escalier endommagé à Eletot (l'accès à cet escalier est normalement interdit).....	49
Photo 16 : Image CAUE. Exemple de ville-port, Fécamp vu du Ciel. ....	51
Photo 17 : Exemple de station balnéaire. La plage et la digue de Saint-Aubin-Sur-Mer. ....	51
Photo 18 : Exemple de valleuse. L'escalier d'accès à la plage d'Octeville-sur-Mer.....	51
Photo 19 : Extrait de site internet de pratiquants. Ce site est accessible à l'adresse suivante : <a href="http://www.dieppeglisse.tk">www.dieppeglisse.tk</a> .....	127
Photo 21 : « La mer pour 1€ » présenté dans le numéro 1 du magazine Ma Région de janvier 2008.....	196
Photo 22 : Les activités nautiques et aquatiques du département présentées dans un numéro spécial de l'été 2009.....	196
Photo 23: Terres cultivées des plateaux de Seine-Maritime. Source : CAUE 76.....	228
Photo 24: La plage d'Étretat. Source : CAUE 76.....	230
Photo 25 : Vue sur la mer depuis le plateau du Val Ausson.....	232
Photo 26 : Escalier du Val d'Ausson, aujourd'hui officiellement fermé permettant d'accéder à la plage.....	232
Photo 27: Au Havre, les pratiquants se mêlent à la navigation commerciale .....	236
Photo 28: A gauche de la plage d'Octeville, l'ancienne base de l'OTAN accueille désormais une association de protection de l'environnement.....	237
Photo 29: A droite de la plage, un "village" de cabanes installé sur des éboulis de falaises .	237
Photo 30 : Un « amateur » couché au bord de la falaise pour mieux saisir la vue.....	246
Photo 31 : Vue panoramique depuis le GR, sur les falaises de Saint-Valéry-en-Caux. Au premier plan, on aperçoit les traces d'un éboulement récent.....	255
Photo 32: Descente à la mer de Saint-Jouin-Bruneval. Source : <a href="http://www.saint-jouin-bruneval.fr">www.saint-jouin-bruneval.fr</a> .....	266
Photo 33 : Plage de Saint-Jouin-Bruneval. Source : <a href="http://www.saint-jouin-bruneval.fr">www.saint-jouin-bruneval.fr</a> .....	266
Photo 34 : Chantier du port pétrolier d'Antifer. Source AREHN. ....	267
Photo 35 : Actuel terminal méthanier. En arrière-plan, un pétrolier décharge sa cargaison sur l'un des appontements de la digue nord, à droite les cuves de stockage. Source : AREHN. .	268
Photo 36 : La plage d'Antifer. Au premier plan la cale de mise à l'eau. A droite on aperçoit la longue bande de sable à marée basse. ....	268
Photo 37 : Simulation du terminal méthanier dans le dossier du maître d'ouvrage. ....	269
Photo 38 : Illustration de l'opposition au projet, les graffiti réalisés sur la digue sud du port pétrolier, de nombreux écriteaux sont également visibles dans la commune. ....	274

---

Photo 39 et Photo 40: Emblème d'Antifer, Péli le Pélican est également devenu le symbole de l'association de défense de la plage de Saint-Jouin-Bruneval et des opposants au projet.....	274
Photo 41 : Locaux de l'ancienne base de l'OTAN réhabilités et réinvestis par Aquacaux, une association de protection et d'éducation à l'environnement .....	284
Photo 42 : La ville du Havre accueille le départ de la transat Jacques Vabre. Ces affiches étaient visibles dans l'agglomération rouennaise. ....	290
Photo 43 : Les risques identifiés par les pêcheurs à pied sont liés principalement à la mise en danger de l'intégrité physique au moment de la pratique (N=389). ....	302
Photo 44 : Séparation des espaces à Saint-Aubin, à gauche les kite-surfeurs, à droite les planchistes. ....	317
Photo 45 : La plage du Havre et ses activités de loisirs. En arrière plan l'architecture Perret. ....	335
Photo 46 : Page d'accueil du site Internet de l'Office de Tourisme d'Etretat. ....	339